REVUE

HISTORIQUE

REVUE HISTORIQUE

FONDÉE EN 1876 PAR GABRIEL MONOD

DIRECTEURS :

CHARLES BÉMONT ET CHRISTIAN PFISTER.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE.

TOME CENT VINGT-CINQUIÈME

Mai-Août 1917.

146043
10/5/18

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
1917

D
1
R6
t. 125

LES

THÉORIES GERMANIQUES
DE LA SOUVERAINETÉ
A LA FIN DU XIe SIÈCLE

Pendant toute la période que l'on désigne parfois sous le nom de prémoyen âge, le choix du souverain qui gouverne l'État n'a jamais été assujetti à des règles bien fixes. Dans les royaumes barbares, la couronne est considérée comme partie intégrante du bien patrimonial qui, conformément à la coutume germanique, est partagé entre les fils; sa transmission héréditaire, malgré l'intervention des guerriers qui acclament leur nouveau chef et l'élèvent sur le pavois, n'est guère contestée. Au xe siècle, il n'en est plus ainsi : sous la poussée des circonstances, le droit a évolué. Menacés par les invasions normandes ou hongroises, les grands bénéficiaires, tant en Allemagne qu'en France, mettent à la tête de l'État celui qui leur paraît le plus capable d'organiser une résistance victorieuse; peu à peu, on en vient à admettre, tacitement ou non, que l'origine de la souveraineté réside non plus dans l'hérédité, mais dans l'élection. L'Église, en couronnant Pépin le Bref et Otton le Grand, Hugues Capet et Conrad de Franconie, reconnaît indifféremment les rois qui tiennent leur couronne de leurs ancêtres et ceux qui la reçoivent des seigneurs.

L'intervention du pouvoir ecclésiastique a elle-même de graves conséquences. En la sollicitant, les rois ont permis à l'Église de revendiquer un certain contrôle sur le choix du souverain. Le pape, qui sacre l'empereur, peut lui refuser l'onction sainte s'il l'en juge indigne; bientôt, il prétendra qu'il dispose, au nom de Dieu, de l'empire et des royaumes. Ce dernier pas est franchi, à la fin du xie siècle, pendant la querelle des inves-

titures. Au concile, tenu à Rome pendant le carême de l'année 1080, Grégoire VII dépose Henri IV, roi de Germanie, et délie ses sujets du serment de fidélité. Ce coup d'audace pose un problème juridique de la plus haute importance : le pape a-t-il le droit d'arracher la couronne à un prince qui a régulièrement succédé à son père et à son aïeul pour la confier à Rodolphe, duc de Souabe, élu, trois ans plus tôt, par les seigneurs allemands[1]?

Pour rassurer les consciences chrétiennes, inquiètes et troublées, Grégoire VII jugea opportun de résumer et de codifier dans une bulle solennelle, adressée le 15 mars 1081 à l'évêque de Metz, Hermann, les raisons qui avaient dicté son attitude[2].

Cette lettre, justement célèbre, est dominée par l'idée de la supériorité du pouvoir sacerdotal sur le pouvoir laïque. L'un a une origine surnaturelle; la Providence « l'a institué pour son honneur et miséricordieusement accordé au monde ». L'autre, au contraire, est « une dignité inventée par les hommes du siècle ». Chacun sait « que les premiers rois et les premiers ducs ont été des personnages qui ignoraient Dieu et qui, sous l'influence d'une aveugle cupidité et d'une intolérable présomption, secondés en outre par le démon, prince de ce monde, se sont efforcés par vanité, à l'aide de vols, de mensonges, d'homicides, à l'aide de presque tous les vices, de dominer leurs égaux, c'est-à-dire les autres hommes ». Inférieur par son origine au pouvoir spirituel, le pouvoir temporel l'est aussi par sa nature. « Aucun laïque ne reçoit une puissance égale à celle qui est octroyée à l'exorciste, puisque celui-ci est établi empereur spirituel pour chasser les démons... En outre, au lit de mort, tout roi chrétien, désireux d'éviter l'enfer, d'aller des ténèbres à la lumière, de paraître devant Dieu absous de ses fautes, sollicite humblement le ministère du prêtre. Or, quel est donc je ne dis

1. C'est en 1077, à l'assemblée de Forchheim, que les princes allemands, hostiles à Henri IV, ont élu roi Rodolphe de Souabe. Grégoire VII a, pendant longtemps, observé entre les deux rivaux la plus stricte neutralité (cf. *Reg.*, l. IV, *ep.* 23 et 24) et a même provoqué le mécontentement des Saxons dont la rébellion avait déterminé l'avènement de Rodolphe. En 1080, sous prétexte que Henri IV n'a pas exécuté les promesses faites à Canossa en 1077, le pape se prononce officiellement pour son adversaire. Cf. nos *Études sur la polémique religieuse à l'époque de Grégoire VII. Les Prégrégoriens*, chapitre v, *ep.* 325 et suiv.

2. *Gregorii VII papae registrum*, l. VIII, *ep.* 21.

pas le prêtre, mais même le laïque qui, sur le point de mourir et soucieux du salut de son âme, a imploré le secours d'un roi terrestre?... On voit par là combien la dignité sacerdotale l'emporte en excellence. » Ainsi, des deux pouvoirs, l'un a un caractère divin, parce qu'il a trait aux choses surnaturelles et peut seul ouvrir les portes de l'éternité ; l'autre est humain, fragile, limité dans le temps et dans l'espace. Aussi bien la primauté du sacerdoce lui confère-t-elle des droits : le pape, en vertu des prérogatives accordées par le Christ à saint Pierre, peut déposer les rois et délier leurs sujets du serment de fidélité.

Telle est, brièvement résumée, la doctrine grégorienne relative à la souveraineté et désignée sous le nom de *théocratie*. Elle a été âprement discutée en Allemagne, pendant la fin du XIe siècle, par les partisans et les adversaires de Henri IV. Les uns, pour justifier la résistance du roi aux injonctions du Saint-Siège, ont cherché à démontrer que la royauté héréditaire était d'origine divine et que, de ce fait, elle devait disposer d'un pouvoir absolu. Les autres se sont érigés en défenseurs des prétentions pontificales et du principe électif et ont étayé parfois le droit chrétien sur le droit populaire.

I.

Depuis la chute de l'empire carolingien et l'avènement des dynasties nationales, on ne savait plus guère, en Allemagne, si la royauté, en droit, était héréditaire ou élective[1]. Sans doute, dans leurs diplômes et autres actes officiels, les rois de Germanie affirment que leur dignité leur vient de leurs ancêtres et leur est échue par la naissance (*regnum haereditario jure collatum*); mais, en fait, pour se concilier la féodalité toute puissante, les Ottons et leurs successeurs ont sollicité son assentiment à chaque changement de règne. Le fondateur de la dynastie franconienne, Conrad II, a été élu, en septembre 1024, par ceux que son chapelain, Wipon, appelle les forces et les entrailles du royaume (*vires ac viscera regni*), c'est-à-dire les hauts feudataires[2]. Son successeur, Henri III, si l'on en croit

1. Sur cette question, cf. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, 2e éd., t. VI, p. 120 et suiv.

2. Wipon, *Vita Cuonradi imperatoris*, c. 2 (*Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. XI, p. 257).

Hermann de Reichenau, demanda aux grands de désigner comme roi son fils, Henri, qui fut sacré du vivant de son père, le 17 juillet 1054[1], et qui, en 1056, à la mort de Henri III, fut reconnu à la fois par les princes et par le pape[2]. L'élection de Rodolphe de Souabe, en 1077, marque le triomphe du système électif : le nouveau roi promet qu'après lui son fils n'acceptera la couronne qu'avec l'assentiment du peuple[3].

Pour prouver que Rodolphe est un usurpateur et Grégoire VII un faux pape, les défenseurs de Henri IV s'attachent tout naturellement à établir que, seule, l'hérédité de la fonction royale est conforme à la loi humaine et à la loi divine. S'il en est ainsi, l'élection de 1077 et le décret du concile de 1080 sont entachés de nullité.

Le premier argument en faveur de l'hérédité est emprunté au droit romain. Le fait, en lui-même, n'a rien de surprenant, car le droit romain a conservé une certaine vogue pendant tout le moyen âge. On l'enseignait dans les écoles des arts libéraux comme complément de la rhétorique et aussi dans des écoles spéciales où les études juridiques étaient poussées plus loin[4]. Au

1. Hermann de Reichenau, a. 1053 : « Imperator Heinricus, magno aput Triburiam conventu habito, filium aequivocum regem a cunctis eligi, eique, post obitum suum, si rector justus futurus esset, subjectionem promitti fecit » (*Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. V, p. 633).

2. Léon d'Ostie, *Chronica monasterii Casinensis*, l. II, c. 91 : « Apostolicus, imperatorem languentem reperiens, usque ad ejus obitum cum illo est remoratus, filioque parvulo quinque circiter annorum, quem in manu ejus pater reliquerat, regni totius optimates jurare faciens eumque in regno confirmans, reversus tandem in Tusciam est » (*Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. VII, p. 690). — Berthold de Reichenau : « Filius autem ejus (Heinrici tertii), Heinricus quartus, septimum aetatis annum habens, pro eo regni jura suscipiens, a primoribus matri imperatrici ad educandum est commendatus » (*Ibid.*, t. V, p. 270). — Bernold de Constance, a. 1056 : « Heinricus imperator filium suum, jam regem factum, principibus regni commendans, obiit 3 non. Octobris » (*Ibid.*, t. V, p. 427).

3. Brunon, *De bello saxonico*, c. XCI : « Hoc etiam ibi, consensu communi comprobatum, Romani pontificis auctoritate est corroboratum ut regia potestas nulli per hereditatem, sicut ante fuit consuetudo, cederet, sed filius regis, etiam si valde dignus esset, potius per electionem spontaneam quam per successionis lineam proveniret; si vero non esset dignus filius regis, vel si nollet eum populus, quem regem facere vellet haberet in potestate populus » (*Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. V, p. 365).

4. Sur les études de droit romain au moyen âge, cf. Fitting (Hermann), *les Commencements de l'École de droit de Bologne* (trad. Paul Leseur), et Ficker, *Forschungen zur Reichs-und Rechtsgeschichte Italiens*, t. III, p. 112 et suiv.

XIe siècle, l'école de Ravenne était particulièrement florissante[1]. C'est à elle, semble-t-il, qu'il faut rattacher Petrus Crassus, auteur de la *Defensio Heinrici regis*[2].

1. Voir, à ce sujet, le témoignage de Pierre Damien, *op.* VIII (Migne, *Patr. lat.*, t. CXLV, col. 191).

2. La personnalité de cet auteur est enveloppée d'un certain mystère. On a généralement identifié Petrus Crassus avec Pierre Grasso dont on trouve le nom dans un diplôme de Ravenne, en date du 3 mai 1074 (Fantuzzi, *Mon. Rav.*, t. IV, p. 224), mais aucune preuve matérielle ne vient à l'appui de cette hypothèse. On ne saurait non plus affirmer d'une façon catégorique, comme le font Fitting et Ficker, que Petrus Crassus ait été professeur à Ravenne, ni même qu'il fût Italien d'origine. Seules, les connaissances de Pierre en droit romain permettent de supposer qu'il a fréquenté l'école de Ravenne. Par ailleurs, sa préoccupation constante de convaincre les Saxons, rebelles à Henri IV, montre qu'il n'était pas étranger aux choses de la Germanie et s'intéressait particulièrement aux guerres dont elle était le théâtre : à ces indices, on pourrait tout aussi bien le croire Allemand. Italien ou Allemand, Petrus Crassus est un fougueux impérialiste et un juriste qui connaît les œuvres de Justinien. — La date de la *Defensio Heinrici regis*, éditée par L. de Heinemann dans les *Libelli de lite imperatorum et pontificum*, t. I, p. 432-453, est également discutée. Ficker et, avec lui, Fitting, *op. cit.*, p. 38, pensent qu'elle a été composée à l'occasion du concile de Brixen (1080); Mirbt, *Die Publizistik im Zeitalter Gregors VII*, p. 19-20, en retarde l'apparition à l'époque du concile de Rome (21 mars 1084), tout en concédant aux critiques précédents que, telle qu'elle nous est parvenue, la *Defensio* représente une rédaction tardive, remaniement d'une autre rédaction qui remonterait au concile de Brixen. La première hypothèse ne repose sur aucun argument sérieux : le chapitre VI, comme l'a montré Mirbt, renferme une allusion à la lettre de Grégoire VII à Hermann, en date du 15 mars 1081; de plus, les deux vers qui terminent la *Defensio* :

« Heinricus rex amabilis
Qui Romae victor existis »,

ne peuvent s'appliquer qu'au concile du 21 mars 1084; ils excluent à la fois le concile de Brixen et le premier concile de Rome (23 novembre 1083). En outre, il y a lieu, à notre avis, de remarquer que le concile de 1083 était convoqué d'accord avec Grégoire VII, en vue d'une réconciliation; le concile de 1084, au contraire, a pour but de juger le pape; or, Petrus Crassus s'adresse constamment à des juges dont il requiert une sentence de condamnation : *Sed o qui jure judicaturi estis hujus monachi errorem, vos obsecro...* Pourtant, on doit tenir compte d'une difficulté : Henri IV est entré à Rome le 21 mars et le concile s'est tenu le lendemain 22; comme le remarquent L. de Heidemann (*Libelli de lite*, t. I, p. 433) et Mirbt (*loc. cit.*), il faudrait supposer que la *Defensio* a été composée en un seul jour, ce qui est invraisemblable. De là l'hypothèse d'une rédaction antérieure, remontant au concile de Brixen (dont le décret, suivant Mirbt, aurait donné satisfaction à Petrus Crassus), et remaniée ensuite. Cette hypothèse ne nous paraît pas nécessaire : Henri IV était de longue date décidé à faire prononcer la condamnation de Grégoire VII le jour où il aurait pénétré dans Rome et il a pu, pendant le siège qui a précédé son triomphe, faire préparer en sa faveur un plaidoyer, destiné à provoquer la sentence qu'il

La thèse soutenue avec un certain éclat par Petrus Crassus tend à considérer la couronne royale ou impériale comme un objet qui fait partie de l'héritage et qu'on ne peut dérober à son possesseur légitime sans se rendre coupable d'un attentat à l'égard de la loi humaine et de la loi divine. Elle repose principalement sur les différentes œuvres de Justinien, que l'auteur adapte aux circonstances présentes[1].

Pour établir cette proposition, Pierre constate, avant toutes choses, que l'héritage est le plus sacré de tous les droits. On ne peut arracher à un père la faculté de léguer ses biens à ses enfants. Les textes abondent à ce sujet dans les différentes œuvres de Justinien : « Tout héritage passe à l'héritier ou par testament ou par succession *ab intestat* ou par un pacte tacite[2]. » — « Les héritages des intestats, d'après la loi des Douze Tables, vont d'abord à leurs héritiers. Sont estimés leurs héritiers ceux qui étaient sous le pouvoir du père avant sa mort, comme le fils, la fille, le petit-fils, la petite-fille et ainsi de suite. Ils deviennent ses héritiers, même à leur insu, et, aussitôt après la mort du père, la possession (*dominium*) est pour ainsi dire continuée[3]. » — « La faculté de partager leur héritage entre leurs enfants », dit plus explicitement encore le Code Justinien, « ne peut être enlevée aux parents[4]. »

Ainsi le droit à l'héritage, selon Justinien, est intangible et, comme « on ne peut vous enlever ce qui est acquis par un

voulait obtenir. De plus, on ne voit pas que les arguments donnés par la *Defensio* aient inspiré le décret de Brixen qui justifie la déposition du pape par des raisons très différentes. La *Defensio Heinrici regis* a dû être composée dans l'intervalle qui s'écoule entre l'échec du concile du 23 novembre 1083 et la chute de Rome.

1. Nous n'avons pas pu déterminer comment les différents textes du droit civil et du droit canonique sont parvenus à la connaissance de Petrus Crassus. Il est fort probable qu'il a fait usage d'un recueil auquel sa préface contient une allusion. Mais quel est ce recueil? Les discussions engagées à ce sujet entre Maassen, *Ueber eine Sammlung Gregors I von Schreiben und Verordnungen der Kaiser und der Päpste*, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie impériale de Vienne (*phil. hist. Classe*, t. LXXXV, 1877, p. 227 et suiv.), et W. Meyer (*Index scholarum acad. Georgiae Augustae, sem. aestivum*, Gœttingue, 1888) n'ont abouti à aucune conclusion précise. Il paraît peu probable que notre auteur ait eu recours aux sources elles-mêmes, ce qui n'est guère l'habitude des écrivains de son temps.

2. Institutes, § 6, *Institutio per quas personas nobis adquiritur*, 2, 8.

3. Institutes, § 1, *Institutio de haereditatibus*, 3, 1-3.

4. Code Justinien, L. 8, *C. de inofficioso testamento*, 3, 28. — *Defensio Heinrici regis*, c. VI.

droit[1] », il est formellement interdit d'arracher aux parents le pouvoir de disposer de leurs biens, aux enfants celui de les recevoir. Toutefois, on pouvait se demander si le Code Justinien avait une valeur universelle. Les Saxons, par exemple, n'étaient-ils pas fondés à rejeter les lois de Rome comme contraires à leurs traditions séculaires? Petrus Crassus a soin de les rassurer : le droit à l'héritage est proclamé par la coutume germanique aussi bien que par la loi écrite de Rome. Or, la coutume a force de loi. « La religion du législateur enchaîne tous les peuples par ses lois sacrées : pour les uns elles sont écrites; pour les autres l'usage et la coutume se chargent de les faire vivre. D'où il résulte que la coutume, dont le législateur fait mention, tient dans un procès la place des lois, car il est écrit au huitième livre du Code : « L'autorité de la coutume et de « l'usage prolongé est d'un grand prix[2] », et aussi : « Une cou- « tume, admise de toute antiquité et conservée avec persistance, « imite et remplace les lois; nous décidons que tout ce qui est « connu comme ayant été décidé par les offices, curies, cités, « princes ou collèges tient la place d'une loi perpétuelle[3]. »

Aucun obstacle à la libre transmission de l'héritage ne saurait donc surgir du fait de la coutume germanique. Le droit canon est, lui aussi, d'accord avec les institutions de Rome. Grégoire le Grand, dans une lettre à Phocas, s'exprime en des termes identiques à ceux dont se servait Justinien : « Que la tranquille possession », dit-il, « revienne à tous dans leurs biens personnels, afin qu'ils se réjouissent de posséder sans crainte ce qui a été acquis honnêtement par eux[4]. »

Ces différents textes s'appliquent aux propriétés particulières. La couronne pouvait-elle être assimilée à une propriété particulière? Le roi avait-il sur des personnes, sur des êtres humains,

1. Code Justinien, L. 1, *C. de usucapione pro donato*, 7, 27.

2. Code Justinien, L. 2, *C. quae sit longa consuetudo*, 8, 52 (53). — La citation est incomplète; Petrus Crassus laisse de côté la seconde partie de la loi : *mais elle n'a pas toutefois une valeur telle qu'elle supplante la loi ou le bon sens.*

3. Code Justinien, L. 3, *C. quae sit longa consuetudo*, 8, 52 (53). — *Defensio Heinrici regis*, c. VI. — Sur la valeur de la coutume en droit romain, cf. Cuq, *les Institutions juridiques des Romains*, t. II (1908), p. 17.

4. *Gregorii Magni reg.*, l. XIII, *ep.* 31. — *Defensio Heinrici regis*, c. VI. — Il semble que Petrus Crassus eût pu trouver des textes s'adaptant avec plus de précision à son sujet. Cette parole de Grégoire le Grand a une portée très générale et ne concerne l'héritage que très indirectement.

les mêmes droits qu'un individu quelconque sur des biens fonciers ou mobiliers? Tout le problème est là. Petrus Crassus le résout sans difficulté : la couronne, selon lui, fait partie de la succession familiale. « Quoi donc, Saxons », s'écrie-t-il, « est-ce que, par cette même autorité des lois, le royaume n'est pas reconnu comme étant inviolablement entre les mains du roi Henri? Y a-t-il parmi les mortels qui habitent la terre un homme assez ignorant, assez stupide, assez imprudent, assez fou et assez insensé pour penser ou croire qu'il est permis d'agir envers un si grand roi comme on ne pourrait le faire envers un homme privé sans être puni par les lois, et que la prévoyance perspicace du législateur a été assez déraisonnable pour exclure d'un si grand bienfait des lois les rois et leurs héritiers? Écoutez donc ce qu'ordonne l'empereur Constantin au septième livre du Code : « Personne ne soutient qu'il y a un double motif de pos-« session, l'un qui repose sur le droit, l'autre sur le corps; qu'ils « soient légitimes l'un et l'autre, le silence et l'abstention de tous « les adversaires le prouve[1]. »

C'est donc toujours au droit romain que recourt Petrus Crassus, sans se demander si le droit romain peut être considéré comme l'unique et éternelle expression du droit. A ses yeux, les concepts juridiques, qui régissent l'humanité à travers les siècles, ont été fixés une fois pour toutes par Justinien; ils sont incapables d'évolution et de progrès. S'est-il rendu compte que sa théorie était en contradiction avec les préceptes évangéliques, que le christianisme ne pouvait admettre son assimilation de la royauté qui confère un pouvoir sur des personnes, c'est-à-dire sur des âmes, à un objet matériel dont on peut user et abuser? On ne saurait l'affirmer. En tous cas, le juriste impérial s'est donné beaucoup de mal pour prouver à ses auditeurs et à ses lecteurs que le droit canon était d'accord avec le droit

1. Code Justinien, L. 10, *C. de acquirenda et retinenda possessione*, 7, 22. — *Defensio Heinrici regis*, c. VI. — « On considère généralement », dit M. Cuq, *op. cit.*, t. II, p. 202, « la possession comme un état de fait qui suppose la réunion de deux conditions, le *corpus*, c'est-à-dire le fait d'avoir une chose à sa disposition, l'*animus*, c'est-à-dire la volonté de se comporter vis-à-vis de cette chose comme un maître. » M. Cuq remarque également (*ibid.*, p. 825) que le Bas-Empire s'est efforcé de protéger la possession contre les violences dont elle était l'objet à cette époque de désorganisation sociale. Petrus Crassus utilise cette conception juridique : il considère la couronne comme un objet de possession que le souverain a « à sa disposition » et à l'égard duquel « il se comporte comme un maître ».

civil, que l'hérédité de la couronne était d'origine divine et qu'elle avait toujours été admise par l'Église jusqu'à l'apparition d'Hildebrand, faux moine et faux pape.

Une proposition aussi audacieuse était difficile à établir. Petrus Crassus a surtout recours à des arguments historiques d'une valeur insignifiante. Du fait que les princes chrétiens se sont succédé de père en fils, il résulterait que ce mode de transmission du pouvoir doit être considéré comme l'expression la plus pure de la volonté de Dieu. C'est pour obéir à Dieu que Constantin, Charlemagne, Otton le Grand et enfin Henri III ont légué leurs états à leurs fils.

La faiblesse d'un tel argument est évidente. La merveilleuse continuité des princes chrétiens, que célèbre Petrus Crassus, n'existe pas en fait. Il y a eu, au cours de l'histoire, des coups d'État, des révolutions ; des dynasties nouvelles se sont substituées à d'autres, plus anciennes, dont les titulaires étaient incapables ou indignes de gouverner, et leur usurpation a été sinon provoquée, du moins consacrée par l'Église. Avec autant d'exemples à l'appui, Grégoire VII soutient, dans la lettre à Hermann de Metz, une thèse contraire à celle de la *Defensio*. Sans remonter bien haut, Conrad II, grand-père de Henri IV, fondateur de la dynastie franconienne qui avait remplacé la dynastie saxonne, tenait son pouvoir des princes et du Saint-Siège[1]. Dans ces conditions, Henri IV était-il fondé à se plaindre d'une mesure qui pouvait se réclamer de plus d'un précédent?

Cette objection possible n'a pas échappé à Petrus Crassus, car il remarque avec insistance que la royauté de Conrad a été universellement reconnue, tandis qu'on ne pourrait en dire autant de celle de Rodolphe. « Quoi donc », écrit-il, « Henri ne possède-t-il pas la couronne de droit et de corps, lui dont la légitime possession a eu une très juste origine, comme l'atteste la paix tranquille dont a joui le royaume sous le règne de son

1. Sans doute l'avènement de Conrad II n'est pas le résultat d'une usurpation, analogue à celle de Pépin le Bref par exemple. Le dernier représentant de la dynastie saxonne, Henri II, est mort sans enfants. Il n'en est pas moins vrai que les princes allemands ont désigné son successeur. Conrad de Franconie avait pour compétiteur un cousin, également nommé Conrad; d'un commun accord, les deux candidats décidèrent de s'incliner devant le jugement des seigneurs; ceux-ci ont donc été consultés et ont eu le principal rôle (voir le récit de Wipon, *loc. cit.*). Par là l'élection de Conrad constitue une brèche dans le système de Petrus Crassus.

aïeul, l'empereur Conrad de divine mémoire? Celui-ci, avec la bénédiction apostolique qui lui a conféré ses états, les a légués à son fils Henri, puis, par une succession légitime et avec la même bénédiction apostolique, ils sont parvenus à notre roi Henri. Henri est ainsi, en toute bonne foi, possesseur d'un royaume qui lui est régulièrement échu; il est évident que ces trois personnes, si capables et d'une réputation si magnifique, ont satisfait aux lois en gouvernant, sans aucune contestation juridique, comme le veulent les lois[1]. »

Les droits de Conrad de Franconie, grand-père de Henri IV, sont donc indiscutables, car, selon le Code Justinien : « La prescription d'un long espace de temps donne ordinairement raison à ceux qui ont conservé la possession du bien qu'ils ont acquis en toute bonne foi et dont ils ont usé sans être inquiétés par aucune revendication[2]. » Le droit romain vient au secours de l'histoire qui ne fournissait pas un terrain très solide. En faisant intervenir le principe juridique de la prescription, l'auteur de la *Defensio Heinrici regis* peut conclure que Henri IV s'est conformé aux lois pratiquées par les empereurs chrétiens et que Grégoire VII, pour avoir osé les enfreindre, devrait être non seulement déposé, mais livré à la justice séculière[3]. Ce n'est

1. *Defensio Heinrici regis*, c. VI.

2. Code Justinien, L. 2, *C. de praescriptione longinqui temporis*, 7, 33.

3. Les historiens allemands ont beaucoup reproché à certains grégoriens, notamment à Manegold de Lautenbach, d'avoir voulu livrer Henri IV à la justice séculière et réclamé à son égard des peines temporelles. Nous devons constater que cette critique s'adresse également, bien qu'ils aient oublié de la formuler, à la *Defensio Heinrici regis*. Petrus Crassus invoque, comme toujours, le droit romain; il a recours notamment à un texte des Novelles de Julien : « Si un clerc ou un moine est accusé auprès de l'évêque et que celui-ci puisse découvrir la vérité, qu'il le rejette de sa charge et de son grade et qu'alors le juge compétent le saisisse, qu'il examine le litige conformément aux lois et qu'il y mette fin » (*Juliani epit. novell. const.* 115, *cap.* 34). Saint Augustin, ajoute-t-il, exprime la même idée quand il dit : « Nous nous étonnons que les princes chrétiens ne se mettent pas en mouvement contre les détestables adversaires de l'Église. Pourquoi ne se décident-ils pas et comment rendront-ils compte à Dieu de leur pouvoir? » (*Expos. in Joannis evang.*, c. 2, tract. XI, § 14). En vertu de ces deux textes (et surtout, semble-t-il, du premier), Grégoire VII, une fois déposé, devrait être remis entre les mains de Henri IV pour subir une peine corporelle. Ainsi le pape serait justiciable de l'empereur pour les choses temporelles. Petrus Crassus réclame même pour lui la peine de mort et la confiscation des biens que le Code Justinien prévoit pour tous ceux qui se sont rendus coupables de lèse-majesté (L. 5, pr., *Cod. ad legem Jul. Majest*, §§ 9, 8).

pas d'ailleurs le seul chef d'accusation formulé contre le pape : Hildebrand, hérétique et apostat, en même temps qu'il s'est révolté contre les lois humaines, s'est insurgé aussi contre les décisions des Pères et des docteurs, car les empereurs chrétiens, en transmettant leurs royaumes à leurs fils, n'ont fait que se conformer à la doctrine de l'Écriture, telle que l'Église l'a toujours interprétée. Après l'argument historique, voilà l'argument scripturaire.

A vrai dire, il est à peine esquissé chez Petrus Crassus qui connaît peu les textes sacrés[1]. Ces textes ont été commentés, avec plus de détails, par une autre œuvre de la polémique allemande, le *Liber de unitate ecclesiae conservanda*[2].

1. *Defensio Heinrici regis*, c. VII. — Petrus Crassus se contente de citer les textes de saint Pierre (*I Petr.*, II, 13-14 et 17) et de saint Paul (*Rom.*, XIII, 1-7) qui prescrivent l'obéissance aux pouvoirs établis.

2. Le *Liber de unitate ecclesiae conservanda* a été édité par Schwenkenbecher dans les *Libelli de lite*, t. II, p. 173-284. Les érudits allemands ont beaucoup discuté sur la date de composition et sur son attribution à Walram de Zeitz, mais n'ont abordé qu'en passant l'étude critique de cette œuvre, pourtant fort importante; cette étude a été tentée par Mlle C. Lataste dans un mémoire manuscrit, présenté en 1915 pour le diplôme d'études supérieures d'histoire à la Faculté des lettres de Bordeaux, auquel nous nous plaisons à rendre hommage ici. — On n'a pu se mettre d'accord sur la date de rédaction du *Liber de unitate*. P. Ewald, *De Walramo Naumburgensi*, 1874, p. 12-18 et 39-41, prétend que le *Liber de unitate*, parce qu'il réfute à plusieurs reprises la lettre à Hermann de Metz, est forcément contemporain de Grégoire VII. Mirbt, *Die Publizistik im Zeitalter Gregors VII*, p. 52-53, et Meyer von Knonau, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich IV und Heinrich V*, t. III, p. 591, t. IV, p. 299 et 332, se rallient à cette hypothèse, en ce qui concerne le premier livre qui aurait été composé, selon eux, en 1084. Nous ne pouvons l'adopter à notre tour : 1° il résulte très clairement du début de ce livre que Grégoire VII était mort au moment où il a été écrit : « Sed hujus discordiae fomes et nutrimentum fuisse Gregorius papa, qui et Hildibrant, videtur aliquibus, quod nos nec affirmamus nec renuimus, sed hujus rei secretum divino judicio relinquimus, quia nunc ibi constitutus est post corporis hujus depositionem, ubi sub judice Deo recepit juxta meriti sui qualitatem » (l. I, c. 1); 2° on relève également au l. I, c. 13, une allusion à la mort de Hermann de Luxembourg, survenue en 1088; 3° enfin, en deux autres passages (l. I, c. 3 et 7), il est dit que la guerre civile dure depuis dix-sept ans, ce qui placerait la rédaction du livre autour de 1090. Mirbt prétend, sans preuves, que ces divers passages ont été interpolés par la suite; selon lui, il est impossible qu'une réfutation de la lettre à Hermann de Metz ait paru dix ans plus tard. Cette objection nous paraît sans valeur : s'il est souvent question de cette lettre, l'auteur, comme il le dit au chapitre I du livre I, se propose plutôt de réfuter l'ensemble des écrits de Grégoire VII; cette tâche pouvait paraître utile à un impérialiste, après l'apparition des premiers décrets d'Urbain II qui indiquaient sa ferme volonté de continuer la politique grégorienne; le but de notre auteur

Le *Liber de unitate* est avant tout une œuvre de polémique destinée à rallier à l'antipape Clément III les partisans d'Urbain II, successeur régulier de Grégoire VII. A cette fin, il tend à prouver que le pouvoir de Grégoire VII est sans valeur et sa déposition légitime, parce qu'il a attenté aux droits de l'empereur, consacrés par Dieu. C'est une occasion pour l'auteur d'esquisser, à l'aide de l'Ecriture, une théorie de la royauté héréditaire de droit divin.

L'Évangile ne pouvait être d'un grand secours pour cette entreprise un peu risquée. En une seule circonstance, le Christ a effleuré la question du pouvoir temporel : aux Pharisiens, qui

est en somme de rallier à Guibert de Ravenne les incertains et les hésitants en prouvant que le pouvoir d'Hildebrand est illégitime et qu'il n'y a qu'un seul pape véritable qui est Clément III. Quant au livre II, on est universellement d'accord pour placer sa rédaction en 1092-1093; le chapitre XVII date de la fin de 1092 et le chapitre XXXVI du milieu de 1093. En résumé, le *Liber de unitate* a été commencé après la mort de Grégoire VII; le livre I a été achevé en 1090, le livre II en 1093. — Sur l'auteur, cf. Opitz, *Ueber die Hersfelder Schrift de unitate ecclesiae conservanda*, Zittau, 1902. Nous ne croyons pas qu'il faille attribuer le *Liber de unitate* à Walram de Zeitz. Comme le remarque Mirbt, *op. cit.*, p. 58, Walram, suffragant de Hartwig de Magdebourg, n'aurait pu écrire contre son métropolitain d'aussi violentes invectives sans encourir une sanction disciplinaire qui ne paraît pas être intervenue; en second lieu, l'auteur a été certainement moine à Hersfeld (cf. l. II, c. 16, 28, 31-33); tel est l'avis de Giesebrecht, *Kaiserzeit*, t. III, p. 1097, de Wattenbach, *Deutschlandsgeschichtsquellen*, 5e éd., t. II, p. 76, et de Opitz, *op. cit.*, p. 1-3. Schwenkenbecher, dans son introduction, essaye de concilier les deux théories opposées, en faisant remarquer que rien ne s'oppose à ce que Walram ait été moine à Hersfeld avant d'être évêque de Zeitz : en 1085, observe-t-il, Hartwig, archevêque de Magdebourg, fut déposé par le roi qui lui donna comme successeur, lorsqu'il se fut enfui en Danemark, Hartwig, abbé de Hersfeld, mais, en 1088, le premier Hartwig rentre en grâce auprès de Henri IV et le second doit abdiquer en sa faveur. Celui-ci fut quelque peu vexé, et, après sa mort, Henri IV lui aurait rendu en quelque sorte un hommage posthume en nommant évêque Walram qui représentait sa tendance parmi les moines. Cette hypothèse est ingénieuse, mais elle ne repose sur aucun fait précis. Deux choses, suivant nous, restent incontestables : 1° L'auteur du *Liber de unitate* a vécu assez longtemps à Hersfeld et a été l'un des personnages les plus importants de l'abbaye, puisqu'on l'a chargé, en 1086, d'une mission délicate auprès du roi Hermann. — 2° Il est, par contre, impossible que le *Liber de unitate* ait pu être écrit à Hersfeld, après la nomination comme abbé de Frédéric, très chaud partisan du pape, donc après 1090. Or, quelle que soit l'hypothèse que l'on adopte au sujet du premier livre, le second est certainement postérieur à cette date. Dans ces conditions, le *Liber* est vraisemblablement l'œuvre d'un moine de Hersfeld qui n'a pu supporter la présence d'un abbé hostile à l'empereur et a été exhaler ailleurs sa haine contre la papauté et les moines de Hirschau, mais rien ne prouve qu'il s'agisse de Walram de Zeitz.

l'interrogeaient à ce sujet, il a répondu : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » (*Matth.*, XXII, 16-22; *Marc*, XII, 13-17; *Luc*, XX, 20-26). Il reconnaissait ainsi César comme roi et, en ordonnant à ses disciples de payer le tribut, il acceptait la monnaie de l'empereur dont les Pharisiens faisaient usage pour s'acquitter du cens, mais ni en cette occasion, ni en aucune autre il n'a défini l'origine du pouvoir de César. Saint Pierre n'est guère plus explicite à cet égard; il se borne, lui aussi, à des conseils pratiques et invite les fidèles à être soumis à toute puissance humaine « pour l'amour du Seigneur » (*I Petr.*, II, 13). Seul, saint Paul aborde le problème. Pour rassurer les communautés chrétiennes, inquiètes d'obéir à des hommes étrangers à leur loi, pour prévenir toute agitation contre Rome dont il était citoyen non sans une certaine fierté, l'apôtre affirme hardiment que tout pouvoir vient de Dieu. « Que tout homme », dit-il, « soit soumis aux pouvoirs qui sont au-dessus de lui, car il n'y a pas de puissance, si elle ne vient de Dieu, et celles qui existent sont établies par Dieu. Ainsi celui qui est rebelle au pouvoir s'oppose à l'ordre établi par Dieu » (*Rom.*, XIII, 1-2). Il ajoute encore que l'autorité est « ministre de Dieu pour exercer la colère à l'égard de celui qui fait le mal » (*Rom.*, XIII, 4) et qu'il faut lui obéir « à cause de la conscience » (*Rom.*, XIII, 5).

La pensée de saint Paul, telle qu'elle est exprimée dans ce passage de l'épître aux Romains, est très claire : tout pouvoir, en ce monde, vient de Dieu. Mais par quelle voie, par quel moyen, sous quelle forme vient-il de Dieu? L'apôtre est muet à ce sujet. Sans hésiter, l'auteur du *Liber de unitate ecclesiae conservanda* se donne comme l'interprète de sa pensée et fait de lui un théoricien de l'origine divine du seul pouvoir héréditaire[1]. « Le Seigneur a dit par la bouche de Salomon[2] que le

1. La théorie de l'origine divine du pouvoir avait déjà été énoncée au siècle précédent, notamment par Atton de Verceil dans son commentaire de l'épître aux Romains et dans une de ses lettres (*ep.* 1); mais Atton, comme l'apôtre lui-même, reste dans le vague et n'aperçoit pas dans l'hérédité un signe par lequel Dieu transmet le pouvoir aux rois de la terre; il se contente de mettre en garde contre la désobéissance aux rois, représentants de Dieu : « Non leve est regalem impugnare majestatem etsi injusta in aliquo videatur. Dei enim ordinatio est; Dei est dispensatio. Profanum est enim violare quod Deus ordinat...; nam dejiciendus vel impugnandus nullo modo est a populo qui jam ordinatus est a Deo » (*ep.* 1).

2. *Sap.*, VI, 2-10.

pouvoir donné aux rois vient de lui; l'apôtre l'atteste également : « Toute puissance vient de Dieu » (*Rom.*, XIII, 1)... Or, tout bien est Dieu ou vient de Dieu; la puissance, puisqu'elle vient de Dieu, est bonne; par suite, « celui qui est « rebelle au pouvoir s'oppose à l'ordre établi par Dieu » (*Rom.*, XIII, 2). Et certes cette parole ne s'applique pas à ceux dont le Seigneur a dit par la bouche du prophète : « Ils ont régné, « mais non par moi; ils ont été juges et je ne les ai pas con- « nus » (*Osée*, VIII, 4). Je ne les ai pas connus! C'est comme s'il disait : je les ai réprouvés, car ne pas être connu de Dieu, c'est être réprouvé. Par suite, ils n'ont pas régné par Dieu ceux qui se sont saisis du royaume, alors que survivait encore le roi qui avait succédé à ses ancêtres, ce qui ne pouvait être sinon par Dieu. » A l'appui de cette thèse, l'auteur rappelle la mort misérable de Rodolphe de Souabe et de Hermann de Luxembourg, tués l'un dans un combat, l'autre au siège d'un château; Dieu a montré par là qu'il méprisait leur royauté, tandis qu'il a laissé la vie « à celui auquel il a accordé un pouvoir que ni les princes, ni le peuple de l'autre parti n'ont pu lui arracher, auquel il a donné aussi un fils en âge de lui succéder, comme lui-même a succédé à ses ancêtres[1] ».

Il est inutile de discuter la valeur de ce prétendu jugement de Dieu. La théorie, exprimée dans le chapitre qui vient d'être cité, doit au contraire nous retenir davantage. Elle se ramène en somme à deux propositions : 1° d'après saint Paul, le pouvoir vient de Dieu; 2° seul, le pouvoir héréditaire peut être considéré comme ayant Dieu pour source.

Que le pouvoir temporel soit d'origine divine, c'est un fait sur lequel grégoriens et antigrégoriens sont d'accord. Certains historiens allemands opposent à tort le *Liber de unitate* à la lettre de Grégoire VII à Hermann de Metz qui attribue aux gouvernements terrestres une origine diabolique[2]. Dans ce document célèbre, le pape constate simplement que les premiers rois et les premiers ducs ont souvent ignoré Dieu, qu'ils ont été secondés par le démon, mais il ne contredit nullement par là l'épître aux Romains, qu'il a lui-même commentée dans plusieurs

1. *Liber de unitate ecclesiae conservanda*, l. I, c. 13.

2. C'est ce que soutient par exemple Opitz, *op. cit.*, p. 14. D'après lui, Grégoire VII emprunte à saint Augustin sa théorie de l'origine diabolique du pouvoir, tandis que le *Liber de unitate* retient uniquement les conseils de soumission aux puissances temporelles, donnés par le même docteur.

bulles[1]. Dans la lettre à Hermann de Metz, Grégoire VII veut établir la supériorité du pouvoir sacerdotal sur le pouvoir laïque : l'un a été confié par le Christ à saint Pierre, l'autre « inventé par les hommes du siècle », mais ceux-ci, même avec le concours du démon, n'auraient pu constituer de puissance sans l'assentiment ou la permission de Dieu. En somme, Grégoire VII et l'auteur du *Liber de unitate* s'adaptent, chacun à leur façon, la doctrine exposée avec beaucoup de précision dans la *Cité de Dieu :* « Dieu, auteur et dispensateur de la vraie félicité, parce qu'il est le seul vrai Dieu, est aussi le seul qui distribue les royaumes de la terre aux bons et aux méchants. Il les donne non pas d'une manière fortuite, car il est Dieu et non pas la Fortune, mais selon l'ordre des choses et des temps qu'il connaît et que nous ignorons. Ce n'est pas qu'il soit assujetti en esclave à cet ordre : loin de là, il le règle en maître et le dispose en arbitre souverain[2]. — N'attribuons donc la puissance de disposer des royaumes qu'au vrai Dieu qui ne donne qu'aux bons le royaume du ciel, mais qui donne les royaumes de la terre aux bons et aux méchants, selon qu'il lui plaît, lui à qui rien d'injuste ne peut plaire... C'est lui qui a élevé au pouvoir suprême Marius et César, Auguste et Titus, les délices du genre humain, et Domitien, le plus cruel des tyrans. C'est lui enfin qui a porté au trône impérial et le chrétien Constantin et ce Julien l'Apostat dont le bon naturel fut corrompu par l'ambition et par une curiosité détestable et sacrilège[3]. — Toute victoire, même celle que remportent les méchants, est un effet des justes jugements de Dieu qui humilie par là les vaincus pour les amender ou les punir[4]. »

En résumé, d'après saint Augustin, Dieu permet le mal en ce monde, comme conséquence du péché; saint Grégoire le Grand exprime la même idée quand il dit, dans un passage de ses *Moralia*, que, par nature, les hommes sont égaux, mais que pourtant certains commandent aux autres, ce qui provoque une diversité qui, « tout en provenant du vice », est pourtant réglée par les jugements divins[5].

1. On trouvera les textes dans Hefele, *Histoire des conciles*, trad. Leclercq, t. V, 1re partie, p. 79-80.
2. Saint Augustin, *De civitate Dei*, l. IV, c. 33.
3. *Ibid.*, l. V, c. 21.
4. *Ibid.*, l. XIX, c. 15.
5. Grégoire le Grand, *Moralia*, l. XXI, c. 15.

Le *Liber de unitate ecclesiae conservanda* a donc raison d'affirmer, avec saint Paul et saint Augustin qui constituent ici ses principales sources, l'origine divine du pouvoir temporel, que son titulaire soit chrétien, païen ou hérétique. En revanche, il fausse la pensée de saint Paul et celle des Pères, quand il prétend que, seul, le roi qui tient sa couronne de ses ancêtres a un pouvoir d'origine divine, que « ceux qui ont voulu arracher le royaume aux rois héréditaires ne sont pas rois suivant l'ordre de Dieu[1] ».

Saint Paul ne dit rien de pareil et aucun texte des Pères ne justifie une telle interprétation. Saint Jérôme et saint Augustin, dans leur commentaire de l'épître aux Romains, gardent eux aussi le silence au sujet du mode de transmission du pouvoir. Saint Augustin insiste, avec saint Paul, sur la nécessité d'obéir aux puissances humaines, même lorsqu'elles ne respectent pas le droit de propriété; mais, s'il leur abandonne toute autorité sur les biens temporels et périssables, il défend énergiquement les revendications de la conscience qu'elles ne peuvent opprimer. « Notre âme », dit-il, « par laquelle nous croyons en Dieu et sommes appelés à son royaume, ne peut être soumise à quiconque tenterait de détruire en nous ce que Dieu a daigné nous accorder pour la vie éternelle[2]. »

Ainsi, saint Augustin ne définit pas plus que saint Paul à quel signe on reconnaît le pouvoir qui vient de Dieu. Il résulte au contraire de certains passages de la *Cité de Dieu* que les gouvernements populaires ont, à ses yeux, la même valeur surnaturelle que les gouvernements monarchiques. Peut-être même a-t-il une préférence pour les premiers : à propos de la chute des Tarquins et des débuts de la République romaine, qu'il salue non sans un certain enthousiasme, il exprime cet avis que, d'après l'étymologie, le roi (*de regere*) est « un maître qui règne et domine », le consul (*de consulere*) « une sorte de conseiller[3] ». Ailleurs (et le *Liber de unitate* cite ce passage), il fait sienne la définition de Scipion dans la *République* de Cicéron : « La république, c'est la chose du peuple », et il ajoute aussitôt : « La république, la chose du peuple n'existe effectivement

1. *Liber de unitate ecclesiae conservanda*, l. I, c. 10.
2. Saint Augustin, *Expositio quarumdam propositionum ex epistola ad Romanos*, §§ LXXII-LXXIII.
3. Saint Augustin, *De civitate Dei*, l. V, c. 12.

que lorsqu'elle est administrée selon le bien et la justice, soit par un roi, soit par un petit nombre de grands, soit par le peuple entier. Mais quand un roi est injuste et devient un tyran, comme disent les Grecs, quand les grands sont injustes et deviennent une faction, ou enfin quand le peuple est injuste et devient lui aussi un tyran,... alors non seulement la république est corrompue, mais, aux termes de la définition établie, la république a cessé d'être la chose du peuple pour devenir celle d'un tyran ou d'une faction, le peuple lui-même, du jour où il devient injuste, cessant d'être un peuple, c'est-à-dire une société fondée sur des droits reconnus et sur la communauté des pouvoirs[1]. »

Saint Augustin n'exclut donc aucune forme de gouvernement. Et pourtant, si l'on en croyait le *Liber de unitate*, en proclamant que l'État n'existe que lorsqu'il est administré selon le bien et la justice, il aurait voulu condamner ceux qui résistent à l'ordre de Dieu, lequel a pour signe visible l'hérédité[2]. C'est ainsi que saint Augustin devient, comme saint Paul, un partisan de la royauté héréditaire!

Cette supposition, toute gratuite, a pour but d'écarter l'ingérence du pouvoir sacerdotal. Grégoire VII revendiquait pour le pape la mission de relever les atteintes portées à « l'ordre de Dieu ». Investi d'un pouvoir institué par le Christ lui-même, il s'attribuait le droit de contrôler les divers gouvernements humains et de déposer les rois s'ils foulaient aux pieds les lois de la morale chrétienne. Pour éluder les prétentions pontificales, Petrus Crassus et l'auteur du *Liber de unitate* affirment que, l'hérédité étant le signe distinctif auquel on reconnaît qu'un pouvoir vient de Dieu, le royaume procède directement de Dieu, sans l'intermédiaire du sacerdoce et que, par suite, le souverain, ministre de Dieu, ne peut être jugé par personne, pas même par le pape.

« Le royaume appartient à Dieu qui le donnera à qui il voudra » (*Dan.*, IV, 4), a dit le prophète Daniel. Et Petrus Crassus de conclure aussitôt : « Remarquez donc, je vous en supplie, que le prophète ne dit pas le « royaume de votre pape », mais le « royaume de Dieu » ; c'est donc Dieu, si on exclut toute

1. Saint Augustin, *De civitate Dei*, l. II, c. 21.
2. *Liber de unitate ecclesiae conservanda*, l. I, c. 17.

ambiguïté, qui est reconnu avoir donné le royaume au roi Henri[1]. »

On ne voit pas très bien *a priori* comment Daniel, quel que fût son don prophétique, eût pu affirmer que le royaume relevait du pape, et, sans insister sur ce côté un peu ridicule de l'argument de Petrus Crassus, il suffira de remarquer que le juriste impérial fait une application trop particulière de la parole qu'il cite. Elle a, comme celle de saint Paul sur l'origine divine du pouvoir, un sens général et indique simplement que Dieu est maître souverain des empires terrestres. On peut en dire autant de ce texte de saint Augustin, dans lequel Petrus Crassus aperçoit aussi une condamnation de la doctrine grégorienne : « Dieu a distribué les lois humaines au genre humain par l'intermédiaire des empereurs et des rois du siècle[2]. » Saint Augustin aurait voulu dire que l'Église devait rester étrangère au gouvernement temporel de la société et accepter sans mot dire toute loi humaine qui procède de Dieu par l'intermédiaire des rois, que transgresser cette loi (qui ne peut être injuste, puisqu'elle vient de Dieu), c'est offenser Dieu et empiéter sur ses attributions. « Le Créateur n'ayant rien dans toute la création qui fût plus cher à son cœur que l'homme, lui a donné deux sortes de lois pour contenir son âme vagabonde, pour se reconnaître dans la vie et pour garder les commandements : les premières, il les a confiées aux hommes d'Église par l'intermédiaire des apôtres et de leurs successeurs ; les secondes, il les a partagées entre les hommes du siècle par l'entremise des empereurs et des rois[3]. » Les deux pouvoirs proviennent donc de Dieu par des canaux différents ; la loi temporelle, promulguée par les rois ou empereurs, a la même valeur que la loi spirituelle, contenue dans les bulles pontificales et les décrets conciliaires.

Le *Liber de unitate ecclesiae conservanda* interprète dans le même sens la parole célèbre : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » (*Matth.*, XXII, 21). « Cette règle de conduite », ajoute notre auteur, « le Christ l'a prêchée par son propre exemple, quand il a dit à l'apôtre Pierre : « Pour « ne pas les scandaliser », c'est-à-dire pour que nous ne four-

1. *Defensio Heinrici regis*, c. III.
2. Saint Augustin, *Expos. Joannis in evang.*, c. 1, tract. 6, § 25.
3. *Defensio Heinrici regis*, c. IV.

nissions pas aux contradicteurs de César une occasion de tumulte, « va à la mer, jette l'hameçon et tire le premier poisson « qui viendra, ouvre-lui la bouche et tu trouveras un statère ; « prends-le et donne-le pour moi et pour toi, et apprenez de « moi que je suis doux et humble de cœur » (*Matth.*, XVII, 27, et XI, 29). De même encore, le Maître a enseigné que l'Église ne devait ni disposer du royaume, ni l'ordonner, lorsque, le jour où les foules vinrent l'enlever pour le faire roi, il se retira dans la montagne, afin d'y prier seul, car, « ayant la « forme de Dieu et prenant celle d'un esclave, il est venu non « pour être servi, mais pour servir » (*Phil.*, II, 6-7 ; *Matth.*, XX, 28[1]).

De cette doctrine du Christ, l'auteur du *Liber de unitate* trouve, chez le pape Gélase, un commentaire qui lui paraît tout en sa faveur. « Le Christ, se souvenant de la fragilité humaine, a tempéré par une dispensation magnifique ce qui convenait au salut des siens et il a partagé les attributions de l'un et l'autre pouvoir, en distinguant leurs fonctions et leurs dignités ; il a voulu que ses disciples fussent sauvés par une humilité salutaire et qu'ils pussent échapper à l'orgueil humain : aussi les empereurs chrétiens ont-ils besoin des pontifes pour la vie éternelle et les pontifes ont-ils recours aux dispositions impériales pour les choses temporelles, de telle sorte que l'action spirituelle est éloignée du domaine temporel et que le chevalier du Seigneur n'est que très peu mêlé aux affaires séculières[2]. »

On pourrait faire sur l'interprétation de l'Évangile et sur celle de Gélase par le *Liber de unitate* les mêmes réserves que tout à l'heure pour celles de Daniel et de saint Augustin par Petrus Crassus. Le Christ et le pape ont simplement voulu affirmer que les dignités sacerdotale et royale devaient être séparées, que les clercs, en particulier, ne devaient aspirer à aucune fonction temporelle ; mais ont-ils signifié par là que l'Église devait se désintéresser du gouvernement, de ce que saint Augustin appelle la « cité de la terre », ont-ils estimé que la loi civile, inspirée par Dieu, devait être acceptée sans réserve, et que, malgré des apparences parfois trompeuses, les rois héréditaires administraient nécessairement en toute conformité avec

1. *Liber de unitate ecclesiae conservanda*, l. II, c. 1.
2. Gélase, *Tract.*, IV, § 11. — *Liber de unitate ecclesiae conservanda*, l. I, c. 3.

les vues de Dieu? Nous n'oserions l'affirmer avec la même aisance que le *Liber de unitate*.

En effet, d'après lui, le roi, qui tient son pouvoir de Dieu, est ministre de Dieu, au même titre que le pape. Or, personne ne peut juger un ministre de Dieu. « Ce pouvoir, ordonné par Dieu et qui doit être honoré, où peut-il être jugé? A l'Église ou à la cour? Si c'est à l'Eglise, l'Église devient la cour (*curia*) dont l'étymologie rappelle le sang versé (*cruor*). Or, « aucun clerc, « diacre ou prêtre », dit le pape Sylvestre, « ne peut entrer à la « cour pour aucun motif, ni y plaider sa cause devant aucun juge, « car toute cour est voisine du sang[1] ». Et, comme les décrets ecclésiastiques interdisent, sous peine d'anathème, au degré inférieur d'accuser le supérieur, qui pourra accuser le roi dont les pouvoirs l'emportent sur tous et dont, comme le dit Innocent, « tous les actes seront retenus pour qu'il en rende compte « à Dieu[2]? »

Le roi héréditaire est donc responsable devant Dieu et non pas devant le pape. Par suite, les deux dignités ayant été instituées simultanément par Dieu avec des attributions variées, mais avec un égal pouvoir, le sacerdoce ne peut avoir aucune prééminence, aucune autorité sur le royaume, ni le royaume sur le sacerdoce; il y a entre eux une différence de degré, mais non de nature.

D'ailleurs, le *Liber de unitate* croit qu'historiquement il en a toujours été ainsi. Dès l'origine, dit-il, les deux pouvoirs sont séparés : Constantinople est le siège de la dignité impériale, tandis que la vieille Rome obtient la primauté apostolique; mais l'on est d'accord « pour maintenir l'unité de la foi chrétienne et de la religion ». Puis les empereurs de la nouvelle Rome dégénèrent, ils deviennent hérétiques, défenseurs des hérétiques ou même persécuteurs de l'Église. Alors la mère répudie sa fille et se donne d'autres fils « plus éminents par leur noblesse et par leur vertu[3] ».

On pourrait croire, d'après ce début, que le *Liber de unitate* veut aboutir aux conclusions de la lettre à Hermann de Metz et

1. *Excerpta quaedam ex synodalibus gestis s. Silvestris papae*, c. V (éd. Hinschius, p. 449).

2. *Innocentii decreta ad Exsuperium*, c. III (éd. Hinschius, p. 532). — *Liber de unitate ecclesiae conservanda*, l. I, c. 12.

3. *Liber de unitate ecclesiae conservanda*, l. I, c. 2.

établir qu'historiquement la papauté a eu sur les rois la même autorité qu'une mère sur ses fils. En réalité, il s'agit de suivre « les desseins de Dieu », de prouver comment, par la volonté de Dieu, les rois de Germanie sont devenus empereurs et patrices de l'Eglise romaine, de réfuter les passages de la lettre à Hermann de Metz qui concernaient l'avènement de Pépin le Bref. Grégoire VII avait commis une erreur historique en laissant entendre que le pape Zacharie avait pris l'initiative de la déposition de Childéric III, alors qu'il avait été simplement consulté sur l'opportunité de la mesure, mais le *Liber de unitate* n'altère pas moins la vérité quand il donne à supposer que Childéric n'avait pas d'héritier[1] ou surtout quand, très sérieusement, il rappelle que Pépin descendait d'une fille de Clotaire, pour conclure que l'avènement des Carolingiens n'est pas une atteinte positive au principe de la transmission héréditaire de la couronne[2].

En réalité, les arguments historiques, chers à tous les polémistes de l'époque, n'ont en l'espèce qu'une très faible valeur. Grégoire VII, dans la lettre à Hermann de Metz, se retranchait derrière l'autorité de certains papes ou évêques qui, avant lui, s'étaient élevés avec véhémence contre le pouvoir temporel. Le *Liber de unitate* peut aussi facilement prouver que certains pontifes ont entretenu d'excellents rapports avec des rois, même hérétiques[3]. La règle qu'il pose, en l'appuyant sur les exemples de Théodoric, de l'empereur Anastase ou des rois francs, n'en comporte pas moins de nombreuses exceptions et l'on ne peut adopter sans réserve la thèse qu'il développe, à savoir que les papes ont toujours reconnu que le roi héréditaire tenait son pouvoir de Dieu et que, par suite, il ne pouvait être jugé par personne. La controverse historique, engagée entre grégoriens et antigrégoriens, n'a au fond aucune portée.

Les textes de l'Ecriture et des Pères ont fait l'objet de discussions plus intéressantes. Petrus Crassus et le *Liber de unitate*, après avoir tenté d'établir qu'aux yeux de Dieu la loi royale a la même valeur que la loi pontificale, qu'historiquement les papes n'ont revendiqué aucune prééminence sur le pouvoir temporel, ordonné lui aussi par Dieu, se heurtent à l'argument fon-

1. *Liber de unitate ecclesiae conservanda*, l. I, c. 2.
2. *Ibid.*, l. I, c. 16.
3. *Ibid.*, l. I, c. 3 et 12.

damental de Grégoire VII : le Christ, en conférant à saint Pierre le pouvoir de lier et de délier, a donné à son successeur le droit de dispenser les fidèles de l'obéissance aux lois injustes et de déposer les rois.

Le *Liber de unitate* ne met pas en doute la parole du Christ à saint Pierre, mais il s'efforce de limiter les attributs qu'elle confère au Saint-Siège. Le pape a reçu du Christ le droit de délier du péché, œuvre du démon, mais non des serments, œuvre de Dieu; il ne peut donc ordonner aux sujets de refuser l'obéissance qu'ils ont jurée à leur souverain. Le Seigneur a dit par la bouche du prophète : « Vous jurerez dans la vérité et la justice » (*Jer.*, IV, 2). Or, délier d'un serment, c'est délier de la vérité et de la justice qui viennent de Dieu. « Les œuvres de ses mains sont la vérité et la justice » (*Ps.*, CX, 7), dit le psaume. Par suite, l'injustice à laquelle aboutit la violation d'un serment est la forme la plus odieuse du péché. « Celui qui commet une injustice commet un péché, en vertu de cette parole de l'apôtre Jean : « Vous savez que le fils de Dieu est apparu pour « délier des œuvres du démon; tout esprit qui délie de Jésus ne « vient pas de Dieu, mais il est l'Antéchrist, dont avez entendu « parler, car il est venu et il est déjà en ce monde » (*I Jean*, III, 8, et IV, 3). Donc le verbe, l'âme et la chair sont un seul Christ en la seule personne de Dieu et de l'homme. Mais celui-là délie de Jésus qui nie sa divinité, son âme ou sa chair. Il délie de Jésus celui qui corrompt par sa vie ou par l'interprétation qu'il en donne les commandements et les paroles de Jésus. Il délie de Jésus celui qui scinde l'unité de l'Église. Le Christ, avec sa tête et son corps, forme un seul homme. Or, son corps est l'Eglise. Ils ne viennent donc pas de Dieu, ceux qui déchirent les œuvres de Dieu, ses paroles, ses serments, car le fils de Dieu, verbe de Dieu, « est apparu pour détruire les œuvres du « démon » (*I Jean*, III, 8), et le Christ, fils de Dieu, a permis aux prêtres de délier des œuvres du démon dans le verbe de Dieu et la vertu de Dieu[1]. »

Le pape peut donc absoudre du péché, mais il ne peut dégager d'un serment, comme l'a fait Grégoire VII pour les sujets de Henri IV, car « la parole de Dieu ne peut être enchaînée » (*II Tim.*, II, 9). Le *Liber de unitate* insiste sur cette idée que

1. *Liber de unitate ecclesiae conservanda*, l. I, c. 14.

le serment ne concerne pas seulement celui qui le fait, mais aussi celui au nom duquel il est fait et qui se trouve gravement offensé en cas de parjure. Or, Dieu, en abandonnant à l'apôtre le pouvoir de lier et de délier, s'est nécessairement réservé celui de lier et de délier du serment. Saint Pierre l'aurait ainsi entendu quand, définissant les fonctions qu'il transmettait à saint Clément, il s'exprimait en ces termes : « Je vous ordonne comme évêque Clément et lui livre le pouvoir de lier et de délier qui m'a été confié par le Seigneur, afin que tout ce qu'il décrétera sur la terre le soit aussi dans le ciel. Il liera ce qu'il faut lier et déliera ce qu'il faut délier, ayant qualité pour connaître la règle de l'Église[1]. » Saint Pierre, ajoute le *Liber de unitate*, n'avait pas reçu le pouvoir de délier des prescriptions de l'Ecriture : c'est ce que signifient les mots : « Ce qu'il faut délier[2]. » Comme toujours, notre auteur adapte le texte à ses conceptions personnelles; les grégoriens auraient pu tout aussi bien l'interpréter en leur faveur et constater que saint Pierre remet à saint Clément un pouvoir universellement étendu en affirmant que « tout ce qu'il décrétera sur la terre le sera dans le ciel sans aucune exception ni réserve, Clément étant seul juge de ce qu'il faut délier ».

Le *Liber de unitate* a peut-être emprunté cette théorie de la valeur absolue du serment à un autre polémiste qui écrivait en 1081 ou 1082, Wenrich de Trèves[3].

1. *Epistola Clementis ad Jacobum*, c. XIII.
2. *Liber de unitate ecclesiae conservanda*, l. I, c. 4.
3. Wenrich lui-même est peu connu. Sigebert de Gembloux donne sur lui dans le *De scriptoribus ecclesiasticis*, c. CLX, quelques renseignements très brefs : « Wenrich », dit-il, « devenu d'écolâtre de Trèves évêque de Verceil, a écrit, sous le nom de Thierry, évêque de Verdun, un livre adressé à Hildebrand ou, si l'on veut, au pape Grégoire, et relatif à la discorde du sacerdoce et de l'empire, non pour le blâmer, mais pour le supplier, comme il convient à un vieillard et à un père et pour lui rapporter, amicalement et avec l'affection de quelqu'un qui souffre, tout ce que la rénommée, trop bavarde, lui attribuait comme paroles et comme actes contraires au droit et à la religion. » Il résulte de ce texte que Wenrich a été d'abord écolâtre de Trèves, puis évêque de Verceil; mais on ne sait rien de son rôle politique ni de la part qu'il a prise à la lutte du sacerdoce et de l'empire. La date même de sa lettre (*Wenrici, scolastici Treverensis, epistola, sub Theoderici, episcopi Verdunensis, nomine composita*), qui a été éditée par K. Francke dans les *Libelli de lite*, t. I, p. 280-299, a été très discutée. Cf. Giesebrecht dans les *Sitzungsberichte der Königl. bayer. Akademie der Wissenschaften zu München*, 1868, t. II, p. 307, n. 7, et K. Francke, dans l'introduction placée en tête de son édition (*Libelli*,

Wenrich reproche déjà à Grégoire VII d'avoir invité les Allemands au parjure. « Lorsque », écrivait-il, « il est dit : « Je « vous absous du serment que vous avez juré à Henri », cela ne revient-il pas à donner l'ordre suivant : en vertu de mon autorité, je vous enjoins de lui refuser la foi que vous lui avez promise par serment. Mais que répondons-nous à cette invitation? Non, en vérité, seigneur pape, nous ne pouvons vous écouter, refuser la foi que nous avons promise ou plutôt que nous n'avons pas promise, mais que nous avons jurée, car, si les lèvres qui profèrent un simple mensonge tuent l'âme, logiquement, celles qui joignent le parjure au mensonge doivent la faire périr, et, si tous ceux qui commettent un mensonge sont damnés, ceux qui se rendent coupables d'un parjure le sont davantage encore. » Et Wenrich de citer la loi de Moïse, dictée par Dieu lui-même, à laquelle personne ne peut se dérober[1].

Wenrich semble donc avoir formulé le premier la thèse impérialiste, suivant laquelle on ne peut jamais s'affranchir d'un serment. Il prévoit l'objection pontificale. « Celui auquel vous avez prêté serment », dira-t-on, « est pervers; c'est un impie, un parjure, un scélérat; vous ne lui devez pas la foi. » Nullement, s'écrie-t-il, car Rodolphe est très inférieur à Henri IV; les parjures et les meurtres dont ce traître est coupable sont

t. I, p. 283). Pour Giesebrecht, la lettre aurait été écrite en 1082 ou 1083, car, au chapitre VIII, il est question des évêques ordonnés par Rodolphe ou Hermann, et Hermann de Luxembourg est devenu roi en août 1081. Mais K. Francke remarque que les mots *vel Hermanni* ont été interpolés et ne figurent pas dans le plus important manuscrit; il en conclut que la lettre est antérieure à l'avènement de Hermann, qu'elle se place entre octobre 1080 (mort de Rodolphe) et août 1081; il ajoute que, si Hermann avait été déjà roi au moment où Wenrich écrivait, celui-ci l'aurait nommé lorsqu'il flétrit (c. VI) les usurpations qui se sont produites récemment. Or, quoi qu'en dise Francke (p. 284 et 294, n. 3), rien ne prouve que Hermann ne soit pas compris dans ce blâme général. A notre avis, la seule chose certaine, c'est que la lettre a été écrite entre octobre 1080 et septembre 1082. Wenrich est mort au plus tard le 30 septembre 1082 (cf. Francke, *loc. cit.*). Il nous paraît donc vraisemblable qu'il a dû composer son réquisitoire contre Grégoire VII à la fin de 1081 ou au début de 1082, au moment où Henri IV était en Italie et où Thierry de Verdun, si l'on en croit Hugues de Flavigny (*Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. VIII, p. 459), a pris délibérément et violemment parti, après de longues hésitations, pour l'empereur, contre le pape. — Sur le rôle de ce dernier évêque, cf. A. Dantzer, *la Querelle des investitures dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun de 1075 au concordat de Worms (1122)*, dans les *Annales de l'Est*, t. XVI, 1902, p. 85-100.

1. *Wenrici, scolastici Treverensis, epistola*, c. VI.

innombrables[1] ! Cette seule réponse prouve la fragilité de l'argumentation ; le problème canonique dévie et se transforme en une discussion sur la valeur morale de Henri IV et de Rodolphe de Souabe. Par là, Wenrich admet implicitement que, si les sévères appréciations portées sur Henri IV par ses adversaires étaient justifiées, le serment deviendrait nul. Le *Liber de unitate*, en s'inspirant de l'idée de Wenrich, a pris une position plus forte : le pape ne peut délier que du péché ; il est impuissant, quand les commandements mêmes de Dieu entrent en jeu pour interdire le parjure aux sujets qui ont solennellement promis fidélité au roi héréditaire ; il n'a le droit ni de juger ni de déposer un ministre de Dieu.

Les antigrégoriens s'acheminent ainsi vers cette conclusion que l'Église, instituée par Dieu pour la direction spirituelle de la société, ne doit avoir aucun contrôle sur son administration temporelle. Il ne pouvait leur échapper pourtant que cette séparation, cette indépendance totale de l'État et du sacerdoce qu'ils rêvaient était pratiquement difficile, sinon impossible à réaliser. Quelle que fût leur appréciation sur Henri IV, ils étaient obligés de convenir qu'au cours des siècles certains rois avaient persécuté l'Église, tenté de détruire la foi et propagé l'hérésie. La conscience chrétienne devait-elle accepter sans murmure ce qu'elle réprouvait? En face de ces ministres de Dieu qui ordonnaient de renier la foi catholique, quelle devait être l'attitude du pape? Se tairait-il et laisserait-il anéantir la religion dont il avait la garde?

Le problème était délicat à résoudre. L'auteur du *Liber de unitate* reconnaît qu'il y a des cas où « il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes » (*Act.*, V, 29)[2], mais il se garde bien de les énumérer et de s'attarder à des considérations dont les grégoriens auraient pu tirer parti. Il examine pourtant le cas du roi hérétique ou défenseur des hérétiques et ne tolère pas qu'un tel prince soit déposé par le pape. Le rôle du chef de l'Église consistera alors, pour obtenir la paix aux âmes dont il a charge, à prier Dieu qui a toujours récompensé l'humilité, la patience, la mansuétude de ses serviteurs, en frappant durement leurs ennemis. L'empereur Anastase n'a-t-il pas péri par la foudre, pour avoir refusé de céder aux prières des évêques? Le pape et les fidèles n'ont

1. *Wenrici, scolastici Treverensis, epistola*, c. VI.
2. *Liber de unitate ecclesiae conservanda*, l. I, c. 3.

donc qu'à attendre en toute tranquillité le jugement de Dieu qui ne manquera pas de se manifester pour la confusion et la perte de ceux qui ont opprimé les fidèles[1].

Si l'auteur du *Liber de unitate* préconise cette solution, c'est qu'elle lui paraît conforme au précepte de la charité dont le Christ a fait une obligation à ses disciples. Cette vertu constitue « le ciment de l'Église ». « En elle », dit le Seigneur, « vous reconnaîtrez que vous êtes mes disciples, si vous vous aimez mutuellement les uns les autres » (*Jean*, XIII, 35)[2].

Wenrich de Trèves exprimait la même idée et condamnait au nom de ce même précepte tout acte violent contre le pouvoir temporel. « En résumé », dit-il, « la sagesse veut que les pouvoirs ordonnés par Dieu soient acceptés avec empressement, aimés avec passion, respectés avec honneur, supportés avec patience, et elle le dit en des termes qui ne laissent place à aucune hésitation pour ceux qui sont à l'affût d'une occasion, quand ces pouvoirs sont importuns, pervers ou même infidèles. Tel est le parfum de douceur qui s'est épanché du cœur du Seigneur dans celui des apôtres, que les hommes apostoliques ont reçu directement des apôtres, qu'ils ont gardé avec soin et fidèlement répandu[3]. »

Conformément à cette loi de charité, l'Église, dans l'attente des jugements de Dieu, souffrira persécution et assurera par là le maintien de la paix. Le Seigneur a dit : « Heureux celui qui a persévéré jusqu'à la fin » (*Matth.*, X, 22). « En quoi consiste l'heureuse persévérance, sinon dans la vertu de patience? Est-ce que, suivant la prédication apostolique, ceux qui veulent vivre pieusement dans le Christ ne souffriront pas persécution?... Il faut donc persister dans le labeur que l'on a entrepris, rendre la justice avec constance et dispenser la clémence avec bienveillance. Haïssons les péchés et non les hommes; reprenons les orgueilleux, tolérons les infirmes et, quand il s'agit de poursuivre les pécheurs, ne nous disposons pas à sévir, mais plutôt à porter remède; si pressantes que soient les tribulations, ne nous effrayons pas, ne comptons pas sur nos seules forces pour résister à l'infortune, souvenons-nous que le Christ est notre conseil, notre courage, que sans lui nous sommes

1. *Liber de unitate ecclesiae conservanda*, l. I, c. 3.
2. *Ibid.*, l. II, c. 14.
3. *Wenrici, scolastici Treverensis, epistola*, c. IV.

impuissants, mais que nous sommes capables de tout supporter avec l'aide de Celui qui a dit : « Voici que je suis avec vous « jusqu'à la consommation des siècles » (*Matth.*, XXVIII, 20), et encore : « Je vous ai dit ceci pour que vous ayez la paix en « moi ; en ce monde, vous n'aurez que tribulations, mais ayez « confiance, car j'ai vaincu le monde » (*Jean*, XVI, 33). Devant des promesses aussi manifestes, ne nous laissons abattre par aucun scandale, afin de ne pas paraître ingrats envers Dieu qui nous a choisis et dont le concours est aussi efficace que la promesse véritable. » Telle est la solution conseillée par saint Léon le Grand dont s'autorise le *Liber de unitate*[1]. Petrus Crassus rappelle avec la même insistance que le rôle de l'Eglise est de souffrir persécution ; le Christ ne le lui a-t-il pas ordonné? « Si quelqu'un », dit-il, « te frappe sur une joue, tends l'autre » (*Matth.*, V, 39). Grégoire le Grand est très explicite lui aussi : « Celui qui tente de se défendre contre les fouets essaie de se dérober au jugement de celui qui flagelle[2]. »

De ces préceptes divins doit résulter, paraît-il, la subordination totale du pouvoir spirituel au pouvoir temporel ou, pour emprunter les termes de saint Augustin, de la cité céleste à la cité terrestre. « La cité de la terre, qui ne vit pas de la foi, recherche la paix de la terre, par laquelle elle entend la concorde des citoyens dans le commandement et l'obéissance, de telle sorte que, pour les choses concernant la vie mortelle, il y ait un certain accord des volontés humaines. Mais la cité céleste, qui voyage dans cette condition mortelle et vit de la foi, ne se sert de cette paix que par nécessité, jusqu'à ce que la mortalité, à laquelle une telle paix est nécessaire, ait pris fin. Aussi, tant qu'elle accomplit son voyage sur terre, pour ainsi dire captive, après avoir reçu comme gage la promesse et le don spirituel de la rédemption, elle n'hésite pas à obéir aux lois de la cité terrestre, nécessaires pour l'administration et le soutien de la vie mortelle, car, puisque la mortalité est la condition de tous, il est bon que la concorde soit conservée entre les deux cités pour les choses qui les concernent l'une et l'autre[3]. » Saint Augustin

1. Saint Léon, *ep.* 167, *Ad Rusticum Narbonnensem.* — *Liber de unitate ecclesiae conservanda*, l. II, c. 7.

2. Grégoire le Grand, *Moralia in Job*, l. XXXII, c. 4, § 5. — *Defensio Heinrici regis*, c. VII.

3. Saint Augustin, *De civitate Dei*, l. XIX, c. 17. — *Liber de unitate ecclesiae conservanda*, l. I, c. 12.

ajoute que la cité céleste « désire et protège le bon accord des volontés, aussi longtemps que la piété et la religion peuvent le permettre. » Le *Liber de unitate* se garde bien de citer son auteur jusqu'au bout, car il résulterait de ce dernier passage qu'il y a des limites à la patience et à la charité, recommandées par le christianisme, qu'en certains cas l'opposition aux pouvoirs établis est légitime et que la « cité céleste » ne peut alors abdiquer ses droits devant les prétentions injustes de la « cité terrestre ».

Le pouvoir royal, qui a sa source en Dieu, est donc indépendant de l'Eglise qui ne doit pas juger ses actes. Toutefois, si l'Église ne peut user à son égard d'armes temporelles, si elle ne peut entrer en révolte contre la loi humaine, elle a du moins à sa disposition « le glaive de l'esprit qui est la parole de Dieu[1] ». A-t-elle le droit de le tirer contre les rois qui règnent suivant l'ordre de Dieu; en d'autres termes, peut-elle frapper ceux-ci de l'anathème? La question avait de l'importance, car, d'après les idées du temps qui interdisent tous rapports avec les excommuniés, l'anathème entraînait implicitement à sa suite une déposition plus ou moins déguisée.

De là une certaine incertitude chez les antigrégoriens. Théoriquement, ils reconnaissent au pape le droit d'excommunier le roi. Le *Liber de unitate* admet que le pouvoir spirituel dispose des armes spirituelles au même titre que le pouvoir temporel. Wenrich de Trèves proclame, avec saint Paul, que « les armes de notre milice ne sont pas charnelles » (*I Cor.*, X, 4)[2]. Mais, quand on en vient à la pratique, les droits du Saint-Siège en cette matière sont singulièrement limités.

Le *Liber de unitate*, pour éviter les contradictions, s'attache surtout à la question de fait; il reproche à Grégoire VII d'avoir excommunié Henri IV à l'aide d'accusations injustes et fausses, de s'être dérobé à la procédure ordinairement suivie[3]. A cette occasion, toutefois, il revient sur l'idée qu'il développe continuellement : le roi, ministre de Dieu, est de par sa fonction même irréprochable. « Nous avons », dit-il, « meilleure opinion du roi ; il est », nous l'espérons, « amoureux de la loi chrétienne, défenseur des églises, pourfendeur des hérétiques et des schis-

1. *Liber de unitate ecclesiae conservanda*, l. I, c. 3.
2. *Wenrici, scolastici Treverensis, epistola*, c. IV.
3. *Liber de unitate ecclesiae conservanda*, l. I, c. 8 et 12.

matiques, quand il n'a pu redresser ceux-ci ni les empêcher de persévérer dans leur erreur. » Or, « tout ce qui est irréprochable est défendu par l'Église catholique », écrit le pape Marcellin[1]. Donc, le pouvoir concédé par Dieu ne peut être digne de reproche, puisque l'apôtre et par l'apôtre le Seigneur a établi cette règle : « Craignez Dieu, honorez le roi » (*I Petr.*, II, 17), car « l'honneur du roi aime la justice » (*Ps.*, XCVIII, 4)[2].

Ainsi le roi, parce que roi, ne peut avoir méprisé la loi chrétienne ni fomenté l'hérésie. A quel titre aurait-il mérité l'anathème? Le *Liber de unitate*, fidèle à sa méthode, ne se préoccupe pas de ce qui est, mais de ce qui devrait être, et conclut un peu vite que ce qui devrait être est.

Petrus Crassus cherche lui aussi à paralyser le pouvoir spirituel du pape; il prétend qu'en frappant Henri IV, Grégoire VII a condamné du même coup tous les princes qui ont établi et affermi le christianisme. « En lésant injustement le roi Henri, il est convaincu d'avoir ouvertement fait tort aux empereurs de la foi orthodoxe qui, par leur saint concours, ont aidé ceux qui ont prêché cette foi à édifier la sainte Église sur les fondements jetés par les apôtres[3]. » Excommunier le roi, pour Petrus Crassus comme pour le *Liber de unitate*, c'est donc « frapper la sainte Église de Dieu et ruiner la paix du monde[4] ».

Guy, écolâtre, puis évêque d'Osnabrück, un des plus violents parmi les adversaires de Grégoire VII, est encore plus affirmatif à cet égard et dénie à l'Eglise le droit d'excommunier les rois[5]. La raison qu'il invoque est assez curieuse : le pape, en usant de l'interdit à l'égard des rois, provoque forcément la guerre civile,

1. Saint Marcellin, *ep.* II, c. 3 (éd. Hinschius, p. 222).
2. *Liber de unitate ecclesiae conservanda*, l. I, c. 12.
3. *Defensio Heinrici regis*, c. II.
4. *Ibid.*, c. III.
5. Le personnage est peu connu. Guy, d'abord écolâtre d'Osnabrück, devint évêque de cette ville en 1093 et mourut en 1101, après avoir lutté énergiquement contre Urbain II et ses partisans. Il a écrit un traité sur la controverse entre Hildebrand et l'empereur Henri (*Liber de controversia intra Hildebrandum et Heinricum imperatorem*) dont quelques extraits seulement ont été conservés par un certain T., également écolâtre d'Osnabrück, qui fut chargé, en 1118, de recueillir des pièces relatives à la lutte du sacerdoce et de l'empire. Ces extraits ont été édités par Jaffé, *Bibliotheca rerum Germanicarum*, t. V, p. 328-345, et plus récemment par L. de Heinemann (*Libelli de lite*, t. I, p. 461-470). Ce dernier a montré dans son introduction (p. 461, n. 1) que Guy avait écrit du vivant de Hildebrand et après le sacre de Henri IV comme empereur, soit entre le 22 mars 1084 et le 25 mai 1085.

car le roi se venge par les armes et la chrétienté en souffre beaucoup. Il n'y a pas lieu de s'arrêter sur une théorie aussi singulière et qui, en droit ecclésiastique, ne tient pas debout. Non seulement on ne voit pas pourquoi les souverains qui, devant Dieu, sont égaux aux autres hommes jouiraient d'un tel privilège sous prétexte qu'il faut redouter leur fureur; mais il faudrait encore admettre la nécessité pour l'Eglise de conserver dans sa communion les princes coupables de meurtres, de massacres, de pillages.

Il n'en reste pas moins vrai que les antigrégoriens contestent plus ou moins ouvertement au pape le droit d'excommunier le roi. Wenrich de Trèves partage la conception des autres juristes impériaux quand il soutient que la condamnation de l'Eglise n'est valable que si elle est conforme aux vues de Dieu et que le roi n'a pas à tenir compte d'une sentence injuste[1].

Le pouvoir royal est donc sans limites. Le souverain n'est pas même retenu par la crainte d'encourir une peine spirituelle; il est au-dessus des lois divines comme des lois humaines. La monarchie, rêvée par les partisans de Henri IV, est absolue en même temps qu'héréditaire.

Wenrich de Trèves voit surtout dans la monarchie absolue une nécessité sociale. « D'où proviennent », écrit-il, « le ravage des campagnes, le bouleversement des villes, les massacres, les révolutions, sinon du fait que ceux-ci veulent supplanter ceux-là, lesquels sont contraints de défendre par les armes leur place, leur liberté, leur royaume, leur charge[2]? » Ainsi l'auteur responsable d'une révolution ou d'une guerre civile n'est pas le tyran qui la provoque, mais le sujet qui défend contre la tyrannie sa vie et sa liberté. Il est à peine nécessaire de remarquer qu'une telle théorie justifie tous les excès de pouvoir : si, pour éviter la guerre civile et son cortège de deuils et de calamités, il faut tout supporter de la part du souverain, celui-ci n'est plus lié par aucune contrainte; il peut librement opprimer ses sujets, attenter à leur vie et à leurs biens.

Petrus Crassus a la même conception absolutiste de la souveraineté qu'il emprunte, comme toujours, au droit romain. « Il faut », dit Justinien dans la préface des *Institutes*, « que la majesté impériale ait non seulement à son service le prestige des

1. *Wenrici, scolastici Treverensis, epistola*, c. V.
2. *Ibid.*, c. IV.

armes, mais aussi les armes de la loi, afin qu'elle puisse justement gouverner en temps de paix comme en temps de guerre et que le prince romain soit vainqueur[1]. »

Enfin, pour Petrus Crassus comme pour le *Liber de unitate*, l'absolutisme est de droit divin au même titre que l'hérédité. S'opposer au roi qui tient sa couronne de ses ancêtres, c'est manquer de respect au pouvoir qui vient de Dieu et qui doit être honoré à l'égal de Dieu[2]. Cela résulterait des textes de saint Pierre et de saint Paul que nos auteurs citent et commentent de la même manière : « Mes très chers frères », dit le prince des apôtres, « soyez soumis pour l'amour du Seigneur à toute puissance humaine, soit au roi comme souverain, soit aux préfets comme envoyés par lui pour punir les malfaiteurs et approuver les gens de bien, car c'est la volonté de Dieu qu'en faisant le bien vous en imposiez à l'ignorance des insensés, agissant comme des hommes libres, sans que la liberté serve de voile à la méchanceté, comme des serviteurs de Dieu. Honorez tout le monde, aimez la fraternité, craignez Dieu, honorez le roi » (*I Petr.*, II, 13-17). Même doctrine chez saint Paul : « Je vous demande avant tout qu'on adresse des demandes, des prières, des suppliques, des actions de grâces en faveur de tous les hommes, en faveur des rois et de ceux qui sont constitués en dignité, pour que nous menions une vie sans trouble et paisible, en toute piété et dignité. Cela est bon et agréable aux yeux de notre sauveur Dieu qui veut que tous les hommes soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité » (*I Tim.*, II, 1-4).

Ainsi « le pouvoir concédé par Dieu ne peut être digne de reproche[3] ». Aussi Dieu, selon le *Liber de unitate*, a-t-il prescrit d'obéir même aux rois injustes ou païens. « La nation et le royaume qui n'obéiront pas à Nabuchodonosor, roi de Babylone, ceux qui ne courberont pas la tête sous le joug du roi de Babylone, je les visiterai », dit le Seigneur, « avec le glaive, la faim, la soif, la peste, jusqu'à ce que je les consume de ma main » (*Jer.*, XXVII, 8). — « N'écoutez pas les paroles des prophètes qui vous disent : n'obéissez pas au roi de Babylone, car

1. *Praefatio institutionum Justiniani. Defensio Heinrici regis*, c. IV.

2. *Defensio Heinrici regis*, c. VII. — *Liber de unitate ecclesiae conservanda*, l. I, c. 5. — Wenrich de Trèves (c. IV) cite les mêmes textes ou d'autres identiques.

3. *Liber de unitate ecclesiae conservanda*, l. I, c. 12.

ils profèrent un mensonge; je ne les ai pas envoyés et ils prophétisent faussement en mon nom, afin de vous perdre et de vous faire périr, autant vous que les prophètes qui vous parlent » (*Jer.*, XXVII, 14-15). L'obéissance étant due à un roi païen, elle l'est aussi, à plus forte raison, à un roi chrétien qui, comme le remarque saint Augustin[1], aime Dieu plus que sa royauté et gouverne selon les lois de Dieu[2]. Saint Grégoire le Grand, lui aussi, ne reconnaît pas le droit de critiquer les actes du souverain. « Si jamais », dit-il, « notre langue vient à calomnier, même pour de petites choses, ceux qui nous gouvernent, que notre cœur soit brisé par l'affliction et par la pénitence et, lorsque quelqu'un aura causé quelque dommage au pouvoir établi, qu'il redoute le jugement de celui qui a créé ce pouvoir, car, commettre une faute à l'égard du pouvoir, c'est résister à celui qui l'a placé à notre tête[3]. »

Les textes des prophètes, des apôtres, des Pères prescrivent donc l'obéissance au souverain ordonné par Dieu. Le raisonnement philosophique conduit l'auteur du *Liber de unitate* à la même conclusion. Il part de cet axiome que le roi est « l'image de Dieu », comme d'ailleurs toute créature humaine. Il faut donc respecter en lui cette image de Dieu, et attenter à son pouvoir, ce serait dire que l'homme n'a pas été créé à la ressemblance de son Créateur, ce serait partager l'hérésie des priscillianistes qui ont été condamnés pour avoir prétendu que l'homme était mauvais par nature et non par déchéance, alors que « la vraie foi, qui est la foi catholique, affirme que la substance de toutes créatures, soit spirituelles, soit corporelles, est bonne et qu'il n'y a pas de nature du mal, mais que c'est par la faute d'une volonté dépravée que le bien a été vicié soit dans l'ange, soit dans l'homme[4] ».

A la doctrine exposée par Grégoire VII dans la lettre à Hermann de Metz, selon laquelle le pouvoir sacerdotal, supérieur à tout autre par son origine et par sa nature, peut, en vertu de son droit de lier et de délier, disposer des empires et des royaumes, les antigrégoriens allemands opposent une théorie de la souveraineté toute différente qu'ils prétendent rattacher à

1. Saint Augustin, *De civitate Dei*, l. V, c. 21-24.
2. *Liber de unitate ecclesiae conservanda*, l. I, c. 12 et 16-17.
3. Grégoire le Grand, *Regula pastoralis*, l. III, c. 4. — *Liber de unitate ecclesiae conservanda*, l. II, c. 1.
4. *Liber de unitate ecclesiae conservanda*, l. II, c. 8.

saint Paul, à saint Augustin et à saint Grégoire. La royauté vient de Dieu par les lois de l'hérédité et indépendamment de l'Eglise; le roi, ministre de Dieu, ne rend compte de sa conduite qu'à Dieu; il ne peut être jugé ni déposé par personne, pas même par le pape dont il est l'égal devant Dieu; il a droit enfin à l'obéissance totale et irraisonnée de ses sujets, parce que, comme roi, il est aussi infaillible au temporel que le pape au spirituel. En un mot, la monarchie héréditaire et absolue est, si l'on en croit les juristes de Henri IV, la seule forme de gouvernement qui puisse se réclamer de la loi humaine et de la loi divine.

II.

Tandis que les partisans de Henri IV s'attachent à prouver par le droit civil et par le droit canon que le roi tient directement son pouvoir de Dieu, les grégoriens allemands défendent âprement la thèse de la subordination du pouvoir temporel au pouvoir spirituel exposée dans la lettre à Hermann de Metz. A vrai dire, sur bien des points, ils n'ajoutent rien à cette bulle célèbre qu'ils se contentent trop souvent de paraphraser. Il n'y a pas lieu par exemple de les suivre dans leurs discussions historiques avec leurs adversaires; ils complètent la liste des précédents invoqués par Grégoire VII, et c'est tout. Quant à leurs arguments juridiques, si l'on excepte Manegold de Lautenbach, le seul grégorien allemand qui soit original, ils se ramènent à deux : 1° le pape, en vertu de son pouvoir de lier et de délier, a toute autorité sur les personnes laïques aussi bien qu'ecclésiastiques et dispose des royaumes comme des évêchés; 2° il peut dispenser des commandements formulés par Dieu ou par l'Église et, par suite, délier du serment de fidélité. De ce fait, la souveraineté temporelle n'aura pas un caractère absolu; elle sera limitée par la suprématie du Saint-Siège.

C'est surtout chez Bernold de Constance, très expert en droit canon, qu'il faut chercher l'exposé de la thèse dite théocratique[1].

1. Sur la vie de Bernold de Constance, cf. Strelau, *Leben und Werke des Mönchen Bernold von S. Blasien* (diss. Leipzig, 1889). — Bernold est né probablement entre 1050 et 1055; il a fait ses études à l'école de Constance où son maître, Bernard, lui enseigna le droit canon. Dès 1074-1076, il écrit plusieurs

Le point de départ en est toujours la parole du Christ : « Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel; tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel » (*Matth.*, XVI, 19). Mais, tandis que les antigrégoriens en limitaient l'effet au péché, Bernold lui accorde un sens beaucoup plus universel. Le successeur de saint Pierre peut, en vertu de la mission qui lui a été confiée par le fils de Dieu, déposer non seulement les patriarches et les évêques, mais même « les inférieurs de ce monde », c'est-à-dire les princes laïques[1].

En bon canoniste, Bernold s'efforce de prouver que cette doctrine est conforme à la plus pure tradition de l'Église. Dès les temps apostoliques, saint Paul affirmait catégoriquement que le pouvoir sacerdotal était supérieur au pouvoir laïque. « Ne savez-vous pas », disait-il, « que puisque nous jugerons les anges, combien davantage jugerons-nous les choses séculières » (*I Cor.*, VI, 3). Telle est aussi la théorie des papes, en particulier de Gélase Ier, que Grégoire VII citait, lui aussi, dans sa lettre à Hermann de Metz. « Il y a, ô empereur auguste », écrivait Gélase, « deux pouvoirs qui régissent le monde, le pouvoir sacré des pontifes et le pouvoir des rois, mais l'autorité sacerdotale est tellement supérieure que les prêtres doivent rendre compte à Dieu, lors du jugement, pour les rois eux-mêmes. Vous savez en effet, fils très clément, que, puisque vous gouvernez le monde par une dignité humaine, vous devez dévotement accepter le joug des évêques et attendre d'eux votre salut. Sachez que, dans l'ordre de la religion, vous devez leur être soumis plutôt que leur commander, que vous devez accepter leurs sentences et non pas chercher à leur imposer votre

traités qui le mettent en relief par la science canonique qu'ils reflètent. Il assiste au concile de Rome, en 1079, mais on ne sait si, à cette date, il était encore à Constance ou s'il était déjà moine à Saint-Blaise, dans la Forêt-Noire. Le 22 décembre 1084, il est ordonné prêtre à Constance par le cardinal Eudes d'Ostie, le futur pape Urbain II. Il paraît prendre une part active, pendant un certain temps, à la lutte du sacerdoce et de l'empire, puis il se retire à Saint-Blaise, qu'il quitte, selon Strelau, *op. cit.*, vers 1091. Il passe ses dernières années au monastère de Saint-Sauveur de Schaffhouse, où il meurt le 16 septembre 1100. On a de lui une chronique qui renferme des renseignements de tout premier ordre pour l'histoire des pontificats de Grégoire VII et d'Urbain II et seize traités dont les trois premiers datent de 1074 à 1076, les autres de 1085 à 1100. Waitz a édité la chronique dans les *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. V, p. 385 et suiv. Les traités ont été réunis par Thaner dans les *Libelli de lite*, t. I, p. 1 à 168.

1. *Op.* XII, *De solutione juramentorum*, c. II-III.

volonté[1]. » De ces deux textes, il résulterait que les papes ont toute autorité sur les laïques comme sur les ecclésiastiques, qu'ils peuvent excommunier les uns et les autres, déposer les rois comme les évêques[2].

Une telle conclusion dépasse les prémisses : saint Paul et Gélase revendiquent pour le pouvoir sacerdotal le droit de juger toute créature humaine, si haut placée qu'elle soit; ils affirment que les rois doivent suivre docilement la direction morale des évêques, mais aucune sanction temporelle n'est mentionnée par eux en cas de désobéissance du souverain. Bernold raisonne comme les antigrégoriens : il particularise la pensée de l'apôtre et du pontife et se croit trop vite autorisé à conclure que le roi, rebelle aux prescriptions de l'Église, doit être déposé en même temps qu'excommunié.

D'autre part, les antigrégoriens et notamment l'auteur du *Liber de unitate ecclesiae conservanda* voulaient limiter le pouvoir de lier et de délier à la faculté d'absoudre du péché; le pape, d'après eux, ne pouvait dégager d'un serment. Les grégoriens les ont également suivis sur ce terrain qui leur offrait une base plus solide.

Le droit du Saint-Siège de délier les sujets de l'obéissance et de la fidélité envers le roi est rattaché par la plupart d'entre eux à la théorie canonique de la dispense que Bernold de Constance a été l'un des premiers à formuler[3].

Selon Bernold, les grandes lignes du droit canon remontent aux apôtres; les conciles œcuméniques de Nicée (325), Constantinople (381), Éphèse (431), Chalcédoine (451) ont été ensuite les fidèles interprètes de la discipline première et ont complété les règles posées aux premiers temps de l'Eglise. Le rôle des papes est de gouverner la chrétienté en s'inspirant de ces règles, de trancher les discussions qui peuvent s'élever à leur sujet, de fixer le sens des passages obscurs et aussi, en certains cas, de tempérer la rigueur des canons. C'est alors qu'intervient la *dispense* dont Bernold essaye de définir le caractère, à l'aide de quelques exemples : Dieu a dit sur le Sinaï : « Tu ne

1. Gélase Ier, *ep.* XII, c. 2.

2. Bernold de Constance, *op.* XII, c. IV, et *op.* V, *Apologeticae rationes contra scismaticorum objectiones*, c. VIII.

3. Cf. *op.* X, *De excommunicatis vitandis, de reconciliatione lapsorum et de fontibus juris canonici*, c. LV-LVIII, et *op.* XV, *De statutis ecclesiasticis sobrie legendis.*

tueras point » (*Exod.*, XX, 13), et pourtant il a ordonné plusieurs fois à son peuple de mettre à mort; il y a donc, comme le remarque saint Augustin dans la *Cité de Dieu*[1], des cas où l'on ne tue pas tout en tuant. Aussi la dispense apparaît-elle comme une exception à la règle générale, quand celle-ci est trop dure. « De même », écrivait saint Léon, « qu'il y a des choses qui ne peuvent être modifiées pour aucune raison, de même il y en a certaines qui, pour des nécessités particulières, peuvent être tempérées, à la condition toutefois que, dans les circonstances douteuses ou obscures, notre conduite ne soit en rien contraire aux préceptes évangéliques ou aux décrets des saints Pères[2]. »

Il suffit maintenant d'appliquer le principe de la dispense au *non perjurabis* comme au *non occides* pour qu'il soit prouvé que parfois l'obéissance au souverain n'est ni nécessaire ni légitime. C'est ce qu'ont fait la plupart des grégoriens allemands et, à leur tête, l'archevêque de Salzbourg, Gebhard[3].

« Celui qui a dit : « Vous ne parjurerez point », écrit Gebhard, a dit aussi : « Vous ne tuerez point » (*Exod.*, XX, 13), et pourtant il a lui-même, dans la suite, fréquemment menacé de mort celui qui se rendrait coupable de certaines désobéissances à sa loi. Aussi ceux qui, dans tel ou tel cas, pardonnent en son nom le meurtre ou le parjure ne contredisent pas Moïse et Moïse ne se contredit pas lui-même; mais les dispenses, prévues par les institutions sacrées pour tel ou tel cas, sont d'accord avec la vérité et la justice et conviennent aux différentes sortes de causes[4]. »

1. Saint Augustin, *De civitale Dei*, l. I, c. 21.

2. Saint Léon le Grand, *ep.* 167.

3. Sur la vie de Gebhard de Salzbourg, voir les ouvrages généraux relatifs à la querelle des investitures (Hauck, Meyer von Knonau, etc...) et Spohr, *Ueber die politische und publizistiche Wirksamkeil Gebhards von Salzburg* (1060-1088), 1890. Gebhard a eu une part active à la grande lutte du sacerdoce et de l'empire, entre 1080 et 1088; il a été très intransigeant sur le terrain des principes, beaucoup plus modéré envers les personnes. On a de lui notamment une lettre à Hermann de Metz, éditée par K. Francke dans les *Libelli de lite*, t. I, p. 271-279. Cette lettre a été écrite au printemps de 1081 (cf. Spohr, *op. cit.*, p. 47, et l'introduction de K. Francke dans les *Libelli*, t. I, p. 262). Il n'y a aucune raison de supposer, comme le veut Mirbt, *op. cit.*, p. 22, que la lettre de Gebhard soit antérieure à celle de Grégoire VII au même Hermann de Metz; elle est certainement postérieure à l'assemblée de Kauffingen (février 1081) dont il est question au chapitre I.

4. Gebhard de Salzbourg, *Epistola ad venerabilem Heremannum, Mediomatricae sedis antistitem*, c. XXVII.

Par suite, les antigrégoriens sont mal fondés à prétendre que celui qui abandonne Henri IV commet un parjure. « Ils s'ingénient », nous dit-on, « à montrer à leurs partisans, à l'aide de nombreux textes de l'Écriture, combien il est dangereux de recourir au parjure et d'invoquer le nom de Dieu en vain. » Ces textes n'ont aucun rapport avec le débat ; « ils sont destinés aux faibles d'esprit et ne peuvent avoir prise sur des gens capables d'un examen attentif[1] ». Gebhard de Salzbourg est d'accord avec ses adversaires pour considérer le parjure comme un péché grave, mais il diffère d'eux sur l'interprétation à donner au commandement. « Les préceptes de la loi divine, dont ils se réclament, quoiqu'ils soient dignes de toute vénération, ne peuvent être compris comme ils le souhaiteraient. Nous ne pouvons admettre qu'il faut respecter indifféremment et sans rétractation toute chose jurée, quel que soit celui qui la jure. Bien plus, la parole de l'Ecriture : « Tu ne profaneras pas le « nom de ton Dieu ; tu ne prendras pas le nom de ton Dieu en « vain ; tu ne feras pas de parjure en mon nom » (*Exod.*, XX, 7 ; *Lev.*, XIX, 12), doit être, selon nous, observée avec cette réserve qu'il faut ou ne rien jurer ou ne pas jurer soit ce qu'il ne faut pas jurer, soit ce qui, une fois juré, ne doit ni ne peut être tenu sans faire courir un risque au moins égal[2]. »

Gebhard de Salzbourg a soin d'étayer son interprétation de l'Écriture sur des textes des Pères, en particulier sur le *De officiis* de saint Ambroise. Il y a puisé notamment un commentaire du fameux serment d'Hérode qui avait déterminé la mort de saint Jean-Baptiste : « Ce qu'Hérode a estimé être de la fidélité à la chose jurée a été en réalité de la folie[3]. » Saint Ambroise définit, à cette occasion, quel est le « devoir » dans un cas difficile. « C'est un devoir », dit-il, « de garder et de rendre ce qui a été confié. Mais parfois un changement survient, par suite des circonstances ou de la nécessité, si bien que le devoir n'est pas de rendre ce que l'on a reçu. Si quelqu'un, pour porter secours aux barbares contre sa patrie, réclame à cet effet l'argent qu'il a prêté, si un fou demande l'arme qu'il a déposée entre vos mains pour s'en frapper lui-même, la restitution est-elle le devoir?... C'est également, en certains cas, manquer à son

1. Gebhard de Salzbourg, *Epistola ad venerabilem Heremannum, Mediomatricae sedis antistitem*, c. XXIII-XXIV.
2. *Ibid.*, c. XXV.
3. Saint Ambroise, *De officiis*, l. III, c. 12.

devoir que de tenir sa promesse et d'être fidèle à son serment : tel Hérode qui a juré et ordonné la mort de Jean... Il vaut mieux ne pas accomplir un vœu que réprouverait celui qui l'a reçu. Toutes les promesses ne doivent pas toujours être tenues[1]. » Saint Isidore s'exprime en des termes identiques : « Il ne faut pas », dit-il, « observer les serments faits mal à propos ou avec imprudence comme celui de demeurer perpétuellement avec une femme adultère. Il vaut mieux ne pas tenir sa promesse que persister dans une action déshonorante[2]. » Enfin Gebhard invoque l'approbation, non moins accablante pour les antigrégoriens, de Bède le Vénérable : « Si par hasard il nous arrive d'avoir proféré un serment imprudent dont l'accomplissement aurait une issue pire, sachons changer d'avis et prendre une décision plus saine[3]. »

Ainsi, d'après les règles posées par l'Église, le devoir est parfois d'agir contrairement à ce que l'on a juré. La théorie antigrégorienne de l'observance rigoureuse et absolue du *non perjurabis* s'écroule devant l'autorité des Pères. Mais, quand il s'agit de l'obéissance au pouvoir, quels sont les cas où intervient la dispense? Tel est le problème qui reste encore à résoudre.

D'après Gebhard de Salzbourg, il faut obéir au souverain aussi longtemps que ses ordres et ses lois ne blessent pas la conscience. Lorsqu'ils jurent fidélité au souverain, les sujets ne s'engagent pas à être complices de ses iniquités[4]. « On nous dit : vous avez juré au prince et, si vous voulez lui rester fidèles, refusez fidélité et obéissance au seigneur apostolique, affirmez par serment cette renonciation, ne cessez pas d'avoir des rapports avec ceux qui ont été excommuniés par le Saint-Siège et enseignez à tous qu'il faut conserver des relations avec eux; si vous n'agissez pas de la sorte, vous serez considérés comme infidèles au roi. Dure proposition, assez semblable à celle qui fut jadis ainsi formulée : si vous voulez être l'ami de César, sacrifiez aux Dieux; sinon vous serez puni! Or, si nous accordons au roi la fidélité qu'il nous demande, nous encourons l'accusation de perfidie, non plus envers le roi, mais envers le

1. Saint Ambroise, *De officiis*, l. I, c. 50. — Ces textes sont également cités par Manegold de Lautenbach qui expose la théorie de la valeur canonique du serment, sans ajouter aucun argument nouveau (*Liber ad Gebehardum*, c. XLIX).

2. Isidore, *Liber sententiarum*, l. II, c. 31.

3. Bède le Vénérable, *Homiliae*, l. II, c. 20.

4. Gebhard de Salzbourg, *Epistola ad venerabilem Heremannum*, c. XXX.

roi des rois. Car ceux qui violent spontanément les lois divines sont apostats, dit l'Écriture. Comment donc serions-nous astreints par la religion du serment à l'apostasie et à la perfidie, nous qui n'avons rien juré, si ce n'est la foi? Chose étonnante! Nous avons juré la foi et, si nous ne commettons pas une perfidie, nous sommes appelés parjures ou infidèles[1]! »

Ainsi la soumission au roi n'est légitime que dans la mesure où elle n'empêche pas d'obéir au roi des rois, c'est-à-dire à Dieu. La fidélité ne peut être requise envers les souverains qui gouvernent contrairement à la loi de Dieu et qui enseignent à la mépriser. « Est-ce le devoir des clercs », s'écrie Gebhard, « de prêter conseil et appui à un prince chrétien qui force ses sujets à s'éloigner de la loi chrétienne, qui poursuit de sa haine ceux qui refusent de renoncer à elle, qui veut posséder héréditairement les sanctuaires dont il chasse les prêtres, qui s'empare pour son usage personnel des offrandes des fidèles et des biens des pauvres, qui, à l'exemple de Néron, torture de nouveau Pierre et Paul, oppose à Simon Pierre Simon le Magicien, qui s'avance avec orgueil dans la voie de la sainteté où jusqu'à présent les fidèles marchaient pieds nus, le cœur contrit et humilié en vue de la rémission de leurs péchés, qui souille enfin les lieux consacrés par le sang des saints et fait un sanglant carnage des serviteurs de l'apôtre? Est-ce le devoir des pasteurs de participer à de tels actes et à de tels desseins; n'est-ce pas au contraire être fidèle que de persuader aux rois qu'en déchirant la tunique du Christ et les vêtements de ses prêtres, ils méritent que leur royaume se divise à son tour et se sépare d'eux[2]? »

Obéir à un roi qui pille les églises et persécute la foi, c'est donc pour un chrétien chose impossible. La soumission au souverain a des limites qu'un sujet ne peut franchir sans être blâmé par sa conscience[3].

1. Gebhard de Salzbourg, *Epistola ad venerabilem Heremannum*, c. XXXI.
2. *Ibid.*, c. XXXII.
3. Nous ne comprenons pas très bien le reproche adressé à Gebhard par Spohr, *op. cit.*, p. 61. D'après lui, Gebhard éluda la véritable question, objet du litige, le droit qu'avait ou n'avait pas Grégoire VII de déposer Henri IV, pour traiter celle, beaucoup plus générale, du serment. Cette distinction nous paraît un peu artificielle : si le serment de fidélité a la valeur limitée que lui reconnaît notre canoniste, il est clair que le pape, seul interprète autorisé des canons de l'Église, peut délier les sujets de ce serment, c'est-à-dire leur permettre de refuser l'obéissance, ce qui a pour conséquence la déposition. Gebhard ne tranche pas la question de forme, mais sa pensée n'est pas douteuse.

Cette idée a été exprimée par un autre canoniste allemand de la fin du XIe siècle, Bernard de Constance, auteur du *Liber canonum contra Heinricum quartum*[1].

Bernard, tout en reconnaissant la nécessité de l'obéissance au pouvoir temporel, ne veut pas accepter non plus la théorie des antigrégoriens au sujet de l'obéissance absolue et illimitée. Toutefois, au lieu de discuter les textes de ses adversaires, que d'ailleurs il cite[2], il leur oppose sa propre théorie qui confine à celle de Gebhard de Salzbourg. Quand on jure fidélité à un seigneur, dit-il, on la jure suivant la foi catholique; telle est du moins la pensée de saint Paul dans l'épître aux Éphésiens[3] que saint Jérôme commente en ces termes : « Quand l'apôtre ordonne aux esclaves d'obéir à leurs maîtres, il ajoute « comme « au Christ » et encore « comme les esclaves du Christ qui « accomplissent la volonté de Dieu », afin que l'esclave n'écoute pas son maître selon la chair, s'il lui donne des ordres contraires aux ordres de Dieu; de la sorte, saint Paul n'excite pas les esclaves à la révolte contre leurs maîtres, mais il ne leur enseigne pas qu'il faut écouter leurs maîtres, lorsque ceux-ci leur ordonnent des choses vicieuses et défendues[4]. » D'où il résulte que, suivant saint Paul et saint Jérôme, il ne faut obéir aux maîtres de la terre que dans la mesure où ils prescrivent ce

1. Le *Liber canonum contra Heinricum quartum* a été édité par F. Thaner dans les *Libelli de lite*, t. I, p. 471-516. Sdralek, *Die Streitschriften Altmanns von Passau*, p. 20, en attribue la rédaction à Altmann de Passau, sous prétexte qu'il semble résulter des chapitres IX et XXXIX que l'auteur était évêque. Ces deux passages ne paraissent pas justifier une telle interprétation qui se heurte, en revanche, aux textes de Sigebert de Gembloux, *De scriptoribus ecclesiasticis*, c. CLXV, et de Bernold de Constance (*Chronicon*, a. 1091). Ce dernier affirme que Bernard, écolâtre de Constance, a composé un livre « dans lequel il paraît avoir, à l'aide des saints Pères, anéanti les insidieuses calomnies des schismatiques ». Cette définition s'applique assez bien au *Liber canonum*. Le livre a été composé en mai 1085, aussitôt après les assemblées de Quedlinbourg et de Mayence, tenues peu après Pâques, et avant que la nouvelle de la mort de Grégoire VII fût parvenue en Allemagne; il est en effet question des deux assemblées aux chapitres XV et XXV et il est dit (c. XV) que le concile de Quedlinbourg s'est tenu « cette année même ». D'autre part, il résulte du chapitre XLIII, consacré à l'exil de Grégoire VII, que le pape n'était pas mort au moment où l'auteur écrivait. Le *Liber canonum* est adressé à Hartwig, archevêque de Magdebourg de 1079 à 1102, qui était, en 1085, un des chefs du parti grégorien en Allemagne.

2. *Liber canonum contra Heinricum quartum*, c. XXI.

3. Saint Paul, *Epistola ad Ephesios*, VI, 5.

4. Saint Jérôme, *Commentarii in epistolam ad Ephesios*, l. III, c. 6.

que prescrirait le Christ lui-même. Sans doute, celui qui, de son propre mouvement ou entraîné par la perversité d'autrui, renie le maître auquel il avait juré fidélité dans le Seigneur est un parjure, mais est parjure aussi celui qui obéit à un maître rebelle aux lois de l'Église[1].

Ainsi la plupart des grégoriens allemands, reprenant et développant la doctrine exposée dans la lettre à Hermann de Metz, ont eu le sentiment que la souveraineté temporelle ne pouvait avoir un caractère absolu et illimité, comme le voulaient les antigrégoriens. Ils ont condamné la monarchie héréditaire de droit divin que leurs adversaires érigeaient à l'état de dogme. Toutefois, on ne trouve chez aucun de ceux que nous avons cités une théorie bien nette et bien coordonnée du pouvoir temporel, de ses origines et ses caractères, de ses droits et de ses devoirs. Préoccupés exclusivement de justifier la déposition de Henri IV par Grégoire VII, ils n'ont pas vu beaucoup plus loin que l'horizon des faits eux-mêmes et se sont contentés de prêcher l'obéissance aux directions pontificales. Ce qui manque dans la plupart de leurs œuvres, c'est un système s'opposant à celui qu'ont esquissé les impérialistes. Un seul parmi eux est véritablement original, c'est l'Alsacien Manegold de Lautenbach qui, dans sa lettre à Gebhard de Salzbourg, destinée à réfuter Wenrich de Trèves, a opposé au droit divin, dont se réclamaient les partisans de Henri IV, le droit populaire[2].

1. *Liber canonum contra Heinricum quartum*, c. XXXVII-XXXVIII.

2. Sur Manegold de Lautenbach, cf. *Histoire littéraire*, t. IX, p. 280-286; Giesebrecht, *Ueber Magister Manegold von Lautenbach und seine Schrift gegen den Scholasticus Wenrich* (*Sitzungsberichte der kgl. bayer. Akad. der Wissenschaft zu München*, 1868, t. II, p. 297 et suiv.); Paulus, *Nouvelles études sur Manegold de Lautenbach* (*Revue catholique d'Alsace*, 1886); Koch (Dr Georg), *Manegold von Lautenbach und die Lehre von der Volkssouveränität unter Heinrich IV* (fasc. 34 des *Historische Studien* de Ebering), 1902; J. A. Endres, *Manegold von Lautenbach, modernorum magister magistrorum* (*Historisches Jahrbuch*, t. XXV, 1904, p. 168-176); Miss T. A. Stead, *Manegold of Lautenbach* (*The english historical review*, t. XXIX, 1914, p. 1-19). — Giesebrecht (suivi par Koch) a essayé de prouver que, contrairement à ce que prétendait l'*Histoire littéraire*, *loc. cit.*, il y avait eu au XIe siècle deux Manegold, l'un qui enseigna en France entre 1070 et 1090 et auquel est adressée une lettre d'Yves de Chartres (*ep.* 110), l'autre sensiblement plus jeune, né seulement vers 1060 à Lautenbach, fondateur de l'abbaye de Marbach. Endres a repris la thèse de l'*Histoire littéraire* avec des arguments nouveaux et montré qu'il n'y a bien qu'un seul Manegold; nous renvoyons à son excellente dissertation où il soumet à une critique très minutieuse les rares renseignements que nous avons sur Manegold. De cette étude, il résulte que Manegold est né sans doute vers

Comme les autres grégoriens allemands, Manegold de Lautenbach a soutenu que le pape avait le droit de déposer le roi, que la souveraineté était limitée par le pouvoir de lier et de délier, accordé par le Christ à saint Pierre. Sa démonstration repose à la fois sur des textes empruntés pour la plupart aux fausses décrétales et sur des exemples historiques sans grande portée[1].

1045 à Lautenbach, près de Guebwiller; il a séjourné en France de 1070 à 1080 environ, puis il est revenu dans son pays natal et est entré à l'abbaye de Lautenbach. Vers 1086, semble-t-il, la situation des grégoriens en Alsace étant devenue critique, Manegold quitte Lautenbach et se réfugie à Raitenbuch, en Bavière, où son passage est signalé par un dialogue de Gerhoch; mais il retourne bientôt en Alsace et contribue à la fondation, en 1090, de l'abbaye de Marbach, au sud de Colmar, par le chevalier Burchard de Guebwiller qui y institue la règle de saint Augustin (cf. *Annales Marbacenses*, a. 1090, éd. Bloch, dans les *Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum*, 1908, p. 37). De Marbach, dont il fut le premier prieur, l'action de Manegold rayonna au loin et contribua à propager la discipline grégorienne. En 1094, Urbain II le nomme pénitencier (cf. Bernold de Constance, a. 1094). En 1096, on trouve Manegold à Tours, aux côtés du pape (Jaffé-Loewenfeld, n° 5629). En 1098, il est saisi par Henri IV et jeté en prison (cf. Bernold, a. 1098). On ne sait comment il fut délivré, car la chronique de Bernold s'arrête en 1100, mais il est encore nommé dans une bulle de Pascal II pour Marbach, en date du 2 août 1103 (Jaffé-Loewenfeld, n° 5949). Il est mort entre 1103 et 1109, car il est donné pour mort dans une lettre qui date de cette dernière année (*Codex Udalrici*, n° 160). Manegold a donc eu une vie tourmentée; l'exil et les violences dont il a été l'objet de la part de ses adversaires expliquent le ton souvent passionné de ses écrits. C'est là ce qui lui a valu d'être jugé très sévèrement par les historiens allemands Mirbt, Hauck, Meyer von Knonau qui ont fait de lui un fanatique et un pamphlétaire. Pourtant, à cet égard, Manegold ne diffère pas des antigrégoriens, de Wenrich de Trèves, de Petrus Crassus et de l'auteur du *Liber de unitate* qui préconisent eux aussi le recours à la force, mais en sens inverse. On a de Manegold deux traités : une lettre à Wolfelm, archevêque de Cologne, d'un caractère uniquement philosophique, et une lettre à Gebhard de Salzbourg qui a été éditée par K. Francke dans les *Libelli de lite*, t. I, p. 308-430. Cette lettre est postérieure à la lettre de Wenrich (1082) dont elle est une réfutation et Manegold dit lui-même, au début, qu'il a mis un certain temps à se décider avant de l'écrire; elle est d'autre part antérieure à la mort de Grégoire VII (25 mai 1085). Elle a donc été écrite autour de 1084. Manegold est encore l'auteur de plusieurs ouvrages théologiques qui sont aujourd'hui perdus.

1. *Liber ad Gebehardum*, c. VII-VIII et XXIX. Le chapitre VII a été rédigé d'après la collection canonique dite en soixante-quatorze titres, étudiée par M. Paul Fournier dans les *Mélanges de l'École française de Rome*, t. XIV, 1894, p. 147-223. Koch, *op. cit.*, p. 32-33, remarque avec raison que les exemples historiques cités au chapitre XXIX s'appliquent aux cas les plus divers : tantôt il s'agit d'excommunication, tantôt de déposition, tantôt ce sont les papes ou les évêques qui prennent l'initiative de la déposition, tantôt les princes, tantôt les peuples. Par suite, on ne peut arriver à aucune conclusion vraiment précise.

Elle ne mérite donc pas de nous retenir davantage. Ce qui fait la valeur du *Liber ad Gebehardum*, c'est l'intervention d'un élément nouveau, le peuple qui n'est pas obligé d'accepter passivement l'absolutisme royal.

Le point de départ de la théorie du moine de Lautenbach sur la souveraineté, c'est l'assimilation de la fonction royale à la fonction épiscopale. Manegold applique à la royauté la définition donnée par saint Jérôme des titres d'évêque, prêtre ou diacre, lesquels, suivant l'illustre docteur, ne désignent pas des *bénéfices*, mais des *offices*[1]. « De même les titres de roi, comte ou duc ne se rapportent pas à la nature ou au mérite de celui qui en est revêtu, mais à sa fonction et à sa dignité[2]. » Manegold revient avec insistance sur cette comparaison. « Le nom de roi », répète-t-il plus loin, « n'est pas un nom de nature, mais un nom de fonction, comme évêque, prêtre ou diacre[3]. » Par suite, la royauté n'est pas un honneur que l'on se transmet de père en fils, comme un bien que l'on possède et sur lequel on a tous les droits; elle apparaît plutôt comme une magistrature dont l'exercice implique les devoirs les plus stricts et les plus rigoureux.

Pierre Damien disait de l'épiscopat, avec saint Paul, que c'était une bonne œuvre (*bonum opus*). Le commentaire qu'il a laissé de ce mot de l'apôtre dans une de ses lettres[4] a peut-être inspiré Manegold de Lautenbach, lorsqu'il a cherché, à son tour, à définir les attributs du souverain; l'on ne peut en tous cas que constater l'identité des vertus nécessaires à l'évêque chez Pierre Damien, au roi chez Manegold. « De même », écrit ce dernier, « que la dignité et la puissance royales l'emportent sur tous les pouvoirs de ce monde, de même celui qui les exerce ne peut être ni méchant, ni vicieux, mais il doit l'emporter sur tous les autres autant par sa sagesse, sa justice et sa piété que par sa situation et sa dignité. Il est donc nécessaire que celui qui doit gérer les affaires de tous brille, plus que tous, par l'éclat de ses vertus et qu'il n'ait d'autre souci que d'exercer en toute dignité le pouvoir qui lui est confié[5]. »

1. Saint Jérôme, *Adversus Jovinianum*, l. I, c. 34.
2. *Liber ad Gebehardum*, c. XXIX.
3. *Ibid.*, c. XLIII.
4. Pierre Damien, *Epistolae*, l. II, *ep.* 1.
5. *Liber ad Gebehardum*, c. XXX.

Mais par qui ce pouvoir est-il confié au roi? Grégoriens et antigrégoriens en faisaient remonter l'origine à Dieu. Manegold de Lautenbach, sans se prononcer sur sa source première, concède au peuple le droit de désigner la personne royale. « En effet », continue-t-il, « le peuple n'élève pas le roi au-dessus de lui pour lui permettre d'exercer librement sa tyrannie, mais pour être protégé contre la tyrannie et la malveillance[1]. » Même affirmation dans un autre passage : « Personne ne pouvant se créer empereur ou roi, le peuple élève quelqu'un au-dessus de lui uniquement pour se gouverner et se régir suivant les règles de l'équité, pour distribuer à chacun ce qui lui est dû, pour protéger les gens pieux, châtier les impies, rendre justice à tous[2]. »

Que faut-il entendre exactement par peuple, Manegold ne le définit pas et, au fond, peu importe. L'essentiel chez lui, c'est que l'exercice de la souveraineté est lié à l'accomplissement des devoirs qu'elle comporte; à l'avènement de chaque prince, un contrat intervient entre celui-ci et les sujets qu'il gouverne. Par ce contrat, le peuple délègue au roi l'autorité (qui sans doute lui vient de Dieu), promet fidélité et obéissance; en échange, le roi s'engage à gouverner selon la justice[3].

1. *Liber ad Gebehardum*, c. XXX.

2. *Liber ad Gebehardum*, c. XLVII. — Koch, *op. cit.*, p. 48 et suiv., se demande à ce propos si la source réelle de la souveraineté est bien le peuple ou si le peuple est simplement l'organe de la volonté divine. Il se prononce en faveur de la première hypothèse, car Manegold insiste sur ce que le peuple élève le roi (*exaltat*) et il ne fait pas intervenir Dieu. Nous n'oserions pas être aussi affirmatif : le peuple peut désigner la personne royale (comme il désigne, sur la proposition du clergé, la personne épiscopale), sans être pour cela « la source réelle de la souveraineté »; il possède celle-ci en acte, mais non pas en puissance. Manegold n'a sans doute pas songé à cette distinction juridique qui ne nous paraît pas avoir l'importance que lui attribue le critique allemand. Nous aurons d'ailleurs à revenir sur la question.

3. La plupart des historiens allemands ont jugé sévèrement la théorie de Manegold de Lautenbach. Mirbt, *Die Publizistik*, p. 227 et suiv., lui reproche de porter atteinte « aux principes sur lesquels repose l'État ». Il s'agirait de définir quels sont ces principes. Koch, *op. cit.*, p. 54-56, trouve la conception du contrat très obscure. Selon lui, la transmission par le peuple au roi de la souveraineté ne peut avoir lieu que si l'État préexiste à cette transmission; chez Manegold, c'est elle qui crée l'État, ce qui est impossible; avant le contrat, le peuple est composé d'une foule d'individus souverains qui, isolément, abandonnent entre les mains du roi leur souveraineté, mais pourtant, chez Manegold, il existerait déjà en tant que collectivité. M. Koch nous paraît mêler deux questions différentes, celle de l'origine de l'État dont Manegold ne s'est

Par suite, le contrat sera valable aussi longtemps que le prince pratiquera les vertus inhérentes à sa fonction, mais, du jour où il portera atteinte au contrat en exerçant la tyrannie, le peuple sera lui aussi dégagé de ses obligations envers lui, c'est-à-dire de l'obéissance; il pourra rompre le contrat en se révoltant, en déposant le roi pour lui en substituer un autre. « Lorsque celui qui est élu pour châtier les méchants et défendre les honnêtes gens commence à faire preuve lui-même de méchanceté, à tracasser les hommes de bien, à exercer cruellement sur ses sujets la tyrannie qu'il aurait dû combattre, est-ce que, de toute évidence, il n'est pas juste qu'il soit déchu de la dignité qui lui a été concédée, que le peuple soit libre de sa domination et de sa sujétion, car il est bien clair qu'il a brisé le pacte pour lequel il a été établi. Personne ne pourra avec équité et avec raison accuser les sujets de perfidie, puisque leur souverain a, le premier, violé sa parole. Pour emprunter un exemple à des choses plus viles, si l'on confie à un mercenaire un troupeau pour qu'il le fasse paître et que celui-ci, au lieu de le faire paître, le vole, le disperse et le perde, est-ce que le propriétaire ne retiendra pas le salaire et ne renverra pas avec mépris le mauvais berger? Si donc on ne peut garder un berger qui, au lieu de faire paître son troupeau, le disperse, à plus forte raison est-il juste et raisonnable que celui qui, au lieu de gouverner les hommes, les conduit dans l'erreur soit privé de la puissance et de la dignité qu'il a reçues des hommes, autant que la condition du troupeau diffère de celle de l'homme[1]. »

pas préoccupé et celle de la source du pouvoir royal qui seule l'intéresse. Miss Stead, *op. cit.*, commet la même erreur quand elle compare les théories de Manegold à celles de Rousseau sur le contrat social (!). Notre auteur affirme simplement ceci : le roi, comme l'évêque, s'engage, au moment où il assume le pouvoir et quel que soit son mode d'avènement, à gouverner avec justice; s'il ne remplit pas ce devoir, le chrétien n'est plus lié par son serment de fidélité, prononcé lors de l'avènement. Le contrat a donc lieu non pas à l'origine des sociétés humaines, mais à chaque succession au trône, comme à chaque vacance épiscopale. M. Koch attache trop d'importance au terme de *populus* qu'il prend dans son sens romain. Manegold aperçoit simplement dans le *populus* les électeurs du roi, comme le *clerus et populus* représente les électeurs de l'évêque.

1. Koch, *op. cit.*, p. 51-52, relève dans ce passage quelques contradictions : le peuple, lors de la constitution du contrat, est souverain et délègue sa souveraineté au roi, mais ensuite il est sujet et, comme tel, doit l'obéissance. « Le même peuple », dit-il, « qui, aujourd'hui, transfère sa puissance au roi, est demain son sujet. » Cela tient, ajoute-t-il, à ce que, dans le premier cas,

En résumé, le contrat passé entre le souverain et les sujets est conditionnel. Il implique pour les deux parties en présence des devoirs réciproques; la non observation de ces devoirs par l'une d'elles amène la rupture. Le jour où Tarquin le Superbe devint tyran, remarque Manegold, les Romains le chassèrent et, pour éviter que la tyrannie pût se perpétuer dans leur cité, ils confièrent l'*imperium* à deux consuls qui l'exerçaient pour un an seulement[1].

Par suite, le serment de fidélité, prêté par le peuple au souverain, n'a, comme le contrat lui-même, qu'une valeur conditionnelle. « Personne ne pouvant se créer empereur ou roi, le peuple élève quelqu'un au-dessus de lui uniquement pour se gouverner et se régir suivant les règles de l'équité, pour distribuer à chacun ce qui lui est dû, pour protéger les gens pieux et rendre justice à tous. Si, brisant le pacte par lequel il a été élu, le roi pille et confond ce qu'il était fait pour corriger suivant les justes lois de la raison, il absout le peuple de sa dette de sujétion et, puisqu'il a le premier violé la foi, il le délie par là même de sa fidélité réciproque. D'où il résulte que le peuple s'obligerait en vain par serment à obéir aux violences d'une âme en délire et à suivre le roi, en vertu des nécessités de la sujétion, partout où le pousserait sa fureur ou sa folie[2]. »

Le serment, dans lequel les antigrégoriens apercevaient quelque chose d'absolu et qui liait à jamais, se trouve, lui aussi, limité aux clauses du contrat. « S'il est vrai que, comme le veut saint Augustin[3], jurer par Dieu, c'est reconnaître le droit de Dieu, celui qui prête serment aux rois et aux princes jure qu'il les aidera à gouverner le royaume, à faire régner la justice, à maintenir la paix. Ce serment oblige celui qui jure, aussi longtemps que celui auquel il est juré réclame son concours pour observer la chose jurée. Mais si celui-ci, au lieu de gouverner

Manegold considère le peuple comme une collectivité, dans le second comme une somme d'individus, et c'est ainsi que la collectivité peut être souveraine, tandis que les individus sont sujets. M. Koch, ici comme ailleurs, attache une trop grande importance aux termes dont se sert l'auteur; Manegold a employé le mot *sujets* parce que c'était celui dont on se servait ordinairement pour désigner les gouvernés, sans se rendre compte qu'en apparence au moins il allait à l'encontre de l'idée de la souveraineté populaire qu'il avait précédemment exprimée.

1. *Liber ad Gebehardum*, c. XXX.
2. *Ibid.*, c. XLVII.
3. Saint Augustin, *Sermo* CLXXX.

son royaume, exerce à cette occasion la tyrannie, s'il détruit toute justice, met fin à la paix, déserte la foi, celui qui a juré est absous de son serment, le peuple est libre de déposer son roi et d'en élever un autre[1]. »

Obéissance conditionnelle, serment de fidélité limité lui-même à la stricte observation de la chose jurée, tels sont les deux aspects essentiels de la théorie de Manegold de Lautenbach sur la souveraineté. Elle est aux antipodes de celle qu'avaient soutenue les antigrégoriens, partisans de la royauté héréditaire de droit divin. Wenrich de Trèves, que Manegold réfute plus particulièrement, invoquait l'autorité de saint Grégoire le Grand qui avait invité les évêques à obéir aux rois comme il obéissait à l'empereur et concluait que le roi ne pouvait jamais être déposé[2]. Manegold de Lautenbach s'élève avec force contre une telle théorie qui lui paraît contraire à la plus élémentaire justice. Si l'on doit l'obéissance aux rois et aux empereurs, celle-ci n'est nullement requise pour les tyrans, car « autre chose est régner, autre chose exercer la tyrannie[3] ». « Quoi de plus abominable, quoi de plus scélérat que cette affirmation qu'il faut obéir par devoir à n'importe quel homme contre la volonté du Seigneur[4] ! » La parole de saint Grégoire le Grand, dont Wenrich faisait si grand cas, apparaît à Manegold comme une simple formule de politesse, analogue à celles dont on fait usage envers des parents, des amis ou même des étrangers, quand on dit par exemple : « J'ai fait ce que vous m'avez commandé » ou : « Tout ce que vous m'ordonnez, je l'exécuterai comme votre esclave », ou encore : « Personne n'obéira à votre volonté avec plus de plaisir que moi. » Cette interprétation est aussi subtile que bien d'autres relevées chez les antigrégoriens, et Manegold sait, comme eux, torturer les textes pour les adapter à ses idées. Il est plus heureux quand, pour montrer que Grégoire le Grand n'a jamais conseillé l'obéissance aveugle au pouvoir temporel,

1. *Liber ad Gebehardum*, c. XLVIII. — On remarquera que les derniers mots de cette citation semblent infirmer la théorie de M. Koch suivant laquelle le peuple, quand il conclut le contrat, agit comme collectivité et non pas comme somme d'unités. Le serment oblige *celui qui jure* et c'est ensuite le *peuple*, réunion de ceux qui ont juré, qui dépose le roi et en élève un autre envers lequel il va contracter le même serment et les mêmes obligations.

2. Cf. *Wenrici, scolastici Treverensis, epistola*, c. IV.

3. *Liber ad Gebehardum*, c. XXX.

4. *Ibid.*, c. XLV.

il retrace, d'après Jean Diacre[1], l'histoire des rapports du pape avec l'empereur dans l'affaire de Maxime, évêque de Salone. A la mort de Natalis, Maxime s'était emparé du siège épiscopal par la violence; après avoir dispersé les biens de son église, il s'adressa à l'empereur pour que celui-ci exigeât du pape la reconnaissance de son usurpation. Grégoire le Grand n'en resta pas moins intraitable et excommunia Maxime. A-t-il fait preuve, dans ce démêlé, de cette docilité, de cet esprit de soumission que Wenrich louait trop prématurément[2]?

Les arguments, que les antigrégoriens empruntent à l'Écriture, ne valent guère mieux pour Manegold. Ils s'écroulent tous devant la parole que les actes des apôtres placent dans la bouche de saint Pierre : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes » (*Act.*, V, 29), et dans laquelle notre auteur aperçoit une justification du contrat et du serment conditionnel.

Manegold admet très volontiers que Dieu a prescrit, en règle générale, de respecter les pouvoirs établis; il ne méconnaît pas la valeur des textes chers à ses adversaires : « Soyez soumis au roi — craignez Dieu, honorez le roi — soyez soumis à vos maîtres et non pas seulement à ceux qui sont bons et modestes » (*I Petr.*, II, 13 et 17). Mais étant donné que, dans certains cas, « il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes », la soumission n'est pas illimitée. Manegold revient aussitôt à sa comparaison entre la fonction royale et la fonction épiscopale. « Le nom de roi », écrit-il, « n'est pas un nom de nature, mais un nom de fonction, comme évêque, prêtre ou diacre. Quand l'un de ces derniers est déposé de la fonction qui lui a été confiée pour des raisons certaines, il n'est plus ce qu'il était et on ne lui rend plus les honneurs auxquels sa fonction a droit. Quiconque réclame pour lui le respect dû à la dignité qu'il a perdue transgresse les lois plutôt qu'il ne les suit et si, dans son pouvoir même, il ordonne une chose contraire à la volonté de Dieu, il ne faut pas obéir, mais résister en toute liberté. Donc ils n'agissent pas contre les préceptes de l'apôtre ceux qui résistent maintenant à votre Henri, déposé de la dignité royale. Voilà pourquoi

1. Jean Diacre, *Vita Gregorii Magni*, l. IV, c. 9-10.

2. *Liber ad Gebehardum*, c. XLV. — Manegold fait encore état d'une lettre de Grégoire le Grand, dans laquelle le pape aurait affirmé que les rois doivent être privés de leur dignité en même temps que de la communion, lorsqu'ils méprisent les décrets du Saint-Siège. Nous ne voyons pas à quelle bulle il peut faire allusion; la lettre 8 du livre XIII, à laquelle renvoie K. Francke (*Libelli*, t. I, p. 389, n. 3), ne contient aucune proposition de ce genre.

l'apôtre qui ordonne d'obéir à tous les pouvoirs a préféré mourir plutôt que d'obéir à Néron, nous enseignant par son exemple que, quand nous ne pouvons obéir à la fois à Dieu et au pouvoir séculier, « il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes[1] ».

En d'autres termes, l'enseignement apostolique confirme la théorie du contrat. Si l'Église ordonne d'être soumis aux rois, de ne pas rendre le mal pour le mal, elle considère comme légitimes la désobéissance et la révolte, lorsque le prince gouverne contrairement aux lois de Dieu.

Or, ces lois de Dieu, le pape seul en est le gardien; seul, il est juge des droits de la conscience. De là son intervention fatale dans les conflits entre rois et sujets. La théorie de Manegold de Lautenbach aboutit logiquement à faire une place au pouvoir sacerdotal. Quel est donc, en cas de rupture du pacte entre le souverain et les sujets, le rôle respectif du peuple et du Saint-Siège?

Les historiens allemands ont presque tous reproché à Manegold de Lautenbach de n'avoir pas été à cet égard très sûr de sa doctrine, d'avoir hésité entre deux conceptions différentes : tantôt, disent-ils, c'est le peuple qui prend sur lui de déposer le roi, infidèle aux clauses du contrat; tantôt il refuse simplement l'obéissance à un roi déjà déposé par le pape. A qui donc appartient-il de prononcer la sentence de déchéance. Est-ce au peuple ou au pape[2]?

1. *Liber ad Gebehardum*, c. XLIII. — Les antigrégoriens n'auraient pas manqué d'objecter à Manegold que saint Pierre, en mourant pour ne pas obéir à Néron, a poussé la patience jusqu'à ses extrêmes limites. On voit quelle est la fragilité des arguments historiques en pareille matière.

2. Mirbt, *op. cit.*, p. 233, après avoir analysé la théorie de Manegold, pose cette question : « Le pape était-il simplement l'exécuteur de la volonté populaire ou bien était-il le juge des plaintes d'une nation, lequel, après avoir reconnu le bien-fondé de ces plaintes, prononce seul la sentence qui décide du débat? » Il conclut : « En bon grégorien, Manegold devait admettre la seconde hypothèse comme seule permise, mais, en fait, il a fondé la déposition de Henri IV par Grégoire sur le droit du peuple allemand de se débarrasser d'un prince devenu un objet de haine. Il y a donc là des questions non résolues, dont le nombre s'accroît, si l'on essaye de faire passer les théories de Manegold dans la pratique. » Koch, *op. cit.*, p. 36 et suiv. et 58-81, reproche également à Manegold de n'avoir pas dit nettement à qui revenait le droit de déposer le roi; il remarque qu'au chapitre XLIII, la révolte n'intervient qu'après la déposition par le pape qui semble seule justifier la résistance des sujets; au contraire, aux chapitres XLVII-XLVIII, c'est le peuple qui dépose lui-même le roi. Il en est de même du serment de fidélité : une fois c'est le pape qui en délie

Sans doute, dans l'un des passages cités plus haut, la déposition du roi est assimilée à celle de l'évêque, prêtre ou diacre, et l'initiative en revient au pape[1]; dans l'autre, au contraire, la violation par le roi du contrat originel dégage le peuple de son serment de fidélité sans aucune intervention étrangère[2]. Toutefois, la contradiction relevée par les critiques allemands entre ces deux chapitres du *Liber ad Gebehardum* est plus apparente que réelle. La doctrine grégorienne de la théocratie et la théorie de la souveraineté populaire, qui figurent l'une et l'autre chez Manegold, se complètent sans se contredire.

La théorie de Manegold sur la souveraineté procède, comme on l'a déjà remarqué plusieurs fois, de l'assimilation de la fonction royale à la fonction épiscopale. De même que l'évêque, le roi peut être déposé par le pape et, dès lors, il n'a plus droit à l'obéissance; c'est ce que s'attache à établir tout d'abord notre auteur[3]. La sentence finale provient donc du Saint-Siège.

Il en est de même quand le peuple prend l'initiative de la rupture[4]. Sans doute, Manegold affirme que, si le roi n'observe pas les termes du contrat, ce contrat est nul, qu'alors « celui qui a juré est absous de son serment et le peuple est libre de déposer

les sujets, une fois c'est le peuple qui, en vertu de la théorie démocratique, se considère comme délié. La même contradiction se relève dans les exemples historiques : tantôt Manegold semble affirmer le droit effectif du pape de délier du serment, tantôt le serment est considéré comme nul par lui-même. Manegold aurait donc hésité entre deux conceptions de la puissance pontificale, entre une construction théocratique de la société où l'autorité va de haut en bas par l'intermédiaire du pape et une construction démocratique où le pouvoir remonte de bas en haut, du peuple au roi. Toujours selon Koch, Manegold eut une préférence pour le système théocratique. Pour Miss Stead, *op. cit.*, ce serait au contraire l'idée démocratique qui l'emporte et qui laisse peu de place à l'action pontificale. En réalité, à l'argument décisif des impérialistes, qui était l'inviolabilité du roi, Manegold a répondu par sa distinction entre la personne royale et la fonction elle-même, en vertu de laquelle la sentence pontificale n'atteint pas la fonction royale, mais la personne qui la détient et s'en est rendue indigne. M. Koch pense qu'il y a là un sophisme : Manegold ne prouve pas par là (comme il l'eût souhaité) que le pape ait le droit de prendre l'initiative de cette séparation, qu'il possède la fonction et peut reprendre ce qu'il a donné; il n'ose formuler une pareille thèse et, pour remédier à la faiblesse de son argumentation, a recours à la théorie de la souveraineté populaire.

1. *Liber ad Gebehardum*, c. XLIII.
2. *Ibid.*, c. XLVIII et aussi c. XXX.
3. *Ibid.*, c. XXV-XXIX et XLIII.
4. *Ibid.*, c. XLVII-XLVIII.

son roi pour en élever un autre ». Il ajoute aussitôt : « Ainsi nos princes, quoiqu'ils aient prêté serment à Henri trop à la légère et sans réflexion suffisante, alors qu'il était enfant et encore étranger aux sacrements de la foi, lui ont cependant obéi avec respect, en raison de ce serment, jusqu'au jour où, en refusant lui-même obéissance à l'apôtre, il les a forcés à exercer l'idolâtrie et à apostasier la religion chrétienne... Lorsque le concile de Rome l'eut déposé, en toute justice, comme il a été prouvé précédemment, et l'eut privé de la dignité royale, le peuple chrétien ne devait plus être obligé envers lui au respect dû à un roi. Il a appartenu en effet à la fonction apostolique de tranquilliser la conscience du peuple à cet égard, lorsqu'elle l'a vu inquiet au sujet des serments qu'il avait prêtés[1]. »

Ce dernier passage est significatif : Henri IV a délié ses sujets de leur serment par sa mauvaise administration et son apostasie, mais la révolte ne devient légitime aux yeux de Dieu que du jour où le pape a « tranquillisé la conscience du peuple ». Et ce qui prouve par surcroît que telle est bien la pensée de notre auteur, c'est qu'après avoir analysé l'attitude de Grégoire VII à l'égard du roi de Germanie, il conclut : « C'est avec justice qu'il (le pape) a brisé des serments qui, aux yeux de tous les fidèles obéissant aux lois de la raison, étaient manifestement nuls. Il a rempli sa fonction, il a agi comme doit le faire le pape, en n'ayant pas différé de déchirer extérieurement le pacte qu'il savait intérieurement brisé[2]. »

Dès lors, la déposition du roi par le peuple ne peut revêtir une force légale qu'après l'intervention du pouvoir sacerdotal, du Saint-Siège, seul juge, comme représentant de Dieu, de la qualité des serments, de la nécessité de les observer ou de les violer suivant les circonstances.

Aussi bien n'y a-t-il pas contradiction, comme le veulent les historiens allemands, entre le chapitre XLIII et le chapitre XLVIII du *Liber ad Gebehardum*. La théorie exprimée dans le premier est identique à celle du second ; dans l'un comme dans l'autre, le peuple refuse d'abord l'obéissance et le pape ratifie sa révolte en déposant le roi pour « tranquilliser les consciences », en « déchirant extérieurement ce qu'il savait intérieurement brisé[3] ».

1. *Liber ad Gebehardum*, c. XLVIII.
2. *Ibid.*, c. XLVIII.
3. Au chapitre XLIII, Manegold fait allusion à la désobéissance des sujets qui

En somme, le rôle du Saint-Siège consiste à prévenir les dépositions injustes, à discerner les soulèvements populaires provoqués par un simple caprice et dès lors illégitimes de ceux qui sont conformes à la volonté divine. Manegold se donne comme disciple de saint Jérôme qui attribue aux prêtres « la faculté de distinguer celui qui est lépreux de celui qui ne l'est pas, celui qui est pur de celui qui est impur[1] ».

On pourrait objecter pourtant que, si Manegold de Lautenbach soutient partout la même thèse, une certaine obscurité persiste cependant. Lors de la conclusion du contrat, la souveraineté paraît appartenir au peuple et, lors de sa rupture, elle est transférée en quelque sorte au pape; les deux conceptions démocratique et théocratique paraissent donc se heurter l'une l'autre.

En réalité, ici encore, elles se complètent plutôt qu'elles ne se contredisent. Il faut toujours en revenir à l'idée initiale sur laquelle repose la théorie de Manegold de Lautenbach. Le roi est titulaire d'une fonction analogue à celle de l'évêque. Or, au XIe siècle, l'évêque est encore élu par le clergé et par le peuple; sans doute, il ne peut exercer ses pouvoirs qu'après avoir été consacré par le métropolitain, mais la désignation première appartient bien à ceux qui demain seront gouvernés par lui. Entre eux et lui intervient en somme une sorte de contrat, car, si les fidèles doivent obéissance à leur pasteur, celui-ci est tenu de les administrer suivant les lois de Dieu et les règles de la morale chrétienne. S'il ne les observe pas, il n'est pas déposé par ceux qui l'ont élu, mais par l'autorité supérieure, par le pape. Ainsi le pouvoir épiscopal relève du peuple dans son origine, du Saint-Siège ensuite.

Il en est de même du pouvoir royal. Le roi est « élu pour châtier les méchants et défendre les honnêtes gens[2] », mais ses électeurs ne peuvent, pas plus que ceux de l'évêque, le priver de sa fonction s'il a cessé de leur plaire; il faut, pour cela, des motifs graves, dont le pouvoir sacerdotal, représenté par le pape, est juge. De plus, celui-ci a toujours le droit de déposer, de sa propre initiative, un hérétique ou un apostat. La souveraineté

peut se produire avant que la sentence pontificale n'ait été prononcée. Les deux cas ne diffèrent donc que très peu.

1. Saint Jérôme, *Comm. in Matthaeum*, l. III, c. 16.
2. *Liber ad Gebehardum*, c. XXX.

appartient donc finalement à Dieu, en la personne du successeur de saint Pierre ; mais Dieu a permis au peuple de l'exercer dans une sage mesure en le faisant participer au choix de la personne royale.

Ainsi les idées de Manegold de Lautenbach sur la souveraineté populaire restent subordonnées malgré tout à une conception théocratique par laquelle il se rattache aux autres grégoriens. Il n'en reste pas moins vrai que sa théorie du contrat est quelque chose de vraiment nouveau. Aussi est-on conduit à se demander s'il l'a lui-même inventée ou s'il l'a puisée à d'autres sources.

On a observé[1] une certaine parenté entre le *Liber ad Gebehardum* et une autre œuvre qui paraît dater aussi de la fin du XIe siècle, à savoir la falsification composée par un partisan de Henri IV et connue sous le nom de privilège de Léon VIII[2]. La théorie de la souveraineté qui y est exprimée présente certaines analogies avec celle de Manegold de Lautenbach et plusieurs expressions sont identiques. Ici, également, le peuple délègue sa puissance au roi ; toutefois, contrairement à ce que soutient Manegold, une fois qu'il lui a transmis ses pouvoirs, il ne peut les reprendre, même si le roi en abuse. « Depuis longtemps, le peuple romain a concédé à l'empereur tout son droit et toute sa puissance, comme il est dit dans les *Institutes*[3]. Donc, tout ce que l'empereur a établi par lettre ou ordonné par un édit ou décrété par un rescrit a la valeur d'une loi. Parce qu'il était difficile de réunir constamment en une assemblée unique un peuple aussi nombreux, de recueillir toutes les voix d'adultes et d'enfants, ceux-ci ont délégué leurs droits et leurs pouvoirs à une seule personne qu'elles ont nommée patrice... Puisque les peuples se sont donné des rois et des chefs, ils ne peuvent jamais, en toute vérité, refuser à l'un d'eux le respect et la soumission. Personne en effet ne peut se faire roi, mais le peuple s'est donné d'abord le roi qu'il a voulu. Celui-ci, une fois créé roi, a eu dès lors la toute-puissance sur tous et le peuple n'a pu désormais s'affranchir de son joug. Une fois le roi créé, le peuple n'a pas

1. Koch, *op. cit.*, p. 90 et suiv.

2. On en trouvera le texte dans les *Monumenta Germaniae historica*, in-4°, *Legum sectio IV*, t. I, p. 667 et suiv. Ce document prétend être la bulle par laquelle Léon VIII aurait accordé à Otton le Grand, en 963, le droit de nommer le pape.

3. *Institutio de jure*, I, 2.

le pouvoir de lui enlever la royauté... Ainsi le peuple romain, après s'être privé de son droit, ne peut désormais le revendiquer. En conséquence, nous décidons qu'il n'a pas la faculté d'élire le pape, ni le patrice, ni le roi, mais seul le roi de l'empire romain peut élire et ordonner le pontife du Saint-Siège. »

Entre ce texte et celui de Manegold, il y a évidemment des traits communs. Le faux privilège affirme, comme notre auteur, que « personne ne peut se faire roi » et que « le peuple a élu des rois ». L'origine première de la souveraineté réside dans le peuple qui, chez Léon VIII, abdique pour toujours ses droits, tandis que, chez Manegold, il conclut avec son élu un contrat conditionnel. Faut-il donc voir dans la théorie de la souveraineté, que renferme le *Liber ad Gebehardum*, une réfutation de la fausse bulle de Léon VIII?

A cette fin, il faudrait d'abord établir que Manegold de Lautenbach a pu connaître, directement ou non, le faux privilège en question, ce qui nous paraît chronologiquement difficile à admettre[1].

1. Voici comment M. Koch, *op. cit.*, p. 83 et suiv., établit la filiation entre les deux documents. Il constate tout d'abord que Manegold de Lautenbach, dans les chapitres XXV à XXIX du *Liber ad Gebehardum*, a fait de nombreux emprunts : les chapitres XXV et XXVI proviennent du *De damnatione schismaticorum* de Bernold de Constance, le chapitre XXVII d'une lettre de l'impératrice Agnès, le chapitre XXVIII d'une bulle de Grégoire VII; le chapitre XXIX est constitué par des exemples historiques. Pour les autres, Manegold n'indique aucune source. M. Koch essaye de retrouver cette source et croit l'apercevoir dans une œuvre perdue, dont quelques passages nous sont parvenus et ont été publiés par les *Libelli de lite*, t. III, p. 738, sous le nom de fragment de Gottwich. Ces passages ont été utilisés par Bernold de Constance, Berthold de Reichenau, Manegold de Lautenbach et Paul de Bernried. Or, ce dernier, au chapitre XCVII de sa vie de Grégoire VII, à propos de la déposition de Henri IV, rapporte que Henri avait été élu par des hommes libres, « à cette condition qu'il jugerait ses électeurs avec justice », qu'il n'a pas respecté ce pacte et que, par conséquent, il ne pouvait continuer à régner. Les termes dont se sert le biographe de Grégoire VII ressemblent à ceux qu'emploie Manegold, avec cette seule différence que Manegold parle d'un cas général, tandis que Paul de Bernried fait une application de la même théorie au cas particulier de Henri IV. De cette analogie, M. Koch conclut que Manegold de Lautenbach et Paul de Bernried ont puisé à la même source et réfutent la même théorie qui serait précisément celle qui se trouve exprimée dans le faux privilège de Léon VIII et n'est pas dans Wenrich de Trèves auquel répond le *Liber ad Gebehardum* (le mot *inquiunt*, qu'emploie Manegold à ce sujet, indique, toujours selon M. Koch, qu'il ne songe pas uniquement à Wenrich). Toutefois peut-on conclure que Manegold a connu directement le privilège de Léon VIII et qu'il se propose de le réfuter? M. Koch ne le croit pas : si Manegold l'avait eu entre

Le *Liber ad Gebehardum* a été composé vers 1084 ou, au plus tard, au début de 1085. Or, le faux privilège de Léon VIII n'est pas, à notre avis, antérieur à 1085.

Le privilège a pour but de prouver que le pape ne peut être validement consacré par les évêques s'il n'a été désigné par l'empereur, auquel le peuple romain a délégué tous ses pouvoirs. Les érudits allemands ont pensé qu'un tel décret était destiné à établir la nullité de l'élection de Grégoire VII et à légitimer celle de Guibert de Ravenne, que, par suite, il a dû être forgé soit à l'occasion du concile de Brixen (1080), soit à l'occasion du concile de Rome (1084[1]). Selon nous, il faut en reporter la rédac-

les mains, en sachant qu'il était faux, il l'aurait cité et combattu; s'il l'avait cru authentique, il se serait gardé d'aller à l'encontre de la doctrine pontificale et se serait confiné dans un prudent silence. Aussi y aurait-il lieu de supposer que Manegold s'est servi d'une œuvre grégorienne, aujourd'hui perdue, que connaissait également, quarante-trois ans plus tard, Paul de Bernried et à laquelle il aurait emprunté sa théorie du contrat temporaire et conditionnel. Berthold de Reichenau aurait eu également cette œuvre à sa disposition, mais il connaissait aussi l'existence du faux privilège auquel il faisait allusion par ces mots : *regibus inaudita hactenus, in synagogis suis fabulosis ineptiarum et nugarum ludibriosa proferebant privilegia, jus publicum ignorantes.* M. Koch conclut que le fragment de Gottwich contenait, outre les passages conservés sur les droits du pape, une justification des princes allemands contre le reproche de parjure, établie : 1° par analogie avec un évêque déposé; 2° par la théorie du contrat, et enfin une réfutation du privilège de Léon VIII. Ce traité aurait été composé vers 1082 ou 1083 (le faux privilège étant de 1080) et serait peut-être la fameuse *Historia* de Gebhard de Salzbourg, aujourd'hui perdue. — Telle est la théorie de M. Koch. Elle est très ingénieuse, mais soulève, à notre avis, bien des difficultés : 1° le chapitre XCVII de Paul de Bernried nous paraît être une simple adaptation de Manegold que Paul a pu connaître, puisque Manegold a été très célèbre dans le parti grégorien, et il n'est pas nécessaire de faire intervenir une source commune. Nous remarquerons, en outre, que tous les passages du fragment de Gottwich, utilisés par Paul, figurent déjà dans Manegold et que Paul n'ajoute rien au texte de notre auteur; il a donc pu utiliser le fragment par l'intermédiaire de Manegold. — 2° En serait-il autrement que les suppositions de M. Koch sur le contenu du fragment de Gottwich ne reposent sur rien. D'abord il serait surprenant que, s'il avait renfermé la théorie du contrat, telle qu'elle figure chez Manegold, aucun autre, parmi les grégoriens qui l'ont utilisé, ne l'eût reproduite. De plus, d'après ce qui nous en reste, cette œuvre apparaît plutôt comme un recueil de textes, une sorte de collection canonique, que comme un traité; peut-être, à la rigueur, aurait-il pu fournir à Manegold des textes à l'appui de sa théorie. Or, Manegold ne cite pas de textes. — 3° Enfin, nous ne pouvons adopter la date de 1080 que M. Koch est contraint d'attribuer au privilège, contrairement à l'opinion des autres critiques qui l'ont étudié.

1. La première date est donnée par Koch, *op. cit.*, p. 99 et suiv. Celle de 1084 est préférée par Bernheim, *Das unechte Dekret Hadrians I im Zusam-*

tion à l'époque du concile de Mayence, tenu par Henri IV et les évêques impérialistes en avril 1085.

En effet, la fausse bulle de Léon VIII ne peut avoir été rédigée à l'occasion du concile de Brixen. S'il en était ainsi, on en trouverait la trace dans le décret de ce concile qui prononce, le 25 juin 1080, la déposition de Grégoire VII[1]. Or, ce dernier décret proclame la nullité de l'élection de Grégoire VII, mais rien n'y décèle l'influence du privilège de Léon VIII : Hildebrand est accusé de s'être enrichi par l'usure, de s'être emparé d'abbayes, d'avoir empoisonné quatre papes, d'être arrivé au pontificat par la force, la ruse et l'argent ; on lui fait enfin grief d'avoir été élu contrairement au décret de Nicolas II, falsifié pour la circonstance, sans l'assentiment royal. Si le privilège de Léon VIII avait existé en 1080, les évêques schismatiques, réunis à Brixen, l'auraient mentionné en même temps que le décret de Nicolas II ou, tout au moins, s'en seraient inspirés, ce qui n'est pas.

De ce silence nous sommes autorisés à conclure que le privilège de Léon VIII a été rédigé après 1080. Wenrich de Trèves, qui écrit en 1082, ne le connaît pas ; il se borne à paraphraser le texte du décret de Brixen et à reprendre les mêmes accusations violentes contre la personne d'Hildebrand. Dès lors, le décret ne serait-il pas contemporain du concile de Rome dont on sait seulement que, le 24 mars 1084, il confirma la déposition de Grégoire VII ?

A cet effet, on remarquera que le décret est cité par l'auteur du *Liber canonum* qui écrit en mai 1085, c'est-à-dire un an après le concile[2]. En revanche, il est ignoré de Guy d'Osnabrück qui pourtant, dans son *Liber de controversia inter Hil-*

menhang mit dem unechten Dekret Leos VIII (*Forschungen*, t. XV, p. 618-638), par P. Gmelin, *Die Enstehung des ungeblichen Privilegien Leos VIII für Otto I* (*Progr. d. Landes Oberrealschule zu Prossnitz*, 1879), et enfin par Weiland dans son introduction critique (*Legum sectio IV*, t. I, p. 666).

1. On trouvera le texte de ce décret dans les *Monumenta Germaniae historica*, in-4°, *Legum sectio IV*, t. I, p. 118-120.

2. *Liber canonum contra Heinricum quartum*, c. XXI. — Le *Liber canonum* ne cite que la phrase du décret concernant l'abandon de la souveraineté entre les mains du roi et il l'attribue à saint Jean Chrysostome. Cette phrase figure aussi, avec la même attribution, dans une lettre (*ep.* 1) d'Atton de Verceil (milieu du xe siècle) ; mais il y a tout lieu de supposer qu'elle a été interpolée, car elle s'intercale gauchement entre un passage de l'Écriture et des décrets conciliaires qui en sont le commentaire.

debrandum et Heinricum imperatorem, composé entre le 22 mars 1084 et le 25 mai 1085, s'étend beaucoup sur l'avènement de Grégoire VII. Or, Guy estime que l'élection d'Hildebrand est nulle parce qu'elle n'a pas été reconnue du pouvoir temporel, mais il s'appuie uniquement sur des considérations historiques : l'intervention des rois dans le choix des pontifes a été, d'après lui, une conséquence des désordres qui se sont produits dans les élections à partir du jour où le Saint-Siège est devenu propriétaire d'une fortune qui attirait les convoitises; c'est au roi que fut attribuée la mission de distinguer ceux qui briguaient la papauté uniquement à cause des avantages matériels qui y étaient attachés de ceux qui en étaient vraiment dignes par leurs vertus sacerdotales et leur détachement des choses de ce monde. Si Guy avait eu à sa disposition le faux privilège de Léon VIII, il n'aurait certainement pas manqué d'en faire état comme d'un argument formidable en faveur de la thèse qu'il soutient.

Or, Guy d'Osnabrück a écrit son traité après l'entrée de Henri IV à Rome et la réunion du concile. Le faux privilège de Léon VIII n'apparaît donc pour la première fois dans la polémique qu'un an après ce concile, en mai 1085, avec le *Liber canonum*. Et comme le *Liber canonum* cherche surtout à étayer par des textes canoniques les conclusions adoptées par le concile de Quedlinbourg, que présida le légat Eudes d'Ostie, et à réfuter par le même procédé les raisons pour lesquelles le concile impérial de Mayence avait à nouveau condamné Grégoire VII et déposé ses partisans en Allemagne, qu'il cite comme un texte allégué par ses adversaires un passage du privilège de Léon VIII, il est très probable que ce document célèbre a été produit, pour la première fois, au concile de Mayence (avril 1085), afin d'asséner le coup de massue final au parti grégorien.

Dans ces conditions, Manegold de Lautenbach, qui a composé le *Liber ad Gebehardum* au plus tard au début de 1085, n'a pu s'inspirer du pseudo-décret de Léon VIII, surtout s'il est parvenu à sa connaissance par une voie indirecte[1].

1. Les arguments donnés par M. Koch, *op. cit.*, p. 99 et suiv., en faveur de la date de 1080, ne nous semblent pas avoir grande valeur. Il essaye d'abord de réfuter la thèse de Bernheim, Gmelin et Weiland qui placent le diplôme au moment du concile de Rome (1084); il n'admet pas avec Bernheim que le pri-

D'ailleurs, l'identité des deux textes ne paraît pas aussi absolue qu'on pourrait le supposer tout d'abord, par suite de l'emploi de certains termes communs.

Le privilège de Léon VIII procède directement du droit romain. Il cite une de ses sources, les *Institutes* de Justinien, et ne la nommerait-il pas qu'elle serait aisée à retrouver. Manegold rappelle avec lui que « personne ne peut se créer roi »; il se sert, comme lui, du mot de *populus*, mais ce sont les seuls points de contact qu'il ait avec le faussaire. En effet, dans le privilège de Léon VIII, la délégation de la souveraineté populaire a été faite lors de la formation de l'État; il ne semble pas qu'elle se renouvelle à chaque changement de règne, puisque le peuple romain « n'a pas la faculté d'élire le pape, ni le patrice, ni le roi ». Le contrat de Manegold a un caractère moins théorique : il intervient à chaque élection royale.

Aussi ne semble-t-il pas qu'il y ait lieu d'apercevoir chez Manegold de Lautenbach une réfutation de l'idée romaine de la souveraineté, d'autant plus que Manegold ne paraît pas connaître Justinien qu'il ne cite jamais. Nous serions plutôt portés à croire que les juristes de Henri IV l'ont ressuscitée pour combattre les principes du droit féodal suivant lesquels la couronne

vilège s'applique à la consécration du pape plutôt qu'à son élection (la distinction est en effet un peu subtile); Gmelin, suivi par Weiland, s'appuie plutôt sur ce fait que dans le *Privilegium majus* il est question surtout de l'empereur et du roi de Germanie, tandis qu'un autre document, également apocryphe, dit *Privilegium minus*, emploie plutôt les termes de roi des Romains et de patrice; le *Privilegium minus* serait contemporain du concile de Brixen et le *Privilegium majus* du concile de Rome. Koch trouve que les deux privilèges usent indifféremment des mêmes expressions et voit au contraire dans le *Privilegium minus* un abrégé du *Privilegium majus*, ce qui semble assez conforme à la vérité. Mais il nous est impossible de le suivre quand il affirme que le privilège s'occupe moins du choix du pape que des rapports du roi avec son peuple, de sa déposition, de son inviolabilité, etc...; malgré son arithmétique savante (il dénombre les lignes du privilège), nous restons persuadés que les questions relatives à la royauté sont subordonnées à celle du choix du pape; nous ne voyons pas non plus en quoi une telle tendance s'appliquerait mieux à 1080 qu'à 1084. Il nous semble au contraire que Henri IV a dû être pris au dépourvu par la déposition prononcée par Grégoire VII au carême de 1080; le concile de Brixen y a répondu en usant d'assez mauvaises raisons et c'est seulement ensuite que l'on a pu s'appliquer, dans l'entourage impérial, à construire une théorie juridique plus sérieuse (cf. la *Defensio Heinrici regis*) étayée sur les falsifications de la bulle de Léon VIII et du décret d'élection de Nicolas II (1059); cette bulle est mentionnée notamment sous Urbain II par le cardinal Deusdedit (*Contra simoniacos et invasores*, c. 1, § 11), mais elle existait déjà à l'époque du concile de Brixen.

était élective et qui, confirmés à plusieurs reprises par les faits eux-mêmes, avaient reçu une application particulièrement caractéristique en Germanie au moment de la déposition de Henri IV et de l'élection de Rodolphe de Souabe[1].

La théorie de Manegold nous apparaît en effet comme la systématisation de certaines idées qui avaient cours en Allemagne dans le parti saxon. Brunon, dans son *De bello saxonico*, rapporte que, lors de l'élection de Rodolphe, on décida d'un commun accord, avec l'assentiment du pontife romain, « que le pouvoir royal ne se transmettrait pas par hérédité, comme telle avait été l'habitude auparavant, mais que le fils du roi, même s'il était digne, recevrait la couronne beaucoup plus par une élection spontanée que par la succession paternelle; s'il n'était pas digne ou si le peuple ne voulait pas de lui, le peuple aurait le pouvoir de créer roi celui qu'il voudrait[2] ». Brunon a écrit en 1082[3], c'est-à-dire environ deux ans avant Manegold, qui se fait, en somme, l'écho de la même tendance et défend, avant toutes choses, le principe électif contre le droit héréditaire. De plus, chez Brunon comme chez Manegold, ce ne sont pas les *principes* qui confèrent au roi la souveraineté, mais bien le *populus*.

Toutefois, si, déjà chez Brunon, le peuple « élève le roi au-dessus de lui », rien n'évoque encore l'idée du contrat. Celle-ci est peut-être une interprétation du serment de fidélité que les princes prêtaient à leur élu aussitôt après l'élection[4]. Le serment entraîne

1. Ces pages étaient écrites au moment où nous est parvenu le tome III du livre de MM. Carlyle, *A history of mediaeval political theory in the West*. Pour eux, la théorie de Manegold résume « les principes de la société politique au moyen âge » et « représente sous une forme concrète le principe constitutionnel de l'État du moyen âge, incorporé dans les méthodes traditionnelles d'élection et de reconnaissance populaire et dans les serments réciproques du couronnement » (p. 168). Nous nous rallions à cette conclusion, beaucoup plus juste que celle de Miss Stead qui semble considérer le *Liber ad Gebehardum* comme une sorte d'anachronisme; pourtant MM. Carlyle ne nous paraissent pas suffisamment expliquer comment intervient chez Manegold l'idée du *contrat* qui ne figure pas dans les textes très nombreux relatifs à l'élection qu'ils citent au chapitre VI. La théorie de Manegold est plus complexe et formée de plusieurs éléments variés dont ils n'ont pas tenu compte.

2. Brunon, *De bello saxonico*, c. XCI (*Monumenta Germaniae historica*, *Scriptores*, t. V, p. 427). Cf. aussi Berthold de Reichenau, a. 1077 (*Ibid.*, t. V, p. 291).

3. Voir l'introduction de Pertz dans les *Scriptores*, t. V, p. 327, n. 4.

4. Cf. Koch, *op. cit.*, p. 131 et suiv. — M. Koch rattache le serment de fidélité au serment prêté par le vassal à son suzerain. Ce rapprochement ne nous paraît pas nécessaire.

des devoirs mutuels ; les sujets promettent l'obéissance et le roi, lorsqu'il est ensuite couronné, s'engage à défendre la justice.

En outre, il ne faut jamais perdre de vue le point de départ de la théorie de Manegold de Lautenbach, l'assimilation entre la fonction royale et la fonction épiscopale. Or, dans l'ordination de l'évêque, il y a plusieurs traits auxquels Manegold peut avoir songé.

D'abord l'évêque, à la fin du XIe siècle, est élu par le clergé et par le peuple. Disciple de Grégoire VII, Manegold est un adversaire acharné de l'investiture royale qu'il a énergiquement flétrie dans un chapitre du *Liber ad Gebehardum*[1], mais surtout il a opposé aux prétentions de Henri IV le vieux principe de la liberté d'élection qu'il édifie sur une série de textes empruntés à la collection canonique dite en soixante-quatorze titres[2]. Il rappelle notamment, toujours d'après cette collection, une décrétale de Célestin Ier aux évêques de Gaule, ainsi conçue : « Qu'on ne donne pas un évêque aux fidèles malgré eux[3]. »

Le peuple a donc des droits effectifs dans l'élection épiscopale et aussi dans l'élection royale. Mais ni dans l'une ni dans l'autre il n'a un pouvoir souverain ; il désigne la personne sans conférer l'autorité elle-même qui vient de Dieu et que Dieu retire par l'intermédiaire du pape. Seul, le pape peut, comme on l'a vu plus haut, prononcer une sentence valable de déposition. Dans un cas comme dans l'autre, cette sentence n'intervient que si l'évêque ou le roi gouverne mal. Or, l'évêque, avant d'être sacré, prend des engagements solennels. Une fois l'élection terminée, on rédige un *decretum* ou procès-verbal qui porte les principales signatures et que l'on envoie au métropolitain. Le jour de l'*ordinatio*, le métropolitain en donne lecture, puis procède à un interrogatoire détaillé du nouvel élu, enregistre ses promesses, et c'est seulement lorsque celui-ci a prononcé, en présence des fidèles réunis dans l'église, une véritable profession de foi, qu'il reçoit l'onction sainte[4]. Il y a bien là une sorte de

1. *Liber ad Gebehardum*, c. LI.

2. Voir, à ce sujet, Paul Fournier, *le Premier manuel canonique de la réforme du XIe siècle* (*Mélanges de l'École française de Rome*, t. XIV, 1894, p. 147-223).

3. Collection en soixante-quatorze titres, c. 113.

4. Cf. Imbart de la Tour, *les Élections épiscopales dans l'ancienne France*, p. 27 et suiv.; Duchesne, *les Origines du culte chrétien*, p. 345-348 et 358-361 ; Martène, *De antiquis ecclesiae ritibus*, t. II, p. 1-120.

contrat qui ressemble beaucoup à celui que Manegold fait passer, à chaque changement de règne, entre le peuple et son roi.

Aussi ne nous paraît-il pas douteux que Manegold, en rédigeant les chapitres XXX et XLVII du *Liber ad Gebehardum*, a dû songer à la fois à l'élection de Rodolphe de Souabe et aux rites qui accompagnent l'intronisation d'un évêque. L'essence de sa thèse est là ; reste à expliquer la forme qu'il lui a donnée et qui provient vraisemblablement de saint Augustin, adapté par Manegold aux circonstances présentes.

C'est par saint Augustin que Manegold a connu l'antiquité profane. A l'appui de sa théorie, il invoque l'exemple des Tarquins, renversés par les Romains qui, pour éviter que la tyrannie pût se perpétuer dans la cité, leur substituèrent deux consuls exerçant l'*imperium* pour un an seulement[1]. Or, à deux reprises, dans la *Cité de Dieu*, il est question de la chute des Tarquins en des termes qui mettent en évidence la souveraineté populaire[2]. Toutefois, c'est d'un autre passage de la *Cité de Dieu* que semble provenir la théorie de Manegold. Saint Augustin, après avoir emprunté à Cicéron la définition de Scipion : « La république, c'est la chose du peuple », émet quelques idées sur le gouvernement de l'État : « La république », dit-il, « la chose du peuple n'existe effectivement que si elle est administrée selon le bien et la justice soit par un roi, soit par un petit nombre de grands, soit par le peuple entier. Mais quand un roi est injuste et devient un tyran, comme disent les Grecs,... alors non seulement la république est corrompue, mais, aux termes de la définition établie, la république n'est plus, puisqu'elle a cessé d'être la chose du peuple pour devenir celle d'un tyran[3]. »

Tous les éléments de la théorie de Manegold de Lautenbach figurent dans ce passage de la *Cité de Dieu*. La république, dit saint Augustin, est « la chose du peuple ». D'où Manegold conclut que « personne ne pouvant se créer empereur ou roi, le peuple élève quelqu'un au-dessus de lui[4] », et il ajoute : « Pour se gouverner suivant les règles de l'équité, pour distri-

1. *Liber ad Gebehardum*, c. XXX. — Sur l'utilisation de saint Augustin par Manegold, cf. Mirbt, *Die Stellung Augustins in der Publizistik des Gregorianischen Kirchenrechts*, p. 92 et suiv.

2. Saint Augustin, *De civitate Dei*, l. III, c. 15-16, et l. V, c. 12.

3. Id., *Ibid.*, l. II, c. 21.

4. C'est évidemment l'emprunt fait à saint Augustin de cette définition de l'État qui explique la contradiction apparente, relevée par les historiens alle-

buer à chacun ce qui lui est dû,... pour rendre la justice à tous », ce qui est la traduction presque littérale de l'idée augustinienne suivant laquelle la chose du peuple est administrée par un roi (ou tel autre pouvoir) selon le bien et la justice. Dans les deux cas, c'est au moment où le roi prend possession de sa fonction que le contrat est passé. Il devient nul « quand le roi est injuste et devient tyran », dit saint Augustin, ou, pour employer les termes de Manegold, « lorsque celui qui est élu pour châtier les méchants et défendre les honnêtes gens commence à faire preuve lui-même de méchanceté,... à exercer cruellement sur ses sujets la tyrannie qu'il aurait dû combattre ». Le roi, en violant le contrat, écrit encore Manegold, délie le peuple de sa fidélité, ce que saint Augustin reconnaissait lui aussi quand il constatait que « la république n'est plus ».

L'idée première du contrat conditionnel passé entre le roi et ses sujets provient donc de la *Cité de Dieu*. C'est uniquement par saint Augustin que Manegold de Lautenbach a eu quelques notions de droit romain et d'un droit qui n'était pas celui du Bas-Empire. Il n'y a pas lieu de faire intervenir le privilège de Léon VIII ni de refuser à Manegold la paternité de sa théorie.

Manegold de Lautenbach est le plus original des grégoriens allemands. La passion politique très violente qu'il a apportée dans ses appréciations sur Henri IV et les impérialistes l'a fait mal juger par les historiens allemands qui attribuent peu de valeur à son œuvre et la considèrent comme un audacieux pamphlet[1]. En réalité, Manegold n'est ni plus ni moins cruel que ses contemporains; il réclame la tête de Henri IV, comme Petrus Crassus, Wenrich de Trèves et l'auteur anonyme du *Liber de unitate ecclesiae conservanda* veulent celle de Grégoire VII. Si on examine l'œuvre en elle-même, on doit conclure qu'elle est très supérieure à celle des autres polémistes contemporains[2].

mands au sujet de l'origine première, divine ou humaine, de la souveraineté. Manegold a été influencé par ce passage et il n'a pas montré qu'il pouvait se concilier avec l'idée chrétienne qui fait remonter à Dieu la source de tout pouvoir. Il n'a eu sans doute entre les mains que des extraits de la *Cité de Dieu* qui lui sont venus par une des nombreuses collections canoniques du XIe siècle et ne semble pas avoir connu le chapitre XXXIII du livre IV, ni le chapitre XXI du livre V où saint Augustin complète sa doctrine sur ce sujet délicat.

1. Seul Endres, dans l'article cité plus haut, reconnaît que Manegold a été généralement calomnié et qu'il ne méritait pas une aussi mauvaise presse.

2. Nous ajouterons que l'autre œuvre de Manegold de Lautenbach, le *Liber*

La fin du XIe siècle a vu éclore en Allemagne deux conceptions opposées de la souveraineté qui dominent l'histoire de la lutte du sacerdoce et de l'empire. L'une est celle de la royauté héréditaire et absolutistè de droit divin, défendue par les impérialistes ; l'autre est la doctrine grégorienne de la théocratie qui, avec Manegold de Lautenbach, revêt un caractère plus ou moins démocratique.

Les deux théories font remonter à Dieu l'origine du pouvoir temporel, mais elles varient sur son mode de transmission. La première aperçoit dans l'hérédité la manifestation sensible de la volonté divine ; la seconde, au contraire, n'admet pas que le principe héréditaire soit intangible ; elle fait place aux droits du peuple et à ceux du pape, chargé par Dieu de veiller à l'observation de la loi chrétienne. De cette antinomie découlent plusieurs conséquences graves : pour les impérialistes, le roi, qui tient directement son pouvoir de Dieu par sa seule naissance, est ministre de Dieu au même titre que le pape et personne ne peut juger sa conduite ni contrarier ses décisions. Les grégoriens proclament que le pouvoir royal est inférieur par sa nature au pouvoir pontifical, que le souverain temporel ne peut se dérober à l'obéissance au Saint-Siège qui a reçu de Dieu la faculté de lier et de délier et, par là, celle de déposer les tyrans injustes ou persécuteurs des consciences chrétiennes. Ainsi, d'un côté une monarchie héréditaire et absolue, indépendante du sacerdoce, de l'autre une royauté élue par le peuple et limitée par les prérogatives surnaturelles du Saint-Siège, telles sont les deux théories en présence.

Elles poursuivent l'une et l'autre le même but ; elles ont pour objet de résoudre le grave problème qui se posait à toutes les consciences chrétiennes : fallait-il obéir au pape ou au roi? Quelle était la déposition légitime aux yeux de Dieu? Était-ce celle de Henri IV au concile de Rome ou celle de Grégoire VII à l'assemblée de Brixen? De quel côté étaient le droit et la justice?

Ainsi les faits devancent en quelque sorte les théories politiques. Grégoriens et antigrégoriens, pour justifier l'attitude du chef auquel ils sont profondément attachés, recherchent des pré-

ad Wolfelmum, a une certaine valeur scientifique et philosophique. Il y combat les théories de Macrobe sur la sphère céleste et les orbes des planètes qui lui paraissent fortement teintées d'hérésie. Cf. Pierre Duhem, *le Système du monde*, t. III, 1915, p. 64 et suiv.

cédents; ils veulent à tout prix avoir pour eux, comme Grégoire VII lui-même, la tradition, l'Ecriture, les Pères. « J'ai recueilli », écrit Manegold de Lautenbach au début du *Liber ad Gebehardum*, « les sentences des Pères orthodoxes et quelques exemples; je n'ai méprisé ni le témoignage ni l'avis d'aucune personne me paraissant capable de contribuer en quelque façon à mon œuvre,... afin que, tout en parlant moi-même de toutes choses, je ne paraisse avoir rien dit par moi-même, mais m'être uniquement proposé de recueillir les sentences des autres[1]. » Petrus Crassus et le *Liber de unitate ecclesiae conservanda* font une profession de foi identique et éprouvent la même nécessité impérieuse d'abriter leurs affirmations derrière l'autorité des docteurs.

De là un effort pour recueillir et interpréter les textes, vrais ou faux, glanés çà et là dans les recueils de *Flores* et de *Sententiae* dont le nombre n'avait cessé de s'augmenter depuis le IXe siècle[2]. Chaque parti veut avoir pour lui la tradition des apôtres, telle qu'elle a été comprise par les Pères, les papes et les conciles. Les impérialistes retiennent les conseils de soumission au pouvoir temporel donnés par saint Pierre et saint Paul. « Soyez soumis pour l'amour du Seigneur à toute puissance humaine » (*I Petr.*, II, 13). « Que tout homme soit soumis aux pouvoirs qui sont au-dessus de lui, car il n'y a pas de puissance si elle ne vient de Dieu » (*Rom.*, XIII, 1). Les grégoriens rappellent qu'en une autre circonstance le prince des apôtres a dit qu' « il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes » (*Act.*, V, 29) et qu'il a reçu du Christ le pouvoir de lier et de délier. L'Écriture reste donc la source première à laquelle la polémique a puisé. Après elle, saint Augustin est l'auteur favori des théoriciens de la souveraineté; dans la *Cité de Dieu*, les uns retrouvent une de leurs idées favorites, celle de la distribution des royaumes par Dieu aux bons et aux méchants; les autres aperçoivent, en d'autres passages, la revendication des droits du peuple.

Grégoriens et antigrégoriens emploient donc la méthode d'autorité. L'usage qu'ils en font dénote une absence totale de sens

1. *Liber ad Gebehardum*, c. I.

2. Voir, à ce sujet, De Ghellinck, *le Mouvement théologique au XIIe siècle*, 1914, p. 23 et suiv., et Paul Fournier, *Théologie et droit canon au moyen âge* (*Journal des savants*, 17e année, 1915, nos 4 et 6).

critique. Chaque groupe ne semble pas se soucier de discuter l'interprétation des textes apportés par l'autre parti; à ces textes, il oppose d'autres textes, aux exemples historiques, d'autres exemples historiques. Rarement on discute les arguments de l'adversaire. Sans doute, le *Liber de unitate* redresse dans une certaine mesure quelques exposés historiques de la lettre à Hermann de Metz qui pouvaient paraître contestables ou encore s'élève contre l'interprétation donnée par les grégoriens de la parole du Christ qui confère à saint Pierre le pouvoir de lier et de délier. Sans doute, Manegold de Lautenbach affronte les textes de saint Paul sur l'obéissance au pouvoir temporel et les ramène à leurs justes limites. Sans doute, Gebhard de Salzbourg, à l'aide de la théorie canonique de la dispense et d'un texte de saint Ambroise, remet au point les prétentions antigrégoriennes au sujet du serment. Mais ce sont là plutôt des exceptions; en général, l'argumentation ne tient pas compte de celle de l'adversaire.

Pourtant l'interprétation des textes pouvait souvent prêter à critique. Non seulement les passages apocryphes abondent, mais les citations les plus authentiques sont défigurées parfois d'une façon étrange. On a relevé à plusieurs reprises, au cours de cette étude, la tendance, commune aux partisans et aux adversaires de Grégoire VII, qui consiste à prêter aux auteurs sacrés des intentions qui n'ont jamais été les leurs; un concept d'un caractère très général reçoit des applications surprenantes. Saint Paul, pour avoir affirmé « qu'il n'y a pas de puissance humaine si elle ne vient de Dieu » (*Rom.*, XIII, 1), est improvisé défenseur de l'origine divine du pouvoir héréditaire. Et saint Augustin ne lui cède en rien à cet égard, même quand il prétend que « la république est la chose du peuple ». De même, les grégoriens, en sens inverse, estiment que le droit, reconnu aux clercs par saint Paul, de juger les choses séculières, permet au pape de prendre, à l'égard des rois, des mesures d'un caractère à la fois spirituel et temporel.

Si pourtant l'on s'élève au-dessus de ces contradictions et de ces incertitudes, que l'on peut noter dans un camp comme dans l'autre, un fait semble acquis : le droit romain reste le principal soutien des théories impérialistes, tandis que le droit canon est plus favorable à la démocratie chrétienne, rêvée par les grégoriens. Le raisonnement de Petrus Crassus, quand il assimile la

royauté à un objet d'héritage, peut séduire par une certaine logique, si l'on en admet le principe premier, tandis que la théorie de la monarchie héréditaire et absolutiste de droit divin, ébauchée par Wenrich de Trèves et développée par le *Liber de unitate ecclesiae conservanda*, se heurte à une série d'impossibilités canoniques[1]. Les textes, sur lesquels s'appuient ces auteurs, se retournent tous contre eux. Les grégoriens ont beau jeu pour leur prouver que la conscience a ses droits et que le serment n'a jamais été considéré par les docteurs comme susceptible d'obliger à l'apostasie et au crime. Sans doute ces derniers semblent dépasser la pensée du Christ quand ils défendent la prétention du successeur de saint Pierre de déposer les rois, mais il ne faut pas oublier que, d'après les idées du moyen âge sur l'excommunication, celle-ci a pour conséquence logique, quand il s'agit d'un roi, le refus d'obéissance, les textes canoniques interdisant les rapports avec les excommuniés. De plus, chez Manegold de Lautenbach, le pouvoir du pape concorde en quelque sorte avec la volonté populaire et n'est que l'expression du droit des sujets à un gouvernement juste, car le Saint-Siège ne peut déposer tous les rois, mais seulement les tyrans. A cet égard, les grégoriens l'emportent sur les impérialistes et leur effort pour limiter l'absolutisme royal constitue un progrès social.

Les impérialistes eux-mêmes en ont eu conscience dans une certaine mesure; ils ont été obligés de reconnaître que parfois « il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes », que les rois héréditaires n'ont pas toujours gouverné conformément à l'ordre de Dieu, qu'il y a eu parmi eux des hérétiques et des tyrans, mais ils ne veulent pas que Henri IV soit rangé parmi ces derniers. Ils reviennent à la question de fait et font de leur prince les portraits les plus flatteurs et les plus inexacts. Par là, ils prouvent la fragilité de leur argumentation; ils ne peuvent nettement définir les limites de l'obéissance au pouvoir temporel et tentent de savantes diversions en rappelant aux chrétiens que la charité, prescrite par le Christ, doit être patiente et douce, ou

1. Nous ne pouvons souscrire à l'appréciation de Martens, *Gregor VII, sein Leben und Wirken*, t. II, p. 169, qui considère Wenrich comme très supérieur à Petrus Crassus. La lettre de Wenrich est un pamphlet acerbe et sans grande valeur, tandis que la *Defensio Heinrici regis* est une tentative intéressante pour soutenir les prétentions impérialistes à l'aide du droit romain.

encore en répandant sur la personne même de Grégoire VII de multiples calomnies, rééditées du concile de Brixen.

On voit par là que les grandes théories sur la souveraineté dérivent de violentes passions politiques. Les polémistes allemands ont été plus ou moins mêlés à la vie active; leurs œuvres portent les reflets de leurs sympathies et de leurs haines. Seuls, Gebhard de Salzbourg et Bernold de Constance conservent dans la discussion une dignité de bon aloi. Wenrich de Trèves, Petrus Crassus, l'auteur du *Liber de unitate*, Manegold de Lautenbach jugent leurs adversaires en des termes d'une singulière violence. Mais peu importe l'expression puisque la pensée présente souvent un réel intérêt et que les théories en jeu ont, en elles-mêmes, une originalité qui explique leur retentissement dans l'histoire. Déjà sont en présence, aux côtés de l'empereur, les absolutistes et, aux côtés du pape, les théocrates qui parfois sont, du même coup, des démocrates.

Augustin Fliche.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LE SIÈGE D'ORLÉANS AU DÉBUT DE 1589.

Quand Henri III, après le meurtre des Lorrains, se félicitait d'être enfin roi, il ne soupçonnait point les conséquences qu'allait entraîner ce crime commis sur son ordre, dans ses propres appartements. Ce coup de force n'avait même pas l'audace pour excuse; il fut pour les ligueurs, qui reconnaissaient la seule autorité du duc de Guise, le signal de la révolte.

L'hostilité sourde, qui, depuis de nombreuses années, existait entre le roi et Paris, se changea brusquement en guerre ouverte. La ville avait pris conscience de sa force lors de plusieurs émeutes et notamment en mai 1588. Il suffit de l'arrivée d'un messager annonçant l'assassinat pour qu'à l'instant même les chaînes fussent tirées par les rues, des gardes mises aux portes et qu'un gouvernement révolutionnaire fût établi. Le duc d'Aumale, qui se trouvait aux Chartreux, en fut déclaré chef; les deux échevins qui n'avaient point été délégués aux États de Blois lui servirent de fidèles seconds.

Un fait caractérise ces premiers jours de révolte : la rapidité avec laquelle les ligueurs agissent. Il semble que le parti tout entier ait hérité de son chef cette aptitude aux décisions promptes qui était une de ses plus grandes qualités. Guise mort, Paris immédiatement s'insurge. Henri III au contraire, satisfait d'avoir supprimé son ennemi, paraît désormais délivré de son plus gros souci. C'est bien le roi qui, quelques années plus tôt, au moment où la Ligue naît du mécontentement qu'a causé sa politique hésitante, alors que le royaume se divise en deux camps entre lesquels il va se trouver sans appui, passe son temps à parcourir la banlieue parisienne pour y trouver une maison pouvant convenir à la reine, sa femme.

Et cependant l'instant devait être décisif. L'assassinat des Lorrains n'était qu'un lever de rideau; le drame allait se jouer entre Henri III et le parti que depuis douze ans il avait laissé impunément grandir. Les ligueurs le comprirent. Pendant que le roi palabrait avec les députés des États, ils passèrent aux actes.

Le mérite n'en revient pas tant aux chefs avoués qu'aux membres

obscurs, mais agissants de l'Union. Deux idées semblent avoir porté la foule à la révolte : le danger couru par la religion et le mépris du souverain. Le peuple, que l'on trouve à l'origine de toutes les révolutions, se révèle là encore comme le grand promoteur du mouvement, et les chefs qu'il se donne, le duc d'Aumale ou Mayenne, le suivent plutôt qu'ils ne le conduisent. Un homme sans pudeur et sans honte, à l'envergure d'un détrousseur de grand chemin, comme le chevalier d'Aumale, une femme exaltée, comme la duchesse de Montpensier, seront ses véritables entraîneurs et feront plus pour la cause, par leurs extravagances et leurs excès, que les plus justes démonstrations et les plus solides raisons.

Le chevalier d'Aumale, qui n'avait même pas la bravoure qui caractérise les capitaines de cette époque, sut pourtant, dès le premier jour, assurer pour de longs mois la victoire du parti ligueur en se jetant dans Orléans.

Par sa situation au sommet de la boucle de la Loire, Orléans a joué au cours des siècles un rôle prépondérant dans notre histoire. Ses sièges font date. Mais on peut dire sans exagération que celui de 1589 est un des plus importants par ses conséquences. « Ce fut là », dit d'Aubigné, « où brusla le premier poulevrin de ceste guerre[1] », guerre fratricide qui devait se poursuivre pendant cinq années.

La ville, commandant le cours du fleuve, séparait à cette époque la France huguenote de la France catholique. Elle était la citadelle avancée entre les deux camps. Les fils de Henri II s'efforcèrent constamment de ne l'abandonner à aucun des partis ; mais les événements déjouèrent leurs calculs.

Si l'on en croit les historiens locaux[2], Charles-Quint, lors de son passage en France, avait signalé à François Ier le danger pour lui d'avoir au cœur de son royaume une place fortifiée de cette importance. On vit trop combien ce danger était réel, quand, en l'année 1562, Condé s'installa dans Orléans et y concentra les forces protestantes. Quelques mois après, François de Guise venait l'y assiéger et tombait sous les balles de Poltrot de Méré.

Le roi résolut cette fois de sauvegarder l'avenir et, par lettres patentes du 12 octobre 1563, il prescrivit la démolition des fortifications de la ville et la transformation des deux portes Bannier et Saint-Jean de la Ruelle en de véritables citadelles propres à tenir garnison[3]. Le geste n'était point pour plaire aux Orléanais. Aussi le

1. D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. VIII, p. 24.
2. Vergnaud-Romagnési, *Histoire de la ville d'Orléans*, p. 17-19.
3. Baguenault de Puchesse, *Documents inédits sur les guerres de religion*

travail de démolition fut-il poursuivi sans ardeur. On abattit deux tours qui n'avaient jamais été terminées entre les portes Bannier et Saint-Vincent; deux autres, l'une près la porte de Bourgogne, l'autre la tour Saint-Laurent; mais on s'en tint là.

Par contre, la transformation de l'une des portes, la porte Bannier, fut poussée avec activité et, dès 1565, on avait élevé une véritable forteresse ayant accès d'un côté sur la ville, de l'autre sur la campagne. Le roi y installa un capitaine, un lieutenant et cinquante hommes. Le passage au travers de la porte fut par ce fait intercepté et l'on dut percer une nouvelle ouverture à quelque distance à l'est, que l'on nomma porte de l'Évangile.

La cité fut écrasée par ce donjon, à qui sa communication directe avec la plaine assurait une force particulière. Elle se sentit désormais soumise, accepta même en fidèle sujette de subvenir à l'entretien de la garnison et de fournir les munitions. Mais il naquit au cœur des habitants une haine sourde contre l'instrument d'autorité qui leur avait enlevé et leur indépendance et leur orgueil.

Qui était maître de la forteresse pouvait se croire maître de la ville. Et cependant cette présence ne suffit pas toujours à mettre Orléans à l'abri d'une surprise. En octobre 1567, François de La Noue et quelques protestants, s'étant glissés dans la ville, purent contraindre le capitaine royaliste Caban à quitter la citadelle. Avec de l'audace on pouvait donc s'en emparer. L'exemple ne fut point perdu pour les Orléanais.

Après la journée des Barricades, la ville, sans vouloir se rallier ouvertement à la Ligue, sembla pourtant pencher vers le parti des Lorrains, non point tant par amitié pour ceux-ci que par haine contre son gouverneur, François de Balzac d'Entragues. Ce dernier, grand favori de Henri III qu'il avait néanmoins trahi en 1585 au profit des ligueurs pour lui revenir quelques mois plus tard, y commandait depuis fort longtemps en qualité de lieutenant, sous la direction de Philippe Hurault, comte de Cheverny, qui groupait dans ses attributions l'Orléanais, le Berry et la Touraine. Récemment Cheverny avait, à la prière du roi, fait à François de Balzac l'abandon du gouvernement en chef de la ville d'Orléans, et, si l'on en croit le chancelier de France, cette cession n'aurait pas été sans influence sur les événements qui allaient suivre[1].

D'ailleurs, l'importance de la cité était telle que l'un et l'autre parti devaient nécessairement se la disputer. Guise prétendit qu'elle lui avait été donnée par le traité de Joinville; mais, sachant bien

dans l'Orléanais (*Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. XXVIII, p. 552).

1. *Mémoires de Cheverny*, éd. Michaud et Poujoulat, 1re série, t. X, p. 492.

que des raisons même valables ne prévaudraient point contre la force, il intriguait dans la place par l'intermédiaire de ses agents, le sieur de Rossieux, gendre d'un des notables, et le sieur de Trémont, capitaine de sa garde[1].

D'un autre côté, Charles de Balzac de Dunes, frère d'Entragues, qui s'était déchargé sur lui de la surveillance de son gouvernement, décida, pour parer aux menées ligueuses, d'agrandir la citadelle; mais Dunes ne put obtenir aucun subside du roi. Il tenta néanmoins d'exécuter son projet avec ses seules ressources. Sans avoir besoin d'engager des perles d'un grand prix qu'il n'hésitait pas à sacrifier, il put obtenir, grâce à l'intervention de l'historien De Thou et sous la caution du cardinal de Vendôme, un emprunt de vingt mille écus. Un neveu de De Thou, Jean de Bourneuf de Cucé, vint à Paris chercher l'argent nécessaire au commencement des travaux[2]. Mais ces démarches étaient trop tardives.

Sollicitée par les deux partis, la ville hésite. Précédemment, elle fut ce qu'Entragues avait voulu : royaliste, ligueuse, puis à nouveau royaliste. Ces variations ont fort diminué le respect des bourgeois pour leur gouverneur et par contre-coup pour leur souverain. Ils continuent à se plaindre des charges énormes qu'ils supportent pour « l'ameublissement et l'avitaillement de la citadelle[3] ». Et s'ils se réjouissent à la nouvelle de l'accord conclu entre le roi et Guise, c'est avec une allégresse plus grande encore que, le 23 octobre 1588, ils célèbrent au son du canon un *Te Deum* dans la cathédrale de Sainte-Croix, parce qu'il a plu à Henri III de prêter le serment de l'Union et d'annoncer la guerre prochaine contre les huguenots[4]. D'ailleurs, la Ligue emploie là aussi ses fidèles propagandistes, les prédicateurs. Un capucin y fulmine contre le roi et avec impunité. Un autre suit son exemple et, lorsque le provincial de l'ordre veut le faire arrêter, le peuple l'en empêche[5]. La cité est dès lors gagnée au parti des Lorrains.

Henri III ne le comprend que trop, quand, le 25 octobre, il en reçoit une délégation qui lui fait l'éloge de l'Union et réclame la démolition de la citadelle; ce qu'il se garde bien d'accorder[6].

Orléans fut la première ville de France avertie du meurtre des Lorrains. L'agent de Guise, Rossieux, se trouvait au moment du

1. De Thou, *Mémoires*, éd. Michaud et Poujoulat, 1re série, t. XI, p. 332.
2. *Ibid.*, t. XI, p. 332.
3. Archives départementales du Loiret, BB 1, délibération du 15 mars 1585.
4. *Ibid.*, CC 737.
5. *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. IV, p. 839; dépêche du 22 novembre 1588.
6. Archives départementales du Loiret, CC, suppl. 5.

crime dans les appartements de la reine, situés au-dessous de ceux du roi. En accompagnant son maître, il avait remarqué que les gardes étaient plus fortes qu'à l'ordinaire. Il apprit également qu'on avait fermé les portes durant le Conseil. Au bruit perçu, il ne douta point qu'on assassinât le duc. Dès qu'il en fut assuré, il sauta sur un cheval et, en six heures, franchit les quinze lieues qui le séparaient d'Orléans[1].

Dès son arrivée, il court à l'hôtel de ville, affirme qu'un complot est ourdi parmi les politiques et, lorsqu'il a bien échauffé les esprits, annonce la mort de Guise. L'effet est immédiat. Aussitôt on sonne la grosse cloche de l'horloge, on fait prendre les armes aux habitants pour déjouer tout coup de force de la part de la forteresse. En hâte on élève même quelques barricades, on creuse des tranchées autour d'elles. La nuit du même jour, on place sur une éminence voisine, la Motte-Thonneau, les deux seules pièces de canon qui se trouvent dans la ville. Comme les munitions manquent, on décide de fondre la cloche. Enfin, pour prévenir un secours royaliste, on fait sortir dans la plaine quelques troupes qui, sous la conduite du capitaine Hulin, occupent les avenues de la citadelle[2].

Mais la nuit porte conseil, et le lendemain, 24 décembre, leur révolte paraît aux Orléanais un peu précipitée. Ils se sont aveuglément fiés aux dires de Rossieux, qui n'est peut-être qu'un fomenteur de troubles. Aussi réunissent-ils une assemblée générale pour examiner ce que comporte une telle situation. Il faut, avant tout, être mieux informé et connaître les intentions du roi. Ils décident donc de lui adresser une nouvelle ambassade, qui, sous le prétexte de lui demander une fois de plus un autre gouverneur et le démantèlement de la forteresse, présente à Henri III un véritable ultimatum[3].

On prévoit fort bien dans la cité le résultat de cette démarche; mais du moins les apparences seront sauvées. Tout en envoyant les délégués porter au roi l'hommage de sa fidélité, l'assemblée décide que les habitants, sous les ordres de leurs capitaines, monteront une garde continuelle autour de la citadelle, dont ils chercheront à s'emparer s'il est possible; elle fait saisir les caisses des gabelles, des recettes générales et particulières et remet tous les deniers aux mains du receveur de la ville[4]. Aucun coup de feu n'est encore tiré, mais

1. Cayet, *Chronologie novenaire*, p. 84. — Matthieu, *Histoire de France*, t. I, p. 668. — Villegomblain, *Mémoires des troubles*, 1667, t. I, p. 456.

2. Matthieu, *Histoire de France*, t. I, p. 699. — Bibl. nat., fonds français, ms. 23295, p. 446-447.

3. Archives départementales du Loiret, BB 2, délibération du 24 décembre 1588. — *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. IV, p. 850.

4. Archives départementales du Loiret, BB 2, délibération du 24 décembre 1588. — *Ibid.*, CC 737.

il suffira d'un incident pour que la poudre éclate. Il se produira dès le lendemain, 25, avant même que les ambassadeurs aient été reçus par le roi[1].

Henri III, qui savait être énergique quand il le voulait, répondit aux messagers qu'il accordait volontiers le pardon pour le premier moment de rébellion, mais qu'il ajournait toute décision au sujet de la citadelle d'Entragues; qu'au reste il avait dépêché ce dernier avec des forces suffisantes pour rétablir l'ordre dans la cité. Sur cette réponse catégorique, les délégués remontèrent en voiture et, dans la nuit du 26, regagnèrent Orléans[2].

Le roi a compris tout l'intérêt qu'il peut trouver dans la possession de la place, et le soir même du crime il a expédié son favori pour l'occuper. Entragues part avec soixante chevaux. Arrivé à Beaugency, il envoie quelques éclaireurs pour s'assurer des passages. Bien lui en prend, car ses cavaliers tombent dans l'embuscade préparée par le capitaine Hulin. Le gouverneur n'ose s'aventurer plus loin sans un renfort qu'il réclame d'urgence[3].

Dès lors, commence entre Henri III et l'Union une véritable course au clocher dont le but est Orléans. De Blois et de Paris, royalistes et ligueurs accourent prendre part à la lutte qui jette les uns contre les autres les habitants de la ville et les soldats de la citadelle. Car les conséquences seront grandes. « Si le roi sort vainqueur », écrit l'ambassadeur toscan dans sa dépêche du 31 décembre, « c'est bien, car les autres villes suivront l'exemple donné; elles se soumettront. Mais s'il est vaincu, il perdra tout son crédit[4]. »

A l'appel d'Entragues qui n'ose approcher, Henri III expédie dès le soir du 24 décembre six compagnies de ses gardes et donne l'ordre aux capitaines Montigny et Beaulieu, qui opèrent aux environs, de rejoindre le gouverneur. Le maréchal d'Aumont suit à quelque distance avec les gardes suisses et une partie des gardes françaises; il prend le commandement de toutes ces troupes éparses et vient camper près des remparts de la ville, entre les portes Bannier et Saint-Jean. Une compagnie de chevaux et deux cents arquebusiers, arrivés quelques jours plus tard à la cour avec le duc de Montpensier, sont dirigés en grande partie sur Orléans. Sourdis, gouverneur de Chartres, y expédie de grosses provisions de poudre. Enfin, le duc d'Épernon y est mandé avec ses troupes et des capi-

1. Archives départementales du Loiret, CC, suppl. 5.

2. Bibl. nat., f. fr., ms. 23295, p. 446-449. — *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. IV, p. 850.

3. Bibl. nat., f. fr., ms. 23295, p. 446-449.

4. *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. IV, p. 850-851.

taines recruteurs sont envoyés en divers endroits, notamment en Normandie, qui d'ailleurs ne réussissent point dans leurs tentatives[1].

De leur côté, les ligueurs n'ont point perdu de temps. Dès le 25 décembre, le chevalier d'Aumale a quitté Paris avec cinquante chevaux et fait annoncer son arrivée par courrier spécial; il entre dans Orléans le 29, à quatre heures du matin. Le 4 janvier 1589 part un second détachement de cent fantassins et d'un nombre égal de cavaliers, avec des munitions. Sept jours plus tard, le 11, « grande quantité de chevaulx armez sans apparence » quittent de nouveau Paris et, bien qu'on prétende qu'ils vont à la rencontre de l'échevin Compan, libéré par Henri III, personne ne se trompe sur leur destination[2].

Le 13, « quelques hommes armez avec leur cuirasses et casquetz en teste » sont encore expédiés. Mais, le 14, c'est une véritable petite armée qui se met en route, sous la conduite du capitaine La Motte-Serrant : plus de mille fantassins et deux cents cavaliers environ, que le duc d'Aumale accompagne avec ses gardes jusqu'à la porte Saint-Jacques. Dans la nuit du lendemain suivent les munitions, convoyées par cinquante arquebusiers à cheval. Enfin, le 17, a lieu un dernier départ de quarante lances et de soixante-dix cuirasses sous les ordres du capitaine Congis et du lieutenant de guet Lebreton[3].

Si tous ces hommes ne sont pas des soldats de métier, s'ils sont pour la plupart « mieux armés qu'aguerris, avec plus d'équipage que de courage[4] », ils n'en viennent pas moins grossir la foule des combattants autour de la citadelle.

D'autre part, Mayenne, qui est encore en Bourgogne, promet sa venue prochaine avec des forces imposantes. Il envoie en avant un brave capitaine qui compte déjà de nombreux exploits, le chevalier Breton, tout dévoué à la cause lorraine. Des étrangers, aventuriers précédemment attachés à la fortune de Guise, se réfugient dans Orléans. De tous côtés, on accourt prendre part au combat[5].

Il sembla un moment que la victoire allait sourire aux royalistes. Le maréchal d'Aumont, informé de la venue du gros détachement de La Motte-Serrant, envoya à sa rencontre cinq cents cavaliers sous les ordres de Fargis, La Grange-Montigny et Vitry. Le capi-

1. Bibl. nat., fonds italien, ms. 1737, p. 344-346, 364, 367, 376. — *Ibid.*, f. fr., ms. 23295, p. 446-449. — Le Maire, *Histoire et antiquités de la ville et duché d'Orléans*, p. 352.

2. Saulnier, *Journal de François*, p. 13, 15, 22 et 26.

3. *Ibid.*, p. 29, 31 et 34.

4. Matthieu, *Histoire de France*, t. I, p. 699.

5. D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. VIII, p. 24.

taine ligueur, que ses brigandages bien plutôt que ses exploits avaient rendu célèbre, se laissa surprendre près d'Angerville et tomba lui-même aux mains des assaillants. Néanmoins une partie des fuyards put se rallier et atteindre le but[1].

Pendant ce temps, dans Orléans dont l'attitude n'est plus douteuse, les affaires sont vivement menées. Il s'y crée une véritable commune insurrectionnelle. Les habitants nomment un Conseil de douze membres tant du clergé que de justice, officiers que bourgeois, pour administrer la ville; ils le doublent quelques jours plus tard afin de ne rien négliger dans la défense[2].

Ils ont voulu donner l'assaut à la citadelle, mais, en cherchant à forcer une poterne, ils se sont heurtés aux piques des Suisses et ont dû reculer. Ils changent alors de tactique. Devant les troupes royales qui affluent de toutes parts, les bourgeois rentrent dans leurs remparts. N'ayant pu encercler la citadelle, ils la mettent hors la ville. Par des fossés profonds et des retranchements hauts de vingt pieds qui vont rejoindre les courtines, ils l'isolent des maisons avoisinantes[3]. Mais elle les domine encore de toute sa masse et, du haut de ses créneaux, les soldats du roi continuent de les arquebuser sans danger.

C'est alors que les Orléanais songent à opposer à cette citadelle inexpugnable une autre citadelle toute proche, et aussi élevée qu'elle. Comme ces clochers carrés du midi de la France, qui, à la moindre alerte, se transformaient en donjons, la tour de l'église Saint-Paterne, qui se dresse à quelques dizaines de toises de la forteresse, devient elle-même, en peu de jours, une forteresse redoutable. On la comble de terre, on la garnit de couleuvrines. Des archers s'y cachent; par des meurtrières habilement pratiquées, ils attaquent les royalistes étonnés. C'est un superbe cavalier au milieu du retranchement improvisé[4].

La tour a déjà joué un rôle analogue lors du siège de 1567. Aussi, Entragues avait reçu l'ordre de l'occuper et de la fortifier, s'il pénétrait dans la ville[5]. Ce furent les ligueurs qui réalisèrent le projet.

1. Saulnier, *Journal de François*, p. 39-40.
2. Bibl. nat., f. fr., ms. 23295, p. 446-449.
3. Bibl. nat., f. ital., ms. 1737, p. 381; — *Ibid.*, f. fr., ms. 23295, p. 446-449. — De Croze, *les Guise, les Valois et Philippe II*, t. II, p. 394-395. — *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. IV, p. 855.
4. Bibl. nat., f. fr., ms. 23295, p. 446-449. — *Ibid.*, f. ital., ms. 1737, p. 353. — D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. VIII, p. 24. — *Discours de ce qui s'est faict et passé en la ville d'Orléans, par Monsieur le chevalier d'Aumalle et les habitans d'icelle, contre les gouverneurs de la citadelle et autres qui estoient à l'entour de ladicte ville, 1589* (Arch. nat., K 1570, n° 41, imprimé).
5. Bibl. nat., f. fr., ms. 23295, p. 446-449.

Ainsi protégés, les Orléanais se sentent en sécurité et, dès le 4 janvier, huit jours seulement après leur rébellion, ils font crânement savoir aux Parisiens qu'ils n'ont plus besoin de secours, qu'une armée entière dans la citadelle ne les contraindrait pas à capituler[1].

Ce n'est plus, en effet, les quelques centaines d'hommes du maréchal d'Aumont qui pourraient y suffire. Il faut maintenant une véritable armée pour ordonner un siège en règle, et Henri III n'en a qu'une, actuellement occupée à combattre les protestants, sous la conduite du duc de Nevers. Le roi hésite à la rappeler, car parmi ses conseillers certains demandent avec insistance la poursuite de la guerre contre les hérétiques[2]. Il essaie alors de la négociation et envoie aux rebelles Beauvais-Nangis et l'évêque d'Avranches, Péricard, frère du secrétaire du duc de Guise, apparenté par sa femme à la bourgeoisie d'Orléans. Mais le chevalier d'Aumale fait emprisonner l'évêque ambassadeur[3].

Dès lors, la partie semble fort compromise pour les royalistes. Du haut de la tour Saint-Paterne, les bourgeois tirent sans trêve sur la citadelle. Leurs boulets font s'écrouler les murs, défoncent les casemates des Suisses, qui se réfugient aux étages inférieurs. En quelques jours, la forteresse, d'agresseur qu'elle était, en est réduite à se défendre[4].

L'armée de Nevers apparaît comme l'ultime ressource. Après s'être obstiné au siège de la Grenache qu'il enlève enfin, le duc ramène ses forces vers Tours, mais elles se débandent; Sagonne l'abandonne avec sa compagnie et c'est une troupe assez désorganisée qu'il vient mettre au service du roi[5].

D'ailleurs, il n'est plus temps. Apprenant l'arrivée de Mayenne à Montargis avec seize cents fantassins et quatre cents chevaux, Aumont a décidé de se retirer pour éviter une défaite. Dans la journée du 30 janvier, pendant que trois cents hommes postés dans la citadelle engagent une grosse escarmouche avec les habitants, le maréchal lève le camp et descend sur Beaugency. Le soir du même jour, entre onze heures et minuit, les derniers défenseurs du donjon l'adandonnent. Le soleil à son lever éclaire la plaine déserte et la citadelle muette[6].

1. De Croze, *les Guise, les Valois et Philippe II*, t. II, p. 391; dépêche de Mendoza du 5 janvier 1589.

2. De Thou, *Histoire universelle*, t. X, p. 483-485.

3. Bibl. nat., f. fr., ms. 23295, p. 446-449.

4. Archives départementales du Loiret, CC 737 et CC, suppl. 5 : pièces diverses relatives aux combats qui se sont livrés autour de la citadelle.

5. De Thou, *Histoire universelle*, t. X, p. 508.

6. Bibl. nat., f. ital., ms. 1737, p. 413-414.

Les bourgeois de garde à la tour, s'apercevant du départ des royalistes, descendent dans les fossés de l'ancienne porte, escaladent les murs d'enceinte sans souci d'une mine qui explose sous leurs pieds. Et, laissant le maréchal poursuivre tranquillement sa retraite, ils commencent, vainqueurs d'une première bastille, à démanteler la forteresse[1]. Le lendemain, Mayenne entrait dans la ville au milieu des cris d'allégresse et, le 1er février, la municipalité parisienne annonçait, dans une lettre circulaire aux grandes cités ligueuses, la levée du siège comme une victoire[2].

C'était, en effet, un grave échec pour Henri III. Après le crime de Blois, il eût fallu frapper fort. Le roi, au contraire, ne sut prévenir la défaite, dont l'écho retentit par la France entière. Dès le premier engagement, la supériorité des ligueurs s'affirmait; c'était la meilleure propagande possible pour le parti.

La perte d'Orléans eut une autre conséquence non moins fâcheuse. Henri III, sans armée organisée, se trouva bientôt dans l'alternative ou de se diriger vers l'est pour y joindre les recrues qu'il levait en Suisse, ou d'entamer des pourparlers avec le roi de Navarre désormais libre de ses mouvements. La marche vers l'est, Orléans perdue, apparut bien hasardeuse. Le roi en fut réduit à se tourner vers le Béarnais. Il s'aliéna ainsi toutes les sympathies qu'il pouvait encore trouver chez les catholiques loyalistes. L'alliance avec le huguenot, c'était la guerre avec la Ligue et le couteau de Jacques Clément.

Eugène SAULNIER.

1. Bibl. nat., f. fr., ms. 23295, p. 446-449; — *Ibid.*, f. ital., ms. 1737, p. 418-419.

2. *Registres des délibérations du Bureau de la ville de Paris*, t. IX, p. 278. — En souvenir de leur victoire, les Orléanais décidèrent de célébrer chaque année, le 31 janvier, une procession solennelle dans l'église Saint-Paterne. Cette procession eut lieu pendant cinq ans. En 1594, Henri IV obtint sa suppression, mais il dut promettre en échange de ne jamais réédifier la citadelle.

LE LIEUTENANT NAPOLÉON BONAPARTE
ÉTUDIANT A STRASBOURG

Dans une courte notice biographique qu'il a intitulée *Époques de ma vie*[1], Napoléon Bonaparte fournit quelques indications dont on semble d'accord aujourd'hui pour admettre qu'elles fixent définitivement la chronologie de sa jeunesse. Les deux dernières des dates que donnent les *Époques de ma vie* mentionnent un voyage de Bonaparte en Corse « où je suis arrivé le 1er janvier 1788, d'où je suis parti le 1er juin pour Auxonne ».

Qu'en est-il exactement de ce séjour de Bonaparte en Corse en 1788[2]? A-t-il duré juste six mois, sans un jour de plus ni de moins? Il suffira de constater ici que la date d'arrivée à Auxonne recule à mesure que les informations se précisent. Amanton la fixe à fin 1785[3], Coston au 1er mai 1788[4], Iung à la fin mai[5], Masson[6] et

1. Texte et fac-similé dans Masson et Biagi, *Napoléon inconnu*, Paris, 1895, 2 vol. in-8°, t. I, p. 15 et suiv., ou Masson, *Napoléon dans sa jeunesse*, Paris, 1907, in-8°, p. 15 et suiv. Le document a été signalé par Libri, *Souvenirs de la jeunesse de Napoléon*, *Revue des Deux Mondes* du 1er mars 1842, t. XXIX, p. 786 et 791, n. 1.

2. De R(omain), *Souvenirs d'un officier royaliste*, t. I, Paris, 1824, in-8°, p. 117, rapporte, il est vrai, une conversation qu'il eut avec Napoléon « lorsqu'en 1788 M. Buonaparte, nommé depuis peu lieutenant d'artillerie, arriva en Corse pour y passer son semestre ». La conversation paraît authentique, mais la date est douteuse. Bonaparte n'était pas « depuis peu » lieutenant d'artillerie et son congé de semestre se place non en 1788, mais en 1786-87. D'ailleurs, comme Romain se trouvait alors en Corse (Masson, *Napoléon inconnu*, t. I, p. 201, n. 1, cf. p. 199, n. 1), la conversation dont il parle peut dater de 1787. Au surplus, quand Romain, par une allusion exacte au rôle de Bonaparte à Ajaccio en octobre 1789, dit, p. 119, que celui-ci apporta, « deux années plus tard », dans son pays l'art « de fomenter les révolutions », il reporte lui-même à 1787 l'entretien qu'il a daté par erreur de 1788.

3. C.-N. Amanton, *Observations sur l'histoire de Napoléon*, Paris, 1827, 23 p. in-8°, p. 6 et suiv. Plusieurs des détails anecdotiques sur la vie de Bonaparte à Auxonne proviennent de cet opuscule d'Amanton (qui fut, au Consulat, adjoint au maire d'Auxonne).

4. De Coston, *Biographie des premières années de Napoléon Bonaparte*, Paris, 1840, 2 vol. in-8°, t. I, p. 121; de même Pichard, *Napoléon Bonaparte à Auxonne*, 1re édit., Auxonne, 1847, 96 p. in-8°, p. 1, n. 1 (Pichard était maire d'Auxonne; sur ses rapports avec Coston, cf. Masson, *Napoléon inconnu*, t. I, p. 211, n. 1).

5. Th. Iung, *Bonaparte et son temps*, t. I, Paris, 1880, in-16, p. 184 et suiv.; de même Larrey, *Madame Mère*, t. I, Paris, 1891, in-8°, p. 161.

6. Masson, *Napoléon inconnu*, t. I, p. 204 : « Napoléon n'est parti pour Auxonne que le 1er juin. La date suffit. »

Chuquet[1] après le 1er juin. Bonaparte est porté comme absent par congé dans l'état de revue de son régiment à Auxonne le 31 mai, et ce n'est qu'en août et au 1er septembre que sa présence apparaît comme certaine[2]. Bonaparte avait quitté son régiment en congé de semestre le 1er septembre 1786, il l'a rejoint sans se presser, et même en admettant qu'il n'a quitté la Corse que le 1er juin 1788, il est permis de supposer qu'il a bien mis deux mois pour arriver à destination.

Le congé de semestre avait duré huit mois et demi, jusqu'au 16 mai 1787; une première prolongation de cinq mois et demi demandée le 21 avril 1787 menait jusqu'au 31 octobre et, le 7 septembre, une deuxième prolongation de six mois allait du 1er décembre 1787 au 31 mai 1788[3]. Les dates données par Bonaparte coïncident avec ses notes officielles de service plus exactement peut-être qu'avec ses déplacements. Il a pu en arriver de la deuxième prolongation comme de la première qui s'est accrue d'un mois supplémentaire de congé, du 1er au 30 novembre 1787, comme du congé de semestre qui a duré plus de six mois. Bref, l'état actuel de la documentation laisse dans la vie de Bonaparte en 1788 un trou d'un trimestre, sinon plus[4].

1. A. Chuquet, *la Jeunesse de Napoléon*, t. I, 2e édit., Paris, 1898, in-8°, p. 304.

2. Voir les références données à leur date par A. Schuermans, *Itinéraire général de Napoléon Ier*, Paris (1908), in-8°, p. 6.

3. Iung, *Bonaparte et son temps*, t. I, p. 175, 181, 182 et suiv.; Masson, *Napoléon inconnu*, t. I, p. 170 et 178; Chuquet, *la Jeunesse de Napoléon*, t. I, p. 480 et suiv.; cf. p. 299, 300 et 304-305. D'après l'état de revue du régiment du 24 juin 1787, la première prolongation de congé est seulement de « trois mois et demi à compter du 16 mai » : elle devait donc prendre fin le 1er septembre; mais d'après l'état du 24 août, la prolongation s'étend « jusqu'au 1er décembre prochain » : il faut donc supposer qu'il y a eu une prolongation intercalaire de trois mois ou que le congé de cinq mois et demi a été étendu par indulgence jusqu'au 1er décembre. Le libellé des états de revue du 17 octobre et du 30 décembre 1787, du 24 février, du 27 avril et du 31 mai 1788 ferait pencher pour la première hypothèse si le texte des demandes de Bonaparte ne s'accordait mieux avec la deuxième hypothèse.

4. Est-ce à dessein que Schuermans, dont on connaît la minutieuse exactitude, termine à septembre 1787 (p. 5) l'intitulé de son premier chapitre : « L'enfance et la jeunesse », et fait débuter à juin 1788 (p. 6) son deuxième chapitre : « La formation militaire »? Nous ne savons; mais c'est dans cette longue solution de continuité que se placent les trois voyages actuellement niés de Bonaparte à Douai, à Paris et à Strasbourg et c'est surtout de fin novembre 1787 au début d'août 1788 qu'on voudrait des indications moins rares pour corroborer les assertions des *Époques de ma vie*.

*
* *

Or, c'est vers cette date qu'une tradition, aujourd'hui considérée comme mal fondée, rapporte que Bonaparte a résidé à Strasbourg[1]. Il y serait tombé amoureux d'une cantatrice célèbre, la Saint-Huberty, et lui aurait adressé quelques vers si bien tournés qu'ils sont évidemment apocryphes, encore qu'ils nous aient été transmis d'abord par la duchesse d'Abrantès sous la caution du « duc de Bassano, qui a la certitude qu'ils sont réellement de l'Empereur[2] ». Mais, outre que la duchesse d'Abrantès n'apporte point un témoignage de garantie suffisante, c'est à Marseille ou à Aix et non à Strasbourg qu'elle localise l'anecdote, vers 1786, quand Napoléon avait « dix-sept ans » et qu'il était « dans toute la verdeur de la jeunesse et conséquemment des illusions ».

La cantatrice était née en 1756 à Strasbourg, d'où elle se fit enlever à quinze ans par un aventurier messin surnommé Saint-Huberty. Devenue pensionnaire de l'Académie royale de musique à Paris, elle consacrait son congé annuel d'été à des tournées en province. Elle se rendit trois fois à Aix-Marseille, en 1783, 1785 et 1787[3]. Les vers attribués à Bonaparte font allusion au rôle de Didon qu'elle a créé en octobre 1783[4]; ils sont donc postérieurs au premier voyage et ils ne peuvent dater du deuxième voyage, car Bonaparte était alors élève à l'école militaire de Paris; mais il est possible que la Saint-Huberty ait eu Bonaparte parmi ses spectateurs à son troisième voyage en 1787. Peu auparavant, en mars 1787, elle s'était rendue sans permission à Strasbourg; un ordre la suivit aussitôt pour lui interdire de jouer; on ignore s'il l'atteignit à temps et si elle put donner des représentations dans sa ville natale[5]. Dans l'été de 1788, elle fit sa tournée habituelle en province et joua à Dijon[6].

1. Masson, *Napoléon inconnu*, t. I, p. 203 : « Il existe une légende suivant laquelle Napoléon se serait trouvé en 1788 à Strasbourg, où il aurait, au théâtre, applaudi la Saint-Huberty » (de même Schuermans, *Itinéraire*, p. 6, n. 1). Nous n'avons pu déterminer l'origine de cette « légende ».

2. Duchesse d'Abrantès, *Mémoires*, 2e édit., Paris, 1835, 12 vol. in-8°, t. X, p. 392 et suiv.

3. A. Mouttet, *la Saint-Huberty au théâtre d'Aix*, Aix-en-Provence, 1893, 23 p. in-8° (tirage à part des *Mémoires de l'Académie d'Aix*, fait partie de la série intitulée : *Autour de Mirabeau*, inaugurée par l'auteur en 1877).

4. E. de Goncourt, *Madame Saint-Huberty*, Paris, 1885, in-16. Le 16 octobre (p. 98) ou le 6 (p. 245).

5. Id., *Ibid.*, p. 176 et suiv.

6. Id., *Ibid.*, p. 219, 235 et suiv.

Bref, si, pour admettre le passage de Bonaparte à Strasbourg vers le milieu de 1788, il n'existait pas d'autre présomption que le madrigal transcrit par la duchesse d'Abrantès, la « légende » serait assurément inexacte.

*
* *

Mais Metternich nous apporte un témoignage dont la précision réclame un examen attentif[1]. « Dans le courant de l'été 1788 », raconte-t-il, « nous fûmes envoyés (lui et son frère cadet) à l'université de Strasbourg[2]... Lorsque j'arrivai dans cette ville, le jeune Napoléon Bonaparte venait de la quitter; il y avait fini ses études spéciales comme officier au régiment d'artillerie qui était en garnison à Strasbourg. J'eus les mêmes professeurs de mathématiques et d'escrime que lui; mais ces maîtres ne se rappelèrent le fait que quand ils virent le petit officier d'artillerie devenir successivement grand général, premier consul et empereur. Pendant mon séjour à Strasbourg (1788-1790), je n'entendis jamais prononcer son nom. Lorsque je passai par Strasbourg en 1806, je reçus la visite d'un M. Justet, maître d'armes, qui me dit : « N'est-ce pas un singulier « hasard qui m'a appelé à vous donner des leçons d'escrime peu de « temps après en avoir donné à Napoléon? J'espère que mes élèves, « l'Empereur des Français et l'ambassadeur d'Autriche à Paris n'au- « ront pas l'idée de se battre. » A quoi M. Masson objecte[3] : « Ce témoignage semble précis et pourtant il est impossible de l'admettre. Tout au plus pourrait-on supposer que ce maître d'armes, ayant donné des leçons à Bonaparte à Valence[4], était venu ensuite s'établir à Strasbourg; mais il n'est fait nulle mention de lui dans aucun document. »

Pourtant, il suffit d'ouvrir l'*Almanach d'Alsace* pour constater qu'en 1782 et 1783 il y avait à Strasbourg trois maîtres d'armes : « M. Grogniès dit Montpellier, derrière la place d'Armes; M. Justin, rue Brûlée; M. Neuville, Grand'Rue[5] », puis deux seulement en

1. Metternich, *Mémoires*, t. I, Paris, 1880, in-8°, p. 6.

2. Les deux jeunes gens ont été inscrits à la *Matricula Serenissimorum et Illustrissimorum* le 12 novembre 1788 (G. C. Knod, *Die atten Matriketn der Universitaet Strassburg (1621-1793)*, Strasbourg, 1897, 2 vol. gr. in-8°, t. I, p. 52).

3. Masson, *Napoléon inconnu*, t. I, p. 204.

4. Bonaparte a, comme on sait, fait deux séjours à Valence, de novembre 1785 à août 1786 et de juin à septembre 1791.

5. J.-J. Oberlin, *Almanach d'Alsace pour l'année 1782*, Strasbourg, Lorenz

1788 et en 1789 : « M. Justet dit Montpellier, fossé des Tanneurs ; M. Dupont, près du Broglie, n° 10[1]. » Justin ou Justet a vraisemblablement pris la suite de son compatriote Grogniès en même temps que son surnom de Montpellier. Plus tard, Pierre Justet figure dans la liste des membres de la « Société de la Révolution » fondée à Strasbourg en janvier 1790[2]. Cette société, devenue le mois suivant la « Société des Amis de la Révolution », a subi bien des avatars et force épurations ; à la fin de 1794 figure encore sur ses contrôles un « Justet cadet, Antoine », âgé de trente-cinq ans, né à Montpellier, admis en mai 1791, qui avant 1789 était maître d'armes à Strasbourg et était devenu ensuite employé aux vivres[3]. Ainsi Pierre Justet a fait sa carrière à Strasbourg ; il y a été rejoint, comme associé ou concurrent, par son jeune compatriote, homonyme et probablement parent, Antoine Justet. Antoine réside encore à Strasbourg quand Pierre paraît en avoir disparu[4]. C'est lui vraisemblablement qui, en 1799, a offert inutilement des services comme

et Schouler, p. 287; *pour 1783*, p. 264 (suite de l'*Almanach de Strasbourg*, publié pour 1780 et 1781, qui ne nous a pas été accessible).

1. Ibid., *1788*, p. 269; *1789*, p. 261. Nous n'avons pu consulter les années intermédiaires. L'*Almanach d'Alsace* a encore paru en 1790 et il a été suivi en 1792 par l'*Almanach du département du Bas-Rhin*. M. Rodolphe Reuss, qui a bien voulu dépouiller à notre intention les exemplaires de ses alsatiques, nous informe qu'en *1785* (p. 273) Justet dit Montpellier est mentionné « fossé des Tanneurs » et en *1792* (p. 61) « près du Broglie. » Ultérieurement Bottin, *Annuaire du département du Bas-Rhin pour l'an VII* (et années suivantes), Strasbourg, Levrault, in-12, et P.-J. Fargès-Méricourt, *Annuaire historique et statistique du département du Bas-Rhin pour l'année 1807*, sont surtout administratifs et ne font plus mention des maîtres d'armes.

2. F.-C. Heitz, *les Sociétés politiques de Strasbourg (1790-1795)*, Strasbourg, 1863, in-8°, p. 3. — Pareillement, la pièce que nous signale M. Rodolphe Reuss : *Namens-Verzeichniss saemmtlicher Mitglieder der Gesellschaft der Constitutions-Freunde*, Strasbourg, « im zweiten Freiheitsjahr (avril 1791) », p. 5 : « Peter Justet, Fechtmeister », élu le 23 janvier 1790 (la Société date du 15 janvier 1790).

3. *Liste des membres composans la Société populaire de Strasbourg* dressée le 25 brumaire an III (15 novembre 1794) après épuration (Communication due à l'obligeance de M. R. Reuss).

4. Le citoyen Justin, soldat au 42e ou au 50e régiment d'infanterie, à qui la Convention accordait, entre-temps, le 17 juin 1793, une mention honorable avec une récompense de 600 livres pour un acte de bravoure à l'armée et pour qui un particulier faisait transmettre le 19 juin « une épée à garde d'argent » (*Procès-verbaux de la Convention nationale*, t. XIV, p. 48 et suiv. et p. 226 : lire 126; cf. Duvergier, t. V, p. 427), paraît n'avoir de commun que le nom avec les Justin ou Justet de Montpellier et Strasbourg. — Le registre matricule de la 50e demi-brigade (Archives nationales, F. 40, II, 410) mentionne à la date du 20 nivôse an II (13 janvier 1794) un Théodore Justin, originaire de la Somme.

maître d'armes à l'École centrale du Bas-Rhin[1], et c'est lui sans doute encore qui parle à Metternich à Strasbourg en 1806[2].

Le surnom de Montpellier fournissait une indication d'origine que confirmait la mention faite du lieu de naissance d'Antoine Justet en 1794 : il convenait donc de s'en référer aux archives de l'état civil de Montpellier[3]. On constate qu'il y existait en effet, paroisse Notre-Dame, un « travailleur[4] » nommé « Jacques Justet », ou « Justin », ou « Justi », ou « Justy », marié à « Anne de Loustau », ou « Droustal », ou « de Loustal », ou « de L'Hostal[5] », dont naquirent Baptiste-Jean-André le 3 septembre 1750, Jacques le 16 août 1753, Jeanne le 19 septembre 1756 et Antoine le 2 mars 1760. Il faudrait une coïncidence bien extraordinaire pour que ce dernier ne fût pas le futur maître d'armes de Strasbourg.

En somme, puisque Justet est identifié avec une suffisante certitude, son témoignage tel qu'il nous est transmis par Metternich peut être considéré comme un commencement de preuve.

*
* *

Mais, en admettant qu'il revînt de Corse, si Bonaparte a pris vers 1788 la grande route commerciale de Marseille à Strasbourg — celle-là même que devait suivre en sens inverse le *Chant de guerre pour l'armée du Rhin* quatre ans plus tard[6] — ce n'était évidem-

1. Délibération de l'administration centrale du département du Bas-Rhin, du 27 floréal an VII (16 mai 1799), vol. CIV des *Délibérations*, aux archives départementales du Bas-Rhin à Strasbourg, transmise par M. Rod. Reuss. — Justet (dont le prénom n'est pas indiqué) et deux autres candidats voient leur demande repoussée parce que seuls les professeurs titulaires de l'École centrale peuvent y faire cours.

2. En 1824, Justet a disparu de la liste des maîtres d'armes à Strasbourg (P.-J. Strohl, *Manuel du commerce, de l'industrie, des sciences et des arts de la ville de Strasbourg*, Strasbourg, 1824, in-12, p. 60 et 160).

3. M. Ernest Roussel, professeur agrégé d'histoire au lycée de Montpellier, a eu la bonté de faire les recherches nécessaires.

4. M. Roussel estime que ce mot est la transcription de *travaiadou* qui désigne d'ordinaire le travailleur de terre, l'ouvrier agricole.

5. Archives municipales de Montpellier, registre GG, n°s 267, fol. 2 v°, 269, fol. 76 r°, 273, fol. 65 v°, 276, fol. 65 v°. — Pas une seule fois le nom du père ou de la mère n'est orthographié de la même manière et l'identité de Justin avec Justet à Strasbourg s'en trouve confirmée. — Il en résulte aussi que Pierre est distinct d'Antoine. D'ailleurs, on ne s'expliquerait pas autrement qu'à Strasbourg Antoine eût porté le surnom de « cadet ».

6. J. Pollio et A. Marcel, *le Bataillon du 10 août*, Paris, 1881, in-16, p. 95, estiment, après examen des hypothèses, que le *Chant de guerre — la Marseillaise* — a été apporté dans le Midi « par des voyageurs de commerce ».

ment pas pour la salle d'armes de Justet. Sans doute voulait-il voyager, voir du pays, s'instruire. Mais il avait d'autres raisons. Metternich parle d'un autre professeur commun; il ne le nomme pas, mais il est aisé de suppléer à son silence. Il s'agit de Jean-Jérémie Brackenhoffer, professeur de mathématiques à l'université protestante et à l'école d'artillerie de Strasbourg.

Né le 29 juillet 1723 d'une vieille et illustre famille de la ville, Brackenhoffer était devenu le 28 mars 1746 titulaire de la chaire de mathématiques, qu'il occupa jusqu'à sa mort, le 31 août 1789[1]. Louis XVI l'anoblit. Il fut en effet un des principaux collaborateurs de Gribeauval[2], le rénovateur de l'artillerie française après la guerre de Sept ans. A l'école d'artillerie de Strasbourg, il participa dès 1764 aux expériences fameuses sur les nouvelles « bouches à feu » qui firent époque et déterminèrent l'adoption du nouveau matériel dont on sait qu'il resta en usage pendant toute la durée de la Révolution et de l'Empire[3]; il fit partie en 1766 de la commission réunie à Strasbourg pour la rédaction d'un nouveau manuel officiel d'artillerie[4] et il procédait encore à de nouvelles expériences de tir en 1786[5]. Bonaparte, qui s'intéressait à son métier, avait tout profit à entrer en relations avec Brackenhoffer et, s'il faut en croire Metternich, il suivit ses cours, sinon peut-être à l'école d'artillerie[6], du moins à l'université.

Or, le collègue de Brackenhoffer à l'école d'artillerie d'Auxonne, où Bonaparte devait rejoindre son régiment, Jean-Louis Lombard,

1. Sa notice dans Ed. Sitzmann, *Dictionnaire de biographie des hommes célèbres de l'Alsace*, Rixheim, 1909-1910, 2 vol. gr. in-8°, t. I, p. 213 (Sitzmann ne mentionne pas moins de sept autres Brackenhoffer). Voir aussi O. Berger-Levrault, *Annales des professeurs des académies et universités alsaciennes, 1523-1871*, Nancy, 1892, gr. in-8°, p. 29.

2. On sait que c'est par l'intermédiaire de Gribeauval lui-même que Bonaparte a obtenu sa seconde prolongation de congé.

3. Jh.-Cl. Descharrières, *Note sur l'école d'artillerie de Strasbourg*, dans J. F. Hermann, *Notices historiques, statistiques et littéraires sur la ville de Strasbourg*, Strasbourg, 1817-1819, 2 vol. in-8°, t. I, p. 281-283 (ancien aumônier du régiment d'artillerie de La Fère — le régiment de Bonaparte — Descharrières était devenu aumônier du collège royal de Strasbourg).

4. Du Teil, *Napoléon Bonaparte et les généraux Du Teil (1788-1794)*, Paris, 1907, in-8°, p. 14 (extrait de *Une famille militaire au XVIIIe siècle*).

5. Descharrières, *loc. cit.*

6. Comme semble l'indiquer Metternich; mais nous n'avons pas trouvé d'indications précises sur l'école d'artillerie de Strasbourg à cette date. Le seul registre matricule du corps d'artillerie attaché à l'école (conservé aux Archives nationales, F. 40, II, 2098) est d'une époque postérieure. Le futur législateur et conventionnel Arbogast y était devenu professeur, après Brackenhoffer, quand la Révolution commença.

était, lui aussi, un Strasbourgeois, et du même âge, à un mois près, étant né le 23 août 1723. Professeur à l'école d'artillerie de Metz depuis 1748 comme successeur de son beau-père, il avait été transféré à Auxonne en 1759, où il mourut le 1er avril 1794[1]. Brackenhoffer et Lombard étaient liés de longue date; Lombard avait en 1766 fait partie de la commission de Strasbourg. Quand Bonaparte arriva à Auxonne, il fut immédiatement accueilli en ami par Lombard. Les érudits locaux ont repéré avec soin les domiciles successifs de Bonaparte à Auxonne : il semble bien qu'il commença par habiter rue Vauban, chez Lombard lui-même, avant d'être logé à la caserne comme les autres officiers de son grade[2].

Dès le 8 août 1788[3], Bonaparte fut nommé membre d'une commission de tir avec Lombard, son chef de brigade, trois capitaines et trois autres lieutenants. Ce fut lui qui eut à rédiger le rapport sur les expériences de polygone, peut-être, comme on l'a dit, parce qu'il était le plus jeune, peut-être aussi parce que la bienveillance de Lombard voulait lui réserver une occasion de se faire bien noter, après sa longue absence de près de deux ans. Bonaparte profita de l'amitié de Lombard et compléta, grâce à lui, son instruction technique. Lombard était un savant de valeur; il avait « ce coup d'œil juste, ce tact délié qui servent à porter des hommes un jugement sûr » : « Ce jeune homme ira loin », disait-il de Bonaparte[4]. Et quand, en 1802, un ami de Lombard, publiant la biographie du vieux professeur, révéla que sa fille était sans ressources, le Premier Consul s'empressa d'accorder à Mlle Lombard un secours de 1,500 francs[5]. Les relations de Bonaparte et de Lombard sont bien connues, mais il est permis de supposer qu'elles ont été, à l'origine,

1. C.-N. Amanton, *Recherches biographiques sur le professeur d'artillerie Lombard*, Dijon, an XI-1802, 48 p. in-8°, opuscule utilisé et complété ultérieurement, entre autres par Hermann, *Notices*, t. I, p. 283-284; Chuquet, *la Jeunesse de Napoléon*, t. I, p. 340 et suiv., 477; Du Teil, *op. cit.*, p. 17-20; Bois et Cornereau, ci-après.

2. M. Bois, *Napoléon Bonaparte lieutenant d'artillerie à Auxonne*, Paris (1898), in-16, p. 33; A. Cornereau, *Une supercherie de l'histoire d'Auxonne : la Chambre de Bonaparte*, Dijon, 1904, 34 p. in-8° (extrait des *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*), p. 10, n. 1; conclusions adoptées par Schuermans, *Itinéraire*, p. 6, auparavant contestées par Chuquet, *la Jeunesse de Napoléon*, t. II, 1898, p. 312.

3. Cette date est la première qui atteste authentiquement le retour de Bonaparte à son régiment; les deux lettres qu'il a, paraît-il, écrites en Corse, mais qui portent la signature de sa mère, sont du 12 février (Ajaccio) et du 12 avril 1788 (sans indication de lieu).

4. Amanton, *Lombard*, p. 27 et suiv.

5. Amanton, *Observations*, p. 8, n. 2.

facilitées par la recommandation de Brackenhoffer à Lombard. En 1788, Bonaparte a connu la douceur de la sociabilité alsacienne ; il est comme entouré de Strasbourgeois et il ne quitte Strasbourg que pour retrouver, à Auxonne, une famille alsacienne et lorraine, strasbourgeoise et messine.

*
* *

Mais Bonaparte avait l'esprit curieux et ouvert. Puisqu'il suivait à l'université le cours de mathématiques, pourquoi n'aurait-il pas suivi également le cours d'histoire? D'autant plus qu'il était de tradition à Strasbourg d'enseigner l'histoire de la manière la plus large et la plus vivante. Les Alsaciens étaient devenus en France les intermédiaires et les initiateurs de l'Allemagne ; les arcanes de la constitution du Saint-Empire n'avaient point de mystères pour eux[1]. A l'université protestante de Strasbourg s'était constituée, vers la fin de la guerre de Sept ans, avec le savant Schoepflin et l'appui de Choiseul qui y avait envoyé des élèves de l'école militaire de Paris, une véritable école des sciences politiques, unique en Europe, qui était devenue de plus en plus florissante et où venaient s'instruire les futurs diplomates et hommes d'État de France, d'Allemagne, de Pologne, de Russie, de Scandinavie et de tous les pays[2]. Metternich était de ceux-là, avec nombre d'autres « jeunes gens de condition » devenus célèbres. Ils étudiaient le droit public et le droit des gens, l'histoire des traités et l'histoire politique, les antiquités et les belles-lettres, les mathématiques et l'art des fortifications. Koch, professeur à la Faculté de droit, les groupait autour de sa chaire[3]. Plus tard, Schoell, l'élève de Koch, Schnitzler, d'autres encore, devaient, au début du XIXe siècle, continuer la tradition des grands publicistes strasbourgeois. A la faculté de philosophie de l'université, la chaire d'histoire était d'ordinaire occupée par le même titulaire que la

1. Voir B. Auerbach, *la France et le Saint-Empire romain germanique*, Paris, 1912, in-8°, p. IX, X, 242, 368, 372 et suiv., 444.

2. Ch. Pfister, *Jean-Daniel Schœpflin*, Nancy, 1887, p. 73.

3. Koch, *Discours sur l'ancienne gloire littéraire de la ville de Strasbourg*, prononcé à la séance publique de la Société des sciences, agriculture et arts du département du Bas-Rhin le 17 juillet 1809, Strasbourg, 1809, 23 p. in-8°, p. 18-20. Parmi les « jeunes gens de condition » qui étudiaient à Strasbourg en 1785, 1786 et 1787, Koch dénombre : quarante-quatre Russes et Livoniens, vingt-trois Anglais et Écossais, dix-sept Allemands, Flamands et Autrichiens, seize Français, onze Danois et Suédois, cinq Polonais et Courlandais, trois Italiens et deux Espagnols ; et il donne les noms de Cobenzl, Tolstoï, Galitzine, de Montgelas, de Bourgoing, de Narbonne, de Ségur, de Tracy, de Custine, d'Argenson, de Grouchy, de Rayneval, Bignon, Otto, etc.

chaire d'éloquence latine, et le professeur en exercice était en 1788 Jean-Michel Lorenz[1].

Il était né la même année que Brackenhoffer et Lombard, en 1723, le 31 mai, d'une famille universitaire : son père et son frère furent professeurs de théologie. Il jouissait d'un canonicat à Saint-Thomas[2], il était conservateur de la bibliothèque de la ville et de l'université et il fut pendant une trentaine d'années chargé du discours d'apparat aux cérémonies officielles de l'anniversaire du roi. Les paroles qu'il prononça en 1781 pour célébrer le centenaire de la réunion de Strasbourg à la France sont restées célèbres : « Enfin, la fille est rentrée dans les bras de sa mère qui l'avait perdue; en un jour, en une heure, toutes les craintes, les frayeurs, les misères de tous les siècles étaient à jamais bannies. » Lorenz était profondément Français, et tout son enseignement le prouve, depuis sa thèse inaugurale en 1748, où il prouvait avec autant de force que d'érudition critique les anciens droits de la couronne royale sur la Lorraine[3], jusqu'à son précis d'histoire de France en quatre volumes publiés de 1790 à 1793[4], « fruit d'une vingtaine d'années d'application[5] », où il mène son exposé jusqu'aux journées les plus récentes et à l'exécution de Louis XVI, de sorte qu'il se trouve être le premier en date des historiens de la Révolution française.

A la vérité, il n'en donne qu'un sommaire, complété par des références documentaires soigneusement établies, et, pour le faire aussi

1. Les deux principales notices sur Lorenz sont celles d'Oberlin (*Magasin encyclopédique* ou *Journal des sciences, des lettres et des arts*, publ. par A.-L. Millin, 7e année, t. VI, Paris, an IX-1801, p. 220-224) et de Baumgarten (*Allgemeine Deutsche Biographie*, t. XIX, 1884, p. 179-180). La première est apologétique, la deuxième aigre-douce et dénigrante; aucune ne paraît suffisante.

2. La prébende lui servait de traitement. Ceux de ses collègues qui n'étaient pas dans son cas touchaient les rétributions des étudiants (E. Seinguerlet, *Strasbourg pendant la Révolution*, Paris-Nancy, 1881, in-8°, p. 282).

3. *Dissertatio juris publici de antiquo Coronae Gallicae et Carolingorum Franciae regum in Regnum Lotharingiae jure*, Argentorati, 1748, in-4°, 56 p., avec un tableau généalogique. Dans son *Proœmium*, p. 3, Lorenz constate que « Illi qui in Germania scribunt, a Gallicis scriptoribus tantum dissentiunt, ut aër et cœlum utriusque regni non tam diversa sint quam historicorum utriusque partis in hac lite sententiae » et il indique, p. 4, dans quel esprit il étudiera la question qu'il s'est posée : « Omnia veritatis studio dedi, nec etiam pietati in Galliam cujus tam felici regimur Imperio plus indulsi, quam ipsa rei veritas et optimae causae merita requirebant. » Il termine, p. 56, par l'éloge de Louis XIV et Louis XV.

4. *Summa historiae Gallo-Franciae civilis et sacrae*, Argentorati, 1790-1793, 4 vol. en deux tomes in-8°.

5. Koch, *Discours* cité, p. 16.

clair, impartial et précis que possible, il l'a composé en forme de tableau synoptique, avec divisions et subdivisions marquées par un jeu compliqué de chiffres et de lettres dont le mécanisme général est aussi simple qu'ingénieux. Ainsi, chaque fait se trouve tout ensemble en relations avec les autres et isolé jusque dans la typographie, qui sert à frapper l'œil de l'élève et stimuler sa mémoire[1]. Faute de s'en être avisé, le plus récent des critiques de Lorenz[2] lui reproche d'avoir écrit « en style lapidaire dans le sens propre du mot » et condamne sommairement le « pédantisme » de sa manière « plus curieuse qu'instructive ». Du moins reconnaît-il qu'avec Lorenz « l'histoire de la Révolution, pendant la Révolution même, fut coulée, toute brûlante encore, dans le moule classique, même dans le moule latin ». Car Lorenz ne séparait pas les questions contemporaines de l'étude du passé; il poussait son cours d'histoire jusqu'à l'extrême limite de l'actualité et, d'accord avec Koch, il prétendait ainsi donner à son enseignement une signification pratique.

Il avait dans ses notes la matière de sept enseignements[3] : Insti-

1. Résumé du plan suivi par Lorenz pour le règne de Louis XVI : I. Son gouvernement personnel jusqu'en 1789; à l'intérieur; à l'extérieur. II. Affaires du roi et du royaume depuis 1789; le nouvel ordre de choses. *A)* Il est décidé en principe (abolition des droits féodaux, déclaration des droits). *B)* Il est décidé en détail : *a)* dans l'ordre civil; 1° pour les délimitations extérieures (annexions, réunions), intérieures (nouvelles circonscriptions territoriales); 2° pour la forme de gouvernement : la souveraineté (appartient au peuple, est confiée à l'assemblée et au roi); 3° pour l'administration (centrale, locale, cette dernière considérée au triple point de vue général, judiciaire et militaire); *b)* dans l'ordre ecclésiastique (les suppressions, les créations). *C)* Le nouvel ordre de choses est admis par le roi, d'abord avec réserves, puis sans réserves. *D)* Il est maintenu : 1° contre les étrangers; 2° contre le roi qui est renversé, emprisonné, jugé, condamné et exécuté : la France est devenue République (l'exposé mène ensuite jusqu'en mars 1793). — Chacun des mots de cette analyse constitue une rubrique qui comporte elle-même de nouvelles subdivisions. Le cadre établi par Lorenz pourrait aujourd'hui être transféré presque sans modification dans un manuel scolaire d'enseignement historique et il est assez souple pour que l'exposé puisse devenir, suivant l'opportunité, de plus en plus détaillé. Il est plus scolastique et compliqué en apparence qu'en réalité et son principal défaut est de nécessiter une disposition typographique d'aspect singulier.

2. Aulard, *les Premiers historiens de la Révolution française* (*Révolution française*, t. LVII, 1909, II, p. 25-27). La reproduction donnée du passage relatif au procès de Louis XVI « avec l'aspect et la disposition de l'original » se trouve inexacte, puisque les signes qu'utilise Lorenz pour marquer ses alinéas ont tous été supprimés.

3. D'après les programmes académiques de seize semestres échelonnés de 1769-70 (semestre d'hiver) à 1792 (semestre d'été) que M. R. Reuss a pris la peine de transcrire à notre intention dans sa collection d'alsatiques. — Nous

tutions romaines, Histoire des premiers siècles de l'Église, Histoire universelle, Histoire des principaux États de l'Europe, Histoire du Saint-Empire, Histoire de France, Histoire de Strasbourg. Les institutions romaines étaient réservées au « cours public », l'histoire de l'Église oscillait du « cours public » au « cours privé », les cinq autres enseignements se succédaient au « cours privé », sans ordre précis, de semestre en semestre, suivant les circonstances. La seule règle était que le professeur fît à la fois son « cours public » et son « cours privé ». Il lui arrivait d'annoncer à son programme qu'il parlerait de tel ou tel sujet, suivant le désir de ses étudiants[1], en enseignant et en expliquant, *dictando et explicando*. Le « cours public » constituait l'enseignement magistral, le « cours privé », d'allure plus simple, n'était pas sans analogie avec nos conférences actuelles de facultés. Et toujours Lorenz s'en référait aux textes originaux. Sa science était de première main.

A l'université de Strasbourg, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, les « cours publics » se font en latin « pour que les étudiants des différentes nations puissent y assister », mais « les professeurs enseignent dans leurs cours privés au gré de leurs auditeurs en langue latine, française ou allemande, ce qui leur attire des jeunes seigneurs de différents pays[2] ». Ceux qui savaient le français venaient à Strasbourg pour se familiariser avec l'allemand, ceux qui savaient l'allemand pour se familiariser avec le français. Lorenz « parlait très bien le latin, mais ne savait pas l'allemand[3] ». Il s'était en effet formé à Strasbourg même, sous Schoepflin, comme Koch, puis à Utrecht et à Paris, et il ne semble pas avoir jamais séjourné en Allemagne. Nombre de ses collègues strasbourgeois sont dans le même cas que lui[4].

laissons ici de côté l'enseignement de Lorenz comme professeur d'éloquence latine. Notons seulement qu'il avait une prédilection pour Cicéron.

1. Par exemple, le programme du semestre d'été 1779 porte que le professeur traitera de l'histoire du Saint-Empire, mais qu'il ne refusera pas ses bons offices à ceux qui voudraient étudier les principaux États d'Europe ou l'histoire ancienne de l'Église chrétienne.

2. Mémoire manuscrit du chapitre de Saint-Thomas en 1790 cité par C. Varrentrapp, *Die Strassburger Universitaet in der Zeit der französischen Revolution* (Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins, nouvelle série, t. XIII, Carlsruhe, 1898, in-8°, p. 448-481), p. 452, n. 1; indications identiques dans J. F. Aufschlager, *Souvenirs d'un vieux professeur strasbourgeois (1766-1833)*, publ. par R. Reuss, Strasbourg, 1893, in-16, p. 46.

3. Aufschlager, *Souvenirs*, p. 11.

4. H. Ludwig, *Strassburg vor hundert Jahren, ein Beitrag zur Kulturgeschichte*, Stuttgart, 1888, in-8°, p. 111, calcule que de 1621 (date de l'érection

On a souvent noté la ressemblance et les relations entre l'université de Strasbourg et l'université de Gœttingue[1], dont la création en 1737 a été la première qui ne fût pas confessionnelle en Allemagne et qui dès son origine a donc été d'esprit purement scientifique; on a cru discerner, germaniquement, une influence de Gœttingue sur Strasbourg. L'affirmation contraire ne serait-elle pas plus conforme à la vérité? L'université de Strasbourg était protestante, il est vrai, mais elle avait des étudiants catholiques aussi bien que protestants et elle éclipsait depuis longtemps l'université catholique épiscopale qui végétait à côté d'elle, malgré le mérite de quelques-uns de ses professeurs, alors qu'au contraire, dans le reste du royaume de France, l'enseignement jésuite avait tué les anciennes universités. La situation de l'université protestante de Strasbourg était unique en France, et bien connue en Allemagne, avant même que l'université de Gœttingue eût été créée.

Et l'incorporation de Strasbourg à la France, « loin de nuire à la célébrité » de l'université protestante, « ne fit au contraire que lui prêter un nouvel éclat »; Strasbourg « devint une sorte d'entrepôt au moyen duquel deux grandes nations, cultivant également les lettres et les arts, pouvaient se communiquer réciproquement leurs découvertes[2] ». Le mémoire que le professeur Haffner a rédigé au nom de l'université de Strasbourg pour sa défense, lorsque sous la Révolution il fut question de supprimer les anciens corps enseignants, mérite encore aujourd'hui d'être lu et médité[3]. Le testament de la vieille université alsacienne pourrait, à bien des égards, servir de guide à l'époque actuelle. Sans doute, Haffner vante « l'organisation des universités les plus célèbres d'Allemagne[4] » et la « supériorité frappante » de Gœttingue[5], « petite ville située dans un triste pays », où l'on avait « la certitude de trouver des hommes excellents en tous

de l'académie de Strasbourg en université) à 1789, sur 129 professeurs, 105 sont nés à Strasbourg et y ont été formés.

1. Par exemple, Ludwig, *loc. cit.;* Varrentrapp, p. 450.

2. Koch, *Discours* cité, p. 14 et suiv.

3. Haffner, *De l'éducation littéraire, ou essai sur l'organisation d'un établissement pour les hautes sciences*, Strasbourg, 1792, in-8°, v-343 p. — Voir dans Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Législative*, p. 184, n. 2, la lettre d'envoi de l'université à l'Assemblée (cf. p. 294). — Cf. Reuss, *Histoire du Gymnase protestant de Strasbourg pendant la Révolution*, Paris, 1891, in-8°, p. 48, n. 1 : le livre de Haffner « est encore aujourd'hui fort intéressant à étudier et renferme des idées très avancées pour l'époque où il fut rédigé ».

4. Haffner, p. 17.

5. Id., p. 35.

genres », mais c'est qu'il veut faire ressortir, et avec raison, la situation si particulièrement originale de Strasbourg en France : « Il faut bien se garder de confondre l'université de Strasbourg avec la plupart de ses sœurs aînées établies dans l'intérieur de la France[1]. »

Le professeur Lorenz, en raison même de ses sentiments français, restait Strasbourgeois dans l'âme; il travaillait à l'histoire de sa ville natale et il en a composé un important recueil dont une partie seulement a été publiée en 1789; il l'inscrivait au programme de ses « cours privés » et c'est en français qu'il l'enseignait, au même titre que l'histoire universelle et l'histoire politique.

*
* *

Bonaparte a suivi les cours de Lorenz. Parmi les étudiants qui achevaient leur cours d'étude quand il arriva à Strasbourg, se trouvait un jeune théologien qui a rédigé plus tard son autobiographie sous le titre de *Meine Lebensreise :* le voyage de ma vie[2]. Louis Grucker, né le 25 août 1766 à Strasbourg, avait été immatriculé à la faculté de philosophie le 22-23 avril 1783 et, après six ans d'études, il prit ses inscriptions à la faculté de théologie, le 6 mai 1788[3], pour obtenir, le 6 août 1788, la *venia in matutinis* ou licence d'officier aux petits services du matin (à Saint-Pierre-le-Vieux). Il servit comme pasteur auxiliaire à Strasbourg et aux environs jusqu'au 13 janvier 1793, date de sa nomination à Oberbronn et Zinswiller[4]. Réfugié à Strasbourg après de multiples aventures au cours desquelles il fut condamné à mort par un conseil de guerre ennemi pour ses paroles patriotiques, il obtint, le 24 décembre 1793, une place de sous-chef de bureau à l'état civil de Strasbourg. La crise révolutionnaire terminée, il reprit ses fonctions pastorales et en 1809 il fut nommé à Entzheim[5]. C'est là qu'il rédigea ses mémoires

1. Haffner, p. 328.

2. Conservé dans ses archives de famille par M. le pasteur Charles Schmidt, à qui nous présentons l'expression de notre gratitude, ainsi qu'à M. Rodolphe Reuss, dont l'aide nous a été si précieuse, et à M. Ernest Roussel.

3. Cf. G. C. Knod, *Die alten Matrikeln*, t. I, p. 166, 454 et 699.

4. Deux villages voisins du Bas-Rhin (arrondissement de Wissembourg, canton de Niederbronn). Voir *les Communes de l'Alsace-Lorraine, Répertoire alphabétique. Nomenclature française et nomenclature allemande*, Paris-Nancy, 1915, in-8°.

5. Département du Bas-Rhin, arrondissement de Strasbourg, canton de Geispolsheim.

d'après ses papiers et ses notes, de sorte qu'il a pu leur donner toute l'exactitude désirable. La dernière date qu'il indique est du 6 décembre 1826 : il mourut peu après.

Or, en relatant ses souvenirs d'étudiant, qu'il avait particulièrement nombreux et précis, il note qu'un après-midi de semestre d'été, à la fin d'une leçon de Lorenz, il avait tellement de fourmis dans le pied qu'il ne pouvait plus s'en aller et que la même aventure survint aussi à un autre étudiant, lequel n'était autre que Napoléon Bonaparte : « Zu H. Prof. Lorentz kam auch mit mir Buonaparte Napoleon, als Student, dem wie mir in einer Sommernachmittagsstunde die Füsse einschliefen, so dass wir nicht fortgehen konnten. »

Le témoignage paraît décisif et, joint aux autres indices ou éléments de preuve qui viennent d'être groupés, il semble devoir emporter la conviction. Que le séjour de Bonaparte à Strasbourg soit resté si longtemps ignoré ou oublié, rien de moins surprenant. Bonaparte était jeune, sans fortune, sans relations; il a passé inaperçu, si même il n'a pas délibérément voulu l'être, puisqu'aussi bien il était censé revenir directement de Corse pour rejoindre son régiment. Brackenhoffer, le seul professeur dont vraisemblablement il ait pu se faire remarquer, était mort au début de la Révolution. La question reste ouverte et réclame des informations complémentaires, notamment sur la date qu'il faudrait pouvoir préciser. Mais, dès maintenant, il n'est peut-être pas présomptueux de conclure qu'après Gœthe et avant Metternich, Napoléon a été étudiant à Strasbourg. Ainsi, la vieille Université protestante de l'Alsace française a pu contribuer à la formation des trois hommes qui, pendant un siècle, ont successivement incarné, chacun à sa façon, l'Europe cosmopolite d'ancien régime, la Révolution française et la régression germanique.

G. Pariset.

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE DE FRANCE.

Le moyen age jusqu'aux Valois.

(Suite et fin[1]*.)*

II. — Ouvrages historiques.

1° Histoire générale. — L'histoire des Normands au moyen âge a donné lieu ces derniers mois à quelques travaux de valeur : un professeur de l'Université Harvard, M. Charles Haskins, qu'ont fait connaître en France et en Angleterre des mémoires suggestifs sur les institutions de la Normandie au XIe et au XIIe siècle, a écrit un livre d'ensemble sur le rôle et les entreprises des Normands; M. Henri Prentout, professeur d'histoire de Normandie à l'Université de Caen, a consacré tout un volume à la Chronique de Dudon de Saint-Quentin, dont on a fait souvent un si indiscret usage pour raconter l'établissement des pirates scandinaves en France et l'histoire de leurs premiers ducs, cependant qu'un autre spécialiste, rompu de longue date à toutes les difficultés que soulève cette étude, M. Ferdinand Lot, donnait à la *Bibliothèque de l'École des chartes* un nouvel extrait de l'ouvrage de fond qu'il nous doit sur les invasions normandes en France. Voilà une rare et féconde émulation et dont il y a tout lieu de se réjouir.

Les lecteurs de la *Revue historique* connaissent déjà le caractère général et le contenu du beau livre de M. Haskins[2]. C'est, rappelons-le, un tableau tracé à grands traits, une simple esquisse même de l'œuvre accomplie par les Normands en France, en Angleterre et en Italie depuis l'époque des Vikings jusqu'au XIIIe siècle;

1. Voir *Rev. histor.*, t. CXXIV, p. 315-335.

2. Charles-Homer Haskins, *The Normans in european history*. Boston et New-York, Houghton Mifflin C°, 1915, in-8°, x-258 p.; prix : 2 dol. — Cf. *Rev. histor.*, t. CXXII (1916), p. 386.

mais cette esquisse repose sur une connaissance directe et approfondie du sujet qui la recommande à l'attention des spécialistes eux-mêmes. Dans la partie de son livre réservée aux expéditions des pirates scandinaves sous les Carolingiens et à leur installation en Normandie, M. Haskins fait sienne l'opinion de la majorité des érudits français, de M. Prentout en particulier, lorsqu'il identifie le Rollon de l'histoire avec le Hrolf de la saga et propose, en conséquence, de voir en lui un Norvégien; mais il dit fort bien lui-même que cette question est, somme toute, d'intérêt secondaire, puisque les flottes scandinaves ne cessèrent dans la suite de déverser sur les côtes normandes des colons venus aussi bien de Danemark que de Norvège et même de Suède[1]. Quelles mœurs, quelles coutumes, quelle organisation sociale, quelle civilisation ces hommes du Nord, ces *Northmanni* apportèrent-ils avec eux? M. Haskins a tenté de donner à cette question une réponse en se fondant sur les travaux des archéologues scandinaves et sur la pittoresque littérature des sagas. Les pages qu'il a écrites à ce sujet sont vivantes, colorées, mais laissent, il faut bien le dire, une impression un peu trouble. Il en est de la civilisation scandinave du VIIIe siècle comme de la civilisation germanique du IVe siècle, à la veille des grandes invasions : s'en tenir aux documents contemporains, c'est renoncer à la connaître; essayer d'éclairer ces documents en faisant appel à des textes d'une époque plus tardive, où l'on croit retrouver fidèlement conservés quelques traits des âges primitifs, c'est s'exposer à se perdre dans le domaine de la fantaisie et de l'arbitraire. Quoi de plus décevant, par exemple, que les études des érudits allemands sur la religion germanique primitive? On sait le rôle que jouent les sagas islandaises dans leurs reconstitutions : ces mêmes sagas, dont les plus anciennes n'ont pris forme qu'au XIIe siècle et qui ne sont, après tout, que des fantaisies littéraires, nous donnent-elles donc de la société scandinave du VIIIe siècle une image plus fidèle que celle que la *Chanson de Roland* ou le *Pèlerinage de Charlemagne* nous donnerait de la société carolingienne?

Quand il en vient à étudier l'organisation du duché de Normandie au XIe siècle, M. Haskins se retrouve sur un terrain plus solide

1. A la p. 45, notons en passant cette idée intéressante et neuve, croyons-nous, d'un malentendu entre Charles le Simple et Rollon au moment du fameux « traité de Saint-Clair-sur-Epte » : Charles le Simple, en roi qu'il était, ne pouvait songer à faire de Rollon autre chose qu'un vassal; mais, aux yeux de Rollon, à qui le régime féodal était inconnu, la concession du Carolingien devait apparaître comme une concession sans réserves et sans charges d'aucune sorte.

et qu'il a personnellement contribué à défricher par ses mémoires antérieurs. Il montre avec netteté combien l'État normand est au XIe siècle en avance au point de vue de la centralisation administrative sur tous les États voisins, celui du roi capétien inclusivement : seul à ce moment le comté de Flandre, avec lequel M. Haskins aurait pu établir d'utiles rapprochements, soutiendrait la comparaison; et c'est, à coup sûr, dans ce fait qu'il faut chercher une des causes principales et peut-être même la cause décisive des succès ultérieurs des ducs normands. Ces succès, M. Haskins les rappelle brièvement[1], en insistant sur ces idées très justes, à notre sens, que la conquête de l'Angleterre par les Normands n'est que l'aboutissement d'une longue suite de rapports de plus en plus étroits noués entre la Normandie et la Grande-Bretagne, que cette conquête a eu beaucoup plus pour résultat de faire entrer l'Angleterre dans le courant de la politique et de la vie européennes que de détacher la Normandie de la France, enfin que, même sous la dynastie angevine des Plantegenets, c'est l'esprit normand et l'organisation normande qui l'emportent dans l'ensemble des possessions continentales ou insulaires des rois anglais. N'est-ce pas cependant aller un peu trop loin et verser dans le paradoxe que de présenter (p. 91) l' « empire » des Plantegenets depuis l'Écosse jusqu'aux Pyrénées comme un tout compact, solidement groupé dans les mains d'un souverain qui n'aurait été ni angevin, ni normand, ni anglais, mais « international », « cosmopolite », en un temps où nul n'aurait eu le sentiment d'une différence — ne disons pas de nationalité — mais de solidarité entre les habitants de la Grande-Bretagne et ceux du continent? Les difficultés chaque jour croissantes que Jean Sans-Terre et ses successeurs rencontrèrent à lever dans l'île des troupes pour venir combattre en Poitou ou en Gascogne et le détail des négociations que ces rois durent à ce propos engager avec les barons d'Angleterre prouvent que cette guerre cessa rapidement pour ces derniers d'être « leur guerre » et qu'un fossé profond finit par se creuser, outre Manche, entre l'intérêt dynastique et l'intérêt que plus tard on appellera l'intérêt national.

Nous n'insisterons pas sur les autres parties du livre de M. Haskins. Les chapitres relatifs à l'expansion normande dans l'Italie méridionale et la Sicile n'intéressent qu'indirectement l'histoire de France. Une simple mention suffira également pour le chapitre

1. Dans ce résumé, nous ne voyons guère à reprendre que ce qui a trait à l'absorption du Maine : à lire la page 63, on pourrait croire que le Maine a été définitivement réuni à la Normandie en 1063.

consacré à la société et à la civilisation normandes : évocation rapide de la vie des nobles, des paysans, des bourgeois et des clercs du XIe et du XIIe siècle, ce chapitre ne saurait évidemment apporter beaucoup de nouveau; mais la lecture en est fort agréable et nous ménage, en outre, comme d'autres pages de ce livre, à nous, Français, un plaisir que nous ne chercherons pas à dissimuler : celui de reconnaître en leur auteur non seulement un érudit à qui nos publications historiques sont familières, mais aussi un fin connaisseur de notre littérature et un homme qui, ayant lui-même visité ces beaux pays de France où jadis dominèrent les princes normands et angevins, ne peut s'empêcher d'en parler avec un sentiment à peine contenu d'amitié et de sympathie.

Avec M. Prentout[1], nous revenons aux origines de l'établissement des Normands sur cette partie de notre sol à laquelle leur nom est resté attaché. Ce sujet, M. Prentout l'avait déjà abordé en 1911 dans un livre publié à l'occasion du « Millénaire de la Normandie » et dont nous avons rendu compte ici même[2]; mais il le reprend plus à fond en soumettant le texte de Dudon de Saint-Quentin à une critique de détail; et de ce que nous pressentions déjà, il nous donne cette fois une démonstration complète, décisive, et qui fait ressortir toute l'inanité des fables qu'on colporte encore trop souvent sur Hasting, sur le traité de Saint-Clair-sur-Epte, sur le bon Rollon et ses premiers successeurs. Il y avait beau temps sans doute qu'on se méfiait de la rhétorique creuse du doyen de Saint-Quentin et qu'on était en garde contre les excès de son imagination désordonnée; mais trop nombreux étaient encore les historiens, même parmi les plus circonspects, qui restaient dupes. Dudon certes aime trop le pittoresque, disait-on, il aime trop aussi la littérature, dans le plus mauvais sens du mot, il est incontestable que c'est à la fois un imaginatif et un naïf; mais il a fréquenté la cour de Rouen, il y a entendu raconter les traditions de la famille ducale, il a recueilli quantité de renseignements de la bouche de Raoul, comte d'Ivry, un des bâtards du duc Guillaume Longue-Épée, ce qui donne un prix inestimable à son témoignage, lequel est, de plus, tout à fait indépendant puisqu'il n'a connu aucune des chroniques,

1. Henri Prentout, *Étude critique sur Dudon de Saint-Quentin et son Histoire des premiers ducs normands*. Paris, Aug. Picard, 1916, in-8°, XXXII-490 p.; prix : 12 fr.

2. *Rev. histor.*, t. CVIII (1911), p. 140. — Signalons à ce propos la publication (1911-1912) en deux volumes in-4° d'un important recueil intitulé : *Compte-rendu des travaux du Congrès du Millénaire*, dont nous regrettons de n'avoir pu encore entretenir nos lecteurs, aucun exemplaire n'en ayant été adressé à la *Revue historique*.

aucun des textes annalistiques grâce auxquels nous pouvons parfois contrôler et éprouver ses dires. M. Prentout n'a pas eu de peine à réduire à néant toute cette belle argumentation. Pourquoi veut-on que Dudon n'ait ni connu ni utilisé les chroniques et les annales qu'il avait pu lire soit à la bibliothèque capitulaire de Saint-Quentin, soit à Reims ou à Laon ou à Chartres ou même en Normandie, à l'abbaye de Fécamp, par exemple, où il semble être allé et dont les moines possédaient, au début du XIe siècle, une copie des Annales de Flodoard? Et n'est-il pas surprenant, d'autre part, que Dudon sache si peu de chose du duc Richard Ier à partir du moment où s'arrête Flodoard, si vraiment il a écrit son œuvre, comme il le prétend, sous la dictée de Raoul d'Ivry, demi-frère de ce duc? Si Dudon est parfois d'accord avec nos autres chroniques ou avec les annales, c'est qu'il les copie : les quelques détails précis qu'il nous donne dans son livre sont tirés soit des Annales de Flodoard, qui sont sa source principale, soit de quelques autres textes du IXe ou du Xe siècle, au premier rang desquels il faut placer les Annales dites de Saint-Bertin et celles de Saint-Vaast d'Arras. Et peut-être M. Prentout aurait-il pu se demander à ce propos si même Dudon n'avait pas trouvé déjà une partie de son travail préparé dans quelque compilation comme le *Chronicon de gestis Normannorum in Francia*, où précisément les Annales de Saint-Bertin et les Annales de Saint-Vaast se trouvent tout amalgamées. Quoi qu'il en soit, l'œuvre propre du doyen de Saint-Quentin a consisté à extraire des livres qu'il avait lus les faits qui forment la trame de son récit, à les mêler sans aucun souci de la chronologie ou même à les dénaturer, jusqu'à mettre, par exemple, à l'actif des Normands une expédition contre Luna, qui ne semble imputable qu'à leurs émules les pirates sarrasins; il a peut-être aussi connu quelques sagas scandinaves et des légendes — M. Prentout ajoute (et cela est douteux) des épopées — qui couraient le pays; mais il a fait de tout cela un tel mélange et il a en même temps obéi à de telles préoccupations d'ordre littéraire, apologétique et politique qu'il est difficile de rien tirer de ses étranges récits.

M. Prentout ne s'est pas néanmoins contenté de ce jugement sommaire et, en examinant une à une les assertions de Dudon, en les confrontant avec le peu que nous savons par ailleurs, il a non seulement fait place nette, mais préparé les voies à une reconstruction de l'histoire des origines normandes. Ainsi, au Hasting de roman que Dudon nous présente, il a montré à l'aide de quels documents il serait possible de substituer le vrai Hasting, celui de l'histoire,

qui, naturellement, paraît avoir joué un rôle plus effacé[1]. Puis, tout en refaisant le même travail pour Rollon[2], il a été amené à reprendre l'examen de cette question : les compagnons de Rollon et Rollon lui-même étaient-ils Danois, comme le veut Dudon et comme le veulent aujourd'hui M. Steenstrup, professeur à l'Université de Copenhague, et la plupart de ses compatriotes, ou originaires de Norvège, comme l'ont soutenu, au contraire, des savants de ce pays, tels que Munch, Storm et tout récemment encore M. Bugge en invoquant surtout le témoignage des sagas? Tout en admettant la coexistence d'éléments danois et d'éléments norvégiens dans l'armée de Rollon, M. Prentout estime qu'il faut identifier Rollon avec le Ganger Rolf des sagas norvégiennes, et nous avons vu[3] qu'il était ici d'accord avec M. Haskins; mais il reconnaît, toujours d'accord avec M. Haskins, que, par la suite, les Scandinaves affluèrent en Gaule aussi bien de Danemark que de Norvège et il insiste de préférence sur les questions que soulève l'établissement même de Rollon et de ses compagnons en Normandie, ce qui est pour lui une occasion d'étudier à fond le fameux « traité de Saint-Clair-sur Epte », si bien travesti par Dudon et sur lequel déjà on a tant écrit. Il n'y consacre pas moins de soixante-dix pages, dont une large part, il est vrai, est destinée à réfuter — un peu longuement peut-être — la thèse paradoxale dernièrement soutenue par M. Flach, suivant laquelle les terres cédées à Rollon par Charles le Simple lui auraient été attribuées sans aucune stipulation d'hommage, mais en pleine et entière

1. A la p. 51, M. Prentout s'exprime d'une façon peu claire lorsqu'il écrit : « Pour retrouver le nom d'Hasting [après 859], il faut descendre jusqu'aux années 890, 891, où on voit les Normands remontant de la Seine dans l'Oise, établissant à Noyon leurs quartiers d'hiver. » Il veut évidemment dire : « Pour retrouver le nom d'Hasting *mêlé à l'histoire des invasions normandes dans la région de la Seine et de l'Oise...* », car il cite lui-même un peu plus loin (p. 59) le passage des Annales de Saint-Vaast (éd. Simson, p. 52) relatif au traité conclu par Hasting avec Louis III sur la Loire en 882.

2. Il examine en passant (p. 172) le rôle joué par le « duc du Maine » Renaud en 885 d'après les Annales de Saint-Vaast (éd. Simson, p. 57) et répète à ce sujet ce qu'ont dit à peu près tous les historiens : qu'il était le chef de toutes les armées franques opposées aux Normands de la Seine. L'annaliste de Saint-Vaast ne déclare pourtant rien de tel. Il se contente de raconter ainsi les faits : « Cependant tous ceux qui demeuraient en Neustrie et en Bourgogne s'assemblent et arrivent en troupe comme pour repousser les Normands. Mais au moment où ils devaient entamer le combat, il arriva que Renaud, duc du Maine, tomba avec une poignée d'hommes ; et, à cette nouvelle, tous se replièrent très tristement sans avoir rien fait d'utile. » Renaud était-il leur chef à tous? C'est possible, mais ce n'est pas ce texte qui permettra jamais de le prouver.

3. Voir p. 94.

propriété[1]. Enfin l'examen du troisième et du quatrième livre l'amène à reprendre les points les plus importants de la biographie des ducs Guillaume Longue-Épée et Richard Ier[2].

Toute cette enquête a été menée avec une méthode et une sagacité qui font bien augurer de l'histoire de Normandie que M. Prentout nous promet dans sa préface. Toutefois, au risque d'attirer sur nous ses foudres — car il a des mots acerbes à l'adresse des critiques que ses hypothèses laisseraient sceptiques[3] — nous croyons que certaines conjectures eussent avantageusement pu être laissées de côté, surtout celle qui tend à faire de la fable développée par Raoul le Glabre touchant l'origine champenoise de Rollon le résultat d'une confusion entre Troyes en Champagne (*Trecis*) et l'antique Ilion (p. 442-445). D'autre part, si M. Prentout a lu beaucoup de documents, il ne les a pas toujours lus avec assez de précaution : il lui arrive en un endroit (p. 50)[4] d'invoquer par mégarde, d'après trois éditions différentes, trois fois de suite les mêmes annales, comme s'il s'agissait de trois témoignages distincts et dont la concordance serait décisive. Simple distraction évidemment et dont nous ne ferions pas grand grief à son auteur si elle ne provenait en partie d'une certaine indifférence — que nous avions déjà relevée dans l'*Essai sur les origines et la fondation du duché de Normandie*[5] et qui étonne chez un érudit aussi consciencieux — à vérifier avec soin et dans des éditions dignes de confiance les leçons des

1. On a vu plus haut (p. 94, note 1) l'hypothèse intéressante proposée par M. Haskins d'un malentendu entre Rollon et Charles le Simple. M. Prentout, qui a connu le livre de M. Haskins, n'a malheureusement pas examiné l'opinion de l'historien américain.

2. A la p. 410, parlant de la politique ecclésiastique de Richard Ier, M. Prentout observe que la plupart des sièges épiscopaux de Normandie étaient au début de son règne dépourvus de titulaires et il invoque comme preuves les lacunes des listes épiscopales. Ceci serait à revoir de plus près : quand il affirme, par exemple, qu' « à Lisieux la lacune s'étend de 832 à 990 », il fait évidemment erreur (voir L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. II, 2e éd., p. 237). — Un peu plus haut (p. 397), pour la bataille de Conquereuil (et non Conquereux), peut-être M. Prentout eût-il trouvé quelques détails utiles dans *le Comté d'Anjou au XIe siècle* (1906).

3. « Ce rapprochement... sera repoussé... par tous ceux qui n'admettent comme vrai que ce qu'ils ont trouvé eux-mêmes » (p. 100).

4. « A l'année 859, les Annales de Saint-Bertin les rapportent dans des termes à peu près identiques (*Annales Bertiniani*, éd. Waitz, p. 52), ainsi que Prudent (*sic*) de Troyes (*Prudentii Trecensis Annales*, M. G., SS, I, 453) et le *Chronicon de gestis Northmannorum in Francia* (*H*[*ist. de*] *F*[*rance*], VII, 153). » Le *Chronicon* n'est ici qu'une copie des Annales dites de Saint-Bertin, elles-mêmes dues, pour cette partie, à l'évêque Prudence de Troyes.

5. Voir *Rev. histor.*, t. CVIII (1911), p. 140, n. 4.

textes qu'il utilise. Dès la préface, que termine une « bibliographie méthodique », cette indifférence apparaît : des Annales dites d'Einhart et des Annales royales primitives, des Annales de Saint-Vaast, de Fulda, de Massay, de Metz, de Saint-Florent de Saumur, de Saint-Martin de Tours, de la Chronique de Fontenelle, du *Chronicon de gestis Normannorum in Francia*, du poème d'Adalbéron au roi Robert, il n'indique que des éditions périmées, et les conséquences s'en font sentir dans le corps du volume. Par exemple, s'il avait lu les Annales de Saint-Vaast dans l'édition Simson (1909), au lieu de se fier à celle de l'abbé Dehaisnes (1871), il n'aurait pas répété (p. 254) que *Hundeus* fut baptisé *in Cluniaco monasterio* puisque la leçon des manuscrits est *in Duninio monasterio*. De même, s'il s'était reporté à la dernière édition des *Actes de Lothaire*, qu'il connaît pourtant et cite en d'autres passages, il n'aurait pas daté (p. 393, note 3) de 967 et de 976 des chartes de ce roi qui sont de 966 et 975, il n'aurait pas nié (*ibid.*) la restitution faite par ce roi de l'abbaye de Saint-Amand et il aurait pu compléter enfin ce qu'il dit (p. 302) des témoignages relatifs à Adèle, femme du comte de Poitou Guillaume Tête-d'Étoupes. Ailleurs (p. 66) il eût considéré peut-être comme moins indigne d'attention « un *Fragmentum historiae Franciae* provenant de manuscrits fort récents qui ne présentent aucune valeur historique » s'il avait consulté l'édition donnée par Waitz dans les *Monumenta Germaniae* (*Scriptores*, t. IX, p. 342) des œuvres du célèbre chroniqueur Hugue de Fleury; une rapide enquête lui eût permis (p. 69) de ne pas imputer à l'auteur de la Chronique de Nantes, qui écrivait au début du XIe siècle, un passage de la Chronique de Saint-Brieuc compilée à la fin du XIVe[1]; plus loin encore (p. 223), si, au lieu d'aller lire les Annales royales dans l'édition de Teulet, qui est de 1840, il avait consulté l'édition de M. Kurze ou toute autre édition critique, il n'eût peut-être pas attribué à Einhart une phrase souvent citée, relative à la prestation d'hommage du duc (et non roi) de Bavière Tassilon en 757 et eût pu transcrire de préférence à cette phrase celle des Annales royales primitives, qui est plus caractéristique encore et, en tout cas, plus ancienne[2].

1. Ce n'est d'ailleurs qu'une copie littérale d'un long fragment annalistique, qualifié à tort « Chronique de Saint-Serge », et dont une bonne édition a été récemment publiée par M. l'abbé Urseau, *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, p. 79.

2. Dans le même ordre d'idées, notons qu'il faut, p. 177, n. 3, substituer un renvoi aux Annales de Saint-Bertin (éd. Waitz, p. 80) à celui qui vise les Annales de Saint-Vaast; p. 445, au lieu de *Chronicon Malleacense*, lire Chronique de Saint-Maixent (voir *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXIX,

Mais ce sont là, heureusement, de petits détails, et il n'est que juste, par contre, de louer le soin extrême que M. Prentout a apporté à se mettre au courant non seulement de tout ce qui a été publié sur la question même qu'il traite, mais sur les alentours du sujet, et l'aisance avec laquelle il se meut parmi des textes d'un emploi aussi délicat que le sont les sagas et nos anciennes chansons de geste. On peut avoir confiance en lui : la Normandie a trouvé un historien[1].

De l'article de M. Ferdinand Lot[2] nous retiendrons seulement pour l'instant la promesse qu'il constitue d'un ouvrage d'ensemble sur les invasions normandes. M. Lot nous en avait déjà donné un avant-goût en 1908 dans une étude très fouillée sur la « grande invasion » de 856-862[3]. Le chapitre qu'il vient de publier est relatif aux incursions suivantes jusqu'à la fin de l'année 866, et l'intérêt se concentre cette fois sur Robert le Fort. M. Lot a mis en pleine

ann. 1908, p. 405-411); le passage invoqué semble, en outre, tout comme celui des Annales de Saint-Florent de Saumur, auxquelles M. Prentout renvoie également d'après une mauvaise édition, une simple transcription des Annales perdues de Saint-Maurice d'Angers (cf. notre *Recueil d'annales angevines et vendômoises*); p. 446, la « Chronique de Tours » est celle de Pierre Béchin, qu'il faut lire dans l'édition Salmon (*Recueil de chroniques de Touraine*). — Page 65, il eût été bon de dire que, si la dernière édition des *Gesta consulum Andegavorum* ne reproduit pas le passage invoqué par M. Abbott pour établir le rôle d'Hasting en 851 (et non 831), c'est que ce passage y a été inséré par un interpolateur qui s'est borné à copier le *Tractatus de reversione beati Martini a Burgundia*, comme il est noté dans cette édition, p. 30, n. *d*. — Ajoutons enfin qu'il eût fallu consulter, non la deuxième, mais la troisième édition (fortement remaniée) de l'*Histoire de Belgique* de M. Pirenne, t. I : M. Pirenne y date nettement (p. 100) de 965 et non de 964 (comme il est dit p. 393, n. 1) la mort d'Arnoul Ier de Flandre.

1. Voici encore de menues observations et corrections : p. 49, ligne 7, corriger *monasticum* en *monasterium;* p. 68, ligne 4, au lieu de « sont des suites », lire « sont des textes »; p. 109, ligne 14, lire « il le sera » au lieu de « elle le sera »; p. 394, ligne 16, au lieu de « Roric », lire « Rorgon ». Quelques négligences de style : « Il faut *descendre* jusqu'aux années 890, 891, où on voit les Normands *remontant* de la Seine dans l'Oise... » (p. 51); « Non seulement sa prose est *surchargée* d'expressions *poétiques*... Sa langue est *poétique*, *chargée* de réminiscences de Virgile... » (p. 18); l'expression : « il *cristallise* autour d'un nom tous les événements » revient sans cesse (p. 20, 52, 57, 81, 98, 432, etc.).

2. Ferdinand Lot, *la Loire, l'Aquitaine et la Seine de 862 à 866. Robert le Fort*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXVI, ann. 1915, p. 473-510.

3. Id., *la Grande invasion normande de 856-862*, dans le même recueil, t. LXIX, ann. 1908, p. 5-62. — Cf., du même auteur, *Mélanges carolingiens : Veteres Domus* et *le Pont de Pîtres*, dans *le Moyen âge*, ann. 1904, p. 465-477, et ann. 1905, p. 1-27; *le Monastère inconnu pillé par les Normands en 845*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXX, ann. 1909, p. 433-445; et F. Lot et L. Halphen, *le Règne de Charles le Chauve*, t. I (1909).

lumière le rôle joué par ce personnage, dont il avait déjà eu l'occasion de s'occuper dans un précédent mémoire[1] sur l'histoire de Charles le Chauve durant l'année 866.

2° Histoire ecclésiastique. — Parmi les travaux consacrés ces temps derniers à l'histoire ecclésiastique de la France au moyen âge, nous retiendrons surtout le tome III du grand ouvrage de Mgr Duchesne sur les évêques de nos provinces du nord et de l'est depuis les origines jusqu'au xe siècle, l'étude de M. Georges Doublet sur les évêques d'Antibes, les recherches de M. l'abbé Duine sur l'évêché de Dol et le schisme breton, en regrettant de n'avoir pu y joindre quelques autres publications que la *Revue historique* n'a pas reçues et au nombre desquelles figurent les brochures que M. l'abbé Mesnel a récemment fait paraître sur divers évêques du diocèse d'Évreux à l'époque mérovingienne[2].

Du tome III des *Fastes épiscopaux* de Mgr Duchesne[3], dont M. Pfister a parlé ici même[4] en détail, nous nous contenterons de dire qu'il clôt dignement un ouvrage commencé il y a bien longtemps déjà — puisque la première édition du tome I remonte à 1894 et que des fragments en avaient été publiés avant cette date — mais qui est appelé à rester durant de longues années l'ouvrage fondamental à consulter à la fois sur la chronologie de nos premiers évêques et sur les origines et la propagation du christianisme en Gaule. Ce dernier volume concerne les cinq provinces ecclésiastiques de Trèves, Reims, Mayence, Cologne et Besançon, dont une partie ne se trouve plus dans la France actuelle, mais qui furent intégralement comprises dans l'État franc sous les Mérovingiens et les premiers Carolingiens; et l'histoire en est d'autant plus intéressante à suivre de près que, placées aux confins des territoires restés germaniques, elles subirent plus profondément que les autres le contrecoup des invasions barbares. Dans quelle mesure l'organisation épiscopale de Gaule fut-elle affectée, soit par les invasions, soit par les multiples partages de la monarchie franque? Dans quelle mesure aussi les rois mérovingiens et carolingiens s'employèrent-ils à favoriser l'extension du christianisme à leurs frontières? Telles sont les

1. F. Lot, *Une année du règne de Charles le Chauve. Année 866*, dans *le Moyen âge*, ann. 1902, p. 393-438.

2. Sous le titre général : *les Saints du diocèse d'Évreux*, trois fascicules parus, 1914 et 1915 (sur saint Taurin, saint Aquilin, saint Laud et saint Éterne). L'étude sur saint Aquilin n'est sans doute que la reproduction d'une notice dont nous avons rendu compte dans la *Rev. histor.*, t. CIV (1910), p. 104.

3. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule;* t. III : *les Provinces du nord et de l'est.* Paris, Fontemoing, 1915, in-8°, 270 p.

4. *Rev. histor.*, t. CXXIV (1917), p. 107-111.

principales questions auxquelles Mgr Duchesne s'est lui-même appliqué à répondre, en même temps qu'il fournit, comme dans les volumes précédents, le moyen de résoudre le problème général de la propagation du christianisme en Gaule aux premiers siècles de l'ère.

Mgr Duchesne fait preuve dans ce volume de ses habituelles qualités d'érudition élégante, précise et sobre. Parfois cependant n'y a-t-il pas excès de sobriété? Des dates essentielles attendent une justification[1], certaines références restent obscures[2]. L'œuvre se ressent aussi de temps à autre des longs délais écoulés depuis l'époque où elle a été entreprise : le texte des documents n'a pas toujours été revu sur les dernières éditions[3], le répertoire de Böhmer-Mühlbacher n'a pas été consulté sous sa dernière forme; un manuscrit du catalogue épiscopal de Vermand-Noyon, signalé en 1905[4], a été omis; les listes épiscopales dressées par M. Hauck[5]

1. Ainsi, p. 41 (mission d'Amalaire à Constantinople, en 813), p. 57 (mort d'*Angilramnus* le 26 octobre 791), p. 162 (mort de Samuel le 6 février 856), p. 163 (mort de *Gunzo* en 872), p. 184 (mort de Willibert, le 11 septembre 889), p. 192 (dates de l'épiscopat de Gerbaud), etc. P. 58, la notice relative à *Gundulfus* débute ainsi : « D'après la date de sa mort, il a dû être ordonné vers le commencement de l'année 816. » Or, Mgr Duchesne a omis d'indiquer la date de la mort et il ne donne aucune référence.

2. Par exemple, p. 41, pour la mort de *Richbodus*, cette simple référence : « *Ann. Einh.* » (les Annales dites d'Einhart sont d'ailleurs citées à tort : voir les textes indiqués sommairement par Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. II, p. 727); ou p. 181, pour la mort d'*Hildibaldus*, cette note : « Simson, *Jahrb.*, t. II, p. 232 », qui vise les *Jahrbücher des fränkischen Reichs unter Ludwig dem Frommen* (on pourrait aussi bien penser aux *Jahrbücher... unter Karl dem Grossen*).

3. La charte d'Emmon pour Saint-Pierre-le-Vif citée p. 90 ne renferme aucune signature de *Drusio* d'après l'édition de M. Deschamps, dans *le Moyen âge*, ann. 1912, p. 163 (on y relève seulement un *Drucfredus*); p. 140, note 6, faute d'avoir consulté l'édition des capitulaires de Boretius et Krause, Mgr Duchesne cite à tort comme se référant au concile d'août 856 une signature de l'évêque *Pardulus* qui semble de l'année 855 (*Capitularia*, t. II, p. 424, n. 1). A la note 7, substituer aussi une référence aux *Capitularia*, t. II, p. 296, à celle qui est indiquée.

4. Cf. notre notice sur *le Manuscrit 712 du fonds de la reine Christine au Vatican*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'École française de Rome, t. XXV (1905), aux pages 111-113.

5. Au tome II de sa *Kirchengeschichte Deutschlands*, p. 719 et suiv. Les indications données par M. Hauck reportent, par exemple, au 29 juillet 840 la première mention de l'évêque *Ratoldus* de Strasbourg, que Mgr Duchesne (p. 173) croit du mois d'août seulement. M. Hauck est plus précis également touchant la mort de cet évêque et l'épiscopat de son successeur; il cite une mention de l'évêque de Toul *Borno* en 788, alors que les renseignements de Mgr Duchesne (p. 65) s'arrêtent à 781; il a également des indications complémentaires sur les évêques d'Utrecht *Fulcricus* et *Agilfredus* (Duchesne, p. 192), etc.

n'ont pas toujours été utilisées aussi complètement qu'on l'aurait pu, et M. Pfister a déjà observé[1] qu'il n'avait pas été fait usage des *Regesten der Bischöfe von Strassburg*, dont la publication a commencé en 1908. Mais nous devons avant tout être profondément reconnaissants à Mgr Duchesne d'avoir su trouver le loisir d'achever cette tâche lourde et ingrate, sans pour cela se laisser détourner de la rédaction de sa belle *Histoire de l'Église*. L'inspiration de ces deux ouvrages remonte également aux débuts de sa carrière scientifique : rarement on aura vu en France depuis la grande époque des Bénédictins pareil exemple de continuité dans l'effort — un effort dont il est peu d'historiens du moyen âge qui ne soient appelés à recueillir les fruits.

Le livre de M. Doublet[2] se présente comme un recueil de documents, et nous aurions dû à ce titre le faire figurer dans la première partie de ce Bulletin; mais les documents dont le texte a été transcrit ne sont en quelque sorte que les pièces justificatives d'une histoire critique de l'évêché d'Antibes et d'une chronologie de ses titulaires, qui occupe à elle seule un quart du volume et qui en constitue l'essentiel. Créé à une époque qui est antérieure à 422, mais qu'on ne saurait préciser davantage, l'évêché d'Antibes ne vécut que jusqu'en 1244, date où il fut transféré à Grasse : c'est sur cette période de huit siècles, particulièrement obscure et, en outre, embrouillée comme à plaisir par les anciens érudits, que M. Doublet est parvenu à jeter un peu de lumière au prix de patientes recherches poursuivies dans divers dépôts d'archives et diverses bibliothèques de Provence, notamment à Nice, Grasse, Marseille et Monaco. Il a examiné et passé au crible l'une après l'autre toutes les assertions fantaisistes et les fausses précisions qui encombraient l'histoire de l'évêché d'Antibes depuis l'époque surtout où Jean de Nostredame l'avait précipitée en pleine féerie avec sa ridicule légende de saint Hermentaire — ce saint, « de nation grec, qui vint habiter au quartier de Fréjus en Provence » au début du IXe siècle, lorsque Charlemagne était captif d' « Aygollant, seigneur des Sarrasins », après avoir assommé à coups de bâton et de pierres « diverses espèces de serpens et bestes venimeuses » et avoir débarrassé le pays d'un dragon énorme et hideux, terreur des Provençaux, habitués cepen-

1. *Rev. histor.*, t. CXXIV, p. 109.

2. *Recueil des actes concernant les évêques d'Antibes* publié par Georges Doublet. Monaco, Impr. de Monaco, et Paris, Aug. Picard, 1915, in-8°, CXXVIII-427 p.; prix : 7 fr. 50 (fait partie de la *Collection de textes pour servir à l'histoire de Provence publiée sous les auspices de S. A. S. le prince Albert Ier de Monaco*).

dant à d'autres « tarasques ». M. Doublet a pu aussi compléter et rectifier sur des points de détail la chronologie établie par Mgr Duchesne au tome I de ses *Fastes épiscopaux*[1]. Il a enfin expliqué d'une façon très précise et très neuve — en partie d'après des renseignements qui lui ont été fournis par M. Labande — l'histoire de la décadence rapide de l'évêché et les raisons de son transfert à Grasse, qui était déjà depuis longtemps un fait accompli quand le pape Innocent IV le décida officiellement en 1244. L'édition des quelque deux cents documents dont le mémoire de M. Doublet forme la préface a été préparée avec beaucoup de conscience : ces documents sont disposés dans un ordre rigoureusement chronologique; les textes en sont établis avec méthode et accompagnés de tous les éclaircissements désirables[2]. Il serait à souhaiter que l'histoire de tous nos évêchés pût être étudiée d'une façon aussi complète et aussi scientifique.

L'objet du mémoire que M. l'abbé Duine a inséré dans les *Annales de Bretagne*[3] est plus restreint, mais la question à laquelle il s'attaque — le schisme breton du IXe siècle — est tout à la fois une des plus intéressantes et une des plus controversées de l'histoire épiscopale à l'époque carolingienne. Elle a été étudiée en dernier lieu par M. Levillain dans un article du *Moyen âge* (1902), par M. Ferdinand Lot dans ses *Mélanges d'histoire bretonne* (1907) et accessoirement au tome I du *Règne de Charles le Chauve* (1909), enfin par Mgr Duchesne qui, dans la deuxième édition de ses *Fastes épiscopaux*, au tome II (1910), a eu l'occasion de s'expliquer sommairement sur les théories soutenues par M. Levillain ou par M. Lot, à l'encontre parfois de celles auxquelles il s'était lui-même rallié dans sa première édition (1900). On connaît les faits : au milieu du IXe siècle, le duc breton Nominoé, entraîné par le désir de se constituer une domination entièrement indépendante de l'État franc, n'hésita pas à remanier à sa guise le personnel épiscopal — d'aucuns disent même les circonscriptions épiscopales — de Bretagne, à briser les liens qui rattachaient les évêchés bretons à la métropole de Tours et à faire pression sur le pape pour obtenir la reconnaissance des prérogatives

1. De ce volume, il eût fallu utiliser, non la première, mais la deuxième édition, réellement « revue et corrigée », que Mgr Duchesne a donnée en 1907.

2. Pour le n° 12, l'édition de M. Deschamps (*le Moyen âge*, ann. 1912, p. 160) a échappé à M. Doublet. M. Deschamps a donné, en outre (*ibid.*, p. 145), de sérieuses raisons d'adopter la date de 660.

3. F. Duine, *le Schisme breton*. Rennes, Oberthur, 1915, in-8°, 51 p. (extrait des *Annales de Bretagne*, ann. 1915, p. 424-468).

archiépiscopales du titulaire de l'évêché de Dol. M. Duine a démêlé ces faits avec une réelle maîtrise de toute la littérature hagiographique et monastique de l'époque et il a rendu service aux historiens en replaçant l'affaire du schisme de Nominoé dans l'ensemble de l'histoire ecclésiastique bretonne. Il a montré entre autres que l'apparition du siège de Dol semblait antérieure au schisme (il est même tenté, pour sa part, si nous comprenons bien, de faire remonter l'évêché jusqu'au temps de saint Samson, c'est-à-dire au VIe siècle, se séparant ainsi nettement de Mgr Duchesne) et il a suivi jusqu'au XIIIe siècle[1] les conséquences des prétentions de Dol à la dignité archiépiscopale. Ainsi encadrés, les faits prennent tout leur sens et il ne sera plus désormais permis de parler du schisme breton sans tenir compte de cet exposé lumineux, quand bien même on hésiterait à en admettre toutes les conclusions. Sans vouloir ici les discuter, nous nous bornerons à exprimer le regret que M. Duine, si bien informé d'ordinaire, ait omis de consulter la deuxième édition des *Fastes* de Mgr Duchesne[2]; car il y aurait vu (p. 261, n. 2) que l'opinion de M. Lot sur les rapports de la Chronique de Nantes et de l'*Indiculus de episcoporum Brittonum depositione* rencontre encore de sérieuses résistances et il n'eût pas manqué de reprendre à son tour la question. Il y a là un point que M. Duine se doit de tirer définitivement au clair[3].

Il y est revenu, il est vrai, mais seulement en passant (p. 181), dans un petit volume que nous avons reçu au moment où ce Bulletin allait être mis sous presse[4] et que nous tenons d'autant plus à signaler sans retard qu'il apporte des lumières nouvelles sur la question du schisme breton. Ce volume manque un peu d'unité,

1. Cf. les documents de la fin du XIIe siècle reproduits depuis par M. Delaborde dans le *Recueil des actes de Philippe Auguste*.

2. Lequel n'avait d'ailleurs pu connaître assez tôt pour l'utiliser le tome I du *Règne de Charles le Chauve*.

3. Que M. Duine nous permette encore une légère critique. Quelques érudits croient bon d'égayer des sujets austères en recourant à un style familier et presque trivial : il n'a pas toujours su résister suffisamment à cette tentation. Ainsi, il parle des « manigances francophiles » de l'évêque Salocon (p. 7), du « tohu-bohu ecclésiastique » (p. 10), du « charivari » et du « tintamarre » des Bretons (p. 14 et 18), de députés « manipulés par de rusés Italiens » (p. 31), de « la vie que firent » l'évêque de Nantes et l'archevêque de Tours (p. 34). C'est une réaction excessive contre le style pompeux et guindé du temps où l'on parlait encore de la Majesté de l'Histoire.

4. F. Duine, *la Métropole de Bretagne. Chronique de Dol composée au XIe siècle et catalogues des dignitaires jusqu'à la Révolution*. Paris, Champion, 1916, in-8°, 221 p. (forme le tome XII de la collection *la Bretagne et les pays celtiques*, série in-8°).

puisque M. Duine y a juxtaposé une édition d'un manifeste composé entre 1076 et 1080 par un clerc de Dol pour appuyer, en invoquant des raisons historiques, les prétentions des évêques de cette ville à la dignité archiépiscopale, une étude sur les circonstances qui ont donné naissance à ce manifeste, des notes sur l'organisation et la composition du chapitre canonial de Dol des origines à la Révolution et, pour finir, une brève histoire chronologique des évêques de Dol jusqu'à la même époque; mais l'essentiel est qu'il permet de compléter très heureusement le dossier du schisme depuis le XIe siècle. Le manifeste dolois (ou « Chronique de Dol ») resté jusqu'alors inédit méritait tout à fait d'être publié, bien qu'il ne faille, naturellement, pas chercher dans ce factum beaucoup de vérité historique; et on lira avec le plus vif intérêt le chapitre que M. Duine a écrit en guise de préface sur l'église de Dol au temps de l'évêque Juthaël (1039 environ † après 1081), un type vraiment représentatif de ces prélats féodaux dont la religion était à coup sûr le moindre souci. Par ailleurs, M. Duine a réuni dans son livre quantité de renseignements contrôlés avec soin sur l'histoire de l'évêché de Dol jusqu'à la fin de l'Ancien régime : il s'en faut qu'il ait tout dit, et nous espérons même qu'il reprendra un jour le sujet pour le traiter d'ensemble; mais jusqu'à nouvel ordre c'est là qu'on devra aller chercher la chronologie la plus précise et la plus sûre des dignitaires du chapitre cathédral et surtout des évêques qui se sont succédé sur le siège de saint Samson[1].

3° Histoire des institutions et de la civilisation. — Nous ne pouvons terminer cet article sans annoncer au moins brièvement deux nouveaux volumes de la belle collection des manuels d'archéologie que publie la librairie Auguste Picard : le tome II du *Manuel de numismatique française* de MM. Blanchet et Dieudonné et le tome III du *Manuel d'archéologie française* de M. Enlart.

Le premier de ces deux volumes, dû tout entier à M. Dieudonné[2], n'est pas seulement l'œuvre d'un numismate, dont les spécialistes apprécieront la compétence, mais aussi, et dans une très large mesure, l'œuvre d'un historien aux yeux duquel l'étude des variations monétaires est inséparable de l'étude de l'histoire proprement

1. A la page 49, n. 2, relevons une petite inexactitude au sujet de la « Chronique de Saint-Serge d'Angers » : le fragment de 873 ne figure pas dans la « chronique » — ou plutôt les annales — du XIIe siècle (voir *Recueil d'annales angevines et vendômoises*, p. LVII).

2. A. Blanchet et A. Dieudonné, *Manuel de numismatique française;* t. II : *Monnaies royales françaises depuis Hugues Capet jusqu'à la Révolution*, par A. Dieudonné. Paris, Aug. Picard, 1916, in-8°, x-468 p. et 9 pl.; prix : 15 fr.

dite. Et c'est à ce titre surtout qu'il nous intéresse ici. Le tome I du *Manuel de numismatique*, dont la rédaction avait été confiée à M. Blanchet[1], et que nos lecteurs connaissent déjà[2], se présentait plutôt comme une description méthodique et raisonnée des monnaies frappées en Gaule jusqu'à la fin du xe siècle; et il faut reconnaître que, vu le caractère fragmentaire des renseignements dont nous disposons, au moins pour les périodes mérovingienne et carolingienne, il était assurément difficile de faire mieux. Au contraire, M. Dieudonné, traitant des monnaies royales françaises depuis Hugue Capet jusqu'à la Révolution, disposait de textes assez circonstanciés pour pouvoir rattacher l'histoire des monnaies à celle de la politique administrative et économique des rois au nom desquels elles ont été émises. En fait, près d'un quart de son volume (livre II, p. 107-200) est consacré à ce sujet et, si nombre de paragraphes concernent des périodes dont nous n'avons pas à nous occuper dans ce Bulletin, il importe au moins de signaler ici ceux où la politique monétaire des premiers Capétiens a été mise enfin en pleine lumière. Cette politique consista essentiellement, d'une part à insinuer, puis à faire prévaloir partout la monnaie royale au détriment des monnaies seigneuriales et, d'autre part, à régler la circulation monétaire au mieux de ce que le pouvoir royal croyait être ses intérêts. Nous recommandons en particulier les pages où M. Dieudonné a cherché à résumer avec plus de netteté qu'on ne l'avait fait jusqu'alors les raisons des mutations fréquentes dont le gouvernement de Philippe le Bel se rendit responsable. Les historiens apprécieront aussi beaucoup les pages claires et précises (livre I, p. 1-106) où M. Dieudonné a condensé tout ce qu'il importe de savoir sur l'organisation monétaire, la fabrication, la matière et l'empreinte des monnaies, sur leur valeur et les divers termes en usage pour les désigner; enfin ils se reporteront avec profit au livre III et dernier de l'ouvrage (p. 201-433), qui renferme un classement chronologique et une description des monnaies royales émises depuis Hugue Capet jusqu'à la Révolution, avec de bonnes reproductions au trait ou en phototypie, des indications bibliographiques et une liste des ateliers monétaires.

Dans le tome III de son *Manuel*, M. Enlart[3] étudie les trans-

1. A. Blanchet et A. Dieudonné, *Manuel de numismatique française;* t. I : *Monnaies frappées en Gaule depuis les origines jusqu'à Hugues Capet*, par Adrien Blanchet. Paris, Aug. Picard, 1912, in-8°, VIII-431 p. et 3 pl.; prix : 15 fr.

2. Cf. *Rev. histor.*, t. CXIII (1913), p. 143.

3. Camille Enlart, *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance;* t. III : *le Costume*. Paris, Auguste Picard, 1916, in-8°, XXX-615 p.; prix : 15 fr.

formations du costume en France depuis les débuts du moyen âge jusqu'à la Renaissance. Ce volume est conçu dans un tout autre esprit que celui de Quicherat (*Histoire du costume en France*, 1876), et les historiens le regretteront sans doute un peu : fidèle à la méthode qu'il avait adoptée dans la partie de son *Manuel* réservée à l'architecture religieuse, civile et militaire, M. Enlart a moins voulu écrire une histoire suivie du costume que composer un répertoire aussi complet et précis que possible ; et la richesse de ce répertoire en fera en effet un instrument de travail de premier ordre. On y trouvera étudiées dans le moindre détail, et chaque fois avec d'abondantes références aux documents archéologiques, historiques[1] et littéraires, toutes les variations essentielles du vêtement masculin et féminin et de ses accessoires (depuis les chapeaux, les chaussures, les gants et les fourrures jusqu'aux jarretières, aux boutons, aux agrafes ou aux épingles), de l'équipement militaire, du costume ecclésiastique, des livrées et des insignes de tous genres portés par certaines catégories d'habitants (les juifs, les hérétiques, les lépreux, les cagots, les prostituées, etc.). De très nombreuses et excellentes reproductions photographiques, des dessins au trait, fort bien venus, et souvent aussi de jolis essais de restitutions, enfin un index qui a l'ampleur d'un véritable glossaire achèvent de donner au volume une grande valeur documentaire[2].

Louis Halphen.

FIN DU MOYEN AGE

(1328-1498).

Publication de documents. — Nous avons dit ici[3] quel accueil favorable méritait l'édition de la *Chronique de Jean II et de*

1. Parfois ces documents eussent dû être utilisés avec plus de prudence. Par exemple, c'est généraliser à l'excès que d'écrire (p. 15) : « Clovis... se parait, à l'instar des empereurs, de la chlamyde et de la tunique courte de pourpre à manches brodées, serrée autour du corps par une double écharpe. » Ceci est attesté une fois et à titre exceptionnel. P. 17, l'interprétation donnée du passage de la *Vita Karoli* où Einhart décrit le costume de Charlemagne manque d'exactitude et le texte latin transcrit en note est d'ailleurs défiguré par de nombreuses fautes.

2. Étant donné le caractère strictement objectif de ce livre, on eût pu avantageusement, croyons-nous, supprimer certaines réflexions d'ordre général sur le rôle néfaste de la femme dans les caprices de la mode, sur l'utilité sociale des marques d'infamie ou même sur le « charlatanisme des pédants d'Allemagne ». Il est des vérités qui gagnent à être exprimées avec discrétion.

3. *Revue historique*, t. CV, sept.-déc. 1910, p. 353.

Charles V, donnée par l'historien de Charles V, M. R. Delachenal. Le tome II vient de paraître[1]; nous n'avons plus à attendre que l'Introduction, la Table et les reproductions de miniatures qui nous ont été promises. Des corrections, souvent importantes, ont été apportées au texte fautif publié par Paulin Paris dans son édition des *Grandes Chroniques de France*, et les notes historiques ou explicatives donnent en général pleine satisfaction[2]. M. Delachenal se décidera-t-il à attribuer ce récit officiel et tendancieux des règnes de Jean et de Charles V au chancelier Pierre d'Orgemont, comme on l'a proposé? Il hésitera sans doute. Il a relevé, dans une note, l'objection qu'on peut tirer d'un passage de la fameuse relation du séjour impérial à Paris : « L'Empereur et le Roy... firent widier tout, excepté le chancellier de France, que ilz retindrent et appellerent... Des paroles, ne des besoignes dont ilz parlerent, *ne scet on riens.* » Si le chancelier avait écrit lui-même ou s'était approprié cette relation, on a peine à croire qu'il eût affirmé aussi lourdement ne rien savoir d'un entretien auquel il avait pris part.

Avec un troisième volume, contenant des notes relatives aux années 1431-1436, se termine la publication du *Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du Parlement de Paris*, par MM. Alexandre Tuetey et Lacaille[3]. Sauf l'analyse d'un discours prononcé devant la Cour par maître Nicolas Lami, au nom du Concile de Bâle, en 1432, et les pages, déjà connues, où Clément relate le supplice de Jeanne d'Arc et rapporte la protestation de l'Université de Paris contre le projet de fondation de l'Université de Caen, on ne trouvera guère dans ce troisième tome que des faits intéressant l'histoire intérieure du Parlement. Clément se soucie de la question des gages en souffrance, de la collation des bénéfices ecclésiastiques et des arrêts constituant une nouvelle jurisprudence plus que de la politique. Il est prudent et se garde bien de dire son avis. — M. Tuetey a ajouté à son édition une très longue biographie de Clément de Fauquembergue, accompagnée de l'Inventaire de ses biens meubles. On lui saura gré d'avoir publié en appendice, pour

1. *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V, publiée pour la Société de l'Histoire de France.* T. II : *1364-1380.* Paris, 1916.

2. Pourquoi attribuer, p. 261, au mot *galetas*, dans la phrase « le Roy y envoia la Royne par les galathas », le sens de *galerie* qu'il n'a pas dans les autres textes? L'auteur emploie (p. 243) le mot *allée* pour désigner les galeries. La reine a passé par des chambres qui portaient le nom de galetas. L'étymologie (tour de Galata) n'implique pas l'idée de galerie. Les textes cités par Littré prouvent qu'au xive siècle *galetas* ne désignait pas encore une petite pièce sous les combles, mais un logis assez important.

3. Société d'Histoire de France. Paris, 1915.

compléter le *Journal*, quelques extraits du registre du Conseil, concernant la fin de la domination anglaise à Paris.

Le précieux recueil des délibérations de la Faculté de médecine de Paris, de 1395 à 1516, publié par le Dr Wickersheimer[1], bibliothécaire de la Faculté, a, comme le Journal de Clément de Fauquembergue, un caractère nettement professionnel et corporatif. Je n'ai pu y trouver, en le feuilletant, de renseignements vraiment intéressants pour la vie politique. Sous la domination anglaise, les doyens successifs qui rédigent les procès-verbaux se tiennent cois, font à peine allusion au malheur des temps, au petit nombre des suppôts et des bacheliers[2]. Lorsque « Monseigneur le régent du royaume de France, duc de Bedford », demande pour son protégé, maître Jean Kim, étudiant de Cambridge, une équivalence de scolarité, l'attitude de la Faculté est déférente; elle délibère d'ailleurs sur le cas en toute liberté[3]. A l'époque du traité d'Arras et du recouvrement de Paris, le procès-verbal mentionne sèchement l'envoi des ambassadeurs de l'Université; Henri VI est appelé « le roi Henri, qui s'intitulait roi de France », mais ces lignes ont été écrites évidemment après le rétablissement du gouvernement français à Paris[4]. En somme, il ne faut chercher dans les *Commentaires* que des renseignements sur les préoccupations corporatives de la Faculté, son histoire administrative et financière, ses luttes contre les corporations rivales, ses usages, la collation des grades, l'enseignement. A cet égard, le document est d'un grand intérêt. M. Wickersheimer en a tiré bon parti dans son Introduction, où il résume l'histoire de la Faculté depuis son origine jusqu'en 1516.

Tout n'est pas admirable dans cette vie corporative de la docte compagnie, même si l'on veut amnistier son ignorance scientifique et son présomptueux pédantisme. Les maîtres ne se montraient pas toujours héroïques en temps d'épidémie; pendant la peste de 1499, ils n'osèrent pas entamer de poursuites contre un empirique, « propter clamorem populi in nos, qui nolumus pestiferos visitare[5] ». Et que dire de cette coutume, révélée par les *Commentaires*, de la visite annuelle des maîtres aux étuves, visite payée par

1. *Commentaires de la Faculté de médecine de l'Université de Paris (1395-1516)*, publiés avec une introduction et des notes. Paris, Imprimerie nationale, 1915 (*Collection des documents inédits*). La bibliothèque de la Faculté possède vingt-quatre volumes de ces commentaires. Le dernier (1776-1786) a été publié en 1903, sous les auspices du Conseil de l'Université; M. Wickersheimer n'estime pas qu'il y ait lieu d'éditer toute la collection.

2. P. 139, col. 1; p. 155, col. 1.

3. P. 141-142.

4. P. 159-160.

5. P. 415. Voir aussi p. 235.

les bacheliers? L'on se rappelle quelle était la fâcheuse réputation des étuves à la fin du moyen âge; et quand on lit, à la date du 27 février 1500, que les maîtres s'abstiendront, « parce qu'il y a péril à se rendre aux thermes, à cause de la syphilis (*propter inguinagram*) », il n'y a plus guère moyen de se faire illusion[1]. Or, les règlements de la même Faculté imposaient, en principe, le célibat aux maîtres régents. Le cynisme de l'usage n'est pas racheté par l'hypocrisie de la règle.

Mais n'y avait-il pas pour le bien public un avantage à cette organisation ancienne des Facultés de médecine, qui surveillaient elles-mêmes très étroitement l'exercice de l'art de guérir, poursuivaient les empiriques, tenaient en main tout le personnel médical? Qui oserait soutenir actuellement que l'acquisition d'un grade soit une garantie suffisante? Bien des médecins souhaiteraient aujourd'hui une tutelle qui, en protégeant les malades contre le charlatanisme et les pratiques douteuses, rendrait à la profession tout le prestige moral qu'elle avait jadis. L'histoire de la Faculté de médecine de Paris est à méditer.

C'est encore d'administration universitaire qu'il est question dans le *Registre de comptes pour le collège papal Saints-Benoît et Germain à Montpellier (1368-1370)*, publié d'après un manuscrit du Vatican par M. l'abbé M. Chaillan[2]. On y trouvera d'intéressants détails sur la vie matérielle d'un collège au XIVe siècle, sur les prix, les salaires, l'agriculture et notamment la culture de la vigne. Il me serait difficile d'ailleurs de pousser aussi loin que M. Chaillan lui-même l'éloge de sa publication. Il présente sur le mode lyrique des documents financiers et économiques, dont le seul mérite est la précision. « Rien de vivant, de pittoresque, de coloré comme la scène des vendanges... Avec la joie du mas, c'est le chant des campagnards, etc... » Un porcher qui reçoit un habit de dix gros devient un « brave et utile serviteur, fier de sa livrée ». Toute l'Introduction est écrite sur ce ton. M. Chaillan s'imagine-t-il que ces poncifs donnent plus de valeur aux textes qu'il édite? Nous préférerions moins de rhétorique et une érudition plus sûre.

On goûtera la sobriété avec laquelle M. F. Pasquier a publié un recueil de pièces concernant *Un favori de Louis XI, Boffille de Juge, comte de Castres, vice-roi de Roussillon*[3]. M. Pasquier

1. P. 424. Il ne paraît pas du reste que cette étrange coutume ait duré très longtemps; est-ce parce qu'elle avait eu des inconvénients?

2. Paris, Picard, 1916.

3. *Archives historiques de l'Albigeois*, fasc. X (publication de la *Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn*). Albi, 1914. Prix : 6 fr. Dans une

n'a pas voulu refaire en détail la biographie de ce « chevalier du païs d'Italie », jadis esquissée par Paul-Michel Perret. Il nous donne un Inventaire du fonds de Boffille de Juge, qui se trouve, probablement depuis le début du XVIe siècle, dans les archives de la maison de Lévis-Mirepoix et est conservé actuellement au château de Lérans (Ariège). L'inventaire avait été imprimé il y a une dizaine d'années, mais non mis dans le commerce. A l'analyse des pièces, M. Pasquier a cette fois ajouté l'édition de toutes celles qui présentaient un sérieux intérêt historique. Sa publication n'enrichit pas seulement de renseignements nouveaux la biographie d'un homme de guerre et d'un administrateur dont Louis XI louait « les sens, prudence, vaillance, loyaulté, preudommie et bonne diligence ». Elle apporte une contribution importante à l'histoire du règne de Louis XI. Parmi les lettres de ce roi que M. Pasquier a mises au jour, je citerai celles du 20 mai 1476, ordonnant de diminuer d'office les rentes et cens constitués sur nombre d'héritages du Roussillon, parce qu'il faut « obvier à la depopulation totale desdits païs »; un ordre de faire cesser les terribles excès commis en Champagne, en 1480, par les soldats suisses; de curieuses lettres adressées à Boffille par douze notables de Barcelone, désireux de voir Louis XI s'allier avec le roi de Navarre et le roi de Naples contre Ferdinand le Catholique; des instructions de Louis XI pour obtenir en cour de Rome que Jean d'Armagnac, évêque de Castres, soit dépossédé de son siège, etc...

Histoire générale. — Le tome III de l'*Histoire de Charles V*[1], de M. R. Delachenal, est une des plus importantes études d'histoire du moyen âge publiées depuis le début de la guerre. M. Delachenal y traite de l'avènement et du sacre de Charles, de la fin de la guerre avec le roi de Navarre, des événements de Bretagne et d'Espagne, du voyage de l'Empereur dans le royaume d'Arles, du mariage de Philippe le Hardi et de la translation du Saint-Siège à Rome, bref des cinq premières années du règne, hormis les appels de Guyenne.

Une moitié du volume est consacrée au récit des affaires d'Espagne, qui, sans pouvoir être négligées dans un tableau d'ensemble comme celui-ci, débordent tout de même le cadre d'une histoire du règne. On ne se plaindra pas cependant d'avoir désormais, dans un livre français, un exposé complet et exact, mieux documenté que le célèbre ouvrage de Mérimée, du long drame qui se termine par le

Introduction, M. Pasquier nous donne des Notes et une Bibliographie pour servir à l'histoire de Boffille de Juge.

1. Paris, Auguste Picard, 1916.

fratricide de Montiel. M. Delachenal nous donne des détails nouveaux sur les préludes de la guerre et les négociations de Pierre IV d'Aragon avec Charles V en 1365. Le récit qu'il fait de l'expédition des Grandes Compagnies, de la campagne du prince de Galles et de la revanche d'Henri de Trastamare se fonde presque constamment sur la belle chronique d'Ayala, mais emprunte des informations inédites aux archives aragonaises, anglaises et françaises. Les tragiques figures des trois partenaires espagnols, Pierre le Cruel, Pierre IV d'Aragon et Henri de Trastamare, apparaissent en plein relief. Elles contrastent, à leur désavantage, avec celle du prince de Galles. M. Delachenal n'a pas manqué de reproduire les passages si caractéristiques de la Chronique d'Ayala, où nous voyons le prince anglais interdisant à Pierre IV de mettre à mort, sans procès régulier, les chevaliers prisonniers et lui reprochant durement sa cruauté. Quant à Du Guesclin, les guerres d'Espagne n'ont pas été l'épisode le plus brillant de sa carrière. Le geste par lequel il fixe lui-même sa rançon à la somme ruineuse de 100,000 francs d'or ne me paraît pas, je l'avoue, admirable, et son attitude, au moment du drame affreux de Montiel, reste louche. M. Delachenal n'a pas essayé de le justifier, et il faut lui savoir gré de nous avoir donné loyalement tous les moyens de nous former une opinion. Nous pensons pour notre part que Du Guesclin a participé à la combinaison du guet-apens où Pierre le Cruel a succombé. Il ne faut pas nimber d'une auréole et placer dans des niches ces rudes guerriers du XIVe siècle.

C'est dans le même esprit qu'on doit étudier la figure si intéressante de Charles V. Bien curieux sont les détails que M. Delachenal nous donne sur le « tour de procureur » par lequel le roi obtint l'hommage-lige de Jean de Montfort pour le duché de Bretagne, en 1366. Ces ingénieuses fourberies permettent de discerner la véritable physionomie du personnage. Ce n'est point celle que Christine de Pisan a retracée. Le *Livre des faits et bonnes mœurs*, dont presque tous les historiens ont accepté bénévolement les assertions, devrait être critiqué de près, si tant est qu'on puisse soumettre à une critique serrée tant d'insipides bavardages. M. Delachenal a résumé à son tour le fameux chapitre où Christine décrit l'emploi de la journée royale. C'est un des rares passages du *Livre des faits* qui nous donne des renseignements précis. Mais que valent ces renseignements? M. Delachenal appréhende fort justement que le Charles V de Christine ne soit un personnage de convention. Il observe que l'emploi du temps décrit par elle est vide de tout travail politique sérieux.

On pourra compléter sur certains points l'ouvrage de M. Delachenal; nous lui proposerons notamment de revoir les textes relatifs à

la question, qu'il a voulu traiter, de la proclamation des nouveaux règnes[1]. Mais son livre, par le labeur et le soin dont il témoigne, est de ceux qui commandent la confiance et méritent la gratitude du public lettré.

Histoire des idées. — Le tome XXXIV de l'*Histoire littéraire de la France*, publiée par l'Académie des inscriptions[2], a été rédigé par MM. Paul Meyer, Hauréau, Viollet, Noël Valois, Antoine Thomas. Il débute par une notice de Noël Valois sur Léopold Delisle et ses travaux d'histoire littéraire. Un article d'ensemble de M. Paul Meyer nous instruit de ce qu'étaient les « Bestiaires moralisés », qui obtinrent un grand succès « depuis l'antiquité chrétienne jusqu'au XIIIe siècle, mais ne firent jamais entrer dans l'esprit des contemporains aucune idée durable ni utile ». Ces traités, où les animaux deviennent des types d'êtres divins et où leurs prétendues « propriétés » sont interprétées au sens allégorique, doivent, si fastidieuse qu'en soit la lecture, être connus des historiens de l'art et de la littérature. Sauf ce mémoire de M. Meyer, qui nous ramène jusqu'au commencement du XIIe siècle, les notices du volume se rapportent à des contemporains de Philippe le Bel : canonistes comme Bérenger Frédol et Guillaume de Mandagout, théologiens tels que le Cistercien Jacques de Thérines (appelé jusqu'ici,

1. M. Delachenal se demande, p. 22, pourquoi le rédacteur des *Grandes Chroniques de France* donne à Charles le simple titre de duc de Normandie, jusqu'au moment de l'inhumation de Jean le Bon. Pour trouver une explication, il invoque un texte très postérieur, une Relation des obsèques de François Ier en 1547, et il formule l'hypothèse que dès le moyen âge la proclamation du héraut, après l'inhumation du défunt roi, marquait l'instant précis où commençait le nouveau règne. Il n'est pas besoin de descendre jusqu'à l'année 1547. Deux textes relatifs à l'avènement de Charles VII confirment la supposition de M. Delachenal : il est dit dans le compte de l'Écurie du Dauphin que le 30 octobre 1422, neuf jours après la mort de Charles VI et six jours après que la nouvelle en était parvenue à son fils, « mon dit seigneur le Regent print nom de Roy »; or, d'après Monstrelet, ce fut aussi le 30 octobre qu'eut lieu la proclamation des hérauts dans la chapelle royale; cette cérémonie, vu les circonstances, tenait évidemment lieu de celle qui avait lieu après l'inhumation réelle du souverain précédent. Voir les textes dans Du Fresne de Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 55. D'autre part, M. Delachenal rapporte, par une simple supposition, à un passé plus ancien les pratiques décrites dans la relation de 1547 : insignes jetés dans la fosse, cris des hérauts. Il a bien raison de les croire antérieures au XVIe siècle. Qu'il ouvre Monstrelet et y lise la narration des obsèques de Charles VI (édit. Douët d'Arcq, t. IV, p. 123-124). L'auteur de la relation de 1547 dit : les officiers du roi « apporterent et jetterent leurs bastons en la fosse »; Monstrelet : « les huissiers d'armes dudit roy... rompirent leurs petites verges et les gecterent dessus la fosse ». Les proclamations des hérauts sont, dans leurs termes essentiels, identiques dans les deux textes.

2. Paris, Imprimerie nationale, 1915, in-4°.

incorrectement, Jacques de Thermes), maître Jean de Pouilli, le général des Frères Prêcheurs Hervé Nédélec et le fameux Jacques Duèse (le pape Jean XXII[1]). On trouvera beaucoup à prendre dans ces notices, d'une érudition très sûre, non seulement pour l'histoire de la théologie, du droit canon, de l'Église et de la Papauté, mais pour celle des Templiers et même pour celle des idées politiques.

Il est impossible, en effet, quand on veut comprendre ce qu'était le système représentatif au moyen âge, de ne pas tenir compte de l'état d'esprit que nous révèle, entre autres documents, le *Tractatus de Electionibus* écrit à la fin du XIIIe siècle par Guillaume de Mandagout, archevêque, cardinal, canoniste fameux, qui faillit devenir pape à la mort de Clément V; personnage prudent et habile, « sage de la grande famille des trembleurs », et dont les idées reflètent évidemment l'opinion moyenne. Le regretté Paul Viollet, qui nous a laissé tant de pages excellentes sur les conceptions juridiques et politiques du moyen âge, s'est plu à analyser le *Tractatus*, sans négliger de se référer à d'autres opuscules, comme ceux d'Henri de Suse, de Jean André et de Bernard de Pavie. Les hommes du moyen âge ne se contentent pas du « système majoritaire » dans sa simplicité commode et grossière. Est élu celui « in quem major pars *et sanior* consenserit ». La collation des bulletins n'est pas seulement une opération arithmétique; à côté de la *collatio numeri ad numerum*, il y a la *collatio zeli ad zelum* et la *collatio meriti ad meritum* : il faut examiner quel est le parti qui a eu le meilleur zèle (*quae pars zelum habuit meliorem... consistit zelus in intentione animi*) et quel est le candidat qui a le plus de mérite. Il se peut que le vote de la minorité soit *sanior* et doive l'emporter. Un tel système devait fatalement produire des contestations et il en a produit en effet d'innombrables. D'autre part, on n'en peut comprendre le fonctionnement que si l'on suppose l'assemblée menée par quelques hommes très énergiques et décidés à faire prévaloir leur conviction, au moins provisoirement. D'ailleurs, l'assemblée électorale adoptait assez souvent le procédé du *compromis*. Elle s'entendait pour choisir un *compromissarius* ou plusieurs *compromissarii*, à qui elle remettait son pouvoir électoral. Ou bien elle choisissait des commissaires chargés d'élire eux-mêmes les électeurs. Il est évident que ces méthodes plus ou moins compliquées du droit canon ont eu une grande influence sur les systèmes

1. La Notice de M. Noël Valois sur Jean XXII, dont la vie et le pontificat sont étudiés par « les côtés dogmatique, moral, intellectuel et littéraire », a l'étendue d'un volume. Le regretté savant a tiré grand parti des sermons de Jean XXII.

électoraux du droit public, notamment en Angleterre. Qu'on ne dise pas que l'atmosphère fût absolument différente dans les assemblées laïques. Le degré de culture n'y était pas beaucoup moins élevé. Mandagout suppose le cas où aucun des électeurs ecclésiastiques ne saura écrire son bulletin de vote. Son traité nous aide à saisir des conceptions dues à un état d'esprit général et très éloignées, sinon de nos pratiques, au moins de nos théories. Non seulement les personnages qui président à l'élection ont un grand ascendant et en usent plus ou moins correctement (ceci n'a pas beaucoup changé), mais des éléments moraux entrent en balance et on prétend les peser. Lorsque les Communes, en Angleterre, demandent, dans une pétition au roi, que les chevaliers représentant les comtés soient choisis « parmi les meilleures gens desdits comtés », font-elles autre chose que réclamer la *collatio meriti ad meritum?*

Ch. Petit-Dutaillis.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Théodore Schmitt. **Zakonui Istorii.** [*Les Lois de l'histoire.*] Introduction au Cours d'histoire générale de l'art, 1re livraison. Kharkov, 1916. In-8°, vi-196 pages.

L'auteur nous donne dans cet ouvrage la substance des cours professés par lui à l'Université de Kharkov. Il se propose de déterminer les lois générales de l'évolution historique appliquées au domaine de l'art et expose dans sa préface les principes de sa méthode : analyser d'abord le style des monuments, les grouper en séries chronologiques et géographiques, puis rechercher si dans ces séries il ne se manifeste pas un mouvement de régularité ou un rythme. L'ouvrage comprendra trois parties : art antique, art des deux derniers millénaires, art russe. Dans une introduction d'un caractère très personnel, M. Schmitt examine les lois générales de l'histoire, la nature de l'art, le rôle de l'artiste, les caractères propres à la peinture, à la sculpture, à l'architecture. Il cherche ensuite à déterminer « la courbe de l'histoire de l'art ». Dans cette première livraison, il étudie successivement : l'art des troglodytes; l'art préhistorique de l'Égypte et de la Mésopotamie; l'art de l'Égypte historique; l'art de la Mésopotamie historique; l'art préhistorique de la Grèce (art égéen). L'auteur ne vise pas naturellement à être complet. Il écarte toute bibliographie et même, ce qui est plus regrettable, toute illustration. Il recueille pour chaque période les faits essentiels et les apprécie avec beaucoup de netteté et de largeur, en recourant parfois à des rapprochements ingénieux. Si on peut lui faire quelque reproche, c'est d'appliquer avec une trop grande rigueur les principes qu'il a posés. Discutant, p. 133, la question de l'originalité de l'art assyrien, il montre qu'un art aussi riche de formes n'a pu être créé à la cour des despotes de Ninive. Une grande école artistique, comme celle de la Grèce du ve siècle ou de la Renaissance italienne, ne peut naître que dans un pays divisé en cités libres et autonomes. Or, c'était le cas de l'Asie antérieure vers 2000 av. J.-C. A cette époque, Babylone n'était pas encore la capitale politique d'un empire, mais simplement un centre d'art et de civilisation. Il se produisit alors une renaissance artistique dont le bas-relief de l'obélisque de Téglath Phalasar nous a conservé comme un reflet. Ce sont donc des artistes venus de l'extérieur qui ont travaillé pour les rois d'Assyrie, comme Léonard de Vinci et le Primatice ont été au service de

François Ier. Plus contestable est le rapprochement entre les conditions dans lesquelles s'est développé cet art assyrien et celles de l'art français sous Louis XIV. Il n'est pas exact que notre art du XVIIe siècle ait été une reproduction littérale de l'art italien. Le problème est ici plus complexe et l'épisode célèbre du voyage du cavalier Bernin à Paris montre suffisamment l'opposition irréductible entre deux tempéraments ethniques. Dans son dernier chapitre, M. Schmitt a exposé avec beaucoup de clarté les grandes lignes de la question égéenne et a admis l'hypothèse d'une population libyenne organisant la thalassocratie crétoise, arrivant à dominer le premier flot des envahisseurs hellènes venus du nord, puis submergée enfin par l'invasion dorienne. Cette première partie d'un ouvrage qui repose sur une information solide représente un effort intéressant pour donner à l'histoire de l'art une méthode vraiment scientifique.

Louis BRÉHIER.

Michel CHWOSTOV. **Razbitie form promuichlennosti v drevnem mirié.** [*L'Évolution des formes de l'industrie dans le monde antique.*] Kazan, impr. de l'Université impériale, 1915. In-8°, 12 pages.

— **Otcherki organizatsii promuichlennosti i torgovli v greko-rimskom Egiptié.** [*Esquisse de l'organisation de l'industrie et du commerce dans l'Égypte gréco-romaine.*] I : *Industrie textile.* Kazan, impr. de l'Université impériale, 1914. In-8°, x-264 pages.

L'auteur, connu déjà par ses recherches sur le commerce de l'Égypte gréco-romaine (Kazan, 1907), a résumé en quelques pages très nettes sa doctrine sur l'évolution industrielle du monde hellénique. Il montre que la division du travail apparaît à l'époque homérique. Bien qu'Eumée fabrique lui-même ses sandales (*Od.*, XIV, 23), il est question dans l'*Iliade* et l'*Odyssée* d'artisans spécialistes (doreurs, teinturiers, menuisiers, etc.). Cette forme du travail ne s'est pas modifiée beaucoup dans la Grèce classique (VIe-IVe s.). Si les industries se sont multipliées, elles sont toujours exercées par des artisans qui travaillent dans des ateliers de dimension assez restreinte. C'est au IVe siècle qu'apparaît la « manufacture » proprement dite. La fabrique de boucliers de Lysias occupe 120 ouvriers. Les gros capitaux qui existent déjà dans le commerce sont encore rares dans l'industrie. Quelques états cherchent à suppléer à cette insuffisance de capitaux et se font entrepreneurs; mais ce sont là des tentatives isolées que la mauvaise situation financière et les troubles politiques des états grecs ne permettent pas de pousser bien loin. A l'époque hellénistique, au contraire, apparaissent les grandes monarchies qui disposent de forces

économiques considérables. Celle des Ptolémées, en particulier, hérite des traditions bureaucratiques et de l'organisation des monopoles de l'ancien empire égyptien. L'esprit de suite qu'elle apporte dans sa politique économique semble indiquer qu'elle agit d'après des préoccupations théoriques.

Cette organisation des Ptolémées, ainsi que celle de l'Égypte romaine, a été étudiée spécialement par M. Chwostov dans son livre sur l'industrie et le commerce dans l'Égypte gréco-romaine. Comme de juste, cette étude est fondée entièrement sur l'interprétation des textes papyrologiques auxquels viennent s'ajouter quelques témoignages littéraires. Un premier chapitre nous montre ce qu'était l'industrie du tissage à l'époque pharaonique. Elle était concentrée dans un certain nombre de maîtrises qui se trouvaient soit dans le domaine royal, soit dans celui des temples, soit sur les terres des grands. Les artisans devaient payer aux propriétaires, quels qu'ils fussent, la dîme de leurs produits. Dès cette époque, la fabrication égyptienne conquiert les marchés de la Grèce et de l'Italie et se répand jusque dans les pays de la mer Noire. Ce commerce s'étend encore davantage sous les Ptolémées. Les étoffes ornées de dessins (polymita) sorties des fabriques d'Alexandrie, du Fayoum, de Panopolis, de Thèbes ont, dans les trois derniers siècles avant l'ère chrétienne, une réputation universelle. Or, la découverte des lois fiscales de Ptolémée Philadelphe a montré que l'industrie du lin était devenue le monopole de l'État. En s'emparant des temples et de leurs biens, les Ptolémées héritent des industries organisées sur leurs terres. Le roi se trouve presque l'unique propriétaire de l'Égypte; il lui fut donc facile de s'emparer du monopole de l'industrie. Pour certains produits, le gouvernement se contenta du monopole de la vente; pour d'autres, dont la fabrication exigeait des capitaux considérables (mines, huile végétale, brassage de la bière), il prit même le monopole de la fabrication. L'industrie du lin était placée sous un régime plus complexe. Les papyrus semblent montrer : 1° que l'État désignait dans chaque nome les emplacements où l'on devait semer le lin; 2° que le lin était laissé aux propriétaires qui le transformaient eux-mêmes ou le faisaient transformer en fil; 3° que le fil ainsi fabriqué était vendu aux tisserands, placés sous le contrôle de l'État; 4° que le travail de tissage achevé était livré à l'État, en partie ou en totalité. L'État avait donc en somme le monopole, non de l'industrie, mais du commerce du lin. Le régime de l'industrie lainière était encore différent. Le gouvernement se contentait de lever un impôt sur ses produits et de réquisitionner ce qui était nécessaire à ses besoins. Ainsi, le gouvernement des Ptolémées a apporté au monde antique ce qui lui avait fait défaut jusque-là : le capital. La concentration industrielle se traduit par l'apparition de grosses manufactures pour les industries monopolisées.

A l'époque romaine, au contraire, cette situation se modifia. Grâce à la prospérité de l'Égypte sous les Ptolémées, il s'était formé des capi-

taux privés. A partir de l'ère chrétienne, les capitaux de l'État n'ont donc plus le même rôle prépondérant. D'autre part, la technique des industries textiles s'est modifiée et la séparation n'existe plus entre celles de la laine et du lin. La mode est aux étoffes mixtes (vêtements de lin avec ornements de tapisserie, vêtements avec chaîne de lin et trame de laine) que l'on trouve en abondance dans les tombes d'Achmin-Panopolis et d'Antinoé. C'est à partir du IIe siècle de l'ère chrétienne que la momification disparaît et que l'on enterre les défunts avec leurs habits. Enfin, le coton et surtout les étoffes de soie importées d'Orient dans les ports de la mer Rouge se répandent de plus en plus. Pour toutes ces raisons, l'État romain a renoncé aux monopoles des Ptolémées. Il se contente de réquisitionner pour ses besoins (toile à voile, costumes de l'armée, etc.) des étoffes payées aux tisserands d'après un tarif fixé d'avance et de lever des impôts sur les produits industriels. L'impôt professionnel, χειρωνάξιον, qui existait déjà sous les Ptolémées pour les industries restées libres, est étendu à toutes les industries et les temples eux-mêmes qui ont des fabriques sur leur territoire y sont soumis. A côté des anciens ateliers d'artisans, on trouve dans l'Égypte romaine de grandes manufactures, ce qui suppose l'existence de capitaux privés assez importants.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans le détail de cette organisation sur laquelle les papyrus nous donnent des renseignements abondants. On lira avec un intérêt particulier le commentaire qu'il donne de neuf contrats d'apprentissage qui s'échelonnent depuis le règne d'Auguste jusqu'à la fin du IIIe siècle. On y voit que ce n'est pas le patron qui est payé pour instruire l'apprenti, mais que c'est lui, au contraire, qui verse une somme aux parents ou au tuteur de l'apprenti. Un contrat (*Oxyrh.*, 725) stipule que l'apprenti a droit par an à vingt jours de fêtes chômées.

Des études comme celles de M. Chwostov jettent un jour lumineux sur l'organisation sociale du monde antique. Leur intérêt dépasse même le domaine de l'histoire économique. L'histoire des institutions et l'histoire de l'art elle-même trouveront dans ce tableau de l'organisation industrielle de l'Égypte les renseignements les plus précieux. Avec une méthode très sûre et sous une forme simple, l'auteur a rassemblé une masse considérable de faits dont il a donné une interprétation aussi nette que lui permettaient les lacunes et les incertitudes des documents dont on dispose. Des découvertes futures pourront modifier certains détails ou éclaircir certaines difficultés, mais il semble bien qu'il a caractérisé d'une manière définitive, et mieux qu'on ne l'avait fait avant lui, l'importante transformation apportée par la domination romaine au régime industriel de l'Égypte.

Louis Bréhier.

Mrs. Arthur STRONG. **Apotheosis and After Life, Three Lectures on certain phases of Art and Religion in the Roman Empire.** Londres, Constable et Cie, 1915. 1 vol. gr. in-8°, xx-293 pages, avec 32 gravures et un index.

Apothéose et vie future, trois lectures sur différentes phases de l'art et de la religion sous l'Empire romain, tel est le titre des leçons faites en Amérique à plusieurs universités et à d'autres établissements, en vertu d'une fondation de l'Institut archéologique d'Amérique, par Mme Arthur Strong, adjointe à la direction de l'École anglaise de Rome, auteur d'un livre distingué, *Roman sculpture.* Elles sont précédées d'une lettre d'envoi très émue à un soldat français, Christian Mallet, et d'une préface adressée aux étudiants où, tout en admettant avec Strzygowski l'influence de l'Orient sur l'art de l'Empire, l'auteur lui reconnaît cependant une certaine originalité. La première leçon a pour titre : *Divus Augustus, l'influence de l'apothéose impériale sur la composition antique.* Elle montre par un nombre considérable d'exemples, interprétés avec une érudition et une finesse impeccables, l'évolution du motif central de la composition, représenté par un personnage vu de face. Très important dans l'art grec primitif, il disparaît ensuite, au moins dans la grande sculpture, par suite de l'absence dans la religion grecque d'un dieu suprême, au profit de la composition narrative, comme le montrent les frontons de la plupart des temples grecs. Il reprend cependant faveur à l'époque hellénistique et s'implante à Rome à la fin de la République, favorisé par le principe monothéiste de la religion romaine ; il y acquiert ensuite un développement remarquable, surtout sous l'influence de l'apothéose impériale, dans la représentation de l'Empereur, placé au centre et de face, comme un Christ de majesté. C'est ce que prouve une liste considérable de bas-reliefs, de médaillons, de diptyques, à Rome et dans les provinces, depuis Auguste jusqu'à Justinien ; au Bas-Empire, le Christ usurpe peu à peu la place de l'Empereur dans le motif central.

La deuxième leçon, *le Symbolisme de la vie future sur les pierres tombales romaines*, a pour suite la troisième leçon sur *l'Autre vie.* Elles donnent beaucoup plus que n'indique le titre, car elles étudient l'origine, le but, l'imagerie de la pierre tombale, le sens des représentations funéraires en Grèce, en Asie Mineure et dans le monde romain, depuis les temps primitifs jusqu'à la fin de l'Empire. Pour le monde oriental, les représentations de la pierre tombale, surtout sur les stèles mycéniennes et péloponésiennes, indiquent d'abord, comme le mobilier de la tombe, une fonction magique et la croyance à une vie souterraine. Puis la réaction produite surtout dans l'Attique par la poésie homérique ne laisse plus à la tombe qu'une idée commémorative, sans rôle magique, sans croyance à l'immortalité de l'âme. Les anciennes conceptions se maintiennent cependant aux

époques classique et hellénistique dans l'Asie Mineure, surtout dans la Lycie, la Phénicie, à Chios, attestées par les scènes d'apothéose, par les emblèmes du transport de l'âme, chars, lions, sirènes, harpies. Dans le monde latin où les morts ne constituent primitivement qu'une masse amorphe d'esprits, de *mânes*, vivant à peu près comme dans leur ancienne existence, l'art sépulcral, d'abord très rudimentaire, s'enrichit peu à peu de figures de gisants, sous l'influence de l'art étrusque, puis de représentations de métiers et se transforme brusquement au dernier siècle de la République sous l'influence du pythagorisme, de l'orphisme, des religions orientales, du mithraïsme, tant à Rome que dans les provinces. La réaction contre le scepticisme philosophique, la croyance à l'immortalité de l'âme, à son apothéose, à la vie future sont partout attestées sur les tombes par les mêmes représentations symboliques dont l'auteur énumère et interprète un nombre considérable. Tels sont l'aigle et la couronne empruntés à l'apothéose impériale ; les symboles mithraïques ; la pomme de pin du culte d'Attis ; la légende d'Orphée, de Persée et d'Andromède ; les figures dionysiaques, Vénus et Adonis, les Bacchantes et les Satyres ; les Dioscures, Hercule et Énée, les Néréides, les griffons, les créatures ailées de toutes sortes, le char, le bateau, les dauphins, les signes du zodiaque, les saisons, emblèmes du triomphe de l'âme, de son grand voyage, de son ascension ; Rhea et Mars, symboles d'une hiérogamie entre l'âme et la divinité. C'est en ce sens symbolique que l'auteur interprète en particulier les peintures et les stucs des tombes des environs de Rome et le monument d'Igel.

Cette analyse sommaire ne peut donner qu'une idée imparfaite de l'érudition archéologique de l'auteur. C'est une contribution de premier ordre que par cette étude d'un nombre prodigieux de monuments elle a apportée tant à l'histoire de l'art qu'à l'histoire des idées religieuses dans l'antiquité. On pourra trouver cependant que son interprétation symbolique est souvent trop systématique. La bibliographie et l'illustration du livre sont excellentes.

Ch. Lécrivain.

H. G. Rawlinson, M. A., J. E. S. Professor of English at the Deccan College, Poona. **Intercourse between India and the Western World from the earliest times to the fall of Rome.** Cambridge, University Press, 1916. 1 vol. in-8°, vi-136 pages, avec une carte, 4 gravures et un index.

M. Rawlinson a voulu écrire l'histoire succincte qui n'avait pas encore été faite des *Rapports entre l'Inde et le monde occidental depuis les temps les plus anciens jusqu'à la chute de Rome.* Le premier chapitre, consacré aux anciennes relations entre les vallées de l'Indus, de l'Euphrate et du Nil jusqu'à la chute de Babylone, utilise d'abord les inscriptions cunéiformes des Hittites et des Assyriens,

décrit les routes commerciales, le rôle de Babylone, des flottes phéniciennes qui allaient à Ophir, sur la côte d'Oman, les objets exportés de l'Inde, animaux, végétaux, métaux, pierres précieuses, dont les noms grecs, hébreux, égyptiens ont des racines hindoues, la ressemblance des écritures brahmanique et sémitique, l'influence sur l'Inde de la mythologie et de l'astronomie chaldéennes. La période perse remplit le second chapitre. C'est à la conquête de la vallée de l'Indus par Darius que la Grèce doit sa connaissance de l'Inde, tous les renseignements fournis par Hécatée de Milet, Scylax et surtout Hérodote, source excellente, et Ctésias, rempli d'absurdités. La Perse a exercé une certaine influence sur l'architecture bouddhique d'Asoka. Au chapitre III, l'auteur examine les souvenirs laissés dans l'Inde par l'expédition d'Alexandre, la fondation de la dynastie Maurya par Sandracotta (Chandragupta), ses rapports avec les Séleucides et les Ptolémées, le caractère grec de plusieurs de ses institutions; puis il critique longuement les données, généralement bonnes, malgré quelques erreurs, de Mégasthène. Il examine dans les deux chapitres suivants le rôle de la Bactriane, l'histoire très souvent conjecturale des dynasties grecques et demi-grecques qu'elle fonde dans le Pendjab au IIe siècle av. J.-C., la lente disparition de l'élément grec; puis les rapports commerciaux entre l'Inde et l'Égypte sous les Ptolémées, le voyage d'Eudoxos, la valeur des renseignements fournis à Ératosthène par Patroclès. Les deux chapitres consacrés ensuite aux rapports de l'Inde avec l'Empire romain étudient les routes commerciales anciennes et nouvelles; l'invasion dans l'Occident des produits de l'Inde : épices, parfums, drogues pharmaceutiques, soieries, pierres précieuses; le drainage ruineux du numéraire qui en est la conséquence; les renseignements sur l'Inde fournis par les géographes et les auteurs de tout ordre, Strabon, Nicolas de Damas, Dion Chrysostome, Pline l'Ancien, l'auteur du Périple de la mer Rouge, Ptolémée, Clément d'Alexandrie, un papyrus d'Oxyrrhynchos sur le voyage de Charition, Cosmas Indikopleustès, Bardesane, le pseudo-Callisthène; les ambassades envoyées par des princes hindous à Auguste, à Trajan; la découverte importante du régime des moussons à l'époque de Claude par Hippalos; l'influence du bouddhisme sur le christianisme, surtout pour le monachisme et le culte des reliques. Le dernier chapitre renferme le résumé du livre et les conclusions. Avant Alexandre, la Grèce n'a connu l'Inde que très superficiellement par les Phéniciens et les Perses; la première philosophie grecque et le pythagorisme ne viennent donc pas de l'Inde, mais de l'Égypte. Après Alexandre, l'Inde a fourni des éléments importants au néo-platonisme, au manichéisme, au gnosticisme; elle ne paraît avoir fourni au christianisme que l'ascétisme, le monachisme, le culte des reliques, le rosaire; à la littérature que les fables de Bidpay et quelques histoires et apologues bouddhistes dans *Barlaam et Josaphat*. Les civilisations grecque et romaine n'ont pas exercé non plus sur l'Inde une influence profonde,

durable. La thèse des emprunts du théâtre hindou au théâtre grec ne paraît pas fondée. La réception et l'imitation de monnaies grecques et romaines, la décoration de monuments et de monastères bouddhistes par des artistes grecs de l'Asie Mineure, surtout sous les Mauryas et les Kouschans, l'usage des données de l'astronomie grecque sont à peu près les seules traces de l'influence occidentale. On voit quel est l'intérêt de l'esquisse tracée par M. Rawlinson. Sans traiter à fond le sujet, elle sera cependant fort utile. Par l'Égypte et la Chaldée, l'Inde n'a-t-elle pas eu plus d'influence que ne le dit M. Rawlinson sur les débuts de la pensée grecque? Sa bibliographie manque de dates, estropie les noms de Burnouf, d'Oldenberg. L'illustration est bonne.

Ch. LÉCRIVAIN.

Nevill FORBES, Arnold J. TOYNBEE, D. MITRANY, D. G. HOGARTH. **The Balkans. A history of Bulgaria, Serbia, Greece, Rumania, Turkey**. Oxford, Clarendon Press, 1915. In-12, 407 pages.

Bien que rédigée en 1915, cette histoire générale de la péninsule des Balkans n'est déjà plus au courant, tant les événements marchent vite! Le plan géographique a été préféré au plan chronologique et chacune des cinq nationalités principales des Balkans est l'objet d'une monographie confiée à un spécialiste. La préface nous avertit que les collaborateurs, pressés par les événements, n'ont pu s'entendre complètement sur le terme de leur travail. De là, des divergences regrettables. Les chapitres sur la Bulgarie et la Serbie, rédigés les premiers, s'arrêtent à la fin de 1913. L'histoire de la Grèce et celle de la Roumanie s'achèvent aux derniers mois de 1914 et celle de la Turquie va encore un peu plus loin. Il eût été prudent, au moins pour une première édition, d'arrêter les événements à la veille de la guerre actuelle. D'ailleurs, malgré ce défaut d'entente sur le terme chronologique, l'ouvrage a une véritable unité et les mêmes qualités de netteté et de bonne information se retrouvent dans les études successives sur les Bulgares, les Serbes, les Grecs, les Roumains, les Turcs. Destiné au grand public, ce livre rendra de très grands services en exposant d'une manière assez complète et concise sans sécheresse l'origine et la nature des problèmes de la politique balkanique avant la guerre de 1914. Un premier chapitre étudie la répartition des races dans la péninsule et résume à grands traits la période antique. Une importance décisive paraît être attachée à la frontière établie par le fameux partage de 395 : ce n'est en réalité qu'une limite administrative, et, comme le montre l'auteur (pas assez complètement peut-être), tout le nord-ouest de la péninsule a un fond de culture latine. L'histoire primitive des différents peuples est en général bien au courant. A propos des Bulgares cependant, on eût pu mentionner la première capitale d'Aboba

Pliska que les fouilles des archéologues russes ont permis de reconstituer. La division entre les Serbes et les Croates est expliquée en partie par la division de 395. Est-ce bien exact? (p. 82-83). Le caractère de la politique autrichienne à l'égard des Serbes entre 1903-1908 est exposé avec beaucoup de clarté. Le chapitre sur la Grèce étudie d'une manière très intéressante la formation de la nationalité hellénique moderne et le changement des Hellènes en Romaïques pendant le moyen âge (p. 170). Est-il vrai que le symbole d'Athanase soit la dernière formule de philosophie grecque, l'église Sainte-Sophie la dernière création de l'art grec? Il y a là quelque paradoxe. Les événements auxquels nous assistons ont donné un cruel démenti au titre du dernier chapitre : « The Consolidation of State », qui caractérise très bien d'ailleurs la politique patriotique et prévoyante de Venizelos, mais s'arrête à octobre 1914. De même, le tableau du développement de la Roumanie moderne se lit avec grand intérêt. Le dernier chapitre : l'Attitude roumaine, semble blâmer des hésitations qui paraissent aujourd'hui explicables. L'histoire des Turcs est présentée en un excellent résumé. Dans le dernier chapitre, l'auteur se défend d'être prophète et conclut que le gouvernement osmanli dispose encore de trois forces : Constantinople, le califat (tout à fait compromis depuis que le livre a paru), l'esprit courageux de son armée. Il eût été intéressant et nécessaire de montrer d'une manière plus complète le développement des plans austro-germaniques à Constantinople.

Louis Bréhier.

P. Boissonnade. **Histoire de Poitou**. Paris, Boivin et Cie, 2e édition, 1915. Petit in-8°, viii-312 pages et 16 planches. Prix : 3 fr. 50. (*Les Vieilles provinces de France.*)

Terre de passage entre le nord et le midi, entre l'ouest et le centre, le Poitou est le champ clos où s'est décidé à cinq reprises différentes le sort même de la France. Ce qui caractérise l'abrégé historique de M. Boissonnade, c'est la rigueur de sa méthode, éminemment didactique et pédagogique, par quoi il ne s'adresse pas seulement au grand public comme livre de lecture, mais aussi aux élèves des écoles normales et primaires supérieures comme manuel d'histoire locale. Certes, M. Boissonnade est loin d'être un vulgarisateur de profession. Étudiant l'histoire poitevine de première main et en faisant l'objet d'un cours public à l'Université de Poitiers, l'auteur eût pu sans grand effort procurer aux érudits poitevins une histoire critique et documentaire de leur province. Mais, appelé à écrire pour la généralité des lecteurs français une œuvre claire et accessible, il s'en est acquitté avec honneur. L'exposé, synthèse harmonieuse de faits particuliers et d'idées générales, se lit sans fatigue et même avec agrément, bien que l'historien du Poitou ait consacré plus de la moitié de son volume

à la période médiévale. L'auteur excelle dans le portrait : ceux de la reine Aliénor, de Henri II Plantagenet et de Louis VII se détachent avec une vigueur particulière. A côté de l'histoire des faits et des princes, M. Boissonnade donne une large place à l'histoire des idées et des classes; ayant choisi pour bon nombre de ses publications antérieures des sujets d'histoire économique et sociale, il se complaît, dans un précis d'histoire générale du Poitou, sans négliger toutefois l'exposé des événements capitaux — par exemple le récit de la campagne triomphale de Du Guesclin dans l'ouest — à nous brosser en de larges fresques les tableaux de la civilisation poitevine aux différentes époques de son évolution et plus particulièrement encore à nous dépeindre les modes d'existence agricole, industrielle ou commerciale, propres à sa région et à chaque période de son histoire. M. Boissonnade est là sur un terrain familier et nul mieux que lui ne sait rassembler et distribuer les détails qui nous font revivre aux dates importantes pasteurs et forestiers, laboureurs et vignerons du Bocage, de la Gâtine et du Poitou calcaire; bergers et pêcheurs, sauniers et navigateurs du marais vendéen et du littoral maritime.

Peut-être, dans l'ascension du tiers état rural vers la vie politique, l'auteur n'a-t-il pas suffisamment marqué, pour la période du moyen âge, le rôle des affranchissements collectifs et individuels. Peut-être n'a-t-il pas fait ressortir comme il convenait les traits caractéristiques de l'école architecturale poitevine. Mais l'ensemble révèle une documentation de choix, un effort de coordination vraiment heureux et un talent d'exposition indéniable; au total, livre de haute vulgarisation scientifique, un des meilleurs de la collection des vieilles provinces de France[1].

Jean RÉGNÉ.

David THOMPSON. **Narrative of his explorations in Western America, 1784-1812.** Edited by J. B. TYRRELL. Toronto, t. XII des publications de la « Champlain Society », 1916. In-8°, XCVIII-582 pages.

D. Thompson est un Anglais d'origine galloise; il naquit à Westminster en 1770 et, après des études très sommaires à Londres, il

1. Il est regrettable que des raisons d'économie aient déterminé les éditeurs à supprimer, dans certains volumes de la collection, la table des illustrations et le sommaire des chapitres. Il l'est bien davantage qu'ils aient jugé superflu de munir chaque histoire provinciale d'une bibliographie à jour, montrant sur chaque question et pour chaque période l'état actuel de la science historique; les auteurs n'auraient pas mieux aimé sans doute que de faire figurer en tête de chaque chapitre une liste des principales sources, comme dans l'*Histoire de France*, publiée sous la direction de M. Lavisse; les lecteurs intelligents en auraient fait leur profit, sans compter qu'il y aurait eu là un hommage rendu au labeur obscur, fastidieux quelquefois, mais toujours utile, de l'érudition locale.

entra au service de la Compagnie de la baie d'Hudson (1784). Il avait alors tout juste quatorze ans; mais il paraît s'être vite accoutumé à la rude vie que lui imposa le commerce des fourrures, car jamais il ne se plaint de ses fatigues dans un pays inhospitalier. Vivant au milieu des Indiens, il entra bientôt en relations intimes avec eux et, dans ses souvenirs, il donne de nombreux détails sur leur vie et leurs croyances. Ce qui l'intéresse plus encore que les mœurs des indigènes, c'est l'étude des pays que ses incessants voyages l'amènent à traverser. Autant qu'il peut, il prend des observations météorologiques et astronomiques; ses calculs ont été faits avec tant de soin et d'intelligence que des explorateurs mieux outillés n'ont pu y apporter de nos jours que d'insignifiantes corrections. M. Tyrrell ne craint pas d'écrire de lui cet éloge : « The greatest practical land geographer that the world has produced. » Mais la Compagnie avait plus besoin de fourrures que de travaux scientifiques et, après avoir passé treize années à ses gages (il recevait un salaire de 60 livres par an, le plus élevé que l'on payât alors à un employé), il quitta la Compagnie de la baie d'Hudson et passa au service d'une Compagnie rivale, celle des marchands du Canada. Celle-ci se proposait d'étendre ses affaires le plus loin possible dans la direction de l'ouest et il lui fallait faire explorer le pays pour ouvrir des routes nouvelles au commerce. Plus tard, Thompson fut chargé de déterminer soit la 49e parallèle de latitude que le traité de 1792 avait marquée comme limite entre les États-Unis et l'Amérique britannique, soit les positions des postes de commerce établis par la Compagnie. Aussi le voyons-nous parcourir à pied, à cheval, en canot l'immense région qui s'étend à l'ouest du lac Supérieur, vers les sources du Mississipi et, à travers les Montagnes rocheuses, jusqu'à la rivière Colombia qui l'amena sur les côtes mêmes du Pacifique; sur les bords de cette rivière, qu'aucun Européen n'avait visitée avant lui, il fonda de nouveaux postes (1811) et revint à Montréal (1812). Il ne devait plus revoir le théâtre de ses anciens exploits; mais, s'il ne fit plus de nouveaux voyages de découvertes, il dressa la carte du Canada occidental (1813-1814) et fut encore employé à d'importants travaux de géodésie. Ses dernières années furent attristées par des revers de fortune; il tomba dans la plus extrême misère et mourut à quatre-vingt-sept ans, le 10 février 1857. Il laissait en manuscrit une relation de ses voyages, rédigée après son retour dans les régions civilisées du Canada oriental, et les carnets de voyage où il avait noté au jour le jour ses observations sur la situation géographique, les habitants, la flore et surtout la faune des pays traversés. Cette œuvre est d'une haute valeur scientifique et la Société Champlain a été bien inspirée en publiant le texte du récit avec de nombreuses cartes et vues photographiques des régions décrites. M. Tyrrell, que ses fonctions ont obligé de refaire en partie l'itinéraire de Thompson et de vérifier ses calculs, était particulièrement qualifié pour nous en donner une édition définitive.

Malgré l'aridité des observations techniques recueillies par Thom-

son, le récit n'est pas dénué d'un certain charme. Ce qu'il dit des Indiens intéressera les historiens ; les géographes tireront parti de ce qu'il raconte sur les voies commerciales parcourues ou découvertes par lui. Bien qu'il parle à peine de lui-même, Thompson nous touche par sa modestie, sa candeur, sa piété, sa sympathie pour les indigènes (il s'opposa toujours au trafic des spiritueux qui les abrutissaient), ses prévisions sur l'avenir réservé aux pays encore sauvages qu'il traversait : « Ce que le Nil fut dans l'antiquité pour le développement des arts et des armes », écrit-il (p. 280), « la noble vallée du Mississipi le fera, moins le stérile travail des Pyramides et autres œuvres semblables ; sa population anglo-saxonne dépassera les Égyptiens dans tous les arts de la vie civilisée et dans l'établissement d'une religion pure. Ces prédictions d'un voyageur solitaire et inconnu se vérifieront certainement » (1798).

Ch. Bémont.

Julien Bonnecase. **La Faculté de droit de Strasbourg (4e jour complémentaire an XII-10 mai 1871). Ses maîtres et ses doctrines. Sa contribution à la science juridique française du XIXe siècle.** Toulouse, imprimerie et librairie Édouard Privat, 1916. In-8°, 286 pages.

Au cours d'études sur l'histoire du droit en France au XIXe siècle, M. Bonnecase avait eu l'occasion de rencontrer plusieurs fois les maîtres de l'Université de Strasbourg et de constater le rôle important qu'ils ont joué dans la constitution de notre science juridique. L'idée lui est venue de reconstituer leur œuvre dans son ensemble et de retracer la vie de la Faculté de droit de Strasbourg depuis sa réorganisation par le décret du 4e jour complémentaire an XII jusqu'à sa disparition en 1870-71. On ne peut que le féliciter d'avoir retracé, en ces pages fort attachantes, tout un côté de la vie intellectuelle de l'Alsace au XIXe siècle et d'avoir fait justice des appréciations malveillantes dont elle a été l'objet de la part de certains historiens.

La première partie du livre a trait aux origines de la Faculté de droit de Strasbourg, à son histoire pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, aux transformations qu'elle a subies pendant la période révolutionnaire ; ici, nous noterons seulement, pour l'originalité du fait, la présence à Strasbourg, à la Faculté de philosophie, dès le XVIIIe siècle, d'une chaire où l'on enseignait le droit des gens et l'histoire diplomatique, qu'illustrèrent Schoepflin, puis son élève Koch, un des précurseurs des maîtres du XIXe siècle. Ceux-ci, presque tous originaires d'Alsace-Lorraine, sont, à la Faculté de droit, des figures universitaires d'une belle tenue et M. Bonnecase a su fort bien les faire revivre. Parmi eux se détachent surtout Arnold, doyen de 1820 à 1829, esprit universel,

historien et auteur comique à ses heures, le célèbre auteur de *Pfingstmontag*, qui enseigna avec un égal bonheur le droit romain, le droit public et le droit commercial, — Schützenberger, titulaire de la chaire de droit administratif, qui fut un personnage à Strasbourg sous la monarchie de Juillet, — Klimrath, mort prématurément en 1837, qui, bien qu'il n'ait pas été pourvu d'une chaire à la Faculté, mérite d'être classé parmi ses maîtres dont il reflète toutes les tendances juridiques. — Eschbach, une des illustrations du barreau, auteur d'une excellente *Introduction à l'étude du droit*, — Rau, également avocat et professeur, dont les souvenirs d'audience animaient au plus haut point les leçons juridiques, — le doyen Aubry qui, pendant les vingt dernières années, a incarné la Faculté, lisant, à chaque séance de rentrée, des rapports dont quelques-uns sont des chefs-d'œuvre. Tous ces maîtres ont un trait commun, l'amour de la France ; aucun d'eux n'a voulu faire partie de l'Université allemande. D'ailleurs, leur enseignement a avant tout un caractère national et s'inspire de la plus pure érudition française : l'un d'eux, Hepp, a protesté en termes véhéments contre l'intrusion des conceptions et des méthodes germaniques en France. M. Bonnecase cite avec raison un long passage de son *Essai sur la réorganisation de l'enseignement du droit en France;* on eût souhaité que le témoignage de Hepp fût accompagné de quelques autres aussi probants, il apparaît comme un peu isolé et pourrait être classé comme une exception par ceux qui ont tendance « à considérer l'Alsace intellectuelle comme un terrain de transfusion réciproque pour les idées allemandes et les idées françaises ». Nous n'en restons pas moins persuadé avec l'auteur que « jamais l'organisation universitaire d'outre-Rhin ne tenta les dirigeants de Strasbourg ». Leur enseignement est bien conçu, suivant les méthodes françaises : il a pour but, comme le disait Klimrath en 1833, « de former des juges, des avocats, des notaires, mais avant tout des hommes et des citoyens » ; il est, en même temps, « progressif et réaliste » ; dès 1845, une délibération de la Faculté envisage la création, à côté de l'enseignement ordinaire, d'une section de sciences politiques et met ainsi en avant les grandes lignes de notre organisation actuelle.

A côté des méthodes d'enseignement en usage à Strasbourg, M. Bonnecase étudie aussi — et c'est peut-être la partie la plus intéressante de son livre — les conceptions juridiques qui y prédominèrent. Après avoir montré que la Faculté cultiva la science du droit sous le triple aspect qu'elle peut et doit revêtir, exégétique et législatif, historique, philosophique » (il semble que l'histoire du droit ait donné lieu à des aperçus particulièrement nouveaux), il s'attache à prouver que la doctrine de la Faculté de droit de Strasbourg est essentiellement française comme son enseignement. Elle s'oppose à la théorie germanique, suivant laquelle le droit n'est qu'un moyen de gouvernement, une expression de la volonté des gouvernants ; elle se rallie à la notion métaphysique du droit qui a inspiré la Révolution française et qui rattache le droit à « une notion placée en dehors du domaine de l'expé-

rience, à laquelle nous parvenons à l'aide de la raison, en partant des faits et de l'évolution historique ». Cette conception, qui est celle de Klimrath, de Schützenberger, d'Aubry, de Rau, fait du droit quelque chose d'éternel, d'universel et d'immuable qui plane sur le monde sans distinction des peuples ni des nations. M. Bonnecase a été fort heureusement inspiré en rapprochant de la doctrine juridique de la Faculté de droit de Strasbourg la protestation des députés d'Alsace-Lorraine qui n'est en somme que l'application tangible de cette doctrine.

Ce livre, rédigé avant la guerre, prouve à quel point la vie intellectuelle de l'Alsace a été en parfaite communion avec celle de la France pendant tout le XIXe siècle. La thèse qui y est développée d'un bout à l'autre paraît indiscutable et les arguments qui contribuent à l'établir sont décisifs. Peut-être seulement, comme nous l'avons remarqué plus haut, eût-elle été plus convaincante encore si l'auteur, au lieu de choisir quelques textes caractéristiques dont la citation remplit parfois plusieurs pages, avait apporté une documentation plus riche, en se contentant de transcrire les passages vraiment essentiels. Cette réserve n'enlève rien à la valeur de l'ouvrage qui pourra guider très heureusement ceux qui auront charge de ressusciter à Strasbourg la Faculté française de droit.

Augustin FLICHE.

H. HAUSER. **Les méthodes allemandes d'expansion économique.** Paris, A. Colin, 3e édition, 1917. In-16, 290 pages. Prix : 3 fr. 50.

Le livre de M. Hauser arrive au bon moment, il dit les choses qu'il faut dire et il les dit comme il faut les dire. Résumer en 300 pages les éléments essentiels du succès économique de l'Allemagne; décrire le rôle des banques, des cartels, de l'association entre la science et l'industrie, de la réclame, de la propagande privée, de l'action de l'État sur cette expansion triomphale; déterminer ce qui est légitime dans ces méthodes, et ce qui l'est moins, ce qui est imitable et ce qui ne l'est pas et faire tout cela en conservant, dans la vivacité du style, la justesse des appréciations et l'exactitude de l'information — c'est un tour de force. Ce qui importe dans ce livre, ce sont moins les faits, dont presque tous étaient connus des spécialistes, que les jugements. On savait avant la guerre ce que faisait l'Allemagne. Mais on affectait de n'y voir qu'un phénomène passager ou secondaire. La phrase du « colosse aux pieds d'argile » était la consolation facile dont se payaient ceux qui, capables de voir, ne se sentaient pas le courage de faire aussi bien ou mieux. Contre cette illusion d'avant-guerre, qui risque, si on laisse le champ libre à certains faux prophètes, de redevenir celle de l'après-guerre, M. Hauser proteste en des termes mesurés, mais parfaitement clairs : « L'Allemagne de demain sera une réalité économique. Avec cette réalité, nous serons obligés de compter. Et cette réalité restera menaçante, car l'Allemagne vaincue ne renoncera ni à

ses ambitions ni à ses méthodes » (p. 269). Rien de plus vrai. Et pour simplement « tenir le coup », pour simplement maintenir notre rang, il nous faudra adopter plus d'une de ces méthodes. Sur ce point, M. Hauser pourra peut-être, dans une prochaine édition, ajouter un chapitre à son livre cependant si plein de choses. Parmi les raisons du succès de l'Allemagne, il en est une sur laquelle on ne saurait assez insister : c'est sa remarquable presse technique et professionnelle. L'Allemagne a toujours été parfaitement informée. Les savants français qui utilisent ses revues scientifiques ne l'ignorent pas. Ce que l'on sait moins, c'est que ses industriels et ses commerçants ne sont pas moins bien renseignés et ne tiennent pas moins à l'être que ses savants. A cet égard, disons-le sans ambages, nos commerçants et nos industriels dans leur grande masse ont tout à apprendre. L'information rapide, complète, surtout exacte, c'est là peut-être ce qui nous manque le plus et ce que les Allemands ont su organiser avec le plus de perfection. M. Hauser, historien très au courant des réalités économiques, pourrait mieux que personne montrer le rôle que les méthodes d'enseignement historique allemandes ont joué dans la mise au point de l'information commerciale. La recherche des documents historiques, leur critique, leur comparaison ont souvent admirablement préparé ces secrétaires de Chambres de commerce, d'associations industrielles et commerciales, d'offices de renseignements qui sont une des forces de l'industrie et du commerce allemands. Un des anciens camarades du signataire de ces lignes au séminaire historique de Lamprecht à Leipzig est aujourd'hui secrétaire à Berlin de la grande Association des banques et banquiers présidée par Riesser. C'est un exemple entre mille. Bien entendu, nous ne proposons pas de faire faire des études historiques à tous les jeunes commerçants français. Mais si l'on trouvait le moyen de généraliser le goût et l'art de se « tenir au courant » que jusqu'ici quelques chefs d'industrie sont seuls à posséder chez nous, et si l'on en fournissait à tous les moyens méthodiques, l'industrie et le commerce français ne s'en porteraient que mieux.

Charles Rist.

Frank F. Rosenblatt. **The Chartist movement in its social and economic aspects.** Part. I. In-8°, 248 pages. (Studies in history, economics and public law edited by the Faculty of Political Science of Columbia University. Vol. LXXIII. New-York, The Columbia University Press, 1916.)

Preston W. Slosson. **The decline of the Chartist movement.** In-8°, 216 pages. (Ibid.)

Harold U. Faulkner. **Chartism and the Churches, a study in democracy.** In-8°, 152 pages. (Ibid.)

Le chartisme est décidément à la mode. Après une longue période

d'indifférence, ces dernières années ont vu paraître, en France et en Allemagne, plusieurs ouvrages importants, auxquels l'Amérique vient d'ajouter trois études qui sont loin d'être sans mérite.

Celle de M. Rosenblatt est la première partie d'une histoire du chartisme. Le récit proprement dit n'ajoute que peu de chose à nos connaissances, mais l'auteur a étudié avec plus de soin qu'on ne l'avait fait jusqu'ici l'origine des « six points » fondamentaux de la charte (suffrage universel, parlements annuels, égalisation des districts électoraux, suppression du cens d'éligibilité, scrutin secret, paiement des députés) qu'il faut faire remonter pour la plupart à des projets de réforme antérieurs à la Révolution française. Les causes du mouvement chartiste, ses relations avec la domination des whigs et le règne de la classe moyenne, avec la réforme de la loi des pauvres, avec la théorie et la pratique du *laissez faire* économique sont également l'objet de chapitres substantiels; celui qui est intitulé « Misère générale » est un bon exposé de l'état des classes ouvrières en Angleterre vers 1839.

M. Rosenblatt a tracé des principaux chefs du mouvement des portraits originaux, mais qui prêtent à la critique. Son admiration pour O'Connor, et même pour les partisans de la « force physique », est bien difficile à justifier, et plus d'un lecteur sera tenté de relire, comme antidote, les pages que M. Dolléans a consacrées au même sujet et où il exprime des opinions exactement opposées. Peut-être est-ce dans un juste milieu que l'on finira par rencontrer la vérité.

L'ouvrage de M. Slosson commence à peu près à la date où s'arrête M. Rosenblatt. Mais M. Slosson ne s'est pas proposé de faire un récit suivi des destinées du chartisme depuis 1842, date de l'apogée, jusqu'à 1854, date de la disparition; son ouvrage est avant tout la recherche des causes qui ont amené la décadence du mouvement. Ces causes sont nombreuses, et beaucoup d'entre elles sont très apparentes : maladresse ou incapacité des chefs, divergence de vues sur le but économique à atteindre, hostilité de la Chambre des Communes, où les chartistes ne surent pas se ménager des appuis, etc. Ces causes n'expliquent pourtant pas le fait essentiel : l'enthousiasme des masses pour le chartisme à certaines époques, leur indifférence à d'autres et finalement leur désertion. C'est que les classes ouvrières ne s'intéressaient vraiment aux réformes politiques demandées dans la charte que parce que ces réformes devaient avoir pour conséquences des réformes sociales et économiques; la question était pour elles, suivant le mot d'un des chefs, une « question de couteau et de fourchette ». Aussi voit-on la puissance du chartisme augmenter ou diminuer suivant que le pays est plus ou moins prospère; les grandes manifestations suivent de très près les périodes de dépression économique; l'agitation s'affaiblit, au contraire, lorsque les conditions deviennent meilleures. La véritable cause de la décadence du chartisme est donc l'amélioration de la condition des classes ouvrières après 1842, que M. Slosson étudie dans le chapitre central de son livre.

Une des raisons de l'insuccès du chartisme a été l'hostilité des sectes religieuses qui, comme le montre M. Faulkner, ont presque toutes pris officiellement position contre lui. Non seulement l'Église établie, que les chartistes menaçaient directement par leur projet de séparation de l'Église et de l'État, mais même les sectes dissidentes, et tout particulièrement les méthodistes, s'entendaient pour prêcher le respect des pouvoirs existants et pour déclarer que le principal souci du chrétien sur cette terre devait être le salut de son âme. De leur côté, les chartistes essayèrent de fonder des églises particulières, dans lesquelles on priait Dieu pour la conversion des évêques et du clergé; leurs orateurs ne laissaient passer aucune occasion de dauber sur les « gentlemen habillés de noir » et de montrer jusqu'à quel point ils avaient délaissé les enseignements du Christ, sur lesquels reposaient, assurait-on, les doctrines essentielles du chartisme. Le parti put donc faire des conquêtes individuelles dans les milieux ecclésiastiques, mais ce n'est guère que dans quelques petites sectes, comme les baptistes et les unitaires, qu'il rencontra des sympathies plus étendues. Partout ailleurs, l'attitude des sectes fit voir clairement que religion et classe moyenne allaient ensemble en Angleterre.

Le travail de M. Faulkner se termine par une bibliographie très complète. Ni lui ni M. Slosson ne mentionnent cependant l'ouvrage de Buret (*la Misère des classes laborieuses en France et en Angleterre*, 2 vol., 1840) qui a servi de base au célèbre volume d'Engels sur la condition de la classe ouvrière en Angleterre.

En résumé, cet ensemble de travaux fait honneur aux auteurs et aussi à l'enseignement de l'Université Columbia; il faut avouer que la plupart des thèses économiques qui sortent de nos facultés de droit soutiendraient malaisément la comparaison.

D. Pasquet.

Daniel Bellet. **Le commerce allemand. Apparences et réalités.** Paris, Plon, 1916. In-16, 318 pages.

Étude très poussée, où l'on retrouve cette connaissance des faits, cette richesse et cette exactitude de la documentation qui caractérisent M. Daniel Bellet.

M. Daniel Bellet appartient à l'École orthodoxe et il voudrait bien sauver du naufrage les débris de l'économie libérale. Mais il y a en cet esprit lucide et ferme quelque chose de plus fort que le respect de la doctrine, c'est le respect des réalités. A tout instant, il nous montre que la politique économique suivie par l'Allemagne faussait le jeu des lois économiques et que, par conséquent, se fier à l'action normale de ces lois était pour les concurrents de l'Allemagne une duperie.

Enregistrons quelques-unes de ces déclarations : « Politique qui est précisément une politique de combat au sens à peu près littéral du

mot » et qui a « acculé l'Allemagne à la guerre ». — Avec les Allemands pour rivaux, « on devait inévitablement arriver à suivre les méthodes de guerre dans le développement commercial ». — Ailleurs, on dénonce « cet artificiel, cette politique de conquête commerciale qui était réellement dans la pensée des Allemands ». — P. 75 : « Encore une fois c'était de la guerre, un ensemble d'opérations réglées systématiquement, dans le dessein bien arrêté d'anéantir l'adversaire... »

On ne saurait mieux dire. — Le « laissez faire » aurait voulu qu'on se réjouît de voir s'ériger en France des filiales d'usines allemandes. M. Bellet est trop avisé pour n'avoir pas aperçu le danger : « Il y avait donc », dit-il, « une part de vérité dans les affirmations de ceux qui s'inquiétaient de voir l'Allemagne s'introduire si largement sur notre marché intérieur. »

Au reste, M. Bellet proteste avec raison contre certaines exagérations. Il montre qu'il était injuste de parler, avant la guerre, de décadence du commerce français. Progrès trop lent eût été plus exact, plus lent que nos rivaux. Mais je suis moins sensible que lui à la nécessité de ne pas frapper trop fort, de ne pas secouer trop brutalement nos apathies. En pareille matière, on en rabattra toujours assez.

M. Bellet montre aussi tout ce qu'il y avait d'artificiel, de factice même dans certains succès apparents de l'Allemagne. Il montre combien les méthodes allemandes étaient dangereuses; elles conduisaient fatalement à une tension excessive, d'où la guerre devait sortir. Il n'est pas à craindre que la même chose se passe chez nous. Et M. Bellet fait très bien le compte des méthodes que nous pouvons, sans péril, et aussi sans manie d'imitation servile, emprunter à l'Allemagne. « Il faut tirer un enseignement de l'ennemi pour mieux lutter contre lui demain sur le terrain pacifique ». Le livre de M. Bellet sera un très bon manuel pour ceux qui auront à mener cette lutte.

Henri HAUSER.

F. CHAPSAL, A. MILLERAND, F. GUILLAIN, F. DELOMBRE, A. MARVAUD, H. DE PEYERIMHOFF, Pierre GUÉBHARD, Ch. DE LASTEYRIE. **Intérêts économiques et Rapports internationaux à la veille de la guerre.** Paris, Félix Alcan, 1915. In-16, 269 pages. (*Bibliothèque d'histoire contemporaine.*)

Recueil des conférences faites à la Société des anciens élèves de l'École libre des sciences politiques au début de 1914. A chaque conférence fait suite et parfois répond un « discours » du président de séance. Les circonstances actuelles donnent un certain intérêt à ces manifestations d'avant-guerre. Les sujets étaient : la Diplomatie et les Relations commerciales, Entreprises et capitaux français à l'étran-

ger, Entreprises et capitaux étrangers en France, l'Évasion fiscale et le mouvement international des capitaux.

Ce qui frappera le lecteur, c'est de constater chez les conférenciers (à l'exception de M. de Peyerimhoff) une méconnaissance presque absolue des réalités redoutables dont était grosse l'année 1914. Enfermés dans les « saines » doctrines de l'économie orthodoxe, ils se refusaient à voir que l'Allemagne nous faisait déjà la guerre avant de l'avoir déclarée. M. Marvaud se réjouissait de dire que le temps était loin « où les peuples recouraient parfois à la force des armes pour s'imposer les uns aux autres leurs tarifs de douanes ». Il célébrait la mort du *colbertisme*, lequel domine aujourd'hui la politique économique de la *Mitteleuropa* comme celle des Alliés. Trois mois avant l'attentat de Serajévo, M. Pierre Guébhard écrivait avec tranquillité : « L'existence en France d'entreprises étrangères par leurs capitaux ou leur direction n'est pas un phénomène artificiel...; elle est la conséquence logique et inéluctable de la nature de notre sous-sol. » Il nous encourageait à laisser le champ libre, en certains domaines, « à des nations diversement spécialisées ». Il prenait très aisément son parti de l'accaparement des gisements normands par les Allemands; « le minerai », ajoute-t-il, « ne présentait qu'un intérêt secondaire pour la plupart de nos sociétés métallurgiques ». Il se déclarait satisfait par l'existence d'une « société *française* des Mines de fer » et par ce qu'il appelait, sans rire, « la francisation des Hauts Fourneaux de Caen... Il apparaît donc qu'aucune inquiétude sérieuse ne saurait être justifiée par la pénétration des intérêts étrangers dans nos mines de fer ». Au contraire, il se félicitait de voir les Allemands s'installer à Caen, à Diélette, comme à Briey, « laissant ainsi entre nos mains une garantie de sécurité pour nos entreprises établies dans leur pays ». Ah! le bon billet...

M. Guébhard se consolait de ce que 70 % des employés des hôtels de la côte d'Azur fussent allemands en se disant que ces hôtels attiraient une clientèle riche. Il ne voyait pas que le danger des usines allemandes établies chez nous, c'était précisément leur rôle, en apparence modeste, de simples « ateliers servant surtout aux réparations et au montage des pièces détachées ». Dans le domaine des industries chimiques, il ne soupçonnait rien du jeu habile des maisons allemandes et disait « qu'il y aurait une exagération manifeste à prétendre qu'elles y occupent une place prépondérante ». En conclusion, il estimait l'immixtion des entreprises étrangères en France « peu importante et commandée presque toujours par certaines nécessités ». Cependant, bien des livres avaient déjà paru sur la question.

M. de Lasteyrie protestait à l'avance contre tout « protectionnisme financier ». Vivant sans doute dans un monde enchanté, il nous montrait nos commerçants et nos industriels « unanimes à déclarer que — sauf des cas spéciaux et assez rares — ils étaient toujours assurés de trouver dans les banques ou dans le public le concours pécuniaire

dont ils pouvaient avoir besoin ». Au reste, pourquoi chercher des capitaux? « Toutes les richesses de notre sol et de notre sous-sol sont depuis longtemps connues et exploitées. » Tout est fait, et l'on vient bien tard dans une France qui n'a plus rien de mieux à faire que de prêter ses économies à une Allemagne « dont la richesse est infiniment moindre que la nôtre ». Ceci fut dit après qu'avait été publié le célèbre rapport jubilaire de M. Helferich.

Il faut ajouter qu'en général les présidents de séance, hommes d'expérience, rompus à la pratique des affaires, ne partagèrent pas l'aveuglement des conférenciers. — Je mets à part, encore une fois, le solide et lumineux exposé de M. de Peyerimhoff. — M. Guillain, aujourd'hui disparu, était loin de contempler avec indifférence la pénétration industrielle de l'Allemagne en France. Il disait clairement : « Chacune de ces maisons de commerce est, sous une étiquette française, une section de la direction commerciale d'une grande entreprise industrielle étrangère », et il se refusait à voir dans ces manœuvres « le libre jeu des forces économiques », l'application du *fair play*. « L'Allemagne, en effet, ne lutte pas contre nous à armes égales. »

On n'a rien dit de mieux depuis la guerre. — Il est de mode de se plaindre aujourd'hui que les hommes compétents n'aient pas, avant la guerre, averti le pays. Hélas! c'est le pays qui ne voulait pas entendre.

Signalons, en terminant, l'opposition établie par M. Millerand « entre l'esprit diplomatique et l'esprit des affaires, entre l'esprit de conversation et l'esprit de décision ». Si l'École des sciences politiques pouvait, dans la tête de nos diplomates, substituer désormais à l'esprit de conversation l'esprit de décision, quel service elle rendrait au pays!

Henri HAUSER.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire générale.

— Hereford B. George. *Genealogical tables illustrative of modern history.* Fifth edition, revised and enlarged by J. R. H. Weaver (Oxford, at the Clarendon press, 1916, in-4° oblong; prix : 7 sh. 6 d.). — La première édition de ces tableaux généalogiques date de 1873; qu'une cinquième paraisse aujourd'hui, c'est une preuve des services qu'ils rendent au public. Par histoire moderne, l'auteur entend celle qui commence après l'établissement définitif des États qui se sont formés en Europe, ou bien dans l'Asie antérieure et dans l'Inde, où ils sont en étroits rapports avec les dynasties et les nations européennes. Ainsi l'on y trouvera les listes des souverains turcs, hindoustanis et persans, mais non ceux de la Chine ni du Japon. Il sera bon d'ajouter ceux-ci dans une sixième édition. L'ouvrage contient dix divisions : 1° Angleterre, seulement à partir du IXe siècle; 2° Écosse, depuis Duncan Ier; 3° Allemagne, depuis Charlemagne; 4° France, depuis les Carolingiens; 5° pays limitrophes : Bourgogne, Flandre, Lorraine, maison d'Orange-Nassau, Belgique; 6° Italie; 7° péninsule Ibérique; 8° royaumes de l'Europe orientale, septentrionale et balkanique; 9° dynasties chrétiennes de l'Orient. Une division supplémentaire comprend des listes simplement chronologiques pour les papes, seulement depuis Grégoire le Grand, pour les sultans de Turquie, les califes, les empereurs mogols, les shahs de Perse, enfin pour les présidents des États-Unis. On s'étonne qu'à côté de ceux-ci une place n'ait pas été réservée aux présidents de la troisième République en France. En tout, cinquante-cinq tableaux très clairement distribués et instructifs. Ch. B.

— Louis Leger. *Les luttes séculaires des Germains et des Slaves* (Paris, Jean Maisonneuve et fils, 1916, in-8°, 37 p.). — Le volume comprend deux études : 1° *La germanisation des Slaves Baltiques*, et par Slaves Baltiques, M. Leger entend tous les Slaves sur la rive droite de l'Elbe et de la Saale, à savoir les Obotrites, les Lutitses et les Sorabes. Beaucoup de noms propres de ces régions sont restés slaves : Zerbst, Leipzig (du slave *Lipa*, tilleul), Chemnitz, Stargard, Torgau, Glogau, etc., et attestent que les Slaves occupaient originairement ces régions; ils en ont été expulsés à la suite de guerres terribles où, sous prétexte de répandre le christianisme, les Germains ont exterminé une race opposée à la leur. De la race disparue, il reste

pourtant un témoin, les Slaves de Lusace, au nombre de 150,000 environ et qui, grâce à l'humanité relative du gouvernement saxon, ont conservé une certaine vie nationale. A corriger, p. 10, la phrase : « La fondation des évêchés de Misnie et de Slesvig sous *Otton Ier*, vers 929. » La forteresse de Meissen fut bâtie en 928 par Henri Ier ; l'évêché de Meissen fut créé au synode de Saint-Sévère de Classe près Ravenne, à la demande d'Otton Ier en 967 ; le premier évêque de Slesvig, Hored, fut consacré par le métropolitain de Hambourg en 947. 2° *Les peuples slaves et les intrigues allemandes*. Nous voici ramenés à l'histoire contemporaine. M. Leger montre que toujours les Allemands ont empêché les peuples slaves de s'unir. Il signale leurs intrigues en Pologne, en Bohême où Ferdinand-Joseph a violé la parole solennelle donnée à la séance de la Diète le 14 septembre 1871 (M. Leger était présent), et surtout dans la péninsule des Balkans où l'Autriche a jeté les Serbes contre les Bulgares en 1885-1886, comme les Austro-Allemands ont poussé les Bulgares contre les Serbes en 1915. Les Bulgares devront payer cher leur félonie au jour où les comptes seront réglés. C. Pf.

— Le Dr W. P. C. Knuttel, bibliothécaire à la bibliothèque royale des Pays-Bas à La Haye, poursuit le catalogue des plaquettes qui se trouvent à ce riche dépôt ; précédemment, six volumes avaient paru et conduisaient jusqu'au numéro 26290 et à l'année 1830. Le t. VII (*Catalogus van de Pamfletten-Verzameling berustende in de Koninklijke Bibliotheek*, 's Gravenhage, 1916, in-4°, 351 p.) nous conduit de 1831 à 1853 inclusivement et du n° 26291 au n° 29764. Le catalogue est dressé avec soin et accompagné d'un répertoire alphabétique des auteurs. La plupart de ces brochures sont en hollandais, mais quelques-unes aussi en français, allemand, anglais ou italien. En même temps paraissait le t. VIII (in-4°, 262 p.) qui est un supplément aux six premiers tomes. On y a catalogué, dans un strict ordre chronologique, les plaquettes oubliées précédemment. On leur a donné avec un exposant *a*, *b* ou *c* le numéro des tomes précédents après lequel elles auraient dû être rangées. C. Pf.

La Guerre.

— *Pages actuelles, 1914-1917* (Paris, Bloud et Gay) ; suite. — Nos 96-97. Tommaso Tittoni. *Le jugement de l'histoire sur la responsabilité de la guerre* (on a réédité dans cette brochure le discours prononcé par M. l'ambassadeur d'Italie au Trocadéro, le 24 juin 1915, et celui qu'il prononça le 22 juin 1916 à la Sorbonne : ce sont deux importantes pages d'histoire où l'éminent diplomate a exposé les rapports diplomatiques de l'Italie avec l'Autriche depuis 1908 jusqu'à la rupture ; on y trouve peu de phrases, mais des faits, quelques-uns de première importance, puisqu'ils sont appuyés sur des pièces jusqu'alors inédites. Les autres documents sont des allocutions qui rentrent plu-

tôt dans le genre académique; mais ceux-là devront figurer à côté du *Livre vert* parmi les pièces prouvant l'intention formelle de l'Autriche, appuyée par l'Allemagne, de déclarer la guerre quand leur heure serait venue). — N° 98. Clément BESSE. *Le paradoxe célèbre de Joseph de Maistre sur la guerre.* — N° 99. André MITHOUARD. *Quatre discours et une conférence* (éloges de la Belgique, de la Serbie et de l'Italie; brève oraison funèbre du général Galliéni, etc.). — N° 100. Paul DESCHANEL. *Les commandements de la patrie* (deux éloquentes allocutions prononcées à la Chambre des députés sur « le Droit prime la Force » et « la France ne cèdera pas! »; un discours prononcé à l'Institut, au nom de l'Académie française, dans la séance publique des cinq Académies, le 25 octobre 1916. « Les Germains nous ont envahis plus de vingt fois, cinq fois depuis la Révolution. De là, pour nous, des devoirs essentiels que la patrie commande : rester unis, mieux connaître l'Allemagne, faire mieux connaître la France, ne plus oublier, prévoir »). — N° 101. Denys COCHIN. *Le Dieu allemand* (réunion de plusieurs articles de journaux sur sainte Geneviève, le cardinal Ferrata, le pape Benoît XV, Albert de Mun, Albert Ier, roi des Belges et, par la grâce de Godefroy de Bouillon, roi de Jérusalem, saint Ambroise; en tête, une conférence sur le Dieu allemand, qui est le Dieu de l'État et, d'une façon plus générale, sur l'idée de Dieu telle qu'ont essayé de la définir les philosophes et les sociologues). — N° 102. Mgr Alfred BAUDRILLART. *La France, les catholiques et la guerre* (suite de sept articles publiés par le « National editorial service », où l'auteur répond à un certain nombre de questions : 1° un prêtre catholique peut-il vouloir la continuation de la guerre? A-t-il le droit d'obéir à la loi civile qui l'oblige à combattre? Le clergé français a-t-il péché par excès de nationalisme? La victoire de la France ne serait-elle pas la victoire de l'athéisme? La France est-elle encore une nation catholique et, si elle est catholique, comment son gouvernement ne l'est-il pas? L'intérêt de l'Église serait-il une raison suffisante de prendre parti contre le droit? Questions délicates et troublantes qui sont touchées d'une main experte, sans animosité comme sans complaisance pour le gouvernement qui a rompu avec Rome). — N° 103. Pierre BATIFFOL. *Notre visite en Irlande, 7-14 octobre 1916* (cette visite avait pour but de resserrer les liens entre le clergé français et les chefs du clergé irlandais; visite d'un caractère exclusivement privé et confessionnel; elle s'est déroulée des deux parts avec tact et mesure).

— *Pages d'histoire, 1914-1917* (Paris et Nancy, Berger-Levrault); suite. — N° 106. Albert PINGAUD. *Le développement économique de l'Allemagne contemporaine, 1871-1914* (exposé remarquable par sa précision, son enchaînement logique et l'ampleur de ses considérations générales. Le prodigieux essor économique de l'Allemagne a fortifié l'unité nationale en même temps qu'il augmentait la fortune publique; mais, d'autre part, il provoqua un esprit de mégalomanie et un appétit de richesses nouvelles que le pangermanisme sut exploiter

avec le succès que l'on sait. La guerre devint aux yeux des Allemands le coup de partie décisif qui devait lui assurer l'hégémonie économique, à condition qu'elle fût aussi triomphante que rapide). — N° 107. Henri DE VARIGNY. *Explosions et explosifs.* — N° 108. B. FAYOLLE. *Les forces économiques des puissances belligérantes avant la guerre* (représentées en deux tableaux, dressés et publiés sous les auspices de la Chambre de commerce de Nancy). — N° 109. *Les chansons de la guerre.* — N° 110. André LIESSE. *Les emprunts de guerre de l'Allemagne* (« c'est une idée dangereuse pour le peuple qui la poursuit que de vouloir imposer sa domination au monde et, pour essayer d'atteindre à ce but, l'association de l'impérialisme militaire et de l'impérialisme économique est une conception fausse. Nos ennemis avaient d'autant moins de raisons de suivre cette mauvaise voie qu'ils possédaient tous les éléments de richesse et de progrès pacifiques »). — N°s 111, 113, 115, 118, 121. *Les communiqués officiels depuis la déclaration de guerre.* XX : *Mai-juin 1916.* XXI : *Juillet 1916.* XXII : *Août 1916* (en appendice : le discours prononcé à Londres, le 4 août 1916, pour le second anniversaire de l'entrée en guerre de l'Angleterre, par M. Paul PAINLEVÉ, ministre de l'Instruction publique). XXIII : *Septembre 1916.* XXIV : *Octobre 1916.* — N° 112. *L'esprit français. Les caricaturistes*, avec une préface par Arsène ALEXANDRE. — N° 114. S. R. *Chronologie de la guerre.* IV : *1er janvier-30 juin 1916* (on relira non sans émotion ni fierté toute l'affaire de Verdun jusqu'à la veille de l'offensive franco-anglaise en Picardie). — N° 116. L. MIRMAN, préfet de Meurthe-et-Moselle; G. SIMON, maire de Nancy; G. KELLER, maire de Lunéville. *Leurs crimes* (résumé des atrocités allemandes d'après les rapports de la Commission Payelle, ceux de la Commission belge, les carnets de route trouvés sur les soldats et officiers allemands. Les faits sont distribués en chapitres intitulés : ils ont volé, incendié, assassiné, violenté des femmes et des enfants, achevé les blessés; ils se sont cachés derrière les femmes; ils ont martyrisé les prisonniers civils; ils ont, pour s'excuser, menti et calomnié. Conclusion : « que nos peuples connaissent les crimes commis au nom de la *Kultur*, afin qu'ils prennent les sûretés nécessaires pour en prévenir à jamais le retour ». Il ne s'agit pas d'inciter nos soldats à commettre, à l'occasion, de pareilles atrocités. « Nous repoussons avec horreur une pareille pensée »; mais il est nécessaire d'en fixer le souvenir. « Aussi longtemps que la nation au nom de laquelle et par laquelle ces atrocités ont été commises n'aura pas, de façon solennelle, repoussé elle-même de son sein les misérables qui l'ont entraînée à une telle déchéance, nous considérerons que ce serait trahir nos saintes victimes que de frayer avec leurs bourreaux et que, jusqu'au jour, s'il doit venir, d'une éclatante réparation morale, l'oubli serait une complicité »). La maison Berger-Levrault a récemment tiré le millionième exemplaire de cette brochure. — N° 117. *Deuxième Livre jaune français. Lille, 1916* (ce

volume contient, après une préface de M. Welschinger, la « Note du gouvernement de la République française sur la conduite des autorités allemandes à l'égard des populations des départements français occupés par l'ennemi »; puis, à la suite, un choix parmi les pièces annexées à ce rapport. On a pris les plus significatives; pour les autres, on peut se reporter au texte complet fourni par le *Livre jaune* et la réédition parue à la librairie Hachette; cf. *Rev. histor.*, t. CXXIII, p. 365). — N° 119. *Autres chants de soldats, 1200-1916* (chansons populaires, chansons de route, chants historiques et militaires, avec la musique. C'est sans doute parce que l'on donne ici une mélodie populaire sur la chanson de Roland qu'on a marqué l'année 1200 comme point de départ de ce recueil). — N° 120. *Deuxième Livre bleu serbe, 1916* (ce volume contient la « Note du gouvernement royal de Serbie sur la conduite des autorités ennemies à l'égard de la population de la Serbie occupée », datée de Corfou, septembre 1916. Suivent les documents annexés, distribués sous les rubriques suivantes : *A)* Documents relatifs au régime de terreur et aux violences. *B)* Violations de l'article 23 de la Convention de La Haye. *C)* Violations du droit de propriété privée. *D)* L'exploitation du pays. *E)* La dénationalisation. *F)* La destruction et le pillage des monuments historiques, des trésors littéraires et artistiques. Tout autant que la Note du gouvernement français, celle du gouvernement serbe soulèvera l'indignation des nations civilisées). — N° 122. Paul Deschanel. *Les commandements de la patrie.* Voir plus haut, *Pages actuelles*, n° 100.

— D. Bertrand de Laflotte. *Dans les Flandres, notes d'un volontaire de la Croix-Rouge, 1914-1915.* Préface de M. le bâtonnier Henri-Robert (Paris, Bloud et Gay, 1917, in-16, 284 p.; prix : 3 fr. 50). — Bien que dégagé, par son âge, de toute obligation militaire, M. Bertrand de Laflotte s'est engagé parmi les volontaires de la Croix-Rouge. Envoyé dans les Flandres, il subit les bombardements de Furnes jusqu'au jour où l'évacuation des formations sanitaires installées en cette ville fut ordonnée. Il demeura ensuite à Adinkerke, d'où il rayonna dans la région pour les besoins de son service. Pour son dévoûment et son attitude sous le feu, M. de Laflotte a reçu la croix de guerre. Le récit qu'il publie aujourd'hui a cette grande qualité d'être vivant, vibrant et de bonne humeur. Ce sont bien des notes, comme le dit le titre, prises au jour le jour et suivant le cours des saisons. Avec sincérité, l'auteur consigne ce qu'il a vu et, parmi les choses entendues, une quantité de mots de troupier, pittoresques et caractéristiques, de ces mots qui sont autant de touches au portrait du soldat français de la grande guerre. Sans prétentions littéraires, mais avec des images qui colorent les phrases, s'en tenant aux faits dont l'auteur fut témoin, cet ouvrage plaît à la lecture et apporte une intéressante contribution, en même temps que

véridique, à l'histoire de la Flandre maritime pendant la guerre, de la fin de 1914 à la fin de 1915. H. M.

— J. Destrée et Richard Dupierreux. *Aux armées d'Italie* (Paris et Barcelone, Bloud et Gay, 1916, in-8°). — Ce sont des impressions de voyage, sans prétention historique ni stratégique; mais les voyageurs aiment le pittoresque et les descriptions révèlent un sens aigu de la couleur qui rappelle certaines toiles de peintres contemporains. Et ces impressions si vives contiennent un enseignement; elles montrent combien, sur ce front italien, la nature domine les adversaires, règle leur action militaire et impose une immobilité que seuls des critiques mal avertis pourraient prendre pour de l'inertie. Cette brochure, mieux que beaucoup d'arguments, peut détruire des préjugés dont nos alliés italiens ont été trop souvent victimes.

R. D.

— D. Baud-Bovy. *L'évasion; récit de deux prisonniers français évadés du camp d'Hammelbourg* (Paris, Berger-Levrault, 1917, in-16, xv-218 p.; prix : 3 fr. 50). — Deux Parisiens, Du Tartre et Prieur, blessés dès le début de la guerre, sont faits prisonniers avec leur ambulance et internés à Hammelbourg. Ils y sont bien traités, mais l'ennui les décide à s'évader, s'ils peuvent : les préparatifs de cette évasion, les péripéties par où ils passent avant d'atteindre la frontière suisse, l'accueil touchant qu'ils reçoivent en terre amie remplissent ce volume. Les deux rescapés ont raconté leurs aventures à M. Baud-Bovy, qui les a reproduites en un style alerte, pittoresque, plein de gaîté avec une pointe d'humour. Ce petit livre est d'une lecture fort agréable. Ch. B.

— Paul Delay. *Les catholiques au service de la France.* II : *les Diocèses de l'intérieur* (Paris, Bloud et Gay, 1917, in-16, 330 p.; prix : 3 fr. 50). — On trouvera dans ce second volume d'abondants renseignements sur les œuvres charitables créées ou alimentées par les catholiques dans les diocèses de Lyon, Bourges, Nantes, Rouen, Aix, Marseille et Tarbes « pour soulager les infortunes nées de la guerre, soutenir le moral public, concourir, sous des formes multiples, à la défense du pays ». Ch. B.

— Lieutenant E. R. (capitaine Tuffrau). *Carnet d'un combattant* (Paris, Payot, 1917, in-16, 292 p.; prix : 3 fr. 50). — Impressions très variées d'un commandant de compagnie, qui parle de la guerre de tranchées en une langue pittoresque et la juge en moraliste indulgent et perspicace. Il recueille des considérations sur l'art de demain, que lui expose un ami, un récit du curé de Villotte, que les Allemands voulaient fusiller lors de la retraite de la Marne, des confidences trouvées sur le journal d'un Allemand qui crie à son peuple : « Ce n'est pas Dieu que vous servez, c'est l'Antéchrist! » Mais c'est surtout l'âme du combattant, plus particulièrement du simple soldat qu'il cherche à

pénétrer et qu'il aime à décrire. Quand on a ouvert ce petit volume, joliment illustré, il faut le lire jusqu'au bout. Ch. B.

— François de Tessan. *Les spécialistes de la victoire. Quand on se bat* (Paris, Plon, 1916, in-16, IV-264 p.; prix : 3 fr. 50). — Quand on se bat, on ne voit rien de la bataille qu'un champ très limité et par conséquent très insuffisant; mais l'homme qui s'est battu et qui cherche à reconstituer les organes nécessaires au maniement de cette machine énorme et compliquée qu'est une armée moderne trouve beaucoup à dire et à penser. M. de Tessan nous montre en une suite de brefs chapitres le rôle joué par les agents de liaison, les mitrailleurs, les grenadiers, les pionniers et sapeurs, les artilleurs, les aviateurs, les automobilistes. Il en parle non pas en technicien, mais en observateur moraliste, qui, sous la fonction, considère l'homme. Des épisodes typiques, brièvement rappelés, font ressortir l'âme héroïque des simples et donnent l'idée de ce qu'est la fraternité guerrière entre les vivants et les morts. Ch. B.

— B. Rey. *Quatre cents milliards*. Étude sur le coût de la guerre et les indemnités que les puissances ennemies pourront payer (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1916, in-4°, 62 p.; prix : 1 fr. 50). — Le titre de cette brochure indique nettement son objet : l'auteur y calcule les sommes dépensées par les puissances de l'Entente pendant la guerre, les ressources dont l'Allemagne et l'Autriche pourront disposer pour les indemniser, et il conclut que des annuités de quinze milliards environ permettront « probablement d'amortir en une cinquantaine d'années, sinon la totalité, du moins la majeure partie du coût direct de la guerre ». En acceptant comme exacts les chiffres cités par l'auteur, on peut cependant contester la valeur des raisonnements par lesquels il arrive à sa conclusion. Une discussion, même sommaire, aboutirait à des affirmations tout opposées et malheureusement moins encourageantes pour l'avenir. R. D.

— F. de Grailly. *La vérité territoriale et la rive gauche du Rhin* (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1916, in-16, 384 p.; prix : 3 fr. 50). — Nous pouvons entendre par « vérité territoriale » la « juste composition et délimitation des territoires nationaux ». L'auteur complète sa définition par le principe suivant : « Le domaine territorial métropolitain d'un peuple, suivant sa situation et certaines autres circonstances, ne saurait être quelconque dans sa forme, dans son étendue, dans ses limites. Ainsi il y a une vérité territoriale pour chaque nation. » Le tout est de déterminer ce qu'on entend par *nation* : la *nation* ne doit pas être constituée sur la base de l'unité de race considérée comme origine ethnique, pas plus que sur l'unité de langue. L'auteur nous expose longuement, et non sans raison, les erreurs auxquelles ont donné lieu ces principes. Nous pouvons même dire avec lui qu'ils sont sans valeur en soi et n'ont servi le plus souvent qu'à justifier les usurpations faites par la force. La nation doit correspondre à l'unité

de race « acquise par l'intermédiaire de l'habitat ». Cette importance de l'habitat dans la constitution des groupements nationaux, importance trop souvent méconnue, est l'idée essentielle de l'ouvrage.

La deuxième partie n'est qu'une application de ces principes au problème actuel de l'annexion par la France des provinces de la rive gauche du Rhin. « La Gaule forme une grande unité territoriale : cela ne fait pas question. » Aussi aurons-nous seulement à *réintégrer*, à « nationaliser » les pays cisrhénans dont les populations, sans difficultés, se trouveront réincorporées à la nation française.

Voilà la théorie résumée aussi exactement que possible. Mais combien de faiblesses dans ces déductions!

Admettons que la nation doive se rapprocher de sa *vérité territoriale*, c'est-à-dire réaliser « une juste composition et délimitation » de son territoire national. Mais à quoi reconnaîtrons-nous cette « juste composition et délimitation »? Qu'est-ce qui peut nous faire dire que des peuples distincts forment une seule nation parce qu'ils habitent « un même territoire »? La nature, nous répond l'auteur, la nature qui crée les unités territoriales. L'essentiel de la discussion serait donc de nous démontrer que la nation française occupe un de ces territoires délimités par la nature. Aussi sommes-nous surpris de voir démontrer par prétérition cette vérité capitale : « Cela ne fait pas question. » Si nous rencontrons des arguments qui prouvent cette *communauté de territoire* entre tous les peuples gaulois, ce sont des arguments tirés de l'histoire de ces peuples, et nous apprenons ainsi que « les limites du territoire d'un peuple sont déterminées par l'histoire de ce peuple ». Les revendications actuelles de la France ont en effet leur fondement dans l'histoire des Gaules ou même dans la préhistoire. Nous voilà donc ramenés aux vieilles discussions dont l'auteur condamnait si énergiquement le principe.

On aboutit ainsi à une contradiction portant sur les points essentiels. Elle aurait été évitée si l'auteur, au lieu de s'engager dans des discussions de principes et des définitions, qui l'encombrent et risquent même de l'égarer, avait porté davantage son attention sur les facteurs historiques. Ces facteurs sont en effet les seuls qui agissent *directement* sur la nationalité, et l'auteur, au risque de se contredire lui-même, est finalement réduit à le reconnaître. R. D.

— André Spire. *Les Juifs et la guerre* (Paris, Payot, 1917, in-16, 281 p.; prix : 3 fr. 50). — Livre qu'on ne saurait lire sans épouvante. Un peu partout, le Juif est victime de préjugés ethniques, religieux, économiques; voici que la guerre met aux prises presque tous les États européens, et, dans chacun de ces États belligérants, le Juif suspect, ou détesté, ou persécuté suivant les lieux, est appelé à combattre sous les drapeaux du pays dont il est le sujet. Il se bat avec courage et loyauté, même contre ses coreligionnaires, et néanmoins, rien n'est changé dans les sentiments qu'il inspire ni dans la législation qui l'opprime. Tout au contraire : en Russie par exemple, après

les retentissantes déclarations du début de la guerre, les persécutions reprennent de plus belle ; en Pologne, Allemands et Russes soumettent le Juif aux traitements les plus meurtriers. Victime des monarchies à principe absolutiste, il ne peut rien espérer que des pays à régime démocratique et libéral, comme la France, l'Angleterre, l'Italie. Aux États-Unis, les pro-Germains ont réussi tout d'abord à jeter le trouble dans l'âme des Juifs, consternés de voir l'alliance des Français et des Anglais bienveillants avec les Russes persécuteurs ; puis ils ont appris à connaître le sort misérable où les condamnerait pour toujours peut-être la victoire des Austro-Allemands, et c'est de la victoire de l'Entente qu'ils attendent, eux aussi, le salut. Parmi les cinq chapitres où M. Spire dépeint la condition actuelle de ses coreligionnaires, deux surtout méritent d'attirer l'attention : l'un où il expose, surtout d'après les écrits de H.-S. Chamberlain, le point de vue allemand à l'égard du judaïsme, l'autre sur le rôle des neutres et des puissances libérales de l'Entente. La seconde moitié du volume est un recueil de documents dont la lecture, plus sévère, n'est pas moins émouvante que le récit lui-même de tant d'atroces souffrances. La Censure a imposé des suppressions assez nombreuses dans toutes les parties de ce livre ; il fallait sans doute ménager les susceptibilités du gouvernement russe ; la récente révolution de Pétrograd a fait tomber ces entraves. Espérons que ses bienfaits seront effectifs autant que durables et que les Juifs ne seront pas les derniers à s'en féliciter. Ch. B.

Histoire de l'antiquité.

— F. W. von Bissing. *Beiträge zur Geschichte der assyrischen Skulptur.* Abhandlungen der Königlich Bayerischen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-philologische und historische Klasse XXVI Band, 2. Abhandlung (München, 1912, in-4°, 17 p. et 6 pl.). — Dans cet article, l'auteur étudie une petite tête en obsidienne du musée de Naples. La figure est imberbe, assez pleine ; des lèvres épaisses encadrent la bouche ; les ailes du nez sont charnues sans excès ; les paupières bien indiquées et ourlées, la pupille fait légèrement saillie ; l'oreille est d'un fini parfait ; de larges ondulations déterminent des masses dans la chevelure. Le premier examen de cette tête ferait penser tout d'abord à une sculpture de l'ancienne Mésopotamie plutôt qu'à un travail assyrien ; pourtant une comparaison plus complète l'éloigne de l'époque sumérienne ou même de l'art d'Hammurabi pour la rapprocher de certains morceaux assyriens tels que les têtes d'eunuques, du temps des Sargonides, par exemple. Passant en revue certains types de la sculpture assyrienne, dont les plus anciens exemplaires ne remontent malheureusement pas au delà de Téklat-Phalasar Ier, l'auteur remarque la parenté qui existe entre la tête du musée de Naples et une stèle babylonienne du musée de Berlin, dont il donne la reproduction, et qui a été rapprochée par M. Delitzsch de

la tête de la stèle de Mérodach-Baladan II. La tête de Naples, par ses ressemblances avec la stèle, peut être datée de la fin du VIIIe siècle. Pour M. von Bissing, ce morceau n'est pas de provenance babylonienne, mais plutôt assyrienne. Entre l'art de Babylone et l'art assyrien, il y a de grandes ressemblances; c'est ainsi que M. von Bissing signale celles qu'il remarque entre des prisonniers de Lachis sur un relief de Téklat-Phalasar Ier et la borne-limite de Marduk-balasuiqbi, quoique plus de cent ans séparent les deux morceaux; or, il n'y a pas à invoquer une similitude de race, les Cananéens de Lachis n'ayant que des liens ethniques assez lâches avec les Babyloniens des Kudurru.

L'étude de la tête de Naples amène à des conclusions plus générales sur la sculpture assyrienne. Tandis que des têtes de Kuyundjick, datant d'Assurbanipal, et publiées par Layard et Smith, présentent les caractères d'un art vraiment naturaliste, nous avons, de Kuyundjick également, un relief du temps d'Assurbanipal, qui s'inspire de la technique archaïque.

L'auteur termine par quelques considérations sur la date des sculptures d'Arban (Tell Adjabe sur le cours du Chabur). Ces sculptures, qui nous sont connues par Layard et rappellent les taureaux ailés de Ninive, sont d'un faire beaucoup plus archaïque, d'une exécution plus large et très personnelle. Le nez est plat et gros, les lèvres épaisses et charnues; les yeux très creux ont dû recevoir des incrustations; les cheveux sont traités dans l'esprit assyrien, mais plus grossièrement travaillés; les ailes moins majestueuses que celles des taureaux de Ninive. D'Arban également, un lion en pierre calcaire, la gueule ouverte, de même technique. Dans une sorte de tunnel, un relief représentant un personnage; une main tient une arme, l'autre est ramenée à la poitrine; la barbe et les cheveux sont tombants et bouclés; le couvre-chef a la forme d'un casque. Le tout peut être attribué à la même époque, mais laquelle? Ces sculptures datent-elles de l'hégémonie assyrienne ou d'une époque antérieure; sont-elles le fait de populations tributaires de l'Assyrie? Tout concourt à donner une impression de puissance un peu rude et à faire croire l'ensemble antérieur à ce qu'on connaît jusqu'ici.

M. von Bissing rappelle ensuite la bibliographie de la question. En 1890, visite à Arban de M. W. Budge, qui a l'impression que la ville date de Téklat-Phalasar Ier; en 1893, visite du baron Oppenheim qui dit avoir trouvé sur le Tell des quantités de petits objets égyptiens de la XVIIIe dynastie. MM. Ed. Meyer et Maspero, qui ont décrit ces sculptures, ne se sont pas prononcés d'une façon ferme à leur sujet. En résumé, M. von Bissing pense qu'Arban date environ du milieu du deuxième millénaire et que la présence des scarabées égyptiens ne saurait entraîner une date précise pour les monuments en question.

G. C.

— *The oath in Babylonian and Assyrian Literature*, by Rev. Samuel Alfred B. MERCER, Ph. D., with an appendix on the goddess

Esh-ghanna by Prof. Dr. Fritz HOMMEL (Paris, Geuthner, 1912, in-8°, 120 p.). — Les Assyro-Babyloniens pratiquaient couramment l'usage du serment, et la littérature se fait scrupule de toujours mentionner cette formalité lorsqu'elle a été accomplie. Les contrats de la dynastie d'Ur, ceux de l'époque d'Hammurabi, ceux du temps des Kassites en rapportent des exemples; de même les lois et les traités entre États. Certaines divinités, au nom desquelles est fait le serment, sont des plus honorées à chaque époque; les plus fréquemment invoquées sont Šamaš, le dieu soleil, et sa parèdre Aia; Marduk, patron de Babylone; Sin, le dieu lune; Zamama, le dieu de la ville de Kiš, et le roi régnant; au temps des Kassites, on voit figurer Enlil, dieu suprême; Ninib, dieu de la guerre, et Nusku, dieu de la flamme, mais considéré surtout comme exécuteur des destins.

M. Mercer, s'occupant de la cérémonie du serment, discute les termes employés par les textes pour en rendre compte. Il montre ensuite que le rituel comprenait deux parties se complétant : une formule avec accompagnement de certains actes; c'était essentiellement une institution religieuse; on jurait à la porte du temple, en présence de l'emblème, et par-devant témoins, en levant les mains; des sacrifices terminaient d'ordinaire cette solennité.

M. F. Hommel fait suivre ce travail d'une étude sur la déesse Esh-ghanna. Cette déesse, nous la connaissons, c'est Išhara, dont l'idéogramme est celui du poisson dans une demeure (ab, eš, Ninā). M. Hommel cite les textes qui, depuis la plus haute antiquité, rappellent l'adoration dont elle est l'objet, y compris les sacrifices qu'on lui offre; c'est la déesse des fruits des champs; ses emblèmes sont le scorpion et le dragon à cou de serpent, ainsi que les textes nous l'assurent; elle est connue en Cappadoce comme déesse des montagnes, des fleuves et des sources, et peut être comparée à l'Hathor égyptienne. Il termine par quelques pages consacrées à l'étude du zodiaque et de ses dieux. G. C.

— C. H. W. JOHNS. *Ancient Assyria* (Cambridge, University Press, 1912, in-8°, 175 p.; prix : 1 sh.). — Ce petit manuel, conçu comme les autres volumes de la même série, en vue de la mise au point d'une question, est un résumé de l'histoire d'Assyrie, des origines jusqu'à la chute de Ninive (606). Des reproductions de monuments ou de documents cunéiformes illustrent le volume, que terminent une bibliographie succincte et un index des noms propres.

Trois chapitres sont consacrés aux dynasties qui ont régné sur l'Assyrie depuis Salmanasar Ier jusqu'au dernier des Sargonides. Depuis quelques années, de nouveaux documents ont été publiés, qui ont trait à cette période; cependant, la physionomie générale de l'histoire ne s'en trouve pas modifiée; par contre, les commencements de l'empire assyrien bénéficient de la meilleure connaissance que nous acquérons chaque jour sur l'état de l'Asie antérieure, au deuxième et au

troisième millénaire avant notre ère; les premiers chapitres de l'ouvrage de M. Johns exposent l'état de la question.

Dès l'époque d'Hammurabi (XXe s.), l'Assyrie paraît submergée sous un flot d'immigrants sémites; il y subsiste cependant des traces d'occupation non-sémite. Le royaume de Mitanni, situé au nord-ouest de l'Assyrie, imposa son joug à la ville d'Assur, si l'on en juge par les noms de ses premiers souverains : Ušpia, Kikia et Adasi, qui ne sont ni sémites, ni sumériens. Les traces d'influence de l'Élam, qui constitue la frontière assyrienne de l'est et fut en rivalité avec l'Assyrie, sont assez affaiblies pour qu'on puisse les estimer d'une date très ancienne. La Cappadoce, par contre, nous révèle une infiltration d'éléments assyriens dès le XXIIIe siècle, et pourtant, il paraît, d'après les documents historiques (Histoire synchronique), qu'à ce moment, l'Assyrie dut n'être que la ville d'Assur, et guère davantage. A partir de l'époque d'Hammurabi, les noms des rois d'Assur se suivent, bien sémites; le joug du Mitanni est brisé. Les souverains, d'abord patési, mais du dieu éponyme, et non d'un autre monarque, se déclarent rois, et peu à peu Assur prend la tête d'une confédération de villes, dont la force nous est attestée par l'usage des limmu. Un haut personnage donnait son nom à chaque année; nous avons les limmu des gouverneurs de Ninive, d'Arbèles, de Kalah, ce qui impliquerait, pour ces villes, une suprématie temporaire et sauvegarderait leur dignité.

Plus tard, l'Assyrie affirme son droit à l'existence dans la correspondance de Tell el Amarna (XVe s.) et dans sa lutte avec les monarques Kassites de Babylone. M. Johns se demande (p. 52) si les Kassites ne font pas partie des peuples Hittites qui mirent fin à la dynastie d'Hammurabi; par suite, cette rivalité serait une suite logique à la contestation séculaire avec le Mitanni.

A partir de ce moment, l'histoire d'Assyrie nous est plus familière, et l'auteur la résume ainsi que nous avons dit plus haut. — G. C.

— Émile Espérandieu. *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine;* t. VI : *Belgique*, 2e partie[1] (Paris, Imprimerie nationale, 1915, in-4o, VIII-468 p.; dans la collection des *Documents inédits*). — M. Espérandieu continue avec vaillance la belle œuvre qu'il a entreprise depuis 1905. Ce t. VI contient la suite des monuments de la cité des *Mediomatrici;* le t. V nous avait déjà présenté les monuments trouvés à Metz et aux environs, Merten, le Hiéraple; voici maintenant ceux découverts à Tarquimpol (*Decempagi*), à Abreschwiller, dans le pays de Dabo, si riche en antiquités, au Kempel, à Sarrebourg où, en 1895, ont été mises à jour les ruines d'un important temple de Mithra, au Donon, à Scarpone. Nous ne pensons point que le Donon devait être compris dans la cité des Médiomatrices;

1. Sur les tomes I et II parus en 1907 et 1908, voir *Rev. histor.*, t. CII (1909), p. 358; sur les t. III et IV parus en 1911 et 1912, notre t. CXIII (1913), p. 327; sur le t. V paru en 1913, notre t. CXX (1915), p. 138.

nous l'assignerons plutôt à celle des Leuques, les villages de Grandfontaine et de Saulxures sur le versant est ont appartenu jusqu'en 1777 au diocèse de Toul, puis à celui de Saint-Dié. De même, si une partie de l'ancien pays de Dabo, avec Abreschwiller et Walscheid, appartenait à l'ancien diocèse de Metz, Dabo et ses environs relevaient jusqu'en 1790 du diocèse de Strasbourg et de l'archiprêtré de Saverne; donc, selon toute apparence, ils étaient compris dans la cité des Triboques et la province de Germanie première. Mais peu importe, pourvu que M. Espérandieu ait bien représenté et commenté les monuments trouvés en ces endroits, ce qui est le cas. De la cité de Metz s'est détachée au IVe siècle la cité de Verdun, *Virodunum*, au nom bien celtique, posé sur son rocher et montant la garde de la Meuse. La cité était petite. Aussi les monuments qu'on y a trouvés sont peu nombreux (en tout vingt et un numéros). Pourquoi avoir placé ici le no 4,638? Si cette stèle, qui a été découverte en Espagne, est lorraine — ce qui est déjà fort douteux, comme M. Espérandieu le remarque justement — rien ne la rattache à Verdun. Vient ensuite la cité des Leuques ou de Toul qui a été l'une des plus vastes de la Gaule; elle contenait, outre Toul, de grands centres de population comme Naix (*Nasium*), Soulosse, que M. Espérandieu identifie avec un peu de timidité à *Solimaricia* (M. Aug. Longnon qui place Solimaricia à Rebeuville, cant. de Neufchâteau, et *Solicia* à Soulosse, distinguant entre eux, me paraît s'être trompé), Grand où M. Camille Jullian voit, par une très ingénieuse hypothèse, une localité consacrée à Apollon, Grannus, et où l'on a découvert en 1895 un si curieux groupe équestre, signalé par Save et Schuler. On sait que les auteurs du *Corpus* ont fait entrer à tort Grand dans la cité des Lingons. Toute la seconde partie du volume contient les monuments de la cité de Trèves. Déjà au t. V, M. Espérandieu avait décrit une partie de ces monuments, ceux qui se trouvent ou qui ont été trouvés sur le sol de la Belgique ou du grand-duché de Luxembourg (nos 4,012-4,283); il nous donne ici la suite, ceux qui sont en Prusse rhénane, notamment à Trèves, dans le Musée provincial dont les richesses ont été si bien inventoriées par Félix Hettner ou dans les petits musées de Sarrebruck et de Birkenfeld, de médiocre importance. Il consacre des pages très curieuses aux monuments de Neumagen, *Noviomagus*, castrum construit sur la rive droite de la Moselle, entre Trèves et Bingen; les monuments funéraires en forme de tour carrée surmontée d'un pyramidon y étaient nombreux; à la suite de M. Krüger, M. Espérandieu en reconstitue quelques-uns, remettant en place les fragments de sculpture qui en proviennent. Le monument d'Igel est un mausolée demeuré debout, à l'endroit où il a été érigé, dans la commune de ce nom, à onze kilomètres au sud-ouest de Trèves. M. Espérandieu l'étudie sur toutes ses faces, essaie d'expliquer par la mythologie les sujets de ses nombreuses sculptures, et c'est par ces descriptions que se termine le volume. Pour la publication de tous ces bas-reliefs de Trèves, M. Espérandieu s'est

heurté à un obstacle sérieux. Il avait passé cinq semaines à Trèves quelque temps avant la guerre et il avait l'intention d'y retourner pour vérifier ses descriptions et ses photographies. Les événements l'en ont empêché. Il n'a point reçu non plus les épreuves sorties des ateliers du Musée et qu'on avait promis de lui adresser en juin et juillet 1914. Il a donc dû se contenter des photographies qu'il possédait, prises le plus souvent à contre-jour ou, même à leur défaut, des dessins et des photogravures tirés du *Catalogue* ou du *Guide* de Hettner. Néanmoins, le volume se présente aussi bien que les précédents où l'on a dû signaler le défaut de quelques photographies manquant de netteté.

M. Espérandieu nous annonce un t. VII qui sera consacré aux Helvètes, aux Séquanes, aux Rauriques et aux Triboques « et à d'autres peuples de la rive du Rhin ». Nous supposons que par cette expression un peu vague il entend la province de Germanie seconde avec ses deux cités de Cologne et de Tongres. Souhaitons que bientôt il lui soit donné de vérifier sur place, aux musées de Strasbourg et de Colmar, les bas-reliefs de l'ancienne Argentorate ou d'Argentovaria, quand le Rhin limitera à nouveau, sur cette partie de son parcours, la France comme il limitait la Gaule. Un t. VIII et dernier comprendra les additions tenues en réserve depuis 1910 et les tables générales. Quand ce volume aura paru, M. Espérandieu pourra prononcer son *Exegi monumentum*. C. Pf.

— H. L. Hawell. *Republican Rome, her conquests, manners and institutions from the earliest times to the death of Caesar* (Londres, Harrap et Cie, 1916, 1 vol. in-8°, xxiii-564 p., 65 grav., 12 cartes et plans, un index). — Simple travail de vulgarisation, qui figure dans la collection des « Grandes nations ». Le livre est clair, bien composé, luxueusement illustré; mais, dépourvu de prétention et d'originalité scientifique, il reproduit presque sans aucune critique la tradition courante et ne se distingue guère des nombreux volumes du même genre publiés en Angleterre. Ch. L.

— William A. Oldfather, Ph. D., Associate Professor of Classics, University of Illinois, et Howard Vernon Canter, Ph. D., Assistant Professor of Classics, University of Illinois. *The Defeat of Varus and the German Frontier Policy of Augustus* (*University of Illinois Studies in the Social Sciences*, IV, 2, juin 1915, in-8°, 118 p.). — Auguste a-t-il voulu conquérir la Germanie jusqu'à l'Elbe? La Germanie était-elle réduite en province avant la défaite de Varus? Cette défaite a-t-elle eu l'importance que lui donnent la plupart des sources et des historiens modernes? A-t-elle amené un brusque changement de la politique d'Auguste et de Tibère? Telles sont les questions auxquelles après tant d'autres MM. Oldfather et Canter, professeurs à l'Université d'Illinois, essaient de répondre dans leur travail concernant *la Défaite de Varus et la politique d'Auguste sur la*

frontière germanique. Ils montrent d'abord l'insuffisance et le caractère tendancieux des principales sources, Dion Cassius, Florus, Velleius Paterculus et Tacite; l'immense supériorité des forces et de la population de l'Empire sur celles de la Germanie, l'insignifiance de la défaite de Varus, le désir général de la paix même chez les soldats. Rome aurait aisément conquis la Germanie si elle l'avait voulu. Il n'y a aucune preuve solide de l'existence d'une ou de deux provinces spéciales de Germanie, qui auraient duré vingt ans, de 12 av. J.-C. à 9 ap. J.-C. La Germanie n'était pas conquise et ne constituait qu'un prolongement militaire de la Gaule. Il était contraire à la politique d'Auguste d'en tenter la conquête, et, s'il l'avait tentée, d'y renoncer. Il n'a jamais eu d'autre but que d'assurer la sécurité de la Gaule et de protéger la frontière du Rhin en prévenant, en arrêtant, en punissant les incursions et les pillages des Germains par de larges opérations de police, par de fortes démonstrations, en favorisant les discordes, en créant des États tampons, en distribuant aux chefs amis des cadeaux, des subventions, des honneurs. Telles sont les conclusions des deux auteurs. Obtenues par une critique intelligente et avisée de tous les textes, de toutes les opinions antérieures, par des comparaisons ingénieuses avec des situations et des guerres analogues dans les temps anciens et modernes, elles emportent pleinement la conviction. Ch. L.

— E. S. Bouchier. *Syria as a Roman province* (Oxford, Blackwell, 1916, 1 vol. in-8°, VIII-304 p., avec une planche et une carte). — C'est évidemment au grand public que M. Bouchier a destiné, sous le titre *la Syrie considérée comme province romaine*, cette esquisse, en douze chapitres, d'une lecture agréable, mais tout à fait superficielle, sur la vie, les mœurs, les antiquités, la littérature de la Syrie centrale, sauf la Palestine, et des régions voisines telles que Palmyre, la Comagène et l'Arabie. Contrairement au titre, elle ébauche à peine au second chapitre le régime de la province romaine et va au hasard, sans plan précis. Après une exposition des peuples, des langues, de la vie extérieure, du degré de romanisation de la Syrie, dans le premier chapitre, l'histoire d'Antioche forme le chapitre III. Le quatrième est consacré aux dynasties syriennes depuis Septime-Sévère jusqu'à Philippe l'Arabe et aux chefs de Palmyre; le cinquième aux principales villes, Béryte, Damas, Héliopolis, Apamée, Sidon, Tyr; les trois suivants aux productions, au commerce de la Syrie, à l'émigration des Syriens dans le monde romain, à l'histoire des provinces syriennes dans l'empire d'Orient jusqu'à la conquête arabe. L'histoire littéraire de la Syrie est résumée dans les chapitres IX-XI, depuis les premiers poètes et philosophes grecs, Antipater, Méléagre, Philodème, jusqu'aux auteurs de l'école de Gaza, Procope, Choricius, Timothée, en passant par Posidonius, Nicolas de Damas, Publius Syrus, Valerius Probus, les écrivains du Nouveau Testament, Josèphe, Maxime de Tyr, Lucien, Héliodore, Longin, Hérodien, Ammien Marcellin, les grands philo-

sophes néo-platoniciens et les auteurs chrétiens, Théodoret, Eusèbe, Sozomène, Bardesane. Vient enfin une esquisse insignifiante des religions syriennes et arabes, de l'architecture et des arts de la Syrie. Le livre n'a comme illustration qu'une planche de monnaies et, entre autres travaux essentiels, la bibliographie oublie Mommsen, Brunnow et Domaszewski, Seeck, Clermont-Ganneau, Chapot. Ch. L.

— Gustave Adolphus HARRER. *Studies in the History of the Roman Province of Syria* (Princeton, University Press; London, Humphrey Milford, Oxford University Press, 1915, 1 vol. in-8°, 97 p.). — La thèse de doctorat présentée par M. Harrer à l'Université de Princeton est un excellent travail d'histoire et d'épigraphie. Les six premiers chapitres dressent les listes des gouverneurs de la Syrie de 63 à 134, de la Cœlesyrie et de la Syrie phénicienne de 134 environ à 300, de la Syrie avant 70 av. J.-C., des gouverneurs incertains d'époque incertaine, des procurateurs des trois provinces précédentes. Les chapitres suivants fixent d'une façon très satisfaisante des dates controversées, 193 et non 194 pour la campagne de Septime-Sévère contre Pescennius Niger, 134 pour le morcellement de la province de Syrie, 175 et non 173 pour la révolte d'Avidius Cassius contre Marc-Aurèle.

Ch. L.

HISTOIRE DE FRANCE.

— Hugo-P. THIEME. *Essai sur l'histoire du vers français*. Préface de M. Gustave LANSON (Paris, Champion, 1916, in-8°, XII-432 p.). — Il ne faut pas chercher dans l'Essai de M. Hugo-P. Thieme une histoire du vers français, depuis la cantilène de sainte Eulalie jusqu'à Paul Fort, prince des poètes, mais une étude bibliographique sur les travaux relatifs à la technique du vers français, du XIVe siècle au début du XXe. L'ouvrage comprend deux parties. La première est un intéressant exposé des principales questions qui se sont posées à propos de la poésie et surtout de la versification française, des discussions auxquelles elles ont donné lieu et des principales théories émises à leur sujet. La seconde partie est essentiellement constituée par une liste (qui occupe les p. 203 à 357) des ouvrages ou mémoires concernant le vers français, rangés par ordre chronologique ou plutôt rangés en deux séries chronologiques, comprenant la première les ouvrages proprement dits, la seconde les articles de périodiques. Cette division n'est pas sans inconvénients pour celui qui consulte le volume, et elle est quelque peu arbitraire, car on retrouvera, par exemple, dans les deux séries, un mémoire de Stengel, *Der Strophenausgang in den ältesten französischen Balladen*, cité la première fois (p. 290) à l'état de tirage à part, la seconde (p. 339) d'après la *Zeitschrift für... Sprache und Litteratur*, dans laquelle il a paru. Je signale en passant que les citations de revues, comme certaines autres, sont souvent faites d'une manière bien sommaire, sans tableaux explicatifs pour

les non-initiés. Ces listes se recommandent surtout par des notes critiques très précises, qui prouvent que M. Thieme n'est pas un de ces bibliographes auxquels on peut reprocher de ne connaître que les dos des volumes. Mais les indications ne sont pas toujours présentées avec une clarté suffisante (p. 238, d'après la disposition typographique adoptée, *Trévoux* doit être considéré comme le nom de l'auteur d'un dictionnaire) et manquent d'uniformité. C'est ainsi que le nom d'éditeur, le nombre de pages et même de volumes d'un ouvrage sont signalés dans certains cas et pas dans d'autres. Certaines formules surprennent un peu, par exemple p. 291 : « Studien zur Theorie des Gleichklangs pour la langue allem., rien sur la rime fr. » (*sic*). Il y a quelques erreurs de noms : p. 274, au lieu de *Stapher*, lire *Stapfer;* p. 284, au lieu de *Havet Léon*, lire *Havet Louis;* p. 287, au lieu de *Chevalier W.*, lire *Chevalier Ul.;* p. 269, le nom d'un philologue danois orthographié *Nirop Ch.* doit être le même que celui du *Nyrop Kr.* de la p. 313; p. 338, le prénom de M. Joseph Bédier ne commence pas en français par un *G.* Ce sont là sans doute de simples fautes d'impression, mais elles peuvent avoir pour résultat de faire perdre beaucoup de temps à un travailleur qui voudrait retrouver, dans un catalogue de bibliothèque publique, certains des volumes cités par M. Thieme.

Ces listes chronologiques sont suivies de très utiles tableaux où les ouvrages sont groupés par ordre méthodique, selon leur objet, et où l'on pourra retrouver facilement, par exemple, tous les mémoires consacrés à la question de l'*e* muet en matière de prosodie ou à l'histoire du sonnet. L'une des plus intéressantes de ces séries méthodiques est celle des ouvrages relatifs à la versification des divers auteurs français (classés par ordre alphabétique des noms de ces auteurs). La série ne paraît pas, du reste, absolument complète, car sous le nom de Rostand, on ne retrouve pas les études sur la rime dans *Cyrano de Bergerac*, de A. Schenk, signalées et appréciées comme il convient par M. Thieme dans sa liste chronologique (p. 296).

Divers index peu commodes à consulter terminent le volume. — P.

— Émile Chantriot. *L'administration des départements envahis en 1870-1871.* Préface de Jean Cruppi (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1916, in-8°, 94 p.; prix : 1 fr. 25). — M. Chantriot doit faire paraître bientôt un grand ouvrage sur *les Allemands en Lorraine de 1870-1873* qui est en cours d'impression. En attendant qu'il soit publié, il nous donne ce substantiel résumé sur l' « organisation » par les Allemands du territoire des trente-quatre départements qu'ils avaient envahis. Si l'on laisse de côté le gouvernement général de l'Alsace, créé dès le 14 août 1870, où furent englobés à partir du 21 août les parties de la Lorraine qui devaient être réunies à l'Allemagne, la France envahie fut divisée en trois gouvernements généraux dont le centre était à Nancy, à Reims et à Versailles; sous les ordres des gouverneurs généraux, des préfets allemands furent installés dans

chaque département. M. Chantriot expose comment, sous le joug allemand, fonctionnèrent les divers services publics, justice, écoles, travaux publics, etc. Il énumère les nombreux impôts et réquisitions que l'ennemi exigea des habitants. Il montre de quelle manière, après la ratification des préliminaires de la paix, des préfets français furent de nouveau mis, en avril 1871, à la tête des départements; il ne pousse point son étude jusqu'en 1873 où cessa l'occupation allemande, et on le peut regretter; en revanche, il insiste sur la loi du 8 août 1871 accordant un dédommagement de l'État aux départements, villes et particuliers pour les maux qu'ils avaient soufferts; et avec raison il déplore que l'Assemblée nationale n'ait pas adopté le principe qu'une indemnité était due par la nation entière pour toutes les pertes causées par la guerre; il essaie en finissant de calculer les sommes qu'a coûtées l'invasion de 1870-71. Le petit volume de M. Chantriot présente plus qu'un intérêt rétrospectif; il provoque des comparaisons instructives avec les événements qui se déroulent en ce moment.

C. Pf.

— Jean Corail. *Les centurions. Roman* (Paris, Chapelot, 1916, in-12, xii-348 p.; prix : 3 fr. 50). — Donc ceci est un roman, mais à la mode du *Grand Cyrus*, et que par conséquent l'historien n'est pas tenu d'ignorer. Les centurions sont les grands chefs qui menèrent les modernes légions françaises jusque dans l'Atlas réputé inaccessible, s'emparèrent de Taza, de Q'Siba et imposèrent la paix aux Chleuhs. L'auteur a fait lui-même cette dure campagne; il la raconte en une langue nerveuse et colorée qui évoque parfois le souvenir de *Salammbô*. C'est un roman tout plein d'histoire héroïque et vraie. — Ch. B.

— La librairie Henri Didier nous adresse quatre fascicules d'une petite bibliothèque « pour mieux comprendre la France » : 1° *les Grandes divisions de l'histoire de France* (in-12, 44 p.), série de dates et de réflexions pas toujours très justes; 2° *Cinq siècles et demi d'activité coloniale, 1365-1395* (64 p.), mémento chronologique des expéditions coloniales des Français depuis 1365, établissements fondés sur la côte de Guinée : le Petit Paris, le Petit Dieppe, jusqu'en 1914 : occupation par les Français de Taza au Maroc; 3° *la France à travers le XIXe siècle, 1800-1900* (44 p.), coup d'œil très rapide sur les divers régimes de la France en ce siècle; 4° *L'Évolution de la France républicaine, 1870-1914* (44 p.), au lieu de suivre un ordre chronologique, on énumère successivement les présidents de la République, les ministres, les divers partis, les assemblées qui se sont succédé, la politique extérieure et l'œuvre de défense militaire. C. Pf.

— Georges Gazier. *La Franche-Comté* (Paris, Renouard, 1914, in-8°, 236 p., 120 gravures et une carte; prix : 5 fr., dans la collection : *Anthologies illustrées des provinces françaises*). — Ce volume avait été préparé avant la guerre par le conservateur de la bibliothèque publique de Besançon qui, aujourd'hui, fait avec vaillance son

devoir sur le front. Il est tout à fait digne des précédents de la même collection consacrés à la Touraine, l'Auvergne, la Bourgogne, la Normandie par MM. Guerlin, Bréhier, J. Calmette et H. Drouot, Prentout. Le plan suivi est le même. On y trouvera d'abord une description géographique de l'ancienne province et de ses divers pays : la trouée de Belfort, la plaine de la Haute-Saône, le Jura avec ses trois subdivisions (le vignoble ou bon pays, les plateaux et la « montagne »), enfin le pays de Gex qui est ici annexé à la Franche-Comté. Suit un court exposé de l'histoire même de la Comté, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, et ce résumé est à la fois exact et vigoureux, avec des formules très heureuses. Puis M. Gazier nous présente le Comtois, à l'écorce un peu rude, très fidèle aux antiques traditions, tenace et obstiné, mais acharné dans son travail, brave, énergique, observateur; il nous décrit son costume, son habitation, sa nourriture, ses patois, ses industries; il évoque le souvenir des hommes de la province qui se sont illustrés dans les lettres et les arts. La seconde partie se compose de morceaux choisis sur la Franche-Comté; ils sont groupés, comme la première partie, en trois chapitres : le pays, l'histoire, le milieu et la vie. On y trouve tout naturellement les écrivains du pays, Charles Nodier, Xavier Marmier, Henri Bouchot, Francis Wey. M. Gazier a eu bien raison de prendre au volume de M. Lucien Febvre, *Philippe II et la Franche-Comté*, une page excellente sur les Granvelle, comme à M. Édouard Droz un portrait très réussi de P.-J. Proudhon. Il a cherché aussi hors de la province; il a emprunté des pages brillantes à Lamartine, Montalembert, Taine, H. de Balzac, Richepin; il a consulté les étrangers; Gœthe et Ruskin lui ont fourni des descriptions de la Dôle et du col de la Faucille (« Le col de la Faucille, en ce beau jour de 1835, m'a ouvert les cieux », écrit Ruskin), Morton-Fullerton un gentil tableautin d'Ornans. Le choix est judicieux, et savoureux sont les dictons comtois réunis à la fin du volume. 120 gravures illustrent et commentent l'ouvrage qui nous paraît tout à fait réussi. C. Pf.

— Charles Roy. *La Rochelle. Ses jetons et médailles* (La Rochelle, Noël Texier, in-8°, 1916. Extrait du *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. XIX, 1916, p. 241-269). — M. Roy énumère successivement les jetons frappés par l'Hôtel-de-Ville depuis 1713, par l'Académie de musique en 1766, par la Chambre de commerce depuis 1719, par la juridiction consulaire depuis 1731, par la Chambre des notaires depuis 1836, par la Caisse d'épargne depuis 1891. Il cite aussi les jetons frappés à propos d'événements qui ont eu La Rochelle pour théâtre, notamment à propos de la prise de la ville par Richelieu en 1628. Des planches reproduisent quelques-uns de ces jetons; un certain nombre d'entre eux portent la devise de la ville : *Servabor rectore Deo*. — C. Pf.

— L. Krebs et H. Moris. *Essai de reconstitution des fortifica-*

tions de Nice (Paris, Plon, 1916, in-8°, 30 p., 4 plans et 5 croquis). — H. Moris. *Organisation du département des Alpes-Maritimes formé du ci-devant comté de Nice et de la ci-devant principauté de Monaco, mars-avril 1793* (Paris, *ibid.*, 1915, in-8°, xxiv-78 p.). — La première de ces études ne présente d'intérêt que pour la topographie locale. Le donjon de Nice fut ruiné lors du siège de 1691 par l'explosion de poudrières ; les fortifications de la ville furent détruites par Louis XIV après le siège de 1705. MM. Krebs et Moris se sont appliqués à montrer quel était le tracé des remparts avant ces dates, d'après la vue d'Énea Vico, contemporaine du siège de Nice en 1543, celle du *Theatrum Sabaudiae* des environs de l'an 1600, le plan perspectif de Pastorelli qui remonte à 1610, le célèbre dessin de Vauban de 1693, et ils paraissent avoir bien réussi. — Le second travail a une importance générale pour l'histoire de France. Les Français étaient entrés à Nice le 29 septembre 1792; il s'y constitua aussitôt des autorités provisoires sous le nom d'assemblée des corps administratifs réunis de la ville et du ci-devant comté de Nice; cette assemblée, à la tête de laquelle était Barras, demanda la réunion à la France. Mais la Convention préféra avoir recours à une assemblée plus régulière; elle convoqua les assemblées primaires dont les délégués, réunis à Nice, se constituèrent en « Convention nationale des colons marseillais » ; la Convention de Nice vota à nouveau la réunion à la France ; le 31 janvier 1793, la Convention nationale de Paris accueillit ce vœu et le 4 février elle créa un 85e département français, sous le nom d'Alpes-Maritimes. Dans l'intervalle, les Monégasques s'étaient aussi donnés à la France et il fut décidé, le 14 février, qu'ils seraient incorporés au nouveau département que l'abbé Grégoire et Jagot furent chargés d'organiser. Les deux représentants de la nation arrivèrent à Nice le 1er mars et y demeurèrent jusqu'au 8 mai. Ils divisèrent le département en trois districts : Nice, Menton (p. xiii, lire Menton au lieu de *Monaco*) et Puget-Théniers et prirent une série de sages mesures. La correspondance qu'ils adressèrent, pendant leur mission, à la Convention nationale, aux administrations, aux municipalités et aux sociétés populaires locales a été conservée dans un registre d'ordre, aux Archives nationales (D. 55125, dossier I). Les lettres, au nombre d'environ 150, y sont données soit *in extenso*, soit le plus souvent par analyse. M. Henri Moris publie ce registre qui présente un grand intérêt et a ajouté à sa publication une table alphabétique des noms propres et des matières. C. Pf.

— M. Henry Lehr nous adresse deux intéressantes brochures : 1° *De Paris à Chartres au temps des diligences* (10 p. in-8°, extrait des *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. XV) où il expose dans quel laps de temps et à quel prix on faisait ce voyage à la veille de la Révolution et sous le premier Empire ; 2° *Remarques sur l'habitation populaire en Eure-et-Loir* (11 p. in-8°, extrait de la même Revue). Le département a été formé de trois régions très

différentes : la plaine de Beauce, le Drouais, le Thimerais et Perche-Gouët; le type de l'habitation y varie, et M. Lehr en signale les traits caractéristiques dans chacune de ces régions. C. Pf.

— *Images historiques. Monuments de gloire et de liberté* (Paris, H. Laurens, 1916, in-4°, 309 illustrations). — Dans ce volume sont racontés et décrits, en autant d'études paginées séparément, le Panthéon, par Jean Monval, la Bastille, par Georges Cain, la Marseillaise, par René Brancour, la colonne Vendôme, par L. de Lanzac de Laborie, l'arc de triomphe de l'Étoile, par Henri Welschinger, la galerie des batailles à Versailles, par André Pératé. Parmi les illustrations, notons celles qui reproduisent toutes les scènes figurées sur la colonne Vendôme. Une préface de M. Welschinger n'ajoute rien au texte. — Dans un autre volume de cette collection rentre le travail de Camille Enlart, *Arras avant la guerre* (16 p., 32 illustrations). M. Enlart rappelle brièvement l'histoire d'Arras, sa réunion au domaine sous Philippe-Auguste, sa constitution en apanage pour un frère de Louis IX, sa réunion à la Flandre et par la Flandre à l'Espagne, son rattachement à la couronne sous Richelieu; il rappelle la gloire de ses jongleurs au moyen âge et le souvenir d'Adam de la Halle; il signale surtout ses beaux monuments, l'hôtel de ville dû à trois architectes artésiens, ses maisons curieuses dont les caves des XIIIe et XIVe siècles sont célèbres. Les illustrations nous montrent ces monuments que les Allemands ont en partie détruits. Ch. B.

— Biard d'Aunet. *Après la guerre. Pour remettre de l'ordre dans la maison.* Préface de M. Étienne Lamy, de l'Académie française (Paris, Payot, 1916, in-12, XXVIII-341 p.; prix : 3 fr. 50). — Nous ne pouvons guère qu'annoncer ce volume, car, s'il contient de nécessaires allusions au passé et, par là, touche à l'histoire, il a pour but principal d'exposer les mesures qu'il importerait de prendre pour rétablir en France, après la guerre, l'état économique du pays. Six chapitres le composent : 1° les conséquences économiques de la guerre; 2° la représentation des intérêts français à l'étranger; 3° la marine marchande et le commerce maritime; 4° la réorganisation de notre système colonial; 5° les collaborations nécessaires entre le commerce, l'industrie, la finance et la science; 6° l'esprit d'organisation. C'est l'œuvre d'un esprit judicieux, éclairé et qui donne à réfléchir. Ch. B.

— *Anniversaires historiques à célébrer entre bons Français* (Paris, Delagrave, 1917, 1 vol. in-12, 251 p.; prix : 3 fr. 50). — Les anniversaires qui sont rappelés dans ce volume sont au nombre de dix-sept; chaque récit a été confié à un spécialiste; on les a rangés dans l'ordre du calendrier, ainsi que les Bollandistes les vies de saints; nous les signalons dans l'ordre chronologique : 17 septembre, 52 av. J.-C. : Camille Jullian, Vercingétorix à Alésia; 25 décembre 496 : Chr. Pfister, Baptême de Clovis; 1er juin 987 : Pierre de Couber-

TIN, Proclamation de Hugues Capet; 27 juillet 1214 : Étienne LAMY, Bataille de Bouvines; 22 mars 1594 : L. BATIFFOL, Entrée d'Henri IV à Paris; 3 juillet 1608 : Ch. DE LA RONCIÈRE, Fondation de Québec; 2 janvier 1635 : Fernand LAUDET, Fondation de l'Académie française; 24 octobre 1648 : É. BOUTROUX, Paix de Westphalie; 15 novembre 1750 : A. CHEVRILLON, Soumission du Nizzam et apogée de l'empire français dans l'Inde; 14 juillet 1790 : A. AULARD, Fête de la Fédération; 14 octobre 1806 : Frédéric MASSON, Iéna; 25 juin 1807 : LACOUR-GAYET, Entrevue du Niémen; 20 octobre 1827 : Ch. DIEHL, Bataille de Navarin; 4 juillet 1830 : Ernest DAUDET, Prise d'Alger; 23 décembre 1832 : SEIGNOBOS, Prise de la citadelle d'Anvers par les Français; 27 août 1884 : Amiral DE JONQUIÈRES, Combats de Fou-Tchéou; 1er octobre 1895 : Ét. GROSCLAUDE, Entrée des Français à Tananarive.

— *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France*, par Robert DE LASTEYRIE, avec la collaboration d'Alexandre VIDIER. T. VI, 3e livraison, nos 120,128 à 126,721 (Paris, Impr. nationale, 1916, p. 401-600; prix : 4 fr.). — Ce fascicule contient le dépouillement des revues publiées en 1914 à Paris par les Sociétés savantes; outre les suites, on y trouvera analysées les publications dues aux Sociétés suivantes : Société d'histoire littéraire de la France, Société d'histoire de la Révolution française, Sociétés historiques d'Auteuil et de Passy, du VIe arrondissement, des XIe, XIIe et XXe arrondissements, Société des parlers de France, Société de « la Sabretache », Société de Saint-Jean (Notes d'art et d'archéologie), Société des traditions populaires, le Vieux Montmartre, Société d'histoire et d'archéologie du XVIIIe arrondissement.

— J.-A. BRUTAILS. *La question de saint Fort* (Bordeaux, impr. Gounouilhou. Extrait des « Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux », 1916, in-8o, 37 p.). — Était-il bien nécessaire de prouver que l'abbé Cirot de La Ville, auteur d'une *Histoire de Saint-Seurin (1867)*, manquait de critique? Ce médiocre et prétentieux écrivain s'est cru capable de prouver l'existence dans la région bordelaise d'un saint très ancien appelé Fort. M. Brutails n'a pas de peine à démontrer l'inanité de sa tentative. Un saint Fort n'a jamais existé; mais, à partir du XIIIe siècle, on rencontre souvent dans les textes bordelais mention de serments prêtés sur « le fort », c'est-à-dire sur la châsse ou les reliques de saint Seurin; au XVe siècle, ce « fort » devient un saint et l'on jure « sur l'autel de saint Fort ». Voilà comment fut fabriqué un saint qui ne saurait trouver place dans aucun calendrier; et le cas n'est pas unique, tant s'en faut, dans l'histoire hagiographique. La démonstration, si nourrie, si lumineuse, de M. Brutails est péremptoire; il ne reste plus qu'à en prendre acte.

Ch. B.

Histoire d'Allemagne.

— Lucien Jousselin. *Révolution en Allemagne et paix prématurée* (Marseille, Barlatier, 1916, in-8°, 63 p. Publication du comité de relations avec les pays neutres créé sous le patronage de la Chambre de commerce de Marseille). — L'auteur veut établir une certaine analogie entre les événements de 1806 et 1914. En 1806, la Prusse est entraînée à la guerre par la caste militaire malgré son roi; elle est écrasée à Iéna et le roi fait une révolution par en haut contre les hobereaux avec Stein, Hardenberg et Scharnhorst (M. Jousselin possède bien l'histoire de la Prusse de cette époque). En 1914, le parti militaire force la main à Guillaume II pour avoir la guerre (ceci nous semble contestable; Guillaume II a lui-même voulu cette guerre); l'Allemagne sortira vaincue de cette lutte (ici nous sommes d'accord), et tout indique qu'avec la défaite se déchaînera la révolution, mais, cette fois-ci, elle éclatera par en bas, et, suivant le mot de Heine, au bruit du tonnerre allemand les aigles tomberont morts du haut des airs. C. Pf.

— Ferd. Van de Vorst. *La nation criminelle. Étude historique de la déformation morale allemande* (Bruxelles et Paris, G. Van Oest et Cie, 1916, in-12, 158 p.). — Les origines du « germanisme » ne doivent pas être cherchées dans la race, puisqu'aussi bien les Anglo-Saxons appartiennent, eux aussi, à la race germanique, ni même dans l'histoire très lointaine de l'Allemagne, puisqu'il y a eu à la fin du XVIIIe siècle une Allemagne libérale, applaudissant à la Déclaration des droits de l'homme; le « germanisme » est la conséquence de l'organisation étatiste de l'Empire allemand, de la mainmise de la Prusse sur cet Empire, de la direction imprimée par cette Prusse aux idées, aux sentiments et aux intérêts des Allemands qui l'ont docilement acceptée; telle est la thèse que soutient M. Van de Vorst dans ces pages éloquentes. Elle nous paraît la vérité même; mais nous ne pouvons approuver tous les autres développements accessoires de l'auteur, notamment la manière dont il conçoit « la paix future ». C. Pf.

— Paul Descamps. *La formation sociale du Prussien moderne* (Paris, Armand Colin, 1916, in-18, 368 p.). — Il est malaisé, pour un historien, de rendre compte d'un livre construit d'après la méthode de la « Science sociale ». Cette méthode, formulée par Henri de Tourville, consiste essentiellement en ceci : par une série d'inductions, que l'on prend et que l'on donne pour des déductions, on croit pouvoir déterminer, dans une société humaine, la région-type et, dans cette région, la profession-type. Dès lors, cette profession, ou même un membre de cette profession, est considéré comme le symbole de cette société tout entière. C'est sur cette étude monographique que l'on s'appuie pour reconstruire de proche en proche tous les organes de cette

société. Rien de plus opposé à la méthode des historiens, laquelle se donne pour fin d'épuiser tout le réel, de tenir compte à la fois de tous les éléments qui entrent dans la composition d'une société. Au reste, entre des mains extrêmement habiles, entre les mains d'un homme qui sait et qui pense — par exemple M. Paul de Rousiers — la méthode monographique peut donner, comme toute méthode, de bons, d'excellents résultats. Le *Hambourg* de M. de Rousiers reste une des œuvres les plus fortes, les plus pénétrantes qu'on ait écrites sur l'Allemagne. C'est d'abord que l'auteur avait admirablement choisi son point de départ : un microcosme qui est vraiment le miroir du macrocosme. C'est ensuite que cet auteur connaît à fond les diverses avenues dont ce point est le carrefour et que sa vue s'étend jusqu'au delà de ces avenues, qu'elle pénètre à travers les épaisseurs boisées que ces avenues séparent.

M. Descamps prend, lui, pour point de départ la région rhénane-westphalienne, dans cette région les textiles, dans l'industrie textile la rubanerie et chez les rubaniers un certain ménage Schneider. C'est autour du ménage Schneider que vont s'enrouler les études sur le mode d'existence de l'ouvrier, la vie familiale, etc. Comme les rubans exigent la teinture, on passe à l'industrie chimique, et comme cette industrie est une très grosse industrie, on étudie le patronat. Par des procédés analogues, on remonte aux influences intellectuelles et religieuses, parce que les Schneider vont à l'école et à l'église, à la hiérarchie des classes, au rôle de l'État. La société prussienne repose, en définitive, sur la famille Schneider de Barmen. C'est une base un peu fragile.

Comme on veut, en même temps que nous instruire, nous donner une leçon de méthode, on ne nous épargne le récit d'aucune des démarches entreprises au cours de son enquête par M. Descamps, on ne nous fait grâce d'aucune des questions qu'il s'est posées, d'aucune de ses réflexions... Malgré soi, le lecteur songe au mot de Fénelon sur ces échafaudages qu'il convient de démolir quand la maison est construite. Sûr de trouver à Barmen la solution du problème prussien, M. Descamps n'a pas vu, ou à peine, les pays au delà de l'Elbe[1]. A peine même a-t-il vu le Brandebourg. Si bien que l'élément historique essentiel de la Prusse, le hobereau de l'Est, lui échappe. A ce livre sur la formation sociale de la Prusse, il manque une définition du prussianisme, du *Stockpreussentum*. De même, il avoue ne pas connaître les États du Sud (p. 191). D'où il suit qu'il n'a pu apercevoir ce qui différencie la Prusse de cette Allemagne que cependant elle domine, ni étudier les ressorts de cette domination.

Qu'il y ait dans ce livre une multitude d'observations précises, que certains groupes sociaux y soient exactement représentés, d'accord. Mais j'y cherche en vain ce que le titre promet, quelque chose de

1. Quelques pages au chap. v, § III.

comparable, par exemple, aux livres de feu Boutmy sur l'Angleterre ou les États-Unis. Henri HAUSER.

— Henri WELSCHINGER. *La mendicité allemande aux Tuileries* (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1917, in-12, 87 p.). — Cette étude avait été publiée en grande partie dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er juin 1916 et nous avons dit combien elle est amusante et piquante (cf. *Rev. histor.*, t. CXXIII, p. 194); elle paraît ici avec quelques développements nouveaux. Les pièces que M. Welschinger a dépouillées ont été entre les mains de la Commission nommée au lendemain du 4 septembre 1870 pour examiner les papiers des Tuileries et M. Henri Bordier en avait fait un dossier édité en 1872; mais cette publication a passé inaperçue. M. Welschinger a classé les documents et nous les présente dans l'ordre hiérarchique des quémandeurs : ouvriers, employés, inventeurs, professeurs, barons et comtes, princes mêmes qui implorent de Napoléon III argent, places, honneurs. Il a eu raison d'ajouter à l'étude une table alphabétique de ces solliciteurs faméliques. C. PF.

HISTOIRE D'ALSACE-LORRAINE.

— *Le Messager de Lorraine, 1917* (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1917, in-8°, 51 p.; avec de nombreuses illustrations). — C'est en réalité un almanach, mais qui, grâce aux événements présents, acquiert un singulier relief. M. Maurice BARRÈS magnifie le 20e corps qui a pris part à toutes les actions importantes de cette guerre; M. Léon MIRMAN, préfet de Nancy, adresse son salut à la Lorraine; le chanoine H. COLLIN nous dit ce que Metz a souffert en ses sentiments et en sa beauté sous la domination allemande; M. Émile BADEL fait un court historique des quatre départements entre lesquels la Lorraine a été partagée, et il y a de jolis vers d'Émile HINZELIN et une étude sur la flore et la faune en Lorraine d'Émile NICOLAS. C. PF.

— M. L. ARMBRUSTER, dans les *Annales d'Alsace* (Berger-Levrault, 1917, in-8°, 26 p.), nous dit quel poète charmant était Georges Spetz. D'autres ont décrit l'admirable collection d'art réunie par Spetz à Isenheim; M. Armbruster tire des *Légendes d'Alsace* et de l'*Alsace gourmande* les plus jolis morceaux et les commente aimablement. Spetz s'est éteint le 11 novembre 1914 : le 18 août, les Français étaient entrés dans son village et il avait offert l'hospitalité au général Mazel; quand le 29 août nos troupes se retirèrent, le poète alsacien qui a si bien manié le vers français était frappé à mort. C. PF.

— Charles KRUMHOLTZ. *La vérité sur les sentiments des Alsaciens-Lorrains* (Besançon, Millot frères, 1916, in-8°, 56 p.). — Les Alsaciens-Lorrains, séparés de la patrie, après l'annexion cruelle de 1871, sont toujours restés fidèles à la France; jeter la suspicion sur leurs sentiments, lancer à leur tête d'injurieuses épithètes parce qu'ils

ne parlent pas la langue française ou parce qu'ils la parlent avec un fort accent, affirmer qu'en août 1914 ils ont mal accueilli nos troupes ou même tiré sur elles, en confondant Alsaciens et Allemands immigrés, ce n'est pas seulement aller contre la vérité, c'est se montrer mauvais Français et fournir des arguments aux Teutons. Voilà ce que démontre M. Krumholtz dans cette brochure dont nous recommandons vivement la lecture. C. Pf.

Histoire de Belgique.

— François Olyff. *La Belgique sous le joug, 1914-1915. L'invasion* (Paris, Librairie académique, Perrin et Cie, 1916, in-16, viii-274 p.; prix : 3 fr. 50). — Versons au compte des atrocités allemandes en Belgique ce nouveau dossier. Il a été constitué, avec un scrupuleux souci de la vérité, par un membre de l'Association de la presse belge, fondateur et directeur d'un journal belge, *les Nouvelles*, créé à Maestricht en août 1914. On y trouvera ce qui s'est passé à Mouland et à Berneau, à Visé-la-Jolie, à Hallembaye et à Haccourt, dans la province du Luxembourg, à Tamines, à Fexhe-Slins, village situé à dix kilomètres au nord de Liège et qui a été « épargné », à Spa, à Herstal qui possède maintenant, lui aussi, comme Bazeilles, sa « maison des dernières cartouches ». Ch. B.

— Émile Vandervelde. *La Belgique envahie et le socialisme international.* Préface de Marcel Sembat (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1917, in-16, xxv-234 p.; prix : 3 fr. 50). — Comme l'indique bien le titre, ce volume comprend deux parties tout à fait distinctes : dans la première, on a réuni des articles ou des allocutions de M. Vandervelde, ministre d'État belge, sur la Belgique libre, c'est-à-dire ce qui reste libre du sol belge au sud de l'Yser, et sur la Belgique occupée. Ce sont d'inoubliables impressions de guerre; ce sont des indications précises sur l'héroïque résistance du peuple belge à la tyrannie raffinée de l'envahisseur. Dans la seconde partie, c'est le président de l'Internationale ouvrière qui parle. Avec une logique tour à tour pressante et enflammée, il interpelle les social-démocrates, les socialistes, les internationalistes allemands, ceux du moins qui ont foulé aux pieds leurs doctrines pacifistes pour donner au militarisme prussien le moyen de triompher sur les champs de bataille. Il leur demande compte de leurs votes au Reichstag, des propos qu'ils ont osé tenir devant les socialistes belges, à la Maison du peuple de Bruxelles, dans Bruxelles occupée par les Allemands. Il leur oppose les déclarations de Jaurès à la veille de la guerre, de Liebknecht dans le *Vorwærts* et au Reichstag, de Henderson dans le sein de l'Independent labour Party; mais Jaurès a été assassiné, Liebknecht est en prison et Henderson est ministre en Angleterre. Quelle place reste aux socialistes allemands, majoritaires et renégats, dans l'Internationale? Ch. B.

— Julien FLAMENT. *Sur l'air de « Tipperary ». Contes et récits de la grande guerre* (Paris, Berger-Levrault, 1916, in-12, 128 p.; prix : 0 fr. 90). — L'auteur est rédacteur en chef du *Cri de Liège* et infirmier militaire. Il a vu la guerre de près; il a recueilli de la bouche des soldats bon nombre d'anecdotes qu'il reproduit simplement, joliment. Jusqu'à quel point l'histoire pourrait-elle en tenir compte? Il est difficile de le dire; mais on ne peut feuilleter ce petit livre sans s'y plaire. Lisez seulement ce chapitre : « Notre Alsace-Lorraine »; c'est Malmédy, la villette wallonne enlevée à la Belgique en 1813, « Malmédy-la-Fidèle ». Ch. B.

— Maurice DES OMBIAUX. *Fastes militaires des Belges* (Paris, Bloud et Gay, 1917, in-16, 256 p.; prix : 3 fr. 50). — Ce livre, d'excellente intention, destiné aux soldats belges, contient un certain nombre de récits militaires, rappelant les exploits des Wallons qui combattirent jadis sous les drapeaux français, espagnols ou autrichiens. M. des Ombiaux remarque : « Il n'est pas sans intérêt de noter que les mêmes Autrichiens que nous avons sauvés des Prussiens et des Turcs se sont rendus solidaires de l'odieuse agression allemande contre la Belgique. » Une emphase, désuète, fleurit trop souvent le style de l'auteur d'expressions qui n'ont plus cours, telles : ces jeunes amants de Bellone, l'enfant du désert, les terribles cavaliers numides, etc... Quant à : « Lahure, formidable comme un bucentaure », *centaure* aurait suffi; le brillant cavalier Lahure n'avait rien de commun avec le vaisseau de parade sur lequel le doge de Venise épousait annuellement l'Adriatique. L'épisode congolais dont le sergent De Bruyne est le héros mérite d'être répandu; le sergent De Bruyne a déployé une grandeur d'âme admirable, et M. Maurice des Ombiaux fit bien de nous en conserver le souvenir. H. M.

— L. MOKVELD, correspondant de guerre du journal hollandais le Tijd. *L'invasion de la Belgique, témoignage d'un neutre.* Ouvrage traduit du hollandais (Paris, Bloud et Gay, 1916, in-16, 274 p.). — M. Mokveld, journaliste hollandais, fut autorisé, au début de la guerre, à parcourir certaines parties de la Belgique déjà occupées par les armées allemandes. D'abord disposé favorablement en faveur des Allemands, il ne tarda pas à changer d'opinion sur leur compte. Il constata chez les chefs une irritation grandissante contre les résistances inattendues qui arrêtaient leur puissante machine de guerre et la volonté de les réprimer par la terreur. Les soldats, surexcités par la fatigue, la chaleur et l'ivresse, hantés par la crainte vaine des francs-tireurs, n'étaient que trop disposés à exécuter leurs ordres d'incendie et de massacre. Il les vit à l'œuvre à Liège, à Visé, à Louvain, à Huy, à Bilsen et désormais c'est la chronique de leurs crimes qu'il écrivit pour son journal. Ce neutre est ainsi devenu un témoin à charge contre les Allemands. En gare de Landen, il a vu des soldats et des sous-officiers allemands insulter et martyriser des soldats anglais blessés et prisonniers. En vain sa déposition a-t-elle été décla-

rée fausse par la presse officieuse d'outre-Rhin; il montre qu'aucune enquête sérieuse n'a été faite par les Allemands et il rappelle, de son côté, les faits avec tant de précision qu'il est bien difficile de ne pas retenir son témoignage. Ch. B.

— Cardinal MERCIER, archevêque de Malines, primat de Belgique. *Per Crucem ad lucem. Lettres pastorales, discours, allocutions, etc.* Préface de Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris (Paris, Bloud et Gay, [1917,] in-16, 335 p.; prix : 3 fr. 50). — On a donné à ce volume le titre d'une des allocutions prononcées par le cardinal Mercier, celle du 21 juillet 1916, à Bruxelles, pour le 85e anniversaire de l'indépendance de la Belgique. Elle se termine par ces mots : « Lorsque, en 1930, nous remémorerons les années sombres 1914-1916, elles nous apparaîtront les plus lumineuses, les plus majestueuses et, à la condition que nous sachions dès aujourd'hui le vouloir, les plus heureuses et les plus fécondes de notre histoire nationale. *Per Crucem ad lucem!* Du sacrifice jaillit la lumière. » Ces quelques lignes résument exactement la pensée maîtresse qui anime les discours et mandements de l'orateur sacré, un de ceux qui, avec l'illustre historien Pirenne, auront le plus fait pour donner aux Belges le sentiment de leur unité nationale. Ch. B.

— Fernand VAN LANGENHOVE. *The growth of a legend.* A study based upon the german accounts of Francs-tireurs and atrocities in Belgium. Translated by E. B. SHERLOCK, with a preface by J. Mark BALDWIN (New-York et Londres, Putnam's sons, 1916, in-8°, xv-321 p.; prix : 5 sh.). — Traduction anglaise de l'ouvrage dont la *Revue historique* a déjà rendu compte (t. CXXII, p. 381). Il n'y a donc pas lieu d'y revenir. Dans une courte préface, M. Baldwin exprime son indignation pour les mensonges prodigués par les Allemands pour justifier l'indignité de leur conduite en Belgique; son opinion est celle de tout le monde civilisé. Ch. B.

HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS.

— P. Q. WRIGHT. *The enforcement of international law through municipal law in the United States* (Thesis submitted in partial fulfillment of the requirements for the degree of Doctor in Philosophy in Political Science in the Graduate School of the University of Illinois, 1915, in-8°, 264 p.). — Cet ouvrage, dont le titre, comme l'auteur en convient lui-même, n'est pas aussi clair qu'on pourrait le désirer, est une étude très consciencieuse sur la manière dont la loi des États-Unis comprend et applique les principales règles du droit international. Le travail est fait à un point de vue strictement juridique; mais les historiens ne le consulteront pas sans profit. Ils y verront, en particulier, comment les États-Unis ont compris, aux différentes époques de leur histoire, les principes de la guerre maritime. D. P.

— *The United States and the war.* Addresses by James M. Beck, President of the Pennsylvania Society, with introductions by the Rt. Hon. Viscount Bryce, O. M., and Rear-Admiral R. E. Peary. Edited by Barr Ferree (New-York, The Pennsylvania Society, s. d., in-8°, 46 p.). — Cette brochure se compose essentiellement de deux discours prononcés par M. Beck, président de la Pennsylvania Society, l'un à Londres, au cours d'un voyage qu'il a fait en Europe pendant l'été de 1916, l'autre à New-York après son retour. Dans le premier, il s'est efforcé d'expliquer le point de vue américain dans la guerre actuelle : neutralité du gouvernement, conformément à toutes les traditions du pays, sympathie raisonnée et « militante » des individus pour la cause des Alliés. Dans le second, il expose à ses compatriotes l'état moral de la France et de l'Angleterre, la grandeur de leur effort, leur reconnaissance pour la sympathie qu'ils rencontrent aux États-Unis et aussi la pénible surprise qu'y ont causés certaines paroles, un peu trop neutres, du président Wilson. Comme beaucoup d'Américains, M. Beck est persuadé que l'Allemagne ne pardonnera pas aux États-Unis ce qu'ils ont fait pour les Alliés, et que, d'autre part, les États-Unis ne pourront rester éternellement un état « isolé et détaché » du monde. « Nous devrons », conclut-il, « reconnaître tôt ou tard nos amis et ceux qui ont un idéal semblable à celui qui a fait la raison d'être de l'Amérique historique. » L'événement a prouvé jusqu'à quel point M. Beck a été bon prophète. D. P.

Histoire d'Italie.

— Giuseppe Dalla Santa. *Uomini e fatti dell' ultimo Trecento e del primo Quattrocento* (Venezia, R. Deputazione, 1916, in-8°, 105 p.). — M. Giuseppe Dalla Santa, le secrétaire de la *R. Deputazione di storia veneta*, a réuni en cette étude les données essentielles qu'il a trouvées dans un paquet de lettres fort intéressantes des archives de Venise. Elles sont adressées à un certain Giovanni Contarini, qui fut étudiant d'abord à Oxford, puis à Paris, et finit sa vie comme patriarche de Constantinople. Elles lui sont écrites par ses deux frères, André et Roger, et vont de l'année 1392 à l'année 1408. L'intérêt de semblables documents est de nous permettre une appréciation toujours plus juste des habitudes de vie d'une famille cultivée comme l'était la famille Contarini. M. Dalla Santa a divisé son étude en deux parties : ce qui concerne la vie privée et les jugements sur les principaux événements politiques auxquels Venise était alors mêlée. Il est intéressant de savoir ce qu'un contemporain pouvait penser de la rivalité entre Gênes et Venise ou des vicissitudes du schisme au moment où le Vénitien Angelo Correr monta sur le trône de saint Pierre. L'auteur a heureusement mis à profit les renseignements contenus dans ce « carteggio » et fait une bonne étude des mœurs et des manières de penser d'une honnête famille cultivée de Venise au début du xve siècle.

Signalons aussi de M. Dalla Santa un autre intéressant opuscule : « Benedetto Soranzo, patrizio veneziano, arcivescovo di Cipro e Girolamo Riario; una pagina nuova della guerra di Ferrara degli anni 1482-1484 » (Venise, *R. Deputazione*, 1916, in-8°, 82 p.), où il a utilisé quelques lettres de Benedetto Soranzo, trouvées également aux archives de Venise. J. A.

— Alfonso Lazzari. *Un Umanista romagnolo alla Corte d'Ercole II d'Este. Bartolomeo Ricci da Lugo* (Ferrare, Zuffi, 1916, in-8°, 248 p.). — M. Lazzari s'est depuis longtemps spécialisé dans l'étude de l'histoire de Ferrare et de la cour d'Este. Son étude sur l'humaniste Bartolomeo Ricci, de Lugo, qui vécut à la cour d'Hercule II et d'Alphonse II d'Este, a une place importante parmi les travaux qu'il a publiés jusqu'ici. La période dont il s'occupe est une des plus intéressantes pour l'histoire intellectuelle de Ferrare : elle va à peu près de la mort d'Arioste à l'arrivée du Tasse. Ces vingt ans d'activité artistique et littéraire (1540-1560) n'avaient pas encore attiré beaucoup l'attention. Or, les œuvres mêmes de Ricci, surtout ses lettres, offrent de précieux renseignements sur les mœurs et la vie de la cour de Ferrare au milieu du XVIe siècle. Elles ont permis à M. Alfonso Lazzari de nous présenter un tableau de l'existence qu'on y menait, en groupant autour de Ricci les principaux savants et lettrés qui y vivaient alors. Aux nombreuses informations fournies par l'*Epistolario* de l'humaniste romagnol, l'auteur a ajouté celles, moins importantes, que pouvaient lui donner les archives de Ferrare et de Modène.

Le sujet qu'a traité M. Lazzari était presque neuf; car il est difficile de considérer comme une œuvre sérieuse le « discours » que Gaetano della Casa publia en 1834 sur Bartolomeo Ricci. Mais, en le reprenant, il a voulu faire mieux qu'une monographie; il a fait revivre, à une de ses belles époques, la cour de Ferrare en un volume solidement construit, très précis, d'une bonne documentation et agréablement écrit. J. A.

— *R. Deputazione sopra gli studi di storia patria per le antiche provincie e la Lombardia* (Turin, Bocca, éd.). — Cette Société continue la série de ses publications, en particulier celle du « carteggio diplomatico » du comte Vittorio Amedeo Balbo Bertone di Sambuy, qui fut ambassadeur à Vienne, de 1835 à 1846. Le tome II, paru en 1915 (618 p.), contient les documents diplomatiques des années 1839 à 1841. En les éditant intégralement, M. Mario degli Alberti contribue à mieux faire connaître la politique extérieure du Piémont à l'époque de Charles-Albert. Le tome XVII de la troisième série des « Miscellanea di storia italiana », paru également en 1915 (610 p.), contient plusieurs études ou documents intéressants : « Gli antenati di Napoleone I in Lunisiana » (Giovanni Sforza) ; un curieux essai de M. Carlo Contessa sur les conséquences économiques d'un projet de mariage entre Victor-

Amédée II de Savoie et l'infante Isabelle de Bragance, héritière du trône de Portugal (1678-1682); la publication de l' « Historia vite et gestorum per dominum magnum Cancellarium », qui est l'histoire de Mercurino Arborio di Gattinara, grand chancelier de Charles-Quint (cf. *Rev. histor.*, t. CXXIV, p. 384). Notons enfin une étude de Vittorio Adami sur la « magistratura dei confini negli antichi dominî di Casa Savoia » et une réimpression de « la victoire de très haut et magnanime prince Emanuel Philibert, duc de Savoie », par Marc Claude DE BUTTET. J. A.

— *R. Deputazione veneta di storia patria. A commemorare nel primo cinquantenario la liberazione della Venezia. Il Nuovo Archivio veneto (1866-1916)* (Venezia, Ferrari, 1916, 692 p.). — Le « Nuovo Archivio veneto » a voulu commémorer le cinquantenaire de la délivrance de Venise du joug autrichien par une publication consacrée exclusivement à l'histoire de la grande ville adriatique au moment où elle conquit son indépendance. Les études que contient la partie II du tome XXXII (nouvelle série) de cette Revue, une des plus importantes parmi celles qui s'occupent d'histoire d'Italie, sont presque toutes intéressantes. M. Roberto CESSI commence par quelques pages de développements généraux : « Agli albori del Risorgimento ». Puis viennent quatre articles qui apportent chacun des vues et des documents nouveaux : « I comitati segreti della Venezia prima e durante la campagna del 1866 » (G. SOLITRO); « Irredentismo veneto e proclami nazionali » (1860-1866) (A. OTTOLINI); « Le elezioni nelle provincie venete la primavera del 1861 » (G. OCCIONI BONAFFONS); « Documenti riservati della polizia austriaca nelle provincie venete » (1860-1864) (Aug. SERENA). M. Antonio PILOT publie les notes prises au jour le jour par Cigogna, relatant, pêle-mêle, les événements essentiels de l'histoire de Venise, de 1851 à 1866. Il faut aussi mentionner le soin avec lequel M. Alessandro LUZIO a édité les souvenirs du martyr de Belfiore, Enrico Tazzoli, sur la situation de Mantoue en 1848. M. Edoardo PIVA étudie la façon dont les Autrichiens furent chassés de Rovigo en 1848; et M. Giuseppe BIADEGO nous fait connaître le « carteggio » inédit d'Aleardo Aleardi, de l'année 1850-1853. Cet intéressant volume se termine par le compte-rendu de l'assemblée générale de « la R. Deputazione di storia veneta » du 5 novembre 1916, avec le discours qu'y prononça M. Charles Diehl, chargé d'y représenter l'Institut de France. J. A.

— Giuseppe CALABRÒ. *Mazzini. La dottrina storica* (Palerme, Reeber, 1916, in-16, 350 p.). — M. Calabrò définit son livre une « étude de critique historique », ce n'est peut-être pas le titre qu'il mérite. Nous y trouvons avant tout un dépouillement minutieux de tous les passages des œuvres de Giuseppe Mazzini concernant l'évolution des grands événements historiques. Ce sont des morceaux choisis de Mazzini présentés en un ordre qui est souvent arbitraire. Il nous suffira de dire que, dans le même volume, M. Calabrò reproduit l'opinion

de Mazzini sur la mission de Jules César et la littérature du XIXe siècle, sur O'Connel et la religion de Dante! C'est un livre qui ne peut rendre que de bien petits services. Cela se comprend, l'auteur n'ayant pas eu d'autre peine que celle de mettre bout à bout des extraits de Mazzini! J. A.

— Alfonso LAZZARI. *Lettere di Eleonora Ruffini a E. Benza* (Città di Castello, Lapi, 1916, 90 p.; extrait de la *Rassegna storica del Risorgimento*, 3e année, fasc. 5-6). — Giuseppe Mazzini avait dit d'Eleonora Ruffini qu'il croyait en elle « comme en un oracle, comme en l'âme la plus religieuse, la plus pure, la plus trempée par la douleur qui existât sur la terre ». Les malheurs et les souffrances de sa vie n'ont pas encore trouvé d'historien. Mais M. Lazzari a apporté une intéressante contribution à l'étude de son caractère en publiant les lettres qu'elle a échangées avec Giuseppe Elia Benza (1802-1890). Cet ami de Mazzini fut aussi un fidèle ami d'Eleonora Ruffini, qui le considérait « comme un conseiller du ciel ». Dans les lettres qu'elle lui écrivait, elle ne dissimulait ni son caractère ni ses sentiments. Elle y apparaît comme étant douée d'une délicate sensibilité, d'une grande bonté et de beaucoup de courage. On la suit dans les malheurs de sa vie; et à travers le style emphatique qu'elle emploie, on devine ce que son sentimentalisme avait parfois d'exagéré. Le « carteggio », publié par M. Alfonso Lazzari, sera précieux à qui voudra étudier de façon approfondie la psychologie d'une des plus attirantes figures du *Risorgimento*. J. A.

— Antonio PANELLA. *Gli studi storici in Toscana nel secolo XIX e l'opera cinquantenaria della R. Deputazione toscana di storia patria* (Bologna, Zanichelli, 1916, in-8°, 208 p.). — Le 27 novembre 1912, la « Deputazione toscana di storia patria » célébrait le cinquantenaire de sa fondation. Un volume paru quatre ans après était destiné à le commémorer. Il contenait, outre le travail de M. Panella, des détails biographiques sur Giovan Pietro Vieusseux, qui fonda le cabinet « scientifico-littéraire » de Florence et « l'Archivio storico italiano » et exerça ainsi une réelle influence sur le « risorgimento » italien. M. Giuseppe Rondoni s'est chargé d'étudier sa vie, en même temps que M. Francesco Baldasseroni a réuni une série de documents sur les débuts de l' « Archivio storico italiano ».

L'étude de M. Panella a plus de portée et d'intérêt général que ces deux premières. Son auteur l'a conçu comme un guide pouvant donner une idée rapide de l'état des études historiques en Toscane. Il rappelle que c'est l'Académie des sciences de Turin qui, en 1858, montra l'intérêt de travaux de ce genre, en proposant au concours le sujet suivant : le développement des études historiques depuis la paix d'Aix-la-Chapelle jusqu'en 1848. Pour l'histoire toscane, il n'existait jusqu'à présent que les indications fragmentaires contenues dans la *Geschichte Toscana's seit dem Ende des florentinischen Freistaates* (Gotha, 1877) de Reumont. M. Panella a donc eu l'idée la

meilleure en profitant du cinquantenaire de la *Deputazione di storia patria* de son pays pour étudier non seulement l'activité scientifique de cette Société, mais l'ensemble des travaux historiques consacrés à l'histoire de la Toscane. Il est remonté au milieu du XVIIIe siècle pour y analyser l'influence du grand Muratori, notant tout ce qui fut fait d'important jusqu'au début du XIXe siècle. En étudiant le développement des études historiques au cours des cinquante dernières années, il en a constaté l'émiettement : « On dirait que les études historiques ont eu chez nous des méthodes *unitaires* tant que l'Italie fut divisée en plusieurs États; elles les perdirent lorsque l'Italie fut constituée en nation. » Il s'est fondé de nombreuses sociétés d'histoire locale qui ont dépensé, à l'étude de petites questions, une activité qui n'était pas en rapport avec l'importance des sujets traités. M. Panella attribue en partie à l'influence germanique cette fâcheuse tendance : « La méthode allemande », dit-il, « a donné à l'Allemagne de grandes œuvres; elle nous a donné, à nous, au contraire, une production fragmentaire, un amas de travaux plus ou moins importants comme volume, presque toujours faibles de contenu, dans lesquels la surabondance de notes et de citations semble destinée à cacher l'absence d'idées. »

Il y a une grande part de vérité dans ce jugement de l'auteur, comme dans ce qu'il nous dit des tentatives de Perrens et de Davidsohn. Peut-être aurait-il pu différencier encore plus nettement les œuvres qui étaient utiles pour l'élaboration d'une histoire générale de la Toscane et celles qui étaient à laisser de côté ou à peu près. Il y a quelques travaux fondamentaux sur lesquels il aurait sans doute été bon d'insister. C'est à peine une critique. Car le volume de M. Panella est ce qu'il veut être : un excellent guide pour ceux qui s'occupent d'histoire de la Toscane. Il faut remercier aussi la *Deputazione di storia patria* de cette province d'avoir hâté la publication d'un aussi utile instrument de travail. J. A.

— Arnaldo BONAVENTURA. *Saggio storico nel teatro musicale italiano* (Livourne, R. Giusti, 1913, in-16, 414 p.). — M. Arnaldo Bonaventura, l'érudit florentin, a entrepris d'écrire l'histoire du théâtre de musique italien, depuis les « sacre rappresentazioni » jusqu'aux formes les plus récentes du drame musical. Il définit lui-même le but de son étude en disant qu'il a voulu faire non l'histoire de l'opéra, mais l'histoire du théâtre d'opéra. C'est en même temps une étude de l'évolution du goût italien ; car M. Bonaventura a voulu s'occuper non seulement des origines et du développement du théâtre d'opéra en Italie, mais de son influence en Europe. Si l'on songe que pendant longtemps les autres nations européennes n'eurent pas d'autre théâtre que le théâtre italien, on conçoit l'importance de la question traitée. L'auteur est très bien informé et sa bibliographie contient les publications essentielles. Son livre rendra les plus grands services; il comble une lacune, puisqu'il n'existait jusqu'à présent que des articles fragmentaires sans vues d'ensemble.

Il n'y faut point chercher ce qui n'y est pas : l'évolution de l'opéra

italien ou des jugements sur les œuvres dont il parle. Les opéras ne sont envisagés que comme ayant donné lieu à un certain nombre de représentations. Parfois on a trop l'impression d'un catalogue de faits et de dates. Il était difficile à vrai dire d'enfermer en un si mince volume une telle masse de renseignements sans échapper au reproche d'aridité. M. Bonaventura n'en a pas moins fait une œuvre pleine de mérites et de qualités, que liront avec profit les musicologues spécialisés dans l'étude de la musique française; ils y trouveront d'utiles renseignements sur les rapports artistiques entre la France et l'Italie.

J. A.

Histoire de Pologne.

— W. Grabienski. *La Pologne. Résumé d'histoire*, traduit d'après le manuscrit par Marie Rakowska (Paris, Fischbacher, s. d., in-8°, 78 p.; prix : 1 fr.). — En ce moment où la question polonaise prend un caractère si poignant d'actualité, il est nécessaire de posséder des notions exactes et précises sur l'histoire de ce malheureux pays démembré et martyrisé. M. Grabienski, qui a consacré sa vie à l'enseignement dans les écoles supérieures de Varsovie, nous rend le service de nous en présenter le résumé. Il passe rapidement sur les débuts, pour arriver vite au XVIIIe siècle où, sous prétexte de maintenir l'ordre dans le pays, les « trois aigles noirs » s'en partagèrent les lambeaux. Après le partage, les nouveaux maîtres du pays travaillèrent, mais en vain, à détruire la nation polonaise. En dépit des persécutions, sa vitalité s'est manifestée avec tant de force que son autonomie doit être une des conditions de la paix future. Ch. B.

— Anne-Marie Gasztowtt. *Une mission diplomatique en Pologne au XVIIe siècle. Pierre de Bonzi à Varsovie, 1665-1668* (Paris, Champion, 1916, in-8°, 60 p.). — Mlle Gasztowtt, étudiante en Sorbonne, connaissant bien la langue polonaise, a pu se servir des travaux écrits sur ce sujet en Pologne, notamment de l'excellent livre de Casimir Waliszewski, paru en 1889 : *les Relations diplomatiques de la France et de la Pologne de 1644 à 1667*. Mais elle a revu les lettres, rapports et mémoires du futur cardinal de Bonzi, conservés aux archives du ministère des Affaires étrangères et déjà consultés par Waliszewski; elle a trouvé au même dépôt la correspondance de des Noyers, secrétaire des commandements de la reine de Pologne Marie de Gonzague ou plutôt Marie-Louise, avec un certain Bouillaud à Paris, et elle a pu suivre ainsi, presque jour par jour, de 1665 à 1667, les intrigues de l'ambassadeur. Celui-ci avait pour instruction de décider le roi Jean-Casimir à abdiquer et à laisser le trône de Pologne au duc d'Enghien ou mieux encore à son père, le grand prince de Condé : la maison d'Autriche aurait été ainsi menacée à revers par cette royauté française. Toutes les démarches de Bonzi devaient être inutiles; l'argent qu'il répandit en Pologne fut dépensé en pure perte. La reine Louise-Marie mourut le 10 mai 1667, et la France avait à ce moment

d'autres préoccupations : elle s'engageait contre l'Espagne dans la guerre de dévolution. Elle songea un moment à pousser sur le trône de Pologne, à défaut de Condé, le prince Frédéric-Guillaume de Neubourg; mais, quand Jean-Casimir eut abdiqué en 1668 et se fut retiré en France où le roi lui donna les abbayes de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Martin de Nevers, un candidat national, Michel Wisnowiecki, fut élu. Le travail de Mlle Gasztowtt, malgré certaines gaucheries dans la forme, rendra service aux historiens. C. Pf.

Histoire de Suisse.

— La 6e livraison de l'*Histoire militaire de la Suisse*, publiée sous la direction de l'État-major général (éd. française, Berne, 1916, in-8o, 110 p., avec 8 cartes), contient deux chapitres, dont le premier, par M. R. Feller, est intitulé : « Alliances et service mercenaire, 1515-1798. » Dans le système des alliances contractées avec l'étranger par les confédérés, l'alliance française tient de beaucoup la première place. Aussi l'histoire générale de la Suisse ne peut-elle que tirer profit d'une étude des moyens que la France employa pour établir et conserver son influence. L'un des buts principaux des alliances que les puissances européennes recherchaient avec les Suisses était de s'assurer le concours d'un aussi grand nombre que possible de soldats mercenaires. L'auteur a fort bien décrit les transformations successives du service mercenaire des Suisses durant près de trois siècles. Il a rendu cet aperçu plus vivant en y intercalant le récit de quelques-unes des journées où l'héroïsme du soldat suisse s'est affirmé de la manière la plus glorieuse : celles de Cérisole (1544), de Meaux (1567), de Malplaquet (1709) et du 10 août 1792.

Dans un second chapitre, M. F. Pieth, déjà connu par une étude très complète sur les campagnes du duc de Rohan dans la Valteline et les Grisons, a donné un excellent résumé de l'histoire de « la Suisse pendant la guerre de Trente ans, 1618-1648 ». V. v. B.

— Dans la série des « Opinions suisses », dont les auteurs se proposent de travailler à l'affermissement de la conscience nationale par la discussion des problèmes d'ordre politique, économique et social qui intéressent le présent et l'avenir de la Suisse, il convient de signaler l'étude de M. Lucien Cramer sur *Notre neutralité. Autrefois et aujourd'hui* (Genève, Sonor [1917], in-8o, 115 p.). Le développement historique de cette institution y est exposé principalement à l'aide de l'ouvrage, devenu classique, du professeur zuricois M. Paul Schweizer. On y trouvera, en particulier, le texte des actes des congrès de Vienne et de Paris (1815) qui ont assuré, à titre perpétuel, à la neutralité « volontaire » de la Suisse la reconnaissance collective et la garantie des puissances. Ces actes, dont la portée précise est mise en lumière dans un excellent commentaire, forment encore aujourd'hui la base de la situation internationale de la Suisse. Ils n'ont été appliqués d'une manière compatible avec la pleine souveraineté de cet

État qu'à partir de 1848, après que le pouvoir fédéral eut été renforcé par une nouvelle constitution et que la ferme attitude de la diète eut écarté le système de protection que les puissances s'étaient efforcées de maintenir en Suisse depuis 1815. Dans sa conclusion, l'auteur définit les caractères de la neutralité actuelle de la Suisse, qui laissent à celle-ci, dans ses rapports internationaux, une plus grande liberté d'action qu'on ne l'admet généralement; il montre quels devoirs elle impose à la Confédération et aux simples citoyens, devoirs d'impartialité, mais non de neutralité passive, dont l'accomplissement inspirera confiance aux belligérants et permettra à la Suisse de développer, dans le domaine moral aussi bien que dans le domaine économique, ce rôle d'intermédiaire entre les nations que lui assigne sa position géographique. Parmi les publications provoquées en Suisse par les événements actuels, celle-ci est une des plus instructives et des plus utiles. V. v. B.

— Sous ce titre : *l'Indépendance intellectuelle de la Suisse* (Zurich, Orell Füssli, 1917, in-8°, 109 p.), MM. les professeurs P. Seippel, F. de Quervain, E. Zürcher et L. Ragaz ont publié, en français, les discours prononcés par eux, le 15 novembre 1915, à la première assemblée de l'Association nationale des universitaires suisses, en réponse à la question inscrite à l'ordre du jour de cette séance : « Que doivent faire les universitaires suisses pour la défense de l'indépendance intellectuelle de leur pays? » M. Ragaz y a joint la traduction de deux réponses adressées dès lors à ses contradicteurs, dans lesquelles il précise sa pensée sur les dangers que fait courir à l' « helvétisme » l'infiltration des théories morales, religieuses et politiques de l'Allemagne « impérialiste ». Si ces divers morceaux, ceux en particulier qui sont dus au penseur indépendant qu'est M. Ragaz, sont surtout utiles à méditer pour des Suisses, auxquels ils rappellent les fondements essentiels de la démocratie moderne, de celle de leur pays en particulier, et les conditions de son maintien et de son développement ultérieur, nul cependant, parmi les amis de la Suisse ou de la liberté, ne les lira sans intérêt ni sans émotion. La lecture de ces pages, écrites avec une sincérité parfaite et une grande élévation, révélera, mieux que beaucoup d'autres, les conflits d'ordre spirituel qui divisent les Suisses depuis le début de la grande guerre et qui existaient déjà auparavant, bien que moins aigus. V. v. B.

Histoire d'Orient.

— Philip Khûri Hitti. *The origins of the islamic state*, being a translation from the arabic accompanied with annotations, geographic and historic notes, of the Kitâb futûh albuldân of al-imâm abû ʿabbâs Ahmad ibn Jâbir Albalâdhuri, vol. I (forme le volume LXVIII des « Studies in history, economics and public law » de la Columbia University. New-York, 1916, in-8°, 518 p.). — Le *Futûh albuldân*, « les conquêtes des pays », dont le Dr Hitti donne ici la traduction

anglaise (le texte en a été publié par le Hollandais De Goeje en 1866), est la principale autorité pour l'histoire de la formation de l'Empire des Arabes. L'auteur Albalâdhuri, Arabe du IXe siècle de notre ère, est le dernier grand historien des conquêtes musulmanes. L'introduction du traducteur est à lire; elle nous expose les origines et les progrès de l'historiographie arabe et nous montre ce qu'est chez les Arabes la critique historique : respect des autorités et des sources (isnâd) poussé jusqu'à l'absence d'indépendance du jugement, équation personnelle presque nulle; point de discussion critique des faits et des dates. Il faut dire que cette critique devenait parfois impossible, surtout quand les témoignages des contemporains recueillis seulement par la voie orale n'étaient consignés par l'écriture qu'un siècle ou deux après l'événement. C'est ainsi que pour la victoire de Nihâwand, qui fut le fait militaire décisif de la conquête musulmane et le coup mortel porté à l'indépendance de la Perse, la date varie entre l'an 19 et l'an 24 de l'hégire (hidjiratère de « la fuite »), alors que tous les auteurs s'accordent à la faire tomber un mercredi et que par contre tous en ignorent le mois. L'ouvrage arabe étant l'abrégé d'un autre plus considérable, aujourd'hui perdu, pêche par excès de concision. Le traducteur a dû, dans plus d'un passage obscur, faire œuvre de commentateur et élucider la pensée masquée par le texte. Aussi cette publication sera-t-elle utile autant aux arabisants qu'aux historiens. — A. Barthelemy.

— Sir Arthur Evans. *Les Slaves de l'Adriatique et la route continentale de Constantinople*, avec deux cartes. Traduit de l'anglais par P. de Lanux (Londres, The Near East, in-8°, 39 p.). — Sir Arthur Evans a autorisé M. P. de Lanux à traduire une conférence qu'il a faite en janvier 1916 à la Société royale de géographie de Londres. Conférence instructive au plus haut degré. L'auteur connaît, pour l'avoir parcouru à pied, tout le territoire occupé par l'Autriche des Alpes de Styrie jusqu'à l'Adriatique; il a été l'hôte de moines orthodoxes comme de franciscains, de begs bosniaques comme de chefs chrétiens insurgés contre les Turcs; il sait les prétentions élevées par les Italiens et les Slaves pour la possession de la côte et des îles orientales de l'Adriatique. Il estime que l'Italie est justifiée à prendre ses précautions contre l'écrasant avantage que la possession de l'Istrie et de la Dalmatie donne à l'Autriche, sa plus redoutable rivale; mais il sait aussi que les peuples de ces régions sont en grande majorité slaves, qu'ils ont été jusqu'à ce jour opprimés et qu'ils attendent de la défaite de l'Autriche leur libre développement dans l'avenir. Un accord entre les deux groupements rivaux est d'un égal intérêt pour chacun d'eux; seul, il peut rendre la paix durable; il est possible si chacun, au jour du règlement de comptes, sait accomplir les sacrifices nécessaires dans un esprit d'équité suprême. Une carte comme celle qui termine la brochure est la base fondamentale de toute étude sérieuse, de toute négociation réfléchie. Ch. B.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

France.

1. — **Annales révolutionnaires.** 1917, janvier-février. — Albert Mathiez. Robespierre et Benjamin Vaughan (B. Vaughan, député à la Chambre des Communes et membre de l'opposition, dut quitter l'Angleterre en 1794 pour échapper à la persécution des ministres anglais; arrêté par la police révolutionnaire sous le faux nom de Jean Martin, il fut rendu à la liberté à la suite d'un rapport favorable de Buchot, 8 messidor an II. Une légende, qui se forma aussitôt après le 9 thermidor, fit de Vaughan un ami de Robespierre en même temps qu'un agent de Pitt; cette légende a été inventée par Barère). — Gustave Rouanet. Les premiers leaders parlementaires en France; fin (parle des quelques orateurs dissidents du clergé et de la noblesse qui passèrent au parti du tiers et amenèrent la fusion des trois ordres). — Fr. Vermale. La vente des biens nationaux dans l'Isère en l'an IV. — Maurice Dommanget. La déchristianisation à Beauvais. Les déprêtrisations. — Albert Mathiez. La crise de Varennes dans la correspondance inédite des députés de Besançon à la Constituante (publie les lettres écrites alors par deux obscurs députés de Besançon, Lapoule et Martin, 22 juin-18 juillet 1791). — C. Champon. Un jugement motivé sur la Restauration (publie un « état de la France » rédigé en 1824 par Étienne Babey, oratorien, émigré en Angleterre après le 10 août, attaché au ministère de Fouché en 1805, mais dénué d'ambition et d'esprit indépendant). — Albert Mathiez. Danton, « Dannon », Pitt et M. J. Holland Rose (M. Rose nie qu'il y ait eu aucune tentative faite auprès de Pitt pour sauver la vie de Louis XVI; il nie toute démarche directe ou indirecte de Danton et croit qu'on a pris pour Danton un certain Dannon, ami de Danton d'ailleurs, qui offrit secrètement de sauver Louis pour 40,000 livres; mais Dannon n'existe pas, c'est le nom estropié de Daunou. Et ce n'est pas Daunou qui envoya Noël à Londres en août 1792 pour tâter Pitt; c'est Danton lui-même; les mémoires de Lameth le nomment en toutes lettres). — M. Dommanget. La suppression de la pâtisserie dans l'Oise en l'an II. — G. Rouanet. Quand les républicains furent-ils appelés « bleus », par opposition aux « chouans »? (cette dénomination se rencontre pour la première fois dans une lettre de Coiffy, chef de l'État-major de l'armée de Granville, qui fut lue dans la séance du 3 frimaire an II, 23 novembre 1793). — M. Dommanget. Le lendemain

du 18 brumaire à Beauvais et à Bresles, Oise. — A. Mathiez. Une lettre inédite de Robespierre jeune (datée de « Commune affranchie », 6 ventôse an III). — Delpech. Le droit de cuissage en 1744 (publie un acte passé devant le lieutenant de justice de Bertaucourt-les-Thennes, Somme). = C.-rendus : *F. Mourlot.* La fin de l'ancien régime et les débuts de la Révolution dans la généralité de Caen, 1787-1790 (livre d'un grand intérêt). — *Decap, de La Martinière* et *Bideau.* L'instruction primaire en France aux XVIIIe et XIXe siècles (notes et documents sur l'instruction primaire dans l'ancien diocèse de Rieux en Languedoc, dans les départements de la Marne et du Morbihan). — *Ch. Chapelier.* Jean-Antoine Maudru, évêque constitutionnel des Vosges, 1791-1801 (liste et analyse des écrits dus à ce prélat). — *R. Le Forestier.* Les plus secrets mystères de hauts grades de la maçonnerie dévoilés, 1774 (bon).

2. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 1916, juillet-octobre. — G. Huet. La légende des Énervés de Jumièges. Texte latin (d'après deux mss. de Rouen où la légende des Énervés est incorporée à une vie de sainte Bathilde). — F. Aubert. Les sources de la procédure au Parlement au XIVe siècle; suite (Guillaume du Breuil et son commentateur Étienne Aufréri, Jacques d'Ableiges et leurs œuvres). — Cl. Brunel. Documents linguistiques du Gévaudan; suite et fin (analyse soixante documents du XIe au XVIe siècle. A la suite, une étude philologique). — H. Omont. La collection Doat à la Bibliothèque nationale. Documents sur les recherches de Doat dans les archives du sud-ouest de la France de 1663 à 1670 (d'après les papiers mêmes de Doat, classés autrefois dans la « septième armoire » de Baluze, déplacés au XVIIIe siècle par l'abbé Claude Sellier et récemment retrouvés. Publie à la suite plusieurs documents permettant de suivre jour par jour le président Doat dans ses visites aux dépôts d'archives. Le dernier est un « Mémoire sur les difficultés qui se sont rencontrées en l'exécution de la commission du sieur de Doat »). = C.-rendus : *Ch. H. Haskins.* The Normans in European history (remarquable). — *L. Delisle* et *Élie Berger.* Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, concernant les provinces françaises et les affaires de France; t. I (important; mais beaucoup d'actes auraient dû être éliminés parce qu'ils n'intéressent pas les affaires de France). — *G. Bonnenfant.* Les séminaires normands du XVIe au XVIIIe siècle. Fondation, organisation, fonctionnement (excellente thèse de droit canonique). — *Besnier, Lantier, Gasquier, Moisy, Quéru, Sauvage.* Études lexoviennes; t. I (intéressant). — *Maugis.* Documents inédits concernant la ville et le siège du bailliage d'Amiens; t. II (très utile recueil). — *A. Mercati.* Frammenti Matildici, 1re série (trois bons mémoires sur la grande comtesse Mathilde). — *Aug. Longnon.* Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie, 1172-1361; t. III (important). — *Id.* et abbé *V. Carrière.* Pouillés de la province de Trèves (textes intéressants ou curieux, bien

publiés). — *Fr. Ginsberg*. Die Privatkanzlei der Metzer Patrizierfamilie de Heu, 1350-1550 (intéressant pour le diplomatiste, le philologue et l'économiste). — *L. Halphen*. L'histoire de France depuis cent ans (attachant et instructif). — *E. Jœrgensen*. Les bibliothèques danoises au moyen âge (recherches sur les manuscrits danois; ils ont été assez peu nombreux et beaucoup d'entre eux ont disparu; on n'en connaît guère plus de 300). — *J. de Bugnin*. Le congié pris du siècle séculier, poème du XVe siècle publié avec une introduction par *A. Piaget*. — *H. Courteault*. Le dossier « Naples » des archives Nicolay. Documents pour servir à l'histoire de l'occupation française du royaume de Naples sous Louis XII (important).

3. — **La Révolution française**. 1917, janvier-février. — A. AULARD. Maurice Tourneux; F. BUISSON et A. AULARD. James Guillaume (deux articles nécrologiques). — J. CAUDRILLIER. Bordeaux sous le Directoire (le commerce, les nouveaux parvenus, incroyables et merveilleuses, les plaisirs, les royalistes et les jacobins; brumaire accueilli avec satisfaction par la masse du peuple). — A. AULARD. La France patrie parfaite (dans la famille française, il n'y a pas un seul membre qui y soit retenu malgré lui, qui veuille s'en séparer, qui s'y sente malheureux). — Cl. PERROUD. Une lettre de Petion à Brisson à propos du veto suspensif (8 septembre 1789). = C.-rendus : *A. Debidour*. Histoire diplomatique de l'Europe; t. III (claire, solide, impartiale). — *Edmond Poupé*. Documents relatifs au clergé réfractaire varois (édités avec soin). — *Poultney Bigelow*. Mes souvenirs de Prusse, traduits de l'anglais (pages enjouées et ironiques; on voit bien l'incompatibilité entre l'idéal américain et les manières prussiennes).

4. — **Revue de l'histoire des colonies françaises**. 1916, 4e trimestre. — Louis DELAVAUD. Documents coloniaux. Extraits des papiers de Du Fresne (Du Fresne fut de 1659 à 1663 premier commis de Loménie de Brienne, secrétaire d'État des Affaires étrangères; puis il fut employé par Lionne et Colbert. Il avait formé une collection de vingt-quatre volumes de documents, plus un volume pour la table. De ces vingt-quatre volumes, le ministère des Affaires étrangères en a acquis en 1910 huit, plus la table. De l'un de ces volumes, Delavaud a tiré une série de mémoires de l'abbé Paulmyer sur la création d'une France australe, 1667, d'un autre une lettre sur l'expédition du marquis de Mondevergue à Madagascar, 1668). — Henri DEHÉRAIN. La carrière africaine d'Arthur Rimbaud (né à Charleville en 1854, mort à Marseille en 1891; ses trois séjours en Abyssinie de 1880 à 1891). = C.-rendus : Annuaire et Mémoires du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française (série de mémoires remarquables sur la région). — Correspondance du Conseil supérieur de Pondichéry avec le Conseil de Chandernagor; t. I et II : 1728-1747 (mine précieuse de renseignements). — Correspondance du capitaine *Daumas*, consul à Mascara, 1837-1839, publiée par *Georges*

Yver (très instructive). — *L.-A. Constans.* Gigthis (excellente histoire de cet emporium de la petite Syrte). — *Edmond Doullé.* Missions au Maroc. En tribu (analyse du chapitre sur la domination portugaise entre Mogador et Mazagan).

5. — **Revue de l'histoire des religions.** 1916, novembre-décembre. — G. Huet. Un miracle de Marie-Madeleine et le roman d'Apollonius de Tyr (montre qu'un épisode de la vie de Marie-Madeleine, telle que la raconte la légende dorée, est directement emprunté au roman d'Apollonius). — J. Dautremer. Le bouddhisme au Japon; II (influence du christianisme sur le bouddhisme japonais par l'intermédiaire des Nestoriens; les dix commandements de Sakia accompagnés d'instructions, le tout traduit du chinois en japonais; état actuel du bouddhisme; toutes les tentatives de propagation n'ont eu que des résultats négatifs). — A. Moret. Maspero et la religion égyptienne (analyse avec pénétration les travaux de Maspero sur la religion égyptienne, comme il a analysé dans notre Revue ses travaux sur l'histoire proprement dite). = C.-rendus : *Northcote W. Thomas.* Anthropological Report on Sierra Leone (langues indigènes du protectorat; étude anthropologique : les habitants, leur religion et leurs superstitions; le travail appartient à la sociologie descriptive). — *Élie Benamozech.* Israël et l'humanité (thèse historique contestable; a combiné les conceptions et les tendances de plusieurs époques différentes; mais donne des renseignements précis sur une foule de questions de détail). — *J. Abelson.* Jewish Mysticism (vue d'ensemble très juste). — Mrs. *C. A. F. Rhys-Davids.* Buddhist psychology (explique la terminologie psychologique des livres pâlis). — Mrs. *C. A. F. Rhys-Davids* et *Schwe Zan Aung.* Points of controvery (traduction en anglais du Kathâvatthu, traduction souvent écourtée).

6. — **Revue des études napoléoniennes.** 1917, janvier-février. — Ch. Saunier. Ph.-A. Hennequin et les « Remords d'Oreste » (biographie d'un peintre de l'école de David qui eut son heure de célébrité en exposant en 1800 une toile immense où il avait peint Oreste poursuivi par les Furies; le public y vit surtout une allusion : l'esprit révolutionnaire persécuté par la contre-révolution victorieuse. Exilé volontaire en 1815, Hennequin alla mourir en Belgique en 1833. Quant au tableau, après avoir appartenu d'abord au Louvre, il en sortit en 1874 et fut attribué à la ville de Saint-Pol; mais il gît encore dans un grenier, attendant un emplacement assez vaste pour reparaître au grand jour). — Jean Bourdon. L'administration militaire sous Napoléon Ier et ses rapports avec l'administration générale (expose les résultats auxquels sont arrivés Jean Morvan et le capitaine Lechartier; montre qu'en fin de compte, Napoléon n'eut pas toute l'artillerie dont il aurait eu besoin, même en 1805-1806, et qu'en 1814 il n'eut pas assez de fusils. Il n'eut pas non plus les finances de sa politique et, là encore, il improvisa). — Saint-Mathurin. Le culte de Napoléon

en Allemagne de 1815 à 1848 (surtout dans le sud et dans l'ouest de l'Allemagne. On y admirait en Napoléon à la fois le « dieu de la guerre » et le grand émancipateur du pays). — G.-M. DUTCHER. Le développement et les tendances actuelles des études napoléoniennes (communication faite par l'auteur à l'Assemblée générale de l'American historical Association tenue à Chicago en décembre 1914). = Mars-avril. Éd. DRIAULT. Les historiens de Napoléon : M. Frédéric Masson (forte étude sur l'ensemble de l'œuvre que M. Masson a consacrée à Napoléon et à sa famille). — Colonel A. GROUARD. Les derniers historiens de 1815, à propos des *Énigmes de Waterloo* de M. E. Lenient (« M. Lenient n'a éclairci aucun point de la journée du 16 juin 1815 et n'a déchiffré aucune énigme; en revanche, il a émis sur plusieurs points des appréciations nouvelles qui ne résistent pas à l'examen »; en particulier, il a eu tort de déprécier Jomini et de lui opposer Clausewitz. La faute capitale de Napoléon à Waterloo consiste en ce qu'il s'est mépris sur les projets de ses adversaires : il a cru qu'ils se dérobaient, tandis qu'au contraire ils se préparaient à lui livrer bataille). — G. WEILL. Un groupe de philanthropes français (le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, Charles-Philibert de Lasteyrie, Gérando, et deux fils de banquiers : Alexandre de Laborde et Benjamin Delessert. Leur biographie jusqu'en 1800. Dispersés par la Révolution, ils se retrouvent à Paris au moment où commence la réorganisation de la France; leur œuvre sociale se prolongea jusqu'à la Révolution de 1848; « hommes pratiques, ils ont tous conservé l'idéal du XVIIIe siècle, l'amour du bien public et la foi au progrès »). — Colonel SAUZEY. Le général d'Albignac, grand écuyer du roi Jérôme de Westphalie, 1807-1810 (extraits des papiers du général, qui sont conservés dans les archives de la famille de Chansiergues; il y est surtout question des pages, écuyers, équipages et chevaux de Sa Majesté). — Gabriel VAUTHIER. La maison de l'empereur et les pages. — ID. Voitures et chevaux de Napoléon. — Jos. DURIEUX. Sainte-Hélène en 1840 (publie une description qu'en a donnée le Dr Gustave Requier, chirurgien de marine, après un long séjour qu'il dut faire, pour cause de maladie, dans l'île inhospitalière). = C.-rendus : *Éd. Driault.* Les traditions politiques de la France et les conditions de la paix (objections présentées par Louis Davillé. M. Driault se déclare d'accord avec lui sur un point essentiel : « Je ne veux pas d'une Alsace-Lorraine au rebours; je ne veux pas de députés protestataires au Parlement français et les formules de M. Davillé me donnent toute satisfaction : l'influence française étendue jusqu'au Rhin, et le Rhin libre, internationalisé »). — *E. Lomier.* Annales du quartier maritime de Saint-Valéry-sur-Somme; t. II : le Consulat, l'Empire (bon).

7. — **Journal des savants.** 1916, décembre. — R. DE LASTEYRIE. Les monuments du sanctuaire dans les églises anglaises (d'après le livre de Fr. Bond, « The chancel of english Churches », l'autel, la table de communion, la piscine, *l'acembry*, c'est-à-dire l'armoire qui

servait à serrer les objets précieux d'usage courant, etc.). — A. PIGANIOL. La valeur historique des fastes (d'après le livre italien d'E. Pais; après les recherches de ce savant, il n'est plus guère permis de défendre ni l'authenticité des XII Tables ni celle des Fastes). — Ch.-V. LANGLOIS. Sermons parisiens de la première moitié du XIIIe siècle; suite et fin (ce recueil de la bibliothèque d'Arras a été destiné à des réguliers de l'ordre de Saint-Dominique ou à des écoliers; ce qu'il nous apprend sur l'esprit des religieux; signale d'autres problèmes qu'on se pose, en parcourant le catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Arras publié en 1872). — Henri DEHÉRAIN. Le service archéologique de l'Inde anglaise (depuis sa fondation en 1862; résume une brochure du directeur, Sir John Marshall). = C.-rendus : *Alfred Ernout.* Recueil de textes latins archaïques (instrument de travail aussi pratique que scientifique). — *A. Frotingham.* The roman territorial arch (les soi-disant arcs de triomphe indiquent en réalité les limites d'une province, d'une colonie, d'un municipe; très intéressant). — Actes de l'Athos (monastère de Chilandar); Actes grecs, par le R. P. *Louis Petit;* Actes slaves, par *B. Korablev* (documents importants). = 1917, janvier. Camille JULLIAN. Aix-en-Provence dans l'antiquité (d'après le livre de Michel Clerc et à l'aide d'autres travaux. Aix et la Basse-Provence dans les temps ligures et à l'époque celtique qui commence vers l'an 400 avant notre ère). — L. BRÉHIER. L'hagiographie byzantine des VIIIe et IXe siècles (d'après la publication de Loparev; dans les monastères de Palestine et de Syrie, en pays musulman; en Grèce, en Macédoine et en Thrace; dans les monastères basiliens de Sicile et de l'Italie méridionale). — H. LEMONNIER. Les « Études » de Pierre Duhem sur Léonard de Vinci (importance de l'œuvre de Duhem sur Léonard. « Il n'est plus un historien de la pensée scientifique du moyen âge ou de la pensée moderne qui puisse rien écrire sans l'avoir étudiée, contrôlée peut-être et méditée. » Trois hommes ont eu, au XIVe siècle, une importance scientifique exceptionnelle : Jean Buridan, Albert de Saxe, Thémon le fils du Juif; Léonard comprit leur mérite méconnu par les humanistes). = C.-rendus : *H. B. Walters.* Select Bronzes, greek, roman und etruscan, in the Department of antiquities in the British Museum (très belle publication; ce n'est pas un catalogue ni un essai de classification, mais un album de bibelots précieux). — *Augusto Rostagni.* Poeti alessandrini (grand nombre de vues ingénieuses). — *Paul Delannoy.* L'Université de Louvain (émouvant). — *L. Noël.* Louvain, 891-1914 (résumé de l'histoire de la ville, puis récit exact des lamentables événements d'août 1914). — *Giuseppe La Mantia.* Su i più antichi capitoli della Città di Palermo (étude sur les anciens privilèges de Palerme des XIIe, XIIIe et XIVe siècles).

8. — **Polybiblion.** 1916, novembre-décembre. Publications relatives à la guerre européenne (nous les avons déjà signalées). — VISENOT. Récentes publications illustrées. — Comte C. DE BRISSAC. Ouvrages

pour la jeunesse. = *Eusèbe.* Histoire ecclésiastique, texte grec et traduction par *Émile Grapin;* t. I et II (traduction aussi littérale que possible). — *Maurice Bernard.* La municipalité de Brest de 1750 à 1790 (bien documenté). — *Camille Bloch.* Les contributions directes sous la Révolution (excellent recueil). — *Ph. Dailly.* Belleville pendant la Révolution (il s'agit du quartier de Paris; œuvre dont le mérite est au-dessus de tout éloge). — *Mario degli Alberti.* La politica estera del Piemonte sotto Carlo Alberto, secondo il carteggio diplomatico del conte Vittorio Amadeo Balbo Bertone di Sambuy, ministro di Sardegna a Vienna; t. I : 1835-1838 (dépêches très intéressantes). — *J.-L. de Lanessan.* Histoire de l'entente cordiale franco-anglaise (conclusions d'un optimisme un peu utopique). — *P. Perreau-Pradier* et *M. Besson.* La guerre économique dans nos colonies (plein de faits précis et bourré de chiffres). — *L. Bonnefon-Craponne.* L'Italie au travail (riche en renseignements). = 1917, janvier. Publications relatives à la guerre européenne; parmi elles : *Lucien Cornet.* Histoire de guerre (information abondante; utile répertoire); *Kr. Nyrop.* Er Krig Kultur? (volume rempli du culte ardent de la civilisation); *Camillo Antona-Traversi.* La guerra vista da Parigi (correspondance adressée à des journaux italiens du 29 juillet 1914 au 1er août 1915); *Roberto Paribeni.* L'Italia e il Mediterraneo orientale (réclame du gouvernement italien une action énergique en Orient); *St. Coubé.* Le patriotisme de la femme française (abonde en anecdotes, en traits héroïques et émouvants). — Léon CLUGNET. Ouvrages sur les régions balkaniques (analyse de onze volumes récemment parus). — *Gustave Schlumberger.* Récits de Byzance et des croisades (savant et pittoresque). — *A. Fliche.* Les prégrégoriens (œuvre saine et vraie). — Dr *Cabanès.* La princesse palatine (insiste sur le génie scatologique de la princesse). — *G. Weill.* L'Alsace française de 1789 à 1870 (bon).

9. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1917, 20 janvier. — *J.-B. Gabarra.* Vie de l'abbé Pédegert; t. II (excellente biographie d'un humble curé de campagne qui fut aussi un très fin humaniste et un érudit d'une espèce qui disparaît). — Abbé *F. Uzureau.* La duchesse de Berry à Blaye. Journal de la comtesse d'Hautefort, sa compagne de captivité (important). — L'Hommage français (une des conférences sur l'Effort accompli par chacune des puissances alliées. Nous les avons déjà signalées ici même). — Les lettres, les sciences et les arts yougo-slaves (fort intéressant). = 27 janvier. *M. Saché.* Les Fillettes de Louis XI et le château d'Angers (ces « fillettes » furent probablement détruites sous la Révolution; elles furent reconstituées et employées, avec la plus grande barbarie, par les Prussiens à Angers en 1815). — *Jusserand.* With Americans of past and present days (remarquable). — *L. Barthou.* Lamartine orateur (étude pénétrante et attrayante). = 3 février. *P. A. Boeser.* Rijksmuseum von oudheden te Leiden (bonne description des momies

égyptiennes, provenant de Deir-el-Bahari, qui se trouvent aujourd'hui au musée des antiques de Leyde). — *R. Hirzel.* Plutarch (excellent). — *Alex. Tuetey.* Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du Parlement de Paris, 1417-1435; t. III : 1431-1436 (important). — *C. E. Vaughan.* The political writings of J.-J. Rousseau (remarquable édition). — Comte *de Caix de Saint-Aymour.* Vieux manoirs et gentilshommes bas-normands; promenades historiques dans le Val d'Orne (curieux et bien illustré). — Le Moniteur polonais; revue politique; n° 1, 15 décembre 1916. — *Paul-de-Saint-Maurice.* La ville envahie (il s'agit de Lille et du martyre qu'elle subit sous la domination allemande). = 10 février. *P. Gauthiez.* Sainte Catherine de Sienne, 1347-1380 (bonne monographie). — *R. Delachenal.* Les grandes chroniques de France. Chronique des règnes de Jean II et de Charles V; t. II : 1364-1380. — *E. Jovy.* Un fils de Mme de Sablé. M. de Laval, évêque de La Rochelle, et Phelippes de La Brosse (publie vingt-deux lettres adressées de 1662 à 1675 à Mme de Sablé ou au médecin Vallant, soit par le fils de la première, l'évêque de La Rochelle, soit par le vicaire général de l'évêque, Phelippes de La Brosse; utile pour l'histoire du jansénisme en province et pour les effets qu'y produisirent les mesures prises à Paris). — *Id.* Une date ignorée de l'histoire de la prédication de Bossuet. Mathieu Feydeau et Catherine de La Planche (la date ignorée est celle du 27 janvier 1663, où l'abbé Bossuet prêcha quand une des filles de La Planche prit le voile). — *Alfred Rufer.* Der Freistaat der III Bünde und die Frage des Veltlins, 1796-1797 (très bonne publication). = 17 février. Studî della scuola papirologica; I (important). — *Th. Reinach.* Au Parlement, 1906-1914. Discours, propositions de lois, rapports parlementaires; t. II. — Guide-Argus de l'Aisne et de l'Oise (bon). — Abbé *Augustin Aubry.* Ma captivité en Allemagne (très intéressant). = 24 février. *G. Goyau.* Les catholiques allemands et l'Empire évangélique (les catholiques ne sont pas des chauvins moins déterminés que les luthériens; ils pensent se créer par là des titres aux faveurs de l'Empereur protestant. Ils sont annexionistes; car, si les rêves d'agrandissement territorial en Belgique et en Pologne se réalisaient, quelle force en recevrait le parti catholique!). — *W. Morton-Fullerton.* Les États-Unis et la guerre (remarquable critique de la politique mise en œuvre par le président Wilson). — *Id.* Les grands problèmes de la politique mondiale (bonne traduction d'un ouvrage excellent). — *L. Rosenthal.* Le martyre et la gloire de l'art français (excellent exposé des principes qui ont présidé à l'origine et à l'épanouissement de notre art gothique, de cet art dont les Allemands s'acharnent aujourd'hui à détruire les plus belles manifestations).

10. — Annales de géographie. 1917, 15 janvier. — F. SCHRADER. L'évolution des cités (à propos des ouvrages de *Patrice Geddes :* Cities in evolution; *Agache, Auburtin* et *Redont :* Comment reconstruire nos cités détruites; *E. Cacheux :* Le grand Paris. Il faut que, désormais, « dans les cités anciennes et historiques, la trans-

formation nouvelle s'efforce de respecter le caractère historique et, dans les cités de formation moderne, de respecter les caractères naturels). — Raoul BLANCHARD. L'industrie de la houille blanche dans les Alpes françaises. — Augustin BERNARD. La France au Maroc (expose la méthode suivie par le général Lyautey depuis 1912; avec une carte à grande échelle montrant les étapes de l'occupation française). — Henry HUBERT. Les méthodes cartographiques relatives à l'Afrique occidentale française.

11. — Le bibliographe moderne. 1916-1917, janvier-juin. — Paul LACOMBE. Origines de l'imprimerie à Besançon : le typographe de l'Arbolayre (l'Arbolayre est une adaptation française de l'*Herbarius* imprimé par Pierre Schœffer à Mayence en 1484 et de l'*Ortus sanitatis* imprimé par le même en 1485. Cet ouvrage a été imprimé non à Lyon, comme on l'avait cru jusqu'ici, mais à Besançon; le matériel typographique provenait de Jean Amerbach, de Bâle. Extrait du t. IV de l'*Histoire de l'imprimerie en France aux XVe et XVIe siècles;* ce t. IV, suite de l'œuvre de Claudin, est entièrement imprimé depuis deux ans et n'a pas encore paru). — Henri STEIN. Documents relatifs à l'histoire des archives nationales et à leur installation au Palais Soubise (quarante-quatre pièces s'étendant du 7 germinal an IV au 1er août 1815). — Max PRINET. Fers de reliure aux armes du maréchal Pierre Strozzi et du chancelier Michel de l'Hôpital (ces fers, que reproduit Joannis Guigard dans l'*Armorial du Bibliophile*, ont été en réalité fabriqués au XVIIIe siècle). — Louis MORIN et Henri STEIN. Une œuvre inconnue du poète beauceron Jacques d'Adonville (ce sont *six épîtres contenant les trois estatz* faictes et imprimées à Paris à la louange et honneur du très chrétien Roy de France; elles se trouvent à la suite d'une édition des Coutumes de Troyes, de Pierre Pithou; elles contiennent 343 vers; Église, Clergie, Noblesse, Marchandise, Labour, Peuple haranguent successivement le Roi de retour à Paris, peut-être à la fin de 1526 après la captivité de Madrid; on réédite ce poème). = C.-rendus : *Nicola Barone*. Lezioni di archivistica (guide très utile). — *Ed. Albe*. Cahors : inventaire raisonné et analytique des archives municipales (c'est plus qu'un inventaire, puisqu'on nous fait connaître les documents sur Cahors des autres dépôts). — *É. Bourgeois* et *L. André*. Les sources de l'histoire de France, XVIIe siècle; t. I et II (excellent). — *Hans Barth*. Bibliographie der Schweizer Geschichte (précieux répertoire de 30,000 fiches). — *Girolamo Golubovich*. Biblioteca bio-bibliographica della Terra Santa e del Oriente francescano; t. II (érudition digne de Wadding et de Sbaralea). — *Frederick W. Ashley*. Catalogue of the John Boyd Thacher collection of incunabula (840 numéros dont quelques-uns rarissimes ou uniques). — *Georges Lepreux*. Gallia typographica; t. IV : province de Bretagne (s'occupe surtout de la biographie des imprimeurs antérieurs à la Révolution; cite par rencontre seulement d'anciennes éditions inconnues).

12. — Bulletin hispanique. 1916, octobre-décembre. — B. Sansiventi. Alcune osservazioni sulla parola « picaro ». — E. Mérimée. José Echegaray et son œuvre dramatique (Echegaray est mort le 14 septembre 1916; appréciation de son œuvre; catalogue de ses drames et comédies). = C.-rendus : *Narciso Alonso Cortés*. Casos cerventinos que locan á Valladolid (beaucoup de renseignements nouveaux). — *Luis Vélez de Guevara*. La Serrana de la Vera, publicada por *R. Ménendez Pidal* y Mª *Goyri de Ménendez* (excellente édition). — *Benedetto Croce*. La Spagna nella vita italiana durante la Rinascenza (tout à fait remarquable).

13. — Bulletin italien. 1916, juillet-décembre. — A. Fliche. Guy de Ferrare, étude sur la polémique religieuse en Italie à la fin du XIe siècle; I (sa biographie; comment il est devenu partisan de l'antipape Clément III; son traité *De scismate Hildebrandi* date sans doute du début de 1086; analyse des deux livres, le premier donnant les arguments en faveur de Grégoire VII, le second ceux qui lui sont contraires; les sources de Guy; collections de canons dont il s'est servi). — A. Jeanroy. Giacomo da Lentino, imitateur des troubadours (signale quelques imitations directes). — J. Mathorez. Notes sur les noms propres des Italiens fixés en France sous l'Ancien régime (noms altérés : *Reniero* devient Regnier, *Mucio* Mouche, *Orsini* des Ursins; noms traduits : *Neri* Lenoir, *Maraviglia* Merveille; quelques Italiens prennent les noms de terres nobles : les *Adjaceto* deviennent les comtes de Châteauvilain). — Paul Sirven. « Rosmunda », tragédie de Vittorio Alfieri (écrite de 1779 à 1782). = C.-rendus : *Maurice Bauffreton*. Sainte Claire d'Assise (œuvre de valeur). — *Julien Luchaire*. Les démocraties italiennes (œuvre d'une grande portée sociologique). — *Giulio Natali*. Idee, costumi, uomini del Settecento, studii e saggi letterarii (érudition minutieuse allant de pair avec l'ampleur des idées).

14. — Nouvelle revue historique de droit. 1916, juillet-septembre. — Roger Grand. Le contrat de complant depuis les origines jusqu'à nos jours; suite (nature juridique du complant; trois éléments : droit de propriété du bailleur sur le fonds, droit de propriété du preneur sur la vigne, droit de jouissance du preneur sur le fonds. Que le complant peut s'étendre aux cultures des arbres fruitiers; rapports du complant avec l'emphytéose, la locatairie perpétuelle, etc.; état du complant à la veille de la Révolution). — A. Henry. La Révolution et la réparation des dommages de guerre (analyse précise de tous les textes, depuis le décret du 11 août 1792 jusqu'à celui du 5 prairial an XII-25 mai 1804, avec une table de ces textes). — F.-P. Girard. La jeunesse de Cujas; Toulouse, 1522-1554 (nombreux faits inédits et peu connus; le père de Cujas était d'Oloron et s'appelait Cujeus; il était tondeur de draps; Jacques vint au monde à Toulouse dans la rue des Blanchiers; ses études, ses pro-

fesseurs; à suivre). — C.-rendu : *B. Pocquet du Haut-Jussé*. La vie temporelle des communautés de femmes à Rennes aux XVIIe et XVIIIe siècles (bon travail d'histoire locale). = Octobre-décembre. E. CHÉNON. Le « pays » de Berry et le « détroit » de sa coutume; suite et fin (détermine très exactement le détroit des coutumes générales du Berry en 1540, au lendemain de leur rédaction; six autres coutumes, Lorris, Blois, Touraine, Poitou, Marche et Bourbonnais, se partageaient le reste du pays de Berry). — R. GRAND. Le contrat de complant depuis les origines jusqu'à nos jours; suite et fin (période révolutionnaire; de l'an X à nos jours; le présent et l'avenir du complant. « Peut-être verrons-nous un jour renaître ces longs pactes du travail avec la terre. Ce jour-là, près de l'emphytéose rajeunie, le complant reprendra probablement, pour la création des vignobles et des plantations de toutes sortes, son importance d'autrefois »). — F.-P. GIRARD. La jeunesse de Cujas; suite et fin (son cours libre d'Institutes à Toulouse de 1547 à 1554 fut interrompu par deux voyages qu'il fit à la cour en 1549 et fin de 1552; ses élèves; sa méthode : il faut rétablir le plan des ouvrages dont les textes ont été extraits par les compilateurs et placer ces textes à l'époque où ils ont été rédigés). = C.-rendus : *W. Moll*. De rechten van den Heer van Bergen-op-Zoom (énumération exacte de tous les droits du seigneur, d'après les archives seigneuriales). — *F. Uzureau*. L'état civil en Maine-et-Loire avant la loi du 20 septembre 1792 (très intéressant).

15. — Revue archéologique. 1916, septembre-octobre. — L. FRANCHET. Essai de chronologie crétoise (d'après l'évolution de la technique céramique en Crète, distingue deux époques néolithiques, une époque énéolithique, quatre époques du bronze et, dans l'âge du fer, une époque géométrique; un tableau expose ces résultats). — Maurice PILLET. Quelques documents inédits sur les fouilles de Victor Place en Assyrie (de 1852 à 1856; expose surtout les relations de Place, consul à Mossoul, avec ses collègues anglais). — W. DÉONNA. Notes archéologiques (relief en terre cuite du musée de Genève, représentant six divinités; est-ce un faux? En tout cas, il semble que l'artiste a reproduit un original ancien; vases à puiser les liquides et vases à surprise; rhombe ou roue solaire, qui serait représentée sur un skyphos italique de la collection Fol au musée de Genève). — J. SIX. Octavien-Mercure (les anciens ont vu à un certain moment dans Octavien l'incarnation de Mercure; veut trouver un témoignage de ce culte dans la fameuse statue du Louvre qu'on a appelée à tort Germanicus). — Léon MAÎTRE. Remarques sur les tombeaux percés d'une fenêtre à propos des fouilles d'Alésia (ces tombeaux sont des monuments chrétiens; la foule croyait que le mort qui y était renfermé pouvait guérir les vivants de leurs maux; les personnes qui souffraient de céphalégie passaient, pour être guéries, leur tête par les fenêtres de forme ronde. A ajouter à la liste des tombeaux signalés celui de saint Willebert au village de Saint-Dizier, territoire de Belfort. Willebert

aurait eu la tête fendue au moment du martyre de saint Dizier et aurait survécu à ses blessures. Les deux parois du sarcophage sont percées d'ouvertures par où l'on introduisait la tête des fous. Ne dit-on pas de ces fous qu'ils ont la tête fêlée? Voir les Annales archéologiques de Didron, t. XVIII, 1858). — Robert DE LAUNAY. Les fallacieux détours du Labyrinthe; suite (arrive vers la conclusion et tente l'esquisse d'une histoire synthétique du Labyrinthe). — Paul FOURNIER. La prohibition par le IIe concile de Latran d'armes jugées trop meurtrières, 1139 (le concile interdit l'usage de l'arc et de l'arbalète). = C.-rendus : *Morris Jastrow*. The civilization of Babylonia and Assyria (ce livre assurera à l'assyriologie des amis nouveaux). — *G. Dottin*. Les anciens peuples de l'Europe (bon livre dont les éditions successives feront un excellent livre). — Sardis, publications of the American society for the excavations of Sardis; t. XI (les dix premiers volumes n'ont pas encore paru; le t. XI donne le catalogue de 990 monnaies découvertes dans les fouilles, allant de Crésus à Jean V Paléologue; remarquable). — *Ernest Babelon*. Le Rhin dans l'histoire; t. I (on signale quelques erreurs). — The metropolitan Museum of Art. A handbook of the Egyptian rooms (guide à travers le beau musée égyptien de New-York). — *D. Viollier*. Les sépultures du second âge du fer sur le plateau suisse (ouvrage indispensable, fondé sur l'étude méthodique d'un grand nombre de musées et de collections). = Novembre-décembre. Pierre PARIS. Emporion (Ampurias, l'ancienne ville grecque d'Espagne, sur le golfe de Rosas; c'était d'abord une île où s'est élevée la Palaeopolis; mais le détroit isolateur s'est changé en isthme; puis, au delà de l'île, s'est dressée, au Ve siècle, la Ville-Nouvelle; récit des fouilles faites sur l'emplacement de la Ville-Nouvelle; monuments découverts; la grande statue d'Asclépios; la tête d'Aphrodite; à suivre). — Morris JASTROW. La version sumérienne sur les origines de l'humanité (article en anglais; combat l'interprétation donnée de ce texte par le Dr Langdon). — Georges NICOLE. Corpus des céramistes grecs (131 noms rangés en diverses sections : fabriques primitives non attiques, ateliers corinthiens, fabriques béotiennes, etc., et dans chaque section on a suivi l'ordre alphabétique des céramistes; ce catalogue sera repris dans le Recueil archéologique Paul Milliet). — Robert DE LAUNAY. Les fallacieux détours du Labyrinthe; fin (conclusion très générale et qui au lecteur profane paraît un peu bizarre sur l'Helios-Christ, sur cette vieille grossièrement fardée qui s'appelle la Gaule carolingienne. « C'est pourquoi Saint-Étienne de Caen n'est pas un Parthénon et c'est pourquoi, cependant, la grandeur si profondément troublante, si sincère, si calme et si grave de sa façade porte comme un sceau le meilleur des âmes qui, quatre millénaires durant, rêvèrent aux détours du Labyrinthe »). — Sal. REINACH. Le marquis de Vogüé (article nécrologique). = C.-rendus : *L.-A. Constans*. Gigthis. Étude d'histoire et d'archéologie sur un emporium de la petite Syrte (excellent). —

Pierre Le Verdier. L'atelier de Guillaume Le Talleur, premier imprimeur rouennais (bon; quelques corrections et additions au volume). — R. CAGNAT et M. BESNIER. Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine.

16. — Revue générale du droit. 1916, septembre-octobre. — J. VALERY. Des moyens de remédier aux conséquences du vol, de la perte ou de la destruction des titres de bourse par suite de faits de guerre. = C.-rendus : *Larnaude*. Les sciences politiques et juridiques en France (excellent). — *Ed. Guyot*. Le socialisme et l'évolution de l'Angleterre contemporaine, 1880-1911 (véritable révélation pour les lecteurs français). — *J. Aulneau*. La Turquie et la guerre (utile). = Novembre-décembre. René DE KÉRALLAIN. La loi des Babyloniens et des Hébreux; suite (cherche à déterminer ce qui constituait le Juif dans l'antiquité). — G. PARTURINI. Pactes et contrats; suite et fin. — J. BONNECASE. La « notion de droit » en France au XIXe siècle; suite (Caro, Michoud, Fr. Schützenberger). = C.-rendus : *A. Colin* et *H. Capitant*. Cours élémentaire de droit civil français; t. III (excellent). — *H. Hauser*. Les méthodes allemandes d'expansion économique (remarquable). — *V. Bérard*. L'éternelle Allemagne (complète le livre de Hauser). — *Daniel Bellet*. Mentalité teutonne. Jugés par eux-mêmes (dossier impartial). — *Ch. Orrier*. Les leçons économiques de la guerre (quelques réserves aux conclusions de l'auteur). = 1917, janvier-février. LACOMBE. Le « douaire de la Bruz », étude d'ancien droit poitevin (en Poitou, la femme prématurément veuve a droit non seulement à son douaire ordinaire de veuve, mais encore à la part de la fortune des parents survivants de son mari qui aurait échu à celui-ci). — J. LEFORT. La science et les savants allemands (à propos du recueil de G. Petit et H. Leudet).

17. — Le Correspondant. 1917, 10 février. — Fernand ENGERAND. La frontière de l'Est et du Nord, 1871-1914. I. La frontière refaite (expose comment, en 1814-1815, les Alliés vainqueurs de Napoléon s'appliquèrent à priver notre frontière, au Nord et à l'Est, de ses meilleurs points d'appui; comment le tracé imposé par l'Allemagne en 1871 était menaçant pour l'avenir; comment les trous qui s'ouvraient partout dans cette nouvelle frontière furent bouchés par la ligne de forteresses qu'éleva Serré de Rivière). — MILES. Silhouettes de guerre. Lord Milner. — Marc HÉLYS. A travers les provinces de France. II. Bordeaux, Cognac, la côte d'Argent, le Béarn. — ***. Le front de Macédoine; avec une carte. — Jean LONGNON. Les Français en Grèce au XIIIe siècle (surtout d'après la chronique de Morée). — L. DE LANZAC DE LABORIE. Un historien de la grande guerre. M. Gabriel Hanotaux. — Alexandre LEFAS. Édouard Drumont (apprécie en termes très sympathiques l'action politique du fougueux journaliste, auteur de *la France juive* et directeur de la *Libre parole*). = 25 février. Fernand ENGERAND. La frontière de l'Est et du Nord, 1871-1914. La

frontière défaite (montre comment l'emploi de puissants explosifs inconnus en 1870, la profonde divergence de vues sur l'utilité des forteresses qui jeta le trouble dans le haut état-major, l'intervention des intérêts politiques et économiques firent peu à peu abandonner le plan de Serré de Rivière avant qu'il fût entièrement exécuté. On se mit alors à déclasser et à démolir les forteresses, même les plus récentes; Lille fut démantelée, la ligne de résistance ramenée fort en arrière, laissant Reims et même le bassin de Briey exposés aux premiers coups de l'ennemi. Et pendant ce temps, les Allemands fortifiaient le camp retranché de Metz en l'étendant jusqu'à Sierck; à Malmédy, ils constituaient une base formidable pour une armée d'invasion passant par la Belgique). — MILES. Silhouettes de guerre. Le général Sir Henry Rawlinson (aux batailles dYpres et de Neuve-Chapelle). — Émile BAUMANN. L'abbé Chevoleau, caporal au 90e d'infanterie (extraits de ses lettres). — Paul BONNEFON. Victor de Laprade et Edgar Quinet. Lettres inédites (Laprade fut un des plus enthousiastes auditeurs de Quinet, quand celui-ci eut commencé son enseignement à la Faculté des lettres de Lyon en avril 1839, et il devint promptement son intime ami. Leur correspondance intéresse surtout l'histoire littéraire, au moins pour la période traitée ici). = 10 mars. ***. L'avenir industriel de l'Angleterre (origine des « Trades-Unions » qui organisent la lutte du travail contre le capital. La guerre actuelle a conduit à des mesures qui suppriment les grèves en supprimant aussi les profits excessifs du capital, à la création d'industries nouvelles qui, tout en employant un outillage perfectionné, ont augmenté la population ouvrière, qu'attirent de hauts salaires et des promesses difficilement réalisables. Aux produits fabriqués en nombre croissant, il faut assurer des débouchés plus nombreux et plus stables. De là, toute une révolution économique dont le contre-coup sera formidable. La France doit s'en préoccuper dès maintenant, pour n'être pas prise au dépourvu). — MILES. Silhouettes de guerre. M. Henry Carton de Wiart. — Marcel DUPONT. L'Alsacien. Impressions d'un officier de légère (épisodes lestement contés de combats sur l'Yser, puis autour de Verdun, où figure un simple chasseur, un Alsacien, à la tête dure et au cœur héroïque). — Jean POZZI. Le Khalifat et les revendications arabes. — Albert CHEREL. Les territoriaux au fort de Vaux. Souvenirs de mars 1916 (très émouvant. Ces territoriaux étaient des Angevins; les généraux les félicitèrent, à l'égal de ceux de l' « Active », pour « l'abnégation, la conscience, le dévouement » déployés à Vaux, à La Laufée et dans les corvées de ravitaillement si périlleuses). — Paul BONNEFON. Victor de Laprade et Edgar Quinet (suite et fin de leur intéressante correspondance, 1842-1862. A partir de 1862, les lettres n'ont plus été retrouvées. Les deux amis se rencontrèrent, après la chute de l'Empire, députés à l'Assemblée nationale; malgré de profondes divergences de vues politiques et religieuses, leur amitié ne s'était pas refroidie un seul moment). — Eugène TAVERNIER. Le

Rhin dans l'histoire (à propos des deux volumes publiés par E. Babelon). = 25 mars. MILES. Silhouettes de guerre. Lord Curzon. — L. DE LANZAC DE LABORIE. Un projet de mariage du duc d'Orléans, 1836 (publie la correspondance confidentielle et inédite qui fut échangée à ce sujet entre Thiers, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, et le comte de Sainte-Aulaire, ambassadeur à Vienne; en outre, quelques lettres de la reine Marie-Amélie, du duc d'Orléans, de l'archiduc Charles, etc. On pensait en effet pour le duc d'Orléans à un mariage avec une archiduchesse d'Autriche. Les sources où sont puisés les documents publiés ici sont les papiers de Thiers et les mémoires inédits de Sainte-Aulaire communiqués à l'auteur par le vicomte d'Harcourt, son petit-fils); 1er article. — Laurent D'ARCE. De Suse à Bagdad, par le désert des Beni Laam et le Tigre. — René DE PLANHOL. Un conseil de guerre aux armées, 1915-1916 (étude sur la discipline et la répression pénale aux armées pendant la guerre actuelle).

18. — Études. Revue fondée par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1917, 20 janvier. — Louis JALABERT. La crise grecque (lorsque la guerre éclata, tout semblait convier la Grèce à prendre rang aux côtés de l'Entente; les Alliés cherchèrent alors à reconstituer la ligue balkanique; mais la diplomatie commit de graves fautes tant à Athènes qu'à Sofia; l'article s'arrête au 24 août 1915; à suivre). — Léonce DE GRANDMAISON. Le printemps spirituel du grand siècle. II. L'invasion mystique (tradition franciscaine avec Benoît de Canfeld et le P. Joseph du Tremblay; école du Carmel avec Mme Acarie et les premières carmélites françaises, Jean de Saint-Samson et les carmes bretons; tradition bénédictine avec les abbesses réformatrices, Marie de Beauvillier et Marguerite d'Arbouze). — Paul D***. Mon régiment dans la bataille de la Somme; suite (préparation de l'attaque le 11 septembre 1916; l'attaque du 12 septembre; très émouvant; à suivre). — Pierre BLIARD. Lakanal en Sorbonne (à propos de la thèse de Labroue; en profite pour démontrer que Lakanal fut « un triste personnage »). — Impressions de guerre. XLIV. Avec l'armée de Salonique; quelques étapes de l'offensive alliée. = C.-rendus : *Albanès* et *Ulysse Chevalier*. Gallia christiana novissima; t. VI : Orange (excellent; l'introduction est une belle et ample page d'histoire). — *R. Chauviré*. Jean Bodin auteur de la République; le colloque de Jean Bodin, « des Secrets cachez des choses sublimes » (très fouillé). — *Louis Dimier*. Bossuet (riche de pensées justes et de réflexions heureuses). — *Henri Hauser*. Le principe des nationalités (sérieux et substantiel). = 5 février. Joseph DASSONVILLE. Pour relever les ruines; suite et fin (églises et mobilier sacré). — Armand DE VASSAL. Un maître de la vie spirituelle : le Père Alphonse Rodriguez, à l'occasion du troisième centenaire de sa mort (né à Valladolid en 1557, mort à Séville le 21 février 1616; analyse de son œuvre, particulièrement de la *Pratique de la perfection chrétienne*). — Paul D***,

Mon régiment dans la bataille de la Somme; fin (du 13 septembre au 5 octobre 1916; la fourragère fut accordée au régiment, 8e d'infanterie, pour l'héroïsme dont il fit preuve en ces journées). — Louis JALABERT. La crise grecque; suite (récit conduit jusqu'en octobre 1915 où la Grèce annonça officiellement qu'elle abandonnait la Serbie). — L. DE G. La défense contre avions (D. C. A.). — L. THÉOLIER. Bourru, soldat de Vauquois (d'après le livre de Jean des Vignes-Rouges). = 20 février. Jules LEBRETON. Les déportations en Belgique (très émouvant). — François DATIN. Le renouveau religieux dans l'Église anglicane; suite (la mission nationale de Pénitence et d'Espérance, octobre-novembre 1916). — Alain DE BECDELIÈVRE. La dévotion à saint François-Xavier (origine de la « neuvaine de la grâce » qui se fait ordinairement du 4 au 12 mars, jour anniversaire de la canonisation du saint en 1622; miracles survenus pendant ces neuvaines, notamment à Besançon en 1667). — Louis JALABERT. La crise grecque; suite; fin le 5 mars (« les fautes se sont accumulées, notre politique dans les Balkans en a pâti, notre action sur le front d'Orient en a été tristement diminuée. Nous le regrettons. Mais une honte que notre générosité a su épargner à notre pays : l'abus de la force contre un petit peuple. En Grèce, du sang a coulé, mais c'est le nôtre »). — L. LAURAND. Blessés et médecins militaires dans l'antiquité (médecins mentionnés dans l'Iliade; Hippocrate; Celse; un bas-relief de la colonne Trajane; revue très rapide). — Impressions de guerre. XLV. Deux vaillants (le père et le fils; exemples d'héroïsme). = C.-rendu : *Henri Vaugeois*. Notre pays (les plus caractéristiques des articles de l'écrivain, mort en 1916). = 5 mars. Paul ALLARD. Psychologie des martyrs (début d'un article que l'auteur, mort le 4 décembre 1916, a laissé inachevé; recherche les traits communs aux divers martyrs). — Adélard DUGRÉ. La question des langues au Canada; I (division géographique du Dominion; répartition des langues; le Canada sera-t-il un pays bilingue? Et si la langue française garde ses droits, devra-t-elle se cantonner dans l'ancienne Nouvelle-France ou sera-t-elle considérée dans toutes les provinces canadiennes à l'égal de l'ancienne?). — Paul BERNARD. L'éveil littéraire de la Belgique (de Coster, Pirmez, Grégoire Le Roy, Léopold Courouble, Maeterlinck, Verhaeren). — Pierre LHANDE. Pierre de Daran, prêtre de la Compagnie de Jésus, sergent au 3e régiment d'infanterie coloniale (tué dans l'explosion de la *Provence II*, le 26 février 1916). = 20 mars. Joseph DE TONQUÉDEC. L'œuvre de Paul Claudel. — René RISTELHUEBER. L'établissement des missionnaires français au Liban (au XVIIe siècle, sous l'influence du P. Joseph, des capucins français se rendirent en Syrie; ils furent suivis de près par des jésuites; histoire de M. de Chasteuil, gentilhomme de Provence, douze ans ermite au mont Liban, mort en 1644). — François DATIN. Le renouveau religieux dans l'Église anglicane; fin (le retour aux croyances et aux pratiques catholiques). — Adélard DUGRÉ. La question des langues au Canada.

II (efforts pour amener les deux races dans les provinces de Québec et d'Ontario à une entente durable; les Canadiens français ne rêvent pas d'absorber leurs concitoyens anglais; ceux-ci ne doivent pas davantage endiguer l'expansion de ceux-là. Observations sur le parler français; nécessité d'en chasser les anglicismes). — Paul DUDON. Un curé des Landes très savant et très inconnu (l'abbé Pédegert, d'après la biographie que lui a consacrée l'abbé Gabarra). — Impressions de guerre. XLVI. Au bois des Caures avec le colonel Driant. Journées des 21 et 22 février 1916. = C.-rendu : *André Siegfried*. Deux mois en Amérique du Nord à la veille de la guerre, juin-juillet 1914 (très intéressant; il y a dans ce livre des vues prophétiques).

19. — La Grande Revue. 1917, février. — L. ANDRÉIEFF. Le joug de la guerre; suite et fin (ces impressions de la guerre se terminent en roman; l'auteur s'arrête après avoir appris l'arrêt de l'invasion russe devant Riga et Dvensk). — A. PAWLOWSKI. Le nerf de la guerre allemand : le charbon (beaucoup de chiffres montrant le développement de l'industrie extractive en Allemagne; même après la paix, notre situation sera très difficile : à l'heure des négociations pour la paix, il faudra poser hardiment et nettement la question du charbon; il faudra « que la France obtienne une compensation en charbons pour les sacrifices qu'elle a faits en faveur de la civilisation »). — AURAL. La jeune Italie. Une guerre d'inclination. — Léon DERIES. Les Prussiens dans la Manche en 1815 (d'après la correspondance administrative conservée aux archives départementales à Saint-Lô. Intéressant et précis. Il est à noter que les Prussiens, qui traitèrent le département en pays conquis, étaient alors nos « alliés » !).

20. — Mercure de France. 1917, 1er février. — Étienne FOURNOL. Les héritiers de la succession d'Autriche. II (étudie les partis politiques de l'Autriche et leurs tendances débiles en face du pangermanisme de la *Mitteleuropa*, que soutient la Hongrie. Le seul obstacle qui puisse barrer le chemin à l'Allemagne est formé par le peuple tchèque, « de tous les peuples du Centre et de l'Orient de l'Europe celui qui apparaît, par un double privilège, dans l'ordre politique, comme le plus sûr et, dans l'ordre économique, comme le plus mûr »). — Roland BRÉAUTÉ. Les Allemands dans nos fermes (il s'agit des Allemands prisonniers, de l'accueil que leur font nos fermiers et des services qu'ils rendent. On ne plaindra pas ces prisonniers, si doucement traités). — J. W. BIENSTOCK. Raspoutine (biographie de cet étrange et inquiétant personnage qui, après avoir été tout puissant à la cour de Russie, périt assassiné. Comme de juste, cet article a été fortement censuré). — Aug. MARGUILLIER. L'administration des beaux-arts en Allemagne et en France (analyse un mémoire récent qu'un critique d'art allemand, Otto Grautoff, a composé pour montrer comment dans cette guerre les Allemands ont respecté les œuvres d'art, tandis que les Français n'hésitaient pas à détruire celles de leur

propre pays. C'est du Clemen renforcé et plus perfide encore). = 16 février. Paul LOUIS. Les courants de la Social-Démocratie allemande. — Thomas BARCLAY. Une conversation avec le président Wilson en 1903 (témoignage intéressant et à retenir). — Henri CLOUZOT. La belle production par le bel effort (nécessité de développer l'enseignement technique; « industrialiser l'école pour qu'elle se suffise à elle-même comme une entreprise privée »; que, d'autre part, « nos agents à l'étranger, depuis les consuls jusqu'aux ambassadeurs, se montrent aussi préoccupés des questions économiques que des questions diplomatiques »). = 1er mars. Daniel BELLET. Science germanique et réalisme industriel (la science désintéressée est une belle chose; l'exploitation industrielle des découvertes scientifiques en est une autre. La France doit tendre tout son effort à réaliser l'alliance de ces deux conceptions qui a fait la puissance économique de l'Allemagne). — ***. Souvenirs sur Tourgueneff. — Paul PELTIER. La *Terreur prussienne* et Dumas père (dit comment Dumas se documenta pour écrire, en 1866-1867, ce livre dont il attendait un gros succès d'argent. Il y fit preuve au moins de clairvoyance). = 15 mars. Maurice SIMART. Herbert-George Wells, sociologue. — Étienne FOURNOL. Les héritiers de la succession d'Autriche. III. L'aigle blanc (condition actuelle de la Pologne dont l'avenir est peut-être le plus redoutable problème qu'ait soulevé la guerre actuelle. La Pologne libérée et unifiée doit être le rempart le plus solide opposé au germanisme à l'est; « nous pouvons organiser l'Europe centrale en utilisant à la base la force tchèque et la force polonaise; mais on ne peut concevoir la Pologne que sur le fondement de la Pologne prussienne; la Posnanie et Dantzig sont les piliers du royaume de la Vistule »). — Louis COURTHION. L'origine des « clous » d'Hindenburg (on peut la trouver dans l'antique *mazze* au moyen de laquelle, il y a cinq siècles, les Suisses du Valais se libérèrent de la féodalité. Cette *mazze* était une masse ou racine de bouleau dans laquelle on avait grossièrement sculpté les traits d'une femme représentant la justice outragée; elle était le symbole du mécontentement populaire. « Telle est l'origine de la tradition que l'Allemagne s'ingénie à ressusciter aujourd'hui; ne pouvant anéantir la liberté, il ne lui restait qu'à en parodier les premiers héros »).

21. — Revue chrétienne. 1916, octobre-novembre. — BOBERLEY. Les idées de Quinet et de Michelet sur les religions (premier article où sont exposées la doctrine et la pratique religieuses de Michelet). — John VIÉNOT. Un honnête homme sous le Directoire. La Revellière-Lépeaux; ch. III (ce sont les Assemblées provinciales qui le font entrer dans la politique. Il joue bientôt un rôle considérable à Angers et il est élu en 1789 par l'Assemblée générale du Tiers. Volney fut élu en même temps). — H. DARTIGUE. De l'état d'esprit de la jeunesse intellectuelle avant la guerre. Fin : l'orientation religieuse; ses manifestations dans le catholicisme et dans le protestantisme. —

J.-E. NEEL. Charles Babut, 1835-1916. = Décembre. BOBERLEY. Les idées de Quinet et de Michelet sur la religion. II. Edgar Quinet (1° au point de vue de la foi religieuse, Quinet est resté jusqu'à la fin spiritualiste, se tenant aussi loin du rationalisme pur ou de l'intellectualisme que du mysticisme. 2° Quant à son opinion sur le christianisme en général, ses sentiments sont ceux d'un chrétien d'esprit très large, mais convaincu, comme il a dit, de « l'incomparable originalité du Christ ». 3° Il condamne l'ambition politique et l'esprit stérilisant du catholicisme romain). — Charles BALLANDE. Extraits de lettres (lieutenant de vaisseau à bord du *Léon Gambetta*, Ballande a écrit pendant sa croisière en Méditerranée et dans l'Adriatique en 1914 des lettres dont on donne aujourd'hui des extraits; ils vont du 1er août au 17 novembre). = 1917, janvier. BOBERLEY. Les idées de Quinet et de Michelet sur la religion. III (opinion de Quinet sur la valeur religieuse et morale, sur la supériorité politique et sociale du protestantisme). — Charles BALLANDE. Extraits de lettres; suite (toujours en croisière, du 18 novembre 1914 au 7 avril 1915).

22. — La Revue de Paris. 1917, 1er février. — Frédéric MASSON. Les aventures du roi Jérôme, 1815-1821; I (les Alliés étaient d'accord pour arrêter l'ex-roi de Westphalie et pour le livrer aux Prussiens qui devaient l'enfermer à Wesel. Talleyrand était résolu à faire respecter cette décision; mais Fouché protégeait Jérôme qui, après avoir cherché asile chez des amis et résidé pendant un temps à Niort sous un faux nom, réussit d'abord à rentrer à Paris, à s'y cacher, puis à s'enfuir en Wurtemberg. Le roi, son beau-père, avait déjà fait revenir sa fille Catherine; mais, quand les époux furent réunis, il dut prendre les mesures les plus rigoureuses soit pour empêcher Jérôme de courir de nouvelles aventures, soit pour mettre un frein à ses habituelles prodigalités; il le retint donc en prison au château d'Ellwangen jusqu'à ce que Jérôme eût accepté les conditions qu'on voulait lui imposer). — Marc HENRY. Munich (amusante peinture de cette ville quelques années avant la guerre actuelle; piquants détails sur le particularisme bavarois, sans cesse battu en brèche par la Prusse. Le pangermanisme a fini par empoisonner la bonhomie des Bavarois et les soldats fournis par le doux pays de la bière sont devenus les brutes que l'on sait). — André GILLES. Notations de bataille. Champagne, septembre 1915 (notes prises par un médecin-major pendant quatorze jours de service dans les tranchées de première ligne furieusement bombardées). — X. Un projet d'alliance franco-russe en 1871 (publie un « Rapport de M. Eugène d'Arnoult à l'impératrice Eugénie sur les sentiments de l'opinion en Russie relativement à une alliance franco-russe et à l'utilité de cette alliance », daté de Saint-Pétersbourg, 19 août 1870; des « Déclarations du général-comte Ignatieff au sujet de la nécessité d'une alliance de la France et de la Russie contre l'Allemagne », juillet 1871; enfin deux lettres de Thiers, président de la République, au général Le Flô, ambassadeur de France à Saint-

Pétersbourg, septembre 1871. Le tout tiré des papiers de Thiers déposés à la Bibliothèque nationale). — Auguste GAUVAIN. Les offres de paix (commente le texte des notes remises, le 12 décembre 1916, par les représentants de la Quadruple-Alliance germano-touranienne aux représentants des États neutres chargés de protéger les ressortissants de ces quatre puissances dans les États ennemis. L'article est résumé dans ces mots d'Ézéchiel : « Dixerunt Pax, Pax! Et non erat Pax »). = 15 février. Wickham STEED. Les problèmes britanniques (après avoir montré l'effort anglais dans les choses de la guerre, l'auteur expose comment doit être organisé le futur empire, ou « Commonwealth » britannique, organisation qui a pour base le statut des citoyens. Ce statut est la résultante de deux idées fondamentales : « L'idée des devoirs de l'individu envers la communauté et l'idée de sa liberté dans le cadre des lois que la communauté se donne. » Puis indique les problèmes d'organisation politique et sociale qui s'imposeront à l'Angleterre après la guerre, en particulier : question irlandaise, finances, éducation nationale, bureaucratie, organisation des colonies allemandes conquises par les Dominions britanniques et qu'il faut bien se garder de restituer à l'Allemagne). — René MILAN. Les vagabonds de la gloire. III. La Chalcidique et l'Olympe (à la recherche de postes pour l'aviation maritime, mars 1916; visite en avion à l'Olympe et à l'Ossa). — Frédéric MASSON. La proscription des Napoléonides. Les aventures du roi Jérôme, 1815-1821; suite et fin (querelles de famille et affaires d'argent. Jérôme était « trop complaisant pour sa femme, qui lui faisait faire des dépenses au-dessus de leurs moyens »). — G. JEAN-AUBRY. Au tombeau de Julie (les amants de Mlle de Lespinasse). — Alex. COUTET. D'Iéna à Louvain (montre comment fut traitée la ville d'Iéna avant et après la conquête de 1806; le dossier réuni par les Allemands pour flétrir la conduite des soldats de Napoléon se retourne contre eux; la manière dont ils ont traité Louvain montre la différence des deux systèmes et des deux civilisations). — ***. Le Saint-Siège et l'Autriche (montre quel dommage subirait le Saint-Siège si la « paix allemande » réussissait à réaliser le projet de la Mittel-Europa). = 1er mars. René MILAN. Les vagabonds de la gloire; fin. — Maurice GENEVOIX. A la tranchée de Calonne, octobre 1914. — Auguste GAUVAIN. Les initiatives du président Wilson (« tout en parlant au nom du genre humain, il ne sort pas officiellement du terrain national. Avec l'adresse d'un procédurier consumé, il s'attache à ne donner aucune prise à l'adversaire et à le mettre évidemment dans son tort. Il n'a pas les gestes de beauté d'un héros; c'est un homme de loi qui désire gagner sa cause. Il ne veut point mal de mort à l'adversaire; s'il réussit à lui faire toucher les épaules, il est prêt à lui tendre la main »). = 15 mars. Y. L'odyssée d'un transport torpillé; I (aventures d'un navire marchand réquisitionné par le gouvernement dès les premiers jours de la guerre. Ordres, contre-ordres et désordre. Partout le même refrain!). —

BRADA, comtesse DE PULIGA. Les voyages d'une petite « Second-Empire » (souvenirs d'une petite fille de onze ans qui fait, avec son père, son premier voyage en Angleterre et en Écosse, son second en Belgique dans le pays rhénan et en Suisse, etc.). — P.-G. LA CHESNAIS. Bjœrnstjerne Bjœrnson et le germanisme.

23. — Revue des Deux Mondes. 1917, 1er février. — Charles LE GOFFIC. L'épopée des fusiliers marins. IV. Steenstraete; l'attaque du 17 décembre; à l'assaut de la grande redoute; le miracle du drapeau (journées de misère, plus encore que de gloire, décrites avec ce souci de l'exactitude minutieuse et cette science du pittoresque dont l'auteur a déjà donné tant de beaux échantillons). — P. DE LA GORCE. Un chapitre de l'histoire religieuse pendant la Révolution. Le clergé constitutionnel; de la faveur à la disgrâce. — J. BAINVILLE. La révolution mexicaine vue par une femme de diplomate (d'après le livre écrit en anglais par Me Edith O'Shaughnessy, femme du ministre des États-Unis à Mexico; ce livre est un recueil de notes et d'extraits des lettres que l'auteur adressa presque chaque jour à sa mère pendant la dernière période de la dictature du général Huerta. Il s'ouvre le 8 octobre 1913 et s'arrête au mois d'avril suivant, après la rupture entre les États-Unis et le Mexique). — L. PAUL-DUBOIS. L'effort économique de l'Angleterre. — Camille BELLAIGUE. Les Mémoires ou « Essais sur la musique » de Grétry. — André BEAUNIER. Trois amis de Mme de Staël (Gibbon, Bonstetten et Simonde de Sismondi, d'après le livre de P. Kohler; cf. *Rev. histor.*, t. CXXIV, p. 351). = 15 février. G. HANOTAUX. La bataille des Ardennes, 21-25 août 1914. Étude tactique et stratégique (d'après un plan longuement mûri et préparé, les Allemands, tout en se proposant de tourner l'armée française par ses deux ailes, avaient massé dans les deux Luxembourg une puissante armée chargée d'enfoncer le centre; cette armée, dont les forêts de l'Ardenne permettaient de dissimuler le nombre, devait agir par surprise. L'offensive française déjoua en partie ce plan audacieux; elle fut, il est vraie, repoussée dans les douze combats livrés un peu au hasard du 21 au 25 août; elle n'en porta pas moins quelque trouble dans le plan de l'adversaire. Les lourds sacrifices consentis par une armée pleine d'un enthousiasme mal réglé n'ont donc pas été vains). — Deux « lectures académiques » à New-York. I. Théodore ROOSEVELT. Le nationalisme dans la littérature et dans l'art. II. Gustave LANSON. La fonction des influences étrangères dans le développement de la littérature française. — Marquis DE SÉGUR. La jeunesse de Mme de La Pouplinière. III. Un salon de fermier général (piquant et en partie nouveau. A noter des fragments de la correspondance envoyée de Rome par le chevalier d'Assay à sa sœur lors du conclave de 1740. D'Assay, familier des La Pouplinière, était secrétaire du cardinal de Tencin; le fermier général s'était chargé de payer les frais de son voyage et de son séjour à condition qu'il envoyât à sa sœur une sorte de journal sur les choses de Rome. La mort du marquis de Ségur

laisse interrompue cette attrayante étude de mœurs littéraires et sociales). — César CHABRUN. Kant et M. Wilson (c'est à la lumière de Kant, de ses doctrines sur la paix perpétuelle, qu'il faut interpréter la note et le message du président des États-Unis rompant les relations des États-Unis avec l'Allemagne). — Vicomte G. D'AVENEL. Les révolutions économiques de la guerre. I. Chez les belligérants. — Gaston DESCHAMPS. L'Institut de France et la guerre. — Victor GIRAUD. Les lettres du front (beau choix d'extraits où se reflète l'âme des soldats et des prêtres qui les assistent). = 1er mars. Johannès JOERGENSEN. Les premières années de sainte Catherine de Sienne (jusqu'à son mariage mystique avec Jésus-Christ; poétique et touchant récit). — Léon MACCAS. Les événements d'Athènes des 1er et 2 décembre 1916. La chasse aux Vénizélistes (récit « officieusement communiqué par le bureau de presse du gouvernement de M. Venizelos » du guet-apens organisé par le gouvernement hellénique contre les Alliés). — Henry BIDOU. L'offensive de Broussiloff, juin-septembre 1916 (récit clair et détaillé, avec plusieurs cartes. Conclusion : « Le premier effet de l'offensive de Broussiloff a été de dégager l'Italie, qui se trouvait depuis le 15 mai dans une situation difficile. Le second a été de bouleverser profondément l'ordre de bataille ennemi. Un coup irrémédiable a été porté aux armées autrichiennes et, pour en effacer l'effet, l'Allemagne qui, au printemps de 1916, n'avait plus qu'une division au sud du Pripiat, a été contrainte d'y engager des forces considérables... La campagne de Galicie a fait une large brèche dans les ressources de l'ennemi et hâté la conclusion »). — G. BIANQUIS. Les femmes allemandes et la guerre (analyse les écrits de Mmes Gertrude Bæumer, Lily Braun, fille d'un général prussien, féministe et socialiste militante, L.-D. Frost, L. Niessen-Deiters. « Tant qu'ont duré les succès militaires, le chœur des femmes n'a cessé d'exciter à la conquête les guerriers déjà fanatisés par ailleurs. Les chants de haine ont été sur leurs lèvres; le rêve de la grande Allemagne a fait vaciller leur raison. Scrutant l'avenir, elles n'y ont aperçu pour leur sexe qu'une seule activité désirable : le service de l'État prussien, par la maternité d'abord, puis par l'action politique généralisée dans le domaine familial, social, professionnal, voire politique; enfin par une plus savante organisation de renseignements et d'espionnage »). = 15 mars. Édouard SCHURÉ. L'épopée serbe dans ses chants héroïques. I. La triade slave et la bataille de Kossovo. — Louis MADELIN. La Syrie franque (organisation politique, administrative et sociale du royaume de Jérusalem. Civilisation originale qui se dégage du contact de deux civilisations, de deux cultures, de deux richesses. Grande œuvre du génie français, qui succomba non par les vices de la constitution, mais par son isolement géographique au milieu de peuples hostiles; elle n'était, par rapport au reste de la chrétienté, qu'une avant-garde très hasardée d'une armée qui mettait, à chaque alerte, deux ou trois ans à se mobiliser). — Vicomte G. D'AVENEL.

Les révolutions économiques de la guerre. II. Chez les neutres. — G. DESCHAMPS. Les Alpins à Saint-Dié, 25-29 août 1914 (le courage héroïque de ces Alpins empêcha les Allemands, maîtres de Saint-Dié, de profiter de leur victoire. C'est là que commandait le général Stenger et que fut donné aux Badois l'ordre d'abattre les prisonniers et d'achever les blessés : « Kein Feind bleibt lebend hinter uns. » Mort du sous-lieutenant Roger Allier, qui fut blessé mortellement après avoir tenu avec quinze hommes un passage à niveau par où pensaient déboucher les Allemands). — Marylie MARKOVITCH. Des tranchées aux paradis de la Riviera russe (à noter les notes d'une infirmière russe sur les derniers jours de Vilna, fin juillet 1915).

24. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus, 1916, juillet-août. — Henry LEMONNIER. Lettres sur les stucs du Colisée (que certaines parties du Colisée étaient revêtues d'une décoration en stuc, on le voit par les dessins de Jean d'Udine dans le *Recueil d'estampes* de 1729 et aussi par deux albums de dessins du XVIIe siècle et le cahier des croquis originaux de Desgodetz, à la bibliothèque de l'Institut). — A. MORET. Déclaration d'un domaine royal et transformation en ville neuve sous Pépi II (VIe dynastie, vers 2450 av. J.-C.). — Philippe FABIA. Note sur les mosaïques superposées de la Déserte (trois mosaïques exhumées dans la partie du claustral de la Déserte où s'édifièrent, en 1820, les premières maisons de la place de Sathonay; ce qu'elles sont devenues). — Louis CHATELAIN. Note sur les fouilles de Volubilis (Maroc, à 27 kilomètres au nord de Mecknès, à 60 à l'ouest de Fez; déblaiement de l'arc de triomphe et de la basilique, habitation décorée de fresques).

25. — Académie des sciences morales et politiques. Comptes-rendus des séances et travaux, 1917, janvier. — Charles ADAM. Notice sur la vie et les travaux de M. Louis Passy. — G. LACOUR-GAYET. La maîtrise de la mer. Du Quesne en Sicile (en février 1675, Du Quesne devait conduire à Messine le duc de Vivonne, dont la faveur de Louis XIV venait de faire un vice-roi de Sicile; les batailles de Stromboli, d'Agosta et de Palerme en 1676; Du Quesne avait rendu le roi maître de la Méditerranée). — Henri WELSCHINGER. L'arc de triomphe (cf. *supra*, p. 158). — A. RAFFALOVICH. Quelques effets de la guerre sur la vie économique en Russie. = Février. René STOURM. Notice sur la vie et les travaux de M. Henri Baudrillart. — Jean IMBART DE LA TOUR. La réforme administrative après la guerre. Organisation des cadres territoriaux et de l'action locale (la France n'est pas mûre pour la réforme régionaliste qui est proposée; il faut maintenir le département, en supprimant les arrondissements, en fusionnant entre elles les petites communes). = Mars. Jean BOURDEAU. Notice sur la vie et les travaux de M. Gabriel Compayré. — Charles BENOIST. Rapports sur les causes économiques, morales et sociales de la diminution de la natalité. La Bretagne (données géné-

rales; la population ne cesse pas d'augmenter; en moins de quarante ans, le gain total dépasse 30,000 âmes; mais, depuis vingt ou vingt-cinq ans, la natalité a baissé pour tous les départements et arrondissements sans exception; on va rechercher la cause de cette baisse dans le détail). — Max TURMANN. La guerre européenne et les relations économiques de la Suisse avec ses voisins (le bureau fiduciaire, la société suisse de surveillance économique; l'accord de septembre 1916 avec l'Allemagne; demandes de l'Entente du 7 novembre; pour plus de détails, voir le volume de Turmann : *la Suisse durant la guerre*).

ÉTATS-UNIS.

26. — The American historical Review. 1917, janvier. — George L. BURR. La liberté de l'histoire (ingénieuse conférence sur la liberté dont l'histoire a besoin pour atteindre les buts infiniment divers qu'elle se propose. Si elle doit beaucoup à certaines sciences, elle ne doit être l'esclave d'aucune). — Herbert C. BELL. Le commerce des Indes occidentales avant la Révolution américaine (traite surtout de la technique du commerce). — Victor COFFIN. La censure et la littérature sous Napoléon Ier (d'après les rapports de la Direction générale de l'imprimerie et de la librairie en 1810-1814). — Carl R. FISH. L'assistance sociale dans le Nord-Ouest pendant la guerre civile. — Albert B. WHITE. Le parlement d'Oxford en 1213 (la clause « eodem modo scribitur » qui suit le bref de convocation du parlement d'Oxford, en novembre 1213, doit être prise au pied de la lettre; elle ne saurait être considérée, ainsi que le voudrait E. Jenks, comme une négligence du scribe. On ne peut douter qu'à cette assemblée n'aient été convoqués les chevaliers de tous les comtés d'Angleterre armés en guerre). — Edmund C. BURNETT. Chiffres de la période révolutionnaire (notes sur les chiffres employés pour assurer le secret des correspondances, non seulement officielles, mais encore privées. Il reste encore beaucoup de passages non déchiffrés dans les lettres de Jefferson, de Madison, de Monroe). — Arthur H. BASYE. Le comte de Carlisle et le ministère du commerce en 1799 (épisode instructif pour l'histoire du Cabinet présidé par Lord North). = Documents : Everett S. BROWN. Les débats du Sénat sur le projet de loi présenté par Breckinridge sur le gouvernement de la Louisiane en 1804. = C.-rendus : *Edw. Krehbiehl.* Nationalism, war and society (beaucoup d'intéressantes remarques présentées en un relief saisissant). — *H. Webster.* Rest days; a study in early law and morality (important pour l'histoire de la civilisation). — *Albert T. Clay.* Miscellaneous inscriptions in the Yale Babylonian collection (remarquable). — *George A. Barton.* Archæology and the Bible (l'arrangement du livre est défectueux; mais on y trouve beaucoup de choses utiles étudiées dans un esprit vraiment scientifique; l'auteur n'a point voulu

trouver à toute force dans l'archéologie une confirmation de la Bible, ni édifier des théories fantastiques sur des fondements incertains, comme le fait l'école « pan-babylonienne » d'Allemagne). — Shakespeare's England (intéressant recueil d'articles sur Shakespeare et son temps, à l'occasion de son troisième centenaire). — *G. E. Buckle.* The life of Benjamin Disraeli, earl of Beaconsfield, vol. IV, 1855-1868 (excellent). — Sir *Edward Cook.* Delane of the Times (Delane fut, de 1841 à 1877, le directeur du *Times;* très mêlé au monde de la politique sans appartenir à aucun parti, il exerça une influence considérable, mise en bonne lumière dans la présente biographie). — *E. L. Bogart* et *Ch. M. Thompson.* Readings in the economic history of the United States (contient beaucoup d'utiles renseignements). — *E. R. Johnson, T. W. Van Metre, G. G. Huebner* et *D. S. Hanchett.* History of domestic and foreign commerce of the United States (deux volumes très intéressants). — *Victor S. Clark.* History of manufactures in the United States, 1607-1860 (un des plus importants livres sur l'histoire économique qui aient paru aux États-Unis). — *Edw. Van Winkle.* Manhattan, 1624-1639 (excellente reproduction d'une carte de l'île de Manhattan, où s'élève aujourd'hui la « cité » de New-York. Harrisse, qui l'acheta dans une vente il y a une trentaine d'années, l'attribuait à Jean Vingboons, le cartographe du prince de Nassau; mais il est douteux que Vingboons soit jamais venu en Amérique). — *Ch. E. Chapman.* The founding of spanish California : the Northwestward expansion of New Spain, 1687-1783 (utile compilation, plutôt qu'un livre; bibliographie abondante et précieuse). — *C. Headlam.* Calendar of State papers. Colonial series. America and West Indies, 1706-1708 (important). — *Edward S. Corvin.* French policy and the american alliance of 1778 (bon, judicieux et pénétrant). — *H. J. Eckenrode.* The Revolution in Virginia (excellente monographie). — *W. F. Johnson.* America's foreign relations (écrit pour le grand public, ce livre manque de charme littéraire et n'est pas exempt d'erreurs). — *Marion M. Miller.* American debate; a history of political and economic controversy in the United States. 2 vol. (insuffisant; l'auteur est fort loin d'avoir exécuté le programme qu'il s'est tracé). — *Ch. A. Beard.* Economic origins of Jeffersonian democracy (utile recueil d'essais historiques). — *Fl. C. Shoemaker.* Missouri's struggle for Statehood, 1804-1821 (bon). — *Ch. Ph. Huse.* The financial history of Boston, 1822-1909 (excellent). — *H. T. Cook.* The life and legacy of David Rogerson Williams (député de la Caroline du Sud en 1811, sénateur en 1824, général, mort en 1830, Williams occupe une place importante dans l'histoire économique et sociale de son État; bonne biographie). — *Ch. S. Boucher.* The nullification controversy in South Carolina (publie de nombreux documents sur la question). — *J. Gœbel.* Jahrbuch der deutsch-amerikanischen historischen Gesellschaft von Illinois (intéressant en ce qui concerne les Allemands chassés de leur pays par la Révolution de 1848). — *Wil-*

liam O. Scroogs. Flibustiers and financiers ; the story of William Walker and his associates (bonne histoire de la flibuste dans les années qui précédèrent immédiatement 1860). — Lord *Charnwood*. Abraham Lincoln (intelligente autant que sympathique appréciation du caractère de Lincoln). — *Fred. E. Haynes*. Third party movements since the civil war, with special reference to Iowa (bon). — *Bernard C. Steiner*. Life of Henry Winter Davis (bonne biographie d'un politicien du Maryland qui fut un des plus ardents adversaires de Lincoln). — *Chester Lloyd Jones*. Caribbean interests of the United States (traite des rapports, surtout économiques, qu'ont entretenus, pendant ces vingt dernières années, avec les États-Unis, les onze îles des Caraïbes qui se trouvent actuellement être les colonies de quatre puissances : France, Angleterre, Hollande et Danemark; une seule appartient aux États-Unis). — *A. N. Young*. The single tax movement in the United States (bonne histoire des idées d'Henry George, de l'influence exercée par la situation économique de la Californie sur le développement de ces idées, sur les causes qui donnèrent à l'auteur, inconnu jusqu'alors, de *Progress and poverty*, une popularité prodigieuse à New-York et dans le reste des États-Unis, sur l'influence exercée par elles depuis la mort de George en 1897). — *Chester Martin*. Lord Selkirk's work in Canada (très utile). — Général *O'Leary*. Memorias (Daniel Florence O'Leary, un des généraux qui servirent sous Bolivar, mourut consul général d'Angleterre à Bogota en 1854. Il avait recueilli un grand nombre de documents sur les guerres de l'indépendance; ils ont été publiés à Caracas en trente et un volumes de 1879 à 1888. Deux de ces volumes contiennent une relation écrite en anglais par O'Leary de ses rapports avec Bolivar; ils viennent d'être traduits en espagnol par son fils, Simon B. O'Leary, qui a réédité en outre l'Avertissement aux Mémoires en supprimant de nombreuses redites; cet appendice se rapporte aux dernières années de Bolivar, 1826-1829). — *Fr. O'Connor d'Arlach*. Independencia americana : recuerdos de Francisco Burdett O'Connor (cet O'Connor fut un autre compagnon de Bolivar; ses souvenirs, très consciencieux, se rapportent surtout aux années 1819-1824). — Général *José Antonio Páes*. Memorias (nouvelle édition de l'autobiographie écrite par Páes à New-York où il mourut exilé en 1873. L'éditeur a jugé bon de couper le récit à l'année 1827). — Memorias de un oficial de ejercito español; campañas contra Bolivar y los separatistas de América (l'auteur de ces mémoires est un royaliste, Rafael Sevilla, capitaine d'infanterie, qui mourut en 1856; intéressant). — Général *García Camba*. Memorias (ces Mémoires sont en réalité une sorte d'histoire de l'Amérique du Sud de 1809 à 1825 d'après un grand nombre de documents en partie reproduits dans les notes. Elle n'a guère de valeur qu'à partir de 1815; intéressante pour les opérations militaires au Pérou. La relation de García Camba est peut-être la meilleure de toutes celles qu'on doit à des officiers espagnols. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXIV,

p. 385). — *Dorothy M. Gladish.* The Tudor privy council (bon). — *N. Japikse.* Johan De Witt (excellent). — *Hellmuth von Mücke.* Ayesha (l'auteur commandait un détachement débarqué de l'*Emden* dans une des îles Keeling au milieu de l'océan Indien. Il raconte comment il réussit à regagner l'Allemagne, échappant comme par miracle à la surveillance des Français et des Anglais maîtres de la mer). — *Otto Maas*, O. F. M. Viajes de misioneros franciscanos a la conquista del Nuevo México (recueil de documents tirés des Archives générales des Indes à Séville). = Liste des dissertations historiques pour le doctorat dans les principales universités d'Amérique en 1916.

27. — The Nation. 1916, 23 novembre. — Pour défendre Romain Rolland (longue et véhémente défense de R. Rolland par Marion E. Bowler; l'auteur commence par rappeler le mot bien connu : « Donnez-moi deux lignes écrites par un homme et je me charge de le faire pendre »; puis il demande aux accusateurs de R. Rolland de le lire avant de le condamner. Dans *Au-dessus de la mêlée*, dont le titre est évidemment fâcheux, il est facile de découper des phrases, des pages entières où sont condamnés avec une éloquence peu commune les crimes commis par les Allemands contre la civilisation. Rolland demeure quand même l'auteur de *Jean Christophe*, biographie romanesque d'un Allemand qui a fui l'Allemagne où son âme si vraiment humaine ne pouvait respirer librement). — *C. Crow.* Japan and America. A contrast (intéressant; l'auteur connaît bien le Japon; il montre que la pauvreté de son sol pousse ce pays à des agrandissements au dehors, ce qui crée un danger permanent pour la paix du monde, après la fin de la présente guerre). — *Fr. Fox.* The Balkan peninsula (bon; l'auteur, qui paraît être un Australien, a suivi la guerre de 1912 dans l'armée bulgare; il n'augure pas bien de l'avenir des peuples balkaniques). = 30 novembre. *Fred. E. Haynes.* Third party movements since the civil war (excellente étude sur le tiers parti en Iowa, c'est-à-dire sur le parti qui s'est formé et qui s'agite en dehors des deux grands partis historiques des Républicains et des Démocrates; il comprend ceux qui s'appellent « liberal Republicans », « greenbackers », « Populists », ceux de la « Farmers' Alliance », « Antimonopolists », « Labor reformers », etc. L'auteur étudie leur action et leur importance, surtout au moment présent). — *G. F. Young.* East and West through fifteen centuries, B. C. 44-A. D. 1453; t. I et II (l'auteur entreprend un ouvrage qui rappelle par son cadre et ses limites, mais non par le talent, le chef-d'œuvre de Gibbon. Information étendue, grande exactitude dans les détails en général). — *John Masefield.* An epic of failure (remarquable exposé du splendide, mais désastreux effort accompli par les Anglais dans la presqu'île de Gallipoli). = 7 décembre. La ligue des Nations (étude par Ellery C. Stowell sur les dangers que présente ce projet de ligue, comparés avec les avantages qu'il y aurait à faire fonctionner, en lui donnant plus d'ampleur, le système d'arbitrage de

La Haye). — *W. Leaf*. Homer and history (excellent). — *William S. Fox*. Greek and roman mythology (M. Louis Herbert Gray, assisté de M. George Foot More, a entrepris une histoire de la mythologie chez tous les peuples qui comprendra treize volumes. Celui-ci est le tome I. Il fait bien augurer de la collection, qui s'adresse à la fois aux érudits et au grand public). = 14 décembre. John H. Huybers. La pression des Alliés sur le roi des Hellènes (publie plusieurs documents saisis par les Alliés au Pirée et qui montrent clairement la duplicité et la trahison du gouvernement grec). — Gustave Pollak. La vision d'une « Europe centrale » (analyse le *Mittel Europa* de Friedrich Naumann). = 21 décembre. Gustavus Meyers. La base matérialiste du socialisme. — *P. Colum*, *M. Joy* et autres. The irish rebellion of 1916 and its martyrs (cette narration se recommande par le ton modéré, par l'absence de passion chez les auteurs. Ils plaident la cause de l'Irlande, cause juste en soi, mais il eût mieux valu pour le bien général attendre un moment plus opportun). — *J. Stephens*. The insurrection in Dublin (journal des événements qui s'accomplirent aux Pâques irlandaises de Dublin. L'auteur pense qu'il eût été plus politique d'user de clémence envers les insurgés. Angoissante énigme). = 28 décembre. *George S. Hellman*. Letters of Henry Brevoort to Washington Irving (recueil intéressant; les lettres se rapportent à la période de 1811 à 1843, avec des interruptions d'ailleurs; elles traitent surtout de littérature et touchent brièvement aux questions politiques). — *H. Spender*. General Botha; the career and the man (bonne biographie. Le général naquit au Natal le 27 septembre 1862, le huitième d'une famille de treize enfants qui était d'origine française ; c'étaient des Huguenots chassés par la révocation de l'Édit de Nantes. Il épousa Annie Emmet, apparentée au fameux révolutionnaire irlandais Robert Emmet. Après avoir commandé les Boers dans la résistance contre les Anglais, il se rangea au parti des vainqueurs, quand ceux-ci eurent résolu de donner à leurs nouveaux sujets une constitution autonome. Il apporta un concours efficace à la politique anglaise à côté de Jameson qu'il avait autrefois menacé de faire fusiller. Il est aujourd'hui premier ministre de l'Union du Sud-Afrique et « Right Honorable »). — *R. Sturgis* et *A. L. Frothingham*. A history of architecture (les deux premiers volumes de ce gros ouvrage ont été publiés par Russell Sturgis en 1907 et en 1910; les deux derniers, par A. L. Frothingham, traitent de l'époque gothique, de la Renaissance et de l'architecture moderne. Remarquable). = 1917, 4 janvier. Cette livraison de *The Nation* inaugure une nouvelle série avec un nouveau directeur, M. Harold de Wolf Fuller. L'ancien directeur, M. Oswald Garrison Villard, Allemand d'origine, mais, comme on sait, très dévoué à la cause des Alliés, devient président de la Société du *New York Evening Post*, journal auquel appartient *The Nation*. Revenant à une pratique ancienne, cette Revue paraîtra désormais sur deux colonnes au lieu de trois. Cette modification de pure forme ne touche en rien à

l'esprit libéral et humain qui n'a jamais cessé de l'animer. — *Edmund von Mach.* Official diplomatic documents relating to the outbreak of the european war (recueil utile; aux textes officiels sont jointes de nombreuses notes explicatives. L'auteur s'efforce d'être impartial; mais il ne peut dissimuler son intention de justifier l'Allemagne et son intime alliée l'Autriche-Hongrie; d'après lui, ce sont les puissances de l'Entente qui ont voulu la guerre et la Russie qui l'a rendue inévitable; il se demande si l'Allemagne n'a pas été obligée de violer la neutralité de la Belgique, etc.). — Lord *Charnwood.* Abraham Lincoln (excellent; il est fort intéressant pour les Américains de voir comment un Anglais apprécie le caractère et la politique du plus grand des Américains). = 11 janvier. Eleutherios Venizelos (biographie du célèbre homme d'État hellénique). — *Chester Lloyd Jones.* Caribbean interests of the United States (très bonne étude sur la situation actuelle des États-Unis à l'égard de la République des Caraïbes. Située sur la grande voie internationale qui mène au canal de Panama, riche en huiles qui tendent de plus en plus à remplacer le charbon sur les navires de commerce et sur les flottes, elle a pris une telle importance pour les États-Unis que ceux-ci devront la soumettre à leur contrôle). = 18 janvier. Irving Babbitt. L'influence politique de Rousseau (à propos de l'édition des œuvres politiques de Rousseau donnée par le prof. Vaughan. Estime que l'influence exercée par ces écrits dans le monde politique a été très considérable, égale peut-être à celle de Jésus dans le monde moral). — *G. V. Jourdan.* The movement toward catholic reform in the early sixteenth century (portraits des principaux humanistes allemands, anglais et français au XVIe siècle). — C. Snouck-Hurgronje. Mohammedanism. Lectures on its origin, its religious and political growth and its present state (très intéressant; mais l'auteur n'a pas mis en lumière le côté enthousiaste ni même théologique de Mahomet. Le dernier chapitre sur l'Islam et la pensée moderne laisse au lecteur une impression de surprise et de désappointement). = 25 janvier. Edward R. Turner. L'Ulster. Exposé de la situation d'après les écrits publiés par les deux partis (expose les deux thèses qui justifient la conduite des Irlandais résolus à obtenir l'autonomie politique et les Unionistes qui ne peuvent entendre parler d'une séparation). — Herbert L. Stewart. La loi de Lynch aux yeux des gens du Sud (réponse au prof. Brooks; estime que la grosse difficulté pour supprimer la loi de Lynch consiste en ce fait qu'on se heurte à un sentiment très général; en Géorgie, par exemple, on traite sans pitié les nègres pour les punir de leurs attentats contre l'honneur des femmes blanches. Et cette antipathie du peuple explique la mollesse de la répression pénale). — *H. von Treitschke.* Politics; translated by *Blanche Dugdale* and *Torben de Bille* (cette traduction rendra service en montrant aux gens de langue anglaise les néfastes conséquences où mène le fétichisme de l'État tel que le comprenait Treitschke). = 1er février. L'Alsace-Lorraine hier et aujourd'hui (Stod-

dard Dewey répond à une résolution votée à Fribourg-en-Brisgau par les Nationaux-libéraux, le Centre et les Conservateurs, tendant « à garder l'Alsace-Lorraine conquise par la force et à prendre maintenant par la force un autre morceau de la France ». Il constate que la germanisation n'avait fait aucun progrès sensible dans le pays annexé depuis 1871). — *Albert J. Beveridge.* The life of John Marshall, 1755-1801. 2 vol. (beaucoup de détails intéressants sur l'homme et sur son temps, mais trop long; sa correspondance est celle d'un homme d'intelligence moyenne). = 8 février. *Leonard W. King.* History of Babylon from the foundation of the monarchy to the Persian conquest (excellent). — Émile Waxweiler, 1867-1916. = 8 mars. William MACDONALD. La France, l'Amérique et la paix (d'un séjour de deux mois en France, l'auteur emporte cette impression que la rupture des États-Unis avec l'Allemagne a été accueillie à Paris avec joie, mais aussi avec une certaine gravité. Les deuils sont trop nombreux et l'avenir trop incertain pour qu'un grand enthousiasme puisse naître. Et puis l'on se demande si l'entrée des États-Unis dans le conflit ne complique pas plutôt une situation déjà si difficile. En tout cas, dans le futur Congrès de la paix, c'est la France, plus que l'Amérique, qui représentera le mieux les intérêts de l'humanité). — *W. B. Bryan.* A history of the national capital, 1790-1878 (bon). = Supplément : Revue financière et économique.

GRANDE-BRETAGNE.

28. — The Athenæum. 1916, juin. — *Castalia,* countess *Granville.* Lord Granville Leveson Gower (first earl Granville) : private correspondance from 1781 to 1821 (cette correspondance fait bien ressortir la nature des relations qui existèrent pendant tant d'années entre le premier comte Granville et Lady Bessborough, sœur de la duchesse de Devonshire, tendre attachement que Balzac a dépeint dans *le Lys dans la vallée.* Une autre figure qui ressort aussi au premier plan est celle de Canning). — *G. E. Buckle.* The life of Benjamin Disraeli, earl of Beaconsfield. Vol. IV (ce volume traite du bill de réforme de 1867, des rapports avec l'Inde et les Dominions. En ce qui concerne la France, Disraeli fut long à s'apercevoir de l'affaiblissement de l'empire français et ne comprit rien au subit essor de la Prusse). = Juillet. *J. G. Evans.* The book of Taliessin (œuvre admirable de patience et d'ingéniosité. Le Dr. Evans nous donne d'abord un fac-similé et un texte diplomatique du célèbre recueil de vieux poèmes gallois connu sous le nom de « Livre de Taliessin »; il en donne de plus une traduction en anglais, avec un essai de notice biographique et une étude sur la valeur historique et poétique de l'œuvre. Taliessin paraît avoir vécu entre 1105 et 1175; en 1146, il entra au service d'Owain Gwynned, dont il partagea la vie aventureuse pendant une trentaine d'années). — *R. V. Russell.* The tribes and castes

of the central provinces of India (quatre volumes fort intéressants, bien qu'ils n'apprennent pas grand'chose de nouveau aux spécialistes. Beaucoup de bonnes cartes et illustrations). = Août. *Cl. W.* The last love of an Emperor : reminiscences of the countess Louise de Mercy-Argenteau (cette comtesse fut l'Égérie de Napoléon III; elle est plutôt sévère pour l'impératrice; ses souvenirs ne sont pas toujours confirmés par d'autres témoignages). — *Edw. Legge.* The empress Eugénie and her son (écrit apologétique). — *H. Grant.* The last days of the archduke Rudolph (prétend que l'archiduc fut tué par des officiers allemands, instruments d'un complot machiné entre Berlin et le Vatican). — Countess *Zanardi Landi.* The royal outcast (ce n'est qu'un roman sur l'archiduc Rodolphe). — *Sturgis* et *Frothingham.* A history of architecture, 4 vol. (intéressant surtout pour l'histoire de l'architecture gothique). = Septembre. Ouvrages nouveaux sur Shakespeare (par *Lucy Collison-Morley*, *Janet Spens* et *J. W. Mackail*). — Le poème *Morte Arthure* et Hucheon (poème en allitération de quarante mille vers que l'on a daté de 1365 et considéré comme écrit en anglais d'Écosse. A. H. Inman essaie de montrer au contraire qu'il a été composé au plus tôt vers la fin du XIVe siècle ou dans les premières années du XVe; les allusions aux affaires d'Italie appuient cette conclusion; quant à l'auteur, il faut renoncer à Sir Hew d'Eglinton, proposé par le Dr. Neilson; la langue du poème n'est pas écossaise). — Sir *Arthur Evans.* New archæological lights on the origins of civilization in Europe; its Magdalenian forerunners in the South-West Ægean craddle (discours présidentiel prononcé à la réunion de l'Association britannique à Newcastle-sur-Tyne). — Notes sur l'exposition des miniatures appartenant au duc de Buccleugh (elles se rapportent surtout au XVIe et au XVIIe siècle). = Octobre. La Belgique et ses gloires. = Novembre. *G. E. Jensen.* The Covent-garden journal, by Sir Alexander Drawcansir, Henry Fielding (important pour l'histoire des mœurs vers le milieu du XVIIIe siècle. Le « Covent-garden journal », dont Fielding espérait la fortune, parut en 1751-1752 et trompa les espérances de son fondateur). — *Hugh Stokes.* The Devonshire House circle (ce cercle fut fondé en 1774 après le mariage de la duchesse Georgina; il exerça une réelle influence dans le monde de la cour et de la politique. Si l'auteur avait pu connaître la correspondance du premier comte Granville, il y aurait beaucoup appris sur Lady Bessborough, sœur de Georgina). — *G. W. E. Russell.* Portraits of the seventies (intéressante galerie de portraits où sont peintes les grandes dames de l'aristocratie anglaise pendant la première moitié du siècle dernier). — La doctrine de Monroe jusqu'à nos jours. — Tables de périodiques (R. A. Peddie signale quelques tentatives faites pour dresser des tables de ce genre, en particulier : The Athenæum subject index to periodicals, qui a paru en 1915 et qui, espérons-le, est le premier d'une série qui sera longue). — *D. Viollier.* Les sépultures du second âge en fer sur le plateau suisse (important pour l'his-

toire des races celtiques). = 1917, janvier. Le sens du mot Reconstruction. — Amérique et Reconstruction par un Américain. — Le revenu national et la guerre. — Le ministère du Travail. — Les femmes à l'Université et la guerre. — L'avenir de l'instruction publique. = *Edward V. Lucas*. London revisited (bon, mais il y a beaucoup d'omissions). — *Charles Morley*. Travels in London (c'est de bon journalisme, rien de plus). — Sir *Thomas Holdich*. Political frontiers and boundary making (étude remarquable et d'une inspiration très humaine par un penseur qui a été aussi un homme d'action). — *Evans Lewin*. The german road to the East (ouvrage très bien informé, mais dominé par un fâcheux esprit de suspicion à l'égard des puissances centrales). — *R. W. Livingstone*. A defence of classical education (excellent). — Livres sur l'Inde (son gouvernement, sa vie économique, son développement intellectuel).

29. — Edinburgh Review. Tome 224, juillet-octobre 1916. — Sidney Low. La reconstruction de l'Empire (la guerre laissera l'Empire anglais plus grand et différent; au lieu de rompre avec la métropole, ainsi que l'escomptaient les Allemands, les colonies se sont serrées autour d'elle. Il s'agit de rendre cette union permanente, non sous la forme d'une *Commonwealth*, ainsi que la République des États-Unis, mais comme une confédération d'États autonomes, organisés pour leur défense militaire et commerciale vis-à-vis de l'extérieur). — Lord Cromer. Disraëli (d'après le quatrième volume de sa biographie, entreprise par M. Monypenny et continuée par M. Buckle. Disraëli, entré dans la vie publique avec tous les désavantages imaginables, sans autre idée que de prononcer des discours et de devenir célèbre, a laissé un souvenir durable et sympathique en Angleterre : d'abord, à raison de ses mots incisifs; puis, à cause de ses efforts pour rapprocher les conservateurs du peuple en inaugurant une politique constructive. Cependant, on lui attribue à tort la réforme de 1867, dont l'idée première revient à Lord Derby. Enfin, sans être un grand impérialiste, il eut raison d'attribuer le titre impérial à la couronne d'Angleterre : « Il vit que le loyalisme et l'enthousiasme des Orientaux peuvent se rallier autour d'une personnalité marquante, mais jamais autour d'une abstraction, comme un parlement ou une constitution »). — Fisher. Les écrits politiques de Rousseau (le Dr Vaughan vient de rééditer ces œuvres en y ajoutant quelques fragments inédits où l'on trouve entre autres cet aveu : « Ma vie n'a été qu'une longue rêverie, divisée en chapitres par mes promenades journalières. » Les Anglais n'ont jamais eu grande estime pour Rousseau. Il y a lieu de reviser ce procès. Les idées de Rousseau ne sont guère neuves; mais il leur a donné de l'influence par son talent d'écrivain. Ses contradictions sont plutôt des retouches et des mises au point, de sorte qu'il a prévu tous les inconvénients de la démocratie. Dans l'Allemagne morcelée, il admirait le modèle d'une future organisation européenne. Il n'eût jamais rêvé de la nation armée, quoique, voulant tout

le monde soldat en temps de guerre, il soit devenu le père spirituel de la conscription générale. Il fut d'ailleurs assez mauvais prophète, se trompant sur la Corse autant que sur la Pologne). — Stuart JONES. Les problèmes agraires dans l'antiquité romaine (d'après Rostowzew, Weber, Pelham, Ferrero, Beaudoin, Salvioli. La célèbre phrase de Pline, sur les *latifundia* qui ruinèrent l'Italie et les provinces, paraît bien n'être qu'un lieu commun de littérature antique. En Italie, les Romains opulents préféraient de nombreuses petites propriétés, formant une sorte d'unité normale, les *fundi*, qui, disséminées, leur offraient, à défaut d'auberges, des installations toutes préparées lorsqu'ils voyageaient. Les petits propriétaires étaient d'ailleurs fort nombreux. La grande propriété ne se rencontre guère, même en province, que dans le nord de l'Afrique, tels les *saltus* de l'ancienne région carthaginoise. C'est la bureaucratie qui, par ses exactions et ses maladresses fréquentes, a semé la ruine). — Prof. Boyd DAWKINS. L'Antiquité de l'homme et le début de l'art (travaux de Fairfield Osborn, Arthur Keith, Smith Woodward, Parkyn. La très haute antiquité de l'homme ne peut être calculée en fonction de l'ère chrétienne. L'homme moderne, avec ses facultés artistiques et sa capacité crânienne, n'apparaît qu'à la fin de la période pleistocène. Il n'existe aucun rapport entre l'art paléolithique et l'art néolithique, le premier très supérieur au second par l'étude de la nature et la liberté d'interprétation). — Prof. Bernard PARES. La Russie, ses espérances et ses intentions (l'Angleterre s'est trop longtemps méfiée de la Russie qu'elle craignait de voir lui couper la route de l'Inde. Il est inutile d'exhorter le peuple russe à se tourner vers l'Extrême-Orient. M. Stolypine confiait à l'auteur de l'article que les jeunes gens ne voulaient point servir en Sibérie; le prince Oukhtomsky lui avouait, de son côté, qu'il avait échoué à leur prêcher l'oubli de l'Europe et de ses constitutions, pour entreprendre le gouvernement de l'Asie. La Russie tend vers les Balkans; elle y saura maintenir l'ordre, avec le respect des petits peuples). — Le Sinn Fein (les Sinn Feiners souhaiteraient isoler l'Irlande au point d'ignorer l'Angleterre; et l'on savait que, pour atteindre ce but, les conspirateurs attendraient une grande guerre et se déclareraient violemment. Au fond, le peuple est assez indifférent. Les nationalistes conviennent qu'il possède les deux tiers du sol, avec des cottages à bas prix. Eux-mêmes, politiciens, ménagent tous les partis en vue de leur *Home rule* et s'opposent aux organisations indépendantes. Ils s'appuient, non plus sur le paysan, mais sur la petite bourgeoisie, commerçants de détail, cabaretiers, que le clergé ménage également. Le Sinn Fein accuse l'Angleterre de ruiner le pays. Il a empêché le recrutement des volontaires irlandais pour la guerre; mais il tolérait l'entrée dans les fonctions publiques, ce qui lui a mis en mains une partie de l'administration). — J. A. MARRIOTT. La Roumanie (Carmen Sylva, reine de Roumanie, racontait, paraît-il, comment son mari avait pris la couronne. Le prince Charles de Hohenzollern, lorsqu'on

la lui proposa, n'avait jamais entendu parler de l'État qu'on lui offrait de diriger. En Angleterre, l'ignorance n'était pas moindre et l'on y aurait à peine trouvé trois ou quatre ouvrages qui fussent consacrés à la Roumanie. Il n'en est pas de même en France, avec qui les Roumains ont toujours eu les plus étroites relations. Chaque parti roumain possède là-bas son journal français; les hommes d'État sont d'ordinaire diplômés de nos universités et nos auteurs classiques n'y ont jamais eu besoin de traductions. Histoire sommaire de ce pays qu'on a appelé « la Belgique des Balkans »). — David HANNAY. Le rôle de l'Amirauté (quoi que dise Kipling, ce n'est pas seulement le sang versé qui a valu à l'Angleterre la maîtrise des mers, mais sa patience, son travail et sa largeur de vues. Elle n'a rien découvert, si ce n'est le passage du Nord-Ouest, qui est inutilisable. Elle ne s'est guère mise en route, peut-on dire, que pour nettoyer les mers et détruire les pirates : d'abord, dans la Manche, où la piraterie dura du XIVe siècle jusqu'au règne des Stuarts; puis, dans les mers d'Irlande; ensuite, aux Antilles; enfin, par tout le globe, où elle a fait régner l'ordre et la décence). = Octobre-décembre. Hensley HENSON. L'Église et l'État en Angleterre (le doyen de Durham étudie la crise de l'Anglicanisme et discute le rapport de la Commission archiépiscopale, qui comptait d'ailleurs un presbytérien notable, M. Balfour). — Cope CORNFORD. Les sièges maritimes (critique vivement la déclaration de Paris, qui, d'après Lord Salisbury, rendait les flottes inutiles pour toute autre action que la défense des côtes; montre les aggravations fâcheuses qu'y ajoutèrent les instructions de Lord Grey pour la conférence de La Haye en 1907). — Edmund GOSSE. Deux critiques français (Émile Faguet et Rémy de Gourmont). — Ellis BARKER. La législation sur les vivres en Allemagne. — Francis GRIBBLE. La frontière lorraine (analyse et approuve le livre de M. Engerand. La frontière lorraine est la force de l'Allemagne parce qu'elle lui apporte du fer et du charbon. Il s'agit de reprendre le travail de Talleyrand au Congrès de Vienne pour la lui arracher; mais, cette fois, la France aura pour elle les puissances qui lui faisaient obstacle et qui se tournent maintenant contre la Prusse. Sans la possession du bassin de Briey, l'Allemagne n'aurait pu continuer la guerre. Si elle gagnait la partie, elle deviendrait, avec l'Angleterre et les États-Unis, une des trois seules puissances métallurgiques du globe. Ainsi s'explique l'acharnement de la lutte). — Arthur ASHBY. La population et le sol. — E. SADLER. Courants et contre-courants de l'éducation en Angleterre (expose et critique l'éducation allemande qu'on ne saurait imiter entièrement outre Manche. En Allemagne, les parents s'intéressent au travail de l'enfant, qui sait, d'autre part, que les succès scolaires influeront sur toute sa carrière. Puis, le professeur possède son métier. Mais l'Allemagne a le tort d'imposer à tous les écoliers un même fond d'éducation générale : mathématique, science naturelle, langues, littérature; un autre défaut est de ne considérer que la moyenne des intelligences pour le

progrès de l'instruction; enfin, le professeur est trop dans la main de l'État). — Harold Cox. L'Italie, ses succès militaires et ses aspirations (l'Italie ne se souciait pas de déclarer la guerre à l'Allemagne, en même temps qu'à l'Autriche, car elle craignait que les Allemands, violant la frontière suisse, ne vinssent ravager la plaine lombarde, et elle n'était pas préparée à leur tenir tête. Mais la guerre, en rompant les attaches allemandes, lui a fait développer son industrie dans des proportions qu'elle n'imaginait pas. Sous ce rapport, la conquête du Trentin ajoutera des ressources magnifiques aux abondantes forces hydrauliques qu'elle possède déjà et lui promet un magnifique essor industriel).

Italie.

30. — Nuovo archivio veneto. 1913, octobre-décembre. — C. Cipolla. Recherches sur les traditions relatives aux immigrations anciennes dans la lagune. Le *Chronicon Altinate* confronté avec le *Chronicon Gradense* (le *Chronicon Altinate*, tel qu'il nous est parvenu, appartient à une époque postérieure au *Chronicon Gradense*, sans qu'on puisse affirmer cependant que l'*Altinate* soit dérivé du *Gradense*). — L. Simeoni. Pour la généalogie des comtes de Sambonifacio et Ronco. — C. Greppi. Les maisons des Sforza à Venise et frà Simeone da Camerino (publie plusieurs documents, dont trois lettres de frà Simeone da Camerino à Francesco et à Galeozzo Sforza, relatifs à ces demeures, 1454-1466). — G. Sforza. La chute de la République de Venise étudiée dans les dépêches inédites des diplomates piémontais. III : Dépêches inédites du consul Lodovico Bonamico, chargé d'affaires du roi de Sardaigne à Venise, du 26 août 1797 au 7 avril 1798). = C.-rendu : *M. Schipa*. La pretesa fellonia del duca d'Ossuna (il n'y a pas de preuve directe qui permette de croire qu'Ossuna ait songé à trahir le roi d'Espagne, son maître, en 1619, ni à prendre pour lui-même la couronne napolitaine; mais, d'autre part, il paraît certain qu'il eut l'intention secrète de se faire à Naples une forte situation personnelle). = 1914, janvier-mars. Roberto Cessi. Les relations commerciales entre Venise et les Flandres au xive siècle (mesures prises par le sénat vénitien pour protéger la route commerciale de Venise en Flandre si souvent mise en péril soit par les guerres d'Occident, soit par les soulèvements des Flamands, « cum viagium Flandrie sit salus et vita nostra », lit-on dans une délibération de 1366). — G. Rizzardo. Le patriarcat de Venise pendant le règne de Napoléon Ier, 1806-1814. I : Nicolò Bortolatti, vicaire capitulaire, 1806-1807 (à Venise, comme en France, l'empereur ne vit dans la religion catholique qu'un moyen de gouvernement et traita le clergé avec une égale tyrannie). — G. Gambarin. De la faveur dont ont joui certains écrivains étrangers à Venise dans la première moitié du xixe siècle (surtout les écrivains anglais, comme Byron et Scott, ou

français, comme Hugo et Balzac. A la suite, une bibliographie des traductions de romanciers et de poètes qui ont paru à Venise à cette époque). — Laura LATTES. Une femme de lettres à Venise au XVIIIe s. (Élisabeth Caminer Turra, 1751-1796). — A. PILOT. Venise pendant le blocus de 1813-1814 (extrait des notes journalières prises par Cicogna, du 7 octobre 1813 au 18 octobre 1814). = C.-rendus : *A. Scolari.* Il messia dantesco (étude très méthodique et bien informée tendant à prouver que le Messie de Dante fut Cangrande Della Scala). — *A. Checchini.* La « traditio » e il trasferimento della proprietà immobiliare nei documenti medioevali (intéressant). — *G. Cappello.* La cavalleria a Venezia nel 1848-1849 (bon). = Avril-juin. E. MAGATTI. Le marché de l'argent à Venise vers la fin du XVIe siècle (analyse de la législation monétaire de 1574 à 1616 environ). — G. RIZZARDO. Le patriarcat de Venise pendant le règne de Napoléon Ier, 1806-1814. II : Mgr Nicola Saverio Gamboni, 1807-1808 (petit coup d'État par lequel l'empereur, se substituant à l'autorité du Saint-Siège, transporta le siège patriarcal de la basilique de Saint-Pierre, rabaissée au rang de paroisse, à celle de Saint-Marc). III : Vacance du siège, 1808-1811. IV : Mgr Stefano Bonsignori, évêque de Faenza, patriarche nommé de Venise, 1811-1814. — E. BESTA. Encore un mot sur la collection et la transcription de chartes anciennes concernant Venise, dues à Tomaso Diplovataccio. — V. MIAGOSTOVICH. Notes et documents pour servir à une histoire de Sebenico; suite. = C.-rendus : *Fr. Carabellese.* Carlo d'Angiò nei rapporti politici e commerciali con Venezia e l'Oriente (important). — *P. Geyl.* Christofforo Suriano resident van de Serenissime Republiek van Venetie in den Haag, 1616-1623 (très instructif). — *Giannino Ferrari.* L'ordinamento giudiziario a Padova negli ultimi secoli della Repubblica veneta (excellent). = Juillet-septembre. Niccolò DI LENNA. Giosafat Barbaro, 1413-1494; ses voyages au pays russe, 1436-1451, et en Perse, 1474-1478 (1° naissance de Barbaro en 1413; il part pour Tana ou Azov en 1434; description de la Russie méridionale. 2° Son œuvre politique et militaire en Albanie, à Famagouste et en Anatolie, 1451-1474. 3° Son voyage à Tabriz ou Téhéran et sa description de la Perse, de l'Arménie et de la Transcaucasie. 4° Barbaro comme gouverneur de Rovigo et de toute la Polésine, 1482-1487. Il mourut en 1494. En appendice, bibliographie de ses œuvres manuscrites et imprimées; documents inédits). — T. WIEL. Francesco Cavalli, 1602-1676, et sa musique de scène. — A. VITAL. Le ms. intitulé « Collectanea rerum antiquarum Coneglianensium » aux archives municipales de Conegliano (suit un regeste des documents copiés pour ces « Collectanea », 1180-1572). — A. SEGARIZZI. Tableaux mis en loterie au XVIIe s. — A. MOSCHETTI. De la date où fut terminée la peinture de la chapelle Ovetari (on possède une quittance de toute somme due à Campolongo pour ce travail le 13 mai 1452). — E. COCCO. L'œuvre de Bartolomeo Montagna à la « Scuola del Santo » de Padoue (elle fut terminée en juin 1512). —

R. Cessi. La « Curia forinsecorum » et sa constitution primitive (étude sur la juridiction devant laquelle étaient portées dans le premier quart du XIIIe siècle les causes entre Vénitiens et étrangers). = C.-rendus : *A. Venturi.* Storia dell' arte italiana. T. VII : la Pittura del Quattrocento (remarquable). — *Giuseppe Ferrari.* La battaglia dei Dardanelli, 1656-1657 (excellent récit). — *Giov. Sforza.* Viaggi di due gentiluomini Lucchesi del secolo XVIII (voyages de Francesco Maria Giuseppe Fiorentini à Rome, en Autriche, en France et en Angleterre, 1724-1728, et du marquis Cesare Lucchesini à Paris en 1781, à Vienne en 1792, à Paris encore en 1798, cette fois pour implorer la protection du gouvernement français contre la République cisalpine qui voulait imposer à Lucques des institutions démocratiques). — *G. Casanova.* Briefwechsel gesammelt und erläutert von *Aldo Ravà* und *Gustav Gugitz* (cette correspondance se rapporte aux années 1760-1798; elle sert de commentaire aux Mémoires de Casanova). = Octobre-décembre. R. Cessi. Venise neutre dans la seconde ligue contre les Visconti, 1392-1397. — G. Dalla Santa. Benedetto Soranzo, patriarche vénitien, archevêque de Chypre, et Girolamo Riario; une page nouvelle sur l'histoire de la guerre de Ferrare dans les années 1482-1484. — G. Biscaro. Gherardo et Rizzardo de Camino et le pape Benoît XI (comment expliquer que Benoît XI, bien connu pour les faveurs dont il combla ses compatriotes de Trévise, ait passé sous silence les deux frères de Camino, qui étaient capitaines généraux de Trévise, Feltre et Bellune? C'est qu'il les tenait pour responsables du meurtre de Jacopo, frère mineur, évêque de Feltre et Bellune en 1298. Publie une lettre de Boniface VIII, du 12 avril 1302, qui donne la clé de l'énigme). — A. Pilot. Complainte en langue vulgaire sur la mort du doge Giovanni Corner II, 1722. = 1915, janvier-mars. V. Fainelli. Pour une édition d'un Recueil des chartes de Vérone; étude préparatoire sur les documents antérieurs à l'an mille (plan à suivre; principaux dépôts d'archives à dépouiller; écriture des documents; l'école de calligraphie de Vérone depuis la première moitié du IXe siècle; formules diplomatiques usitées dans les chartes; chronologie; les notaires de Vérone). — G. Chiuppani. Histoire d'une école de grammaire depuis la fin du moyen âge jusqu'au XVIIe siècle : Bassano; fin en avril-juin. — M. Merores. Un manuscrit vénitien du XIVe siècle aux Archives de l'État à Vienne (description du ms. blu n. 582, qui est un volume de mélanges d'histoire vénitienne). — Laura Coggiola-Pittoni. Le voyage de Pie VI dans les États vénitiens (publie des notes abondantes et précises d'un journal anonyme sur ce voyage en mars-mai 1782, avec plusieurs états de dépenses effectuées pour les réceptions de Pie VI). — A. Segarizzi. Cristoforo de Scarpis (biographie d'un écrivain distingué du XVe siècle; on l'appelle aussi Cristoforo de Parme). = C.-rendus : *E. Musatti.* Storia di Venezia (nouvelle édition; la bibliographie a été mise au courant; mais l'auteur n'a pas su se dégager d'anciennes traditions qu'a condamnées la critique). — *B. Brugi.* Per la storia

della giurisprudenza e delle università italiane (intéressant recueil d'articles). — *V. Brunelli.* Storia della città di Zara. I : Dall' origine al 1409 (œuvre considérable et de grand luxe, dont la ville de Zara a fait les frais). — *A. Manni.* Del presunto matrimonio di Alberto di Obizzo III d'Este con Isotta Alberesani (n'est pas convaincant). — *A. Da Mosto.* Milizie dello Stato romano, 1600-1797 (bon). — *Mario Degli Alberti.* Alcuni episodi della guerra nel Veneto, ossia Diario del generale Alberto della Marmora 26 marzo-20 ottobre 1848, con documenti officiali (réimpression de la première édition, augmentée de lettres inédites du général). = Avril-juin. G. Bustico. Mattia Butturini (poète dramatique de Salò, sur le lac de Garde. Sa biographie : 1752-1817). — A. Da Mosto. Inventaire des meubles, approvisionnements et objets de toute nature embarqués par un amiral vénitien à la fin du XVIIIe s. (publie cet inventaire pour « Ser Lunardo Correr patrona delle navi », 1793). — V. Cavazzocca Mazzanti. Empereurs et ducs à Peschiera (au XVIe siècle). — A. E. Baruffaldi. Badia Polesine. VIII (Archiprêtres et curés de l'église de Saint-Jean-Baptiste, jusqu'à la suppression de la commende dans le monastère de la Vangadizza). = C.-rendus : *L. Testi.* Storia della pittura veneziana. 2e partie : Il Divenire (important; mais l'auteur devrait moins étaler son érudition et modérer sa polémique). — Χανθουδίδης. Περὶ τῆς μητροπόλεως Κρήτης (combat les conclusions présentées par Giuseppe Gerola; celui-ci prétend que la métropole de l'île de Crète fut transportée dans les premières années du XIIIe siècle du vieux siège de Gortine, détruit par les Arabes, à celui de Candie, fondé par les envahisseurs eux-mêmes ; l'auteur fait remonter cette translation à l'époque byzantine). = Juillet-septembre. P. Molmenti. Sébastien Venier après la bataille de Lépante (nombreux documents des années 1571-1572). — R. Cessi. Venise et l'acquisition de Nauplie et d'Argos (d'après des pièces d'archives, 1387-1391). — G. Dalla Santa. Le typographe dalmate Bonino de Boninis, « confidente » de la République de Venise, doyen de la cathédrale de Trévise, 1454-1528. — R. Sabbadini. Antonio da Romagno et Pietro Marcello (biographie de deux humanistes, l'un, Romagno, né à Feltre, l'autre, Marcello, évêque de Caneda en 1399, ami et protecteur de Romagno. Nombreux documents sur l'un et l'autre). — A. Favaro. Notes historiques sur l'Université de Padoue vers l'an 1580. = C.-rendus : *Ch. Diehl.* Une république patricienne : Venise (longue analyse de ce livre remarquable). — *G. Cassi.* Il mare adriatico (utile et important). — *N. Jorga.* Venetia in Marea Neagră (beaucoup de renseignements nouveaux sur l'histoire politique et commerciale de Venise dans la mer Noire du XIVe au XVIe siècle). = Octobre-décembre. S. R. Putelli. Relations commerciales entre Venise et Brescia au XIIIe et au XIVe siècle. — Benvenuto Cessi. La dérivation du Pô à Porto Viro (travaux entrepris de 1599 à 1604 pour améliorer le cours du fleuve au-dessus du delta formé par les trois branches dites Tramontana, Levante et di Scirocco. Ces travaux entraînèrent

des négociations ardues, entre autres avec le Saint-Siège; leur achèvement en 1604 fut pour la République un succès à la fois économique et politique). — Giangiorgio Zorzi. Un Vicentin à la cour du pape Paul II : Chiereghino Chiericati et son traité de la milice (nombreux documents sur les missions dont il fut chargé par le pape pendant les années 1467-1471. Son traité sur la milice est publié en appendice; il est rédigé en italien et daté des calendes de septembre 1471). — R. Bratti. Notes sur l'art et les artistes (ce sont des notes prises dans des documents d'archives; elles sont placées sous le nom des artistes rangés par ordre alphabétique). = C.-rendus : *Giov. Soranzo.* Cronaca di Anonimo Veronese, 1446-1488 (document important, publié avec un copieux commentaire). — *B. Ziliotto.* La cultura letteraria di Trieste e dell' Istria. I : Dall' antichità all' umanesimo (excellent). — *F. Forcellini.* Strane peripezie d'un bastardo di casa d'Aragona (présente un tableau large et bien documenté de la politique suivie par la couronne de Naples vers la fin du xve siècle, sous le règne de Ferdinand d'Aragon). — *G. Zonta.* Francesco Zabarella, 1360-1417 (a reconstitué, à l'aide de nombreux documents, la biographie du prélat connu sous le nom de Cardinal florentin). — *P. Molmenti.* Epistolari veneziani del sec. xviii. = 1916, janvier-mars. G. M. Longhi. Le patriarcat d'Aquilée, la papauté et l'empire jusqu'à la première moitié du xiiie siècle (antagonisme entre Aquilée et Rome; l'influence impériale, longtemps prédominante à Aquilée, commence à décliner dans les premières années du xive siècle, pendant que s'apaise le long conflit religieux qui avait mis aux prises les deux grandes métropoles chrétiennes. La papauté réussit à ramener le patriarcat dans le parti guelfe; l'élection du légat Gregorio de Monte-Longo à Aquilée, 1251, marque le triomphe de cette transformation plus politique encore que religieuse). — A. Segarizzi. Contribution à l'histoire des conspirations de Padoue (1438-1441; publie en appendice une longue « Descriptio patavine coniurationis » adressée par Jacques Geni, patricien de Venise, à son frère Marino). — V. Mistruzzi. Notes biographiques sur Gidino de Sommacampagna (Gidino est un Véronais, auteur d'un traité sur les *Ritmi volgari;* documents nombreux pour sa biographie depuis 1331; fort apprécié de Cangrande della Scala, il fut, après la mort de celui-ci, en 1359, mis en prison par ordre de Cansignorio, frère et meurtrier de Cangrande, il y resta trois ans, de décembre 1359 à novembre 1362; il composa ses *Ritmi* entre 1381 et 1384 et mourut à une date inconnue, mais avant 1400). — B. B. Bonetti. Un ennemi de Carlo Goldoni (d'après la correspondance du marquis Stefano De Mari, ambassadeur d'Espagne auprès de la République de Venise de 1741 à 1745. Quelques détails à noter sur le baron Théodore de Neuhof, roi des Corses, réfugié à Venise en 1742). — Ettore De Toni. L'étape de Campara (travaux exécutés vers la fin du xviiie s. dans le défilé de Rivole, aujourd'hui Rivoli, sur la route que suivaient les troupes allant d'Allemagne en Italie. En appendice : documents

de 1783 à 1796). — Ant. Favaro. Une tentative pour amener une nouvelle émigration d'étudiants de l'Université de Bologne à celle de Padoue en 1357. = C.-rendus : *Antonio de Pellegrini.* Genti d'arme della Repubblica di Venezia : i condottieri Porcia e Brugnera (bon). — *Giov. Sforza.* Papa Rezzonico studiato nei dispacci inediti d'un diplomatico Lucchese (il s'agit du pape Clément XIII, qui était un patricien de Venise appelé Carlo Rezzonico, et de la correspondance diplomatique de Mgr Filippo Maria Buonamici, agent de la République de Lucques à la cour pontificale, 1758-1769). — *Angelo Bronzini.* Un giornale scolastico sotto il dominio austriaco : L'Institutore di G. Codeno, 1836-37, 1851-58 (intéressant). = Avril-juin. A. Battistella. Venise et l'Autriche pendant l'existence de la République (depuis le XIIIe siècle). — R. Cessi. Venise au traité de Ferrare en 1428. — Vittorio Lazzarini. Deux documents pour servir à l'histoire de la roche et du château de Pendice (1177 et 1350). — R. Sabbadini. Andrea Contrario (humaniste vénitien du XVe siècle; il mourut à Naples où il avait trouvé en 1472 un asile honoré auprès du roi Ferdinand. Documents allant de 1447 à 1472). — Giov. Chiuppani. Pièces d'archives (concernant une branche de la famille des peintres Nasocchi, établie à Feltre au XVIe siècle, etc.). — G. Ottolini. Lettres et vers inédits de L. Carrer et de F. Dall Ongaro, 1832-1833. = C.-rendus : *A. Roviglio.* Intorno alla storia dei Longobardi (longues discussions sur des questions de chronologie). — *R. Ciasca.* L'origine del « Programma per l'opinione nazionale italiana » del 1847-48 (beaucoup de renseignements présentés de la manière la moins scientifique et la plus fastidieuse). = Juillet-septembre. Giuseppe Dalla Santa. Hommes et faits des dernières années du XIVe siècle et des premières du XVe, d'après les lettres de Giovanni Contarini, patricien vénitien, étudiant à Oxford et à Paris (analyse, avec publication partielle, de quarante-six lettres adressées de Venise entre les années 1392-1408 à Giovanni Contarini par ses frères Ruggero et Andrea, surtout par le premier des deux. En appendice, quelques lettres adressées à Giovanni, devenu patriarche de Constantinople, de Negroponte, de Venise et de Florence, 1428-1451). — Roberto Cessi. L' « Officium de navigantibus » et les systèmes de politique commerciale suivis par Venise au XIVe siècle (histoire du système protectionniste dont la première forme se trouve dans un capitulaire du 4 août 1324. Le texte de ce capitulaire nous est parvenu dans une rédaction de 1361 qui est publiée en appendice). — Vittorio Lazarini. La cession de Tolmino à la communauté de Cividale, 16 mai 1379 (par Marquardo, patriarche d'Aquilée). — Giangiorgio Zorzi. Le mariage d'Andrea Palladio (le célèbre architecte vénitien épousa en 1534 Alegradonna, fille de Marcantonio; Palladio avait alors vingt-six ans, étant né en 1508. Publie l'estimation des biens de la jeune femme, d'après un acte dressé peu de temps après le mariage). — Giovanni Sforza. Le général Giovanni Durando et la campagne dans le territoire vénitien en 1848 (quelques documents

nouveaux). = C.-rendus : *A. Savelli.* L'anno fatale per l'Italia, 1866 (bon). — *A. Venturi.* Storia dell' arte italiana. La pittura del Quattrocento, t. VII, 4e partie (très important).

Suisse.

31. — Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. T. III, livr. 6-8 (1911-1913). — P.-L. Ladame. Un épisode des relations de Voltaire avec Genève : l'esclandre du samedi 16 juin 1770 à la porte de Cornavin. — L. Gautier. L'activité poétique et diplomatique de Joseph Du Chesne, sieur de La Violette, 1546-1609 (charmante esquisse biographique de ce médecin d'origine gasconne, fixé à Genève, poète médiocre, qui fut chargé par la seigneurie de missions diplomatiques en Allemagne, en Suisse, en Savoie, en France, où Henri IV le nomma l'un de ses médecins ordinaires et d'où il revint, en 1593, ambassadeur du roi auprès des cantons réformés et de leurs alliés). — V. van Berchem. Le premier lieu de culte public des « évangéliques » à Genève. — Id. Le pèlerinage d'un évêque de Genève (Jean-Louis de Savoie) en 1480. — L. Cramer. La mission du conseiller Jean Malliet en Angleterre, 1582-1583. — A. Choisy. Lettres inédites de Voltaire (sept pièces, datées d'octobre 1765 à janvier 1766 et adressées au physicien Jean-André De Luc, l'un des chefs du parti des Représentants; elles ont trait aux démêlés de Voltaire avec Rousseau et au rôle de pacificateur que Voltaire ambitionnait de jouer entre le Conseil et les Représentants). — H. Aubert. Les troubles de Genève en 1781 et 1782. Extraits des papiers de Perrinet Des Franches, conservés aux Archives nationales de France. = T. IV, livr. 1-2 (1914-1916). L. Blondel. Notes d'archéologie genevoise.

32. — Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. T. XXXIII (1916). — A. Babel. Les métiers dans l'ancienne Genève. Histoire corporative de l'horlogerie, de l'orfèvrerie et des industries annexes (ce volume de plus de 600 pages, qui a valu à son auteur le grade de docteur en sociologie de l'Université de Genève, est une monographie remarquable de l'ancienne « fabrique » genevoise. Il montre le rôle de ces industries, élément essentiel de l'activité économique de la cité, dans le développement historique de Genève et jette une lumière nouvelle sur l'organisation des métiers dans l'ancienne République jusqu'à la réunion à la France en 1798).

CHRONIQUE.

France. — Nous avons annoncé dans notre dernier numéro la nouvelle de la mort de M. Antonin Debidour, décédé le 20 février dernier. Il était né à Nontron le 31 janvier 1847 et est toujours resté fidèle à son pays natal où il comptait s'établir, sa retraite une fois obtenue, et où il repose maintenant. Élève de l'École normale supérieure de la promotion de 1866, celle de MM. Liard et Rabier, il s'engagea pendant la guerre de 1870 et prit part aux batailles livrées autour de Paris. Agrégé d'histoire, il enseigna dans divers lycées, à Périgueux, Saint-Omer, Mont-de-Marsan, Angers; c'est à Angers qu'il trouva le sujet de sa thèse de doctorat : *la Fronde angevine*, qu'il soutint en 1877 avec une thèse latine : *De Theodora Justiniani Augusti uxore*. Il fut presque aussitôt après sa soutenance nommé professeur à la Faculté des lettres de Nancy, où il enseigna pendant quatorze ans avec un grand éclat : les auditeurs se pressaient autour de sa chaire. Après ses leçons, il se retirait dans son cabinet de travail, écrivait ce qu'il venait d'enseigner et c'est ainsi qu'il composa sa grande *Histoire diplomatique de l'Europe du Congrès de Vienne au Congrès de Berlin* (2 vol., 1891). Il devint doyen de la Faculté, présida à Nancy la société de géographie de l'Est, la ligue de l'enseignement, se mêla à la vie politique et rendit à la ville des services signalés comme conseiller municipal. En 1890, il fut nommé inspecteur général de l'Instruction publique et occupa ce poste seize années durant; il continua toutefois ses recherches sur l'histoire contemporaine et, en 1898, publia son *Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France de 1789 à 1890*. Mais il avait comme la nostalgie de l'enseignement et il fut très heureux quand, en 1906, il fut nommé professeur à la Sorbonne; il retrouva à l'amphithéâtre Richelieu les mêmes succès qu'à Nancy. Tout en se consacrant à ses cours, il voulut mener jusqu'à la période présente ses deux grands ouvrages; à son histoire des rapports de l'Église et de l'État, il donna comme suite : *l'Église catholique et l'État en France sous la troisième République* (2 vol., 1906-1909), et il s'arrête à la loi de séparation qui marque bien la fin d'une époque de tiraillements et les débuts d'une ère nouvelle. De même il conduisit son *Histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Berlin jusqu'à nos jours* dans une seconde partie qui porte en sous-titre : *Vers la grande guerre, 1914-1916* (Félix Alcan, 1917), et dont M. L. Eisenmann nous dira, dans l'un de nos prochains numéros, les très solides mérites. Il eut encore la joie de voir paraître la fin de cet ouvrage, peu de jours avant que la mort

le foudroyât. Entre-temps, il avait publié divers ouvrages de classe et collaboré à différentes revues. Nous signalons les articles qu'il réunit en 1886 sous le titre : *Études critiques sur la Révolution, l'Empire et la période contemporaine*, et ses deux petits volumes : *les Chroniqueurs français du moyen âge* (1888). On lui doit aussi un volume très documenté sur le général Fabvier (1904), dont les divers chapitres ont paru dans les *Annales de l'Est*. Membre du Comité des travaux historiques pour la période de la Révolution, il s'était chargé de publier, dans la collection des *Documents inédits*, le *Recueil des actes du Directoire exécutif;* il fit paraître en un court intervalle (1910-1914) trois volumes qui vont du 2 novembre 1795 au 6 octobre 1796 et un quatrième tome est fort avancé. M. Debidour a produit une œuvre historique importante et sa mort laisse dans l'Université d'unanimes regrets.

A son nom nous voulons joindre celui de son fils aîné, puisque aussi bien il n'y a plus guère d'espoir que Louis Debidour, disparu le jour de l'attaque de Champagne le 25 septembre 1915, soit encore vivant. Louis avait suivi la carrière paternelle; après de bonnes études à Nancy et à Paris, il était entré à l'École normale en 1895 et avait choisi la section d'histoire. Il enseigna à Évreux et à Rouen et il venait d'être nommé professeur au lycée Charlemagne lorsque éclata la guerre. Malgré son âge, malgré ses quatre enfants, il voulut se faire verser dans le service armé et il devait ainsi donner sa vie pour la patrie. Lors de son séjour à Évreux, il a publié une bonne étude sur l'abbaye de Saint-Taurin et il préparait une thèse de doctorat sur la garde nationale au temps du premier Empire. C'est une des terribles lois de la guerre que les fils meurent avant les pères; mais la mort des fils précipite souvent celle des pères. C. Pf.

— M. Max Bonnet est mort le 20 février 1917. Le hasard l'avait fait naître à Francfort-sur-le-Mein; mais il était d'origine suisse et c'est à l'Académie de Lausanne qu'il commença d'enseigner (1866). Après la guerre franco-allemande, il vint en France où il ne tarda pas à se faire naturaliser. Professeur à l'école Monge (1874), puis à l'école Alsacienne, il fut nommé en 1881 professeur à l'Université de Montpellier, où s'accomplit toute sa carrière universitaire. Sa thèse de doctorat sur *le Latin de Grégoire de Tours* (1890) l'a placé au premier rang de nos latinistes. Un bon juge a écrit à propos de ce livre capital : « Livre de près de huit cents pages, qui contient des milliers et des milliers de menus faits admirablement classés, et qui est le triomphe de la méthode, de la sagacité et de la justesse d'esprit. Comme il est aisé de se tromper sur le latin mérovingien, le lecteur croit souvent apercevoir d'instinct une erreur de Max Bonnet; chaque fois qu'il vérifie, il constate que Max Bonnet a vu juste et que pas une fois, dans ce monceau d'exemples difficiles, sa perspicacité n'a été en défaut » (L. Havet, *le Temps*). M. Havet ajoute les lignes suivantes que nous tenons à reproduire : « Tout était droiture dans l'homme aussi bien que dans le savant. Max Bonnet était né pour une vie calme

et de recueillement, mais dans un temps où les passions grondaient, il se rangea avec simplicité du côté où il voyait la justice. En matière philosophique, il laissait voir sans embarras l'état de sa conscience intellectuelle, où tout était pur. Il lui est arrivé de supporter la douleur morale avec stoïcisme. Dans le souvenir qu'il laisse, une sympathie émue et cordiale s'associe au respect. » M. Bonnet était depuis 1898 correspondant de l'Institut. Ch. B.

— M. Camille Piton est mort le 24 mars 1917; il était né à Marly-le-Roi le 12 janvier 1842. Après avoir fait de solides études classiques au lycée de Versailles, il suivit à l'École des beaux-arts les cours d'architecture et de peinture et il professa le dessin pendant de longues années. A son habile pinceau, nous devons une série d'aquarelles qui reproduisent certains coins pittoresques de l'Exposition universelle de 1900 et l'aspect successif des récents travaux d'agrandissement exécutés à la Bibliothèque nationale. Elles sont actuellement au Cabinet des estampes de cette Bibliothèque. Il vint à l'histoire sur le tard et s'initia tout seul à la méthode et à la technique du travail scientifique; comme il arrive souvent aux autodidactes, il se faisait parfois illusion sur la nouveauté ou l'importance de ses trouvailles; mais il savait chercher et il trouvait, là où des travailleurs plus jeunes et mieux outillés n'avaient rien vu. Il avait la passion de l'étude et de l'inédit; l'histoire de Paris et de Marly, ses deux patries, si l'on peut ainsi parler, l'attira de préférence. En 1891, il publia son premier livre sur *le Quartier des Halles* à Paris, en particulier sur les demeures seigneuriales qui ont précédé l'hôtel de Soissons où vécut Catherine de Médicis. Puis vinrent deux curieux recueils de documents sur *les Lombards en France et à Paris* (1892, 1893), un article sur *les Accusateurs des Templiers* (*Revue de l'Orient latin*, t. III, 1895), où il montra le rôle joué par ces mêmes Lombards dans cette cause célèbre ainsi que dans le procès de Guichard de Troyes. Des recherches un peu décousues, mais originales, sur la topographie parisienne et la Seine dans Paris ont paru dans le feuilleton d'un journal fort peu lu, *le Nord*, organe officieux du gouvernement russe en Occident (1907); d'autres ont donné une base historique solide au *Rapport* présenté par M. F. d'Andigné au Conseil municipal (1906) sur *la Désaffectation des fortifications de la ville de Paris*. A son village natal, il consacra un gros volume : *Marly-le-Roi, 697-1904*, auquel Victorien Sardou porta un vif intérêt; il écoula le résidu de ses notes dans de nombreux articles qu'inséra *la Liberté de Seine-et-Oise* (1907-1911), soit sous son nom, soit sous un pseudonyme : le Druide. Dans un ordre d'idées tout différent, mentionnons encore : les *Mémoires inédits de Langeron*, publiés dans *le Nord* (1906), et *Paris sous Louis XV*, recueil de notes amusantes, croustillantes, mais de peu de valeur documentaire, étant fournies par les inspecteurs de police. Un fort intéressant livre : *le Costume civil en France du XIII*e *au XIX*e *siècle* (1914), le recommande davantage à la postérité. Ces tra-

vaux (et nous omettons volontairement de nombreuses compositions poétiques dues à une Muse parfois trop facile) n'étaient guère pour lui qu'un délassement et c'est toujours avec joie qu'il revenait à son Paris. *La Rue Michel-le-Comte* (1914); *Guillaume de Saint-Marcel* (1916; biographie du maître maçon qui construisit la tour du Louvre sous Philippe Auguste), d'autres articles ou notes disséminés dans des revues diverses témoignent d'une activité que l'âge ne ralentissait point. Si Clairin avait connu le Piton des années de maturité, il aurait fortement retouché le portrait qu'il a esquissé de lui dans ses *Souvenirs d'un peintre*. Ch. B.

— C'est avec douleur que nous avons appris la mort, après une longue maladie, de M. Charles Kohler, le 28 mars 1917. Il était né à Genève le 11 janvier 1854; mais c'est à Paris qu'il vint achever ses études à l'École des chartes et à l'École des Hautes-Études. Une *Étude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève* (1881) lui valut le titre d'élève diplômé à cette dernière école et le classa aussitôt parmi les meilleurs érudits de sa génération; ses conclusions ont résisté aux attaques de Krusch, ainsi qu'il l'a démontré dans un article de la *Revue historique* (t. CXVII, p. 288). Sa thèse de l'École des chartes est devenue un gros livre sur *les Suisses dans les guerres d'Italie, 1506-1512*, auquel l'Académie française décerna le second prix Gobert (1897). Après avoir été attaché pendant un temps au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, il entra, pour ne plus la quitter, à la bibliothèque Sainte-Geneviève (1885); il y gravit tous les échelons et finit par en être nommé administrateur (1907). On lui doit le *Catalogue des mss.* de cette bibliothèque (2 vol., 1893-1896), avec une savante introduction où il expose comment s'est formée l'importante collection qu'elle possède. Dans le même ordre d'idées, signalons en outre une *Note sur un ms. de la bibliothèque d'Arezzo* et un *Inventaire de la bibliothèque de Saint-Gildas en Berry*, ainsi que le bulletin des publications historiques qu'il donna dans le *Jahresbericht* de Jastrow en 1883 et 1884. Il s'était lié de bonne heure avec le comte Riant qui l'employa dans ses travaux sur l'histoire de l'Orient latin. Aux *Archives de l'Orient latin*, il donna le tome II intitulé : *Inventaire sommaire des manuscrits relatifs à l'histoire et à la géographie de l'Orient latin conservés à Paris* (1884). Secrétaire, puis directeur de la *Revue de l'Orient latin*, il publia dans cet excellent périodique un assez grand nombre d'articles qu'il réunit ensuite en volume sous le titre : *Mélanges pour servir à l'histoire de l'Orient latin et des Croisades* (2 fasc., 1900, 1906). Auxiliaire de l'Institut, il fut employé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour l'édition des documents sur les Croisades. Le tome V des *Historiens occidentaux* (1895) lui doit beaucoup; L. de Mas Latrie, qui a signé le volume, a rendu à son collaborateur ce témoignage que, sans lui, « il eût été impossible de donner en tête du volume la présente préface »; le tome II des *Documents*

arméniens où sont réunis les Documents latins et français relatifs à l'Arménie (Jean Dardel, Hayton, les Gestes des Chiprois, etc.) est en grande partie son œuvre; l'importante préface du volume, qui compte plus de deux cent cinquante pages, lui appartient en entier. Des Gestes des Chiprois, il tira plus tard le texte des *Mémoires* de Philippe de Novare (1218-1243), édités dans le recueil des « Classiques français du moyen âge » (1913). Mentionnons encore : *l'Ambassade en Suisse d'Imbert de Villeneuve, président au parlement de Dijon, 1513-1514* (Mélanges Vaucher, 1895); *Un nouveau récit de l'Invention des patriarches Abraham, Isaac et Jacob à Hébron* (Mélanges Monod, 1896; réimprimé dans les *Mélanges pour servir à l'histoire de l'Orient latin* avec le texte même de l'Invention); *Invention moderne* (Mélanges Bémont, 1913), où il est prouvé qu'un épisode de la deuxième croisade, dans lequel la conduite inconsidérée d'Aliénor d'Aquitaine fut pour l'armée française la cause d'un irréparable désastre, est une légende inventée par M. de Villepreux, auteur d'une médiocre biographie d'Aliénor en 1862. Nous n'avons pas tout dit, ni parlé des travaux qu'il laisse inachevés; mais nous ne pouvons taire que cet excellent érudit, cet administrateur éminent, fut une âme généreuse, ouverte aux grandes causes pour lesquelles la vie vaut la peine d'être vécue. Modeste, discret, d'apparence un peu fruste, il était un ami sûr et chaud dont le souvenir restera cher à tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître dans l'intimité. Ch. B.

— M. Charles Mortet a été nommé administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève en remplacement de M. Ch. Kohler, décédé.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a partagé le prix Bordin entre MM. Jean Maspero : *Papyrus grecs d'époque byzantine* (3 vol. in-4°) et Gusman : *l'Art décoratif de Rome, de la fin de la République au IVe siècle.*

— Un arrêté du préfet de la Seine, en date du 9 février 1917, pris sur l'initiative de M. Marcel Poëte, transforme la Bibliothèque et les travaux historiques de la ville de Paris en un *Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaines de Paris.* Le but et le fonctionnement de cet Institut sont précisés dans les articles qui suivent :

Art. 3. — Cet Institut est consacré, en premier lieu, à Paris, envisagé dans son évolution urbaine : il se rapporte aux conditions et aux manifestations d'existence et de développement de la ville dans le passé et dans le présent et a pour mission de coordonner à cet égard les recherches utiles à l'œuvre édilitaire. Il comprend, en second lieu, l'étude des villes et des phénomènes urbains en général, à l'effet d'en faire bénéficier les connaissances relatives à l'agglomération parisienne. Il s'adresse au public en général, aux étudiants ou spécialistes, à l'administration.

Art. 4. — L'Institut est formé des éléments dont se compose présentement le service de la Bibliothèque et des travaux historiques : 1° la Bibliothèque consacrée à Paris dans tous les temps ainsi qu'à

l'histoire, à la géographie et à l'économie urbaines en général. Les ressources de ses collections seront communiquées au public, sous la forme éducative ou instructive qui est celle d'un Institut, dans une grande salle de travail que les heures d'ouverture rendront accessibles à tous. Elles seront, d'autre part, en des salles spéciales formant des laboratoires d'études urbaines mises à la disposition des étudiants ou spécialistes admis après avis de la Commission dudit Institut; 2° l'office de recherches formé de jeux de fiches de dépouillements; 3° les publications faites actuellement sous le contrôle ou par les soins du service de la Bibliothèque et des travaux historiques. En ce qui concerne la collection de l'Histoire générale de Paris et les collections d'ouvrages sur la Révolution, il ne pourra pas être proposé de nouvelles publications avant l'achèvement de celles engagées à ce jour. La collection intitulée « Bibliothèque d'histoire de Paris » portera le titre de « Bibliothèque de l'Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaines de Paris » et sera ouverte aux ouvrages rentrant dans le double objet de cet Institut. Le bulletin de la Bibliothèque et des travaux historiques sera intitulé : « Revue de l'Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaines de Paris » et portera sur les matières et sur la vie de cet Institut; 4° l'enseignement dont est présentement chargé l'inspecteur des travaux historiques, conservateur de la Bibliothèque; 5° les expositions qui se font par les soins du service de la Bibliothèque et des travaux historiques. De façon générale, tout ce qui est présentement rattaché à ce service l'est au nouvel Institut.

Art. 5. — Toutes relations utiles au progrès de la science des villes seront établies avec les centres d'enseignement ou institutions se rapportant à ce genre d'études.

Art. 6. — La Commission actuelle de la Bibliothèque d'histoire de Paris sera élargie à l'effet de former la Commission de l'Institut.

Art. 7. — Le personnel de l'Institut est celui même de la Bibliothèque et des travaux historiques, tel que le cadre en est établi.

L'inspecteur des travaux historiques, conservateur de la Bibliothèque, prendra le titre de directeur de l'Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaines de Paris. Les bibliothécaires principaux, bibliothécaires et sous-bibliothécaires au service de la Bibliothèque et des travaux historiques seront respectivement bibliothécaires principaux, bibliothécaires et sous-bibliothécaires audit Institut.

Art. 8. — Le nouveau titre d' « Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaines de Paris » sera toujours suivi, sur les imprimés, de la mention « ancienne bibliothèque Lepeletier de Saint-Fargeau ».

— Bibliothèque nationale. Le prix de 5,000 francs fondé par M. Angrand sera décerné en 1918 au meilleur ouvrage qui aura été publié en France ou à l'étranger pendant les années 1913-1917 sur l'histoire, l'ethnographie, l'archéologie ou la linguistique des races indigènes de l'Amérique, antérieurement à l'arrivée de Christophe Colomb. Les auteurs qui désireront concourir devront remettre ou

envoyer franco dix exemplaires de leurs ouvrages au secrétariat de la Bibliothèque nationale avant le 1er janvier 1918. A ces ouvrages pourront s'ajouter ceux que des membres du jury croiraient devoir évoquer comme susceptibles de prendre part au concours.

— *École nationale des chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1917* pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe (Paris, Alph. Picard et fils, 1917, in-8°, 62 p.). — Malgré les circonstances, huit thèses ont pu être soutenues le 13 mars dernier; ce sont les suivantes : A. Auniord : Le chapitre de Sainte-Opportune de Paris; R. Doré : L'architecture religieuse dans la région de Troyes à l'époque de la Renaissance; Br. Durand : La vie municipale à Aix-en-Provence avant 1789; François Jourda de Vaux de Foletier : Galiot de Genouillac, maître de l'artillerie de France, 1465-1546; Paul Jubert : La forêt d'Yveline et la formation du domaine forestier de Rambouillet; Jean de Macé de Gastines : Le ban et l'arrière-ban, de la création des compagnies d'ordonnance au XVIIIe siècle, 1445-1758; Ch. Marchesné : Essai sur l'organisation du chapitre de la cathédrale de Tours, des origines au Concordat de 1516; P. Piétresson de Saint-Aubin : Essai sur la formation et le développement topographiques de la ville de Troyes jusqu'à l'année 1524. — Le prix de thèse a été attribué à M. Macé de Gastines.

Allemagne. — La Commission historique de Munich a élu comme membres ordinaires Friedrich Meinecke (Berlin) et Aloys Schulte (Bonn); comme membres extraordinaires Georg Leidinger, bibliothécaire en chef à Munich, et Dr Karl Alexandre Müller (Munich). Le secrétariat a passé au 1er janvier 1917 de Siegmund Riezler à Erich Marcks. Sur la proposition de son président Moritz Ritter, la commission a décidé d'entreprendre un grand recueil des sources historiques du XIXe siècle jusqu'au début de la guerre de 1914. Ce recueil, qui devra être un pendant aux *Monumenta Germaniae historica*, sera consacré avant tout à l'histoire politique, mais aussi à l'histoire particulière des états, à l'administration, à la naissance et au développement « de l'idée nationale », à l'histoire des idées. On prévoit plusieurs centaines de volumes, et sans doute il faudra plus d'un siècle pour achever l'entreprise « colossale ». Une sous-commission a été nommée pour examiner le plan du nouveau recueil.

Danemark. — L'Académie royale des sciences et des lettres de Danemark (section des lettres) a mis au concours pour 1917 une étude sur les alchimistes grecs, et spécialement sur l'origine et la provenance des idées exposées dans leurs écrits. Les manuscrits pourront être rédigés en danois ou norvégien, en suédois, en anglais, en allemand, en français ou en latin. Ils devront être déposés avant le 31 octobre 1918 entre les mains de M. Zeuthen, secrétaire de l'Académie. Celle-ci décernera, s'il y a lieu, une médaille d'or de 320 couronnes (environ 400 francs).

Grande-Bretagne. — L'administration du British Museum a décidé de publier chaque mois la liste de ses nouvelles acquisitions qui paraissait jusqu'ici en fascicules trimestriels. Le nouveau régime a commencé en avril 1916; le prix d'abonnement n'est pas changé : il reste fixé à 3 l. st. par an. En même temps, a paru le *Catalogue of books printed in the fifteenth century, now in the British Museum*, 4e partie, relative à l'Italie : Subiaco et Rome (avec une introduction par Alfred W. Pollard).

— Le Catalogue des manuscrits en langues européennes appartenant à la bibliothèque de l'India office compte déjà deux volumes (1916) : le tome I contient deux collections formées par le colonel Colin Mackensie « surveyor-general » pour l'Inde en 1815-1821; elles concernent surtout Java et les Indes néerlandaises. Le tome II, 1re partie, contient la collection que Robert Orme forma pour la préparation de son *History of the military transactions of the British nation in Indostan from the year 1745.*

— Avec l'année 1917, l'*Athenæum*, qui est entrée dans la quatre-vingt-neuvième année de son existence, a subi d'assez importantes modifications. Chaque livraison comprend trois parties : la première, sur deux colonnes, est consacrée aux problèmes de réorganisation politique et sociale dont la présente guerre montre l'urgence et les difficultés. La seconde, sur trois colonnes, est une revue critique où l'on retrouve le type bien connu de l'ancien *Athenæum*. Enfin, la bibliographie, au lieu d'être insérée, comme dans les livraisons des deux dernières années, au beau milieu du numéro, est renvoyée à la fin sur deux colonnes, comme la première partie. Le titre a été un peu modifié : *The Athenæum; a journal of politics, literature, science and the arts*, et il paraît maintenant par fascicules mensuels, au prix de 1 sh.

Pays-Bas. — Les « Levensberichten der afgestorven medeleden van de Maatschappij van Nederlandsche Letterkunde » de 1915-1916 (Brill, Leyde, 1916) contiennent entre autres des articles nécrologiques sur M. le prof. Bussemaker, de son vivant collaborateur de cette Revue, et sur M. G. van Tienhoven, qui fut ministre des Affaires étrangères de 1891 à 1894. N. J.

— On a constitué une société pour une nouvelle publication intégrale des lettres et œuvres du célèbre Grotius (président : M. le prof. C. van Vollenhoven de Leyde; secrétaire : M. le Dr P. C. Molhuysen, sous-directeur de la bibliothèque du Palais de la paix à La Haye). Les travaux préparatoires vont commencer sans retard. N. J.

Russie. — La Société d'histoire à l'Université de Moscou a fait paraître la première livraison d'une nouvelle revue intitulée : *Istoritcheskïa Isvestia* (*les Informations historiques*). L'apparition de cette revue, née en pleine guerre, doit être accueillie avec d'autant

plus de sympathie qu'elle comble une lacune importante chez nos Alliés au moment même où le besoin d'union, de travail organisé et coordonné se fait le plus vivement sentir en Russie dans tous les domaines. C'est bien ce que déclare le Comité d'initiative dans sa courte préface qui est en même temps une profession de foi patriotique : « Nostra res agitur... Chacun et partout doit, dans la mesure de ses forces, apporter son obole à l'accroissement de la puissance de notre patrie, afin que l'œuvre commune grandisse et se développe. De toutes parts, on entend l'appel; il faut substituer des efforts solidaires et bien organisés à l'ancien morcellement et à l'ancienne division; l'appel de la patrie doit immédiatement se transformer en action. »

Le premier fascicule du nouveau périodique comprend trois articles de fond dont une excellente étude de l'éditeur, le professeur Guerrié, sur la correspondance des frères Humboldt; de nombreux comptes-rendus de travaux intéressant l'histoire russe ainsi que l'histoire de l'Europe occidentale; deux articles nécrologiques sur le regretté sociologue Maxime Kovalevsky et sur un jeune savant, Protopopof, tombé au champ d'honneur en 1915; enfin les procès-verbaux des dernières séances de la Société historique de Moscou. L. B.

ERRATUM.

Dans le fascicule précédent (t. CXXIV, p. 363-364), en rendant compte de l'ouvrage d'Édouard Driault et de Christian Schefer, *la République et le Rhin*, nous avons eu tort de dire que la seconde partie de cet ouvrage, *le Problème économique*, est due à M. Schefer seul. En réalité, si la première partie historique est de M. Driault seul, la seconde est due à la collaboration des deux auteurs.

Le gérant : R. Lisbonne.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

VICE-ROIS

ET

CAPITAINES GÉNÉRAUX DES INDES ESPAGNOLES

A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE

Le plus beau titre de gloire de l'Espagne aux yeux de l'histoire est d'avoir découvert, conquis, exploré et colonisé un monde entier, que l'état peu avancé de l'industrie navale mettait alors à plusieurs mois de navigation de l'Europe. On a reproché, il est vrai, à l'Espagne d'avoir détruit les civilisations originales du Mexique et du Pérou, d'avoir fait couler le sang à flots, d'avoir appesanti sur ses sujets indiens une tyrannie épouvantable, de leur avoir imposé par la force sa religion et sa langue, sans avoir su favoriser leur développement intellectuel ou moral, et d'avoir enfin condamné ses propres colons à la minorité perpétuelle, dans l'intérêt des ambitieux et des fripons envoyés de Cadix pour exploiter les Indes. Ces reproches sont en partie fondés, mais les historiens espagnols font remarquer avec raison que toute colonisation est marquée à l'origine par de terribles violences, que la plupart des peuples soumis par l'Espagne ont subsisté et que, si l'Espagne n'a pas fait vis-à-vis d'eux tout son devoir, elle les a néanmoins gouvernés en paix pendant deux siècles et demi, les a accoutumés à la vie civile, a fondé des états, des cités, des institutions de toute espèce, amélioré en fin de compte leur situation et préparé les cadres dans lesquels vivent aujourd'hui les nations hispano-américaines, monde très original, très particulier, très vivant, qui tient déjà sa place dans la civilisation générale. Ces observations sont très justes et doivent être admises comme une vérité désormais démontrée. L'établissement de l'Empire espagnol aux Indes est un fait comparable à l'établissement de l'Empire romain. La paix espagnole a été, somme toute, favorable à l'Amérique et

l'existence d'un monde hispano-latin dans le Nouveau Continent entraînera des conséquences qui se feront sentir pendant plusieurs siècles. L'héroïsme des conquistadors, l'audace des adelantades, la ténacité des vice-rois, des capitaines généraux, des ecclésiastiques et des magistrats castillans n'ont pas été dépensés en pure perte, il en est resté quelque chose, ils ont créé un monde, qui vit d'une vie de jour en jour plus puissante et plus féconde.

La présente étude empruntera tous ses éléments aux Archives générales des Indes à Séville et nous peindra, d'après leurs propres écrits, les vice-rois et capitaines généraux des Indes dans les cinquante dernières années de la domination espagnole, à l'époque où l'Empire espagnol atteignit son plus haut point de richesse et de civilisation, où Charles IV pensait à prendre le titre d'Empereur des Indes et où Florida-Blanca, plus prévoyant, voulait tailler dans les domaines d'Amérique trois grands royaumes pour des princes espagnols qui auraient, comme rois tributaires, gouverné le Nouveau-Monde et lui auraient donné l'autonomie, en attendant la liberté.

I. — L'Empire espagnol aux Indes. Organisation générale.

Les Indes espagnoles avaient reçu au XVIIIe siècle une organisation définitive. Aux deux anciennes vice-royautés de Nouvelle-Espagne et du Pérou, qui remontaient au XVIe siècle, on avait ajouté celles de Nouvelle-Grenade (1718) et de Buenos-Ayres (1777). Cinq capitaines généraux, commandant les colonies moins importantes, résidaient à La Havane, Guatémala, Caracas, Santiago du Chili et Manille. Treize Audiences, hautes cours de justice et grands conseils d'administration, siégeaient à Mexico, Guadalajara, Guatémala, La Havane, Caracas, Santa-Fé, Quito, Cuzco, Charcas (Chuquisaca), Lima, Santiago du Chili, Buenos-Ayres et Manille. Les gouverneurs et les magistrats des Audiences jugeaient en dernier ressort toutes les causes d'un intérêt inférieur à 10,000 écus; l'appel pouvait être porté au Conseil des Indes pour les causes plus considérables. Une section particulière de chaque Audience, le *Real acuerdo*, aidait les vice-rois et capitaines généraux à gouverner les colonies. Des intendances avaient été créées au Mexique et au

Pérou. Les villes étaient placées sous l'autorité de gouverneurs militaires ou civils, les *corrégidors* et les *alcaldes mayores*, assistés d'une assemblée consultative, le *Cabildo*. L'Eglise catholique des Indes, placée tout entière sous le contrôle du roi, possédait en Amérique dix archevêchés[1] et trente-huit évêchés[2], trois tribunaux de l'Inquisition[3], un nombre considérable de couvents, de puissantes missions sur toutes les frontières des pays réellement colonisés.

La population de ces immenses contrées montait d'après Humboldt à 18,802,000 habitants, dont 16,902,000 pour les États américains, en défalquant les Philippines. Sur ces 16,902,000 habitants, Humboldt compte 7,539,000 Indiens, 5,310,000 métis, 3,267,000 blancs, ou réputés tels, et 786,000 noirs.

Les Espagnols nés en Espagne (*gachupinos* au Mexique, *chapetones* au Pérou) étaient, en fait, les maîtres des Indes et parvenaient presque seuls aux charges publiques. Les Espagnols nés aux Indes, les créoles, ne pouvaient guère aspirer qu'à la richesse ; ils commençaient cependant à se pousser dans l'Église, dans les offices inférieurs de justice, dans les emplois municipaux ; ils tendaient à constituer une classe moyenne, ambitieuse et mécontente, chez laquelle la révolution trouva ses principaux appuis. Les Indiens, soumis au tribut personnel, mais restés libres, sauf certaines restrictions, étaient gouvernés par leurs caciques indigènes et leurs curés espagnols. Les métis, méprisés des Européens et jalousés des indigènes, formaient une classe interlope, immorale et convoiteuse, où abondaient les éléments de désordre. Les noirs, esclaves ou affranchis, occupaient les derniers degrés de l'échelle sociale, moins malheureux cependant que leurs congénères des colonies portugaises et peut-être

1. Santiago de Cuba, Santo-Domingo (à la France depuis 1795), Mexico, Guatémala, Santa-Fé de Bogota, Caracas, Quito, Lima, Charcas de Plata, Manille.

2. La Havane, Puerto Rico, La Puebla de Los Angeles, Yucatan, Oaxaca, Mechoacan, Chiapa, Guadalajara, Durango, Leon Nuevo (1777), Sonora (1779), Comayagua, Nicaragua, Cartagène, Pánama, Santa-Marta, Popayan, Medellin (1804), Calabozo, Merida (1777), Santo Thomas de Guayana (1790), Cuenca (1786), Cuzco, Santiago de Chile, Concepción de Chile, Truxillo, Guamanga, Arequipa, Chachapoyas (1805), Asuncion del Paraguay, Cordoba del Tucuman, Buenos-Ayres, Santa Cruz de la Sierra, la Paz, Salta (1806), Cebu, Nueva Segovia, Nueva Cáceres.

3. Mexico, Carthagène, Lima.

même de nos colonies ; l'indolence du propriétaire espagnol se montrait pour ses noirs moins exigeante que l'avarice du planteur portugais ou français.

Ignorante et superstitieuse, compliquée et puérile, encore loyaliste, mais déjà parcourue par certains frissons précurseurs de réveil, la société des Indes intéresse plus l'observateur par ce qu'elle devait devenir que par ce qu'elle était, mais la matière qui allait former les nouveaux États hispano-américains était déjà amassée, grossièrement préparée, répartie dans ses divisions naturelles et elle commençait à fermenter.

II. — Cuba.

Le pays. — Un mémoire destiné au marquis de La Torre, nommé gouverneur de Cuba en 1777, renferme des détails intéressants sur l'état de la grande île à cette date[1]. Cuba mesure 336 lieues de long sur 14 à 15 de large ; elle a tout ce qu'il faut pour devenir une opulente colonie, mais elle n'est pas assez peuplée[2]. Il faudrait y attirer des étrangers catholiques, de bonnes vie et mœurs, qui ne seraient ni anglais, ni hollandais, ni danois et ne seraient pas impliqués dans un commerce illicite ; on leur ferait prêter serment d'allégeance, on leur donnerait des terres dans l'intérieur de l'île et ils s'engageraient à les mettre en culture dans un délai de deux ans. Actuellement, l'île végète et la Nouvelle-Espagne doit lui envoyer chaque année un subside de 865,000 *pesos*.

L'île comprend huit grandes villes (*ciudades*), six villes moyennes (*villas*) et quatre agglomérations importantes[3]. Le roi voudrait avoir une carte topographique bien faite, où seraient

1. Archives des Indes à Séville, armoire LXXX, rayon 1, liasse 4.

2. Elle n'avait alors que 171,628 habitants.

3. Arch. des Indes, *loc. cit.* Nous faisons imprimer en italiques les noms des huit grandes villes.

La Havane	75,617 hab.	Remedios	3,085 hab.
Santiago de las Vegas	1,809 —	*Santa Clara*	8,103 —
San Felipe y Santiago	2,132 —	Trinidad	5,614 —
Filipina	2,617 —	*Santi Spiritus*	8,264 —
Ysla de Pinos	78 —	*Principe*	14,333 —
Santa Maria del Rosario	2,898 —	*Bayamo*	12,260 —
Guanabacoa	7,998 —	Baracoa	2,222 —
Jaruc	536 —	Holquin	2,440 —
Matanzas	3,249 —	*Santiago de Cuba*	18,374 —

indiqués les villes, les châteaux, les forteresses, les domaines et les fabriques.

On compte dans l'île six grands ports habilités à faire le commerce avec l'Espagne : Nª Sª de los Angeles de Sagua, Matanzas, Nipe, Guantanamo, Santiago de Cuba et San Cristoval de Habana. Le port de Nuevitas, situé sur la côte nord, n'est pas mentionné parmi les ports de l'île, quoiqu'il soit excellent, parce qu'il n'est pas autorisé à commercer avec l'Espagne. Sagua, Nipe et Guantanamo sont d'excellents ports que l'on a parlé souvent de fortifier; ils sont même meilleurs que celui de La Havane, qui s'ensable depuis que l'on a dû couler trois vaisseaux dans la passe pour défendre la ville contre les Anglais (1762), mais La Havane est un point de ravitaillement et d'aiguade, c'est la porte par où passent tous les trésors d'Espagne, c'est aussi la principale forteresse de l'Espagne dans la mer des Antilles. La place est entourée de cinq forts détachés, commandés par des officiers sûrs, auxquels le roi alloue une solde de 135 pesos par mois. La garnison comprend des troupes régulières et des milices[1] dont l'effectif monte à 5,650 hommes. Les magasins de la place doivent renfermer pour six mois de vivres. L'île possède en outre des points fortifiés à San Carlos de Matanzas, à Nª Sª de los Angeles de Sagua et à Santiago de Cuba.

Parmi les autres villes de l'île, le mémoire de 1777 cite Puerto Principe, centre d'élevage qui produit chaque année un millier de mulets et 20,000 têtes de gros bétail. Bayamo approvisionne Santiago de Cuba et il lui reste encore 6 à 7,000 têtes de bétail chaque année. Les quatre villes de Sancti Spiritus, de Trinidad, de Pueblo Nuevo, d'El Cayo possèdent 732 parcs à bestiaux (*estancias de ganados*) et fournissent la troupe de viande salée.

Cuba est la terre par excellence pour la canne à sucre. Les plants de canne durent douze ou quinze ans sans que l'on ait

1. Arch. des Indes, armoire LXXX, rayon 1, liasse 4. — La garnison comprend : le régiment fixe de La Havane, le régiment fixe du Principe, le régiment d'España, trois compagnies d'infanterie légère, deux compagnies d'artillerie, un régiment de volontaires blancs, deux bataillons de volontaires noirs et mulâtres, le régiment de dragons d'Amérique, le régiment de dragons volontaires de La Havane. Le roi possède en outre à Cuba 350 nègres esclaves pour le service de l'artillerie, dont 100 très instruits dans le maniement du canon et les autres, maçons, piqueurs de pierre et artisans divers (*que valen mucho dinero*). Le roi leur donne la ration, l'habillement et l'hôpital.

besoin de les renouveler; la qualité du sucre est bien meilleure que celle du sucre anglais, français ou portugais. L'île consomme chaque année 200,000 arrobes de sucre[1]. L'exportation est montée en 1774 à 490,448 arrobes, représentant une valeur de 1,331,549 pesos. En 1775, l'île n'en a exporté que 410,635 arrobes.

Le miel constitue aussi un article de commerce important. Le comte de Ricla a fait venir de Floride quelques essaims d'abeilles, qui se sont merveilleusement multipliés, sans se laisser domestiquer. On va chercher le miel dans les montagnes. De 1770 à 1774, Cuba a exporté, soit en Amérique, soit en Espagne, 18,390 arrobes de cire.

Le tabac jouit d'une réputation universelle, mais la Compagnie fermière a été à peu près ruinée par l'invasion anglaise de 1762; elle a perdu à cette époque 1,487,515 pesos en argent, ses embarcations et effets, et n'a pu se remettre encore d'un coup aussi sensible.

Cuba présente encore à la fin du XVIIIe siècle quelques traces de régime féodal; la cité de Santa Maria del Rosario est une ville neuve, dont la juridiction appartient au comte de Casa Bayona. Les villes de San Felipe et de Santiago de Besucal relèvent du marquis de San Felipe. En 1788, on verra le Conseil de ville de La Havane demander au roi de conférer au comte de Galvez la seigneurie perpétuelle de la ville neuve de Los Guines, l'office de *regidor* perpétuel de La Havane et deux lieues carrées de terrain dans les meilleures terres royales[2].

Cependant, le gouvernement de l'île a une physionomie très moderne et les attributions des divers fonctionnaires y sont nettement déterminées.

Le capitaine général, nommé par le roi, est gouverneur militaire de l'île et chef de l'administration civile. Il est juge de première instance en matière administrative; l'appel de ses sentences est porté à l'Audience de Saint-Domingue transférée à La Havane après 1795. A côté du capitaine général, l'évêque a son tribunal ecclésiastique, les subdélégués du Saint-Office et de la Croisade[3] ont le leur; l'intendant d'armée et de marine, le

1. L'*arrobe* vaut 25 livres castillanes ou 11 kilogrammes 500 grammes.

2. Arch. des Indes, armoire LXXX, rayon 1, liasse 4. — 1788.

3. La Croisade. *Cruzada* était un impôt particulier à l'Espagne. En 1512, Jules II avait autorisé Ferdinand le Catholique à faire vendre chaque année au

commandant de l'escadre, l'auditeur de guerre possèdent aussi leurs juridictions propres.

L'autorité du capitaine général s'étend à l'île entière, mais il ne l'exerce directement que sur les districts de La Havane, Santa Maria del Puerto, Principe, Trinidad, Matanzas et La Consolación ; dans les deux districts de Santiago de Cuba et de San Salvador de Bayamo, il a un lieutenant, le gouverneur de Santiago, qui administre directement le pays, sous sa surveillance et son contrôle.

Les fonctionnaires locaux sont soumis à la formalité administrative de la reddition de comptes (*residencia*). On leur retient un cinquième de leur traitement à titre de cautionnement, pour répondre de leurs fraudes ou de leurs erreurs.

Des documents un peu postérieurs à 1777 nous donnent quelques renseignements intéressants sur La Havane. La ville est grande et ses habitants la trouvent belle, mais elle est affreusement sale. On essaie, sous le marquis de La Torre, de la paver en bois de fer, dit brise-haches (*quiebra-hachas*), mais on se contente d'un simple échantillon ; l'entreprise est abandonnée tout aussitôt. En 1785, une *Société économique des Amis du pays* s'établit à La Havane, à l'imitation de celles que l'on instituait en Espagne ; ses statuts furent soumis au Conseil des Indes[1]. Le Conseil municipal de La Havane se composait de personnes du plus haut rang, parmi lesquelles on remarquait des titrés de Castille, des officiers de la milice, des capitalistes qui avaient aidé le roi dans ses affaires. Josefa de Ambulodi, veuve d'Antonio Arredondo, ingénieur en chef de la ville, demandait pour son fils, le comte de Vallellano, le titre de régidor et offrait pour cette faveur un don de 2,000 pesos fuertes. Les querelles étaient fréquentes entre les membres du *Cabildo*, très chatouilleux sur le point d'honneur et peu disposés à pardonner la moindre offense. L'alcade en référait au capitaine général, qui souvent en référait au roi ; la plus mince querelle engendrait d'interminables débats[2].

Capitaines généraux. — La vie d'un capitaine général de Cuba était fort occupée lorsque le fonctionnaire tenait à faire

profit de son trésor, en vue de la croisade prochaine, des dispenses d'abstinence pour les jours maigres. La concession devint perpétuelle en 1757. Aujourd'hui encore on vend dans les églises les « Bulles de la Sainte-Croisade ».

1. Arch. des Indes, armoire LXXX, rayon 1, liasse 4. — 1785.

2. Id., ibid.

son devoir; elles comportait de grandes fatigues et de longs travaux.

Le voyage de Cadix ou de La Corogne à Cuba durait de trente-quatre à quarante jours, mais en 1766, le comte de Bucaréli mit quatre-vingt-six jours à parvenir à La Havane. Quoique la paix fût signée depuis trois ans avec l'Angleterre, on n'osait encore expédier d'argent par un simple navire long-courrier, on attendait qu'une frégate fût disponible[1]. Le capitaine général constatait, dès les premiers jours de son gouvernement, le manque de ressources de l'île et la difficulté des approvisionnements. Il eût voulu construire une forteresse à Matanzas, mais il observait avec raison que « mieux valait ne pas élever de forts si l'on devait les mal construire, ce qui semblait inviter l'ennemi à s'en emparer[2]. »

La Havane, dévastée par le siège de 1762, avait besoin de grands travaux. Bucaréli se déclarait satisfait des milices, qui se montraient tranquilles et disciplinées. Il trouvait les forts en bon état. Le Morro était garni de toute son artillerie, le château d'Atares devait avoir bientôt la sienne, on travaillait à la Cabaña, le fort et le boulevard de la Pointe étaient réparés et on était en train de remonter l'artillerie; on faisait tirer le canon pour exercer les hommes. Le 30 septembre 1767, fut lancé le vaisseau de quatre-vingts canons *le San-Luis*, parfaitement construit; l'arsenal était rempli de bois de construction, d'autres bois étaient déjà coupés dans les montagnes, on pouvait construire rapidement un vaisseau à trois ponts[3]. Le 16 février 1770, le *San Francisco de Paula* et le *Santisima Trinidad* étaient en partance et faisaient l'admiration de tous ceux qui les voyaient : « Ce sont », disait Bucaréli, « deux beaux vaisseaux qui donneront de la force à n'importe quelle escadre[4]. »

Il semble que le capitaine général ait galvanisé tous les services, mais il ne pouvait rien contre le manque d'argent qui paralysait tous ses efforts. Dès le mois de janvier 1769, il ne pouvait plus appliquer que 1,500 pesos par mois aux travaux de réfection des forts, au lieu de 6,000 pesos qu'il dépensait l'année précédente; encore n'obtenait-il cette somme qu'en ven-

1. Arch. des Indes, armoire CXLVI, rayon 4, liasse 2. — 1766.
2. Id., ibid. — 5 septembre 1766.
3. Id., ibid. — 7 octobre 1767.
4. Id., ibid. — 16 février 1770.

dant les nègres occupés aux travaux des forts[1]. Il se plaint de la discipline ébranlée par la facilité avec laquelle les déserteurs trouvent asile dans les églises. Le château du Morro, qu'il croyait en bon état, est entièrement ouvert, avec très peu de canons montés; il paraît impossible de le remettre en état avant la fin de l'année. Le fort de la Cabaña n'existe pour ainsi dire pas; il est si grand qu'il faudra des années pour le finir. Le fort d'Atares est à peine commencé; il faudrait de l'argent et les subsides mexicains n'arrivent pas[2]. Quatre mois plus tard, le vaisseau *Castilla* apporte quelques fonds, mais on aura bien juste le nécessaire pour payer les emprunts déjà faits; il ne restera rien en caisse pour la solde de la garnison ni pour la continuation des travaux[3].

En 1770, on recommence à parler d'une guerre avec l'Angleterre; une offensive s'impose contre la Jamaïque, pour détruire l'établissement des Anglais et les magasins à l'aide desquels ils inondent de contrebande toutes les Antilles, mais une pareille offensive est impossible, faute des ressources nécessaires[4].

Le ministre Grimaldi, qui voit les choses de loin, semble plus hardi que Bucaréli qui les voit de près. Il annonce que la guerre est pour ainsi dire déclarée, que cependant l'Espagne n'a point encore ouvert les hostilités, quoiqu'il eût été peut-être avantageux de gagner les Anglais de vitesse, de leur prendre leurs navires marchands et leurs équipages. Le roi envoie à Cuba le régiment d'Irlande et 700 recrues pour renforcer la garnison. Avec ces troupes, Bucaréli sera en mesure de se défendre et même peut-être d'entreprendre quelque expédition[5].

La guerre n'eut point lieu, Louis XV ayant refusé son concours à l'Espagne, mais une assez grosse affaire attira dans le même moment l'attention du capitaine général de Cuba. Le roi de France avait cédé la Louisiane à son cousin le roi d'Espagne, pour l'indemniser de la perte de la Floride, devenue anglaise; les colons français ne voulaient pas entendre parler de devenir Espagnols et obligèrent le gouverneur, D. Antonio de Ulloa, à se retirer; un nouveau gouverneur, O'Reilly, eut raison des dernières

1. Arch. des Indes, armoire CLXVI, rayon 4, liasse 1. — 10 février 1769.
2. Id., ibid. — 7 avril 1769.
3. Id., armoire CXLVI, rayon 4, liasse 2. — 17 août 1770.
4. Id., ibid. — 10 décembre 1770.
5. Id., ibid. — 1771.

résistances en terrorisant les colons et la Louisiane fut annexée à la capitainerie générale de Cuba[1]. Bucaréli ne paraît pas en avoir été très flatté, non plus que de se voir constitué le gardien de M. Hardy de Boisblanc, conseiller au Conseil suprême de la Louisiane, condamné à six ans de détention au château du Morro pour avoir participé aux troubles de la Nouvelle-Orléans. L'ambassadeur de France intervenait en faveur du condamné; la mauvaise humeur de Bucaréli en vint jusqu'à considérer la présence de Hardy au Morro comme un danger pour la forteresse si la guerre venait à éclater[2]!

Le 31 décembre 1782 arrivait à La Havane un nouveau gouverneur, Luis de Unzaga y Amezaga, qui paraît avoir fort bien fait ses affaires, car il repart en 1786 avec une grande caisse d'argenterie, 20,000 pesos en argent frappé et 10,000 pesos en monnaie d'or. Son passage et celui de sa famille jusqu'en Espagne lui coûtèrent 2,326 pesos, dont il demanda au roi le remboursement, mais le roi, sans doute médiocrement content de ses services, rejeta sa requête[3].

Son successeur, Bernardo de Galvez, s'était distingué à la Louisiane pendant la guerre de l'indépendance américaine et gouverna Cuba avec sagesse et autorité. Les subsides que la Nouvelle-Espagne envoyait chaque année à Cuba montaient à 1,602,000 pesos[4].

Traite des nègres. — Une des questions les plus importantes que les capitaines généraux eussent à régler était celle de l'importation des nègres à Cuba. En 1765, le roi avait aboli le monopole des compagnies fermières chargées de la fourniture des esclaves (*asiento de negros*) et avait autorisé les particuliers à faire le commerce des nègres. Pour favoriser l'importation, il avait même renoncé à ses droits de marque et de capitation. L'ancienne compagnie fermière avait pour près de 50,000 pesos de créances que le roi recommandait à l'attention de ses officiers, il les engageait aussi à surveiller de très près les contrebandiers anglais de la Jamaïque qui venaient à Cuba acheter des mules et aussi vendre des nègres, au grand préjudice des commerçants espagnols[5].

1. Arch. des Indes, armoire CXLVI, rayon 4, liasse 2. — 7 octobre 1767. Id., armoire CLXVI, rayon 4, liasse 1. — 11 septembre 1770.
2. Id., ibid. — 4 mai 1770.
3. Id., armoire LXXX, rayon 1, liasse 4. — 1786.
4. Id., ibid. — 1785.
5. Id., ibid. — 1765.

La Compagnie de l'Asiento disparut définitivement en 1785; le commerce des nègres resta soumis à l'autorisation du roi. Ce fut une faveur qu'il accordait à qui lui plaisait. L'année même de la suppression de la compagnie, des licences pour le transport de 800 à 1,000 têtes de bétail humain sont accordées à Maria Gonzalez del Alamo, à Thomas de Sotolongo, au marquis del Real Socorro, au marquis de la Real Proclamación[1], mais, comme l'initiative espagnole ne suffit pas à satisfaire les besoins du marché, il faut s'adresser à l'étranger; la maison Romberg de Gand est autorisée à envoyer à La Havane cinq bâtiments chargés de noirs[2].

Commerce. — Le commerce espagnol prit à la fin du XVIIIe siècle un essor vraiment remarquable. Le 16 octobre 1765, Charles III autorisa tous ses sujets à commercer directement avec certains ports d'Amérique, notamment avec Puerto-Rico, Saint-Domingue, Cuba, la Trinité, Sainte-Marguerite; un peu plus tard, l'autorisation fut étendue à la Louisiane et à Sainte-Marthe. Le commerce était libéré des droits de mesurage (*palmeo*), tonnage (*toneladas*), aubaine (*extrangeria*) et des aumônes perçues pour le collège de San Telmo. Les marins n'auraient plus à subir la visite des employés des ports pour l'inspection des carènes; ils n'auraient plus à solliciter ni certificats ni licences pour naviguer[3]. Grâce à ces intelligentes mesures, la marine marchande espagnole commença à se relever; mais la faveur que le roi entendait lui réserver le rendit plus opposé que jamais au développement du commerce étranger.

D'après les lois des Indes, l'accès de tous les ports des colonies espagnoles est interdit à tout navire étranger. En cas d'avarie grave ou de nécessité absolue, le capitaine général prend l'avis de l'officier de marine commandant l'escadre de défense et peut autoriser les navires étrangers à mouiller en rade, entre les forts du Morro et de la Punta. Même dans le cas où les navires auraient besoin d'un carénage, et s'il fallait sortir la quille de l'eau, il ne sera permis, sous même aucun prétexte, aux gens du bord de descendre à terre, quand ils prétendraient avoir des dépêches à remettre entre les mains

1. Arch. des Indes, armoire LXXX, rayon 1, liasse 4. — 6 juin, 31 août, 11 octobre 1785.
2. Id., ibid. — 25 octobre 1785.
3. Id., ibid. — 16 octobre 1765.

du capitaine général. L'intendant sera immédiatement avisé de la situation et prendra toutes les mesures d'isolement convenables; le roi sera mis au courant de tout ce qui aura été fait. Aucune exception ne doit être faite, en faveur de qui que ce soit, même des Français, quoique la France soit liée à l'Espagne par le pacte de famille, car les Anglais pourraient se prévaloir de ce précédent[1].

Ces règles sévères, et qui nous paraissent absurdes, correspondaient merveilleusement aux préjugés courants en Espagne; les officiers du roi mettaient leur amour-propre à les faire respecter strictement, et quelques menus faits semblent indiquer qu'ils n'avaient pas toujours tort. Dans les deux jours qui suivirent l'expulsion des Jésuites de La Havane, deux frégates anglaises s'approchèrent de la place, escomptant sans doute quelques troubles, quelque rébellion, et Bucaréli dut les contraindre à la retraite à coups de canon[2]. Lorsqu'un navire étranger faisait naufrage sur la côte d'une colonie espagnole, l'équipage était recueilli et rapatrié immédiatement[3].

Après la guerre de l'Indépendance, il fallut bien se relâcher un peu; la puissance commerciale de l'Europe, et bientôt celle des États-Unis, s'affirmaient de jour en jour plus formidables, et les vieilles barrières que la législation espagnole lui opposait cédaient de toutes parts. Le roi engage ses officiers à maintenir les règlements, mais il leur commande d'agir avec discrétion; il comprend lui-même que les prohibitions absolues ne sont plus de mise. La règle reste rigoureuse à l'égard des Anglais : un Anglais qui avait affaire à un négociant de La Havane n'est pas même autorisé à quitter son bord pour venir lui parler[4]; mais le roi accorde des licences particulières à des commerçants français pour la Nouvelle-Orléans. Nos officiers de vaisseau commencent à témoigner quelque impatience; la frégate *la Cérès* amenant un courrier pour le comte de Galvez, capitaine général de Cuba, refuse de recevoir à son bord les gardes que l'autorité espagnole veut lui envoyer[5]. L'isolement des colonies espagnoles devient impossible à maintenir.

1. Arch. des Indes, armoire LXXX, rayon 1, liasse 4. — 1777.
2. Id., armoire CXLVI, rayon 4, liasse 2. — 29 juin 1767.
3. Id., ibid. — 29 mai 1770.
4. Id., armoire LXXX, rayon 1, liasse 4. — 1785.
5. Id., ibid. — 20 avril 1785.

III. — Nouvelle-Espagne.

Vice-Rois. — C'est au Mexique que la colonisation espagnole avait pris le plus beau et le plus complet développement. L'Espagne pouvait le montrer avec orgueil à ses amis et à ses ennemis. Il était en communication permanente et active avec la métropole, on faisait plus attention à lui qu'aux autres colonies, il était gouverné par des fonctionnaires plus choisis[1]. Mais la guerre interrompait souvent les relations avec la Péninsule, les Anglais interceptaient les courriers, capturaient même parfois les vice-rois, comme il arriva à Azanza et à Marquina; et, par suite des incurables défiances de l'administration espagnole, les vice-rois changeaient trop souvent pour imprimer aux affaires une impulsion vraiment énergique et durable. Quatorze vice-rois se succédèrent au Mexique entre les années 1759 et 1803. Il y en eut d'excellents et de médiocres, les meilleurs ne purent que signaler le bien à faire, sans avoir le temps de l'accomplir.

Le 5 janvier 1760, le vice-roi Agustin de Ahumada y Villalon, marquis de las Amarillas, étant mort sans laisser de testament politique (*pliégo de mortaja*), l'Audience prit en main le gouvernement jusqu'à l'arrivée de Francisco Cajigal, capitaine général de Cuba, qui vint le 28 avril prendre le commandement intérimaire. Le 6 octobre, Joaquin de Montserrat, marquis de Cruilles, vice-roi en titre, fit son entrée solennelle à Mexico. Le Mexique avait donc passé, dans le cours d'une seule année, sous quatre autorités différentes et le marquis de las Amarillas n'avait pas dû être un chef bien remarquable, car c'est tout au plus si le bon seigneur savait signer son nom[2].

Le marquis de Croix (1766-1771) laissa de bons souvenirs par son administration honnête et active et embellit Mexico[3]. Si l'on en croit l'évêque de Cuba, Croix ne fut pas homme de génie : « Il m'a fait l'effet d'un candide; franc, sans malice, timoré au plus haut degré, rempli de scrupules et persuadé que

1. Camacho, *la Revolución e Independencia de Méjico*, p. 39 (*Boletin del Instituto de Estudios americanistas de Sevilla*, n° I. — Marzo 1913).

2. Arch. des Indes, armoire CXXI, rayon 4, liasse 2. — 1759.

3. Coroleu, *América. Historia de su colonización, dominación e independencia.* Barcelona, 1894-1896, 4 vol. in-8°, t. I, p. 223.

son successeur se tuera, s'il suit une autre voie que la sienne, à cause de l'extrême occupation que donne ce commandement[1]. »

En 1771, le Mexique trouva un véritable chef en la personne d'Antonio de Bucaréli, capitaine général de Cuba. Le marquis de La Torre, qui lui succédait à La Havane, lui écrivit une lettre de félicitations au sujet de son avènement, dans laquelle il vante sa popularité, lui demande de penser aux caisses urbaines qui sont vides et lui recommande une longue série d'amis[2].

Nous savons par la correspondance de Bucaréli avec le ministre Grimaldi comment il fut reçu au Mexique. Le marquis de Croix avait manifesté le désir de lui remettre la canne de commandement (*el baston de mando*) à San Cristoval, et non à Otumba, comme cela se pratiquait ordinairement; « il y avait consenti parce qu'il n'y avait pas d'ordre du roi qui le défendît et qu'il y avait des précédents ». L'entrevue des deux vice-rois eut lieu le 4 octobre 1771. Le marquis de Croix remit à son successeur un mémoire sur les matières de gouvernement. Les deux gentilshommes dînèrent ensemble et se séparèrent le lendemain, l'un pour se rendre à Xalapa, l'autre pour entrer à Mexico. Tous les prélats de Nouvelle-Espagne, alors rassemblés à Mexico pour la tenue d'un concile provincial, les tribunaux, la municipalité, les couvents vinrent saluer Bucaréli jusqu'à San Cristoval. L'Audience l'attendait au sanctuaire national de Notre-Dame de Guadalupe, puis le reçut au palais, où il prêta serment devant la Commission administrative (*el real Acuerdo*). La cérémonie qui suivit fut longue, « mais les naturels tiennent à ce que rien n'en soit omis; ils y verraient une offense à leur fidélité au roi et à leur soumission respectueuse à celui que S. M. envoie vers eux pour les gouverner[3] ».

Le 27 décembre, les cérémonies et les fêtes recommencent à l'occasion de la naissance d'un infant d'Espagne. Annoncées par des salves d'artillerie et des sonneries de cloches, elles durent trois jours; les édifices publics sont tendus de velours et illuminés chaque soir; il y a procession, messe pontificale, célébrée par l'archevêque Lorenzana, qui vient d'être nommé au siège de

1. Arch. des Indes, armoire CXLVI, rayon 4, liasse 1. — 23 décembre 1771.
2. Id., ibid. — 24 décembre 1771.
3. Id., ibid. — 4 octobre 1771.

Tolède, il y a sermon et *Te Deum*. La population eût désiré d'autres réjouissances, mais Bucaréli sait que l'économie est à l'ordre du jour et ne veut pas que l'on fasse de folies[1].

Pendant son gouvernement au Mexique, Bucaréli subit une inspection générale et, quelle qu'ait été sa soumission aux ordres du roi, il est aisé de voir que le contrôle l'irrite et l'ennuie : « On ne peut nier, écrit-il à son frère, que l'inspecteur (*el visitador*) n'ait travaillé, ne soit plein de zèle pour le service et ne soit pas dépourvu d'habileté ; mais il a un défaut : toutes les qualités, il les trouve à ses partisans, tous les défauts à ses adversaires ; il est rancunier et ne regarde pas à nuire à beaucoup de bons serviteurs du roi pour venger ses injures. Il écrit mieux qu'il ne parle. Il sait temporiser à l'occasion, comme il le fait depuis quatre mois qu'il sait que ce n'est pas lui qui commande... N'oubliez pas que tout ceci doit demeurer entre nous[2]. »

Le vice-roi Martin de Mayorga (1779-1783), ancien président de l'Audience royale de Guatémala, soutint très honorablement la guerre contre l'Angleterre, servit avec distinction et fidélité et ne fut cependant jamais bien vu à la Cour. On croit qu'il avait un ennemi caché. Ses lettres confidentielles, modèles de modestie et de raison, ne lui attiraient presque jamais que d'amers reproches. A son retour en Espagne, il mourut subitement en sortant de table et le bruit courut qu'il mourait empoisonné[3].

Le comte Bernardo de Galvez, capitaine général de La Havane, succéda comme vice-roi à son père Matias de Galvez, au mois de mai 1785, et mourut le 30 novembre 1786, laissant la réputation d'un administrateur hors ligne. Le 27 août 1785, une gelée précoce détruisit tous les semis de maïs et la famine menaça l'Anahuac. Le vice-roi abandonna 12,000 pesos qui lui revenaient de l'héritage de son père, gagea avec cette somme un emprunt de 100,000 pesos, nomma une junte de secours, où figurèrent des représentants de la municipalité et du chapitre, du tribunal de commerce, des propriétaires de troupeaux, des militaires, des curés, des propriétaires de mines et de domaines. La junte fit exécuter des travaux publics et réensemencer des champs situés

1. Arch. des Indes, armoire CXLVI, rayon 4, liasse 1. — 27 décembre 1771.
2. Id., armoire CXLVI, rayon 4, liasse 4. — 27 janvier 1772.
3. Coroleu, *América*, t. I, p. 224. D'après Carlos Maria de Bustamente, *Suplemento à la historia del P. Cavo*, t. III.

en terres chaudes. La charité des prélats et des fidèles fut sollicitée sans relâche, le vice-roi se prodigua avec une activité inouïe[1], prit sur lui de toucher même aux impôts, même à la sacro-sainte alcabala[2], et la famine fut évitée. La reconnaissance publique éleva jusqu'au souverain les louanges du vice-roi. Le président et les auditeurs de l'Audience de Mexico le recommandèrent chaudement à la bienveillance de S. M., vantèrent son humanité, son affabilité, le charme de sa conversation. C'était le vice-roi parfait. Il enchantait tous ceux qui l'approchaient[3]. L'autorité n'aime guère que l'on dispense de telles louanges à ses agents; Galvez commençait à porter ombrage aux gens de Madrid quand la mort vint le saisir. On a prétendu que, s'il eût vécu, l'heure de l'émancipation du Mexique eût sonné plus tôt qu'elle ne fit. Il ne faut sans doute voir dans cette opinion qu'un souvenir encore très vivant de l'impression extraordinaire produite par cet homme de tête et de cœur « beau et fastueux comme un Cortés et infiniment plus hardi ».

La mort inattendue du comte de Galvez prenait les autorités mexicaines au dépourvu; le secrétaire Francisco Fernández de Cordova assuma le gouvernement jusqu'au 8 mai 1787, où l'archevêque de Mexico prit la signature sur l'ordre du roi[4]. Le 17 août de la même année, Manuel Antonio Florès, vice-roi titulaire, arriva enfin à Mexico. Ce fut un homme de bien, qui sut vivre sans tenir à l'argent et mourut pauvre.

Le comte de Revilla-Gigedo (1789-1794) déploya une activité fébrile et se consacra surtout au rétablissement de l'ordre public. Il devint la terreur des malfaiteurs et l'effroi des subalternes négligents[5]. Son successeur, le marquis de Branciforte, dut sa nomination à ses relations à la Cour; son meilleur titre à la confiance du roi fut peut-être qu'il était le beau-frère du favori Godoy. Il profita de son autorité pour s'enrichir; autoritaire et pillard, il se faisait craindre et aduler. Le navire qui le ramena en Espagne remportait cinq millions de pesos, trois pour le compte du roi et presque tout le reste pour le marquis[6].

1. Coroleu, *América*, t. I, p. 226.
2. Arch. des Indes, armoire XC, rayon 3, liasse 2. — 1786. — L'alcabala était un droit de 14 °/₀ sur toutes les ventes d'objets mobiliers.
3. Id., ibid. — 22 mai 1786.
4. Id., ibid. — 1787.
5. Coroleu, *América*, t. I, p. 229.
6. Id., ibid., t. I, p. 231.

Miguel Josef de Azanza (1798-1800) fut un administrateur sérieux et probe; la longue instruction qu'il laissa à son successeur résume avec clarté la situation générale de la Nouvelle-Espagne et pourrait suffire à une étude d'ensemble des pouvoirs administratifs d'un vice-roi; les tâches qui lui incombaient marquent la tournure très moderne que présentaient les affaires dans ce grand pays neuf, à moitié barbare et par certains côtés déjà très civilisé[1].

Le chef d'escadre Berenguer de Marquina, qui gouverna le Mexique de 1800 à 1803, venait des îles Mariannes, la plus petite, la plus lointaine, la plus perdue des colonies espagnoles. Il paraît avoir été uniquement curieux de s'enrichir. Son secrétaire Bonilla l'accusa d'avoir participé à la Jamaïque à une grande opération de contrebande; une instruction fut commencée contre lui; le roi lui témoigna plus d'une fois son mécontentement, mais Marquina n'en avait cure, il avait en trente-deux mois envoyé en Espagne douze millions de pesos et savait qu'on ne sévirait jamais contre un homme aussi précieux que lui[2].

Marquina fut remplacé, le 4 janvier 1803, par le lieutenant général Iturrigaray, que la reprise des hostilités avec l'Angleterre maintint en fonctions pendant cinq ans et demi et qui fut le dernier vice-roi de l'ancien régime.

La défense du pays. — Pendant fort longtemps, l'Empire espagnol des Indes avait vécu dans une paix si profonde qu'un petit nombre de soldats avait paru suffisant pour le garder. A la fin du XVIIIe siècle, le développement inouï de la puissance anglaise obligea les Espagnols à augmenter leurs forces en Amérique.

1. Arch. des Indes, armoire LXXXVIII, rayon 5, liasse 13. — 1800. — Nous citerons pour exemples quelques titres de chapitres de ce long et curieux mémoire : Tribunal des boissons prohibées. — Affaires entre la ville de Mexico et l'intendant de ses domaines. — Contribution pour le pavage de Mexico. — Police de la ville. — Service des eaux. — Éclairage. — Promenade neuve. — Marchés. — Propreté des rues. — Grenier d'abondance. — Réglements corporatifs. — Travail des femmes. — Dénûment du bas peuple de Nouvelle-Espagne. — Inspection des débits de *pulque* (boisson de suc d'aloès fermenté). — Fourniture de la viande à Mexico. — Canal de décharge de Huéhuétoca (pour prévenir les inondations du lac de Mexico). — Hospice des pauvres. — Mineurs allemands. — Jardin botanique. — Chemin de Mexico à La Vera-Cruz.

2. Camacho, *Revolución de Méjico*, p. 40.

En 1762, quand la guerre éclata entre l'Angleterre et l'Espagne, le vice-roi, marquis de Cruilles, mit la Vera-Cruz en état de défense, y fit descendre les milices du pays et s'y rendit en personne à la fin de l'année[1].

Après la paix, on songea sérieusement à créer une véritable armée au Mexique et, pour lui servir de noyau, on envoya en Nouvelle-Espagne divers officiers, sergents, caporaux et soldats d'élite qui donnèrent d'excellents cadres au régiment d'*América*. En 1765, le lieutenant général Juan de Villalba arriva à Mexico avec cinq maréchaux de camp, des officiers et 2,000 soldats suisses et wallons. Presque aussitôt éclatèrent des conflits entre l'autorité civile et militaire. La société américaine était alors profondément paisible et son premier contact avec l'élément militaire lui fut pénible. En 1767, l'armée comptait cependant 10,000 fantassins et 6,000 chevaux. Il y avait des milices réglées, des corps urbains à Mexico, à la Vera-Cruz et à Puebla[2].

Dès son arrivée au Mexique, Bucaréli s'occupa activement de la défense du pays; les forts de San Juan de Ulua et de la Vera-Cruz lui semblèrent en médiocre état[3] et tout le service militaire à organiser; il se proposa d'y employer les fonds confisqués à la Compagnie de Jésus et projeta la construction d'un fort d'arrêt à Perote, sur la route de la Vera-Cruz à Mexico[4]. Il n'était pas satisfait de la tenue de l'armée; les vétérans n'étaient pas ce qu'ils auraient dû être, le pays était adonné au vice et le soldat, jouissant d'un prêt trop considérable, se laissait aller à la débauche. Le marquis de Croix avait bien décrété une réforme générale des compagnies de discipline (*presidios*), mais pour cette œuvre, comme pour tant d'autres, l'argent avait manqué[5]. En mai 1772, Bucaréli fit dresser le plan des fortifications nouvelles de San Juan de Ulua et supprima en même temps les lanciers et les compagnies de mulâtres et de noirs de la Vera-Cruz[6].

L'armée s'organisa peu à peu. Elle se composait d'un contingent assez réduit de troupes métropolitaines, de disciplinaires (*presidiarios*), de milices blanches, indiennes, noires ou grises

1. Coroleu, *América*, t. I, p. 220.
2. Coroleu, *op. cit.*, t. I, p. 220-222.
3. Arch. des Indes, armoire CXLVI, rayon 4, liasse 2. — 8 septembre 1771.
4. Id., ibid. — 1771.
5. Id., ibid. — 31 octobre 1771.
6. Id., ibid. — 27 mai 1772.

(*pardos*, mulâtres). Les grades dans la milice étaient très recherchés par les riches bourgeois; ils donnaient droit à l'uniforme, à des honneurs spéciaux dont le créole se montrait très friand. On voit des municipalités demander pour un de leurs membres le grade de capitaine[1]. L'esprit militaire se répand ainsi peu à peu dans la nation. Les officiers, très chatouilleux sur le point d'honneur, ne souffrent pas le moindre manquement à l'étiquette et imposent à tous le respect de l'uniforme[2]. Les bourgeois, devenus officiers, s'efforcent de prendre le même ton et la même fierté.

C'est une belle chose qu'une prise d'armes d'un régiment de milices. Le 25 novembre 1777, le premier bataillon du régiment d'infanterie provinciale blanche de Tlascala et Puebla se forme en ordre de bataille, sous le commandement de son colonel, marquis de Guardiola, pour la présentation aux troupes du lieutenant-colonel comte de Castelo. Après la revue ont lieu des exercices variés; marche baïonnette au canon, déploiement en deux colonnes, remise de la baïonnette au fourreau, formation du bataillon en carré, feux de file, feu par compagnies, feu de bataillon, jet de grenades, formation de la colonne d'attaque, marche par la droite et par la gauche, colonne en retraite, défilé dans les rues de la ville au cri de : « Vive le roi et là cité de Tlascala! » Le colonel félicite le bataillon et lui déclare qu'il est un des plus excellents (*uno de los mas sobresalientes*) qu'on puisse voir[3]. Mais il ne faut pas oublier qu'un superlatif espagnol ne dit pas tout ce qu'il semble dire et, qu'à la même époque, la très importante place d'Acapulco se trouvait dans l'état le plus lamentable. Deux ou trois maisons y étaient habitables; tout le reste avait été renversé par les tremblements de terre. Au château, pas un seul affût en état de servir, murailles tombant en ruine, rongées par le salpêtre; seule une salle d'armes, récemment réparée, pouvait passer pour utilisable. Le château était dominé à courte distance par la pointe du Griffon, d'où l'ennemi pouvait le battre très facilement; il eût été nécessaire de tout reprendre par la base, de tout reconstruire, si l'on avait voulu protéger efficacement la magnifique baie d'Acapulco, vaste et sûre, sans rochers et sans bas-fonds[4].

1. Arch. des Indes, armoire XC, rayon 3, liasse 2. — 16 juillet 1786, 18 juillet 1786.
2. Id., ibid. — 1786.
3. Id., armoire CXLVI, rayon 4, liasse 4. — 25 novembre 1777.
4. Id., ibid. — 20 mars 1777.

La politique indigène des vice-rois. — Les Européens et assimilés formaient aux Indes la caste privilégiée, la seule qui comptât, tant soit peu, aux yeux de l'autorité (*la gente de razón*). L'Indien, dont on avait nié l'âme, semblait destiné à vivre dans une perpétuelle minorité; cependant, sa misérable condition comportait encore des degrés, l'*Indio ladino* formait l'aristocratie de cette plèbe, il avait adopté la langue, le costume et le genre de vie du vainqueur, il ne demandait qu'à s'assimiler et se fût très vite fondu avec la population de sang espagnol, si l'orgueil des gachupines et des créoles le lui eût permis, mais il restait toujours astreint au tribut. L'Indien soumis avait gardé sa langue, son costume, la plupart de ses superstitions et vivait dans le servage, pillé par ses caciques et ses corrégidors. L'Indien sauvage (*el Indio bravo*) vivait dans le désert ou dans les bois, de pillage et de rapines.

La condition des Indiens soumis eût été fort tolérable s'il y avait eu quelque conscience chez leurs maîtres, mais le corrégidor espagnol ne les regardait généralement que comme une masse corvéable à merci, et le cacique pillait souvent ce que le corrégidor avait laissé. Le grand mal était l'arbitraire. Certains corrégidors allaient jusqu'à exempter l'Indien du tribut royal; l'Indien payait toujours, mais au magistrat et non plus au roi. Beaucoup de corrégidors s'emparaient des terres communales des villages indiens et forçaient les habitants à les cultiver; les malheureux n'avaient plus le temps de travailler leurs propres terres et ne pouvaient plus payer le tribut. Quand le corrégidor achetait une mule, il la confiait d'autorité à un Indien pour la lui dresser; l'Indien lui devait un peso par semaine; s'il manquait une seule fois de payer, la semaine suivante il devait deux pesos, plus un real d'amende; la bête une fois dressée, le corrégidor la reprenait, sans rien rembourser à l'Indien pour la nourriture de la mule ni pour le dressage[1].

Un des plus grands abus était l'autorisation de commercer avec les Indiens, accordée aux corrégidors. Ils avaient le droit de vendre à leurs administrés toutes sortes d'objets, utiles ou non, à des prix fixés par eux seuls. Le roi avait ordonné la rédaction d'un tarif des marchandises *de repartimiento* et n'avait pas été obéi[2]. En 1778, l'évêque d'Oaxaca[3] faisait entendre à ce sujet

1. Arch. des Indes, armoire CXXI, rayon 4, liasse 2. — 1760.
2. Id., ibid. — 1760-1767.
3. José Gregorio de Ortigosa.

les plaintes les plus amères et rappelait que son prédécesseur[1] était mort à la suite d'un sermon prêché par lui contre les repartimientos. En 1784, il répétait ses protestations, sans avoir rien pu gagner contre les mauvais usages. L'administration n'avait même pas permis la publication des canons du concile provincial de Mexico qui condamnait ces trafics scandaleux[2].

Les Indiens des frontières étaient remuants et exigeaient une surveillance continuelle. On donnait le nom de provinces intérieures (*internas*) aux provinces du Nord : Sinaloa, Sonora, Chihuahua, Nouveau-Mexique, Cohahuila, Nouveau-Léon, plus exposées que les autres aux attaques des Indiens et soumises à un régime militaire spécial.

La province de Sonora fut dévastée en 1751 par une incursion des sauvages Seris, qui habitaient la côte de la mer de Californie. Les bourgs de Supe, San Javier, Opodepe, la Soledad, San Lorenzo, San Juan, la Harizana furent détruits de fond en comble. De la capitale de la province, San Juan de Sonora, il ne resta que l'église. Une seule ville, San Miguel, un seul domaine, Pili, demeurèrent intacts; encore ne pouvait-on cultiver que les champs voisins des murs de clôture pour en tirer le blé strictement nécessaire à la vie. Les ennemis étaient nombreux et forts; Seris, Yaquis, Salineros, Pimas, Apaches rivalisaient d'endurance, d'obstination et de férocité. Un moment, les Seris avaient paru vouloir s'apaiser, ils avaient reçu des missionnaires, ils s'étaient groupés en villages, mais on avait eu la mauvaise idée détablir au milieu d'eux un *presidio* et, après avoir vainement réclamé son transfert dans un autre canton, ils s'étaient soulevés et réfugiés dans l'île de Tiburon. Les Espagnols les y poursuivirent, en tuèrent quelques-uns, s'emparèrent des autres. On les embarqua pour le Mexique. Pendant la traversée, les Seris se révoltèrent de nouveau, massacrèrent leurs gardiens et regagnèrent leur pays. Il ne fut plus possible de les battre; à chaque campagne, on les retrouvait plus indomptables et plus insolents. En 1760, le colonel Juan de Mendoza, gouverneur de Sonora, dirigea contre eux deux expéditions successives, sans pouvoir les vaincre; la seconde se termina par une véritable déroute, les Espagnols regagnèrent

1. Miguel Alvarez de Abreu y Valdés, † 1774.
2. Arch. des Indes, armoire XCVI, rayon 5, liasse 15. — 1784.

leurs positions en toute hâte, les Seris courant sur leurs talons[1].

En 1770, une nouvelle démonstration, confiée à un gouverneur civil, n'eut pas de meilleur résultat : « Je ne m'en étonne pas, écrivait Bucaréli, je l'avais prédit quand j'avais vu que l'on donnait à un politique le rôle d'un militaire. V. E. connaît le vieux proverbe : A chacun son métier[2]. »

L'année suivante, il y eut encore des combats dans la province de Chihuahua. A Cohahuila, Bernardo de Galvez perdit dix hommes dans un combat contre les Apaches et fut blessé : il dut réclamer des renforts[3].

En 1772, le lieutenant-colonel Hugo O'Connor fut investi du commandement de la province de Chihuahua et trouva le pays dans un état lamentable; il déclarait que, si le gouvernement n'envoyait pas de prompts secours, ce riche district minier deviendrait bientôt désert; mais où trouver l'argent pour payer les troupes[4]? A la fin de l'année, il y avait quelque amélioration à Chihuahua, mais la situation restait toujours fort troublée à Cohahuila et au Texas, c'est une armée qui eût été nécessaire. Bucaréli craignait fort que les Anglais n'eussent l'idée de suborner les nations indiennes et de les armer contre les Espagnols[5]. Il fallait envoyer des vivres aux missions franciscaines de Californie qui commençaient à se développer[6]. A mesure que le champ de l'action espagnole s'agrandissait, les difficultés croissaient et les questions allaient se compliquant de plus en plus.

O'Connor imagina d'établir autour de Chihuahua une ligne de *presidios*, mais il n'avait pas assez de troupes pour les garnir et la liaison entre tous ces postes laissait à désirer[7].

En 1777, un gouverneur actif et intelligent, Thomas de Croix, arriva à Cohahuila; il trouva réunis pour la défense de toute la province 222 hommes seulement, y compris les officiers, les chapelains, les armuriers et 50 Indiens auxiliaires, dont quelques-uns étaient inutiles et les autres suspects. Il commença

1. Arch. des Indes, armoire CIV, rayon 7, liasse 30. — 1765.
2. Id., armoire CXLVI, rayon 4, liasse 1. — 11 septembre 1770.
3. Id., ibid. — 31 octobre 1771.
4. Id., armoire CXLVI, rayon 4, liasse 2. — 27 janvier 1772.
5. Id., ibid. — 27 novembre 1772.
6. Id., ibid. — 26 juin 1773.
7. Id., ibid. — 26 juin 1776.

par renforcer ses troupes avec 63 hommes de la 3e compagnie volante de Nouvelle-Biscaye; puis il songea à réorganiser la défense générale de toutes les Provinces intérieures. Tous les *presidios* étaient dans un état lamentable; il imagina de fonder un nouveau poste, auquel on donnerait le nom de San Fernando, et de grouper les troupes des deux *presidios* d'Aguaverde et de Monclova. Les frais seraient couverts par des souscriptions demandées aux officiers et aux soldats. Le gouverneur de Cohahuila s'éleva contre ce projet, objectant que la solde des officiers et des soldats était beaucoup trop faible pour qu'on pût rien leur demander et que ces sortes de souscriptions étaient contraires à la loi. Croix réfuta ces mauvaises raisons, fit dresser le plan de San Fernando par l'ingénieur Gerónimo de la Rocha, tira 2,591 pesos d'Aguaverde, 2,014 pesos de Monclova et finit par se trouver à la tête de 1,800 hommes, bien casernés et bien pourvus de vivres[1]. « C'était un progrès manifeste; c'était bien peu encore pour défendre 900 lieues de frontière contre des Indiens belliqueux et braves qui savaient profiter de toutes les occasions pour attaquer les Espagnols, fuyaient devant des forces supérieures et se laissaient tuer plutôt que de se rendre. Ils connaissaient admirablement le terrain, l'avaient changé en désert et n'avaient jamais pu en être chassés[2]. » Tout village devait être entouré de murs en terre, et ces murs eux-mêmes percés de meurtrières, munis d'un fossé et d'une palissade pour échapper aux assauts furieux des sauvages, qui étaient très habiles à l'attaque et prompts au massacre et à l'incendie[3].

En 1782, une expédition sérieuse fut menée contre les Apaches. Elle partit le 10 mars du domaine des Sardinas. Elle se composait de 240 hommes et emportait trois mois de vivres. La colonne s'avança dans le désert, captura une Indienne isolée, trouva une hutte (*rancheria*), abandonnée depuis deux jours, avec les restes d'une vache que les Indiens commençaient à dépecer et un chapeau, qui fut reconnu comme ayant appartenu à un habitant de Cohahuila, tué le mois précédent. Le 19 mars, les Espagnols arrivèrent en vue du principal camp des Indiens, établi à mi-côte d'une montagne très élevée; la cavale-

1. Arch. des Indes, armoire CIII, rayon 3, liasse 35.
2. Id., armoire CXLVI, rayon 4, liasse 4. — 31 octobre 1777.
3. Id., armoire CIII, rayon 3, liasse 25. — 1782.

rie chargea les sauvages et s'empara du camp, mais un groupe d'Indiens se réfugia sur la cîme et dirigea une vive fusillade sur les Espagnols, maîtres du camp[1].

Le 20 mars, on décida à attaquer les derniers Indiens qui se défendaient encore :

Se voyant perdus sans ressources, les Indiens se résolurent à mourir en tuant s'ils le pouvaient le plus possible de leurs ennemis. Ils quittèrent leurs ceintures, et comme elles constituaient leur unique vêtement, ils restèrent nus et commencèrent à lancer leurs flèches avec une prestesse extraordinaire; comme la troupe espagnole n'était pas à plus de vingt pas, les flèches furent bien employées. L'une d'elle traversa le poignet droit du capitaine Moreno, une autre atteignit l'enseigne Urrutia au haut de l'aîne, un soldat fut blessé au poignet gauche, le lieutenant Munguia perdit son cheval et eut le pied blessé dans la chute de l'animal, trois autres chevaux furent blessés, beaucoup de soldats eurent leurs buffleteries, leurs targes, leurs baguettes de fusil, leur cuirasse traversées. Le lieutenant Munguia ayant coupé la retraite à deux Indiens, on put tuer celui qui était le plus en arrière; quant à l'autre, qui était le plus féroce, le caporal Antonio Cadena le chargea avec force; au moment où il allait sabrer l'Indien, celui-ci frappa son cheval d'un coup mortel; cependant la bête ne tomba guère que trois ou quatre minutes après; Cadena profita du moment ou l'Indien venait de lancer sa flèche et se préparait à en décocher une autre pour lui asséner un coup de sabre, mais l'Indien l'esquiva et il allait lancer une nouvelle flèche, quand un soldat lui mit son sabre tout entier dans la poitrine. L'Indien tomba mort, et le cheval (du caporal) tomba en même temps que lui[2].

Ce récit d'un témoin oculaire, encore tout palpitant de la fièvre du combat, montre à quels ennemis les Espagnols avaient affaire. Il y avait alors plus de trente ans qu'une guerre sans merci se poursuivait dans cette partie du Mexique entre les colons et les sauvages.

Les Espagnols auraient probablement triomphé plus vite de leurs ennemis s'ils avaient toujours eu des chefs aussi actifs que le marquis de Croix, mais la plupart des officiers étaient des hommes routiniers et fatigués qui se contentaient d'accomplir

1. Arch. des Indes, armoire CIII, rayon 3, liasse 25. — 19 mars 1782.
2. Id., ibid. — 20 mars 1782.

machinalement leur besogne et faisaient consister la sagesse à ne pas s'attirer d'affaires. Croix savait que les Indiens de la frontière de Cohahuila étaient divisés en deux grosses tribus : les Lipanes, qui pouvaient mettre en ligne 2,000 guerriers et qui obéissaient à un chef appelé Bocatuerta, et les Mescaleros, moins importants ; il eût voulu traiter avec les Indiens, mais le commandant particulier de Cohahuila détestait les sauvages et ne voulait à aucun prix pactiser avec eux ; il opposait une force d'inertie insurmontable à toutes les mesures prises par le commandant général et, grâce à la mésintelligence des chefs, la guerre s'éternisait[1].

L'agriculture. La province du Yucatan. — En dépit des troubles qui agitaient les provinces du Nord, le Mexique jouissait d'une paix profonde, éminemment favorable au développement de sa richesse. Un rapport très détaillé sur la situation économique du Yucatan en 1791 permet de se rendre compte des ressources du pays et des entraves qui ralentissaient l'essor de sa prospérité[2].

Le Yucatan était une province extrêmement fertile, où l'on trouvait le bois de fer, le coton, la cire, l'indigo, la cochenille, le *henequen*, le copal, le baume, le benjoin, le poivre, la canne à sucre, le tabac, la salsepareille, mais le pays était mal arrosé et ses habitants manquaient d'industrie, les chemins étaient détestables, les agents commerciaux infiniment trop rares ; le pays restait pauvre au milieu de ses richesses naturelles. Il eût fallu permettre la coupe des bois et leur exportation en Europe. » On croit généralement que créer de bonnes routes serait exposer la province aux attaques des ennemis, mais la côte est si favorable à la contrebande et les sentiers de la forêt se prêtent si bien au commerce interlope qu'on ne peut l'empêcher. La cire rendait autrefois 100,000 pesos, elle est si mal raffinée que le Mexique ne l'achète plus ; il faudrait en présenter beaucoup moins et la préparer avec plus de soin. On pourrait obliger les Indiens à en fournir chaque année une cer-

1. Arch. des Indes, armoire CIII, rayon 3, liasse 25. — 1784.

2. Id., armoire XCI, rayon 2, liasse 2. — 1791. — Memorial ajustado con cinco comprovantes, y treinta y dos cuerpos de autos, comprehensivos de la residencia que acava de tomar en esta provincia de Merida de Yucatan D. Leandro Poblaciones, capitan de artilleria, en virtud de real comission, al governador y capitan general D. José Merino y Zevallos, por ante D. Joaquin José de Castro, escrivano de S. M. y del juzgado.

taine quantité, ce qui serait conforme aux lois des Indes, d'après lesquelles l'indigène doit être occupé. La cochenille donnait jadis une récolte de 10,000 livres, qui pourrait être portée à 100,000, mais cette culture est en décadence, la province en produit à peine pour ses besoins. Il faudrait obliger les gens à planter des nopals, là où il n'y en a point. Le poivre de Yucatan est bon et estimé en Europe, sous le nom de *Malagueta;* on devrait obliger chaque propriétaire à planter chaque année huit à dix poivriers dans leurs domaines. L'indigo pourrait être semé dans les maïs et commencerait à fructifier après la récolte. Le coton est excellent, mais le décortiquage est une opération longue et pénible et c'est pourquoi cette plante se cultive si peu. Il faudrait installer des manufactures et faire venir des maîtres du dehors. L'usage du métier à dévider assurerait un rendement bien meilleur que le travail manuel. Une femme qui gagne actuellement un real, en travaillant du soir au matin (*de sol á sol*), en gagnerait facilement quatre avec un métier. Il faudrait aussi introduire au Yucatan la machine à décortiquer le coton. Pour assurer la récolte annuelle, il serait bon de distribuer les terres inoccupées à ceux qui s'engageraient à les cultiver en coton. L'ancienne coutume qui accordait aux planteurs des lots de travailleurs indigènes (*repartimientos de Indios*) paraît excellente au gouverneur, il la trouve juste et profitable et va même jusqu'à dire que le travailleur forcé acceptait volontiers la tutelle du planteur. Si l'on permettait l'extraction du tabac, comme cela se pratique à Cuba, la culture en deviendrait bien vite très rémunératrice. La canne à sucre est d'un excellent rendement, mais comme la province n'a pas de nègres et que le roi a défendu d'employer des Indiens à ce travail, on n'obtient presque rien de ce côté. Le gouverneur propose d'appliquer à la culture de la canne à sucre les vagabonds qui sont une des plaies du pays. Il voudrait aussi protéger la culture du maïs qu'il ne trouve pas assez répandue et il propose la création d'une Société économique de gens habiles, instruits et expérimentés qui développeraient la population, l'agriculture, le commerce et les arts; mais il ne dit pas où l'on pourrait découvrir ces habiles gens, ni quel appui ils trouveraient auprès des autorités, ni quel accueil leurs conseils rencontreraient chez les planteurs. Assez intelligent pour constater le mal et pour entrevoir le remède, le gouverneur n'a certainement jamais été tenté de l'appliquer.

Le commerce. — Les lois commerciales des Indes, conçues dans l'esprit le plus étroit et le plus défiant, se proposaient un double but : assurer à l'Espagne le monopole absolu du commerce avec ses colonies, maintenir l'isolement de chaque colonie en prohibant tout commerce de port à port américain. La politique commerciale des vice-rois n'est guère qu'une politique douanière; il s'agit d'empêcher la fraude et la contrebande, qu'elle vienne de l'étranger ou même des autres colonies.

Le traité de paix du 10 février 1763 entre l'Espagne et l'Angleterre rétrocéda à l'Espagne La Havane et Manille, occupées l'année précédente par les Anglais, mais donna le Mississipi pour frontière orientale à l'empire espagnol, amputé de la Floride. Il concéda aux Anglais le droit de couper du bois de Campêche dans la baie de Honduras. Cette dernière concession fut sans doute la plus sensible aux hommes d'État espagnols, car c'était ouvrir la porte à la contrebande et au commerce interlope.

L'Espagne vit avec une véritable joie les colonies anglaises d'Amérique se séparer de la mère-patrie. Au premier moment, on ne pensa qu'aux embarras qui s'en suivraient pour l'Angleterre, à la liberté d'action que l'on recouvrerait, au parti que l'on pourrait tirer de ces troubles. Dès 1776, Bucaréli mettait tout en ordre au Mexique pour se tenir prêt à tout événement[1]. L'émancipation des colonies anglaises ne fut pas aussi avantageuse aux intérêts espagnols qu'on l'avait cru. L'Espagne trouva dans les États-Unis un voisin terriblement actif, dont l'audacieux esprit d'initiative ne tarda pas à se faire sentir partout. Infatigable en paix comme en guerre, la contrebande trouva aux États-Unis un nouveau et puissant foyer d'activité[2] et la Louisiane fut bientôt menacée par la force d'expansion des colons émancipés. Les Européens restaient atterrés devant l'audace des « Kaintock », surnom donné par les habitants de la Nouvelle-Orléans aux gens du Kentucky et par extension à tous les Anglo-Américains :

Il est parmi eux une classe d'hommes qui fait métier de devancer sans cesse de cinquante lieues dans les déserts de l'Amérique toute population; ils y immigrent les premiers, y défrichent, y peuplent et d'encore en encore poussent en avant, sans aucun but ni profes-

1. Arch. des Indes, armoire CXLVI, rayon 4, liasse 2. — 1777.
2. Camacho, *Revolución de Méjico*, p. 41.

sion que d'ouvrir la route aux nouveaux colons. Ceux qui débutent ainsi dans les lieux inconnus s'appellent *Backsettlers*. Ils plantent leurs baraques, coupent et brûlent des arbres, tuent des sauvages ou en sont tués et disparaissent de cette terre, soit par la mort, soit en y cédant bientôt à un cultivateur plus stable celle qui commençait à être éclaircie. Quand une vingtaine de nouveaux colons se sont ainsi agglomérés sur un point, deux imprimeurs surviennent, l'un fédéraliste, l'autre antifédéraliste, puis les médecins, puis les avocats, puis les aventuriers. On boit des toasts, on nomme un speaker, on s'érige en cité, on engendre des enfants à l'envi. On affiche en vain de vastes territoires à vendre, on attire et on trompe tant qu'on peut les acheteurs, on enfle les tableaux de population pour qu'elle arrive promptement au chiffre de 60,000 âmes, auquel est acquis le droit de former un État indépendant et de se faire représenter au Congrès, et voilà une étoile de plus dans le pavillon des États-Unis[1].

Quelle était auprès de cette foudroyante activité la torpeur des pays espagnols, on peut en juger par ce simple petit fait : en 1805 encore, six navires provenant de Campêche et arrivés à la Vera-Cruz, chargés de produits d'Espagne et du Yucatan, eurent leurs cargaisons confisquées pour contravention à la défense de commercer entre ports américains[2].

Les mines. Les envois d'argent en Espagne. — La grande richesse du Mexique provenait de ses mines. L'extraction des métaux précieux, de l'argent surtout, était la grande préoccupation des autorités. Sous le nom de *Tribunal de la Mineria* existait à Mexico une véritable École des mines, le plus bel établissement scientifique du Nouveau-Monde, que les vice-rois avaient ordre de maintenir dans le meilleur état[3]. Le Conseil des Indes se tenait même au courant des progrès réalisés en Europe ; on le voit en 1785 adresser à Mexico plusieurs exemplaires du *Nouveau traité de l'essayage de l'or* écrit en français par le savant M. Say[4].

A chaque instant, on découvrait de nouvelles mines. Autour de la ville de Durango, plus de cinquante mines d'argent avaient été découvertes en l'espace de quelques mois, le long du rio

1. Villiers du Terrage, *les Dernières années de la Louisiane française*, Paris, 1903, in-8°, p. 408.
2. Camacho, *op. cit.*, p. 41.
3. Arch. des Indes, armoire XC, rayon 3, liasse 2. — 2 septembre 1786.
4. Id., ibid. — 17 juillet 1785.

Mezquital, si profondément encaissé à cet endroit qu'il ne laissait aucune place, d'un côté ni de l'autre, pour bâtir des maisons ou aménager des champs. Curieux de visiter le district minier, l'évêque s'y était fait transporter dans une chaise de cannes (*equipal*), portée par les mineurs les plus robustes. « J'avais terriblement peur », dit-il, « de les voir rouler avec moi jusque dans la rivière; le cœur me manquait rien qu'à la regarder à une grande profondeur au-dessous de l'étroit sentier. Par endroits, les porteurs n'avaient même plus la place de poser leurs pieds, et la descente est vertigineuse[1]. » Mais les mines étaient d'une richesse inouïe et leur découverte avait mis toute la contrée en révolution. Quelques mois après la visite de l'évêque, plus de cent concessions avaient été demandées. On travaillait au milieu de difficultés terribles; la principale mine, appelée le Zafo, était située si bas qu'à chaque crue la rivière la menaçait d'inondation. Comme il arrive souvent à ceux qui croient avoir trouvé un Pérou, le rendement ne répondit pas aux espérances fantastiques des premiers jours; les gens prudents se retirèrent; on vit affluer de tous côtés les quémandeurs de concessions nouvelles, des moines de divers ordres, des frères lais, des vagabonds, des mendiants qui remplirent le pays de désordres de toute espèce. Bientôt les mineurs furent en procès entre eux et toutes les espérances que l'on avait fondées sur les mines s'évanouirent peu à peu[2]. L'histoire des mines de Durango se répétait souvent; faute de science, faute de méthode, les gisements les plus riches étaient abandonnés; on ne tirait pas des mines mexicaines le dixième du profit qu'elles auraient pu donner.

Cependant, si grande était l'abondance de l'argent que la Nouvelle-Espagne restait la caisse miraculeuse où l'État puisait sans cesse : « Ce qu'on demande à un vice-roi du Mexique », disait Bucaréli en 1773, « c'est de l'argent. Si l'Hôtel des Monnaies de Mexico ne va pas, on ne passe pas pour habile homme. » Sous sa direction, la monnaie de Mexico avait bien marché. Il avait satisfait à toutes les obligations courantes, envoyé cent mille pesos à La Havane pour faciliter le change et il annonçait l'envoi de vingt millions de pesos, dix-sept pour les particuliers et trois pour le roi, sans compter tout ce qui devait venir

1. Arch. des Indes, armoire CIV, rayon 7, liasse 30.
2. Id., ibid.

des villes autres que la capitale, sans compter les produits du sol, et tout ce qui s'expédiait « à la légère » sans les formalités officielles[1]. Si les choses étaient en si bonne voie, Bucaréli en attribuait en grande partie le mérite à un financier de grand talent, le comte de Regla, qui avait prêté 400,000 pesos au roi, dès le temps du marquis de Croix, lui avait avancé 400,000 pesos pour les travaux de l'Hôtel des Monnaies et ne demandait pas d'autre récompense de ses services que la direction de la mine d'argent connue sous le nom de *Veta Vizcaina*. Cette mine, très déchue, n'avait besoin pour retrouver son ancienne splendeur que des vastes capitaux du comte, de son intelligence, de son travail personnel et de la largeur d'idées avec laquelle il savait faire toutes les dépenses nécessaires[2].

Les besoins d'argent de la monarchie espagnole allèrent en grandissant toujours avec les guerres de Charles III et de Charles IV. L'Espagne demandait des secours pour défendre les Philippines, sur le point de tomber aux mains des Anglais, pour doter l'ambassade auprès des États-Unis, pour subvenir aux urgentes nécessités du trésor espagnol[3], et comme les guerres interceptaient le commerce entre l'Europe et l'Amérique, les mines de Nouvelle-Espagne, privées de mercure, ne produisaient plus; faute de papier, l'industrie des tabacs se trouvait arrêtée; la source d'argent tarissait[4].

État général du pays à la fin du XVIIIe siècle. — Les documents des archives des Indes contiennent de nombreux et curieux renseignements sur la société mexicaine à la fin du XVIIIe siècle.

Ils nous montrent qu'il existait au Mexique de très grands domaines appartenant à la maison d'Albe, aux marquis del Carpio et de San Lucar, aux comtes de Montezuma, marquis de Tenebron, aux ducs d'Atrinca, de Linares, Terranova et Monteleon, marquis de la vallée d'Oajaca, aux ducs de Veragua et aux ducs de Berwick[5].

La haine entre les Espagnols et les créoles était ancienne et profonde. Les créoles se plaignaient d'être exclus de toutes les

1. Arch. des Indes, armoire CXLVI, rayon 4, liasse 2. — 22 septembre 1773.
2. Id., ibid. — 1773.
3. Camacho, *Revolución de Méjico*, p. 40.
4. Id., ibid., p. 41.
5. Arch. des Indes, armoire CXLVI, rayon 3, liasse 22.

places lucratives et d'être gouvernés par des Espagnols ambitieux et avides, protégés contre eux par d'injustes lois. Les personnes les plus distinguées de la colonie fomentaient les rancœurs des natifs et le bas-clergé, recruté sur place, était ennemi-né de la domination espagnole[1].

Très jalousés, les fonctionnaires auraient pu répondre qu'il fallait faire preuve d'une énergie peu commune pour affronter tous les périls et tous les hasards d'une carrière aux Indes. Ils avaient, il est vrai, de beaux appointements, mais, jusqu'en 1765, les traitements leur étaient payés en lingots de titre faible et difficiles à débiter[2]. Il leur arrivait souvent de rester de longs mois sans toucher leur solde. Ils considéraient les profits qu'ils pouvaient réaliser comme la légitime rétribution de leurs fatigues.

Quoique les étrangers ne fussent pas admis, en principe, à résider au Mexique, on en trouvait cependant çà et là qui avaient pu se faire tolérer et s'étaient établis dans le pays sans esprit de retour. Une pièce relate la demande de naturalisation d'un certain Diego Garcia, natif de l'île d'Oléron en France[3]; mais de pareils cas étaient fort rares.

La justice espagnole était plus tracassière que vraiment sévère. Nous ne pensons pas qu'il y eût en Europe à la fin du XVIIIe siècle une justice plus humaine que celle de l'Espagne et des Indes. La torture était tombée en complète désuétude, même auprès du Saint-Office[4]. Une lettre du Conseil des Indes, en date du 5 août 1785, approuve la conduite du vice-roi Galvez qui a fait grâce de la peine capitale à trois accusés et les a condamnés aux travaux publics d'Acapulco, pour le temps qu'il plaira au roi de les y laisser. Le Conseil estime que le vice-roi doit s'abstenir de sortir du palais les jours d'exécution capitale et que la Commission administrative de l'Audience royale doit l'en avertir[5].

Les tribunaux montraient, dans la plupart des cas, une indulgence extraordinaire. En 1798, on trouva dans les rues de la Vera-Cruz un frère lai de Saint-Jean-de-Dieu, Fray Ramon

1. Camacho, *Revolución de Méjico*, p. 41.
2. Arch. des Indes, armoire CXXI, rayon 4, liasse 2. — 1765.
3. Id., armoire XC, rayon 3, liasse 2.
4. Cf. G. Desdevises du Dézert, *l'Inquisition aux Indes espagnoles à la fin du XVIIIe siècle* (*Revue hispanique*, 1915).
5. Arch. des Indes, armoire XC, rayon 3, liasse 2. — 5 août 1786.

Gonzalez, né à La Havane. Il avoua s'être enfui des couvents de Ciudad-Real au Guatémala, de Puebla et de la Vera-Cruz ; on l'enferma au château de San Juan de Ulua et on lui fit son procès. Les supérieurs de Fray Ramon prouvèrent qu'ils lui avaient déjà fait dix procès pour insubordination, résistance aux ordres de ses supérieurs, injures de fait et de paroles à ses frères, ivrognerie invétérée, fuites, apostasies, commerces illicites avec des femmes, résistances à la justice ecclésiastique ou séculière, vols, effractions, escalades, etc. Le procureur du roi conclut que, vu l'énormité des délits, le cas de Fray Ramon relèverait de la justice royale, mais qu'il y avait des irrégularités dans le dossier et que la cause n'était pas en état d'être jugée[1]. Il y a gros à parier que cette fois encore Fray Ramon dut s'en tirer à bon marché.

En 1799, José Soria, curé intérimaire du district de Petalan dans le diocèse de Mechoacan, fut accusé d'incontinence scandaleuse, de résistance à la justice et d'autres excès[2] ; on ne voit pas que l'affaire ait eu de suites.

La justice se trouvait parfois en présence d'affaires fort délicates. Les maris malheureux priaient le vice-roi de rétablir l'ordre dans leur ménage et de venger leur honneur. Pedro José de la Vega, habitant de la cité d'Oajaca, accusait sa femme d'adultère avec José Guerra y Larrea, chanoine de la Sainte-Église cathédrale. Son ménage vivait en paix quand le chanoine était survenu. Une nuit, la femme avait quitté la maison conjugale, en emportant ses hardes et ses bijoux et s'était réfugiée chez une sœur qu'elle avait à Oajaca. Le scandale avait été public, toute la ville en parlait ; l'honneur ne permettait pas à D. Pedro de dissimuler l'offense et il suppliait le vice-roi de faire châtier le séducteur de sa femme[3]. On ne sait pas quelle suite le vice-roi donna à la demande du malheureux mari.

Les vice-rois avaient la police des villes et devaient veiller avec soin à l'hygiène publique. Les épidémies étaient fréquentes à Mexico, bâtie sur des terres d'alluvion mal desséchées. En 1762, une épidémie de petite vérole faisait 10,000 victimes en

1. Arch. des Indes, armoire CLV, rayon 2, liasse 6. — 4 avril 1798.
2. Id., ibid. — 1799.
3. Id., ibid.

dix mois. En 1763, la peste ravagea la ville[1]. En 1786, ce fut le tour de la fièvre pourpre[2].

Mexico avait l'air d'une grande capitale, la vie de société y était très active. L'*alameda*, ou promenade publique, était entourée de restaurants et de cabarets; on s'y invitait à déjeûner, on y mangeait du poisson du lac, des omelettes au *chile*, on y buvait du vin. Des gardiens veillaient à ce qu'il ne s'y passât rien d'irrégulier[3].

Les voyages au Mexique étaient difficiles. Une belle route carrossable descendait de Mexico à la Vera-Cruz; mais partout ailleurs les chemins étaient affreux. Dans le diocèse de Guadalajara, on ne cheminait pas sans incommodité, ni même sans péril entre les villes principales. Le mauvais état des routes entravait le commerce et causait même parfois des disettes[4].

Les villes anciennes possédaient de belles églises, d'un style emphatique, mais original et brillant[5]; les villes neuves avaient pour elles l'espace et la fertilité de leur terroir. Durango, située en plaine, n'avait que peu d'arbres, mais de bonne eau; des bois situés à quelque distance lui fournissaient le combustible, une carrière de pierres blanches servait aux constructions, de belles promenades carrossables lui faisaient une ceinture, la plaine abondait en gibier, en canards et en lièvres[6].

C'était un bon pays que la Nouvelle-Espagne quand on ne tenait pas trop à penser par soi-même et que l'on avait l'esprit peu curieux. Tandis que l'imprimerie florissait dans les colonies anglaises, c'est à peine si elle était connue au Mexique. Dans un très curieux rapport daté de 1810, on voit fort bien qu'aux yeux des autorités l'imprimerie n'est qu'une écriture économique destinée à faciliter la tâche de l'administration.

En 1784, le vice-roi Galvez avait fondé un journal : *la Gazette de Mexico*, et en avait confié la rédaction à un imprimeur fort peu instruit, Manuel Antonio Valdes[7]. Le roi approuva

1. Coroleu, *América*, t. I, p. 220.
2. Arch. des Indes, armoire XC, rayon 3, liasse 2. — 26 septembre 1786.
3. Id., armoire CLV, rayon 2, liasse 6. — 1799.
4. Id., armoire CIV, rayon 7, liasse 17.
5. Antonio Cortes, *la Arquitectura en México*, Mexico, in-fol., 1914.
6. Arch. des Indes, armoire CIV, rayon 7, liasse 30. — 1765.
7. Id., armoire XCVII, rayon 5, liasse 25. Cf. *Documentos históricos méjicanos*, t. III et IV, Mexico, 1910. — Les recherches de M. García ne lui ont fourni que 12 publications et environ 160 exemplaires en tout pour la produc-

la création l'année suivante et voulut bien indiquer qu'il serait à propos de traiter dans la *Gazette* quelques questions relatives à la géographie ou à l'histoire naturelle du pays. Pendant vingt ans, la *Gazette* parut assez irrégulièrement, à raison d'un numéro tous les mois. En 1805, le gouvernement pensa qu'il pouvait s'en servir pour publier quelques notes sur les événements d'Europe et pour faire connaître aux populations les dons patriotiques faits au roi; l'éditeur déclara alors que son journal n'avait pas le caractère d'un journal officiel et réclama 7,222 pesos d'indemnité pour les listes qu'il avait publiées. Le vice-roi Iturrigaray trouva le procédé « aussi irrégulier que peu respectueux », mais le procureur du roi à l'Audience donna raison à l'imprimeur et suggéra l'idée de séparer de la *Gazette* la partie officielle, pour en faire une *Gazette du gouvernement* semblable à celle de Madrid. Comme Valdes n'avait rien des talents d'un journaliste, le procureur proposait de le remplacer par le licencié Francisco Noriega, qui offrait de se charger du nouveau journal, sans rien demander au gouvernement[1].

Sur ces entrefaites, survint la révolution de 1808; elle eut au Mexique une très grave répercussion, le vice-roi Iturrigaray fut obligé d'abdiquer et les Espagnols comprirent qu'ils se trouvaient en face d'une véritable conspiration indigène, il y eut une réaction *gachupina;* le vieux parti espagnol se déclara opposé à la nouvelle *Gazette officielle :*

Le licencié Noriega était un clerc qui n'avait pas reçu les ordres, mais si libertin et si scandaleux qu'il avait fallu l'interner. Valdes était, au contraire, un homme de toute confiance. Depuis quarante-deux ans qu'il était imprimeur à Mexico, il avait rendu de grands services au roi pour l'impression des billets de loterie, réduite de 16,000 à 6,000 pesos, et pour l'impression des bulles de la Croisade; il avait rempli à la satisfaction générale ses fonctions de directeur de la Gazette; il ne fallait pas que tous ces mérites fussent oubliés parce qu'il plaisait à l'inquisiteur Alfaro de les contester[2].

Il faut croire que le crédit d'Alfaro l'emporta sur celui du

tion des années 1808 à 1821. L'imprimerie était alors à peu près inconnue au Mexique.

1. Arch. des Indes, armoire XCVII, rayon 6, liasse 6. — 1810.

2. Id., ibid. — 1810.

magistrat, auteur de ce rapport, car la *Gazette du gouvernement* commença à paraître le 1er janvier 1810, et l'ancienne *Gazette* disparut en même temps, le directeur Valdes n'ayant pas cru qu'il y eût place pour deux journaux dans une ville comme Mexico. Au mois de septembre de la même année, l'autorité permit à un nouvel imprimeur, Benito Cano, de s'établir à Mexico pour y imprimer les livres d'église, et ce fut tout[1].

Les savants étaient rares au Mexique; cependant, il y en avait. Le vice-roi Flores (1787-1789) recevait dans son palais le P. Alzate et Francisco Dimas Rangel, qui comptaient parmi les lumières de la société mexicaine. Il honorait de sa faveur Antonio Leon y Gama, un savant créole qui avait étudié l'astronomie; il faisait commencer l'installation d'un jardin botanique à Mexico par les soins de Martin Sésé; il créait pour l'Allemand Luis Leinder un cours de chimie à l'École des mines[2].

On commençait à s'intéresser à la grande question des communications maritimes entre les deux océans. On avait découvert en 1771, dans la forteresse de S. Juan de Ulua, des canons fondus à Manille; on s'était demandé par où ils avaient pu parvenir jusque-là et on avait fini par découvrir qu'ils avaient été transportés jusqu'à la barre de San-Francisco, avaient remonté le Rio Chimalapa, traversé le Mauvais-Pas et descendu jusqu'au golfe du Mexique par le bois de Tarifa et le Rio Goazalcoalco[3]. En 1777, les moines franciscains Escalante et Antonio Velez représentèrent au gouvernement que le Rio Grande del Norte passait à douze ou treize lieues seulement du Rio Colorado, tributaire du Grand Océan. Bucaréli estima cette voie trop indirecte, mais il fit explorer l'isthme de Tehuantepec et reconnut comme praticable la voie suivie par les canons de Manille. Le Goazalcoalco ne s'approchait qu'à vingt-six lieues de l'océan, mais, au sud de la petite ville de Santa Maria de Chimalapa, existait dans la Sierra une vallée transversale qui pouvait faciliter l'établissement d'un canal entre les deux mers[4].

Si les sciences étaient peu en faveur au Mexique, il n'en était pas de même des arts, dont la politique espagnole n'avait pas à craindre le développement. Nous avons déjà parlé de la magni-

1. Arch. des Indes, armoire XCVII, rayon 6, liasse 6. — Septembre 1810.
2. Coroleu, *América*, t. I, p. 228.
3. Id., ibid., t. I, p. 367.
4. Id., ibid., t. I, p. 368.

ficence des églises et de la somptuosité de leur ornementation ; il n'était pas jusqu'aux humbles couvents des missions californiennes qui n'eussent leur élégance et leur commodité. Les Américains du Nord, aujourd'hui maîtres du pays, ont reconnu le mérite de ces constructions simples et faciles à édifier et ils ont adopté le *mission style* pour beaucoup de leurs fermes et de leurs villas[1]. Mexico posséda à partir de 1787, sous le nom d'Académie de San Carlos, une véritable École des beaux-arts, qui fut sans doute le premier établissement de ce genre fondé en Amérique.

L'Académie de San Carlos fut fondée par le graveur Gerónimo Antonio Gil, dont le burin paraît avoir été assez facile et assez élégant[2]. Les élèves étaient nommés par le roi[3]; on trouve parmi eux un cacique indien[4]. Ils étaient pourvus de livres et de modèles par les soins de l'autorité[5], qui ne leur accordait pas aisément la permission d'aller continuer leurs études en Espagne[6]. Cependant, l'Académie entretenait des pensionnaires à Madrid et leur servait une pension de cinq réaux par jour ; c'était peu pour vivre dans une ville chère et mal approvisionnée ; l'évêque de Caracas offrit 200 pesos de plus par an au jeune Josef Rodriguez Rendon, pensionnaire de l'Académie, mais il oublia de les lui payer et le roi dut, au bout de deux ans, lui rappeler sa promesse[7].

L'Académie des beaux-arts de San Fernando de Madrid semble avoir considéré l'Académie de San Carlos de Mexico comme une filiale et avoir surtout songé à lui vendre des tableaux. Francisco Ramos lui céda pour 15,000 réaux (3,750 fr.) un tableau représentant la seconde apparition de Jésus-Christ aux apôtres[8], mais quand Gregorio Ferro, directeur de l'Académie de San Fernando, voulut lui vendre 1,000 pesos son grand tableau de *la femme adultère*, l'Académie de

1. Maj. Ben C. Turman, *Missions of California*, Los Angeles, 1903. Album.
2. Arch. des Indes, armoire XCVI, rayon 6, liasse 7. — Frontispice aux armes d'Espagne et au nom de l'Académie.
3. Id., armoire XCVII, rayon 6, liasse 7.
4. Id., ibid. — Il s'appelait José Mariano del Aguila et avait obtenu sa bourse au concours.
5. Id., ibid. — 1798.
6. Id., ibid. — 4 juillet 1797.
7. Id., ibid. — 1795.
8. Id., ibid. — Francisco Ramos était un peintre assez médiocre, employé par Mengs pendant son séjour en Espagne.

San Carlos refusa purement et simplement cette proposition par trop intéressée[1].

Nous possédons les programmes d'enseignement de l'Académie de San Carlos. Les élèves de peinture recevaient les premiers principes de l'art, puis on les faisait dessiner d'après la bosse, puis, quand le professeur les trouvait suffisamment avancés, d'après nature. On leur expliquait les proportions du corps humain, on leur faisait copier des plâtres en clair obscur, puis des tableaux des bons auteurs, mais l'Académie possédait très peu de bons originaux et même de copies correctes et elle s'était adressée aux peintres les plus célèbres de Madrid pour obtenir quelques-unes de leurs œuvres; on sait qu'elle trouva bien vite leurs prétentions exorbitantes. En sculpture, on exerçait les élèves au modelage et on leur enseignait à se servir de l'ébauchoir et du ciseau. Dans ces deux classes, on exigeait des élèves des connaissances précises en géométrie, en architecture, perspective et anatomie. Les professeurs ne passaient pas le médiocre, chacun d'eux restait fidèle à la méthode de ses maîtres, « sans s'aviser de la modifier en quelque manière que ce fût ». Les élèves du cours d'architecture suivaient Vignole, dessinaient des édifices antiques et recevaient quelques notions de construction. Les apprentis graveurs apprenaient la technique de leur art, gravaient sur cuivre et sur acier ou à l'eau-forte. On leur faisait graver des parties des meilleures estampes. Les mathématiques s'enseignaient d'après la méthode de Bails. Les directeurs assistaient aux cours de neuf heures à midi, de trois à cinq et deux heures encore dans la soirée. Le règlement primitif ne leur avait pas imposé de semblables obligations, mais le Comité de perfectionnement avait jugé leur assistance indispensable, faute de bons moniteurs pour diriger les jeunes gens. L'école fonctionnait en 1795 d'une manière régulière et satisfaisante[2].

On n'eût pas été en terre espagnole si les quatre directeurs avaient réussi à s'entendre. Dès 1788, les directeurs de peinture et de sculpture se plaignaient du directeur de la section de gravure, Gerónimo Antonio Gil. Ils mirent bientôt le directeur d'architecture dans leur parti et demandèrent que les quatre directeurs alternassent entre eux comme directeurs généraux. Le Conseil des Indes repoussa leur demande, Gerónimo Gil ayant

1. Arch. des Indes, armoire XCVII, rayon 6, liasse 7. — 1797.
2. Id., ibid. — 1795.

été nommé par le roi directeur à vie pour le récompenser de la part qu'il avait prise à la fondation de l'Académie « et parce que le roi avait considéré comme suffisant pour remplir ces fonctions d'avoir de bons principes sur les beaux-arts et des idées justes sur les méthodes d'enseignement, sans être soi-même un maître extraordinaire dans aucune partie[1] ». On sent ici la vieille morgue castillane et le dédain des conseillers des Indes pour l'Académie créole de Mexico. Elle n'en était pas moins fondée et donnait à Mexico un établissement sans rival en Amérique.

IV. — Guatémala.

La province de ce nom, beaucoup plus étendue au XVIIIe siècle qu'aujourd'hui, formait une capitainerie générale entre le Mexique et la vice-royauté de Santa-Fé. Les documents que nous avons consultés aux archives des Indes nous ont fourni un rapport très détaillé sur le district de Honduras en 1804, qui donnera une idée de l'état lamentable du pays.

Le gouverneur de Honduras, Ramon de Anguiano, décrit la province telle qu'elle était en 1804. Elle occupait alors une superficie de 4,500 lieues carrées et était peuplée de 130,000 habitants, répartis en 249 agglomérations. Le climat passait pour très malsain, mais, par contre, le sol était très fertile. Le cacao s'y vendait fort cher, 2 ou 3 maravédis le grain, ce qui n'empêchait pas les plus pauvres de prendre le chocolat deux fois par jour et les riches de le prendre trois ou quatre fois. La canne à sucre eût donné d'aussi bons résultats qu'à La Havane, on voyait partout des ruines d'anciens moulins à sucre, mais à la mort de chaque propriétaire, l'ouvrage abandonné périssait. Le thé était très commun, mais personne n'en faisait cas. Par ailleurs, la terre donnait l'indigo, le tabac, la moutarde silvestre, le coton, la cochenille, le bois du Brésil, la salsepareille, le poivre de Tabasco, le gingembre, la vanille, le safran, le benjoin, le sang de dragon, l'ambre liquide, les résines et les baumes. Les arbres fruitiers d'Europe duraient peu, mais se montraient toujours couverts de fleurs et de fruits; le figuier donnait une récolte tous les mois, puis devenait promptement stérile; la

1. Arch. des Indes, armoire XCVII, rayon 6, liasse 7. — 1788.

vigne portait des grappes deux fois l'an ; le blé, le maïs, le riz rendaient 300 pour 1. On comptait dans la province 500,000 têtes de gros bétail, 50,000 mules et chevaux ; le mouton, moins abondant, ne servait qu'à la consommation particulière des fermes ; on élevait peu de porcs, à cause de la disette de maïs. Les terres cultivées se trouvaient toutes situées au bord de la mer ou le long des cours d'eau, l'intérieur du pays était trop sec pour être aisément cultivable.

Le sol du Honduras renfermait des mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de plomb et d'étain ; les ruisseaux roulaient de la poudre d'or. En 1798, Joseph de Lazarza avait découvert une mine de mercure à Cucuyagua, dans le district de Gracias à Dios ; il avait recueilli des échantillons de minerai, fait des essais à Mexico ; on l'avait renvoyé à Cucuyagua pour exploiter la mine, mais il avait été assassiné en chemin et le filon n'avait pas été touché. Les montagnes contenaient encore des mines de pierres précieuses, de topazes et d'opales. La mer donnait la pourpre et l'écaille. Toutes ces richesses demeuraient sans emploi par la paresse des gens du pays et l'effrayante mortalité qui sévissait sur les étrangers.

Le Honduras avait pour capitale la ville de Valladolid de Comayagua, résidence de l'intendant-gouverneur, de l'assesseur, des officiers royaux, de l'évêque et du chapitre. La ville, située entre deux rivières, occupait un site agréable, mais des nuages persistants en rendaient le climat très malsain. Peu d'Espagnols aisés y résidaient ; la plupart se trouvaient réduits à la mendicité et, soit par le fait de leur éducation, soit par maladie, se trouvaient inaptes à tout travail utile (*no se hallan con fuerzas para sembrar una milpa*). Ils vivaient aux dépens des employés et des ecclésiastiques ; les maisons tombaient en ruines, personne ne les relevait ; les couvents de San-Francisco et de la Merced gisaient à terre ; la cathédrale, bâtie pour durer éternellement, était sur le point de tomber pour n'avoir pas été réparée depuis longtemps. Seules, l'église de la Charité et la chapelle de Saint-Jean-de-Dieu, desservie par deux religieux, étaient encore en passable état. Anguiano eût voulu que Comayagua fût abandonnée et reconstruite un peu plus loin, à Santa-Barbara, où l'on n'avait jamais ressenti de tremblements de terre. Le district de Comayagua

renfermait dix-huit agglomérations, peuplées de 9,600 habitants espagnols ou *ladinos*, et vingt-deux villages indiens avec 4,245 habitants.

A vingt lieues de Comayagua, Tegucigalpa[1] faisait figure de ville. Quoique déchue de son ancienne prospérité, elle était le chef-lieu d'une subdélégation, avait une municipalité composée de deux alcades, une belle église, deux couvents de San-Francisco et de la Merced, bien rentés, et quelques familles espagnoles. Le district comptait 38,000 Espagnols et ladinos, répartis en quarante-neuf localités et vingt-deux villages indiens, peuplés de 5,106 habitants. Anguiano était obligé d'avouer que les seuls revenus de Tegucigalpa provenaient d'un capital réuni par le Conseil de ville aux premiers jours de la cité. Les arrérages suffisaient à peine à couvrir les frais de bureau, l'entretien de la prison et le traitement de son gardien. Les Indiens, jadis occupés aux travaux des mines, étaient maintenant oisifs, ne travaillant tout juste que pour ne pas mourir de faim et trouvant très dur d'être dérangés pour un travail quelconque, même bien payé. Les chemins du district, simples sentiers sans aucun entretien, s'arrêtaient devant la rivière; il eût fallu pour construire un pont 22,000 pesos, dont le gouverneur n'avait pas le premier sou.

La ville de Gracias á Dios ne possédait plus que l'église et le couvent de la Merced en assez bon état; tout le reste demeurait en un tel état d'abandon que les habitants s'étaient presque tous transférés à Santa-Rosa de los Llanos. Les cultures d'indigo, qui occupaient autrefois les environs de la ville, étaient à moitié abandonnées depuis la guerre (1795). Les Indiennes filaient le coton au fuseau; elles auraient pu en filer bien davantage si on leur eût appris à se servir du rouet, mais personne ne s'en mettait en peine.

La ville de Tencoa, chef-lieu de district, avait été à peu près abandonnée par ses habitants qui s'étaient installés à Santa-Barbara[2].

G. Desdevises du Dezert.

(Sera continué.)

1. Aujourd'hui capitale du Honduras. 35,000 habitants.
2. Arch. des Indes, armoire C, rayon 5, liasse 11. — 1804.

UN

ESSAI DE RÉGLEMENTATION

PENDANT LA PREMIÈRE INVASION

(SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1792)

La chute du trône au 10 août avait été l'œuvre des Sans-Culottes. La Commune insurrectionnelle parisienne, qui représentait le nouveau pouvoir populaire sorti de l'émeute, exerça une action décisive sur la Législative finissante. L'Assemblée dut donner au peuple sa part dans les dépouilles de la royauté. Une série de mesures démocratiques se succédèrent. La distinction entre les citoyens actifs, seuls pourvus précédemment du droit de vote, et les citoyens passifs, qui supportaient jusque-là passivement la loi de la richesse, sous le nouveau régime comme sous l'ancien, fut supprimée. Pour la première fois, les travailleurs, qui n'ont pas d'autre propriété que leurs bras, accédèrent au pouvoir politique. Toutes les servitudes réelles qui pesaient encore sur les paysans furent abolies sans indemnité. Des anciens droits féodaux, il ne subsista plus que les droits casuels fondés sur le titre primitif et ceux-ci mêmes furent déclarés rachetables à des conditions plus douces. Dans la vue de multiplier les petits propriétaires, l'Assemblée décréta que les biens d'émigrés seraient divisés en petites parcelles avant d'être mis en vente et que les pauvres pourraient les enchérir en promettant d'en acquitter le prix par de simples rentes annuelles. « Ainsi », dit Jaurès, « le grondement populaire du 10 août retentissait au creux le plus profond des vallées lointaines en une parole de libération. Défendez, paysans, la Révolution et la Patrie pour vous défendre vous-mêmes. »

Il était inévitable que la victoire du peuple se fît aussi sentir dans le domaine des subsistances.

Malgré la belle apparence de la nouvelle récolte, qui fut généralement plus abondante que celle de l'année précédente, les marchés étaient dégarnis, le grain se cachait, le pain se faisait rare et son prix montait sans cesse. Manœuvres des aristocrates! disaient les révolutionnaires. Les fermiers préféraient garder leur blé que de l'échanger contre des assignats. Ils savaient qu'une forte armée prussienne sous Brunswick remontait la vallée de la Moselle et marchait sur Paris. L'avenir leur paraissait peu sûr et ils se méfiaient, se réservaient. Ils pouvaient le faire plus facilement qu'autrefois, car la Révolution les avait débarrassés de la gabelle, des droits féodaux et des dîmes. Ils possédaient maintenant quelques avances et ils n'étaient plus obligés comme avant 89 de vendre à tout prix leur récolte pour payer leurs impôts ou leurs fermages. Beaucoup de propriétaires d'ailleurs leur disaient de ne pas se presser, d'attendre. Ils n'avaient aucune hâte à recevoir leurs loyers en assignats. Les achats immenses de la guerre et de la marine contribuaient encore à raréfier la marchandise et à élever les cours. Jusque-là le pain de troupe était un mélange de farine de blé et de farine de seigle. Pour que les soldats eussent lieu aussi de se réjouir du 10 août, la Législative avait décrété, le 8 septembre, que le pain de munition serait désormais de pur froment. D'où une consommation de blé accrue. Pour toutes ces raisons diverses, mais concordantes, la crise des subsistances, loin de s'atténuer, se faisait plus vive, juste au moment où le développement des événements ouvrait au peuple de larges perspectives d'espérances.

Dans toute la France, l'effervescence politique se traduit par une reprise de l'agitation économique. Le 11 août 1792, d'importants convois de blés, destinés au Gard et à l'Hérault, avaient été arrêtés sur le canal du Midi près de Carcassonne. Quand arrive la nouvelle de la révolution parisienne, l'attroupement grossit. 6,000 hommes se réunissent au son du tocsin. Les gardes nationaux appelés par le département de l'Aude font cause commune avec les émeutiers. Le 17 août, sur le bruit que des troupes de ligne vont arriver, une colonne de paysans marche sur Carcassonne, s'empare des canons et des fusils emmagasinés dans la ville, égorge à coups de hache et de couteaux le procureur général syndic Verdier et finalement débarque

les grains et les transporte à Carcassonne. Pour rétablir l'ordre, il faudra envoyer 4,000 hommes de troupe[1].

Des troubles analogues, mais moins graves, éclataient un peu partout vers le même temps. Le long de la Seine, il fallait déployer des forces importantes pour empêcher les riverains d'arrêter les convois qui remontaient du Havre et de Rouen vers la capitale[2].

Sous la pression des foules, les autorités locales débordées édictaient des mesures de réglementation analogues à celles de l'ancien régime. Ainsi, les administrateurs de la Haute-Garonne, par un arrêté du 14 août, ordonnaient aux municipalités de surveiller les accapareurs de grains, « notamment ceux qui, n'ayant pas fait jusqu'ici ce genre de commerce, se répandent dans les campagnes pour faire des achats de blé ». C'était dire que le commerce du blé cesserait d'être libre, qu'on ne pourrait plus l'exercer que par permission des autorités. Celles-ci devaient s'assurer de la personne des acheteurs non connus d'elles et les traduire devant les tribunaux, « pour y être punis suivant la rigueur des lois », dit l'arrêté qui aurait été bien embarrassé de nommer lesquelles. L'arrêté de la Haute-Garonne ordonnait encore aux municipalités de surveiller et d'arrêter « les malintentionnés qui se glissent dans les marchés publics et y achètent secrètement les grains non pour leur provision, mais pour les revendre et font ainsi renchérir les denrées[3] ». Un pareil règlement revenait à supprimer en fait le commerce du blé. Quelques jours plus tard, le 14 septembre, le même département décidait le cours forcé des billets de confiance. Son exemple n'a pas dû être isolé.

En présence d'une situation qu'elle n'était plus capable de maîtriser, la Législative, malgré ses répugnances, dut céder au courant.

Le 3 septembre, au moment des massacres des prisons, dans l'affolement produit par la nouvelle de la prise de Longwy et de Verdun, elle décréta, sur la proposition de Thuriot, une amnis-

1. L. Dutil, *la Circulation des grains dans l'Aude à l'époque révolutionnaire*, dans *la Révolution française*, t. XLVIII.

2. F. Évrard, *les Subsistances dans l'Eure* (*Bulletin d'histoire économique de la Révolution*, 1909).

3. Adher, *le Comité des subsistances de Toulouse*, p. XVI-XVII.

tie générale qui abolit tous procès et jugements contre les citoyens qui, depuis le 14 juillet 1789, avaient été poursuivis ou condamnés, sous prétexte de violation des lois relatives à la libre circulation et à la libre vente des grains. La même amnistie fut étendue à tous les crimes et délits relatifs à la propriété et au partage des biens communaux. Ainsi furent relâchés en bloc des milliers de délinquants arrêtés pendant la répression des mois de mars et d'avril précédents.

Le 4 septembre, une loi mit douze nouveaux millions à la disposition du ministre de l'Intérieur pour achats de blé à l'étranger.

Le même jour, le Conseil exécutif provisoire, par une simple proclamation, ordonnait des mesures extraordinaires pour contraindre les propriétaires à vendre leurs grains aux agents militaires. L'armée qui se rassemblait à Châlons sous Luckner était menacée de manquer de pain. Les propriétaires des départements voisins profitaient des circonstances pour exiger des prix exorbitants. Le Conseil exécutif permit aux généraux et aux autorités civiles de les forcer à vendre. L'époque des livraisons et les prix devaient être fixés par les corps administratifs. Ce n'était plus seulement la vente forcée, c'était la taxation[1].

Les ordres du Conseil exécutif, bien qu'ils ne fussent pas revêtus de l'autorité légale de l'Assemblée, furent exécutés dans les départements voisins du théâtre des opérations. Le 6 septembre, les administrateurs de la Haute-Marne ordonnèrent à tous les habitants de faire dans les vingt-quatre heures devant leur municipalité la déclaration de leurs gerbes, grains et fourrages et aux municipalités de vérifier ces déclarations sous trois jours et de faire connaître dans le même délai les moyens par lesquels elles se croyaient en mesure de conduire les subsistances à l'armée[2]. Un arrêté subséquent, pris par les mêmes administrateurs le 19 septembre, autorisa les municipalités, en cas de mauvaise volonté, « d'user des moyens de force » pour s'emparer des denrées « au prix qui sera déterminé par les administrateurs ».

La vente forcée et la taxation n'avaient été autorisées par la proclamation du Conseil exécutif que pour assurer les approvisionnements militaires. Mais le ravitaillement de la population civile devenait chaque jour plus difficile. Le 9 septembre, sur

1. Le texte de cette proclamation m'est resté inconnu, mais son contenu est donné dans la séance du 9 octobre 1792. *Archives parlementaires*, t. LII, p. 411.

2. Ch. Lorain, *les Subsistances dans le district de Chaumont*, t. I, p. 266.

un rapport de Destrem, l'Assemblée vota une loi qui autorisait les municipalités à « retenir, chacune dans son arrondissement, le nombre d'ouvriers nécessaire pour le battage des grains et la culture des terres ». Les corps administratifs pouvaient de leur côté se faire rendre compte par les municipalités de l'état des marchés et pourvoir à leur approvisionnement au moyen de réquisitions adressées aux particuliers. C'était la remise en vigueur des règlements anciens concernant l'obligation de garnir les marchés.

La loi nouvelle ne faisait que légaliser un état de fait. Beaucoup de municipalités et de corps administratifs avaient déjà ordonné, de leur propre initiative, les mesures qu'elle prescrivait. Ainsi, dès le 3 septembre 1792, le district de Chaumont avait adressé à toutes les communes avoisinantes une invitation à faire battre le blé de la récolte, afin d'approvisionner les marchés.

De nombreuses villes menacées de la famine n'avaient pu s'y soustraire qu'en s'emparant des grains achetés pour l'armée et déposés dans les magasins militaires. C'est ce qui s'était produit à Perpignan et à Rouen. Le 16 septembre, le ministre de la Guerre Servan se plaignit que la municipalité de Rouen avait fait distribuer aux boulangers 4,000 sacs de grains et farines appartenant à l'armée. Si de pareils faits se généralisaient, l'approvisionnement des armées était compromis. L'Assemblée décida d'envoyer deux de ses membres à Rouen pour faire une enquête et pour révoquer au besoin les administrateurs coupables. Elle vota en même temps, sur la proposition de Vergniaud, une loi qui complétait et précisait celle du 9 septembre en ce qui concernait les réquisitions civiles. Les recensements de facultatifs devenaient obligatoires. Ils devaient être faits dans toutes les communes et dans le plus bref délai. Quand ils seraient effectués, les administrateurs du département indiqueraient aussitôt par des arrêtés « la quantité de grains que chaque commune devra apporter aux marchés publics, dans la proportion de celle qu'elle possède ». Les particuliers qui refuseraient d'obéir aux réquisitions seraient passibles de la confiscation de leurs grains et d'une peine pouvant aller jusqu'à un an de gêne, c'est-à-dire de travaux forcés[1].

Taxation mise à part, cette loi du 16 septembre faisait revivre

1. Cette importante loi du 16 septembre 1792 manque au recueil de M. Caron sur *le Commerce des céréales* (*Bulletin*, 1906).

une grande partie de la réglementation d'avant 1789. Mais ce n'était qu'une demi-mesure, car les réquisitions civiles ne pouvaient s'opérer qu'à l'intérieur de chaque département. Les départements déficitaires ne pouvaient s'approvisionner par la voie des réquisitions dans les départements mieux fournis. D'autre part, la réquisition, sans la taxation, loin de faire baisser les prix, ne pouvait que les élever encore. Aussi n'est-il pas étonnant que la loi du 16 septembre n'ait satisfait ni ceux pour lesquels elle était faite ni ceux qui devaient en supporter la charge. Elle se heurta presque dès le début à la double opposition simultanée des consommateurs et des producteurs.

*
* *

Les Sans-Culottes avaient grandi leurs ambitions depuis leur victoire du 10 août. Certains ne se bornaient plus à réclamer la taxation. Ils rêvaient plus et mieux. Ils se disaient qu'après la suppression du privilège de la naissance, le tour était venu de la suppression du privilège de la richesse. Çà et là se faisaient jour des réclamations à caractère communiste.

Deux commissaires du Conseil exécutif envoyés en Normandie au début de septembre pour presser la levée des volontaires, Momoro et Dufour, répandirent une nouvelle Déclaration des droits de l'homme de la composition du premier. On y lisait ces deux articles : « 1° La nation ne reconnaît que les propriétés industrielles, elle en assure la garantie et l'inviolabilité. 2° La nation assure également aux citoyens la garantie et l'inviolabilité de ce qu'on appelle faussement propriétés territoriales, jusqu'au moment où elle aura établi des lois sur cet objet. » C'était dire que les propriétaires de biens fonds ne détenaient plus leurs domaines qu'à titre précaire. C'était les menacer d'une revision de leurs titres, c'était prêcher *la loi agraire*, comme on disait. Les bourgeois de Bernay s'émurent, arrêtèrent les deux commissaires et ne les relâchèrent qu'après leur avoir fait promettre de décamper sur-le-champ. Le Franc-Comtois Momoro était un des membres les plus influents du club des Cordeliers. Il avait joué un rôle important dans toutes les grandes journées. Il siégeait au directoire du département de Paris. C'était un homme marquant dont la pensée n'était pas négligeable. Sa Déclaration des Droits n'avait sans doute pour but que de préparer la mainmise de la nation sur le domaine agricole, afin de résoudre radicalement l'éternelle question des subsistances.

Il n'était certainement pas un isolé. Nous savons déjà que le curé de Mauchamp, Dolivier, avait hardiment posé la question du droit de propriété dans sa pétition en faveur des paysans arrêtés pour le meurtre de Simoneau, maire d'Étampes. D'autres curés aussi hardis passèrent des doctrines aux actes après le 10 août. Un certain Petitjean, curé d'Épineuil dans le Cher, disait à ses paroissiens : « Les biens vont être communs, il n'y aura qu'une cave, qu'un grenier où chacun prendra tout ce qui lui sera nécessaire[1]. » Petitjean conseillait de « former des dépôts dans les caves et dans les greniers », où on puiserait en communauté, de telle façon qu'on n'aurait plus besoin d'argent. Moyen radical de remédier à la crise monétaire ! Il invitait encore ses ouailles à « consentir librement l'abandon de toutes leurs propriétés et le partage général de tous leurs biens ». Il les exhortait à ne plus payer leurs fermages. Sa prédication incendiaire lui valut d'être décrété d'arrestation le 23 septembre 1792 et condamné par contumace à six ans de gêne, le 18 décembre 1792, par le tribunal criminel de son département. En appel la peine fut réduite à un an de prison.

Quelques semaines avant que le curé berrichon commençât son apostolat socialiste, le Lyonnais Lange, d'origine allemande, exposait dans une brochure intitulée : *Moyens simples et faciles de fixer l'abondance et le juste prix du pain*[2], tout un système de nationalisation générale des subsistances. L'État achèterait toute la récolte aux propriétaires moyennant un prix fixe qui les garantirait contre les fluctuations des cours. Une compagnie fermière, formée par actions sous le contrôle de l'État et administrée en partie par les récoltants et les consommateurs, emmagasinerait la moisson dans 30,000 greniers d'abondance et établirait un prix moyen du pain. Ce n'était pas une vue théorique, mais un système très étudié jusque dans les moindres détails.

Au lendemain du 10 août encore, un publiciste fumeux et hardi, qui paraît avoir été en rapports avec les francs-maçons illuminés d'Allemagne[3], Nicolas de Bonneville, fondateur du Cercle social et du journal *la Bouche de fer*, rééditait son livre *De l'esprit des religions*, qui avait paru pour la première fois,

1. Voir le curieux article d'Edm. Campagnac dans *la Révolution française*, t. XLV.

2. Jaurès en a donné de copieux extraits. *La Convention*, t. I, p. 338 et suiv.

3. Voir, à ce sujet, notre critique de la thèse de M. Le Forestier, dans les *Annales révolutionnaires*, 1916, t. VIII, p. 432 et suiv.

au lendemain de la fuite à Varennes. On y trouvait exposée, au milieu d'un plan de cité future, la nécessité de la loi agraire, dans des passages d'allure sybilline, mais de signification très nette : « Jehova! Jehova! Les hommes intègres te rendent un culte éternel. *Ta loi*[1] est un culte éternel. *Ta loi* est la terreur des superbes. Ton nom est le mot d'ordre et la *Loi* des Francs... AGRAIRE[2]! » Venait ensuite un chapitre intitulé : « Preuves », où on lisait : « Vous objectez sans cesse que le partage égal et annuel des terres de chaque communauté est impossible. Je réponds qu'il a été fait, que c'était une loi du gouvernement de nos pères et que ce peuple, heureux et libre, peuple frère et toujours souverain, a renversé le peuple-roi, qui dictait à l'Univers des ordres arbitraires... » A grands renforts de citations de César et de Tacite, Bonneville s'escrimait alors à démontrer que chez les premiers Gaulois et les premiers Germains les terres étaient partagées tous les ans.

Il traitait enfin, dans son chapitre 39, *D'un moyen d'exécution pour préparer le partage universel des terres*. Ici sa pensée pratique s'éclairait et se précisait : « L'Assemblée nationale », disait-il, « a fort avancé les affaires par ses décrets sur les successions et sur les communaux, mais ce n'est point assez. Le seul moyen possible d'arriver à la grande *Communion* sociale est de diviser les héritages territoriaux en parts égales et déterminées pour les enfants du défunt et d'appeler au partage du reste tous les autres parents. Fixez dès aujourd'hui l'héritage à cinq ou six arpens pour chaque enfant et petits-enfants et que les autres parents se partagent également les restes de l'héritage. Vous serez encore bien loin de la justice et des aveux que vous avez faits sur les droits égaux et imprescriptibles de tous les hommes. Vous laisserez encore sur la terre *des traces d'un péché originel*, mais les meilleures lois ne vous conviennent pas. Le peuple aveuglé ne connaît pas sa force, il n'a pas d'ailleurs vos besoins factices. Vous allez savoir que c'est ici pour vous-mêmes que vous aurez travaillé. » Autrement dit, Bonneville conseillait aux riches de sacrifier une partie de leur fortune pour sauver le reste.

Si on songe que Bonneville avait été, comme Momoro, membre des Cordeliers et qu'au Cercle social, qu'il avait fondé, il avait

1. Souligné dans le texte, ainsi que la suite.
2. P. 52-53.

donné une tribune à l'abbé Fauchet qui exposait, dès la fin de 1790, une sorte de socialisme évangélique, si on réfléchit que Fauchet avait dans le clergé parisien des émules plus hardis que lui-même comme l'abbé de Cournand, professeur au Collège de France, l'auteur du traité *De la propriété*, paru en avril 1791, si on tient compte enfin des protestations véhémentes qui s'élevèrent après le 10 août contre les partisans de la loi agraire comme des aveux de certains de leurs amis, on ne doutera pas qu'il n'y ait eu réellement à ce moment un groupe, encore mal connu, mais assez cohérent et actif, qui réclamait un supplément de révolution sociale et pour qui le problème des subsistances n'était qu'un aspect d'un problème infiniment plus vaste.

Sur la largeur et la profondeur de ce mouvement socialiste qui suivit le 10 août et précéda la proclamation de la République, nous possédons déjà des faits et des témoignages significatifs.

La Législative avait exigé de tous les fonctionnaires, de tous les magistrats, de tous les électeurs le serment d'être fidèles à la Liberté et à l'Égalité. Les administrateurs de Reims exprimèrent la crainte qu'en prêtant serment à l'Égalité, ils ne consentissent par là un partage égal des fortunes, ils ne jurassent en un mot ce qu'on appelait alors l'*Egalité de fait*[1]. Plusieurs assemblées électorales, réunies pour nommer les députés à la Convention, comme celles de l'Eure, du Cantal et de l'Indre protestèrent contre la prédication de la loi agraire et réclamèrent le maintien des propriétés[2]. Dans le Lot, l'assemblée électorale dut adresser une proclamation aux paysans pour les inviter à cesser le pillage des biens des émigrés[3]. Méditons encore cette phrase que le Jacobin Thomas Lindet, évêque de l'Eure, écrivait à son frère Robert, le 20 août 1792 : « La Révolution nous mène loin. Gare la loi agraire! »

Il n'est donc pas douteux que le mouvement social ait pris, par endroits, après le 10 août, une teinte communiste.

*
* *

Les Girondins, qui avaient subi, le cœur plein d'amertume,

1. La chose est rapportée dans la brochure d'Anacharsis Cloots, *A bas les perturbateurs*, citée par Jaurès, p. 147.
2. Aulard, *Histoire politique de la Révolution*, p. 261.
3. Jaurès, *la Convention*, p. 117 et 118.

les injonctions de la Commune parisienne, ne pouvaient manquer d'exploiter contre leurs adversaires politiques les prédications incendiaires, comme on disait, des Momoro et des Petitjean. Le ministre de l'Intérieur Roland était un économiste de l'école de Turgot, un caractère raide et têtu qui réprouvait comme une erreur criminelle toute mesure de réglementation. Il estimait désastreuses les lois des 9 et 16 septembre qu'il était pourtant chargé d'appliquer. Il se dit qu'en alarmant les propriétaires de l'épouvantail de la loi agraire, il parviendrait facilement à faire rapporter une législation qu'il déplorait. Dès le 13 septembre, il commençait la campagne contre les désorganisateurs et les anarchistes en dénonçant à l'Assemblée la conduite de certains commissaires de la Commune de Paris, qui jetaient partout l'inquiétude, disait-il, par leurs réquisitions abusives et leurs initiatives inconsidérées.

Comme si elle n'eut attendu que ce signal, toute la presse girondine, revenue de sa frayeur depuis que les élections à la Convention dans les départements s'annonçaient décidément comme un succès du parti de l'ordre, appuya Roland et se mit à attaquer avec violence les Montagnards qu'elle rendit responsables à la fois des massacres de septembre et de la propagande communiste.

Le 17 septembre, quatre jours après la dénonciation que Roland avait portée à l'Asssemblée, Brissot faisait dans son journal, *le Patriote français*, un rapprochement entre le vol des diamants de la couronne au garde-meuble et une prétendue prédication de la loi agraire qui aurait été faite à l'assemblée électorale de Paris. Immédiatement, Carra emboîtait le pas à Brissot dans les *Annales patriotiques* du 19 septembre : « Tout homme qui parle de loi agraire, de partage des terres est un franc aristocrate, un ennemi public, un scélérat à exterminer. » Les autres feuilles girondines, le *Courrier* de Gorsas, la *Chronique de Paris* de Condorcet donnaient de la voix en même temps. Le chevalier de Keralio, dans la *Chronique* du 22 septembre, vitupérait contre les fous « qui veulent dégrader les hommes en les abaissant à l'état de brutes et rendre la terre commune entre eux. » Le banquier cosmopolite Anacharsis Cloots, alors Girondin, lançait contre les perturbateurs une philippique bien sentie : « Des hommes absurdes ou perfides se plaisent à répandre la terreur dans l'âme des propriétaires. On voudrait semer la ziza-

nie entre les Français qui vivent du produit de leurs terres et les Français qui vivent du produit de leur industrie. Ce projet désorganisateur sort de la boutique de Coblentz et de prétendus patriotes croient se populariser en publiant que les propriétés territoriales sont des chimères qui doivent disparaître devant la réalité des propriétés industrielles. Ce galimatias ne mériterait aucune réfutation s'il ne jetait pas l'alarme parmi les citoyens débonnaires qui craignent autant la perte de leur héritage que l'invasion des Allemands; ce galimatias a contribué plus qu'on ne pense à la prise de Longwy et de Verdun[1]. »

L'offensive girondine, évidemment concertée, fut si brusque que les Montagnards, pris au dépourvu, fléchirent. Les plus compromis et les moins scrupuleux se hâtèrent de désavouer leur avant-garde. Danton était ministre de la Justice au moment des massacres de septembre. Il avait choisi ces commissaires du Conseil exécutif que Roland avait dénoncés comme incendiaires, notamment le Cordelier Momoro, son ami. Son secrétaire Fabre d'Églantine avait affiché sur les murs de Paris un placard anarchiste intitulé : *Compte-rendu au peuple souverain*, où il ne faisait pas seulement l'apologie des massacres, mais où il couvrait de moqueries les prétendus patriotes « amis des propriétés[2] ». Le Champenois Danton avait hâte de se laver de ce passé tout récent. A la première séance de la Convention, le 21 septembre, il se précipita à la tribune pour y tonitruer cette déclaration qui était le désaveu des communistes : « On a paru croire, d'excellents citoyens ont pu présumer que des amis ardents de la liberté pouvaient nuire à l'ordre social en exagérant leurs principes. Eh bien! abjurons ici toute exagération; déclarons que toutes les propriétés territoriales, individuelles et industrielles seront éternellement maintenues et que les contributions publiques continueront à être perçues. » L'Assemblée, ravie de cette sagesse inattendue, applaudit à tout rompre. Elle goûta cependant l'observation de Cambon qui lui fit remarquer que c'était beaucoup lui demander que de s'engager pour l'éternité et elle vota simplement : « Les personnes et les propriétés sont sous la sauvegarde de la nation. »

Robespierre, qui pourtant n'avait jamais été partisan de la loi

1. Cité dans Jaurès, *Convention*, p. 143, 144 et suiv.

2. Aulard, *les Origines historiques du socialisme français*, dans *Études et leçons*, 2e série, p. 38-39.

agraire, avait gardé le silence pendant cette discussion. Mais il était trop clairvoyant pour ne pas comprendre que derrière la loi agraire c'était la réglementation et la démocratie qui étaient visées. Dans le premier numéro de ses *Lettres à ses commettants*, il s'expliqua nettement sur son programme social : « La royauté est anéantie », dit-il, « la noblesse et le clergé ont disparu, le règne de l'Égalité commence. » Il se livrait alors à une vive riposte contre les faux patriotes qui ne voulaient « constituer la République que pour eux-mêmes », qui n'entendaient « gouverner que dans l'intérêt des riches et des fonctionnaires publics ». Il leur opposait les vrais patriotes qui chercheront à fonder la République « sur les principes de l'Égalité et de l'intérêt général ». D'un mot, il perçait à jour la manœuvre girondine : « Observez ce penchant éternel à lier l'idée de sédition et de brigandage avec celle de peuple et de pauvreté. » Par là il tendait la main aux communistes. Il restait le même Robespierre qui avait publié quelques mois auparavant[1] la pétition du curé Dolivier au sujet du meurtre de Simoneau.

Robespierre ne fut pas seul à faire front à l'attaque girondine avec cette résolution courageuse. Les *Révolutions de Paris*, que rédigeait alors Sylvain Maréchal, l'ami de Babeuf, le futur rédacteur du *Manifeste des Égaux*, s'appliquèrent avec beaucoup d'habileté, tout en désavouant la loi agraire, à sauver néanmoins l'essentiel de la politique et de la législation démocratiques[2]. Sylvain Maréchal conseillait aux riches de faire des sacrifices pour se mettre à l'abri de la loi agraire, puis il se tournait vers les pauvres : « Et vous, honorables indigens que les malintentionnés méconnaissent à dessein, qu'ils apprennent de vous que la saison n'est pas bonne encore de frapper l'aristocratie des riches. Un jour viendra, et il n'est pas éloigné, ce sera le lendemain de nos guerres ; un jour le niveau de la loi réglera les fortunes. Aujourd'hui elle ne peut et ne doit qu'imposer les riches en raison des besoins de la patrie... » Maréchal ajoutait qu'il était nécessaire « d'opérer un rapprochement dans les fortunes qui détruise le principe vicieux de la prépondérance des riches sur les pauvres. Il ne doit pas être permis à un citoyen de posséder plus d'une quantité fixe d'arpents de terre. » Il voulait encore que celui qui n'avait pas 400 livres de revenu ne

1. Dans le n° 4 du *Défenseur de la Constitution*.
2. N° du 15 au 22 septembre (paru le 22 septembre).

payât pas d'impôt, car il payait sa dette envers l'État « par son travail, par sa consommation, par la défense de ses foyers, par le nombre de ses enfants ». Ce n'était pas la loi agraire, mais c'était le chemin qui y conduisait.

*
* *

La réglementation, élaborée, ou plutôt improvisée, pendant la crise de la première invasion, dut être appliquée au milieu de ces luttes des partis. Depuis que la victoire de Valmy avait sauvé Paris, depuis que la retraite prussienne se changeait tous les jours en déroute et que les Français, prenant à leur tour l'offensive, se préparaient à entrer en Belgique, cette réglementation des subsistances paraissait de jour en jour moins nécessaire.

La Convention s'était délivrée dès le début de la surveillance gênante et jalouse de la Commune de Paris dont elle avait brisé la puissance. Les Girondins étaient les maîtres, à la fois dans l'Assemblée et dans le Gouvernement. Toute réglementation leur semblait une concession à l'anarchie[1]. On peut supposer dans quel esprit et dans quelle mesure les lois des 9 et 16 septembre furent appliquées là où ils dominaient.

Dans beaucoup de départements, il n'y eut pas de recensements ou il n'y en eut que pour la forme. Les réquisitions pour garnir les marchés furent ainsi rendues impossibles dans ces départements.

Dans ceux où les autorités essayèrent d'appliquer la loi, elles se heurtèrent à de grandes difficultés.

Dans la Haute-Marne, où de nombreux passages de troupe avaient augmenté la consommation, le district de Chaumont mit beaucoup de zèle à faire les recensements et à adresser aux communes des réquisitions pour approvisionner les marchés. Les administrateurs du département avaient d'abord applaudi à ces mesures, mais bientôt un désaccord surgit entre eux et les administrateurs du district quand ceux-ci, en présence de la mauvaise volonté de beaucoup de communes, voulurent faire exécuter leurs réquisitions par la force. Le département réforma l'arrêté

1. Témoin cette phrase du pamphlet de Brissot, *A tous les républicains de France*, daté du 24 octobre 1792 : « Les désorganisateurs sont ceux qui veulent tout niveler, les propriétés, l'aisance, *le prix des denrées* » (reproduit dans Buchez et Roux, t. XX, p. 123 et suiv.).

par lequel le district avait ordonné à la gendarmerie, le 30 septembre, de se transporter dans les communes récalcitrantes et de faire charger d'autorité les blés de réquisition. Il lui fit défense d'employer les moyens coercitifs. Le district toutefois passa outre à cette opposition en invoquant la loi du 16 septembre qui autorisait la confiscation des grains des cultivateurs qui refuseraient d'obéir aux réquisitions. Les gendarmes et les dragons furent envoyés en garnison aux frais des communes récalcitrantes qu'ils occupèrent jusqu'à ce que les réquisitions fussent exécutées. Ce régime de contrainte fonctionna pendant plusieurs mois. Le district de Chaumont se plaignit, le 5 décembre 1792, de la mollesse du département qui ne l'avait pas autorisé à faire des visites domiciliaires pour contrôler l'exactitude des déclarations des cultivateurs. Il estimait que ceux-ci avaient dissimulé un quart ou une moitié de leurs grains. Il se plaignait de leur incivisme et de leurs terreurs irraisonnées : « Rien ne circule », disait-il, « tout est caché. Ils n'ont pas à craindre les trahisons du pouvoir exécutif, cependant ils se tourmentent comme si Capet, du fond de sa prison, commerçait encore sur les grains[1], tramait encore une autre révolution et pouvait encore soudoyer les agitateurs. » Dans ce département frontière, la réglementation avait donc soulevé de fortes résistances, mais elle avait été appliquée et elle avait sauvé les villes de la famine.

Dans beaucoup d'autres départements, il n'en fut pas de même. Les réquisitions ne pouvaient donner un résultat satisfaisant que là où les autorités montraient de la fermeté et que là aussi où les grains existaient en quantité suffisante. Les départements déficitaires ne pouvaient s'approvisionner dans les autres qui fermaient leurs frontières[2]. Les propriétaires avaient d'ailleurs beau jeu pour se venger des réquisitions en augmentant les prix qui restaient à leur discrétion. Ils ne s'en firent pas faute. Mais d'autre part les consommateurs essayèrent de lutter contre la hausse vertigineuse des comestibles en élevant de leur côté le prix de leurs salaires. Les troubles recommencèrent et s'étendirent.

A Lyon, où la mévente des soieries, provoquée par l'émigra-

1. On avait découvert dans les papiers du roi des pièces comptables qui prouvaient que le trésorier de la liste civile, Septeuil, avait consacré des sommes importantes à spéculer à la hausse (voir le discours de Valazé du 6 novembre 1792).

2. Voir la pétition des Lyonnais à la séance du 5 novembre 1792.

tion et par la guerre, avait réduit au chômage 30,000 canuts, la crise fut particulièrement grave. Les femmes s'attroupèrent dans différentes boutiques et taxèrent les marchandises. Elles affichèrent ensuite sur les murs de la ville un tarif de tous les comestibles. Ce tarif, dit Roland[1], était à peu près la moitié au-dessous des cours. La municipalité dut le revêtir de son autorité. Un député, dont le nom n'est pas donné dans les journaux, ne manqua pas d'accuser les commissaires de la Commune de Paris et du Conseil exécutif d'être les instigateurs des troubles de Lyon. La Convention envoya sur les lieux trois de ses membres pour supprimer la taxation et rétablir l'ordre. Ces trois députés levèrent une compagnie de gendarmerie soldée et procédèrent à des arrestations, mais l'ordre ne fut rétabli qu'en apparence. L'agitation reprit de plus belle au début de novembre.

Orléans fut troublée en même temps que Lyon. Au départ d'une voiture de grains pour Nantes, un attroupement se forma. Un portefaix fut tué, sept maisons pillées[2].

Dans l'Ile-de-France, une agitation intense, qui rappelle tout à fait celle qui s'était produite aux mois de février et de mars précédents, commença en octobre et s'aggrava en novembre. Les administrateurs des districts avaient mis beaucoup de mauvaise volonté à faire exécuter la loi du 16 septembre. En Seine-et-Oise, un seul district sur neuf avait terminé ses recensements à la fin de novembre[3]. L'administration départementale, alarmée pour la subsistance de Versailles, avait cependant lancé des réquisitions aux communes pour garnir les marchés. Les communes refusèrent d'obéir. Les cultivateurs gardaient leur blé en gerbes en prétextant qu'ils manquaient de bras pour le battre. D'autres le faisaient transporter dans les départements voisins où la loi du 16 septembre était restée lettre morte[4]. Alors des émeutes éclatèrent. Les marchés furent pillés à Versailles, à Étampes, à Rambouillet par des attroupements qui taxèrent les denrées. Il y eut une collision sanglante à Rambouillet. L'agitation gagna de proche en proche et la Convention dut envoyer

1. Séance du 22 septembre 1792 à la Convention.

2. Séance du 23 septembre aux *Archives parlementaires*.

3. D'après Raymond Guyot, *le Conventionnel Goujon*, p. 60-61. Goujon était alors procureur général syndic de Seine-et-Oise.

4. Ainsi en Eure-et-Loir où la majorité des communes n'avait pas fourni les tableaux de recensement (déclaration de la députation d'Eure-et-Loir à séance du 26 novembre 1792).

trois de ses membres, Lidon, Tellier et Lefebvre, en mission dans les départements de Seine-et-Oise, Seine-Inférieure, Eure, Aisne et Somme. Il ne semble pas que cette mission ait réussi dans sa tâche.

Dès le 7 octobre, plusieurs communes du département de Seine-et-Oise avaient demandé à la Convention d'ordonner la taxation des subsistances comme le seul remède à la crise, comme le complément indispensable à la loi sur les réquisitions[1]. L'assemblée électorale de Seine-et-Oise revint à la charge le 19 novembre dans une pétition qui eut un grand retentissement. L'orateur qui la lut à la barre était le futur conventionnel Goujon, qui figurera parmi les derniers Montagnards, alors procureur général syndic du département. Pour la première fois, le problème était posé avec franchise dans toute son ampleur et la question des salaires liée à la question des subsistances : « Citoyens, le premier principe que nous devons vous exposer est celui-ci : la liberté du commerce des grains est incompatible avec l'existence de notre République. De quoi est composée notre République? D'un petit nombre de capitalistes et d'un grand nombre de pauvres. Qui fait le commerce des grains? Ce petit nombre de capitalistes. Pourquoi fait-il le commerce? Pour s'enrichir. Comment peut-il s'enrichir? Par la hausse du prix des grains dans la revente qu'il fait au consommateur. Mais vous remarquerez aussi que cette classe de capitalistes et propriétaires, par la liberté illimitée, maîtresse du prix des grains, l'est aussi de la fixation de la journée du travail; car, chaque fois qu'il est besoin d'un ouvrier, il s'en présente dix, et le riche a le choix; or, ce choix, il le porte sur celui qui exige le moins; il lui fixe le prix et l'ouvrier se soumet à sa loi, parce qu'il a besoin de pain et que ce besoin ne se remet pas pour lui. » Et Goujon, après avoir formulé avec cette netteté ce que le Prussien Karl Marx appellera plus tard la loi d'airain des salaires, citait des chiffres impressionnants : « La journée est de 16 à 18 sols, tandis que le blé est à 36 livres le setier pesant de 260 à 270 livres... La journée ne suffit donc pas pour vivre. »

La loi seule pouvait ramener l'équilibre rompu entre les salaires et les subsistances. La loi du 16 septembre était insuffisante parce qu'elle n'était qu'une demi-mesure : « Tout moyen partiel est ici dangereux et impuissant; point de termes moyens, ce

1. *Archives parlementaires*, à la date.

sont eux qui nous minent... Pour compter sur le commerce, il faut que la liberté soit entière et, à la première entrave, il faut que le commerce soit détruit. » Que fallait-il donc faire? Goujon concluait avec précision : « Ordonnez que tout le grain se vendra au poids. Taxez le maximum; portez-le pour cette année à 9 livres le quintal, prix moyen également bon pour le cultivateur et le consommateur... Anéantissez les grands corps de ferme qui concentrent dans des mains coupables des quantités considérables de grains..,, que nul ne pourra payer les fermages en grains et enfin que nul ne pourra être en même temps meunier et fermier. Remettez ensuite le soin d'approvisionner chaque partie de la République entre les mains d'une administration centrale choisie par le peuple et vous verrez que l'abondance des grains et la juste proportion de leur prix avec celui de la journée de travail rendra la tranquillité, le bonheur et la vie à tous les citoyens. »

La lecture de cette pétition vigoureuse et logique était à peine achevée que le président de la Convention, l'évêque Grégoire, faisait aussitôt donner lecture d'une longue lettre du ministre de l'Intérieur Roland qui combattait âprement, avec les arguments habituels des économistes, toute idée de réglementation et à plus forte raison de taxation. Roland accusait la loi du 16 septembre d'être la cause de l'agitation et des émeutes. Toute réquisition était pour lui vexatoire et inopérante, toute déclaration, tout recensement forcément illusoires. « La seule chose peut-être que l'Assemblée puisse se permettre sur les subsistances, c'est de prononcer qu'elle ne doit rien faire, qu'elle supprime toute entrave. »

La Convention était en grande majorité attachée comme Roland à la liberté économique. Elle ordonna l'impression de sa lettre. Quelques membres de l'extrême-gauche demandèrent aussi l'impression de la pétition de Seine-et-Oise. Un député, qui n'est pas nommé dans les journaux, leur répondit que cette pétition était dangereuse; que, si on en appliquait les idées, on irait tout droit à la famine, on jetterait l'épouvante parmi les propriétaires, on déprécierait même les biens nationaux et on en ralentirait la vente. La Convention rejeta la demande d'impression. C'était l'enterrement sans phrase de la taxation.

Après ce vote qui ne laissait aucun doute, aucune équivoque sur les intentions de l'Assemblée, une vaste insurrection se pro-

pagea dans toute la Beauce. Elle partit de la forêt de Montmirail dans la Sarthe et s'étendit en tous sens. Partout des bandes taxèrent les comestibles et forcèrent les autorités, sans grand'peine, à légaliser ces taxes. Le 23 novembre, les taxateurs étaient au nombre de 3,000 à Vendôme. Une troupe à cheval de 150 hommes les précédait. Deux jours auparavant, une autre bande d'un millier d'hommes avait établi les taxes à Nogent-le-Rotrou. Au Mans, le 23 novembre, la municipalité et l'administration départementale signèrent le tarif. Il en fut de même à La Ferté-Bernard, Bonnétable, Saint-Calais. La ville de Chartres dut repousser, le 27 novembre, un attroupement de 3,000 hommes armés. Le même attroupement se reforma le 29 novembre et s'empara du faubourg des Épars. Mais les forces de l'ordre parvinrent à le cerner et à le désarmer. Au début de décembre, 10 à 12,000 hommes marchèrent sur Tours. Beaucoup de municipalités cédaient sans se faire prier[1].

A la nouvelle des troubles, la Convention envoya trois de ses membres en mission dans chacun des départements d'Eure-et-Loir, de la Sarthe et du Loir-et-Cher. Les trois commissaires envoyés dans l'Eure-et-Loir, Birotteau, Maure et Lecointe-Puyraveau, se rendirent le 29 novembre au gros marché de Courville. Ils furent environnés de 6,000 hommes en armes qui les menacèrent de les jeter à la rivière ou de les pendre. Ils durent, pour sauver leur vie, approuver la taxe non seulement du blé, mais de l'orge, de la chandelle, du bœuf, de la toile, des souliers et du fer. En rendant compte des faits le lendemain à la Convention, ils notèrent la part considérable que le clergé constitutionnel avait prise aux troubles. « Des curés étaient au milieu de l'attroupement », dit Birotteau, « ils étaient les plus acharnés contre nous et portaient la parole au nom du peuple. Tous les principes de la loi agraire ont été mis en avant; on disait que les bourgeois avaient assez joui, que c'était le tour des pauvres travailleurs. Ils ajoutaient qu'ils voulaient leurs prêtres et leurs églises. » Le mécontentement du clergé constitutionnel s'expliquait par des raisons qui n'étaient pas toutes désintéressées. Déjà la Législative, dans sa dernière séance, lui avait retiré les registres de l'état civil qui étaient passés des cures aux mairies.

1. Voir aux *Archives parlementaires* les séances du 26 novembre, du 28 novembre (lettre de Roland), du 2 décembre (lettre des administrateurs du Loir-et-Cher), du 3 décembre (rapport des administrateurs d'Indre-et-Loire).

La Convention venait d'entendre, dans les jours qui précédèrent l'insurrection, une proposition de Cambon qui avait pour but de supprimer le salaire des prêtres et de réduire l'Église au droit commun.

Un vif débat s'engagea à la Convention sur la conduite des trois commissaires qui avaient cédé devant l'émeute. Petion cria à l'anarchie et à la loi agraire. Il condamna toute taxe comme conduisant fatalement à la famine et il réclama une prompte et vigoureuse répression. Buzot consentit à l'envoi des troupes, mais à condition qu'elles fussent précédées de commissaires de la Convention qui tenteraient des moyens de douceur avant de recourir à la force. Robespierre appuya la proposition de Buzot qui fut repoussée. La Convention craignait que l'envoi de commissaires n'affaiblît la répression. Elle décida que les troupes seraient sous le commandement d'un général et qu'il n'y aurait pas de commissaires à côté de lui. Elle blâma en outre, sur la proposition de Manuel, la conduite pusillanime de ceux de ses membres qui avaient cédé aux émeutiers d'Eure-et-Loir et elle annula la taxe qu'ils avaient consentie.

La parole était désormais aux baïonnettes. Une répression aussi vigoureuse que celle du mois d'avril rétablit l'ordre dans la Beauce.

*
* *

Le soulèvement paysan et ouvrier s'était produit au moment même où l'Assemblée discutait la revision de la législation du mois de septembre. Il ne manqua pas d'influer sur les votes qui furent émis.

En vain la taxation fut-elle réclamée par des autorités considérables, par l'assemblée électorale de Seine-et-Oise le 19 novembre, comme nous l'avons vu, par les sections de Paris et la Commune le 29 novembre, par le département d'Indre-et-Loire le 3 décembre, la Convention était décidée, en grande majorité, non seulement à résister à la taxation, mais à supprimer les mesures réglementaires édictées en septembre et à rétablir le régime de la liberté illimitée.

La victoire que Dumouriez avait remportée à Jemappes, le 7 novembre, suivie de son entrée à Mons, puis à Bruxelles, avait singulièrement consolidé le parti girondin qui était au gouvernement. Maintenant que l'invasion était repoussée et que la

république devenait conquérante, les mesures exceptionnelles, votées au lendemain du 10 août, paraissaient inutiles ou dangereuses.

Chose curieuse, pendant toute la crise, les Jacobins gardèrent une sorte de neutralité prudente et réservée[1]. Ils entendirent Lullier, procureur général syndic du département de Paris, réclamer, le 2 décembre 1792, une taxe provisoire sur les subsistances, mais ils se gardèrent de l'approuver ou de le désapprouver. Sans se prononcer sur le fond des choses, Robespierre conseilla au club, le 7 décembre, de détourner le peuple des insurrections qui ne pouvaient que lui porter préjudice.

Il est remarquable qu'à la Convention aucun député montagnard n'osa demander la taxe des denrées[2]. Ils se bornèrent à défendre la réglementation et à proposer de conserver la loi du 16 septembre en l'améliorant, tels Fabre de l'Hérault et Chabot, à la séance du 5 novembre. Fayau réclama davantage le 29 novembre. Il voulait qu'on établît partout des greniers d'abondance. De tous les orateurs, Saint-Just fut celui qui approfondit le mieux les causes de la crise économique. Son discours du 29 novembre 1792 consacra d'emblée sa jeune réputation d'homme d'État. Il montra avec une force singulière, dans un style sententieux, où abondaient les aperçus profonds, que de la surabondance du papier-monnaie venait tout le mal : la baisse des changes, le renchérissement, les accaparements et les troubles. Il proposa de faire rentrer les impôts en nature et de vendre au plus vite les biens des émigrés, afin de rembourser la dette et de retirer les assignats de la circulation.

Levasseur (de la Sarthe) invoqua, le 2 décembre, l'expérience personnelle qu'il avait acquise en 1789 et 1790 dans ses fonctions d'officier municipal chargé de la police du marché du Mans pour légitimer les déclarations, les réquisitions et la vente forcée. « Lorsqu'une ville est assiégée », dit-il, « le magistrat a certainement le droit de forcer les habitants qui ont plusieurs fusils à les partager avec leurs concitoyens pour concourir à la

1. Voir leur séance du 27 octobre 1792.

2. Seul à ma connaissance, Louis Viger, premier député suppléant de Maine-et-Loire, eut le courage d'appuyer les pétitions de Seine-et-Oise et d'Indre-et-Loire, dans un mémoire qu'il présenta le 7 décembre et qu'on trouvera aux *Archives parlementaires*. Il s'y livrait à une critique clairvoyante de la loi du 16 septembre et indiquait comme un effet infaillible de la taxe des blés une hausse subite des assignats.

défense commune ; et lorsque les citoyens sont menacés de mourir de faim, le magistrat ne pourra forcer les cultivateurs à vendre l'excédent de leur approvisionnement ! » Robespierre appuya Levasseur et s'attacha à répondre aux arguments des partisans de la liberté économique : « Les aliments nécessaires à l'homme sont aussi sacrés que la vie elle-même. Tout ce qui est nécessaire pour la conserver est une propriété commune à la société entière. Il n'y a que l'excédent qui soit une propriété individuelle. » De tels principes auraient pu conduire Robespierre à la taxation. Il n'osa cependant pas aller jusque-là.

Les Girondins eurent beau jeu pour accuser les contre-révolutionnaires et les communistes d'être les fauteurs des troubles et pour dénoncer la réglementation comme une entrave pour le commerce et un instrument de disette. Lequinio, Barbaroux, Joseph Serre, Vergniaud, Creuzé-Letouche répétèrent les arguments de Roland. Serre déclara que la taxation était une atteinte aux propriétés, un avant-goût de la loi agraire. Les accapareurs, à l'en croire, étaient une légende. Il fallait simplement réprimer les agitateurs et rétablir la liberté. Creuzé-Latouche critiqua longuement la loi du 16 septembre. Les recensements forcés, dit-il, avaient fait croire à la disette. Les histoires d'accaparements n'étaient que des histoires de sorciers. Il proposa de rapporter la loi néfaste et de rétablir la liberté illimitée du commerce en frappant rudement tous ceux qui y porteraient atteinte.

La Convention suivit cet avis. La réglementation fut abrogée le 8 décembre. Roland triomphait !

*
* *

L'essai de réglementation, édicté par la Législative dans la crise de la première invasion, avait échoué pour des raisons multiples. D'abord il n'avait été pour ses auteurs qu'un expédient. Les autorités chargées de l'application, à commencer par le ministre de l'Intérieur, étaient, pour la plupart, foncièrement hostiles. Puis, la prédication imprudente des communistes avait effrayé l'opinion et provoqué une réaction, dont profitèrent les Girondins adversaires de cette législation. Les émeutes de la fin de novembre dans la Beauce achevèrent de compromettre une cause que la victoire de Jemappes et la conquête de la Belgique avaient déjà rendue sans objet.

Ajoutons encore que les lois des 9 et 16 septembre n'étaient guère défendables, parce qu'elles étaient incomplètes et inopérantes. Les réquisitions, confinées à l'intérieur de chaque département, ne pouvaient satisfaire à tous les besoins. Les départements, comme les anciennes provinces d'avant 1789, élevaient entre eux de véritables barrières. Pour que la réglementation fût viable, il aurait fallu abattre ces barrières, nationaliser les réquisitions au lieu de les départementaliser. Les pétitionnaires de Seine-et-Oise le comprirent. Mais les Montagnards eux-mêmes ne se souciaient pas alors de créer une administration centrale des subsistances, qui aurait été précisément dans les mains de Roland, leur adversaire politique[1]. Ils ne se souciaient pas davantage, dans l'âpre combat qu'ils menaient contre les Girondins, de poser dans son ensemble le redoutable problème de la propriété. Ils n'osèrent pas aller jusqu'à la taxation. Ils restèrent à mi-chemin dans une position fausse. Le peuple, réduit à ses seules forces, ne put pas imposer la taxation qu'il considérait comme le seul remède véritable au malaise économique. Il subit un nouvel échec. C'était le second depuis le début de l'année 1792[2].

Mais le procès de Louis XVI, les défaites militaires qui marquèrent le début de la première Coalition, la perte de la Belgique et la trahison de Dumouriez allaient travailler pour les taxateurs. Le jour viendra de la revanche populaire et du maximum.

Albert MATHIEZ.

1. La séance des Jacobins du 27 octobre 1792 est significative. Bentabole avait proposé l'établissement d'un ministère des subsistances. Thuriot combattit sa proposition en rappelant l'exemple des ministres Terray et Necker.

2. En février et mars 1792, un vaste mouvement pour la taxation avait déjà ébranlé les masses paysannes dans la Beauce, la Brie, le Noyonnais, le Cambrésis, etc. J'ai essayé d'en retracer les phrases dans un article qui paraîtra prochainement dans les *Annales révolutionnaires*. En même temps, les Parisiens avaient réclamé la taxe du sucre (voir mon article sur la « Crise du sucre en 1792 » dans la *Grande Revue* du 1er mars 1917).

MÉLANGES ET DOCUMENTS

ÉTUDES CRITIQUES
SUR
L'HISTOIRE DE CHARLEMAGNE[1]

II.

Les « petites annales ».

Nous avons vu que les « petites annales » carolingiennes ne semblaient pas remonter à une époque aussi reculée qu'on l'admettait jusqu'alors et que, loin d'avoir servi de sources aux premiers rédacteurs des *Annales royales*, elles semblaient plutôt avoir été elles-mêmes en partie compilées à l'aide de ces dernières. Ce n'est là toutefois qu'une hypothèse, dont la démonstration — dans la mesure où une démonstration proprement dite est possible — ne saurait être complète que si, après avoir essayé de montrer combien, grâce à elle, le problème de la composition des *Annales royales* apparaît plus simple et plus clair, nous pouvons prouver qu'elle permet du même coup d'expliquer d'une façon plus simple aussi et plus cohérente la composition des « petites annales » elles-mêmes.

Celles-ci sont si étroitement apparentées qu'on a depuis longtemps cherché à déterminer la nature de leurs rapports. En 1898, Gabriel Monod pouvait déjà écrire à ce sujet : « Les critiques allemands ont dépensé une somme prodigieuse d'efforts, de temps, d'encre et même d'esprit à faire et refaire ces généalogies d'annales plus compliquées que celles des héros des chansons de geste et où l'on arrive parfois à ne plus distinguer très bien les fils des pères et les aïeux des arrière-neveux[2] ». Mais, après avoir examiné l'un

1. La première partie de ces études a paru dans la *Rev. histor.*, t. CXXIV, p. 52-64.

2. G. Monod, *Études critiques sur les sources de l'histoire carolingienne* (*Bibliothèque de l'École des hautes études*, fasc. 119), p. 77.

après l'autre les divers systèmes proposés, Gabriel Monod croyait devoir conclure à l'impossibilité de choisir entre eux.

Depuis lors, les critiques allemands ont continué à édifier de nouveaux systèmes, sans qu'on puisse dire qu'ils aient beaucoup fait avancer la question[1]. Ils n'ont guère abouti qu'à imaginer une quantité prodigieuse de textes « perdus », dont M. Kurze a fourni une liste suggestive dans son dernier opuscule sur les *Annales carolingiennes*[2] : à l'en croire, à peu près tous les textes les plus importants de la période carolingienne ont disparu, et nous en aurions sans doute à jamais ignoré l'existence si lui et ses émules n'avaient été là pour nous la révéler. Heureusement qu'avec une ingéniosité sans pareille ils ont réussi à découvrir dans les maigres annales actuelles des résidus de ces grandes et vénérables Annales de Gorze, d'Echternach, de Saint-Wandrille, de Soissons, de Saint-Denis et de tant d'autres, parmi lesquelles M. Kurze se meut avec une aisance qu'on ne saurait trop admirer.

Que nous ayons, en effet, quelques pertes à déplorer dans la série des annales carolingiennes, nous ne le nierons pas; mais qu'elles soient aussi nombreuses, aussi graves, on peut s'en étonner. Et qu'on soit amené à faire de pareilles hypothèses par la logique d'un système qui suppose une riche floraison d'annales antérieures aux *Annales royales*, il y a là un symptôme inquiétant pour la solidité de ce système tout entier.

En renversant les termes du problème, nous croyons, au contraire, qu'il est possible d'aboutir à une classification des annales carolingiennes qui, si elle laisse encore place à quelque incertitude, permet d'éliminer du débat toutes ces hypothèses fantaisistes de textes perdus ou du moins de n'admettre la disparition que de quelques rares ouvrages, dont la substance avait passé dans les compilations qui nous restent.

C'est cette classification des « petites annales » que nous voudrions tenter d'établir ici[3], en laissant délibérément de côté les belles théories

1. G. Monod, *op. cit.*, p. 77-102, a indiqué et analysé les principaux travaux parus jusqu'en 1898. Ceux qui ont été publiés depuis et quelques-uns de ceux dont G. Monod n'avait pas eu l'occasion de parler sont relevés dans Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*, t. 1, 7e éd., par E. Dümmler (1904), principalement p. 154-166 et 210. Voir aussi Dahlmann-Waitz, *Quellenkunde der deutschen Geschichte*, 8e éd. (1912), p. 290-291. — Depuis lors a paru la brochure de M. Kurze indiquée à la note suivante.

2. Fr. Kurze, *Die karolingischen Annalen bis zum Tode Einhards* (Berlin, 1913, 62 p. in-8°. *Wissenschaftliche Beilage zum Jahresbericht des königl. Luisengymnasiums zu Berlin. Ostern 1913*).

3. Nous ne pourrons comprendre dans cette étude toutes les « petites annales » qui renferment des notes relatives à l'époque de Charlemagne. Mais la plupart

proposées par l'école de M. Kurze et en évitant le plus possible de recourir à l'hypothèse, trop commode dans bien des cas, du texte perdu, d'où l'on fait ensuite découler tous ceux dont la provenance semble obscure.

*
* *

Les Annales de Murbach.

Nous commencerons cette étude par l'examen d'un groupe d'annales qu'on s'accorde en général[1] à désigner, dans son ensemble, sous le nom d'Annales de Murbach, parce que plusieurs des notes qu'elles renferment toutes se rattachent au monastère de Murbach, dans les Vosges : ce sont les *Annales Nazariani* (708-790), les *Annales Alamannici* (708-799[2]) et les *Annales Guelferbytani* (741-805)[3], dont les titres, purement conventionnels, n'ont d'autre intérêt que d'être consacrés par l'usage[4].

Ces trois séries d'annales se ressemblent à tel point qu'on ne saurait hésiter et qu'on n'a guère hésité en fait à admettre qu'il y eût entre elles des rapports de dépendance directe. Mais comment doit-on en établir la filiation? Ici les avis diffèrent, et l'on a mis en avant tour à tour les hypothèses les plus compliquées, les plus singulières pour tenter de sortir d'embarras[5]. — Il est clair cependant que les *Annales Nazariani* sont jusqu'à l'année 790, date à laquelle

de celles que nous négligerons ne sont que des copies de celles dont nous nous occuperons. Notre examen portera sur les plus importantes, celles aussi dont la critique présente les plus sérieuses difficultés.

1. Voir, entre autres, G. Monod, *op. cit.*, p. 85; Wattenbach, *op. cit.*, p. 98.

2. Ce qui suit l'année 799 a été écrit plus tard et en d'autres lieux. Ce ne sont, pour l'époque de Charlemagne, que quelques notes locales très clairsemées.

3. Ces textes ont été publiés par Pertz dans les *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. I, p. 22-31 et 40-48. Nous n'avons pu utiliser la nouvelle édition des *Annales Alamannici* donnée par Henking, au t. XIX des *Mitteilungen zur vaterländischen Geschichte* (Saint-Gall), p. 224-265.

4. Les *Annales Nazariani* et les *Annales Guelferbytani* ont été ainsi nommées parce qu'elles ont été publiées les unes d'après un manuscrit provenant du monastère de Saint-Nazaire de Lorsch, les autres d'après un manuscrit conservé à Wolfenbüttel (*Guelferbytum*). Le nom des *Annales Alamannici* leur a été attribué par Pertz (*loc. cit.*, p. 20) pour cette raison qu'elles paraissent provenir de la région alamannique.

5. Cf. G. Monod, *op. cit.*, p. 90. Depuis lors ont paru encore quelques-uns des travaux de M. Kurze et l'ouvrage de M. Wibel (*Beiträge zur Kritik der Annales regni Francorum und der Annales q. d. Einhardi*, Strasbourg, 1902, IV-294 p. in-8°) qui n'ont pas contribué à simplifier beaucoup le problème.

elles prennent fin, de beaucoup les plus complètes et les plus précises : si l'on tient compte de ce fait que nous n'en connaissons le texte que par une unique et médiocre copie, où des mots, des membres de phrases ont visiblement été sautés [1], il faut reconnaître qu'elles sont le modèle dont les deux autres annales procèdent en droite ligne.

I. « *Les Annales Guelferbytani* » *jusqu'en 790.* — Pour les *Annales Guelferbytani*, dont on a pourtant voulu faire la source des *Annales Nazariani*[2], le doute ne semble pas possible : que l'on compare dans le détail les deux textes, et l'on ne trouvera rien dans les *Annales Guelferbytani* qui n'ait pu être copié sur les *Annales Nazariani*, sauf 1°, tout au début, une récapitulation des années écoulées depuis la création du monde, extraite, est-il dit, « ex libro canonum », et qui manque aussi bien aux *Annales Alamannici* qu'aux *Annales Nazariani*; 2° la note de l'année 741[3] et la mention de la prise de Clermont en 761, qui sont dans le même cas et qui ont été tirées probablement des *Annales Mettenses*[4], utilisées pour la suite par le rédacteur des *Annales Guelferbytani*[5]; enfin 3° la mention, en 787, du décès d'Amicho, abbé de Murbach. Cette mention, qui fait également défaut aux *Annales Alamannici*, figurait-elle dans le texte original des *Annales Nazariani*, où l'ordination d'Amicho est notée sous l'année 774? Ou bien y faut-il voir une addition des *Annales Guelferbytani?* Peu importe. De toutes façons, rien ne s'oppose à ce qu'on admette que ces dernières sont issues des *Annales Nazariani*.

Elles n'en sont même souvent, semble-t-il, qu'un résumé incomplet, insuffisant : à plus d'une reprise les noms des rois qui ont dirigé une guerre y sont remplacés par l'expression vague « les Francs[6] » ; des détails essentiels ont été laissés de côté (comme les motifs de l'arrestation des Thuringiens, en 786, ou comme les circonstances de la

1. Voir, par exemple, la note de l'année 724 : « Levavit contra Carlo », ou celle de 734 : « Karlus perrexit in Frisiam et inde usque ad inter. »

2. Cf. G. Monod, *op. cit.*, p. 86, note 1, p. 90, 91.

3. « 741. Theudeballus reversus in Alsatia rebellavit cum (?) Wascones, Baiuvarii et Saxones » (éd. Pertz, p. 27).

4. *Annales Mettenses priores*, éd. B. von Simson (1905, collection des *Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum*), p. 34-35 et p. 51.

5. Voir plus loin, p. 293.

6. *Ann. Guelferb.*, 745 : « Franci in Saxonia cum exercitu » (= *Ann. Nazar.*, 745 : « Karlomannus et Pippinus cum exercitu in Saxonia »); 761 : « Franci in Wasconia » (= *Ann. Nazar.*, 761 : « Pippinus rex fuit in Wasconia »); 762 : « Franci in Wasconia » (= *Ann. Nazar.*, 762 : « Rex Pippinus cum Francis fuit in Equitania »); 775 : « Franci in Saxonia » (= *Ann. Nazar.*, 775 : « Carolus rex cum exercitu Francorum in Saxoniam »).

mort de saint Boniface, dont les *Annales Guelferbytani* disent seulement : « vitam temporalem finivit »); à l'année 751, l'omission de tout un membre de phrase[1] rend même le texte incompréhensible, mais on ne saurait dire qui, de l'annaliste ou du copiste, est responsable de cette bévue. C'en est assez cependant pour qu'on puisse considérer les *Annales Guelferbytani* jusqu'à l'année 790 comme un simple abrégé des *Annales Nazariani*, sauf à admettre que leur rédacteur les a complétées en trois ou quatre passages à l'aide des textes indiqués plus haut.

II. *Les « Annales Alamannici » jusqu'en 785.* — Le cas des *Annales Alamannici* est à peu près le même, du moins jusqu'à l'année 785, à cette différence près que les rares additions dignes d'intérêt faites par leur auteur au texte des *Annales Nazariani* sont toutes[2] tirées cette fois des *Annales Laureshamenses*, auxquelles, nous le verrons, l'annaliste devait encore faire plus d'un emprunt pour la période suivante. Mais ces quelques additions mises à part, les *Annales Alamannici* sont partout jusqu'en 785 non seulement beaucoup moins complètes, mais moins précises que les *Annales Nazariani*. Ainsi, leur auteur écrit : « Les Francs en Saxe, puis à Rome », là où les *Annales Nazariani* portent : « Les Francs en Saxe, puis *le roi Charles se rend* à Rome » (780), ou bien encore : « Grifon en Saxe », au lieu de « Grifon *s'enfuit* en Saxe » (748). Sous l'année 723, il confond les fils de Drogon

1. *Ann. Guelferb.*, 751 : « Et Zacharias papa defunctus; tercia die alter Stephanus electus et consecratus. » Les mots « alter Stephanus » ne se comprennent que si l'on a le texte des *Annales Nazariani* sous les yeux : « Zacharias papa defunctus; Stephanus electus, tercia die percussus; alter Stephanus electus atque consecratus. »

2. Ces additions sont les suivantes : « Audoinus episcopus obiit », en 736 (= *Ann. Lauresh.*, 736 : « Audoinus episcopus mortuus »); « et Karolus Romam pervenit », en 774 (= *Ann. Lauresh.*, 774 : « Et perrexit usque ad Romam »); « Fames magna et mortalitas in Francia », en 779 (= *Ann. Lauresh.*, 779 : « Fames vero magna et mortalitas in Francia »); enfin les mots « Pippino baptizato », en 781 (= *Ann. Lauresh.*, 781 : « ... et baptizatus est filius ejus, qui vocabatur Carlomannus, quem Adrianus papa mutato nomine vocavit Pippinum »). Le compilateur des *Annales Alamannici* ajoute encore les mots : « Franci quieverunt » et « quieverunt » sous deux années (728 et 759) où les *Annales Nazariani* n'indiquent effectivement aucun événement militaire. On ne peut évidemment rien conclure de ces additions, pas plus que des suivantes : celle du titre de « major domus » à la suite du nom de Pépin en 714; celle du qualificatif « junioris » à la suite du nom de Dagobert, en 715; celle du nom d'Étienne devant le mot *papa*, en 753. Quant à la leçon : « Hiemps dura » (708), elle n'est peut-être, ainsi que le début de l'année suivante (« annus durus ») qu'un essai d'interprétation du texte des *Annales Nazariani* pour l'année 709.

avec ceux de Charles Martel et aboutit à une note inintelligible[1]. Il ne semble donc pas niable que les *Annales Alamannici* ne soient, elles aussi, dans leur ensemble, jusqu'en 785, qu'un sommaire des *Annales Nazariani.*

Par suite, pour la période qui s'étend de 708 à 785, nous n'avons à nous préoccuper que de ces dernières.

III. *Les « Annales Nazariani ».* — Or, si l'on admet que les *Annales royales* leur sont antérieures, il suffit de les comparer à celles-ci à dater de 741 (point de départ des *Annales royales*) pour s'assurer que leur auteur a dû en avoir le texte sous les yeux et s'est le plus souvent contenté d'en résumer les données essentielles. Ainsi, à l'année 743, les *Annales royales* signalent qu'après avoir combattu avec son frère, Carloman seul (*per se*) envahit la Saxe, prit la forteresse de Hoch-Seeburg et imposa la paix au Saxon Thierri. A ces indications correspond la note suivante des *Annales Nazariani :* « Pippinus quievit et Karlomannus in Saxonia cum exercitu. » De même, sous l'année 757, l'auteur des *Annales royales* écrit : « Misit Constantinus imperator regi Pippino cum aliis donis organum, qui in Franciam usque pervenit », ce qui est condensé en ces mots dans les *Annales Nazariani :* « Venit organa in Franciam. » « Pippinus rex in Saxoniam ibat », est-il dit au début de l'année 758 dans les *Annales royales*, qui font suivre ces mots du détail de l'expédition entreprise par Pépin le Bref : « Rex Pippinus fuit in Saxonia », se borne à rappeler notre compilateur. Et à l'année suivante il condense dans cette formule obscure, que nous avons déjà signalée[2] : « Mutavit rex Pippinus nomen suum in filium suum » la phrase claire et d'une précision presque excessive des *Annales royales :* « Natus est Pippino regi filius, cui supradictus rex nomen suum imposuit, ut Pippinus vocaretur sicut et pater ejus. »

A l'année 786, on observe un brusque changement : aux courtes et sèches mentions des années précédentes succède tout à coup un récit étoffé, substantiel, auquel nous devons la connaissance de certains faits, comme le complot des seigneurs thuringiens en 786, dont les *Annales Nazariani* et les textes qui en dérivent sont à peu près seuls à parler. Entre ce récit et celui des *Annales royales*,

1. « Duo filii Karoli, Arnold, Druogo et unus mortuus » (ce qui ferait *trois* et non *deux* fils). — Sous l'année 750, les manuscrits des *Annales Alamannici* portent : « Franci in Bauguaria et Grifo », là où l'auteur des *Annales Nazariani* écrit avec raison : « Franci in Beweria et Grifo reversus est ad propria »; mais l'interruption de la phrase des *Annales Alamannici* n'est peut-être imputable qu'à la distraction d'un copiste.

2. *Rev. histor.*, t. CXXIV, p. 54.

il n'y a plus aucun rapport ; et l'on peut affirmer que si les *Annales Nazariani* ne sont jusqu'en 785 qu'une compilation, dont celles-ci ont fourni en partie la matière, elles sont, en revanche, contemporaines et pleinement originales depuis 786.

Est-ce à dire qu'avant cette date les *Annales Nazariani* ne procèdent que des *Annales royales*? — Évidemment non, puisqu'elles remontent une trentaine d'années plus haut (jusqu'en 708), et nous verrons qu'elles se rapprochent en plus d'un point à la fois des *Annales Sancti Amandi* et des *Annales Mettenses*. Mais cette question sera plus utilement examinée dans la suite.

Quant aux *Annales Guelferbytani* et aux *Annales Alamannici*, passé 790 pour les premières et 785 pour les secondes, ce n'est plus avec les *Annales Nazariani*, mais avec d'autres annales qu'elles sont apparentées.

IV. *Les « Annales Guelferbytani » depuis 791.* — Les *Annales Guelferbytani* se rapprochent nettement à la fois des *Annales Laureshamenses* et des *Annales Mettenses* (en leur rédaction primitive) et quoi qu'en aient dit certains critiques, l'explication en est fort simple : car il est manifeste que les *Annales Guelferbytani* ne sont d'un bout à l'autre qu'une compilation dont ces deux ouvrages ont fourni la substance dès que les *Annales Nazariani* (arrêtées en 790) ont fait défaut à leur auteur. On peut même ajouter que si, elles s'arrêtent[1] à l'année 805, la raison en est que les *Annales Mettenses* n'allaient primitivement pas plus loin[2].

Et, pour mettre en lumière les procédés du compilateur, il suffira ici de citer à titre d'échantillon sa note de l'année 799, où il s'est appliqué à extraire de ses deux modèles et à fondre ensemble les renseignements qui lui ont paru les plus dignes d'intérêt : « Charles, déclare-t-il, tint le plaid à Lippeham et de là gagna Paderborn, d'où il envoya Charles avec l'ost en avant, en Saxe. Erich et Gerold furent tués. *Et le pape Léon y vint* (à Paderborn) *le trouver*, ainsi que 203 autres Romains, ses conseillers; et les envoyés de l'impératrice y vinrent aussi; et de nouveau *il fut à Aix, d'ou il alla en tournée jusqu'à Tours*[3]. » La partie de

1. Les trois courtes notes des années 814, 817 et 823 (éd. Pertz, p. 46) ne se rattachent en effet d'aucune façon à la compilation primitive.

2. Voir *Annales Mettenses priores*, éd. B. von Simson, p. XIV, et ce que nous disons nous-même plus loin de ces annales.

3. *Annales Guelferbytani*, éd. Pertz, p. 45 : « Karolus plaidavit ad Lippihamme, inde perrexit ad Phaderprunnin; inde transmisit Karolum cum hoste in antea in Saxoniam. Erih, Kerolt occisi. *Et hic venit papa Leo ad eum* et

cette note que nous reproduisons en italiques est tirée des *Annales Laureshamenses* (années 799 et 800)[1] ; le reste provient des *Annales Mettenses* (années 798 et 799)[2], que le rédacteur a complétées ou interprétées en parlant — sans doute par assimilation avec ce qui s'est passé à d'autres dates — de plaid réuni à Lippeham là où l'annaliste de Metz mentionne seulement le passage du roi dans cette localité. Le seul détail vraiment neuf qu'on lui doive est l'indication du nombre des délégués romains qui auraient accompagné le pape ; et il faut bien avouer que ce renseignement, qu'il est impossible de vérifier[3], est d'une précision qui surprend quelque peu.

Parfois les emprunts faits par le compilateur sont presque textuels, comme c'est le cas en 798, où la phrase des *Annales Laureshamenses*[4] : « Et de ipsis Saxonis tulit secum quos voluit et quos voluit dimisit ; et ipse pervenit ad Aquis palatio » a été remplacée par la suivante : « Et sicut ipse voluit tulit obsides multos de Saxones et pervenit ad Aquas[5]. » Et il arrive même que le modèle soit transcrit mot pour mot, comme en 802, où l'on peut lire sans changement aucun ces deux phrases des *Annales Mettenses* : « Herena imperatrix de Constantinopoli misit legatum suum Leonem spatarium de pace confirmanda inter Francos et Grecos » et « Celebravit imperator natalem Domini et pascha Aquis[6] ».

Sauf pour quelques rares détails, les *Annales Guelferbytani* ne nous apportent donc que la reproduction ou le résumé de ce que

alii Romani consiliatores ejus CCIII ; et missi imperatisse ibi fuerunt ; et iterum *ad Aquas ; inde perrexit in circatum usque ad Tur[o]nes.* »

1. *Annales Laureshamenses*, éd. Pertz (*Mon. Germaniae, Scriptores*, t. I), p. 37-38 ; éd. Katz (1889), p. 43 : « ... et ibi venit ad eum domnus Leo apostolicus... Ipsum hiemem resedit apud Aquis palatio et circa quadragensimæ tempus circuivit villas suas seu etiam corpora sanctorum usque dum post pascha pervenit Turones... »

2. *Annales Mettenses priores*, éd. B. von Simson, p. 83-84 : « Rex vero Carolus in Saxoniam profectus Renum ad Lippeiam transiit, in loco qui vocatur Patrebrunna positis castris consedit. Indeque, diviso exercitu, Carolum filium suum cum una parte ad colloquium Sclavorum et ad recipiendos hos qui de Nordleudis venerant Saxonibus et in Bardengawi direxit... Et Heiricus dux Forojuliensis... obpressus est. Et Geraldus comes... prelio cecidit. » *Ibid.*, p. 82 (ann. 798) : « Erant enim legati... epistolam Herene imperatricis deferentes. »

3. Il n'est ni confirmé ni démenti par aucun autre texte.

4. *Ann. Lauresh.*, ann. 798, fin, éd. Pertz, p. 37 ; éd. Katz, p. 43, l. 1-3.

5. *Ann. Guelf.*, éd. Pertz, p. 45. Le texte de Pertz porte : « Et ibi plaidavit, sicut ipse voluit et tulit, etc... » La correction « et ibi plaidavit ; et sicut ipse voluit tulit, etc. » s'impose.

6. *Annales Mettenses priores*, éd. B. von Simson, p. 88, l. 29-31, et p. 89, l. 3-4 (dans ce dernier texte, la variante « Aquisgrani palacio » au lieu de « Aquis »).

nous pouvons lire dans d'autres documents, et il y a lieu de réformer sur ce point le jugement de Gabriel Monod[1], qui leur attribuait, au contraire, « une importance réelle », au moins pour les années 741 à 790.

V. *Les « Annales Alamannici » depuis 786.* — Si peu originales qu'elles soient, il ne semble pas niable cependant qu'elles aient, à leur tour, servi de source au compilateur de la portion des *Annales Alamannici* comprise entre 786 et 799, et celui-ci paraît s'être borné dans la plupart des cas à mettre bout à bout en les abrégeant les données fournies à la fois par les *Annales Guelferbytani*, par les *Annales Laureshamenses* et probablement aussi par les *Annales Mosellani*[2]. Pour les années 786-789, les rapports entre les *Annales Alamannici* et les *Annales Guelferbytani* sont très nets : les deux textes coïncident même tout à fait, à ceci près que quelques-uns des détails des *Annales Nazariani* qui avaient été retenus dans les *Annales Guelferbytani* ont disparu dans les *Annales Alamannici*[3] et que celles-ci, en revanche, comportent de petites additions faites à l'aide des *Annales Laureshamenses.*

A partir de 790, au contraire[4], les *Annales Guelferbytani* ne sont plus utilisées qu'accessoirement par le rédacteur des *Annales Alamannici*[5], et les *Annales Laureshamenses* deviennent sa

1. G. Monod, *op. cit.*, p. 96.

2. On peut remarquer du moins les analogies suivantes : en 792, les *Annales Alamannici* et les *Annales Mosellani* (éd. Lappenberg, dans les *Monum. Germaniae, Scriptores*, t. XVI, p. 498) parlent toutes deux de la trahison des Saxons et des Frisons (*Saxones et Frisones*, dit le premier texte, *Frisones et Saxones*, dit le second) et de la pendaison (indiquée par le même mot *suspensi* dans les deux textes) des complices de Pépin; en 795-796, elles parlent également toutes deux de l'élection du pape Léon III. — Une note relative aux combats livrés sous Narbonne contre les Sarrasins en 793 semble provenir d'annales aquitaniques perdues dont la *Chronique de Moissac* nous a conservé de nombreuses épaves. Les éléments de la note en question se retrouvent d'ailleurs dans cette chronique (éd. Pertz, *Mon. Germaniae, Scriptores*, t. I, p. 300).

3. Ce qui suffirait à faire écarter l'hypothèse, qu'on serait d'abord tenté de trouver plus vraisemblable (à raison de la date à laquelle s'arrêtaient primitivement les *Annales Alamannici*), de l'utilisation directe des *Annales Nazariani* par l'auteur des *Annales Alamannici*, lesquelles auraient alors servi de source aux *Annales Guelferbytani*, bien loin de tirer de celles-ci leur substance.

4. A partir de cette date, il en existe deux versions, que Pertz a publiées face à face, sur deux colonnes (*Mon. Germ., Scriptores*, t. I, p. 47-48); mais la version des manuscrits de Monza et de Vérone (colonne de droite) n'est qu'un abrégé de l'autre.

5. Comparer les *Ann. Alam.*, ann. 790 : « Karolus rex, commoto exercitu magno Francorum et Saxonum atque Sclavorum perrexit in regionem Wanda-

source principale[1]. Il les condense de son mieux en faisant souvent des emprunts textuels. On en peut donner pour exemple la note de l'année 794 : « Karolus iterum in Saxonia, et ipsi Saxones venerunt obviam illi et promiserunt illi fidelitatem et postea mentiti sunt », qui répond aux indications suivantes des *Annales Laureshamenses* (années 794-795) : « Et rex inde iterum perrexit in Saxoniam et Saxones venerunt ei obviam ad Heresburg, iterum promittentes christianitatem et jurantes... sed... infidelitas unde consueverat a parte Saxanorum exorta est. » Sans être partout aussi évidents, les emprunts aux *Annales Laureshamenses* se poursuivent jusqu'à l'année 798; puis, après une courte note relative à l'année 799, dont les *Annales Guelferbytani* ont facilement pu fournir la substance, les *Annales Alamannici* s'arrêtent brusquement, non toutefois sans avoir ajouté, vers la fin (années 793, 797, 798), quelques renseignements dont on ne trouve pas trace dans les textes précédemment indiqués et qui semblent originaux.

Une dernière question se pose au sujet de ces trois séries d'annales que nous venons de passer en revue : celle de leur lieu d'origine. Mais ici nous pouvons heureusement nous borner à faire nôtres les conclusions admises jusqu'alors par la majorité des érudits : toutes semblent provenir également du monastère de Murbach, car aussi bien dans les *Annales Nazariani* (années 744, 747, 762, 774) que dans les parties des *Annales Guelferbytani* (année 787) ou des *Annales Alamannici* (année 793) qui en sont indépendantes et ne procèdent pas non plus les unes des autres[2], on rencontre des notes concernant les abbés de ce monastère : leur notoriété n'était pas telle que des annalistes étrangers à Murbach eussent des raisons de

lorum, terram devastavit et cum praeda reversus est in pace », et ann. 791 : « Karolus rex Hunnorum regnum vastat » avec les *Ann. Guelf.*, ann. 791 : « Karolus rex perrexit cum tres exercitus in Huni et devastavit terram illorum ex parte et reversus est absque bello. » Rapprocher encore *Ann. Alam.*, ann. 795 : « Iterum rex Karolus cum magno exercitu Francorum in Saxonia, terram vastavit et ipsos conquisivit et exinde adduxit obsides 7070 » et *Ann. Guelf.*, ann. 795 : « Inde venit in Saxones et devastavit terram illam ex magna parte et obsides plures inde adduxit »; *Ann. Alam.*, ann. 796 : « Karolus rex in Saxonia cum magno exercitu Francorum, terram devastavit » et *Ann. Guelf.*, ann. 796 : « Karolus iterum in Saxonia et depraedavit terram illam »; *Ann. Alam.*, ann. 798 : « exinde adduxit obsides innumerabiles » et *Ann. Guelf.*, ann. 798 : « et tulit obsides multos de Saxones »; *Ann. Alam.*, ann. 799 : « Kerolt occiditur » et *Ann. Guelf.*, ann. 799 : « Erih, Kerolt occisi. »

1. On en constate l'emploi aux années 790, 792, 794, 795, 796, 797, 798.

2. Nous ne parlons pas ici, bien entendu, des annales mises plus tard et dans d'autres monastères à la suite des *Annales Alamannici* primitives, dont le texte, nous l'avons dit, prend fin en 799.

s'intéresser à eux et surtout de les citer, comme c'est le cas, sans même indiquer le nom de leur abbaye[1].

*
* *

Les Annales de Lorsch.

Les *Annales Mosellani*[2], les *Annales Laureshamenses*[3] et le *Fragmentum Chesnianum*[4] ne sont, à proprement parler, que trois copies plus ou moins complètes, plus ou moins fidèles, d'un même corps d'annales qui s'étend de 703 à 785. Mais entre ces copies aucune confusion n'est possible parce que, dans chacune d'elles, le texte primitif a été continué jusqu'à une date différente (jusqu'en 798 dans les *Annales Mosellani*, jusqu'en 803 dans les *Annales Laureshamenses*, jusqu'en 806 dans le *Fragmentum Chesnianum*[5]) et que ces trois continuations sont trois œuvres nettement

1. On a souvent rattaché au groupe des annales de Murbach les *Annales Sangallenses breves* (*Mon. Germ.*, *Scriptores*, t. I, p. 64-65; éd. Henking, dans les *Mitteil. zur vaterländischen Geschichte* de Saint-Gall, t. XIX, p. 220-223), les *Annales Weingartenses* (*Script.*, t. I, p. 65-67), les *Annales Augienses* (*ibid.*, p. 67-69) et les *Annales Sangallenses majores* (*ibid.*, p. 73-85; éd. Henking, *loc. cit.*, p. 265-323). Ce ne sont, en réalité, pour toute leur partie ancienne que des extraits des *Annales Alamannici.*

2. Publiées par Lappenberg, d'après un manuscrit de Petrograd, dans les *Monumenta Germaniae*, *Scriptores*, t. XVI, p. 494-499. Il leur a donné ce nom parce que leur auteur s'intéresse spécialement à la région « que traverse la Moselle supérieure ».

3. Publiées par Pertz, *Monumenta Germaniae*, *Scriptores*, t. I, p. 22-39, et d'après un manuscrit conservé au monastère de Saint-Paul en Carinthie, avec les variantes des autres manuscrits, par E. Katz, *Annalium Laureshamensium editio emendata secundum codicem St. Paulensem* (St Paul, 1889, in-8°, 63 p., extr. du *Jahresbericht des öffentlichen Stifts-Untergymnasiums der Benedictiner zu St Paul*).

4. Ainsi nommé par les derniers critiques (Wattenbach, *op. cit.*, p. 162; Katz, *op. cit.*, p. 12, etc. Pertz disait : « Fragmentum annalium Chesnii ») parce qu'il a été publié pour la première fois par André Du Chesne d'après un manuscrit (aujourd'hui au Vatican, Reg. lat. 213, xe siècle) qui commence seulement à l'année 769. On trouvera le texte des parties originales du *Fragmentum* dans Pertz, *Mon. Germ.*, *Scriptores*, t. I, p. 33-34, et les variantes des autres parties dans les notes des éditions que Pertz et E. Katz ont données des *Annales Laureshamenses.*

5. Le manuscrit unique du *Fragmentum* s'arrête du moins à cette date, et au milieu d'une page (voir Katz, *op. cit.*, p. 6), de sorte que toute idée de mutilation du manuscrit doit être écartée; mais ce n'est qu'une copie du xe siècle, et comme le scribe l'a interrompue quelques mots avant la fin d'une phrase (voir Katz, *ibid.*), on ne peut certifier que l'œuvre qu'il transcrivait ne dépassait effectivement pas l'année 806.

distinctes. Celles-ci n'en présentent pas moins elles-mêmes un air de famille, qu'il importe tout d'abord de mettre en relief.

I. *Rapports des « Annales Mosellani », des « Annales Laureshamenses » et du « Fragmentum Chesnianum » depuis 786.* — Pertz a rendu facile la comparaison du *Fragmentum Chesnianum* et des *Annales Laureshamenses* en les reproduisant côte à côte au tome I des *Monumenta Germaniæ*[1]. Il suffit de se reporter à son édition pour se convaincre que les deux versions se répondent souvent mot pour mot, tout au moins de 786 à 790, car passé cette date l'auteur du *Fragmentum Chesnianum* se borne à transcrire sans y rien changer le récit des *Annales royales*.

Les coïncidences entre les *Annales Laureshamenses* et les *Annales Mosellani*, moins apparentes et moins complètes d'ordinaire, ne sont guère moins décisives. Ainsi, sous l'année 792[2], parlant du complot ourdi par Pépin, fils de Charlemagne, l'auteur des *Annales Mosellani* note : « Ipsoque anno, tempore autumni, ejudem regis primogenitus filius nomine Pippinus, ex concubina ejus Himiltrude natus, in tanto scelere inventus est, ut regnum sibi patris, patrem et fratrem occidendo, fraude subripere deliberaret » ; et les *Annales Laureshamenses* disent en termes analogues : « Et in ipso anno inventum est consilium pessimum quod Pippinus, filius regis, ex concubina Himildrude nomine genitus, contra regis vitam seu filiorum ejus, qui ex legitima matrona geniti sunt, inierat, quia voluerunt regem et ipsos occidere et ipse pro eo quasi Abimelech in diebus suis regnare, qui occidit fratres suos. » Et à maintes reprises on relève de ces ressemblances qui ne peuvent toutes être le fait du hasard, comme ce début d'année des *Annales Mosellani :* « Hoc anno Karlus rex placitum habuit in Wormatia tempore aestivo absque ullo itinere generali » (année 790), auquel répond la phrase suivante des *Annales Laureshamenses :* « Eo anno conventum rex habuit in Wormacia, non tamen magis campum, et ipse annum transiit sine hoste », ou comme ces mots : « Hoc anno Karlus... in ipsa civitate Reganesburg resedit » (*Annales Mosellani*, année 792), dont les *Annales Laureshamenses* offrent aussitôt la réplique : « Eodem anno resedit rex in Baioaria et apud Reganesburg celebravit Pascha. »

Plus décisif encore est le parallélisme des deux récits, si net d'un

1. *Mon. Germaniae, Scriptores*, t. I, p. 33-34.

2. Pour cette comparaison, il faut se rappeler qu'une erreur répétée du scribe auquel nous devons l'unique manuscrit connu des *Annales Mosellani* a entraîné de 788 à 798 un retard régulier d'un an dans l'indication de tous les chiffres d'années : là où le manuscrit porte 791, il faut donc lire 792.

bout à l'autre qu'on ne peut l'expliquer que par une « contamination » directe ou par le recours simultané aux mêmes sources. Par exemple, les deux notes de l'année 792, dont nous venons d'extraire des phrases symétriques, se font pendant d'une façon non moins complète quant au fond et rapportent dans le même ordre les mêmes faits : 1° séjour du roi à Ratisbonne; 2° à l'été (*aestivo tempore*, dans les deux textes), trahison des Saxons, qui, unis aux païens du voisinage (les *Annales Mosellani* précisent que ce sont des Frisons), massacrent un détachement de troupes franques; 3° complot de Pépin, fils de Charlemagne et de la concubine Himiltrude, et châtiment des coupables. Or il s'agit là de faits qui, en majeure partie, ne se retrouvent pas ailleurs, au moins avec ce détail. L'hypothèse la plus naturelle est donc celle de l'utilisation directe d'un des deux textes par l'autre; et le plus ancien des deux paraît bien être celui des *Annales Mosellani*, qui est le moins circonstancié et qui s'arrête en 798, tandis que le récit des *Annales Laureshamenses* continue jusqu'en 803[1].

Pour les mêmes raisons, on est porté à considérer les *Annales Laureshamenses* comme antérieures au *Fragmentum Chesnianum*, lequel atteint l'année 806[2]; et si les *Annales Laureshamenses* semblent une amplification des *Annales Mosellani*, le *Fragmentum Chesnianum* semble, de son côté, une amplification des *Annales Laureshamenses*, mais jusqu'en 790 seulement, puisque, dès l'année suivante, au récit des *Annales Laureshamenses* le compilateur préfère celui des *Annales royales*, qu'il reproduit dès lors textuellement.

II. *Sources des Annales de Lorsch jusqu'en 785.* — Mais

1. Telle est aussi l'opinion de M. Kurze; mais la raison principale qu'il en donne (*Ueber die karolingischen Reichsannalen von 741-829*, dans le *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XXI, 1895, p. 23), à savoir que les *Annales Mosellani* fixent inexactement au début de l'année 796 le décès du pape Adrien, placé correctement au 25 décembre 795 par les *Annales Laureshamenses*, est loin d'être décisive; car, comme il le fait observer lui-même (p. 23, n. 2), il reste possible que l'auteur des *Annales Mosellani* ait fait débuter l'année 796 à la Noël. Or cette supposition a toute chance d'être exacte; car, à deux reprises, cet auteur marque avec netteté le changement d'année à cette date (ann. 791 et 792, p. 498, lignes 5 et 7). — Mais nous devons noter que la source des *Annales Mosellani* et des *Annales Laureshamenses* étant ici (comme on le verra plus loin) les *Annales royales*, lesquelles placent elles-mêmes le décès du pape au début de 796, les *Annales Mosellani* se tiennent sur ce point — et sur beaucoup d'autres d'ailleurs — plus près de leur modèle, ce qui s'explique mieux, en effet, si les *Annales Mosellani* sont elles-mêmes antérieures aux *Annales Laureshamenses*.

2. Et qui même dépassait peut-être cette année. Voir plus haut, p. 297, n. 5.

quelles sont les sources, d'abord de ces annales primitives, auxquelles nous conserverons leur nom traditionnel d'Annales de Lorsch, et dont les *Annales Mosellani*, les *Annales Laureshamenses* et le *Fragmentum Chesnianum* ne sont jusqu'en 785 que trois copies également dignes de notre attention? Quelles sont ensuite les sources des continuations dont chacune de ces trois copies a été pourvue et qui, échafaudées l'une sur l'autre, n'en demeurent pas moins toutes originales par quelque côté?

Au premier rang des annales que le compilateur a utilisées, nous placerons les *Annales Nazariani*, dont il semble n'avoir guère fait autre chose que transcrire le texte pour les années 708-767, et d'une façon si fidèle d'ordinaire qu'on ne saurait mettre en doute l'étroite parenté des deux ouvrages. Il est vrai que cette parenté pourrait s'expliquer aussi bien en apparence si l'on supposait que ce sont les *Annales Nazariani* qui procèdent des *Annales de Lorsch*. On serait même tenté de voir une confirmation de cette hypothèse dans ce fait qu'à trois reprises au moins (en 752, en 753, en 755 et probablement aussi en 754) les *Annales Nazariani* mentionnent en les plaçant un an trop tôt des événements que les *Annales de Lorsch* datent d'une façon correcte. Mais on pourrait retourner la proposition : car il arrive ailleurs (en 751, en tout cas, pour le couronnement de Pépin) que la date exacte soit fournie par les *Annales Nazariani*, alors que les *Annales de Lorsch* font erreur. De ces rectifications de détail, on ne peut donc rien tirer, sinon que les compilateurs des deux ouvrages ont été également en mesure, grâce aux autres documents dont ils disposaient (et en particulier grâce aux *Annales royales*), de corriger certaines inexactitudes de leur modèle.

Nous serions sans doute dans l'impossibilité d'opter, si les rapports entre les *Annales Nazariani* et les *Annales de Lorsch* ne se poursuivaient après 767[1] et même après 785. Les trois continuations des *Annales de Lorsch* nous apportent, en effet, sous les années 786-

1. Jusqu'à cette date, les rapports entre les *Annales de Lorsch* et les *Annales Nazariani* sont faciles à constater en se reportant à l'édition de Pertz (*Mon. Germ.*, *Scriptores*, t. I, p. 22-30), où les textes sont publiés en colonnes parallèles, à la condition toutefois de compléter les leçons des *Annales Laureshamenses*, seules reproduites par Pertz (avec les variantes du *Fragmentum Chesnianum*), à l'aide des *Annales Mosellani*. De 767 à 785, les rapports entre les deux séries annalistiques sont beaucoup plus rares et bien moins marqués; mais on peut noter quelques rencontres d'expressions (notamment les mots *mai campus*, sous les années 777 et 781), qui ne suffiraient pas à elles seules à faire admettre que le compilateur des *Annales de Lorsch* a eu les *Annales Nazariani* sous les yeux, mais dont on est en droit de tirer argument dès l'instant où il est prouvé que les rapports entre les deux textes se poursuivent après 785.

790, des détails, dont quelques-uns (notamment sur le complot des comtes thuringiens, en 786, ou sur le châtiment de Tassilon, en 788) ne se retrouvent que dans les *Annales Nazariani;* mais leurs trois récits, fragmentaires, incomplets, n'ont retenu chacun qu'une faible partie des renseignements donnés par les *Annales Nazariani*, et celles-ci sont à tous égards tellement plus précises et si cohérentes qu'on ne saurait les considérer comme une mise en œuvre des trois autres textes, mais qu'il y faut voir la source à laquelle les continuateurs des *Annales de Lorsch* ont dû venir successivement puiser. Cette constatation nous paraît décisive : pas plus avant qu'après 785 les *Annales Nazariani* ne peuvent avoir été compilées à l'aide des *Annales de Lorsch;* ce sont ces dernières qui en dérivent.

Avec celui des *Annales Nazariani*, le texte dont leur auteur a fait le plus largement usage est celui des *Annales royales*, auxquelles, du reste, on s'en souvient, le rédacteur des *Annales Nazariani* avait déjà lui-même recouru. S'il ne leur a presque rien emprunté avant l'année 765, il en a, par contre, tiré la majeure partie de ses renseignements pour la période suivante, jusqu'en 785, date à laquelle prend fin la compilation primitive; et renonçant à l'extrême brièveté dont les *Annales Nazariani* lui fournissaient l'exemple, il a pu dès lors, à l'aide de ce nouveau modèle, étoffer un peu son récit et en accroître la précision. Il ne nous apporte cependant encore qu'un résumé des *Annales royales* et un résumé où les termes mêmes de ces dernières surnagent souvent. S'agit-il, par exemple, de la campagne de Saxe de 772, il écrira : « Fuit rex Carolus hostiliter in Saxonia et destruxit fanum eorum quod vocatur Irminsuul », où l'on reconnaîtra sans peine la phrase des *Annales royales :* « Et inde perrexit partibus Saxoniae prima vice, Eresburgum castrum coepit, ad Ermensul usque pervenit et ipsum fanum destruxit[1]. » Des notes comme celles des années 776, 777, 779 ne sont, elles aussi, à peu de chose près, que des sommaires, plus ou moins fidèles des notes contenues dans les *Annales royales*, et il suffirait de transcrire en face l'une de l'autre celles des années 783 pour établir à quoi se réduit l'originalité des *Annales de Lorsch :* ce sont les mêmes faits rapportés dans le même ordre et presque dans les mêmes termes. L'auteur des *Annales de Lorsch* s'est contenté de pratiquer de larges coupures dans le récit des *Annales royales* et d'ajouter à la fin une phrase pour signaler que l'été fut cette année-là particulièrement chaud.

Ceci du moins nous indique qu'il a dû avoir en mains d'autres

1. *Annales regni Francorum*, éd. Kurze, p. 32.

textes; et l'on relève en effet chez lui des détails qu'il n'a pu tirer ni des *Annales Nazariani* ni des *Annales royales*. La plupart[1] portent en eux-mêmes leur certificat d'origine, car ils sont relatifs au décès d'abbés ou de bienfaiteurs du monastère de Lorsch ou à l'histoire même de ce monastère ou encore à celle de l'abbaye de Gorze, dont Lorsch fut à l'origine une sorte de succursale[2]. On en conclura que le compilateur des années 703-785 devait être de Lorsch et avait accès au chartrier de l'abbaye[3].

III. *Les « Annales Mosellani » après 785.* — La première des continuations dont nous ayons à parler est celle des *Annales Mosellani* (788-798). Originale par certains côtés, elle n'est encore souvent qu'un remaniement ou plutôt un abrégé d'autres ouvrages, parmi lesquels, au début, nous reconnaissons de nouveau les *Annales Nazariani* : l'auteur des *Annales Mosellani* y a pris ce qu'il dit de l'envoi de Tassilon au monastère de Jumièges[4] et probablement aussi de la campagne de Charlemagne chez les Wilzes en 789.

Mais, passé 790, les *Annales Nazariani* faisant défaut[5], les

1. Voir années 761 (note relative à l'envoi des moines de Gorze au monastère de *Hrodardus* par l'évêque Chrodegang, qui devait en faire plus tard autant pour le monastère de Lorsch), 762 (note relative à l'évêque Chrodegang, premier abbé de Lorsch), 764 (fondation de Lorsch), 765 (arrivée de reliques à Gorze et à Lorsch), 766 (mort de Chrodegang), 769 (translation de reliques à Gorze), 771 (mort du fondateur de Lorsch), 775 (transfert du monastère de Lorsch), 778 (mort d'un abbé de Lorsch), 784 (mort d'un autre abbé de Lorsch).

2. Cf. *Gallia christiana*, t. XIII, col. 707.

3. On lui doit aussi quelques notes qui n'ont aucun rapport avec Lorsch et qui ont pu être extraites de documents tombés par hasard sous ses yeux : c'est le cas de celles qui figurent tout au début de l'ouvrage, sous les années 704 à 707, et qui proviennent visiblement de quelques annales anglo-saxonnes (cf. G. Monod, *op. cit.*, p. 74). D'ailleurs, la copie que nous possédons des *Annales Mosellani* fait suite à un traité de comput analogue au *De temporum ratione* de Bède.

4. « Hoc anno Karlus rex Francorum placitum suum habuit ad Ingilinhaim ibique Dassilo, dux Baioariorum, honore ablato clericus factus et ad Gemeticum ductus » (*Annales Mosellani*, ann. 788, datée par erreur 787), ce qui est l'équivalent de ces passages des *Annales Nazariani* : « Dessilo autem dux Beiweriorum venit in Franciam ad regem Francorum Carolum, ad villam quae appellatur Ingolumheim... Jussus est comam capitis sui deponere... clericus effectus est et exinde exiliatus est ad cenubium quod appelatur Gemedium » (*Annales Nazariani*, ann. 788, dans *Mon. Germ.*, *Script.*, t. I, p. 43-44). L'indication du plaid tenu à Ingelheim ressort implicitement du texte des *Annales Nazariani;* mais l'auteur des *Annales Mosellani* a pu aussi le tirer des *Annales royales*.

5. On sait qu'elles s'arrêtent à cette date.

Annales royales[1] ont été à leur tour mises une fois de plus à contribution : les notes des années 791, 794, 795, 796 et 797[2] concernent presque exclusivement des faits racontés dans les *Annales royales* avec plus d'ampleur, mais de façon analogue et en des termes dont quelques-uns ont été ici fidèlement reproduits. Ainsi, fin 793, les *Annales royales* notent que Charlemagne « natalem Domini celebravit ad Sanctum Chilianum » ; les *Annales Mosellani* écrivent de même : « Karolus primam diem ejusdem anni[3] ad Sanctum Kilianum celebravit. » Au début de l'année 796, la mort du pape Adrien et l'avènement de son successeur Léon III sont rapportés dans les deux ouvrages en termes presque identiques : « Adrianus papa obiit, et Leo, mox ut in locum ejus successit... » (*Annales royales*) ; « Adrianus papa obiit, cui Leo in regimine successit » (*Annales Mosellani*) ; et, la même année, le même verbe *peragrare* est employé par les deux auteurs à propos de la traversée de la Saxe par l'armée franque[4]. En 797, une nouvelle expédition en Saex donne encore lieu à deux phrases symétriques : « Expeditio facta in Saxoniam et usque ad oceanum trans omnes paludes et invia loca transitum est; et rex de Haduloha regressus (hoc enim loco nomen)... » (*Annales royales*) ; « Carlus abiit in Saxoniam et pertransivit eam usque ad mare in loco qui dicitur Hadaloh » (*Annales Mosellani*).

De telles rencontres d'expressions, quand elles coïncident avec des similitudes marquées dans l'exposé des faits, ne peuvent être fortuites; elles ne peuvent s'expliquer que par des emprunts directs et, pour les raisons d'ordre général que nous avons développées précédemment[5], c'est aux *Annales royales* que nous croyons devoir reconnaître le mérite de l'originalité. L'auteur des *Annales Mosellani* ne s'est d'ailleurs pas borné à les transcrire; il y a ajouté à mainte reprise des notes d'un réel intérêt, qui suffisent à faire de son œuvre plus qu'une simple compilation.

1. Déjà consultées peut-être pour les années 788 (voir plus haut, p. 302, n. 4), 789 (expédition contre les Wilzes), 790 (séjour à Worms et absence de toute expédition).

2. Datées respectivement 790, 793, 794, 795 et 796, par suite de l'erreur régulière d'un an commise par le scribe et déjà signalée.

3. Et ces mots sont pour l'auteur des *Annales Mosellani* l'équivalent de « natalem Domini » : voir les notes des années 791 (790) et 792 (791).

4. « Domnus rex, peragrata Saxonia... » (*Annales regni Francorum*, éd. Kurze, p. 100) ; « ... eamque latius vastando peragrans.. » (*Annales Mosellani*, éd. citée, p. 498).

5. *Rev. histor.*, t. CXXIV, p. 52-64.

IV. *Les « Annales Laureshamenses » après 785.* — Tout en s'inspirant de ce travail, le rédacteur des *Annales Laureshamenses*, non seulement l'a continué jusqu'en 803, mais l'a profondément retouché. Il a d'abord revu les *Annales Nazariani* et les *Annales royales*, et s'il n'a fait que peu d'emprunts nouveaux aux premières[1], son texte se rapproche à tel point des secondes qu'il n'en est le plus souvent qu'une paraphrase et que les rencontres d'expressions se multiplient. Par exemple, sous l'année 788, les deux annalistes relatent pareillement la comparution de Tassilon à Ingelheim, — devant une assemblée composée « de Francs, de Bavarois, de Lombards, de Saxons et de représentants de toutes les provinces », disent les *Annales royales*, — devant une assemblée de Francs « et des autres peuples », résument les *Annales Laureshamenses;* puis vient la mise en jugement : se remémorant (*reminiscentes*, dans les *Annales royales*, — *recordantes*, dans les *Annales Laureshamenses*) les crimes de Tassilon — et les *Annales royales* en donnent l'énumération, tandis que les *Annales Laureshamenses* se contentent d'une formule vague, — les Francs invitent le duc à se justifier ; mais celui-ci ne peut nier (*denegare non potuit*, — *nullatenus potuit hoc denegare*) et est condamné à mort (*visi sunt judicasse eundem Tassilonem ad mortem*, — *judicaverunt eum morti dignum*) ; mais Charles, toujours miséricordieux, lui fait grâce (*sed... Carolus piissimus rex, motus misericordia... contenuit... ut non moriretur*, — *rex autem misericordia motus super eum, noluit eum occidere*) et l'autorise à se faire moine ; après quoi[2], le roi se rend à Ratisbonne (*domnus rex Caro-*

1. Pour le récit du complot de l'an 786, dont les *Annales Nazariani* semblent bien avoir fourni le thème, on ne peut dire dans quelle mesure le texte des *Annales Laureshamenses* marquait un progrès sur celui des *Annales Mosellani*, les notes des années 786 et 787 ayant été omises dans l'unique copie que nous ayons de ces dernières. Mais il semble que ce soit dans les *Annales Nazariani* que notre auteur a pris le nom du roi des Wilzes Dragovit (789), qui manque dans les *Annales Mosellani*. On relève, en outre, entre les *Annales Nazariani* et les *Annales Laureshamenses* quelques nouvelles coïncidences d'expressions : « ... et Theodonem filium suum dedit ei obsidem » (*Ann. Nazar.*, 787) et « ... et dedit ei obsidem filium suum Theudonem » (*Ann. Lauresh.*, 787) ; « Dessilo... venit in Franciam ad regem Francorum Carolum ad villam quae appellatur Ingolumheim » (*Ann. Nazar.*, 788) et « Sic venit Tassilo ad domnum regem Carolum ad Ingulunhaim » (*Ann. Lauresh.*, 788) ; « ... et reversus est cum pace in Franciam » (*Ann. Nazar.*, 789) et « et reversus est in Francia » (*Ann. Lauresh.*, 789).

2. Les *Annales royales* donnent entre temps le récit d'événements intéressant l'Italie ; mais les *Annales Laureshamenses* n'en ont rien retenu.

lus per semet ipsum ad Reganesburg pervenit et ibi fines vel marcas Baioariorum disposuit, — domnus rex perrexit in Baioariam ad Reganesburg et ibi venerunt ad eum Baioarii) et rentre enfin en France (*reversus, — reversus est*).

Que l'on compare une à une dans le même détail toutes les notes des années 786 à 798 des *Annales Laureshamenses* et des *Annales royales*, et l'on constatera que, sans être toujours aussi continu ni aussi complet, le parallélisme des deux récits est cependant presque partout évident; et il est bien rare que des coïncidences d'expressions ne viennent pas le souligner de temps à autre[1]. Ainsi, il est question de part et d'autre en termes presque identiques des Avares auxquels, en 791, le Seigneur inspire une frayeur subite (*a Domino eis terror pervenit, — terruit eos Dominus*) et qui prennent la fuite (*fuga lapsi, — fuga dilapsi*), abandonnant leurs forteresses (*firmitates*); ou bien de l'arrivée du roi, en 793, sur les bords du canal de l'Altmühl au Rezat (*fossatum magnum inter Alcmana et Radantia, — fossatum... inter Alcmona et Ratanza*); ou bien encore du concile tenu à Francfort, en 794, avec les délégués du pape Adrien[2] (*congregata est synodus magna... in praesentia... missorum domni apostolici Adriani, — congregavit universalem sinodum cum missis domni apostolici Adriani*).

Ces emprunts aux *Annales royales* se poursuivent d'ailleurs au delà de l'année 798, à laquelle s'arrêtaient les *Annales Mosellani*, et bien que l'indépendance et l'originalité des *Annales Laureshamenses* aillent en s'accentuant à mesure qu'on approche du début du IXe siècle, on peut y relever jusqu'en 802 inclusivement des traces non équivoques de l'utilisation des *Annales royales*. La comparaison des deux récits pour l'année 799 nous paraît à cet égard tout à fait concluante : on y trouvera narré de façon analogue le supplice du pape Léon III, le 25 avril, jour des Litanies (*laetania majore, — in ipsas laetanias*), puis l'entrée de Charlemagne en Saxe, son séjour à Paderborn (*in loco qui vocatur Padrabrunno... consedit, — resedit ad Padresbrunna*), l'accueil qu'il y ménage au pape (*summo cum honore suscepit, — suscepit eum honorifice*),

1. Dans un cas, les faits ne sont pas datés de façon identique, mais le parallélisme n'en est pas moins apparent : les *Annales Laureshamenses* placent en 786 le récit d'une expédition en Italie que les *Annales royales* placent au début de 787.

2. L'auteur des *Annales Laureshamenses* a d'ailleurs complété ici notablement le texte des *Annales royales* en empruntant des détails aux actes mêmes du concile (*Monumenta Germaniae, Concilia aevi karolini*, éd. Werminghoff, t. I, notamment p. 160).

leur séparation (*simili... honore dimisit*, — *honore magno eum remisit*), enfin le retour du roi à Aix-la-Chapelle (*Aquasgrani palatium suum reversus est*, — *reversus est in pace ad Aquis palatium*).

Les ouvrages connus de l'auteur des *Annales Laureshamenses* sont donc les mêmes que ceux dont les *Annales Mosellani* procédaient déjà, mais il a dû avoir entre les mains un texte des *Annales royales* prolongé jusqu'à une date un peu plus récente et il a ajouté, en outre, de son cru un notable contingent de renseignements nouveaux.

V. *Le « Fragmentum Chesnianum » après 785.* — Le *Fragmentum Chesnianum* donne lieu à des remarques analogues. Son auteur semble, lui aussi, avoir de nouveau recouru aux *Annales Nazariani*, avec lesquelles on relève des coïncidences d'expressions sous l'année 787[1], et il n'est pas niable qu'il en ait usé ainsi avec les *Annales royales*, dont, au surplus, à partir de 791 il s'est borné à transcrire le texte sans plus y rien changer. Pour la période antérieure, il en a tiré ce qu'il dit, sous l'année 786, des rapports de Charlemagne avec le duc de Bénévent Arichis[2] et s'en est servi, sous les années 787 et 788, pour modifier en quelques points le récit de la soumission et du châtiment de Tassilon qu'il pouvait lire dans les *Annales Laureshamenses*, reprenant, par exemple, à son compte les mots « per semetipsum tradens se manibus in manibus domni regis Caroli[3] », dont il a fait « semetipsum Carlo regi in manu tradidit[4] ». Enfin il est à craindre que la singu-

1. « Carlus reversus est in Franciam... » (*Fragm. Chesn.*) = « Carlus rex Francorum de Roma revertens... venit in Franciam » (*Ann. Nazar.*); « Dassilo dux ad regem venit et ei reddidit regnum Bagoariorum » (*Fragm. Chesn.*) = « Illucque veniens Dassilo dux Baiweriorum ad eum et reddidit ei cum baculo ipsam patriam » (*Ann. Nazar.*). C'est peut-être également en partie à l'aide des *Annales Nazariani* que le récit du châtiment de Tassilon en 788 a été retouché : les *Annales Nazariani* relatent que Tassilon fut fait moine à Saint-Goar et de là transféré à Jumièges; les rédacteurs des *Annales Mosellani* et du *Fragmentum Chesnianum* semblent avoir chacun retenu une moitié de cette note : le premier déclare que, « fait moine, il fut conduit à Jumièges », tandis que l'autre écrit qu'il « reçut la tonsure à Saint-Goar ». Toutefois, comme l'auteur du *Fragmentum Chesnianum* ajoute aussi les noms des monastères où furent relégués la femme et le fils de Tassilon, il est possible que le nom de Saint-Goar, comme les autres, lui ait été fourni par un texte différent.

2. En interprétant de façon plus ou moins fidèle ce que les *Annales royales* racontent sous l'année 787.

3. *Annales regni Francorum*, ann. 787, éd. Kurze, p. 78.

4. C'est ainsi, pensons-nous, qu'il faut corriger le texte donné par Pertz : « semetipso Carlo rege in manu tradidit ». — Rapprocher encore « Tunc dom-

lière mention des « alii reges Witsan »[1] de l'année 789, si elle n'est pas le résultat d'une erreur de scribe[2], n'ait été amenée par une fausse interprétation d'un passage des *Annales royales* relatif à Witzan, roi des Abodrites[3].

En résumé, les *Annales Mosellani*, les *Annales Laureshamenses* et le *Fragmentum Chesnianum* ne sont jusqu'en 785 que trois copies du même texte, et ce texte a été, selon toute apparence, rédigé dans l'abbaye de Lorsch, principalement d'après les annales des moines de Murbach (*Annales Nazariani*) et les *Annales royales*. — Ces Annales de Lorsch primitives ont été continuées d'après les mêmes ouvrages : 1° de 786 à 798 dans les *Annales Mosellani;* 2° de 786 à 803 dans les *Annales Laureshamenses*, qui jusqu'en 798 procèdent en outre du texte précédent; 3° de 786 à 806 dans le *Fragmentum Chesnianum*, qui, de son côté, procède en partie des *Annales Laureshamenses*.

Rien dans ces trois continuations ne nous en révèle l'origine. Proviennent-elles même toutes d'un seul endroit? Et cet endroit est-il Lorsch, où la compilation primitive avait été exécutée? On ne saurait l'affirmer, quoique les vraisemblances soient en faveur de cette hypothèse.

Quant à l'époque à laquelle elles ont été écrites, on peut conjecturer, en se fondant sur les dates auxquelles elles s'arrêtent, que c'est à de courts intervalles de temps, tout au début du IXe siècle, et peut-être même dès 798 en ce qui concerne les *Annales Mosellani*.

*
* *

Les Annales de Saint-Amand.

L'étude des Annales de Saint-Amand (*Annales Sancti Amandi*)[4] ne soulève pas les mêmes difficultés que celle des *Annales de Lorsch*,

nus rex Carolus congregans synodum ad jamdictam villam Ingilenhaim, ibique veniens Tassilo... » (*Annales regni Francorum*, ann. 788, éd. Kurze, p. 80) et « Habuit rex Carlus conventum seu synodum in Inghilinhaim et ibidem Dasilo venit » (*Fragmentum Chesnianum*, ann. 788, éd. Pertz, p. 33).

1. « Venerunt ad eum reges Sclavaniorum, Dragitus et filius ejus et alii reges Witsan (*Fragm. Chesn.*, éd. Pertz, p. 34).

2. Car on peut se demander si *Witsan* n'est pas une faute de lecture pour *obviam*. Voir le texte correspondant des *Annales Laureshamenses*.

3. *Annales regni Francorum*, éd. Kurze, p. 85. — Remarquer aussi au début de cette même année 789 l'emploi de l'expression *in Sclavonia* qui répond aux *partibus Sclavoniae* des *Annales royales*.

4. Publiées par Pertz, *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. I, p. 6-14.

quoiqu'elles soient, elles aussi, étroitement apparentées à deux autres séries annalistiques : les *Annales Tiliani*[1] et les *Annales Laubacenses* ou Annales de Lobbes[2]. Il y a longtemps, en effet, qu'on a reconnu le vrai caractère de ces deux derniers ouvrages : ils ne ressemblent tant aux *Annales de Saint-Amand*, que parce qu'ils les ont copiées[3] — et copiées directement ; car il n'est même pas utile de supposer, comme on l'a fait[4], que leurs auteurs ont pu en connaître une rédaction plus ancienne et meilleure. Cette transcription a été menée jusqu'à l'année 737 dans les *Annales Tiliani*, qui ont, pour la suite, reproduit sans modifications le texte des *Annales royales*[5], et jusqu'en 791 dans les *Annales Laubacenses*. Celles-ci ont fait d'ailleurs dans leur modèle de très larges coupures et n'y ont ajouté qu'un très petit nombre de notes (sept en tout), dont une présente un caractère local et intéresse l'abbaye de Lobbes[6]. On n'a pas, au surplus, d'autre motif de les rattacher à cet établissement ; car les quelques notes originales qui suivent l'année 791 et qui, très disséminées, vont jusqu'à l'année 885, ne renferment aucune indication de nature à en révéler la provenance[7].

1. Ainsi nommées parce que Jean du Tillet en posséda jadis l'unique manuscrit, elles ont été publiées par Pertz, *ibid.*, p. 6-8 et 219-224.

2. Publiées par Pertz, *ibid.*, p. 7-15.

3. On en doit dire autant des *Annales Sangallenses Baluzii* (éd. Pertz, *ibid.*, p. 63 ; Henking, dans les *Mitteilungen zur vaterländischen Geschichte* de Saint-Gall, t. XIX), qui sont composées de notes extraites tour à tour des *Annales de Saint-Amand* et des *Annales de Petau* (dont nous parlerons plus loin), auxquelles ont été ajoutées à la fin trois ou quatre notes originales et, en outre, en 768, 769 et 781, de petits détails extraits probablement, dans les deux premiers cas, des *Annales royales* et dans le troisième des *Annales Alamannici*, dont dérivent les autres annales de Saint-Gall (voir plus haut, p. 297, n. 1).

4. Cf. G. Monod, *op. cit.*, p. 82 ; Wattenbach, *op. cit.*, p. 158, n. 3. — Tout au plus y a-t-il lieu de remarquer que l'ancienne édition (d'André Du Chesne) à laquelle uniquement nous devons de connaître les *Annales de Saint-Amand* ne nous a conservé qu'un texte assez défectueux, ainsi que l'observait déjà Pertz (*loc. cit.*, p. 4), et non exempte de lacunes, comme le prouve nettement la comparaison avec les *Annales de Petau*, par exemple en 729.

5. C'est la copie B^5 de l'édition Kurze, *Annales regni Francorum*, p. x. Le manuscrit de Jean du Tillet s'arrêtait à 807, mais il était mutilé : voir Kurze, dans le *Neues Archiv*, t. XIX, p. 305.

6. *Ann. Laubacenses*, ann. 707, éd. Pertz, p. 7 : « Hildulfus dux obiit ; requiescit in Laubaco monasterio. » Les autres notes sont : trois mentions d'éclipses de soleil (733, 761, 763), la mention de l'avènement des empereurs Léon et Constantin (717, 741) et celle de l'élection du pape Adrien (773), à quoi il faut ajouter, pour être tout à fait complet, les mots « Karlomannus et Pippinus » en 741.

7. Les *Annales Laubacenses* ont été plus tard prolongées encore jusqu'en 926 d'après les *Annales Alamannici*.

Mais quelles sont les sources des *Annales de Saint-Amand* elles mêmes? — Il faut, pour répondre à cette question, distinguer dans le texte plusieurs parties : 1° de 708 à 741; 2° de 742 à 790; 3° de 791 à 810. Cette dernière partie a toutes les apparences d'un document original : nous n'en pouvons citer du moins aucune source. Au contraire, la première partie se rapproche beaucoup des *Annales Nazariani*, tandis que les *Annales royales* semblent avoir été la source à peu près unique de la deuxième, dont nous nous occuperons tout d'abord.

Le texte des *Annales royales* y a souvent été à peine modifié; le compilateur a fait seulement quelques suppressions, comme dans la note suivante : « Karlomannus duxit exercitum contra Chunaldum » (742), où n'a été retenue qu'une partie de la phrase des *Annales royales* : « Quando Carlomannus et Pippinus majores domus duxerunt exercitum contra Hunaldum ducem Aquitaniorum[1]. » Parfois même sa reproduction est littérale, comme dans cette note de l'année 754 : « Stephanus papa venit in Franciam. » Mais fréquemment aussi l'annaliste de Saint-Amand ne nous donne qu'un résumé très bref des récits de son devancier et cherche visiblement à les condenser. Comme exemple de cet effort de concision, on peut citer la note de l'année 776, où les mots « reddiderunt patriam per wadium omnes manibus eorum et spoponderunt se esse christianos »[2] ont été remplacés par cette locution plus courte, bien que moins précise : « dederunt hospites ut fierent christiani[3]. »

Bien peu de passages des *Annales de Saint-Amand*, de 742 à 790, supposent une autre source que les *Annales royales*. Seules font exception les notes des années 786 et 787, dont les *Annales Nazariani* semblent avoir été le modèle[4], et celles des années 761, 764, 768, 782, 783 et 789, où l'on relève de petits détails qui manquent aux *Annales royales*. Il en est que le compilateur a pu

1. *Annales regni Francorum*, ann. 742, éd. Kurze, p. 2.

2. *Ibid.*, ann. 776, p. 46.

3. *Annales S. Amandi*, éd. Pertz, p. 12.

4. Cette phrase de l'année 787 : « et ista signa † apparuerunt super homines » ne correspond à rien dans le texte des *Annales Nazariani*, tel qu'il a été publié par Pertz d'après l'unique copie de cet ouvrage que l'on connaisse aujourd'hui. Mais nous avons déjà dit que cette copie était très défectueuse, et ce n'est sans doute pas faire une hypothèse trop risquée que de supposer ici la disparition d'une phrase équivalente dans les *Annales Nazariani;* car l'apparition miraculeuse dont parle l'annaliste de Saint-Amand se retrouve dans les *Annales Laureshamenses* en même temps que dans les *Annales Alamannici* (qui, il est vrai, ont pu la prendre dans les *Annales Laureshamenses*).

tirer des archives de son église ou de son abbaye : la mention de deux fortes gelées en 764 et 789, la date du meurtre de Waïfre en 768 et, en 782, l'annonce du décès de Gilbert, évêque de Noyon. Il en est aussi qui se retrouvent plus complets, plus précis, dans les *Annales Mettenses priores*[1] : en 761, l'incendie de Clermont; en 782, le massacre des troupes franques par les Saxons (événement que les *Annales royales* ont discrètement passé sous silence); en 783, la mort de la reine Berthe à l'abbaye de Choisy; et en 789, ou plutôt 790, l'attribution du duché d'outre-Seine au jeune Charles, fils de Charlemagne. Nous verrons plus loin, en étudiant les *Annales Mettenses*, ce qu'il faut penser de ces rapprochements; mais disons tout de suite qu'on ne saurait en déduire que l'annaliste de Saint-Amand n'a connu les *Annales royales* que par l'intermédiaire des *Annales Mettenses*, quoique celles-ci n'en soient souvent elles-mêmes qu'une copie fidèle : car c'est, à n'en pas douter, du texte original des *Annales royales* que les *Annales de Saint-Amand* sont proches parentes; et il suffit de comparer entre elles la plupart des notes des trois annales pour s'en convaincre rapidement[2]. Les *Annales royales* peuvent donc être regardées comme la source à peu près unique de notre compilation pour les années 742-790.

Pour la période précédente, l'annaliste a dû avoir recours à un texte analogue aux *Annales Nazariani* : non seulement les

1. *Annales Mettenses priores*, éd. B. von Simson (collection des *Scriptores rerum germanicarum in usum scolarum*), p. 51, 70, 71, 78.

2. Comparer, par exemple, les passages suivants :

Annales S. Amandi.	*Annales royales.*	*Annales Mettenses.*
763. Pippinus placitum habuit in Warmacia.	764. Pippinus habuit placitum suum ad Wormatiam.	764. Pippinus rex conventum Francorum habuit in civitate quae vocatur Wurmatia.
765. Pippinus placitum habuit ad Atiniacum.	765. Tunc Pippinus rex placitum suum habuit ad Attiniacum.	765. Eo anno rex Pippinus conventum habuit ad Attiniacum villam.
766. Pippinus fuit in Wasconia et fecit Argentum.	766. Tunc Pippinus rex perrexit iter faciens in Aquitaniam... et restauravit Argentomo castro, quod antea Waifarius destruxit.	766. ... pergensque in Aquitaniam civitates et castella quae Waifarius destruxerat reedificare precepit.
767. Iterum Pippinus fuit in Wasconia in mense martio et iterum in mense augusto.	767. Et postea perrexit iter peragens partibus Aquitaniae... Et in eodem anno, in mense augusto, iterum perrexit partibus Aquitaniae...	767. Pippinus rex partibus Aquitaniae iter fecit... Eodem quoque anno iterum perrexit in Aquitaniam.

deux ouvrages débutent au même point, à peu de chose près[1], mais il y a entre eux un parallélisme continu[2]. Tantôt les *Annales Nazariani* sont les plus complètes, les plus précises, portant, par exemple : « Karlus pugnavit contra Sarcinos in Gutia in dominico die » (737), là où les *Annales de Saint-Amand* disent seulement : « Karlus bellum habuit contra Saracinos » ; tantôt, au contraire, la supériorité est du côté des *Annales de Saint-Amand*, où des notes du genre de celles-ci : « Quando Droco mortuus fuit in vernale tempore » (708) ou « Depositio Pippino in mense decembrio » (714) correspondent à ces notes, plus vagues, des *Annales Nazariani :* « Drogo mortuus », « Pippinus defunctus est ». Chacun des deux textes est ainsi alternativement plus ou moins complet que l'autre, en sorte qu'il est également impossible de voir dans les *Annales Nazariani* soit la source soit un dérivé des *Annales de Saint-Amand :* leur parenté ne semble pouvoir s'expliquer que par l'hypothèse d'une source commune.

Malheureusement, parmi les ouvrages de cette époque qui sont venus jusqu'à nous, on n'en voit aucun qui puisse être tenu pour le prototype de nos deux compilations. Y a-t-il d'autres indices d'un ouvrage disparu et peut-on entrevoir comment cet ouvrage était composé? L'examen des *Annales Mettenses* nous permettra plus loin, croyons-nous, de répondre à ces questions.

Quant à la provenance des *Annales de Saint-Amand*, elle paraît ressortir d'une note de l'année 809 relative à une translation des reliques de saint Amand[3] à l'intérieur du monastère de ce nom[4]. Comme il est question d'autre part, sous l'année 782, du décès d'un évêque de Noyon, Gilbert, qui avait été auparavant abbé de Saint-Amand et qui y fut enseveli[5], on peut admettre que l'ouvrage est tout entier dû à un moine de cet établissement, comme Pertz l'avait supposé jadis et comme l'ont admis depuis la plupart des érudits.

1. Sans doute, les *Annales de Saint-Amand* débutent en 687 (le manuscrit unique attribuait la note à 691 au lieu de 687), tandis que les *Annales Nazariani* ne débutent qu'en 708; mais entre 687 et 708, on ne relève dans les *Annales de Saint-Amand* que deux notes en tout; à partir de 708 et jusqu'en 720, il n'y a plus d'année en blanc.

2. Seules les années 709, 711-713, 715, 725, 728, 733 diffèrent notablement.

3. Il est question, en cette même année, d'une inondation que Milon, moine de Saint-Amand au milieu du IXe siècle, rattache à la translation des reliques du saint, ce qui semble indiquer qu'il avait nos Annales sous les yeux et semble confirmer l'origine de ces dernières (Milon, *Sermo de elevatione corporis beati Amandi*, dans les *Monumenta Germaniae*, *Scriptores rerum merovingicarum*, t. V, p. 476, l. 30).

4. Saint-Amand-les-Eaux, sur la Scarpe (département du Nord).

5. Cf. *Mon. Germaniae*, *Scriptores rerum merov.*, t. V, p. 399.

*
* *

Les Annales dites de Petau.

Les annales qu'on a pris l'habitude de désigner, faute de mieux, du nom d'Alexandre Petau, possesseur du manuscrit d'après lequel André Du Chesne les publia pour la première fois, au XVIIe siècle (*Annales Petaviani*), sont considérées depuis Pertz et à juste titre comme un amalgame des *Annales de Saint-Amand* et des *Annales de Lorsch* depuis l'année 708 jusqu'en 770 inclusivement. Et Pertz a si bien mis le fait en lumière dans son édition[1], qu'il suffit d'y renvoyer, en ajoutant seulement que le texte utilisé par le compilateur est, sans aucun doute, le texte primitif des *Annales de Lorsch* et non pas la copie défectueuse des *Annales Laureshamenses :* car en quelques points où cette copie diffère de celle que constituent les *Annales Mosellani*, les *Annales de Petau* se rapprochent tantôt de l'une, tantôt de l'autre[2].

Pour le récit des années 771-777, ce sont les *Annales royales* qui ont été mises à contribution : sauf une partie de la note de l'année 774, dont on ne retrouve l'équivalent que chez les biographes pontificaux, sauf aussi de petits détails qui ont pu encore être tirés des *Annales de Lorsch*[3], il n'est pas un fait de ces années 771-777 dont le compilateur n'ait pu rencontrer mention dans les *Annales royales*, et il lui est arrivé plus d'une fois, en les résumant, de les suivre d'assez près : certaines notes se répondent même presque terme pour terme ; mais M. Kurze ayant déjà signalé la plupart de ces coïncidences dans son édition des *Annales royales*[4], il est inutile d'y insister ici à nouveau.

1. *Mon. Germaniae, Scriptores*, t. I, p. 7-13 et 16-18, avec un supplément au t. III, p. 169.

2. En laissant de côté les années où le texte des *Annales Mosellani* coïncide avec celui des *Annales Laureshamenses*, on constate que, dans les *Annales de Petau*, les notes des années 743, 744, 749, 755, 757, 770 (à cause du nom *Italia* auquel correspond le nom *Langobardia*, dans les *Annales Laureshamenses*) ne peuvent dériver que d'un texte analogue à celui des *Annales Mosellani* et celles des années 723 et 745 d'un texte analogue à celui des *Annales Laureshamenses*. Les notes des années 754 et 756 renferment des expressions qui rappellent tour à tour chacun des deux textes. — Le compilateur des *Annales de Petau* a parfois ajouté de petits détails nouveaux à ceux que lui fournissaient les *Annales de Saint-Amand* et *de Lorsch* : ceux de l'année 761 proviennent sans doute des *Annales royales*, largement exploitées pour la suite.

3. Sous l'année 774, l'indication de l'envoi du roi Didier en France; sous l'année 776, la fondation de Karlesburg (voir *Annales Mosellani*).

4. Pour en tirer d'ailleurs une conclusion inverse : à savoir que l'auteur des

A partir de 778, les *Annales de Petau* commencent à devenir un peu plus originales, et cette originalité va s'affirmant à mesure qu'on approche de la fin de l'ouvrage (799). Jamais cependant le compilateur ne s'affranchit entièrement de ses modèles et il recommence à suivre de près le texte des *Annales de Lorsch*, tel qu'il peut être établi jusqu'en 785 à l'aide des trois séries de copies indiquées précédemment (*Annales Mosellani*, *Annales Laureshamenses*, *Fragmentum Chesnianum*), puis tel qu'il a été continué dans les *Annales Laureshamenses*, — en s'aidant peut-être aussi, pour les années 786-791, des indications contenues dans le *Fragmentum Chesnianum*[1].

Quoique ces modèles soient suivis ici avec beaucoup plus d'indépendance, le parallélisme est si marqué dans l'exposé des faits, et les rencontres d'expressions sont si fréquentes encore, qu'on ne peut guère hésiter à reconnaître les emprunts. L'examen détaillé de la note insérée sous l'année 792 est à cet égard tout à fait concluant. Comme l'auteur des *Annales Laureshamenses*, celui des *Annales de Petau* commence par signaler l'endroit où Charlemagne a hiverné, et sous sa phrase : « Hoc anno rex Karolus cum suis fidelibus resedit in Bawarios et habuit magnum placitum in Rainesburgo civitate », on reconnaît facilement les termes dont s'est servi l'annaliste de Lorsch : « Eodem anno resedit rex in Baioaria et apud Reganesburg celebravit pascha[2]. » Après quoi, les deux annalistes relèvent une nouvelle trahison des Saxons, qui renient la foi qu'ils avaient jurée (« mentiti sunt fidem quam polliciti fuerunt jamdudum domno regi Karolo », « relinquentes christianitatem, mentientes tam Deo quam domno rege »), et ce nouveau parjure évoque de part et d'autre des images bibliques[3]. Enfin les deux notes se terminent par quelques

Annales royales a puisé dans les *Annales de Petau*. Mais nous avons dit précédemment pourquoi cette explication, qu'il s'agit des *Annales de Petau* ou des autres petites annales, nous semblait inacceptable.

1. En 786, arrivée de Charlemagne à Bénévent; en 788, réunion du duché de Bavière (ce qui n'est pas expressément indiqué dans les *Annales Laureshamenses*); en 789, mention des « nombreux rois » accompagnant Dragovit; en 791, mention de la rivière Raab. — Il ne semble pas nécessaire d'admettre que le compilateur ait connu la continuation des *Annales Mosellani*, bien qu'en 788 il note, comme celles-ci, l'internement de Tassilon à Jumièges.

2. La mention de l' « assemblée générale » ne suppose même pas un renseignement nouveau : cela allait de soi pour quiconque connaissait les usages carolingiens.

3. « Erraverunt, deviaverunt adeptique sunt tenebris, sicut scriptum est : *Zelus adprehendit populum eruditum* » (Annales de Petau, éd. Pertz, p. 18); « Quasi canis qui revertit ad vomitum suum, sic reversi sunt ad paganismum » (*Annales Laureshamenses*, éd. Pertz, p. 35, éd. Katz, p. 37).

indications sur un complot organisé par Pépin contre son père Charlemagne, et bien que les *Annales de Petau* ne contiennent qu'un bref résumé de l'affaire, celle-ci est relatée dans les deux ouvrages en termes presque identiques : « Et eodem anno patefactum est consilium iniquum, quem consiliaverunt cum Pipino, filio Karoli, iniqui consiliatores », « Et in ipso anno inventum est consilium pessimum quod Pippinus, filius regis,... inierat ».

On pourrait aisément multiplier les exemples de ce genre ; mais, à défaut d'une comparaison minutieuse année par année, qui serait ici hors de place, bornons-nous à signaler quelques-unes de ces coïncidences de forme, qui viennent souligner le parallélisme des deux récits. Sous l'année 799, les *Annales de Petau* et les *Annales Laureshamenses* se servent de termes analogues pour noter le séjour de Charles à Paderborn (appelé *Padresbrunnas* dans les deux œuvres), l'arrivée du pape Léon en cette même ville (« ibi etiam ad domnum regem papa Romanus Leo nomine venit », « ibi venit ad eum domnus Leo apostolicus »), l'accueil que le roi franc lui ménage (« quem... venerabiliter suscepit », « suscepit eum ... honorifice ») et la manière dont il prend congé de lui (« cum summa gloria ad pristinam sedem ... remisit », « cum pace et honore magno eum remisit ad propriam sedem »). S'agit-il de résumer l'expédition d'Espagne de 778 ou celle de Saxe de 780, les *Annales de Petau* débutent ainsi : « Domnus rex cum magno exercitu venit in terram Galliciam et adquisivit civitatem Pampalona » (778), « Iterum pulcherrimus rex Karolus cum Francorum exercitu venit in Saxoniam usque fluvium Alvea » (780), alors que les *Annales Laureshamenses* portent : « Fuit rex Carolus in Spania cum exercitu et conquesivit civitatem Pampalonam » (778), « Domnus rex Carolus perrexit iterum in Saxonia cum exercitu et pervenit usque ad fluvium magnum Heilba » (780).

Ainsi, d'un bout à l'autre, les *Annales de Lorsch* restent le guide dont le compilateur des *Annales de Petau* évite de s'écarter. Car on ne saurait s'arrêter à l'hypothèse inverse, pourtant admise (il est vrai, non sans hésitations ni réserves) par M. Kurze[1], et faire des *Annales de Petau* la source des *Annales de Lorsch* pour les années 786-799, après avoir reconnu qu'elles en dérivent pour les années antérieures, sous peine de rendre inexplicable la composition même des *Annales de Lorsch* : non seulement celles-ci, à partir de 786, sont toujours beaucoup plus près des *Annales royales* que les

1. *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XXI (1895), p. 25.

Annales de Petau, mais on voit mal quel bénéfice elle auraient tiré d'une compilation où les faits essentiels sont résumés en quelques mots et d'une façon souvent très vague.

L'originalité des *Annales de Petau* reste donc jusqu'à la fin des plus minces, et elles ajoutent même si peu aux renseignements fournis par les *Annales de Saint-Amand*, les *Annales de Lorsch* et les *Annales royales* que, pas plus que nos devanciers[1], nous ne croyons possible d'apporter une réponse à la question de savoir dans quelle église, dans quel monastère[2], cette compilation a dû être formée.

*
* *

Les Annales de Salzbourg.

Les *Annales Maximiniani*[3], les *Annales Juvavenses majores*[4], les *Annales Juvavenses minores*[5] et les *Annales Sancti Emmerammi majores*[6] constituent un nouveau groupe d'annales très proches parentes les unes des autres et qui toutes, à première vue, semblent provenir de Bavière.

Les *Annales Maximiniani* se présentent à nous comme la suite d'une grande chronique universelle[7] allant des origines du monde à l'année 741 et dont tous les éléments ont été empruntés aux Chroniques de Bède, d'Orose, d'Isidore de Séville, de Paul Diacre, de

1. M. Kurze (*Ueber die karolingischen Reichsannalen*, dans le *Neues Archiv*, t. XXI, 1895, p. 25, et *Die karolingischen Annalen bis zum Tode Einhards*, p. 28) propose Corbie comme lieu d'origine de la compilation uniquement parce qu'un des manuscrits provient de cette abbaye : ceci prouve avec quelle légèreté il encombre la critique d'hypothèses fantaisistes.

2. Nous en possédons une copie exécutée à Massay, en Berry, laquelle renferme des additions faites probablement au monastère de Saint-Martin de Tours. Voir l'édition de Pertz.

3. Publiées par Waitz, dans les *Mon. Germaniae, Scriptores*, t. XIII, p. 19-25.

4. Publiées par Pertz, dans les *Mon. Germaniae, Scriptores*, t. I, p. 87-88 (corrections importantes au t. III, p. 122).

5. Publiées par Pertz, *ibid.*, p. 88-89 (corrections importantes au t. III, p. 122-123, à la suite desquelles, p. 123, Pertz publie sous le titre d'*Annales breves* un texte qui n'est qu'un extrait de la Chronique universelle des origines à 741, à laquelle les *Annales Maximiniani* font suite).

6. Publiées par Pertz, *ibid.*, p. 92-93.

7. Quelques fragments en ont été publiés par Waitz, *Mon. Germaniae, Scriptores*, t. XIII, p. 4-19, d'autres par Mommsen, *Mon. Germaniae, Auctores antiquissimi*, t. XIII, p. 336-340.

Frédégaire, au *Liber pontificalis*, aux *Annales de Lorsch*[1] et à d'autres ouvrages encore. Elles débutent elles-mêmes par un large extrait du *Liber pontificalis*, auquel ont été entremêlées les premières notes annalistiques (relatives aux années 746-753) et se poursuivent sans interruption et non sans ampleur jusqu'en l'année 811[2].

Les *Annales Juvavenses majores* et *Juvavenses minores*[3] et les *Annales Sancti Emmerammi*[4] ne nous apportent, au contraire, chacune que quelques notes d'une extrême brièveté, qui souvent semblent n'être que des extraits des *Annales Maximiniani*. Mais c'est là une apparence trompeuse : en réalité, jusqu'à l'année 796, à laquelle nous nous arrêterons provisoirement, les quatre textes sont parallèles, sans qu'aucun d'eux, tantôt plus, tantôt moins complet que le voisin, puisse être tenu pour la source des autres. Aussi un certain nombre de critiques[5] s'accordent-ils à considérer comme inévitable l'hypothèse d'annales perdues dont ils dériveraient tous quatre, et nous ne pouvons ici que partager leur avis[6].

Ces annales perdues, dans la mesure où il est possible de les reconstituer en rapprochant les quatre textes qui en dérivent, n'étaient déjà elles-mêmes qu'une compilation faite à l'aide des élé-

1. De ces dernières ont été tirées les quelques notes annalistiques (710, 711, 712, 713, 721, 731, 732, 734, 737, 741) que le compilateur a entremêlées déjà au texte de sa chronique. Une seule note fait exception : elle a trait à la prise d'Autun par les Sarrasins en 725, ce qui a été considéré par les critiques comme une indication utile à retenir pour déterminer la provenance de la compilation (cf. Wattenbach, *op. cit.*, p. 221).

2. Leur nom, purement conventionnel, leur a été attribué par Waitz parce que le seul manuscrit qu'on en connaisse provient de Saint-Maximin de Trèves.

3. Ainsi nommées par Pertz parce qu'il estime qu'elles ont été rédigées à Salzbourg (*Juvavum*).

4. Pertz leur avait donné ce nom parce qu'il les croyait compilées à Saint-Emmeran de Ratisbonne.

5. Cf. Wattenbach, *op. cit.*, p. 166; Kurze, *Die karolingischen Annalen bis zum Tode Einhards*, p. 29.

6. On serait même tenté de supposer la disparition d'un intermédiaire de plus : les *Annales Juvavenses majores*, les *Annales Juvavenses minores* et les *Annales Sancti Emmerammi* étant encore plus proches parentes les unes des autres qu'elles ne le sont des *Annales Maximiniani*, on pourrait admettre qu'elles dérivent non pas directement de l'ouvrage utilisé par ces dernières, mais d'une autre série d'annales, elles-mêmes issues de cet ouvrage. Ces annales intermédiaires auraient été écrites à Salzbourg, à la différence des *Annales Maximiniani*, qui ne renferment aucune note relative au monastère de cette ville. Mais c'est là une complication supplémentaire qui ne s'impose pas, et il est vraisemblable que l'absence de toute mention relative à Salzbourg dans les *Annales Maximiniani* s'explique par des suppressions systématiques. Nous y reviendrons plus loin.

ments suivants[1] : les *Annales de Petau* jusqu'en 778[2], les *Annales de Lorsch* avec la continuation du *Fragmentum Chesnianum* jusqu'en 786, les *Annales royales* pour les années 786-796 et exceptionnellement pour les années antérieures[3], le tout complété par quelques détails, d'abord d'un caractère local, puis d'un intérêt plus général et en plus grand nombre à mesure qu'on approche de l'an 796. Et sur ces divers points nous pouvons nous contenter de renvoyer aux observations présentées par M. Kurze[4] et aux indications (d'ailleurs incomplètes) données par Waitz dans son édition des *Annales Maximiniani*[5].

Après 796, ces dernières annales n'ont plus avec les trois autres que de rares points de contact[6] : elles se bornent d'ordinaire à transcrire, en les abrégeant beaucoup, les *Annales royales*, qu'en deux endroits encore (comme au début) elles enrichissent de faits puisés au *Liber pontificalis*[7]. Mais c'est qu'aussi bien le compila-

1. Les *Annales Juvavenses majores* débutent par quelques notes (550-658) empruntées à Bède; mais ces notes, qui manquent dans les autres annales, ne figuraient sans doute pas dans la compilation primitive. Il faut, d'autre part, observer que le rédacteur des *Annales Maximiniani*, non content d'avoir modifié, comme nous l'avons dit, le début des annales pour les souder, en quelque sorte, à la Chronique à laquelle elles font suite, a peut-être introduit dans le corps de l'ouvrage quelques notes nouvelles tirées spécialement des *Annales royales*. On ne peut donc restituer toujours avec certitude le texte des Annales perdues.

2. Et exceptionnellement après cette date, en 792.

3. On peut supposer qu'elles n'auront été connues qu'après l'achèvement de la partie antérieure à 786 et utilisées alors seulement pour la compléter par endroits.

4. *Ueber die karolingischen Reichsannalen von 741-829*, dans le *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XXI (1895), p. 12-22.

5. Pour compléter ou corriger les indications de Waitz et de M. Kurze, voici cependant un bref aperçu des emprunts dont on trouve trace dans les quatre textes : ann. 725 = *Ann. de Petau;* ann. 743, 747, 748 = *Ann. royales;* ann. 750, 753 = *Ann. de Petau ;* ann. 754 = *Ann. de Lorsch ;* ann. 761 = *Ann. de Lorsch* et *Ann. de Petau;* ann. 763-764 = *Ann. royales;* ann. 765 = *Ann. de Petau;* ann. 767 = *Ann. de Petau* et *Ann. royales;* ann. 768 = *Ann. de Petau* et *Ann. de Lorsch;* ann. 769 = *Ann. de Petau;* ann. 770-771 = *Ann. de Lorsch;* ann. 772, 773 = *Ann. de Petau* (772, 773, 774); ann. 774 = *Ann. de Lorsch*; ann. 775, 776, 777, 778 = *Ann. de Petau;* ann. 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785 = *Ann. de Lorsch;* ann. 786 = *Fragm. Chesnianum;* ann. 787 à 791 = *Ann. royales;* ann. 792 = *Ann. royales* et *Ann. de Petau;* ann. 793 à 796 = *Ann. royales* (les renseignements fournis par les *Ann. royales* sous l'année 794 ont été complétés à l'aide des actes du concile de Francfort : voir *Mon. Germaniae*, *Concilia aevi karolini*, t. I, p. 158 et 160).

6. Ils sont signalés dans les notes de l'édition Waitz.

7. Ces deux mêmes textes lui avaient déjà servi à modifier et amplifier le début des annales perdues dont il procède.

teur des *Annales Maximiniani*, qui déjà avant 796 avait laissé de côté presque tous les détails d'ordre local consignés dans les trois autres textes, a des prétentions à la grande histoire et qu'après 796 les *Annales Juvavenses majores*, les *Annales Juvavenses minores* et les *Annales Sancti Emmerammi* mentionnent surtout des événements d'un intérêt strictement bavarois. Celles-ci du moins restent toutes trois jusqu'à la fin étroitement solidaires et l'explication la plus naturelle qu'on en puisse donner[1] est qu'elles continuent à n'être toutes trois que des copies de ces mêmes annales perdues dont les *Annales Maximiniani* dérivaient, elles aussi, jusqu'en 796.

Nous croyons donc que les rapports de ces divers textes peuvent se comprendre de la manière suivante : ils procèdent tous d'anciennes annales, aujourd'hui disparues, compilées pour la partie antérieure à l'année 797 d'après les *Annales de Petau*, les *Annales de Lorsch* et les *Annales royales*, et auxquelles avaient été ajoutées, pour la période postérieure à 796 et jusqu'à la fin du règne de Charlemagne, quelques notes originales, d'un caractère surtout local. Ces annales primitives avaient manifestement été rédigées en Bavière, car c'est à ce pays que se rapporte une grande partie des faits racontés; et, si l'on en juge d'après les *Annales Juvavenses majores*, les *Annales Juvavenses minores* et les *Annales Sancti Emmerammi*, on ne saurait douter qu'elles ne fussent originaires de Salzbourg, probablement même de l'entourage des évêques de Salzbourg, tant sont nombreuses les notes qui les concernent. Il est permis de supposer qu'elles s'arrêtaient à l'année 814, qui marque la fin de la partie commune aux *Annales Juvavenses majores* et aux *Annales Sancti Emmerammi*. Les *Annales Maximiniani*, on l'a vu, les ont transcrites jusqu'en 796, non sans y introduire d'importantes modifications, puis les ont délaissées presque entièrement. Les *Annales Juvavenses minores* n'en sont elles-mêmes qu'une copie très incomplète, interrompue à l'année 805[2], mais exécutée en 816, comme le prouvent plu-

1. La seule hypothèse, semble-t-il, qu'on pourrait former en dehors de celle-là consisterait à supposer que les plus complètes des trois séries d'annales — en l'espèce les *Annales Juvavenses majores* — sont la source des deux autres; mais outre que cette hypothèse serait peut-être moins naturelle que la précédente, étant donné la filiation de ces textes avant l'année 796, il faudrait admettre en même temps que les auteurs des *Annales Juvavenses minores* et des *Annales Sancti Emmerammi* ont été en mesure de compléter ou préciser les leçons de leur modèle, les premières sous l'année 799, les secondes sous les années 800, 804 et 812.

2. La mention : « Walh tonsus est » imprimée sous l'année 814 dans l'édition

sieurs récapitulations chronologiques arrêtées en cette année[1]. Les *Annales Juvavenses majores* en sont une transcription plus fidèle, à laquelle ont été ajoutées deux notes relatives aux années 821 et 825[2] : l'une d'elles concerne le décès d'un évêque de Salzbourg, ce qui semble indiquer que la copie a été exécutée dans la même ville que le texte original[3]. Quant aux *Annales Sancti Emmerammi*, qui ont été continuées jusqu'en 823, elles renferment quelques brèves notes concernant d'autres prélats que ceux de Salzbourg — deux évêques de Freising (784), un abbé de Mondsee (785), un évêque de Ratisbonne (817), un évêque de Cologne (819) — et comme la copie que nous en possédons vient de Saint-Emmeran de Ratisbonne, on a pu penser[4] que l'ouvrage y avait été lui-même composé. On s'étonne, dans ce cas, que les évêques de Ratisbonne (alors abbés de Saint-Emmeran) n'y occupent pas plus de place et il est, somme toute, impossible de dire s'il a été effectivement écrit ailleurs qu'à Salzbourg.

Un cinquième texte a été souvent cité aussi — par M. Kurze notamment[5] — comme une copie des Annales de Salzbourg primitives[6] : nous voulons parler des *Annales Xantenses*[7], qui, de 812

des *Mon. Germ.*, *Scriptores*, t. I, p. 89, ne figure pas en réalité dans le manuscrit : voir *Scriptores*, t. III, p. 123.

1. *Ann. Juvav. minores*, ann. 743 : « ... anno 816 sunt anni 74 »; ann. 748 : « ... inde sunt anni 64, anno 816 »; ann. 753 (voir *Mon. Germ.*, *Script.*, t. III, p. 122) : « ... inde sunt anni 64, anno 816 »; ann. 754 : « Sunt anni 63 anno suprascripto »; ann. 763 : « Sunt anni 54, anno suprascripto », etc...

2. Et non 835, comme le porte l'édition des *Mon. Germ.*, *Scriptores*, t. I, p. 88 : voir la correction, *ibid.*, t. III, p. 122.

3. Le manuscrit est actuellement à Würtzburg.

4. Pertz, *Mon. Germ.*, *Scriptores*, t. I, p. 91.

5. *Ueber die karolingischen Reichsannalen von 741-829*, dans le *Neues Archiv*, t. XXI (1895), p. 11 et suiv.; *Die karolingischen Reichsannalen bis zum Tode Einhards*, p. 29.

6. On aurait pu plus justement citer ici les *Annales bawarici breves* (697-811), publiées d'après un manuscrit de Petrograd dans les *Monumenta Germaniae*, *Scriptores*, t. XX, p. 8, dont le texte, depuis 746, rappelle tour à tour celui de chacun des quatre ouvrages étudiés précédemment, de sorte qu'il est permis de croire qu'il dérive lui-même des Annales de Salzbourg primitives. Mais la source des années 697-741 reste obscure : plusieurs notes sont conformes aux *Annales de Petau* ou aux *Annales de Lorsch* (copie des *Annales Mosellani*), utilisées, on le sait, par le compilateur des Annales de Salzbourg primitives; celle de 737 est analogue à la note correspondante de la Chronique universelle à laquelle les *Annales Maximiniani* font suite. En présence de cette incertitude, nous avons préféré n'en pas embarrasser la discussion.

7. La dernière édition est celle de B. von Simson, *Annales Xantenses et Annales Vedastini*, dans la collection des *Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum* (1909).

à 873, forment une œuvre originale, écrite peut-être à Cologne ou dans la province ecclésiastique de Cologne[1], mais qui ne sont pour le début (années 790-811) qu'une compilation analogue aux *Annales Maximiniani*. Comme celles-ci, elles ne renferment de 797 à 811 que quelques extraits des *Annales royales*, dont le compilateur a certainement eu un manuscrit sous les yeux, car il se rapproche souvent plus du texte original que les *Annales Maximiniani* elles-mêmes; mais, pour la période de 790 à 796, il semble qu'on puisse se ranger à l'avis de Simson[2], qui ne voit dans les *Annales Xantenses* qu'une copie des *Annales Maximiniani*, complétées parfois (années 791, 794, 796) au moyen des *Annales royales*[3].

*
* *

Les rapports des Annales de Metz et des petites annales.

Nous pourrions arrêter ici cet examen des « petites annales » s'il n'importait, avant de conclure, de tirer au clair la question de leurs rapports avec les *Annales Mettenses* et de dire, en outre, quelques mots de la *Chronique de Lorsch*.

On sait qu'il existe des *Annales Mettenses* deux rédactions, assez différentes l'une de l'autre, dont la plus ancienne et la plus curieuse a été retrouvée il y a une vingtaine d'années dans un manuscrit de Durham par M. Karl Hampe et publiée en 1905 avec tous les éclaircissements désirables par Bernhard von Simson[4]. C'est de cette rédaction que les « petites annales » se rapprochent le plus, et il y a lieu de se demander dans quelle mesure ces ressemblances

1. Voir la préface de Simson à l'édition précitée, p. VIII.

2. *Ibid.*, p. VII-VIII.

3. Il faut ajouter qu'une note de l'année 792 rappelle d'assez près un passage des *Annales Laureshamenses* (ainsi que Simson l'a signalé lui-même dans son édition, p. 1, n. 5). Peut-être faut-il supposer que ce passage avait été ajouté en marge des *Annales royales* dans l'exemplaire utilisé par le compilateur. De toute façon, comme il ne figure pas dans les autres annales dérivées des Annales de Salzbourg primitives, on ne supprimerait pas la difficulté en admettant que les *Annales Xantenses* ont connu ces dernières, et l'on se heurterait, en outre, à cette constatation que sur aucun des points où les *Annales Xantenses* et les *Annales Maximiniani* divergent, les *Annales Xantenses* ne concordent avec les autres dérivés des Annales de Salzbourg primitives.

4. *Annales Mettenses priores*, éd. B. von Simson (1905), dans la collection des *Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum*. Voir aussi le mémoire de Simson, *Die wiederaufgefundene Vorlage der Annales Mettenses*, dans le *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XXIV (1899), p. 401-424, et t. XXV (1900), p. 177-183.

peuvent être le résultat d'emprunts directs, dans quelle mesure, au contraire, supposant le recours à quelque source commune, elles peuvent servir à éclairer le problème de la composition des « petites annales » elles-mêmes.

Il est certain, tout d'abord, que les *Annales Mettenses* ne sauraient guère prétendre à l'originalité. Elles sont une compilation ou, pour mieux dire, une étrange marqueterie de divers textes, qui n'ont même pas tous le caractère annalistique : car il est évident que les vingt-cinq premières pages du livre sont presque d'un bout à l'autre extraites de quelque panégyrique de Charles Martel et de son père, et l'on y reconnaît facilement le ton et le style des vies de saints de l'époque carolingienne. Pour introduire un peu d'unité dans son œuvre, l'auteur s'est appliqué à mettre en un beau langage redondant et fleuri tous les extraits dont elle est faite; mais il les a si maladroitement amalgamés qu'il lui arrive de rapporter jusqu'à deux ou trois fois les mêmes événements, souvent presque dans les mêmes termes, parfois en termes contradictoires.

Or, entre cette compilation et le texte de plusieurs des « petites annales » précédemment passées en revue, les points de contact sont nombreux.

Avec les *Annales Nazariani* et les *Annales de Saint-Amand*, ils sont très apparents; il y a même parfois concordance textuelle absolue, comme sous l'année 715, où les *Annales de Saint-Amand* et les *Annales Mettenses* portent toutes deux : « Saxones terram Hattuariorum vastaverunt[1] » ou, sous l'année 718, quand le rédacteur des *Annales Nazariani* se rencontre avec celui des *Annales Mettenses* pour écrire : « Carolus vastavit Saxoniam plaga magna[2]. » Mais lors même que les textes ne concordent pas aussi parfaitement, leur parallélisme est tel, pour le fond comme pour la forme, qu'il ne saurait être imputable au hasard.

D'autre part, il est digne de remarque que ce parallélisme se poursuit au delà de l'année 741, à partir de laquelle, on s'en souvient, nous avons admis que les auteurs des *Annales Nazariani* et des *Annales de Saint-Amand* avaient utilisé le récit des *Annales royales*. Sans doute le compilateur des *Annales Mettenses* a, lui aussi, donné des extraits de ce récit — et des extraits beaucoup plus

1. *Annales S. Amandi*, éd. Pertz, p. 6; *Annales Mettenses*, éd. Simson, p. 21, l. 8.

2. *Annales Nazariani*, éd. Pertz, p. 25; *Annales Mettenses*, éd. Simson, p. 26, l. 1.

amples que ceux qui figurent dans les « petites annales » ; mais on y relève de légères modifications ou même certaines additions dont, à plus d'une reprise, les *Annales Nazariani* et les *Annales de Saint-Amand* portent elles-mêmes la trace. Pour les *Annales de Saint-Amand*, nous en avons déjà donné la preuve[1]. Quant aux *Annales Nazariani*, elles se rencontrent avec les *Annales Mettenses* au sujet de la campagne de Pépin sur le Lech en 743[2], de l'établissement par le duc Odilon d'un retranchement (*vallum*, *walus*) en Bavière cette même année[3], de l'exil du roi lombard Didier et de sa femme en 774[4], enfin (comme les *Annales de Saint-Amand*) au sujet du massacre des Francs par les Saxons en 782[5].

A première vue, étant donné le peu d'originalité des *Annales Mettenses* et la tendance de leur auteur à tirer parti de tout ce qui lui tombe sous la main, il semble qu'on ne puisse expliquer ces analogies autrement qu'en comptant les *Annales Nazariani* et les *Annales de Saint-Amand* parmi les sources des *Annales Mettenses*. Et telle est bien en définitive l'hypothèse à laquelle s'est rallié Simson dans les études à la fois sagaces et prudentes qu'il a consacrées aux *Annales Mettenses*[6] ; ou plutôt, observant que les deux séries annalistiques se trouvaient déjà toutes combinées dans les *Annales de Petau*, il a admis que le compilateur des *Annales Mettenses* les avait connues par l'intermédiaire de ces dernières.

Disons tout de suite que les *Annales de Petau* doivent être mises hors de cause ; car les rapports des *Annales Mettenses* avec les *Annales Nazariani* et les *Annales de Saint-Amand* se poursuivent, nous l'avons vu, au delà de l'année 770, à partir de laquelle les *Annales de Petau* cessent, par contre, d'en être tributaires. S'il y a quelque chose à retenir de l'hypothèse de Simson, c'est donc des *Annales de Saint-Amand* et des *Annales Nazariani* directement qu'il faut admettre que les *Annales Met-*

1. Ci-dessus, p. 310.

2. *Ann. Nazar.*, p. 27 (742) ; *Ann. Mett.*, p. 33, l. 22 (743).

3. *Ann. Nazar.*, p. 27 (744) ; *Ann. Mett.*, p. 34, l. 2 (743). — Remarquer aussi en 748 la coïncidence d'expressions au sujet de la fuite de Griffon : « Grippo... fuga lapsus » (*Ann. Mett.*, p. 40, l. 12), « Grifo... elapsus » (*Ann. Nazar.*, p. 27), et en 782 le même verbe *mentiti sunt* appliqué aux Saxons révoltés.

4. *Ann. Nazar.*, p. 40 ; *Ann. Mett.*, p. 61, l. 27.

5. *Ann. Nazar.*, p. 40 ; *Ann. Mett.*, p. 70, l. 6.

6. Préface de l'édition citée et articles du *Neues Archiv* indiqués précédemment.

tenses procèdent. Mais ce système est lui-même inacceptable, car pour la majeure partie des mentions communes aux *Annales Mettenses* et aux deux autres ouvrages, les *Annales Mettenses* sont beaucoup plus complètes et plus précises que ceux-ci, et il arrive même que certaines notes des *Annales Nazariani* et des *Annales de Saint-Amand*, presque incompréhensibles à force de brièveté, ne puissent s'expliquer qu'en recourant au texte moins condensé des *Annales Mettenses*, — telle cette étrange note de l'année 744 dans les *Annales Nazariani :* « Franci in Baweria quando ille walus fuit », dont les *Annales Mettenses* sont seules à nous donner la clé : « Nam duxerat memoratus dux Ogdilo vallum fortissimum inter se et hostes[1]. » Un compilateur comme celui des *Annales Mettenses* n'aurait certes pas été capable de trouver le mot de l'énigme ni de développer et de préciser les sèches et laconiques mentions dont se sont contentés d'ordinaire les auteurs des *Annales Nazariani* et des *Annales de Saint-Amand.*

On ne peut, d'autre part, s'arrêter à l'hypothèse inverse, qui ferait des *Annales Mettenses* la source commune des *Annales Nazariani* et des *Annales de Saint-Amand.* Il est difficile, en effet, d'admettre que les *Annales Mettenses* n'aient pas été composées en bloc après l'année 805[2], c'est-à-dire assez longtemps après l'époque où les *Annales Nazariani* avaient été achevées. Il arrive, en outre, que pour quelques détails les *Annales de Saint-Amand* ou les *Annales Nazariani* soient nettement supérieures en précision aux *Annales Mettenses*, — lorsque, par exemple, elles donnent la date du décès de Drogon en 708 et de Grimoald en 714[3] ou celle de la bataille de Poitiers en 732[4], ou encore lorsqu'elles indiquent la région et le chef germain visés par les deux expéditions de Pépin en 709 et 710[5]. Enfin, quelque similitude qu'il y ait entre le texte des *Annales Mettenses* et celui des *Annales Nazariani* ou des *Annales de Saint-Amand* passé l'année 740, c'est cependant des *Annales royales* elles-mêmes et non pas, en règle générale, des *Annales Mettenses* que les deux autres se rapprochent le plus[6].

1. *Ann. Mett.*, éd. Simson, p. 34, l. 1.

2. Voir les remarques de Simson (*Annales Mettenses*, préface, p. XIII, et notes de l'édition) sur l'uniformité de ton et de style de l'ouvrage jusqu'à la fin de l'année 805. Ce qui suit semble avoir été ajouté après coup.

3. *Ann. S. Amandi*, éd. Pertz, p. 6.

4. *Ibid.*, p. 8, et *Ann. Nazar.*, éd. Pertz, p. 25.

5. *Ann. S. Amandi*, p. 6.

6. Nous l'avons déjà prouvé pour les *Annales de Saint-Amand* (ci-dessus,

Dès lors, une seule explication reste possible : les *Annales Mettenses* procèdent du même ou des mêmes textes que les *Annales Nazariani* et les *Annales de Saint-Amand.*

Or, de l'examen comparé auquel nous avons soumis ces deux dernières annales, il ressort que, pour la période antérieure à 742, leur source commune a disparu. Sans nous en apporter une transcription fidèle ni complète, les *Annales Mettenses* se trouvent donc nous en avoir conservé, selon toute vraisemblance, de copieux extraits, grâce auxquels il est possible de se former une idée de l'œuvre perdue. C'était évidemment déjà une compilation, dont la chronique des Continuateurs de Frédégaire avait en partie fait les frais[1], mais où avaient été recueillies en même temps diverses notes annalistiques relatives surtout soit aux affaires d'Alémannie soit aux affaires d'Aquitaine[2].

A partir de 742, les *Annales royales* nous sont apparues comme la source des *Annales Nazariani* et des *Annales de Saint-Amand.*

p. 310, n. 2). Cela n'est pas moins clair pour les *Annales Nazariani.* Comparer, par exemple, les passages suivants :

Annales Nazariani.	*Annales royales.*	*Annales Mettenses.*
745. Karlomannus et Pippinus cum exercitu in Saxonia.	744. Iterum Carlomannus et Pippinus perrexerunt in Saxoniam.	744. ... Rebellantibus Saxonibus Carolomannus et Pippinus super eos exercitum ducunt.
747. Karlomannus ivit ad Romam.	746. Tunc Carlomannus Romam perrexit.	747. Carolomannus princeps suum regnum derelinquens ad limina beati Petri apostoli... pervenit.
751. Pippinus rex elevatus est.	750. Pippinus... electus est ad regem et... elevatus a Francis in regno.	750. ... Pippinus... unctus, rex Francorum constituitur.
784. Carolus rex ad Lippeham transivit una cum Francis Renum flumen.	784. ... Carolus rex, iter peragens, Renum transiit ad Lippiaham.	784. ... rex Carolus cum generali exercitu Francorum transjecto Reno in loco qui dicitur Lippieham...

De même sous l'année 761, les *Annales Nazariani* notent la marche de Pépin sur Limoges : ce renseignement figure aux *Annales royales*, mais non aux *Annales Mettenses.*

1. Voir les notes de Simson, dans son édition des *Annales Mettenses.* Il est d'ailleurs certain que l'auteur des *Annales Mettenses* a reproduit parfois à deux reprises sans s'en apercevoir les indications fournies par les Continuateurs de Frédégaire : une première fois d'après la compilation perdue dont il procède, une seconde fois d'après la chronique même des Continuateurs de Frédégaire qu'il a dû avoir directement sous les yeux.

2. Il a dû exister de grandes annales aquitaniques : la *Chronique de Moissac* nous en a conservé des débris importants.

Elles sont désormais aussi la source à peu près unique des *Annales Mettenses*. Mais les rapprochements faits plus haut nous obligent à supposer que le texte dont disposaient les auteurs de ces trois ouvrages différait en quelques points de celui dont nous disposons nous-mêmes aujourd'hui. Les critiques les plus prudents[1] ont d'ailleurs été conduits par l'étude des *Annales Mettenses* seules à admettre qu'entre la rédaction primitive des *Annales royales* et la rédaction très remaniée qui est connue sous le nom d' « Annales d'Einhard » il a dû exister une rédaction légèrement retouchée dans laquelle figurait, par exemple, l'aveu du massacre des Francs par les Saxons en 782 — aveu discret encore et très atténué, que l'auteur des « Annales d'Einhard » devait accentuer notablement, mais qui marquait un progrès sensible sur les réticences de la rédaction primitive. On se rappelle[2] que cet aveu discret se retrouve dans les *Annales Mettenses* et que les *Annales Nazariani* en portent la trace, aussi bien que les *Annales de Saint-Amand*. Il semble donc logique de supposer que ces retouches concordantes proviennent d'une même édition des *Annales royales*[3], dont la perte peut s'expliquer par le fait que les *Annales Mettenses* semblaient la rendre inutile, et dont la compilation citée plus haut comme la source des *Annales Mettenses*, des *Annales Nazariani* et des *Annales de Saint-Amand* jusqu'en 741 formait selon toute vraisemblance la préface.

Les auteurs des *Annales Nazariani* et des *Annales de Saint-Amand* n'ont d'ailleurs pas été les seuls, croyons-nous, avec celui des *Annales Mettenses* à faire usage de ce premier remaniement des *Annales royales*. Les *Annales de Lorsch*, dont on sait la parenté avec les deux premières, renferment, elles aussi, quelques notes qui rappellent d'assez près celles des *Annales Mettenses*, alors que les *Annales royales* en sont certainement la source. Ainsi, en 754, les *Annales de Lorsch* et les *Annales Mettenses* se rencontrent pour indiquer par les mots « martyrio coronatur » le martyre de saint Boniface[4]; en 774, elles ajoutent toutes deux une note récapitulant

1. Entre autres, Simson, *Annales Mettenses*, préface, p. XII.

2. Voir ci-dessus, p. 310 et 322.

3. Laquelle a été utilisée jusqu'en 785 dans les *Annales Nazariani*, jusqu'en 790 dans les *Annales de Saint-Amand*, jusqu'en 805 dans les *Annales Mettenses*.

4. *Ann. Laureshamenses*, éd. Pertz, p. 28, éd. Katz, p. 29, et *Ann. Mosellani*, éd. Lappenberg, p. 495 (le texte dans les *Annales de Lorsch* est « martyrio coronatus »); *Ann. Mettenses*, éd. Simson, p. 48, l. 12. — La leçon des *Annales Nazariani* est analogue : « martyrio finivit » (éd. Pertz, p. 29). Dans les *Annales royales*, au contraire, le texte porte : « martyr Christi effectus est ».

le nombre d'années (deux cent quatorze) qu'a duré le royaume lombard[1]; en 783, elles portent dans les mêmes termes la même indication du massacre de plusieurs milliers de Saxons (*multa millia Saxonum*)[2]; et en 799, elles sont d'accord pour dater le supplice du pape Léon du « jour des Litanies, 7 des calendes de mai »[3]. Ces analogies s'expliquent d'une manière fort simple si l'on admet que l'exemplaire des *Annales royales* connu de l'annaliste de Lorsch avait subi les retouches dont les *Annales Mettenses*, les *Annales Nazariani* et les *Annales de Saint-Amand* portent d'autre part témoignage[4].

* * *

La Chronique de Lorsch.

Nous aboutirions au même résultat si à l'examen des « petites annales » proprement dites nous joignions celui de l'opuscule qu'on

1. *Ann. Lauresh.*, éd. Pertz, p. 30, éd. Katz, p. 31, et *Ann. Mosell.*, p. 496; *Ann. Mett.*, p. 62, l. 5. — Les *Annales de Lorsch* (texte des *Annales Mosellani*) se rencontrent aussi avec les *Annales Mettenses* au sujet du massacre des Francs par les Saxons; mais on pourrait admettre, à la rigueur, que les *Annales Nazariani* ont suffi à fournir à l'annaliste de Lorsch les éléments de sa note.

2. *Ann. Lauresh.*, éd. Pertz, p. 32, éd. Katz, p. 33, et *Ann. Mosell.*, p. 497; *Ann. Mett.*, éd. Simson, p. 70, l. 27.

3. *Ann. Lauresh.*, éd. Pertz, p. 37, éd. Katz, p. 43; *Ann. Mett.*, éd. Simson, p. 83, l. 14.

4. On pourrait songer à étendre cette hypothèse aux *Annales de Petau*, car il leur arrive de se rencontrer avec les *Annales Mettenses* pour des passages où les *Annales royales* ont été légèrement retouchées : en 772 et 775, elles signalent comme elles que Charlemagne « perrexit in Saxoniam »; en 776, elles portent : « Eo *capto dispositisque* omnibus, prosper redit... », alors qu'on lit dans les *Annales Mettenses* (p. 64, l. 16) : « ... Et *captis* civitatibus Forojulen. atque Tarvisio *dispositisque* in illis partibus... victor reversus est. » Mais ce sont là de simples coïncidences d'expressions qui peuvent être fortuites; et, pour le fond, on ne voit pas ce que l'auteur des *Annales de Petau* devrait à celui des *Annales Mettenses*. Il y a toutefois, pour la période antérieure, une coïncidence plus curieuse et qui peut sembler plus concluante : sous l'année 718, copiant les *Annales de Lorsch* (lesquelles, en cet endroit, reproduisent sans modification aucune les *Annales Nazariani*), les *Annales de Petau* tout comme les *Annales Mettenses*, ajoutent les mots « usque Viseram » à la note : « Vastavit Carolus Saxoniam plaga magna. » Il faut supposer ou bien que le texte primitif des *Annales de Petau* a été ici complété après coup ou bien que leur auteur a eu connaissance de la compilation mentionnée plus haut comme source des *Annales Mettenses*, des *Annales Nazariani* et des *Annales de Saint-Amand;* mais l'on s'étonne, dans ce dernier cas, qu'il n'en ait pas davantage tiré parti.

désigne aujourd'hui[1] sous le nom de *Chronicon Laurissense breve*[2].

Cette chronique est une compilation où l'on reconnaît de très nombreux fragments des Continuateurs de Frédégaire, des *Annales de Lorsch*[3] (jusqu'en 799 inclusivement) et des *Annales royales* (jusqu'en 804 inclusivement)[4], auxquels ont été ajoutées quelques notes originales pour les années 805-817[5]. Or le texte des *Annales royales* suivi par le compilateur rappelle encore à plus d'une reprise et très nettement celui dont les *Annales Mettenses* nous ont conservé la copie déformée : comme dans les *Annales Mettenses*, il est question, dans la *Chronique de Lorsch*, parmi des détails empruntés aux *Annales royales*, du combat livré par le comte Theudoin en 753 au « val de Maurienne[6] »; comme dans les

1. On l'appelait autrefois *Annales Laurissenses minores* (Petites annales de Lorsch), et c'est sous ce titre qu'il a été publié par Pertz dans les *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. I, p. 114-123. A vrai dire, cette désignation n'était pas si mauvaise qu'on l'a prétendu : car si le « chroniqueur » de Lorsch ne donne qu'exceptionnellement les dates d'années de l'incarnation, il a pris soin d'indiquer en marge de chaque note l'année du règne de chacun des maires du palais ou des rois carolingiens, ce qui revient tout à fait au même, et ses notes sont disposées dans un ordre strictement chronologique.

2. La dernière édition est celle de M. Schnorr von Carolsfeld, *Das Chronicon Laurissense breve*, dans le *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XXXVI (1911), p. 15-39. — Sur le caractère et la provenance de ce texte, voir G. Waitz, *Ueber die kleine Lorscher Franken-Chronik*, dans les *Sitzungsberichte der königlich preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, ann. 1882, t. I, p. 339-415 (avec une réédition partielle), et surtout G. Monod, *op. cit.*, p. 166-174.

3. Jusqu'en 790, la version suivie a été celle du *Fragmentum Chesnianum* (voir l'année 786); ensuite le texte est celui des *Annales Laureshamenses*.

4. Voir l'édition Schnorr von Carolsfeld, où les passages d'emprunt sont distingués typographiquement des passages originaux. Malheureusement l'éditeur a omis d'indiquer à quels ouvrages les emprunts ont été faits, ce qui oblige le lecteur à recommencer pour son compte le travail d'identification.

5. Une copie de la Chronique exécutée à l'abbaye de Fulda et qui s'arrête également à l'année 817 a subi d'importantes modifications. De 787-788 (§ IV, 20) à 806-807 (§ IV, 39), ce ne sont guère que des modifications de forme, et quelques-unes s'expliquent par une nouvelle revision du texte des *Annales Laureshamenses* (voir, notamment, § IV, 24, le nom d'Himiltrude). A partir de 708 (§ IV, 40), le moine de Fulda abandonne définitivement le texte primitif pour y substituer un texte de son cru, pour lequel il a toutefois encore utilisé les *Annales royales* (ann. 808 et 810), dont il est facile de reconnaître la trace dans ses paragraphes IV, 40, 41 et 42. M. Schnorr von Carolsfeld ne semble pas s'en être aperçu.

6. *Chron. Laur.*, III, 15, éd. Schnorr von Carolsfeld, p. 28 (« in valle Maurienna »); *Ann. Mett.*, ann. 751, éd. Simson, p. 43, l. 5 (« in valle qua Morienna urbs sita est »). — Au § III, 17, le martyre de saint Boniface est

Annales Mettenses, on y trouve noté le lieu de sépulture (Reims) de Carloman, frère de Charlemagne[1] ; la mort de Rotgaud, duc de Frioul, y est rapportée dans les mêmes termes : « Carolus... Hruotgaudum interemit[2] » ; et le résumé des événements des années 803 et 804 y est fait sous une forme qui se rapproche parfois plus des *Annales Mettenses* que des *Annales royales* primitives[3].

Les *Annales Mettenses* ne sauraient cependant être tenues pour la source de la *Chronique de Lorsch :* car, dans l'ensemble, le texte de celle-ci rappelle de plus près encore les *Annales royales* elles-

rappelé par les mots « martyrio coronatur » comme dans les *Annales Mettenses* et les *Annales de Lorsch;* mais l'auteur de la *Chronique de Lorsch* ayant fait usage des *Annales de Lorsch* mêmes, on ne peut tirer argument d'une telle coïncidence. Plus concluante peut-être est la suivante, sous l'année 743 : « Karlmannus et Pippinus in Baioariam *exercitum ducunt* adversus Vuodilonem » (*Chron. Laur.*, III, 3, p. 26), « Qua de causa compulsi sunt gloriosi germani (Pippinus et Carolomannus) *exercitum* contra ipsum (Ogdilonem) *ducere* » (*Ann. Mett.*, p. 33, l. 20).

1. *Chron. Laur.*, IV, 2, p. 30; *Ann. Mett.*, ann. 771, p. 57, l. 16.

2. *Chron. Laur.*, IV, 9, p. 31; *Ann. Mett.*, ann. 776, p. 64, l. 15. Les *Annales royales* se bornent à dire qu'il a été tué (« occisus est ») sans dire par qui.

3. Comparer les passages suivants :

Chronicon Laurissense.	*Annales Mettenses.*	*Annales royales.*
IV, 35. Legatio Grecorum... ad villam regiam quae dicitur Salz venit.	803. ... inde pervenit in villam quae vocatur Salzaa. Quo in loco venerunt ad eum legati...	803. Qui venerunt... super fluvium Sala, in loco qui dicitur Saltz.
Ibi venit legatio Avarorum, omnem terram imperii sui ditione imperatoris Carli subdunt.	Ibi etiam cum illis Zodan princeps Pannoniorum veniens manibus imperatoris se contradidit.	*vacat.*
IV, 36. Carlus imperator Saxones absque bello a propriis finibus expulsos in Franciam collocat.	804. ... perfidos illos... exterminavit et per Gallias ceterasque regiones imperii sui sine ulla lesione exercitus sui dispersit.	*vacat.*
IV, 37. Leo papa Romanus in Franciam ad imperatorem venit, quem imperator donis magnificis honorans remisit ad sedem suam.	804. ... nuntiatum est ei quod Leo papa suum colloquium desiderans in Franciam veniret et natalem Domini cum eo celebrare vellet... Quem... magnis muneribus donatum... datis comitibus honorificis, qui ipsum veneranter usque Ravennam deducerent, ad propria remeare permisit.	804. ... allatum est ei Leonem papam natalem Dominicum eo celebrare velle... Et donatum magnis muneribus... deduci fecit usque Ravennam.

mêmes[1] et, tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il semble parfois intermédiaire entre les *Annales royales* et les *Annales Mettenses*[2].

N'est-ce pas précisément la confirmation de l'hypothèse proposée plus haut de l'existence d'une rédaction retouchée des *Annales royales* primitives, dont le chroniqueur de Lorsch aurait également fait usage? Et quand on observe, d'autre part, que, pour la période antérieure à 741, le chroniqueur de Lorsch, transcrivant le récit des Continuateurs de Frédégaire, le modifie par deux fois de la même façon que l'auteur des *Annales Mettenses*[3], n'est-on pas porté à admettre qu'ils ont puisé aussi bien l'un que l'autre, pour cette portion de leur ouvrage, dans la compilation qui, nous l'avons dit, devait constituer comme la préface du premier remaniement des *Annales royales?*

*
* *

En résumé, les « petites annales » ne nous paraissent à aucun point de vue pouvoir prétendre à un bien haut degré d'ancienneté. Ce sont toutes, au début, de vulgaires compilations, qui se copient les unes les autres et qui ne mériteraient guère de retenir l'attention des historiens s'il ne s'y mêlait parfois des notes de provenance locale ou si elles ne nous avaient conservé des débris d'annales aujourd'hui disparues.

Ces annales disparues cependant sont bien moins nombreuses et bien moins mystérieuses qu'on ne l'a souvent supposé, et la perte la

1. Ainsi les paragraphes III, 8 à 12, calqués sur les *Annales royales*, s'écartent, par contre, beaucoup des *Annales Mettenses*. Parfois des mots des *Annales royales* omis dans la copie des *Annales Mettenses* se retrouvent dans la *Chronique de Lorsch* (par exemple, les mots *inter se* dans la phrase suivante de la Chronique : « et in ipso itinere regnum inter se, quid quisque haberet, dividunt », § III, 1).

2. Par exemple, le § III, 7, consacré à l'entrée de Carloman au couvent, renferme les mots *derelinquit* et *ad limina apostolorum* qui se lisent aussi dans les *Annales Mettenses*, tandis que le reste de la note reproduit avec quelques légères modifications le texte primitif des *Annales royales*.

3. *Chron. Laur.*, § II, 23, éd. Schnorr von Carolsfeld, p. 25 : « Karlus Saxones tributarios fecit » = *Ann. Mett.*, ann. 736, éd. Simson, p. 28, l. 23 : « Saxoniam bello contrivit sibique tributarios fecit »; *Chron. Laur.*, § II, 24-25, p. 25 : « Karlus regionem Provinciae ingrediens, fugato duce Mauronto, qui Saracenos per dolum jam dudum invitaverat, cunctam Provinciam et maritima illa loca suae dicioni subegit » = *Ann. Mett.*, ann. 739, p. 30, l. 9 : « Carolus commoto exercitu universali partibus Provinciae iter dirigit Avinionemque iterum cepit totaque Provincia usque litus maris peragrata ad Massiliam pervenit fugatoque duce Moronto, qui quondam Saracenos in suae perfidiae presidium adsciverat, nullo jam relicto adversario, totam illam regionem Francorum imperio subjugavit. »

plus regrettable semble être celle d'un ouvrage où une édition retouchée des *Annales royales*, qui ne devait pas dépasser l'année 805[1], avait été précédée de notes annalistiques et d'extraits — eux-mêmes retouchés — des Continuateurs de Frédégaire[2]. Encore cette perte n'est-elle pas totale puisque les *Annales Mettenses* nous ont conservé de l'ouvrage perdu une copie, fort peu fidèle sans doute et assaisonnée de multiples interpolations, mais que la *Chronique de Lorsch* et surtout les « petites annales » elles-mêmes permettent de contrôler en partie.

C'est seulement pour le dernier quart du VIIIe siècle et pour les années suivantes que les « petites annales » commencent à affirmer leur originalité. Mais, pour cette partie même, leurs rédacteurs se sont encore souvent copiés les uns les autres et ont souvent continué à puiser à pleines mains dans les *Annales royales*, corrigeant parfois à bon escient les leçons de ce texte, mais parfois aussi les transcrivant ou les interprétant de façon inexacte et risquant ainsi, dans bien des cas, de nous induire à notre tour en erreur.

Louis HALPHEN.

1. A cette date s'arrête la première partie des *Annales Mettenses*. Ce qui suit comprend : 1° une reproduction, textuelle cette fois, des *Annales royales;* 2° une longue note contemporaine relative aux événements de l'année 830. C'est, d'autre part, à 804 que cessent les emprunts faits par la *Chronique de Lorsch*.

2. Plusieurs érudits d'Allemagne ont admis comme nous la perte d'une compilation qui aurait été la source à la fois des *Annales Mettenses* et de quelques autres ouvrages; mais ils en ont donné une idée sensiblement différente en supposant qu'il s'agissait d'une sorte de grande chronique rédigée en l'an 805. Waitz pensait en avoir recueilli d'importants fragments dans les *Monumenta Germaniae*, *Scriptores*, t. III, p. 26-33, et depuis lors Pückert, M. Kurze, M. Wibel et bien d'autres se sont persuadés que cette chronique, qu'ils ont pris l'habitude de ne plus désigner que par les deux lettres *V. W.* (c'est-à-dire « verlorenes Werk », ouvrage perdu), avait été la source à laquelle presque tous les compilateurs du VIIIe et du IXe siècle avaient dû puiser. Mais Simson a parfaitement prouvé (dans ses études déjà citées sur les *Annales Mettenses*) que les fragments publiés par Waitz étaient des extraits, non pas d'un ouvrage perdu, mais des *Annales Mettenses* telles que le manuscrit de Durham a permis de les restituer, et c'est directement de ces mêmes *Annales Mettenses* que procèdent toute une série d'ouvrages qu'on rattache indûment au fameux *V. W. :* nous l'avons déjà montré pour les *Annales Guelferbytani;* une simple comparaison de textes permet de l'établir aussi pour les *Annales Lobienses,* pour le *Chronicon Vedastinum*, les *Gesta abbatum Fontanellensium* et la *Chronique de Moissac.*

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE D'ITALIE.

PÉRIODE MODERNE (FIN DU XVe SIÈCLE-FIN DU XVIIIe SIÈCLE).

Dans ce bulletin de l'histoire moderne d'Italie, qui sera fatalement un peu long, puisque le dernier de ce genre a été fait, il y a cinq ans déjà, par le regretté M. Léon-G. Pélissier[1], il nous est difficile ou d'adopter un plan chronologique ou d'étudier les divers États de la péninsule les uns après les autres; il y aurait à craindre un trop grand morcellement du sujet. Aussi nous a-t-il semblé préférable de nous en tenir, malgré ce qu'elle peut avoir d'arbitraire, à une division logique des questions à étudier. Nous commencerons par l'histoire diplomatique et nous nous occuperons successivement de la politique économique, intérieure, puis religieuse, des mœurs de l'époque, du développement artistique, littéraire et du mouvement philosophique.

I. Histoire diplomatique et militaire. — La diplomatie vénitienne a fait l'objet d'une intéressante publication de textes : les principales « relations des ambassadeurs vénitiens au Sénat », que M. A. Segarizzi[2] continue d'éditer. Le volume I nous transportait aux cours de Ferrare, de Mantoue et du Montferrat. Le second s'occupe de la cour de Milan (les huit premiers rapports) et de la cour d'Urbino (les cinq derniers). Il réunit une série de textes qui avaient été déjà édités, moins parfaitement d'ailleurs, et qu'il est utile de trouver rassemblés. Les trois rapports inédits sont ceux qui vinrent de Milan en 1633 (Bertuccio Valier), en 1791 (Andrea Alberti) et en 1794 (Francesco Alberti). Ces documents ont un intérêt historique qui est loin d'être négligeable; les ambassadeurs vénitiens de cette époque, qui manquaient assez souvent d'astuce et de finesse, étaient au moins de fidèles observateurs, doués de

1. Cf. *Revue historique*, année 1911, t. CVII, p. 117 et 362.

2. Arnaldo Segarizzi, *Relazioni degli ambasciatori veneti al senato dei secoli XVI, XVII, XVIII* (vol. II, 290 p., in-8°, 1913). Le premier volume avait paru en 1912. Ils forment les tomes XXXVI et XLIX de la collection des *Scrittori d'Italia* publiée par l'éditeur Laterza, de Bari.

bon sens, notant avec scrupule les détails minutieux ; et c'est pourquoi les rapports où ils exposaient les faits contiennent d'utiles renseignements sur des événements au reste assez bien connus par ailleurs.

D'autres ouvrages ont paru concernant la politique extérieure de Venise. Outre la contribution de M. Zanchi à l'étude de la première guerre de Maximilien d'Autriche contre Venise[1], il faut mentionner surtout la publication que M. Alessandro Luzio a consacrée à la formation de la ligue de Cambrai[2]. Une série de documents qu'il a trouvés aux archives de Mantoue, dont il est le conservateur, lui ont permis de mettre en lumière un des principaux négociateurs de cette ligue, un Allemand, vivant au milieu des cours italiennes de la Renaissance : Niccolò Frisio. Luigi da Porto en avait déja parlé dans la première de ses « Lettere storiche », ainsi que Bembo au livre VII de sa *Storia veneziana;* et ce qu'ils en disaient l'un et l'autre nous permettait déjà de nous faire une idée de son activité ; ses lettres et ses nombreuses dépêches, publiées par M. Luzio, nous montrent que cette activité fut prodigieuse. « Pendant une année entière, il parcourut la moitié de l'Europe pour nouer les fils des intrigues et les tenir solidement tendus, malgré les dangers qu'il y avait de les voir brisés, à cause de l'humeur variable des cours avec lesquelles il était obligé de traiter. » Ainsi se dessine la figure d'un des principaux ouvriers des négociations qui amenèrent Louis XII et Maximilien à signer le traité de Cambrai (décembre 1508), dirigé en apparence contre les Ottomans, mais en réalité contre les Vénitiens, usurpateurs des droits et des biens du Saint-Siège.

Un autre épisode des rapports franco-vénitiens est étudié par M. G. Zulian, qui a voulu démontrer que les relations entre le cardinal Mazarin et la sérénissime république furent cordiales[3]. D'après lui, Mazarin fut jusqu'à sa mort un ami du gouvernement vénitien ; lorsque éclata la guerre de Candie, qui, prétend M. Zulian, ne fut pas du tout fomentée par lui, il fit tous ses efforts pour porter secours à la grande république de l'Adriatique. D'une part, Venise soutint la politique française, soit dans la question de Casale, soit dans les négociations pour la paix de Westphalie.

1. Francesco Teresio Zanchi, *la Prima guerra di Massimiliano contro Venezia (1507-1508).* Padova, tip. Crescini, 1916, in-8°, 70 p.

2. Alessandro Luzio, *I preliminari della Lega di Cambray concordati a Milano ed a Mantova.* Milano, Cogliati, 1912, 70 p.

3. G. Zulian, *le Relazioni tra il cardinale Giulio Mazzarino e Venezia.* Venezia, 1909-1911.

D'autre part, Mazarin recherchait l'alliance de Venise contre la maison des Habsbourg; il espérait qu'elle lui permettrait de chasser les Espagnols de Lombardie. M. Zulian pousse d'ailleurs sa thèse jusqu'à l'exagération en voulant démontrer que Mazarin ne fut pour rien dans le conflit turco-vénitien et en oubliant que, malgré tout, la France resta, après comme avant, l'amie de la Porte.

Les premières années de la guerre de Candie (1645-1651) donnent à M. G. Grimaldo l'occasion d'étudier ce que furent alors les relations entre Venise et l'Espagne[1]. Alors que nous avons l'habitude de considérer ces deux États comme ayant eu une politique fatalement opposée, nous sommes étonnés de les voir momentanément rapprochés, à cause de la communauté d'intérêts qu'ils avaient à défendre en Orient.

M. Paolo Negri a étudié un point particulier des rapports de l'Italie et de l'Espagne à peu près à la même époque. Son livre, qu'il a intitulé *Relations italo-espagnoles au XVIIe siècle*[2], devrait avoir comme titre : *Une ambassade de la cour d'Este à la cour d'Espagne en 1630*. Cet excellent ouvrage, qui dénote une connaissance profonde des conditions de la politique espagnole en Italie vers le milieu du XVIIe siècle, a comme source principale les papiers de l'ambassadeur modénais G.-B. Ronchi. Celui-ci avait été envoyé par le duc François Ier d'Este à la cour de Philippe IV pour la sauvegarde de quelques-uns de ses intérêts. Ce qu'il y a d'intéressant dans ces papiers, c'est beaucoup moins l'objet de la mission de Ronchi et l'insuccès à peu près complet qui la couronna, que la description de la vie à la cour d'Espagne, les soucis que la situation financière donne au gouvernement espagnol, et les principes de sa politique extérieure.

L'œuvre la plus importante qui ait été consacrée à l'influence espagnole en Italie est sans nul doute celle de M. Benedetto Croce : *la Spagna nella vita italiana durante la Rinascenza*[3]. L'auteur nous avertit lui-même dans la préface qu'il a réuni les matériaux de cette étude il y a déjà fort longtemps, entre 1892 et 1894; il avait alors l'intention d'écrire une grande histoire des rapports politiques et intellectuels de l'Italie et de l'Espagne depuis le moyen

1. G. Grimaldo, *le Trattative per una pacificazione fra la Spagna e i Turchi in relazione con gl' interesi veneziani durante i primi anni della guerra di Candia (1645-1651)*. In-8°, 92. p.

2. Paolo Negri, *Relazioni itato-spagnole nel secolo XVII*. Rome, Loescher, 1913, in-8°, 54 p.

3. Benedetto Croce, *la Spagna nella vita italiana durante la Rinascenza*. Bari, Laterza, 1917, in-8°, 293 p.

âge jusqu'au XVIIIe siècle. Le livre qu'il publie aujourd'hui n'est donc qu'un fragment de cette histoire; il concerne la seule période de la Renaissance, avec une introduction sur l'époque qui précède. Après avoir analysé la « colonisattion espagnole de Naples », commencée par Alphonse d'Aragon, il passe à celle de Rome, due à l'élévation sur le trône pontifical d'Alphonse Borja (ou Borgia), pape sous le nom de Calixte IV, créature du souverain aragonais. Il examine successivement l'extension de la culture espagnole et l'influence qu'elle exerça sur les mœurs, les lettres et les arts en Italie. Au cours de cette analyse, le but principal de M. Benedetto Croce est de démontrer que la décadence italienne n'a pas comme cause essentielle la domination espagnole. Dans la première moitié du XVIe siècle, Italie et Espagne avaient bien des raisons de ne pas sympathiser. Il faut pourtant reconnaître qu' « ils travaillaient à la cause de l'Italie ces nombreux Italiens qui servaient alors le gouvernement espagnol, répandaient leur sang sur tous les champs d'Europe et s'estimaient ainsi non pas traîtres, mais fidèles à leur patrie ». M. Croce soutient qu'une des meilleures preuves que l'Espagne ne représentait pas une puissance ennemie et malfaisante, c'est la conscience même des contemporains, qui, en général, étaient satisfaits, et orgueilleux parfois, de voir leur pays uni à l'Espagne. A ce point de vue, un des états d'esprit les plus curieux fut celui de Campanella, qui, ayant conspiré contre l'Espagne pour la réalisation d'une république communiste, d'une cité du soleil, reprit cette utopie, en l'harmonisant avec la domination espagnole, qu'il souhaitait voir s'étendre au monde entier.

Il est donc exagéré d'attribuer à l'influence espagnole une part prédominante dans la décadence italienne. Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'à la fin du XVIe siècle Italie et Espagne étaient également en décadence pour des raisons différentes : l'une, pour trop de maturité artistique et intellectuelle et pas assez de maturité politique; l'autre, pour être économiquement faible et inorganique. Lorsque le mouvement réformateur prit consistance, c'est en Italie et en Espagne que l'Église trouva, d'abord, ses plus solides appuis. Il y eut donc à cette époque plutôt analogie et parallélisme dans la destinée historique des deux pays qu'influence de l'un sur l'autre. Et pour en arriver à cette conclusion, qui contient une grande part de vérité, M. Benedetto Croce a eu le mérite de mettre en lumière ce qu'a eu de bon la diffusion de la culture espagnole en Italie au XVIe siècle et ce que les Italiens en ont accepté.

Les rapports de l'Italie et de la France ont fait l'objet de quelques importantes publications dont la *Revue* s'est déjà occupée ou dont

elle s'occupera. C'est pourquoi nous ne faisons que les mentionner, non sans noter qu'elles ont les unes et les autres un grand intérêt. Dans la collection du *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, M. Édouard DRIAULT a publié le tome XIX, concernant Florence, Modène et Gênes, et M. Jean HANOTEAU s'est chargé, au tome XX, de l'histoire des relations du gouvernement français avec le Saint-Siège depuis 1724 jusqu'à 1793[1].

Sur les guerres d'Italie, M. G. S. RAMUNDO, publie à nouveau un document intéressant, déjà connu[2], qui est l'instruction donnée par Alexandre VI aux nonces envoyés en France pour essayer de détourner Louis XII de l'idée d'une expédition en Italie. Il y ajoute une partie inédite, qui est l'ensemble des prétentions de la couronne française sur le pays napolitain, prétentions auxquelles Alexandre VI oppose celles des Aragonais, jusqu'alors confirmées par tous les papes. La politique de Louis XII avait formé l'essentiel des études de M. Léon-G. PÉLISSIER; il voulait écrire une histoire complète de son règne, dont le *Louis XII et Ludovic Sforza* n'était qu'un chapitre. La série de documents qu'il a publiés peu avant sa mort contiennent des détails nombreux sur les relations entre Ludovic le More et l'Empereur en 1497[3]. Outre plusieurs lettres-patentes envoyées par Louis XII, en tant que duc de Milan, de 1499 à 1501, il faut y noter également la chronique de Giacomo Gohory, qui présente sous un jour nouveau certains événements du règne de Louis XII. D'autre part, ce que fut la politique française à l'égard de l'Italie vers le milieu du XVIe siècle a été exposé par M. Lucien ROMIER dans son ouvrage fondamental, en deux volumes, sur les *Origines politiques des guerres de religion*, dont il a été longuement parlé dans cette Revue[4].

Il ne faut pas oublier non plus, pour l'histoire des rapports franco-italiens, le livre de M. André LE GLAY sur la *Conquête de la Corse par les Français*, dont le second volume traite de la Corse pendant la guerre de la Succession d'Autriche. Puisqu'il a été ici

1. Cf., pour la publication de M. Édouard Driault, *Revue historique*, année 1914, t. CXVI, p. 121.

2. G. S. Ramundo, *Il diritto degli Aragonesi sul Napoletano ed il ricordo della calata di Carlo VIII in un' istruzione di Alessandro VI*. Sulmona, Tip. sociale, 1912, in-8°, VII-32 p.

3. Léon-G. Pélissier, *Documents relatifs au règne de Louis XII et à sa politique en Italie*. Montpellier, 1912.

4. Cf. *Revue historique*, 1913, t. CXIV, p. 159, et 1914, t. CXVI, p. 364.

même l'objet d'une étude particulière[1], nous ne faisons que le mentionner.

Deux volumes importants s'occupent des rapports de l'Italie avec les cantons suisses : celui de M. Lucien Cramer et celui de M. Eligio Pometta. Pendant trois siècles environ, une des principales ambitions de la maison de Savoie avait été de s'emparer de la souveraineté sur la ville et le pays de Genève. A la fin du xve siècle, il semblait bien que le succès de ses desseins fût à peu près assuré. Or, au commencement du xvie siècle, la maison de Savoie étant rentrée dans l'ombre, les cantons suisses occupent Genève, qui passe sous la tutelle bernoise. Lorsque la paix de Cateau-Cambrésis eut redonné à Emmanuel-Philibert sa couronne, il songea de nouveau à la souveraineté perdue sur la seigneurie de Genève. M. Cramer[2] a étudié toutes les négociations par lesquelles Emmanuel-Philibert cherche à arriver à ses fins, présentant dans un premier volume le récit des négociations et dans un second la série de documents qui appuient ce récit. L'obstination du duc de Savoie fut heureuse, car il arriva au résultat suivant : par le traité de Lausanne, il rentrait en possession d'une bonne partie des terres dont l'avait dépouillé le canton de Berne, et en second lieu, par un accord stipulé à Genève en 1570, il était entendu que Genève ne signerait aucun traité d'alliance sans l'autorisation du duc. Cette conclusion des négociations du prince qu'on a appelé « Tête de fer » n'empêchait pas que déjà se dessinât une lutte d'influences en Suisse entre les deux maisons de Savoie et de France, la France protégeant les cantons de Soleure et de Berne et aussi Genève, tandis que le duc de Savoie s'unissait aux cantons catholiques. M. Cramer réserve pour une étude postérieure l'histoire de cette lutte d'influences et de l'œuvre de Charles-Emmanuel, le successeur d'Emmanuel-Philibert, jusqu'au traité de Saint-Julien, qui ne tint plus compte des droits émis par la couronne de Savoie sur la seigneurie de Genève.

M. Eligio Pometta[3], en étudiant, dans un livre très consciencieux, solidement documenté, intéressant, quoique d'une lecture difficile, soutient une thèse tout opposée à celle de M. de Maulde La Clavière, d'après lequel les trois cantons primitifs avaient occupé Bellinzona par un coup de surprise, en violant les promesses faites

1. Cf. *Revue historique*, 1913, t. CXIII, p. 379.

2. Lucien Cramer, *la Seigneurie de Genève et la maison de Savoie de 1559 à 1603*. 1re partie : *1559-1580*. Paris, Fontemoing, 2 vol., 1912.

3. Eligio Pometta, *Come il Ticino venne in potere degli Svizzeri*, 2 vol. Bellinzona, Colombi, 1912-1913, 208 et 240 p.

à la France. Pour M. Pometta, la question se pose d'une façon toute différente. A l'encontre du canton de Berne et des cantons septentrionaux, qui dirigeaient leur commerce surtout vers le Rhin ou vers l'Aar, les cantons primitifs (en particulier celui d'Uri) tenaient à avoir libre accès vers les marchés lombards. Mais, s'ils furent amenés à l'occupation des routes d'accès elles-mêmes, ce fut avec le consentement des populations qui y résidaient. Lorsque les Français se furent emparés, en 1499, du duché de Milan, les habitants de Bellinzona prirent très énergiquement le parti de Ludovic le More, à qui ils étaient entièrement dévoués. Une fois Ludovic le More fait prisonnier par les Français, les habitants de Bellinzona, pour ne pas subir la loi de Louis XII, se donnèrent, le 14 avril 1500, aux habitants d'Uri, qui revenaient des plaines de Lombardie. C'est de cette façon que les trois cantons devinrent les maîtres de Bellinzona. La manière dont ils établirent leur domination sur les autres terres du canton du Tessin établit, selon M. Pometta, la vérité de la thèse qu'il soutient. « Le Tessin se fit suisse, une fois que le duché de Milan eut été conquis, par haine pour la domination française » (p. 54 du vol. II). « Non seulement le Tessin ne fut pas conquis par les Suisses, dans le vrai sens du mot, mais, après qu'il fut devenu suisse, il sut rendre de signalés services, dès le début, à ses oppresseurs, services dont ceux-ci ne tinrent compte ni au point de vue politique et historique, ni encore moins point de vue économique » (p. 134 du vol. II).

Tels sont les principaux ouvrages intéressant l'histoire diplomatique de l'Italie durant les temps modernes. Il ne nous reste qu'à signaler une étude de détail, celle que M. Romolo Guazza a consacrée au séjour mouvementé du cardinal Alberoni sur le territoire de la République de Gênes[1]. Ce séjour d'un proscrit faillit avoir pour Gênes de graves conséquences. L'ambitieux cardinal, qui avait échoué dans son dessein de redonner à l'Espagne une partie de l'Italie méridionale, avait espéré trouver la tranquillité en Ligurie. L'Espagne, la France, l'Angleterre et le pape ne lui laissèrent, au contraire, aucun repos, et firent une série de démarches pour prier le gouvernement génois de l'expulser. La lenteur avec laquelle Gênes répondit à ces demandes fit éclater contre elle la fureur des autres États, et il fallut la réunion du conclave pour l'élection d'un nouveau pape, et par conséquent la venue du cardinal Albéroni à Rome pour calmer les esprits. C'est alors seulement

1. Romolo Guazza, *la Cattura del Cardinale Giulio Alberoni e la Repubblica di Genova.* Genova, Peyrè e Cardellini, in-8°, 1913, 173 p.

que Gênes vit ses relations s'améliorer avec la papauté et un peu plus tard avec l'Espagne.

Parmi les travaux concernant l'histoire militaire, nous ne citons que pour mémoire la dissertation minutieuse de M. Karl Stallwitz sur la bataille de Cérisole (1544)[1] et le très faible livre que M. Émilio Salaris a consacré à une famille de militaires italiens, les Savorgnano. Ce n'est qu'une œuvre de vulgarisation, assez mal présentée, avec des erreurs et des inexactitudes nombreuses, sans nulle étude critique des sources[2]. Plus digne d'intérêt et plus utile est certainement le livre de M. Tommaso Sandonnini sur le général Raimondo Montecuccoli[3]. L'auteur n'a pas eu l'intention de faire, après Campori, et d'une façon plus définitive, une biographie complète du grand capitaine du XVIIe siècle. Il dit lui-même que son but a été plus modeste : il a voulu réunir de « simples notes biographiques », sans étudier d'une façon approfondie les événements auxquels prit part Montecuccoli. Il s'occupe surtout de Montecuccoli par rapport à l'Italie, et c'est pourquoi il insiste assez longuement sur la guerre de Castro ; malgré l'amour du général pour l'Allemagne, M. Sandonnini vante son « italianità » et la prédilection qu'il avait pour sa langue natale. L'ouvrage contient un arbre généalogique complet de la famille Montecuccoli, avec de nombreuses notes explicatives ; on est heureux d'y trouver partout une sévère critique des sources, une documentation copieuse et souvent nouvelle.

II. Histoire économique. — Nous avons, dans ce domaine, très peu de publications à signaler. Dans la collection des « Scrittori d'Italia », M. Augusto Graziani a édité plusieurs textes des économistes du XVIe et du XVIIe siècle[4] : l'*Alitinonfo* de Gasparo Scaruffi (1579) ; le *Breve trattato delle cause che possono far abbondare li regni d'oro e argento dove non sono miniere*, d'Antonio Serra (1613) ; et enfin la *Zecca*, « trattato mercantile », de Geminiano Montanari (1683).

M. Cesare de Cupis a exposé les vicissitudes de l'agriculture dans l'*agro romano*[5], en faisant remonter son étude jusqu'aux temps de la Rome antique. Pour faire cette histoire, on n'a jusque

1. Karl Stallwitz, *Die Schlacht bei Ceresole (1544)*. Berlin, Ebering, 1911.

2. Emilio Salaris, *Una famiglia di militari italiani dei secoli 16° e 17° : I Savorgnano*. Roma, Benedetti, 1913, in-8°, 184 p.

3. Tommaso Sandonnini, *Il generale Raimondo Montecuccoli e la sua famiglia. Note storico-biografiche*. Modena, 1913, in-8°, XI-163 p.

4. *Economisti del Cinque e Seicento*, a cura di Augusto Graziani. Bari, Laterza, 1913, 400 p.

5. Cesare de Cupis, *le Vicende dell' agricoltura e della pastorizia nell' agro romano*. Roma, Bertero, 1911, in-8°, XI-789 p.

vers 1400 que très peu de renseignements. Au début du xve siècle, le développement agricole est si faible dans la campagne romaine qu'elle est à peu près entièrement transformée en un immense pâturage. Les loups viennent jusqu'aux abords du Vatican. Sous Pie V, la papauté fait des efforts pour dessécher les marécages, rendre certains terrains cultivables. Il y a une nouvelle décadence sous Grégoire XIII et de nouveaux progrès sous Sixte V. Puis, jusque vers la fin du xviiie siècle, ce sont des mesures empiriques que prennent les papes, sans arriver d'ailleurs à faire produire à « l'agro romano » ce qui est nécessaire aux besoins de la ville de Rome. L'œuvre législative et économique de tous les papes est minutieusement étudiée par M. de Cupis ; et c'est ce qu'il y a de plus complet sur la question.

Les autres publications dont nous avons à parler traitent de points de détail qui ont un intérêt presque uniquement local. M. Massa[1], au milieu de la liste des salaires des divers métiers. à Bari depuis 1449 jusqu'à 1732, donne quelques renseignements sur le développement des industries agricoles dans la région des Pouilles, du xve au xviiie siècle, et aussi sur la condition des travailleurs des campagnes et des villes à la même époque. Quant aux études de M. Giuseppe Pardi[2] sur la population dans le pays de Ferrare, de 1598 jusqu'à nos jours, et de M. Ciro Ferrari[3] sur le service de santé, tel qu'il fut organisé à Padoue dans la première moitié du xviie siècle, nous ne les mentionnons que pour les qualités de précision et de consciencieuse analyse dont les auteurs ont fait preuve à propos de questions qui n'ont que très peu d'importance pour l'histoire générale d'Italie.

III. Histoire politique. — L'histoire de Venise a été, ces dernières années, étudiée dans quelques-uns de ses à côtés curieux. — M. Agostino Zanelli, en analysant les preuves de dévouement que la ville de Brescia donna à sa métropole, montre par là même tout ce que la métropole exigeait de ses vassales[4]. Malgré les taxes que Brescia devait payer au gouvernement vénitien, la ville était prospère à la fin du xve siècle. La situation

1. Carlo Massa, *I salari dei mestieri in Terra di Bari dal 1449 al 1732*. Roma, *Giornale degli Economisti*, 1911.

2. Giuseppe Pardi, *Sulla popolazione del Ferrarese dopo la devoluzione*. Ferrara, Zuffi, 1910.

3. Ciro Ferrari, *l'Ufficio della Sanità di Padova nella prima metà del secolo XVII* (extrait des *Miscellanea di storia Veneta*. Série III, t. I. Venezia, 1909, in-8°, xvi-265 p.).

4. Agostino Zanelli, *la Devozione di Brescia a Venezia e il principio della sua decadenza economica nel secolo XVI*. Milano, Cogliati, 1912, in-8°, 80 p.

changea au moment où commencèrent les guerres d'Italie; son appauvrissement ne l'empêcha pas cependant de continuer à fournir des subsides à Venise, qui prenait part aux luttes entre les maisons d'Autriche et de France : et cette fidélité est un fait digne d'être remarqué. A propos de l'organisation judiciaire de la ville de Padoue, M. Giannino Ferrari examine, lui aussi, quelques-uns des caractères de la domination vénitienne[1]. L'œuvre, qui s'appuie sur des recherches très nombreuses et sérieuses faites dans les archives de Padoue, définit, au milieu de l'étude très précise des différents organismes de justice, la « progressive substitution, dans le domaine des lois, de la *Dominante* aux autorités locales ». Le gouvernement de Venise voulut réformer la justice et les lois. Au début du xve siècle, en occupant une si grande étendue de territoires, il avait promis aux villes occupées de les laisser se gouverner avec leur propre législation. Ce ne fut qu'une promesse purement formelle; car Venise, tout en déclarant qu'elle maintenait l'antique administration de la justice, la remplaçait peu à peu par la législation vénitienne; et elle s'emparait ainsi à peu près complètement du pouvoir judiciaire.

Au début du xvie siècle, l'ambition de Venise eut beaucoup à craindre de celle de César Borgia; M. Antonio Bonardi, dans une étude qu'il lut à l'annuelle réunion de la « R. Deputazione veneta di Storia patria », raconte ce que fut ce conflit de deux ambitions[2]. Venise, ne voulant pas se brouiller avec Alexandre VI, n'osa point attaquer César Borgia, tant que le pape fut vivant. Mais aussitôt après sa mort, elle fit tous ses efforts pour ruiner en Romagne le pouvoir des Borgia. En appendice à son étude, M. Bonardi publie des documents utiles, dont une instruction aux recteurs de Ravenne (6 septembre 1503), qui montre les hésitations de la politique vénitienne à cette époque.

César Borgia a été l'objet d'une étude d'ensemble par M. William Harrison Woodward[3]. C'est un bon livre de vulgarisation, accompagné d'une bibliographie à peu près complète. Il y a de nombreux renseignements sur la famille Borgia, pris surtout à des sources espagnoles, une exposition intelligente de la politique d'Alexandre VI, avec une tendance à ne considérer en lui que le

1. Giannino Ferrari, *l'Ordinamento giudiziario a Padova negli ultimi secoli della Repubblica Veneta.* Venezia, 1914, xx-205 p.

2. Antonio Bonardi, *Venezia e Cesare Borgia.* Venezia, 1911 (extrait du *N. Archivio Veneto*, N. S., vol. XX).

3. William Harrison Woodward, *Cesare Borgia; a biography, with documents and illustrations.* London, Chapman and Hall, 1913, in-8°, xi-477. p.

chef d'un État et à négliger son rôle dans l'histoire religieuse. Dans le jugement qu'il porte sur cet étrange personnage de la Renaissance italienne, il essaye d'expliquer la fascination qu'il exerça sur Machiavel, n'osant pas se prononcer avec certitude sur l'ensemble de son caractère. Les hésitations proviennent de ce que, malgré tout, on n'a pu se prononcer sur toutes les accusations qui ont été portées contre César Borgia. En abordant la question du meurtre du duc de Gandie, M. Harrison disculpe César. Les raisons qu'il invoque sont à peu près les mêmes que celles qui appuient la conviction de M. Alessandro Luzio au chapitre v de son « Isabelle d'Este et les Borgia[1] » : la force avec laquelle Alexandre VI accusait les Orsini et l'énergie qu'il mit à poursuivre l'enquête (énergie qu'il n'aurait pas déployée s'il avait pu prévoir que le vrai coupable fût le frère même du duc de Gandie, César Borgia). L'examen de cette accusation n'est d'ailleurs qu'une toute petite partie du volume de M. Luzio.

On sait que depuis très longtemps M. Luzio se consacre à l'histoire d'Isabelle d'Este. Comme autrefois en collaboration avec M. Rodolfo Renier, il présente maintenant seul, les résultats des patientes recherches qu'il est mieux placé que personne pour mener à bien, puisqu'il est directeur des archives de Mantoue. Outre les rapports d'Isabelle d'Este et des Borgia, il a étudié au cours de ces dernières années, ceux de la marquise de Mantoue et de Jules II[2]. On retrouve dans ces deux livres de M. Luzio les mêmes qualités que dans les précédents. Ils offrent une mine très riche de documents publiés presque tous intégralement; beaucoup d'événements sont ainsi présentés sous un jour nouveau. Mais il arrive qu'au cours de l'exposition qui en est faite, les détails soient traités avec la même complaisance que les questions importantes, en sorte qu'il faut parfois une nouvelle distribution des valeurs, pour se faire une idée exacte de ce qui ressort des documents apportés par M. Luzio. Il n'en reste pas moins vrai qu'il a contribué plus que personne à rendre possible une grande étude d'ensemble sur Isabelle d'Este; cette étude n'a pas encore été faite; car nous ne pouvons pas considérer comme un sérieux livre d'histoire celui de Mme Julia Cartwright qui a été traduit en français, il y a quatre ans, et édité avec de nombreuses et belles gravures[3].

1. Alessandro Luzio, *Isabelle d'Este e i Borgia*. Milano, Cogliati, 1915, p. 274.
2. A. Luzio, *Isabella d'Este di fronte a Giulio II negli ultimi tre anni del suo pontificato*. Milano, Cogliati, 1912, p. 249.
3. Julia Cartwright, *Isabelle d'Este, marquise de Mantoue (1474-1539)*, traduction française. Paris, Hachette, 1912, XVIII-461 p.

L'histoire de Mantoue et des Gonzague a tenté un autre érudit. M. Giuseppe Fochessati nous a donné sur les Gonzague et le dernier duc de Mantoue un volume qui est loin de valoir, comme documentation et solidité d'information, ceux de M. Luzio. Tout ce qui, dans cette publication, traite de la famille des Gonzague et de leur puissance avant 1530 est mal étudié et très incomplet. L'étude de la seconde moitié du XVIe siècle est faite d'une façon plus sérieuse. La partie la mieux documentée est celle qui concerne le dernier duc de Mantoue, Ferdinand-Charles, pauvre être dégénéré, qui avait trouvé en son père et en sa mère de tristes modèles de corruption. Des recherches faites aux archives de Venise et de Mantoue donnent à cette partie du volume un intérêt que les autres n'ont pas[1].

Un assez grand nombre de publications ont été consacrées à l'histoire du Piémont et surtout à Victor-Amédée II; ç'a été pour les historiens le meilleur moyen de célébrer le bi-centenaire du couronnement de Victor-Amédée II comme roi de Sicile. M. Carlo Contessa[2] a démontré que la Sicile, cédée à Victor-Amédée en 1713, avait été souvent l'objet de ses ambitions; lorsque l'héritage de Charles II d'Espagne était devenu vacant, le duc avait songé à échanger tous ses territoires contre les royaumes de Naples et de Sicile. Au reste, il désirait plus et mieux. La possession du duché de Milan lui semblait beaucoup plus avantageuse, et il avait de vastes projets; ayant déjà le Piémont, la Savoie et la Sardaigne, il espérait ajouter à la couronne de son fils Milan et Naples par un mariage avec une archiduchesse autrichienne; il est peut-être exagéré de dire à ce propos que Victor-Amédée II avait déjà l'idée de la grande unification; il est juste de le considérer comme un prince actif et d'aspirations larges.

M. Prospero Cardona a étudié, de son côté, quelques aspects de la courte domination de Victor-Amédée II sur la Sicile[3]; sa monographie des villes de Catane et de Syracuse est utile pour l'histoire de l'île à cette époque; elle contient d'intéressants détails sur sa situation financière et sur la répartition des forces militaires qui la défendaient contre les Turcs.

D'autres publications contribuent à donner un vigoureux relief

1. Giuseppe Fochessati, *I Gonzaga di Mantova e l'ultimo duca.* Mantova, A. Bedulli, 1912, in-16, 331 p.

2. Carlo Contessa, *I regni di Napoli e di Sicilia nelle aspirazioni italiane di Vittorio Amedeo II di Savoia (1700-1713).* Torino, Bocca, 1911, in-8°, 139 p.

3. Prospero Cardona, *Contributo alla storia del regno di Vittorio Amedeo II di Sicilia. Catania e Siracusa dal 1713 al 1720.* Catania, Giannotta, 1912, in-8°, 80 p.

au caractère de Victor-Amédée II : par exemple, celle où M. Francesco Guasco[1] reproduit les lettres adressées par le duc au sénateur comte Benso, secrétaire de la Guerre, et où il s'occupe lui-même de tout le détail de l'organisation de l'armée; dans un style souvent assez défectueux, il donne ses instructions sur la discipline qu'il faut maintenir, sur les rations de pain et de farine que l'on doit distribuer. Les lettres publiées par M. de Magistris[2] sont curieuses comme expression de l'énergie de Victor-Amédée II, qui, au moment du siège de Turin (1706), prêche au commandant de la place la résistance à tout prix et écrit partout pour demander aide et secours. C'est une autre face de son caractère ferme et volontaire qui est mise en lumière par M. Guglielmo Della Porta[3] dans le petit livre où il expose les principes de sa politique ecclésiastique. Il étudie la question sous ses divers aspects, en commençant par décrire les abus de l'autorité ecclésiastique en Piémont au XVIIe siècle et en allant jusqu'en 1727, année où l'ambassadeur savoyard auprès du Saint-Siège, d'Ormea, obtint par son habileté plusieurs concessions de Benoît XIII (c'est vers cette même époque que le duc fut reconnu roi de Sardaigne). Travail intéressant qui analyse bien les difficultés nombreuses qu'il fallut affronter pour établir la suprématie de l'État en matière religieuse. Victor-Amédée II fut, dans cette politique, à la fois habile et énergique; car tout en s'affirmant catholique et en se disant soumis aux volontés pontificales, il revendiquait avec intransigeance les droits de l'autorité civile contre ceux de l'autorité religieuse.

D'autre part, la duplicité de Victor-Amédée II comme diplomate apparaît clairement dans l'étude de M. A. Tallone sur Victor-Amédée et la Quadruple-Alliance[4]. M. Tallone essaie de le justifier de l'accusation de machiavélisme qu'on peut aisément porter contre lui en le voyant traiter en même temps avec l'Espagne et l'Autriche. C'est de la rétrocession de la Sicile qu'il s'agit; l'Empereur, à Utrecht, ne s'est résigné que de mauvaise humeur, sur l'ordre de l'Angleterre, à l'abandonner à Victor-Amédée. Pour essayer de la conserver ou de s'assurer au moins une compensation, Victor-Amédée est obligé de recourir à toutes les astuces.

1. Francesco Guasco, *Vittorio Amedeo II nelle campagne dal 1691 al 1696 secondo un carteggio inedito*. Casale, 1914, in-8°, 72 p.

2. Carlo Pio De Magistris, *Lettere di Vittorio Amedeo II nel periodo dell' assedio di Torino del 1706*. Torino, Opes, 1914.

3. Guglielmo Della Porta, *la Politica ecclesiastica di Vittorio Amedeo II*. Casale, 1914.

4. A. Tallone, *Vittorio Amedeo II e la quadruplice Alleanza*. Torino, L. Checchini, 1914, in-8°, 75 p.

Ce sont là quelques-unes des publications importantes qui ont paru au cours de ces dernières années sur la maison de Savoie. Mentionnons aussi, sans insister autrement, puisque la *Revue* en a déjà parlé, l'*Histoire de Savoie* de M. L. Dimier et celle de M. Dufayard[1].

La *Storia di Firenze* de M. Romolo Gaggese étant arrivée à peine au début du XVIe siècle, elle n'appartient pas encore au domaine historique que nous étudions; et la seule œuvre importante que nous ayons à examiner dans le domaine florentin est celle de M. Antonio Anzilotti sur la *Crise constitutionnelle de la République florentine*[2]. La période qui va de l'expulsion de Pierre de Médicis à la chute de la République en 1527 est une des plus obscures et des plus agitées. Pendant une quarantaine d'années, on voit se succéder les gouvernements les plus divers, jusqu'à l'établissement définitif de l'absolutisme. M. Anzilotti l'a étudiée dans un des livres les plus importants d'histoire politique qui ait été publié en Italie dans ces dernières années.

Dans un précédent volume, il avait analysé les institutions par lesquelles Alexandre et Cosme de Médicis avait jeté les bases de la constitution établissant le pouvoir personnel[3]. C'était un thème historique assez nouveau, car jusqu'alors les historiens de Florence, aussi bien Galluzzi que Reumont et Perrens, avaient défini surtout les causes extérieures qui avaient provoqué la chute de la République florentine. On n'avait que très peu songé aux vicissitudes de politique intérieure, à l'évolution juridique d'où était sorti l'État nouveau. Cosme Ier avait su très habilement satisfaire les ambitions de certaines grandes familles en leur donnant un pouvoir tout théorique, sans valeur ou presque, auprès du pouvoir réel dont disposaient les conseillers intimes et les hommes de confiance du duc.

Dans son nouveau livre, M. Anzilotti examine les raisons pour lesquelles le pouvoir absolu a fait une si rapide et si solide fortune; il s'en tient, comme dans son précédent ouvrage, à l'étude des causes purement internes liées à l'évolution des institutions. Certains défauts de composition, des obscurités dans l'exposition, de la prolixité parfois sont peu de chose à côté de l'intérêt et de l'importance des conclusions apportées par l'auteur. Dans ses recherches, M. Anzilotti

1. Cf. *Revue historique*, 1914, t. CXVI, p. 148.

2. Antonio Anzilotti, *la Crisi costituzionale della Repubblica fiorentina*. Firenze, Seeber, 1912, in-8°, VIII-151 p.

3. A. Anzilotti, *la Costituzione interna dello stato fiorentino sotto il Duca Cosimo I dei Medici*. Firenze, Lumachi, 1910, 212 p. (cf. *Revue historique*, Bulletin de M. Léon-G. Pélissier, année 1911, t. CVII, p. 314).

a utilisé surtout les *Provisioni*, conservées aux archives florentines, qui contiennent les délibérations du gouvernement de la République, en exposent les motifs et sont ainsi un précieux commentaire des diverses phases de sa décadence.

Un des mérites du livre est d'avoir bien mis en lumière le rôle, dans l'État florentin, de la classe des « grands », de ceux qu'on appelait les *ottimati*, qui vivaient du commerce et de l'industrie et qui en devenaient riches. Ils sont sans cesse en lutte avec le *popolo* qui est attaché aux formes traditionnelles de la commune. Ce conflit est le plus important de l'histoire intérieure de Florence. Lorsque l'un de ces deux partis l'emporte, il a entre ses mains un organe qui lui donne un grand pouvoir : c'est la *balía*, assemblée extraordinaire exerçant une grande autorité sur les diverses magistratures communales et distribuant largement les faveurs et les charges. C'est de l'œuvre de la *balía* de 1458 que part M. Anzilotti pour examiner les changements successifs qui se produisirent dans le gouvernement de Florence. De telles conditions de gouvernement ne font qu'accentuer le contraste profond qu'il y avait entre la constitution théorique et son application. En droit, la constitution est démocratique et s'appuie sur la participation de tous les citoyens à la direction des affaires publiques. En fait l'ambition des « ottimati » est d'établir un « governo ristretto », comme on disait à cette époque.

Il pouvait suffire d'une volonté ferme et décidée pour établir à son profit l'équilibre entre ces tendances contradictoires. Cette volonté fut celle de la famille des Médicis. Portée au pouvoir par le peuple, elle tente d'abord de s'appuyer sur lui pour gouverner ; puis, jugeant que les « ottimati » sont les plus forts, elle compte avec eux et, s'unissant à eux, les domine. En leur accordant beaucoup d'avantages, les Médicis consolident leur pouvoir. La création d'organes nouveaux, le Conseil des Cent en 1471 et celui des Soixante-Dix en 1480, qui sont des délégations des « grands », est une base de la suprématie médicéenne. C'est une ébauche du futur absolutisme.

Puis, avec l'expulsion de Pierre de Médicis, la lutte entre les deux partis reprend très âpre ; à un moment donné, le peuple peut se croire victorieux par la création du « gonfalonierato » à vie ; mais c'est une victoire de brève durée. Les partisans du « governo ristretto », peu après avoir repris le dessus, rappellent les Médicis (1512). Laurent, duc d'Urbin, gouverne alors de telle façon qu'on peut dire que sa « Signoria » est une étape presque décisive vers le pouvoir absolu. On voit se dessiner la double tendance qui devait le

caractériser : s'appuyer en partie sur le menu peuple (popolo minuto) pour faire contrepoids aux ambitions des « grands » ; et d'autre part s'entourer de gens qui, n'appartenant à aucun parti ou étant même étrangers à la ville, devenaient les intermédiaires entre le chef et les groupes de citoyens, en même temps que les interprètes fidèles de la volonté du « Signore ». Le secrétaire de Laurent, Goro Gheri, est un excellent type de ce genre de serviteurs dévoués. Une dernière crise est marquée par une lutte violente entre les deux partis. Puis les Médicis reviennent. La République meurt, et sous l'égide du prince se crée l'organisation technique de l'État moderne.

Comme on le voit à travers cette brève analyse, ce qui ressort du livre de M. Anzilotti, c'est l'action prépondérante qu'a exercée la classe des « ottimati » dans le développement de la crise constitutionnelle ; d'après lui, ils sont les responsables de la décadence du gouvernement démocratique et de l'avènement de l'absolutisme. Bon gré mal gré, les « grands » tendaient au même but que les Médicis eux-mêmes. Il n'est pas sûr cependant que ce fût de bon gré. Car le meilleur moyen pour les « ottimati » de garder le pouvoir, c'était de maintenir des institutions de forme républicaine. Le fait certain est que, pour arriver à les dominer, les Médicis durent les corrompre. Les « grands » ont été bien plutôt pendant longtemps un obstacle à l'établissement de l'absolutisme médicéen et il est infiniment probable que, si cette classe de commerçants enrichis n'avait eu de violentes ambitions politiques, cet absolutisme se serait établi beaucoup plus rapidement avec le concours et l'appui du menu peuple.

Une fois que Cosme Ier fut duc de Toscane, il finit par juger que ce titre était insuffisant et par vouloir consolider sa puissance de plus imposante façon. La réalisation de cette ambition a été étudiée par M. Carlo Pio de Magistris et par M. V. Bibl[1]. M. de Magistris a publié quatorze dépêches de l'ambassadeur français, Charles d'Angennes, au roi de France (19 décembre 1569-31 juillet 1570). Elles contribuent à faire mieux connaître la politique de Charles IX dans le conflit qui se produisit alors entre le pape et l'Empire à propos de la question du grand-duché de Toscane. M. Bibl étudie, lui, le fond de la question. Une des raisons principales pour laquelle Cosme Ier de Médicis désirait un titre plus élevé que

1. Carlo Pio De Magistris, *L'elevazione di Cosimo I de' Medici alla dignità di granduca della Toscana nelle lettere dell' ambasciatore di Francia a Roma (1569-1570).* Torino, Opes, 1912, 25 p. — V. Bibl, *Die Erhebung des Herzogs von Medici zum grossen Herzog von Toscana und die kaiserliche Anerkennung (1569-1570).* Wien, 1911, 162 p.

celui de duc était une simple raison de préséance. Il voulait l'emporter, au point de vue honorifique, sur le duc Alphonse II de Ferrare. Au temps de Pie IV, il songea même à être roi de Toscane. Sous Pie V, il fut plus modeste; le pape lui concéda finalement le titre de grand-duc qu'il demandait (27 août 1569). Mais la colère de la maison de Ferrare eut son influence sur Maximilien II d'Autriche. Il s'ensuivit une longue controverse entre l'Empereur et la papauté, et six ans s'écoulèrent avant que l'Empereur voulût bien reconnaître la validité du nouveau titre de Cosme Ier.

Au duc Alphonse II de Ferrare, qui manifestait ainsi son hostilité contre Cosme Ier et à la vie qu'on menait à sa cour, M. Alfonso Lazzari a consacré un livre solidement documenté et de lecture agréable[1]. L'auteur nous avertit dès le début qu'il n'a pas voulu faire une œuvre de pesante érudition, désirant plaire surtout « au public cultivé qui aime mieux voir exposés sous une forme claire les résultats des études faites qu'en suivre avec fatigue le développement analytique ». C'est l'histoire des mariages successifs d'Alphonse II, toujours déçu dans son désir d'avoir l'héritier qui empêchera les États de la maison d'Este de tomber sous la domination pontificale. M. Lazzari nous fait les portraits des trois dernières duchesses de Ferrare, Lucrezia de' Medici, fille de Cosme Ier, morte à l'âge de dix-sept ans; Barbara d'Autriche, morte, elle aussi, fort jeune et pleurée de son peuple; Marguerite Gonzague, qui, survécut à Alphonse II et alla finir ses jours dans un monastère, pendant que les sujets de son mari se donnaient aux soldats pontificaux, guidés par le cardinal Aldobrandini. A ces portraits s'ajoutent des descriptions des brillantes fêtes au milieu desquelles Alphonse II passait sa vie, y trouvant le meilleur dérivatif aux nombreuses préoccupations que faisait naître en lui son caractère ambitieux. Et en même temps apparaissent ceux qui illustrèrent alors la cour de Ferrare : Torquato Tasso, Guarini, le musicien Luzzaschi, l'architecte Aleotti. En sorte que le livre de M. Lazzari est un tableau vivant et complet de la cour d'Este au milieu du XVIe siècle.

A un épisode controversé de l'histoire napolitaine, M. Michelangelo Schipa a consacré une étude intéressante et nouvelle : il a entrepris de définir quel fut exactement le rôle du duc d'Ossuna, vice-roi espagnol de Naples, de 1616 à 1620, et ce qu'il y a de vrai dans les accusations de félonie qu'on a portées contre lui[2].

1. Alfonso Lazzari, *Le ultime tre duchesse di Ferrara e la Corte estense ai tempi di Torquato Tasso*. Firenze, *Rassegna Nazionale*, 1913, VII-316 p.

2. Michelangelo Schipa, *la Pretesa fellonia del Duca d'Ossuna (1619-1620)*. Napoli, Pierro, 1911, 2 vol. in-8°, 84 et 180 p.

M. Schipa prétend qu'Ossuna ne forma jamais le dessein de se faire roi de Naples; et il commence par critiquer la thèse qu'ont soutenue ses prédécesseurs, Battista Nani, Gregorio Leti, biographe du duc, et Ranke dans son « Histoire critique de la conjuration contre Venise en 1618 ». Pour lui, il n'y a aucun doute; c'est une véritable légende qui s'est créée autour du nom de d'Ossuna, qu'il s'agisse de la première conspiration qu'on lui prête au printemps de 1619 ou de la seconde au printemps de 1620. Au moment où l'on parlait de sa félonie, Ossuna était au contraire un serviteur dévoué de son roi. Celui qui créa la légende, dit M. Schipa, ce fut un nommé Châteauvilain, un Français naturalisé, vivant à Naples, qui se disait un familier d'Ossuna. Il fut le principal auteur des machinations qui eurent lieu à cette époque.

L'étude de ce point d'histoire a été pour M. Schipa l'occasion d'un examen attentif de la politique suivie par Ossuna et de son attitude à l'égard des diverses classes de la société. L'opposition que la noblesse faisait au vice-roi espagnol, de sourde qu'elle était auparavant, devint sous Ossuna âpre et décidée. Pour la combattre, Ossuna essaya de s'attirer les sympathies du menu peuple; il esquissa même une réforme municipale dans le sens démocratique; il appela les artisans et les citoyens de Naples au service militaire; et c'est justement une réforme de cette nature qui, tout en étant dirigée contre la noblesse, fut interprétée comme un moyen d'usurper le trône. Avoir établi de façon décisive ces quelques conclusions est un mérite indiscutable de ce livre composé avec une sûre méthode.

Avant d'en finir avec cette revue des ouvrages qui nous ont paru le plus intéressants sur la période moderne de l'histoire politique d'Italie, nous devons encore signaler deux volumes de nature et de dimensions très différentes. L'un, celui de M. Rodocanachi sur « Rome au temps de Jules II et de Léon X[1] », est, comme presque toutes les œuvres du même auteur, très bien illustré et luxueusement présenté. Tous les aspects de la vie romaine y sont examinés à l'aide des nombreuses études qui ont été publiées sur la question et aussi de documents d'archives nouveaux. Le dernier chapitre, intéressant et détaillé, est consacré au terrible sac de 1527, qui détruisit une grande partie de l'œuvre de Jules II et de Léon X.

L'autre, celui de M. Umberto Benassi, excellent connaisseur de l'histoire de la province de Parme, concerne un ministre réforma-

1. E. Rodocanachi, *Rome au temps de Jules II et de Léon X*. Paris, Hachette, 1912, in-4°, VI-464 p.

teur du XVIIIe siècle, Guillaume du Tillot[1]. Ou plutôt c'est la première partie d'un travail qui doit étudier complètement son œuvre. Le problème des réformes qui furent tentées au XVIIIe siècle en Italie, comme un peu partout en Europe, n'a pas encore été étudié d'assez près. Pour ce qui est de l'Italie, cette période est mal connue. On ne voit pas bien quelles sont dans la péninsule les origines du mouvement réformeteur. M. Nicastro[2] soutient qu'il faut chercher bien avant 1748 les théories dont les réformes de la fin du siècle n'étaient que l'application. Mais rien, jusqu'à présent, n'est venu démontrer de façon évidente le bien fondé de cette affirmation. Quelles furent d'autre part les causes de l'insuccès de ces réformes ? Il est trop simple de dire que c'est la peur de la Révolution française qui arrêta le mouvement réformateur, puisqu'il semble à peu près établi que le ralentissement de ce mouvement est antérieur à 1789. S'étant rendu compte de ces lacunes, M. Benassi s'est occupé de celui qu'il considère comme le type le plus caractéristique de ministre réformateur. Malheureusement, il ne nous a encore donné que l'Introduction de son étude, en nous parlant des jugements qui ont été portés sur l'œuvre de du Tillot et en traitant de la situation générale de l'État de Parme, Plaisance et Guastalla. L'intérêt de cette première partie nous fait désirer la rapide publication de la seconde. Ce sera certainement une sérieuse contribution à l'histoire d'une époque peu connue.

Julien LUCHAIRE et Jean ALAZARD.

(Sera continué.)

1. Umberto Benassi, *Guglielmo Du Tillot, un ministro riformatore del secolo XVIII.* Parme, 1915, in-8°, 121. p.

2. S. Nicastro, *Per la storia delle riforme della seconda metà del 700* (*Studi storici*, vol. XVIII, 249. p.)

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Frederick J. Teggart. **Prolegomena to history. The relation of history to literature, philosophy and science.** Berkeley, University of California Press, 1916. In-8°, 138 pages[1]. (University of California publications in history, vol. IV, fasc. 3.)

Frederick J. E. Woobridge. **The purpose of history.** New-York, Columbia University Press, 1916. In-16, iv-89 pages.

Les auteurs de ces deux opuscules, qui nous arrivent en même temps d'Amérique, s'efforcent l'un et l'autre de répondre à cette même question : quel est le but de l'histoire? Bien que M. Teggart soit historien, alors que M. Woobridge est philosophe, les considérations qu'ils développent se ressemblent : ils insistent également sur cette idée très simple que l'histoire est la science du « continu » et que l'historien se propose avant tout de suivre dans le passé l'évolution de l'humanité sous toutes ses formes, politiques, sociales, économiques, artistiques, intellectuelles et morales. Mais M. Woobridge reste dans le domaine des considérations théoriques et abstraites[2], tandis que M. Teggart pénètre plus avant et parle de l'histoire en homme du métier[3].

M. Teggart a éprouvé des inquiétudes sur la valeur de l'œuvre historique, sur les limites étroites imposées par les documents à nos investigations, sur l'importance inévitable du subjectivisme en histoire. Ces inquiétudes sont celles de la plupart des historiens qui réfléchissent. Mais ne va-t-il pas trop loin quand il affirme à ce propos (p. 176) l'impossibilité où nous sommes d'atteindre les réalités vivantes parce que les faits consignés dans les textes sont seulement des faits exceptionnels, ceux qui ont frappé l'esprit des chroniqueurs ou des historiens justement à raison de leur caractère inusité? — Il cite à titre d'exemple des passages de l'ancienne *Chronique anglo-saxonne* où sont signalés des phénomènes astronomiques, une famine, l'élection

1. Numérotées 155-292.

2. Le livre de M. Woobridge (recueil de trois « lectures » faites à l'Université de la Caroline du Nord) est divisé en trois chapitres : *De l'histoire à la philosophie; — Le pluralisme de l'histoire* (qu'on peut se placer à divers points de vue pour étudier l'histoire d'un même peuple); — *La continuité de l'histoire.*

3. Son livre comprend les chapitres suivants : *La méthode de la science; — L'investigation historique et l'historiographie; — L'histoire et la philosophie; — L'histoire et l'évolution.*

d'un archevêque, toutes choses qui ont retenu l'attention du vieil annaliste parce que, à ses yeux, elles étaient plus importantes que d'autres. Ce critérium d' « importance relative » qui invite à noter certains faits et à en éliminer d'autres fausserait à tout jamais l'histoire. — Sans doute il y a là une part d'arbitraire; mais nous avons à côté des récits de chroniqueurs ou d'annalistes, des documents où le « choix » n'est pas intervenu pour fausser les perspectives et entraîner de regrettables éliminations : ce sont les documents administratifs, les textes de lois, les coutumes, les correspondances officielles ou privées et tant d'autres textes où les faits du passé ont été enregistrés sans le moindre souci historique et par conséquent sans la moindre préoccupation d'une sélection à opérer.

Il ne faudrait pas non plus exagérer la part du subjectivisme en histoire. Toute reconstitution du passé suppose, cela va de soi, chez celui qui la tente un effort d'imagination; mais il y a quelque abus à citer (p. 182) comme preuve de ce subjectivisme les interprétations contradictoires que les historiens ont pu donner de la conduite d'un Alexandre ou d'un Attila. La psychologie d'un « grand homme », la psychologie d'un personnage quelconque, vivant ou mort, restera toujours, par définition même, essentiellement subjective; mais, à mesure que l'histoire s'élargit, cet élément de psychologie individuelle tient une place de plus en plus réduite dans l'œuvre des historiens et si l'on peut relever les plus déconcertantes variations dans les jugements portés sur un Alexandre ou sur un Attila, ou, mieux encore, sur un Philippe le Bel ou un Louis XIII, il est permis aussi de constater que sur des événements historiques d'une grande portée l'accord s'est fait depuis longtemps entre tous les historiens, parce que, pour ces événements, une certaine évidence historique s'est imposée.

Nous n'entrerons pas à la suite de MM. Teggart et Woobridge dans la discussion des rapports de l'histoire et de la philosophie. Les historiens ont certainement profit à envisager d'un point de vue philosophique les méthodes et les buts de leur discipline; mais nous avouerons en toute franchise qu'une partie des questions examinées par les deux auteurs nous semblent importer assez peu à l'histoire proprement dite et, par exemple, qu'un historien, en tant qu'historien, peut, croyons-nous, sans grand inconvénient se dispenser de rechercher dans quelle mesure évolution et progrès sont synonymes.

Le livre de M. Teggart est accompagné d'une bonne bibliographie des publications relatives à la théorie de l'histoire et à la méthode historique. Il est en outre parsemé de nombreuses et parfois très longues citations empruntées aux historiens, aux philosophes et aux savants qui ont abordé précédemment l'examen de quelques-unes des questions soulevées dans le corps de l'ouvrage.

Louis HALPHEN.

M.-D. Sidersky. **Étude sur la chronologie assyro-babylonienne.** Paris, Impr. nationale, 1916. In-4°, 95 pages; prix : 4 fr. (Extrait des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XIII.)

La chronologie est une grande difficulté de l'histoire babylonienne; non seulement la chronologie générale, les scribes ayant assigné des dates différentes à de mêmes événements, mais aussi la division du temps en années, en mois, le décompte des années des règnes présentant de nombreuses obscurités. Le mémoire de M. Sidersky vient faire la lumière sur ces dernières questions; il a voulu « retrouver le système chaldéen de supputer le temps ». Pour cela, il a étudié et interprété les tablettes cunéiformes astronomiques, il a dressé des tableaux complets des observations qu'elles contiennent, et de ces éléments il a pu tirer de fermes conclusions.

Les premières notions sur la mesure du temps remontent aux époques les plus reculées (Sargon l'Ancien); elles sont le résultat d'observations astronomiques maintes fois répétées au cours des âges. Ces observations, jusqu'au VIIIe siècle avant notre ère, sont le point de départ de la fixation de périodes empiriques pour le retour des éclipses de lune, par exemple; elles ne s'accompagnent pas de mesures angulaires avant le IVe siècle. A partir de cette époque, les observations prennent un caractère scientifique et sont rigoureuses, au point qu'une tablette datée de l'an 7 de Cambyse, donnant les valeurs des différentes formes de mois, ne diffère que de quelques secondes des données modernes. Certains documents astronomiques babyloniens nous ont laissé le nom de leurs auteurs, et nous retrouvons ces noms, hellénisés, rapportés par les Grecs qui, sur ce point comme sur bien d'autres, durent se mettre à l'école de l'Orient. Il résulte cependant de l'examen des documents cunéiformes que la précession des équinoxes resta inconnue des Babyloniens et qu'il faut laisser à Hipparque la gloire de cette découverte. Dès le troisième millénaire, les Chaldéens pratiquaient l'emploi de mois intercalaires pour obtenir une forme d'année luni-solaire, c'est-à-dire réglant les mois d'après les phases de la lune et l'année d'après le cours du soleil. Mais il apparaît qu'à l'origine, aucun système cyclique ne préside à l'adjonction du treizième mois. Jusqu'à Hammurabi, il n'y a qu'un seul mois intercalaire (second Adar); après lui, il y en a deux (second Adar et second Ulul). La régularisation commence à s'effectuer au VIe siècle; elle n'est parfaite qu'au IVe siècle; à ce moment, l'année est considérée comme divisée en deux grandes parties et, selon la nécessité, le mois intercalaire se place à la fin de l'une ou de l'autre; M. Sidersky rappelle que cette ordonnance se retrouve dans le comput juif, institué au plus tôt dans le IIIe siècle de notre ère. Le calcul de la visibilité lunaire est le complément, dans les documents babyloniens, de celui de la néoménie vraie, et l'on assigne vingt-neuf ou trente jours au mois, selon que la

visibilité est possible ou non le soir du vingt-neuvième jour; par suite des anomalies de la lune, le calendrier peut indiquer jusqu'à trois mois consécutifs de trente jours.

Les tables dressées par M. Sidersky prouvent que, jusqu'à 312, les années sont comptées suivant le Canon des Rois, de Ptolémée, et ensuite selon l'ère des Séleucides, que le comput babylonien fait débuter au printemps de l'an 311. L'auteur a pu également établir la concordance des dates babyloniennes et juliennes pour 657 mois variés, placés entre les années 700 à 10 av. J.-C. La première année de chaque roi commence, non au jour de son avènement, mais avec le premier Nisan qui suit, et la période d'attente est attribuée au roi précédent. Dans le calendrier assyro-babylonien, la longueur de l'année commune variait de 353 à 355 jours, celle de l'année embolismique (celle qui compte un mois intercalaire), de 383 à 385 jours, évaluations qui sont juste celles du calendrier juif, institué au IVe siècle après J.-C., et conservé jusqu'à nos jours. En somme, ce calendrier assyro-babylonien, définitivement arrêté au IVe siècle avant notre ère, a servi de modèle non seulement aux peuples de l'Orient ancien, mais aussi aux Grecs et aux Syriens, qui lui ont fait subir le minimum de retouches pour l'adapter à leurs besoins personnels.

G. CONTENAU.

Fernand MOURRET. **Histoire générale de l'Église**. T. IV : **la Chrétienté**. Paris, Bloud et Gay, 1916. In-8°, 610 pages.

Sous ce titre assez vague, *la Chrétienté*, M. l'abbé Mourret comprend la période qui s'étend depuis la fondation du saint empire romain germanique par Otton le Grand (962) jusqu'à l'avènement de Boniface VIII (1294). Il y distingue trois grandes phases : la protection impériale (962-1049), l'affranchissement de l'Église (1049-1124), l'organisation de la chrétienté (1124-1294). Les faits qu'il examine sous ces trois rubriques sont trop connus pour qu'il y ait lieu de les analyser longuement : c'est l'histoire de la grande lutte du sacerdoce et de l'empire. Dans la première partie, l'auteur en étudie les causes : la tutelle exercée sur la papauté par les Ottons aboutit à une ingérence perpétuelle du pouvoir civil dans les affaires ecclésiastiques; elle est la source première de la simonie (achat et vente des dignités sacerdotales), du nicolaïsme (désordre des mœurs du clergé) et de nombre d'abus qui prouvent la nécessité d'une réforme. — Cette réforme est tentée et partiellement réalisée de 1049 à 1124 par Léon IX et par ses successeurs, notamment par Grégoire VII, qui, en condamnant l'investiture laïque, se propose d'arracher l'Église à l'influence des empereurs, rois et seigneurs. Ainsi libérée, l'Église s'organise sous l'impulsion d'autres pontifes, en particulier d'Innocent III, et la vie

chrétienne atteint son plein épanouissement dans le domaine politique, social, littéraire, artistique.

Le volume, où sont exposés ces faits, est le tome IV d'une histoire générale de l'Église. Une publication de ce genre peut rendre de très grands services, si elle est une synthèse de tous les travaux antérieurs. Tel est bien le but que semble s'être proposé M. l'abbé Mourret, et on ne saurait assez le louer de son patient et consciencieux effort. Nous n'avons pas à juger ici l'ensemble de son œuvre; nous nous demanderons seulement si, en voulant écrire lui-même, et sans le concours d'aucun collaborateur, l'histoire de l'Église depuis ses origines jusqu'à nos jours, il n'a pas entrepris une tâche au-dessus de ses forces et ne s'est pas condamné par avance à être parfois incompétent ou superficiel. Quelle que soit la valeur des volumes antérieurement parus, nous sommes obligés de constater à notre grand regret que le tome IV ne répond pas à tout ce que l'on était en droit d'en attendre. L'information de l'auteur — sa bibliographie en fait foi — est par trop insuffisante. M. Mourret a négligé tous les travaux allemands qui, pourtant, auraient pu l'aider à combler certaines lacunes regrettables ou prêter à des discussions intéressantes; il ignore la série des *Jahrbücher des deutschen Reichs*, comme les grandes compilations concernant l'histoire religieuse, telles que la *Kirchengeschichte Deutschlands* de Hauck; il n'a vu aucune des monographies concernant les papes ou les grandes institutions ecclésiastiques; les rares passages qu'il en cite çà et là ont été empruntés à d'autres auteurs français, en particulier à dom Leclercq (traduction de l'*Histoire des conciles* de Hefele). La bibliographie des ouvrages français peut elle-même prêter à bien des critiques. On s'étonne par exemple que, pour ce qui a trait à l'Église de France, M. Mourret se soit limité à l'histoire de Lavisse et au travail de l'abbé Jaeger qui date de 1862-68, alors que la plupart des Capétiens ont fait l'objet, en ces dernières années, de monographies où les faits religieux occupent une large place. Il n'est pas moins surprenant de constater qu'un théologien comme M. l'abbé Mourret paraisse ignorer des livres aussi essentiels que celui de l'abbé Saltet sur *les Réordinations* ou celui du P. de Ghellynck sur *le Mouvement théologique au XIIe siècle*. Quant aux appréciations formulées sur les travaux mentionnés, elles sont parfois déconcertantes : il est quelque peu osé par exemple de qualifier l'*Innocent III* de Luchaire d' « œuvre de vulgarisation » qui vaut surtout par « le mouvement et la vie », après avoir célébré les mérites des trois volumes plutôt médiocres de l'abbé Delarc sur Grégoire VII qui auraient le seul tort d'être « alourdis par la traduction intégrale de longs documents », ou après avoir laissé passer sans la moindre critique l'*Urbain II* de Paulot, sur lequel il y aurait beaucoup à dire. Or, M. Mourret accorde à ces ouvrages de seconde main, même s'ils sont périmés ou de valeur plutôt faible, une confiance absolue; il se contente de les résumer sans recourir aux sources originales et il lui arrive parfois de reproduire les

erreurs qui s'y trouvent[1]. Ses références se rapportent tantôt aux sources, citées d'après ses devanciers, tantôt à des auteurs contemporains, très souvent aussi à des livres de vulgarisation comme l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud[2]. Une telle méthode est inadmissible : ou M. Mourret a voulu faire une œuvre de vulgarisation, auquel cas tout l'appareil critique est inutile, ou son travail a des prétentions scientifiques qui nécessitent un renvoi exact aux sources et une discussion serrée de chacune d'elles. Or, bien souvent, M. Mourret adopte une version, sans même mentionner les autres[3].

Ces graves réserves sur le caractère incomplet de l'information et les vices de la méthode adoptée expliquent l'insuffisance des résultats obtenus. La valeur de l'ouvrage de M. Mourret est en proportion de celle des livres qu'il reproduit; de là une inégalité choquante entre les divers chapitres. De plus, les lacunes de la bibliographie se retrouvent dans l'exposition. Certaines questions essentielles sont à peine effleurées. Ainsi, M. Mourret n'a pas lu l'ouvrage de Mirbt, *Die Publizistik im Zeitalter Gregors VII*, et nous avons déjà noté que certains travaux récents du même ordre lui semblaient inconnus. Il en résulte que les pages relatives à la polémique et à l'évolution du droit canon au moment de la querelle des investitures sont très faibles : M. Mourret se contente de résumer les beaux articles de M. Paul Four-

1. En voici un exemple curieux. Paulot, *Urbain II*, p. 53, en racontant comment Grégoire VII a désigné son successeur, attribue à Hugues de Flavigny la version qui est en réalité celle de Pierre Diacre dans sa chronique du Mont-Cassin. L'erreur est reproduite par M. Mourret, p. 211, n. 1. D'ailleurs, tout le récit du pontificat de Victor III, dans l'ouvrage de M. Mourret, est plutôt fantaisiste.

2. Ainsi, p. 210, au sujet de l'attribution du royaume de Bohême à Vratislas, M. Mourret renvoie à un article de Ch. Giraud, *Grégoire VII et son temps*, paru dans la *Revue des Deux Mondes* de 1873; p. 314, l'histoire de la jeunesse de saint Bernard est empruntée à Jobin, *Saint Bernard et sa famille*, un vol. in-8°, Poitiers, 1891; p. 410, le traité d'Alexandre III avec les Lombards en 1183 est cité uniquement d'après l'*Histoire générale*, t. III, p. 151-153; p. 438, à propos du privilège accordé par Célestin III aux chevaliers teutoniques, la seule référence indiquée est Hurter, *Tableau des institutions du moyen âge*, trad. Cohen.

3. P. 54-55, pour l'histoire du concile de Saint-Basle de Verzy, M. Mourret adopte la version classique de Gerbert, mais ne souffle pas mot de l'autre que l'on trouve dans nombre de chroniques provenant de l'*Historia Francorum Senonensis*. — P. 65, n. 1. « L'authenticité de cet acte (la donation d'Otton III) a été attaquée par des écrivains modernes, mais Pertz la réimprime comme authentique. » On aurait aimé à connaître l'avis de M. Mourret et les raisons qui ont pu l'inspirer. — P. 154-160, M. Mourret n'indique pas avec assez de précision pourquoi il adopte la version pontificale du décret de Nicolas II sur l'élection des papes. — P. 200-201, il ne fait nullement ressortir le caractère illégal de l'assemblée de Brixen, composée d'évêques et non de cardinaux, qui, par suite, n'avait pas qualité pour élire un pape. — On pourrait multiplier les exemples de ce genre.

nier sur Burchard de Worms et Yves de Chartres, mais c'est à peine s'il soupçonne l'existence d'autres collections canoniques, non encore étudiées par M. Fournier, comme celle d'Anselme de Lucques qu'il paraît confondre (p. 134, n. 2), au moins pour l'édition qui en a été donnée par Thaner, avec la collection en soixante-quatorze titres. Il ne discute aucune des questions qui se sont posées à propos de la simonie, de la validité des sacrements, de l'application du décret de 1059 sur l'élection des papes, etc... En effet, il nous paraît un peu simple d'éluder l'étude des œuvres de polémique en les traitant avec dédain d' « invectives » et de « pamphlets » qui « ne s'élèvent que par moments à la hauteur de la science sereine ». M. Mourret n'a probablement pas ouvert le recueil des *Libelli de lite imperatorum et pontificum*, auquel il renvoie (p. 269, n. 1); il y aurait vu que la théorie de Manegold de Lautenbach sur la souveraineté et l'effort de Bernold de Constance en faveur de la primauté romaine méritaient de retenir davantage l'attention d'un historien catholique. On peut en dire autant d'autres documents d'un caractère historique, comme la correspondance échangée entre le pape Alexandre III et le roi Louis VII, sur laquelle l'*Histoire générale*, principale source de M. Mourret pour le pontificat d'Alexandre III, n'offre évidemment que peu d'aperçus, mais qui n'en reste pas moins un des plus curieux monuments du moyen âge chrétien.

Parmi ces lacunes, il en est certaines qui nous paraissent particulièrement regrettables : M. Mourret a laissé de côté quelques textes largement utilisés par les adversaires de la thèse qu'il soutient. Ainsi la fameuse lettre de Grégoire VII à Hermann de Metz (15 mars 1081), objet de tant de discussions en France comme en Allemagne, n'est même pas citée et l'auteur ne paraît pas soupçonner l'existence des controverses auxquelles elle a donné lieu. La question de la théocratie n'est pas sérieusement examinée. Nous aurions pourtant été curieux de savoir ce que pensait M. Mourret des théories pontificales sur le pouvoir temporel, de leur application pratique, de leur conflit avec les thèses absolutistes que le droit romain a fait naître dans l'entourage impérial. De même les idées politiques d'Alexandre III et d'Innocent III auraient pu donner naissance à une critique plus minutieuse. Nous n'entendons nullement reprocher à M. Mourret son admiration pour les grands papes du moyen âge; nous reconnaissons avec lui que leur œuvre a marqué un progrès social très réel, mais il nous semble que les objections qu'elle a suscitées auraient dû être examinées de plus près par un historien que guident des préoccupations apologétiques aussi nettement affirmées.

Dans le détail, le livre pourrait prêter à bien des discussions qui ne sauraient trouver place ici. Certaines affirmations nous paraissent hâtives ou peu sûres[1]. Nous n'en devons pas moins, en terminant,

1. En voici quelques exemples. P. 153 : « Pierre Damien fut avant tout un grand agitateur; Hildebrand un grand diplomate. » C'est singulièrement

rendre hommage au courageux labeur de M. l'abbé Mourret qui est d'un excellent exemple pour ses confrères. Sa tentative en elle-même reste très intéressante; nous souhaitons vivement qu'elle soit bientôt renouvelée et que la France soit enfin dotée d'une histoire générale de l'Église, à laquelle collaboreraient des érudits au courant des méthodes modernes; la place de celle-ci nous paraît tout indiquée à côté des beaux travaux entrepris par la science catholique française au cours de ces dernières années, tels que le *Dictionnaire de théologie catholique* de Vacant-Mangenot et le *Dictionnaire d'histoire et géographie ecclésiastiques* de Mgr Baudrillart.

Augustin FLICHE.

Ch. PORTAL. **Extraits des registres de notaires, documents des XIVe-XVe siècles.** In-8°, VII-224 pages. (Extrait des *Archives historiques d'Albigeois*, fasc. VII.)

— **Documents sur le commerce des draps à Lavaur au XVIe siècle.** In-8°, 121 pages. (*Ibid.*, fasc. XI, 1915.)

M. Ch. Portal est parmi les érudits de la France méridionale un des plus diligents et des plus ingénieux. Du riche dépôt dont il a la garde, il a su tirer les éléments de publications utiles qui, après les travaux de Rossignol et de Jolibois, sont venues élucider sur bien des points l'histoire de l'Albigeois. Les monographies de M. Portal, par exemple son *Histoire de la ville de Cordes*, son *Tableau du département du Tarn au XIXe siècle*, sont des œuvres remarquables, auxquelles ne le cèdent en rien ses publications de textes, éditées avec le plus grand soin et accompagnées d'introductions profitables. Des minutes de notaires en particulier, l'archiviste du Tarn a su tirer nombre de documents originaux, dont la portée dépasse le cadre même de la province, si l'on sait les interpréter. Ces textes comptent parmi les meilleurs des *Archives historiques de l'Albigeois*, dont M. Portal a été l'initiateur et où sa méthode sobre et précise a inspiré ses collaborateurs. Des deux principaux recueils dus à l'érudit méridional, il est possible de dégager une série de faits qui intéressent

rétrécir la physionomie et le rôle de l'un et de l'autre. — P. 197, à propos de Canossa : « La solution donnée au conflit par Grégoire VII ne pouvait être plus sage. » Ce n'est nullement notre avis; nous croyons au contraire que Grégoire VII, en pardonnant à Henri IV, a commis une grosse faute diplomatique. — P. 336, M. Mourret ne célèbre-t-il pas trop pompeusement la « victoire » de l'Église sur les empereurs franconiens? En réalité, le concordat de Worms marque une concession et un recul, par rapport aux théories primitivement énoncées par Grégoire VII et ses partisans. — P. 391-397, M. Mourret attribue, à notre avis, un caractère trop nouveau à la lutte du sacerdoce et de l'empire au temps de Frédéric Barberousse; les prétentions pontificales et impériales, telles qu'il les définit, existaient déjà à l'époque de Grégoire VII.

l'histoire économique et sociale de la fin du moyen âge et de la Renaissance.

L'Albigeois, dans ces documents, apparaît, comme les autres provinces de France, encore fort éloigné du régime de la production spécialisée. La culture du sol, le travail industriel, le commerce y fournissent également des moyens d'existence. L'agriculture y prédomine cependant, et c'est d'elle que procèdent, à vrai dire, la production industrielle et le mouvement des échanges. Composé de deux régions, l'une de plateaux et de monts propres à la culture pastorale, l'autre de plaines fertiles, propres aux cultures riches, l'Albigeois de cette époque est un pays de production agricole variée. Dans le haut pays et même dans la plaine, les forêts sont nombreuses; le bois de chêne abonde et ne se vend pour le chauffage que 6 l. 5 s. les cinquante quintaux en 1353. Plus important encore est l'élevage des moutons, dont les laines donnent lieu à un trafic actif, ainsi que celui des chevaux, des mulets et du gros bétail. On voit par les textes publiés par Portal qu'un cheval à Lavaur dans la première moitié du XVIe siècle vaut 8 à 11 l., un poulain 27 s. 6 d., un âne de poil gris 4 l. 3 s. 4 d. Aussi le commerce des laines, des peaux et des suifs est-il très actif, comme le montre un tarif de péage de 1450, celui de Vieux. D'après ce même tarif, les agriculteurs trafiquent également des fromages de leurs troupeaux et des cires de leurs ruches, de la viande de leur bétail, du poisson des étangs et des rivières. Parmi les cultures, les plus développées sont celles des blés et des vignes du Bas-Albigeois. M. Portal a relevé le prix des céréales sur le marché de Cordes au XVe et au XVIe siècle. On trouve parmi les documents qu'il a édités peu de renseignements sur ces deux formes de production, mais en revanche ils contiennent des données précieuses sur les cultures industrielles qui contribuèrent le plus pendant ces trois siècles à enrichir l'Albigeois. C'étaient celles de l'anis, dont on use encore dans le Midi pour relever le goût des aliments, du chanvre, dont l'exploitation fut longtemps en honneur, et surtout des plantes tinctoriales : le *sumac* ou *rodou*, le *safran*, la *garance* et le *pastel*. Le safran d'Albigeois, le plus renommé de l'Europe, avec celui de l'Angoumois et du Gâtinais, et qui était utilisé à la fois pour l'alimentation et pour la teinture en jaune, est récolté dans la plaine d'Albi et de Gaillac. Il se vend 3 à 4 francs la livre au XVe siècle (contrat de 1496 entre trois marchands d'Albi), et en 1553; des sociétés de marchands en font le commerce en Occident, notamment en Aquitaine. La *garance* (*rubea*, *grana de roia*), récoltée dans les mêmes terroirs de première qualité, s'exportait, sous forme de graine ou de farine, pour la teinture en rouge. Des moulins la broyaient; Portal donne un spécimen du bail (1440) d'un établissement de cet ordre. On la transportait à dos de cheval ou par charrette jusqu'à Paris, où elle se vendait un bon prix (les charges d'un quintal 3/4 chacune valent, en 1372, 41 francs d'or). La plus lucrative de ces cultures est celle du *pastel*

ou *guède*, substance qu'on réduisait en galettes (*coques*) pour la teinture en bleu. Le pastel d'Albigeois, aussi renommé que celui de Lauraguais, provenait des environs de Gaillac et d'Albi, notamment de Brens et de La Bastide de Lévis. Des associations de marchands en trafiquent au XVe siècle sur les marchés de Felletin, de Bourges, de Dun-le-Roi et de Paris. En 1494, la charge de trois quintaux se vend 12 écus (l'écu vaut alors 27 s. 6 d.).

Les recueils de textes édités par Portal permettent aussi de se faire une idée du caractère et de l'extension de l'industrie en Albigeois. Comme dans la plupart des provinces françaises, elle n'est pas concentrée, mais bien disséminée dans les petites villes et les campagnes. Les métiers libres y coexistent, en plus grand nombre toutefois, avec les métiers jurés. L'apprentissage au XVe siècle apparaît généralisé parmi les principales professions, celles de l'alimentation, de l'habillement, du bâtiment, même dans les populations rurales. Il dure deux à quatre ans et comporte généralement le paiement d'une allocation au patron par la famille de l'apprenti; en retour, le patron nourrit, loge, habille en partie l'apprenti et lui alloue un salaire plus ou moins réduit.

A côté des industries de première nécessité, boucherie, boulangerie, celles du bâtiment semblent fort développées. La matière première, pierre et plâtre, leur est fournie par des carrières (*peyrerias*) et des exploitations de gypse (*guiffi*) : le setier de cette dernière matière vaut 25 l. en 1408. Les forêts alimentent en abondance les charpentiers (*fustiers*) et les menuisiers, qui paraissent, comme les maçons, fort occupés à réparer les fortifications, ainsi que les églises, et à construire des édifices privés.

Le travail des métaux comporte en Albigeois des formes diverses. De petits ateliers, appelés *fargues* ou forges, y transforment le fer ouvré, avec un outillage très simple dont un contrat de 1549 donne l'idée : le principal de ces outils, l'enclume, du poids de trois quintaux, vaut, en 1451, avec les marteaux et les tenailles, 5 l. t. Une forge de ce genre, en 1487, s'achète pour 11 l. t. Après ce métier, les plus répandus paraissent être ceux de chaudronnier (*payrolier*), qui met en œuvre le cuivre; de serrurier, qui travaille le fer pour la construction, et de maréchal, qui fabrique les fers à chevaux et ferre les animaux. On trouve même la mention de quelques représentants de professions moins élémentaires : d'un fabricant de plaques d'armures à Castelnau-de-Brassac dans le Castrais au XIVe siècle; d'un fondeur de cloches et artilleur au XVIe siècle à Donnazac, près de Cordes; d'un horloger, originaire d'Armagnac, qui s'occupe de réparer l'horloge publique de la petite ville albigeoise.

Trois autres variétés d'industries ont une importance plus grande et fabriquent pour le marché régional, aussi bien que pour le marché local. Elles sont représentées par des ateliers familiaux ou locaux, dispersés dans les campagnes, aussi bien que répartis entre les villes.

Ce sont l'industrie de la draperie avec son annexe la teinturerie; la fabrication des peaux et la verrerie avec son annexe la céramique commune. Les paysans d'Albigeois, tantôt se bornent à préparer par le filage, tantôt mettent en œuvre leurs laines, concurremment avec les ouvriers spécialistes (*tisserands*) des villes et bourgs. Une petite ville, comme Cordes, a, vers 1486, jusqu'à cinquante tisserands groupés en corporation. Ces draps fabriqués sont des lainages grossiers appelés *burels* ou *bures*, *cadis* (ceux-ci de laine non peignée), *cordelats*, ou encore des tissus de laine lâche nommés *clares*. Ils servent à la confection des chausses, des tuniques, des manches, des doublures (*folradures*) et sont, les uns foulés dans les moulins à foulon disséminés sur les cours d'eau et dirigés par des industriels spéciaux, les autres vendus sans passer au foulage. Les tissus sont teints dans des teintureries locales comme celle de Cordes, dont le matériel rudimentaire : un chaudron, trois cuves, un tour pour brasser la teinture, une cannette pour l'eau et deux crochets, est décrit dans un acte de 1460. Pour la clientèle, il faut des couleurs variées et voyantes, brun, bleu foncé, basane ou jaune sale, gris, noir rougeâtre ou grenat, gris-cordelier, loutre, brun violacé, gris de sable (arène), *pers* ou bleu clair, blanc, violet, poil de rat ou de souris, gris-perdreau (*perdigal*), cendré. On voit, d'après les textes, que les principaux ateliers sont ceux de Puylaurens et de Sorèze pour les *burels* qui servent à la fabrication des manches, ainsi que pour les *gris*, dont la vogue est considérable; de Castres pour les *clares;* de Cordes pour les draps *bruns* destinés à la confection des chausses; de Lavaur et de Revel pour d'autres variétés. Ces tissus jouissent d'une sorte de monopole de fait dans la zone de production, puisqu'on ne voit jamais par exemple sur le marché de Lavaur des draps de la région d'Albi. Ils ont surtout une clientèle populaire qu'attire leur prix peu élevé. Ils se vendent au maximum 3 l. (ceux de Revel) la *canne* (= 1m805), en moyenne 2 l., souvent même 19 s. à 1 l., comme les cordelats. Aussi peuvent-ils être exportés à cause de leur bon marché dans le reste du Languedoc et même de la France. Les documents des deux recueils de Portal sont beaucoup moins explicites au sujet de l'industrie des toiles d'Albigeois qui ne semble pas avoir eu alors de marché étendu.

En revanche, on y peut entrevoir que la fabrication des cuirs était assez active, en raison de l'abondance des peaux, spécialement dans les environs de Monestiès et de Cordes (aujourd'hui arrondissement d'Albi), où l'on relève l'existence de tanneries (*affacheries*), ainsi que la présence d'une confrérie de tanneurs, sous l'invocation de saint Blaise au xve siècle. De bonne heure aussi, les terres argileuses du pays avaient alimenté des ateliers de céramique commune, dont certains ont été assez renommés jadis, par exemple ceux de Giroussens, et où l'on fabriquait des pots (*olas*), des vases (*grazals*), des cruches (*péchers*) qu'on vendait dans les marchés et les foires. Sur place également, grâce à la présence de sables spéciaux et au voisinage des grandes

forêts de Grésigne et autres, s'étaient installées des verreries. On en compte sept au XVe siècle, indiquées par les documents et situées dans les territoires de Vaour, de Montmirail (région de Gaillac), de Cordes et de la Guépie (régions d'Albi et de Saint-Antonin-de-Rouergue). Elles paraissent florissantes et leur tradition s'est perpétuée dans les verreries actuelles de Carmaux, lorsque la verrerie à la houille a remplacé la verrerie au bois.

A côté des formes anciennes du trafic, commerce local et régional portant sur les produits agricoles et sur les articles de consommation courante, l'Albigeois, à la fin du moyen âge et à la Renaissance, possède une variété plus progressive et plus perfectionnée des échanges. Le grand commerce national et international y est représenté par le commerce des vins de haut prix, spécialement de ceux de Gaillac, de Lisle-d'Albi et de Rabastens, par celui des plantes tinctoriales, safran, garance et pastel, qui sont généralement aux mains d'associations marchandes en relations avec les négociants de Bordeaux, de Paris, de Bourges et de Rouen. Ce trafic se fait par eau vers Bordeaux au moyen du Tarn et de la Garonne. Par terre, ce sont des caravanes qui s'acheminent vers les lieux de vente. En 1352, un marchand de Cordes pour sa part loue cinq mulets au prix de 68 écus pour transporter de Paris en Albigeois cinq *trossels* (charges) de draps de France. Au XVIe siècle, le commerce de la draperie et autres tissus est celui qui donne lieu aux relations commerciales les plus étendues. Dans une petite ville, telle que Lavaur, les marchands qui l'exercent forment une sorte d'aristocratie commerçante qui, d'abord confondue avec les *merciers* et les changeurs au XIVe siècle, s'en distingue au XVIe pour former le corps riche et considéré des marchands drapiers. Ceux-ci d'ailleurs font souvent en même temps le commerce lucratif des épices, du pastel et du fer, qu'ils vendent concuremment avec les soieries, les lainages, les tissus de coton, la bonneterie et les toiles. Ils pratiquent même le prêt à l'amiable. Ils sont en même temps en général propriétaires d'immeubles et de terres. Ils ont un personnel de commis ou *serviteurs*, assez chèrement rétribué (45 l. par an et une partie de l'habillement, par exemple en 1549). L'un de ces marchands en deux ans ne compte pas moins de quatorze employés. Les apprentis qu'ils forment en deux, trois ou quatre ans sont le plus souvent intéressés à la bonne gestion des affaires par l'apport parfois élevé (200 florins d'or par exemple en 1359) qu'ils mettent dans *l'ouvroir* du patron. Celui-ci jouit d'un prestige considérable. A Lavaur, le marchand drapier est un gros bourgeois, personnage coté, tels que les Ulhet et les Cazes, qui exerce généralement les charges municipales et revêt la dignité de consul de la ville. Sa clientèle dans la petite cité est moins formée de nobles que de membres de la bourgeoisie et du peuple ou du moyen et du bas clergé, auxquels il vend au comptant, mais fréquemment aussi à crédit ou à terme, moyennant promesse de paiements échelonnés sur deux ou trois verse-

ments. Ces ventes donnent lieu à la rédaction d'obligations (*protocoles*) notariées, au besoin même de contrats, qui stipulent des cautions prises parmi les membres de la famille ou parmi des habitants du pays, étrangers au groupe familial, par exemple des maîtres tailleurs. Parfois, l'acheteur qui prend à crédit s'engage même avec la clause « d'arrestation de sa propre personne », en cas de défaillance à l'échéance. Le paiement ne se fait plus que très rarement en nature; il s'effectue presque toujours en livres, sols et deniers tournois, exceptionnellement en écus sols, écus petits et en écus d'Espagne (*carolus*).

Les documents montrent l'extension qu'a prise déjà ce commerce de tissus. La clientèle moyenne ou modeste d'une petite ville albigeoise au XVIe siècle achète peu de soieries : celles-ci sont encore des produits de luxe réservés à la cour et aux hautes classes. Tout au plus quelques bourgeois aisés à Lavaur ont-ils des ceintures et des filets de soie, quelque peu de velours noir, des tamis en soie. Mais la noblesse et les gens d'église ont des garde-robes variées, d'un luxe solide et cossu, formées de tissus de laine, draps fins surbruns, du seigneur ou du vicomte, comme on les appelle, de couleurs diverses, rouge, céleste, grise, noire, violette, qui valent jusqu'à 4 ou 5 l. la canne. Les milieux populaires recherchent les tissus de laine pure ou mêlée, commune, tirelaines, cordelats, cadis, de nuance grise ou sombre. On réserve pour les vêtements de dessous, les doublures ou les parements, les étoffes de couleur claire. On voit, d'après les textes, que la draperie fine vient de l'Ile-de-France (Paris et Beauvais) qui fournit des dessous pour femme (*chausses*), des robes de mariées, des habillements masculins soignés. On s'adresse aussi à Rouen pour ces étoffes ; c'est de là que viennent les fameux draps du vicomte ou du seigneur cotés jusqu'à 9 l. 15 s. la canne, tandis que ceux de Paris se vendent entre 3 l. 11 s. et 5 l. 15 s. On recherche encore les draps verts et rouges d'Aumale, les draps de Bourges et de Dun-le-Roi, noirs, violets, rouges et bruns, dont la première qualité (la noire) vaut jusqu'à 5 l. 8 s. Orléans fournit aussi des tissus de laine noirs et rouges. La draperie fine des Pays-Bas est recherchée en Albigeois par la clientèle riche, qui use des draps garance de Courtrai, des lainages jaunes de Frise, des tissus de laine perse, rouge, noire et rousse d'Anvers. Il vient des lainages de qualité moyenne d'autres provinces : de Lorraine (draps de Verdun); de la Marche (draps noirs de Felletin); du Poitou (draps vicomte); du Languedoc (draps de Montauban, de Carcassonne, de Narbonne et de Toulouse); du Rouergue (tissus de laine bon marché de Saint-Antonin et de Villefranche); du pays de Foix (cordelats noirs de Pamiers).

On se procure aussi, outre les matelas ou *cosseras* de plumes du pays, des couvertures fines (*flessades* ou *châlons*) à Rouen, d'autres plus communes à Tulle (celles-ci valent 1 l. 10 s. à 2 l. au XVIe siècle), ou encore à Toulouse. Pour 15 s. à 2 l., on a des manteaux ou man-

telets d'enfants, les *capes* de Béarn. La bonneterie fine vient de Rouen; Carcassonne fournit des bonnets noirs. Le fil de Toulouse paraît le plus estimé pour la mercerie. Les premiers tissus de coton apparaissent sous le nom de *futaines;* ils viennent d'un centre bien connu d'Allemagne, d'Augsbourg. Le commun use des toiles d'étoupes et de chanvre du pays. La classe aisée emploie les toiles de Laval et de Coutances.

Cette variété de produits est l'indice de la variété des relations économiques qui s'étaient nouées entre les marchands d'Albigeois et ceux du reste de la France ou de l'étranger. Peu à peu, ainsi, à l'économie locale et régionale se surajoutent l'économie nationale et internationale. On saisit ainsi, et ce n'est pas une des moindres attractions du recueil de M. Portal, dans des textes qui semblent morts, les indices du mouvement incessant de la vie économique qui s'est manifestée au cours des trois siècles auxquels ils se réfèrent.

P. Boissonnade.

Vespucci Reprints, Texts and Studies. Princeton, University Press; Princeton-London, Humphrey Milford; Oxford University Press, 1916.

II. **The Soderini Letter, 1504,** in facsimile, 1916. In-8°, 32 pages. Prix : 75 cents.

IV. **The Soderini Letter,** in Translation, with introduction and notes, by George Tyler Northup, 1916. In-8°, 65 pages. Prix : 1 dol. 25.

V. **The Mundus Novus in Translation,** by George Tyler Northup, 1916. In-8°, 13 pages. Prix : 75 cents.

VI. **Paesi Novamente Retrovati et Novo Mondo, 1588,** in facsimile, 1916. In-8°, 166 pages. Prix : 2 dol.

VII. **Sensuyt le Nouveau Monde, 1515,** in facsimile, 1916. In-8°, 184 pages. Prix : 2 dol.

La bibliothèque de l'Université Princeton entreprend la publication en fac-similé d'un certain nombre d'ouvrages d'Améric Vespuce qu'elle doit à la libéralité de M. Cyrus H. M. Mc Cormick. Les éditeurs se proposent de comprendre dans cette collection d'autres éditions très rares des opuscules de Vespuce, le tout accompagné de traductions et d'études critiques sur ces différents ouvrages. Des cinq volumes ci-dessus indiqués, parus en 1916, trois sont des fac-similés des opuscules originaux exécutés en phototypie, dont il suffira de dire que ces reproductions sont parfaites. Un quatrième est la traduction en anglais, par M. G. T. Northup, du *Mundus Novus* dont on nous promet une étude critique par M. George Parker Winship, bibliothé-

caire de la bibliothèque Widener de l'Université Harvard. Le cinquième est la traduction en anglais par le même de la lettre à Soderini, précédée d'une introduction critique sur ce document.

La personnalité de Vespuce est encore sur beaucoup de points énigmatique. Le fait, où il n'est pour rien, d'avoir donné son nom au Nouveau Continent lui a valu des attaques passionnées. D'autres l'ont défendu; mais il reste toujours très difficile d'identifier les voyages auxquels il a pris part et de lui donner sa véritable place dans l'histoire des découvertes. Il faut pour cela soumettre à une critique rigoureuse les différentes versions, très fautives, de ses écrits. La publication de l'Université Princeton y aidera singulièrement en permettant la confrontation de ces documents auparavant à peu près impossible.

On possède de la lettre dite à Soderini, écrite par Vespuce à Lisbonne en 1504 : 1° une édition sans date, en italien défiguré par de nombreux hispanismes; 2° une copie manuscrite de cette lettre, en italien, faite au XVIIIe siècle d'après un document très voisin de l'original; 3° une traduction latine faite d'après une version française, faite elle-même sur le texte italien, traduction insérée par Waldseemüller dans la *Cosmographiæ Introductio*, imprimée à Saint-Dié en 1507. C'est le fameux ouvrage où Waldseemüller propose de donner au Nouveau Continent le nom d'Amérique. Les deux textes italiens ne dérivent pas l'un de l'autre, mais d'un prototype qui ne paraît pas être l'original lui-même, car il s'y trouve un lapsus qui ne peut guère être attribué à Vespuce : abbaye de tous les saints (*badia*) au lieu de baie de tous les saints (*bahia*). L'original devait d'ailleurs être en espagnol et avait été adressé au roi Ferdinand. C'est ce qui résulte d'un passage conservé dans la traduction latine et qui a disparu dans les deux textes italiens. On ne s'expliquerait pas comment ce détail, s'il était faux, aurait été introduit dans la version insérée par Waldseemüller dans la *Cosmographiæ Introductio*, tandis que son omission dans la version italienne, soi-disant écrite pour Soderini, est toute naturelle. Vespuce a dû faire pour cette lettre ce qu'il avait fait, il nous le dit lui-même, pour un autre ouvrage : écrire son récit en espagnol pour le roi, puis le faire traduire pour l'envoyer à d'autres correspondants, dont son compatriote Soderini. C'est d'ailleurs ainsi qu'ont procédé Colomb, Pigafetta et d'autres. On comprend dès lors comment la traduction italienne, faite par un intermédiaire, a conservé tant de traces de l'original. M. Northup a dressé une longue liste de tous ces hispanismes. On a prétendu, en supposant que la lettre à Soderini est bien la version originale, que Vespuce, en l'écrivant, avait oublié sa langue maternelle. L'hypothèse est bien invraisemblable pour un homme qui était venu tard en Portugal et en Espagne. On a même voulu faire de ce jargon la pierre de touche qui permettrait de distinguer parmi les écrits qui lui sont attribués ceux qui sont de lui des ouvrages apocryphes. La vérité, indiscutable, est que l'original, aujourd'hui perdu, était en espagnol. Nous n'en avons qu'une

mauvaise traduction italienne. Malgré tout, en se servant des trois versions qui nous sont parvenues, on peut arriver à reconstituer un texte très suffisant pour l'historien, et c'est celui dont M. Northup nous donne une traduction anglaise. Il s'arrête après avoir élucidé ces questions si controversées et établi ce texte, laissant à d'autres le soin de l'interpréter. Mais il faudra, pour aborder le problème historique, que les autres opuscules de Vespuce aient été soumis à un examen aussi scrupuleux et aussi sagace.

L. GALLOIS.

Charles FLACHAIRE. **La dévotion à la Vierge dans la littérature catholique au commencement du XVIIe siècle.** Paris, Ernest Leroux, 1916. In-8°, 174 pages.

Nous avons déjà signalé, en analysant la *Revue de l'histoire des religions* de 1915 et 1916, où il a paru d'abord, ce très beau et très original travail. On y a ajouté une excellente bibliographie et un index alphabétique qui rend les recherches faciles dans le volume. Charles Flachaire est mort au champ d'honneur le 10 septembre 1914; il avait écrit cette étude en 1909-1910 comme mémoire pour le diplôme d'études supérieures de lettres; il se proposait de le revoir et de le poursuivre plus loin; il avait réuni dans cette vue de nouveaux documents; M. Rébelliau, son beau-père, dont l'on sait la haute compétence, dont l'on connaît les remarquables études sur l'histoire religieuse du XVIIe siècle, a introduit ces documents dans le texte, grâce à des indications précises. Avec le livre de M. Flachaire, ce sujet sur la dévotion de la Vierge est sorti du domaine de la littérature d'édification; il est entré dans l'histoire. Ceux qui veulent véritablement comprendre l'âme de la France au début du XVIIe siècle doivent lire ces pages vibrantes. Flachaire suit la dévotion de la Vierge dans les divers groupes religieux, chez les Jésuites, les Pères Chifflet, Binet et Poiré, chez saint François de Sales et la Visitation, chez les Oratoriens avec Bérulle et le P. Gibieuf, à Port-Royal avec Saint-Cyran, chez les Sulpiciens avec M. Olier, chez le P. Eudes qui fut le promoteur de la dévotion au « Saint Cœur de Marie », chez Bossuet enfin qui, tout en vouant à la Vierge un véritable culte, sut se garder de tout excès et apporter aux emportements mystiques de M. Olier ou du P. Eudes des tempéraments d'un solide bon sens. Il nous fait ainsi mieux pénétrer dans les manières de penser et de croire de tous ces personnages; et, à propos d'une dévotion particulière, il éclaire l'évolution générale du sentiment religieux au XVIIe siècle. Ses croyances catholiques qui lui ont donné la compréhension des pensées, des sentiments et des actes mystiques n'ont pourtant point gêné la liberté de son jugement; au fond, il voit les exagérations auxquelles, par la dévotion à la Vierge, certains ont été entraînés; mais, encore que sa raison le range du côté de Bossuet, il

ne saurait parler d'eux qu'avec une profonde sympathie. Il écrit dans sa conclusion : « L'historien intelligent des choses religieuses — et Flachaire est cet historien — doit se faire indulgente aux écarts de sensibilité, aux envols d'esprits, s'ils sont comme ils le furent chez saint-François de Sales et chez le P. Coton, chez Bérulle et chez le P. Joseph, chez Olier et chez Eudes, la condition de l'énergie féconde qui inspire les tours de force et les chefs-d'œuvre conquérants de l'apostolat. Le remède ne serait-il pas aussi pernicieux que le mal et le « purisme » de l'orthodoxe raison bien « antireligieux », si, sous sa menace, le sentiment de la « présence » surnaturelle s'atténuait, — si la prière, « l'approche », devenait moins confiante et comme peureuse. Ce qu'on appelle la « piété » n'est pas une conception sèchement abstraite, soumise uniquement aux lois de la claire évidence intellectuelle. Et elle n'est pas, non plus, une simple douceur d'âme, un luxe sentimental. Elle est, aussi, une force sans cesse intensifiée par elle-même, envahissante, qui réalise la synthèse des énergies spirituelles et morales, qui alimente l'effort, — qui crée de la vie. »

Chr. PFISTER.

Louis DIMIER. **Bossuet**. Nouvelle librairie nationale, 1916. In-16, VI-306 pages.

Trois cents pages ont suffi à M. L. Dimier pour analyser l'importance du « premier de tous les auteurs français ». Parmi ceux « qui répandent une clarté continue, en qui la liaison des parties, un juste tempérament d'idées, une pensée complète composent un enseignement solide », il n'en est pas de plus digne d'intérêt, de plus classique et de plus actuel que Bossuet. Considérez en lui l'orateur, l'historien ou l'humaniste, examinez sa philosophie ou sa théologie, voyez-le diriger des consciences ou administrer un diocèse, étudiez enfin ses théories politiques, — toujours sa pensée lumineuse et profonde, qui fut représentative de son siècle et de l'esprit français, repose sur la saine et ferme raison et tend à l'action. M. L. Dimier nous fait pénétrer dans le détail de cette action et de cette pensée : il analyse avec vigueur et démontre avec conviction, — et voilà un clair volume, nourri de faits et d'idées, paré d'une élégance probe et sereine qui achève la séduction[1].

Au surplus, l'auteur n'ignore rien de ce qui a été écrit sur Bossuet.

1. Un trop grand nombre d'erreurs typographiques. P. 4, l. 10, remplacer le point par une virgule; — p. 30, l. 13, lire « retentissement »; — p. 31, l. 16, lire « tous »; — p. 51, l. 25, lire « esquisse »; — p. 69, l. 18, lire « qu'importe »; — p. 96, l. 24, lire « Philipsbourg »; — p. 112, l. 9, une virgule à déplacer; — p. 113, l. 29, lire « vieillard »; — p. 155, dernière ligne, lire « escarpée »; — p. 156, l. 8, lire « tintamarre »; — p. 159, l. 32, lire « fée »; — p. 177, l. 15, lire « elle »; — p. 189, l. 1, lire « sortilège »; — p. 212, l. 24, lire « matières »; — p. 251, l. 25, lire « pourrait »; — p. 255, l. 9, deux virgules omises; — p. 303, l. 5, lire « Française ».

Il connaît les travaux de l'abbé Lebarq et de M. Lévêque. Il a suivi l'évolution de la critique : Sainte-Beuve, toujours juste et précis; Paul Albert et Larroumet, trop dédaigneux; Brunetière et ses maladroites apologies. Il a lu les ouvrages de Gandar et de Floquet, de Rébelliau et de l'abbé Urbain, de Crouslé et de l'abbé Brémond. Il a consulté les ouvrages « à côté » qui pouvaient lui donner des renseignements utiles ou des « points de vue » intéressants, comme les études de l'abbé Griselle sur Bourdaloue ou la correspondance de Fénelon et de Mme Guyon éditée par P.-M. Masson. Il n'y a guère que la monographie de M. G. Lanson, si compréhensive, dont je ne trouve pas la mention.

Parmi tous ces critiques, il en est un que M. Dimier poursuit d'une sévérité sans complaisance parce que son influence, contraire à celle qu'il voulait exercer, contribua à écarter de Bossuet la curiosité contemporaine. Il s'agit de Brunetière. Brunetière a considéré comme inutile l'examen des manuscrits de Bossuet. Brunetière a formulé cette « étrange définition » : Bossuet poète lyrique, au sens romantique et presque désordonné du mot, « assertion absurde » qui ne peut venir que d'un « commentaire superficiel », car enfin le lien qui assemble les pensées de Bossuet est « accessible à tout être intelligent ». Brunetière a parlé quelque part de la « modernité » de Bossuet, mais il s'en est mal expliqué et ce n'est chez lui qu'une invention « frivole » et un paradoxe de plus. En fin de compte, la science de Brunetière est « bornée » et « le bon sens ne l'éclaire pas. » Tout cela est dur, mais extrêmement pittoresque. Et qui ne voit qu'ayant ainsi déblayé le terrain, abordant sans idées préconçues les textes mêmes qu'il offre à notre admiration, le dernier historien de Bossuet peut vraiment faire œuvre de critique et replacer le grand évêque au milieu de la société de son temps?

C'est ainsi qu'il réfute, d'une façon qui semble définitive, la légende du mariage de Bossuet avec Mlle de Mauléon (p. 174-186). Les assertions d'un auteur sans crédit nommé Denis ont été reprises récemment par l'abbé Urbain. En fait, pourtant, Bossuet n'eût pu vivre marié « sans risquer, à tous les moments de son existence, et le déshonneur public et les peines ecclésiastiques que le roi, certainement, ne lui eût pas épargnées. » Ajoutez « le peu de vraisemblance qu'il y a à ce qu'une personne connue de tout l'entourage eût été sa femme insoupçonnée ».

Autour de cette grande figure si noble et si pure, tout le XVIIe siècle apparaît dans sa complexité et dans son évolution. Il se crée une manière de pensér de Versailles et tout ne tend au vrai et au grand qu'à travers les querelles et les agitations qui font la vie. Le cartésianisme de Bossuet, son attitude en face de Fénelon dans l'affaire du quiétisme, ses théories gallicanes sont analysés un peu durement peut-être, mais avec beaucoup de pénétration. Le fondement du devoir patriotique repose sur les enseignements de l'évangile et sur l'exemple de Jésus « fidèle et affectionné jusqu'à la fin à sa patrie, quoique

ingrate, et à ses cruels concitoyens qui ne songeaient qu'à se rassasier de son sang ».

Mais Bossuet n'est pas l'homme d'une seule culture. Humaniste délicat, il goûta le charme des auteurs profanes et il sut aussi, comme on dit aujourd'hui, se tenir au courant des progrès de la science. Quoi de plus curieux, à cet égard, que ces conférences, organisées après 1673 sous la présidence de Bossuet, et auxquelles on a donné le nom de « petit Concile »? On y voyait des orientalistes, comme d'Herbelot, Renaudot, l'ami de Boileau, Galland, le traducteur des *Mille et une nuits*, — un hébraïsant, Thoynard, — un paléographe familier des Archives, Caton de Court, recherché en particulier pour l'étude qu'il avait faite de celles du Vatican. Le « petit Concile » avait des correspondants : à Lyon, Spon l'antiquaire, Leibniz en Allemagne. Mabillon y parut. On noua des relations avec l'ordre de Saint-Benoît dont on connaissait les immenses travaux d'érudition. On discutait Écriture sainte et histoire profane, archéologie et philosophie; on « critiquait » les livres nouveaux. Car il était question de tout dans ces doctes entretiens. Et ainsi l'on travaillait au XVIIe siècle.

Voilà comment Bossuet est devenu historien. Et dans ce livre, M. Dimier, conférencier de l'*Action française*, a fait indiscutablement œuvre d'historien. La méthode est rigoureusement scientifique et impartiale, et M. Dimier fait la chasse aux préjugés « ennemis de l'histoire ». On retiendra sa pénétrante analyse de l'idée d'absolutisme chez Bossuet : ce n'est ni le mépris de la raison, puisqu'il discute, ni le mépris des faits, puisqu'il les respecte comme historien; c'est l'affirmation qu'il y a des certitudes niées seulement par la mauvaise foi ou l'ignorance. Quand Buffon affirme, contre Voltaire, que les coquilles n'ont pas été laissées au sommet des montagnes par les pélerins, il est absolutiste de la même façon que Bossuet, et cela ne veut pas dire : adversaire du progrès, intolérant.

Pour tout dire en un mot, M. Dimier a su étudier Bossuet avec la sympathie la plus large et la plus intelligente. Il l'a analysé en artiste, et pour nous faire mieux sentir le rythme de telle phrase, il cite la symphonie en ut mineur de Beethoven. Il l'a analysé en penseur, retrouvant en des pages toujours vivantes des idées encore agissantes, et c'est à lui désormais que nous demanderons — et non plus à Brunetière — en quoi consiste vraiment la modernité de Bossuet.

Louis VILLAT.

Pierre BERTRAND. **L'Autriche a voulu la grande guerre**. Paris, Bossard, 1916. In-8°, XVI-487 pages.

Le livre de M. P. Bertrand n'a pas que des qualités. Le titre ne correspond pas exactement au contenu; l'auteur démontre non pas que l'Autriche a voulu « la grande guerre », c'est-à-dire la guerre européenne

sur les deux fronts d'ouest et d'est, mais qu'elle « a voulu la guerre; elle a voulu la guerre avec la Serbie; elle a voulu la guerre avec la Russie » (p. 13), donc la guerre à l'est seulement. La démonstration paraît trop longue, avec ses cinq cents pages et ses quarante-cinq chapitres groupés en quatre parties suivies elles-mêmes d'appendices : l'exposé eût gagné en force et en clarté s'il avait été plus condensé. Les textes sont cités exactement, mais la traduction des documents tirés du Livre rouge (voir p. 453) et du Livre blanc (voir p. 92 à 105) est celle de l'édition française des *Pages d'histoire* qui n'est pas citée, on ne sait pourquoi, et dont les références eussent été utiles pour le lecteur. L'auteur n'utilise pas seulement les pièces diplomatiques, mais aussi les historiens qui l'ont précédé et qui ne sont pas tous d'égale valeur. On s'étonne, par exemple, qu'il tire argument d'une conversation, rapportée dans une « Histoire illustrée de la guerre de 1914 » (p. 212 en note), entre « Un Européen » et « Un personnage administratif austro-hongrois »; il est bien évident qu'un tel dialogue entre deux anonymes est dépourvu de toute valeur documentaire.

Ces réserves étaient nécessaires, mais elles se réfèrent à la forme plus qu'au fond et elles ne diminuent pas la valeur de l'ouvrage. Tant que le Livre rouge n'avait pas été publié, on pouvait croire que l'Autriche avait eu en quelque sorte la main forcée par l'Allemagne. Comme l'écrit M. P. Bertrand en tête d'un de ses chapitres (p. 64) : « Le Livre rouge accuse l'Autriche »; l'Autriche « a publié son Livre rouge après six mois de guerre; elle a donc eu tout le temps d'étudier les pièces qu'elle y a insérées dans le dessein d'établir sa bonne foi et son innocence. Or, les pièces elles-mêmes prouvent son mensonge, son hypocrisie, sa résolution belliqueuse » (p. 14). Cette thèse est aussi celle de M. Victor Basch dans la pénétrante et persuasive étude qu'il a publiée en 1915 sous le titre de *la Guerre de 1914 et le droit* (cf. *Rev. histor.*, t. CXIX, p. 407) et que M. Bertrand paraît ne pas connaître (il ne cite, p. 359, qu'un article de M. Basch dans un journal de province) : « Le Livre rouge, écrit M. Basch, p. 33, loin d'atténuer la responsabilité de l'Autriche, l'aggrave singulièrement. »

L'argumentation minutieuse de M. Bertrand ne néglige aucun détail et va au-devant des objections; peut-être n'insiste-t-elle pas assez sur les obscurités qui subsistent — car il reste encore bien des documents à publier — mais il semble que plusieurs des faits qu'elle énumère sont désormais irréfutablement acquis. D'autres restent discutables : nous ne tenons pas pour démontré que la dépêche du chancelier à Tschirsky, du 29 ou 30 juillet, soit un faux. L'auteur ne paraît pas avoir eu sous les yeux le texte complet du discours de Bethmann-Hollweg du 19 août 1915 où ce document se trouve cité (p. 356); il n'en donne même pas la date précise. Dans un de ses appendices, il a établi le commentaire critique d'une note du chancelier impérial allemand sur les origines de la guerre (en date du 24 décembre 1914 et reproduite sans l'indication d'origine qui eût été si utile, p. 462-479); sa discussion,

en vingt-cinq points, conclut que « sans même tenir compte des omissions voulues » on trouve « à peine » dans ce document « une affirmation qui ne soit manifestement fausse, en contradiction absolue avec les faits et avec les pièces publiées dans les livres diplomatiques, même dans le Livre blanc allemand et le Livre rouge austro-hongrois ». Bref, si le travail de M. Bertrand ne donne pas toute l'histoire des « douze journées » tragiques de la diplomatie européenne, puisqu'il est conçu spécialement au point de vue austro-hongrois, il sera du moins nécessaire à cette histoire même.

G. Pariset.

Jacques Dieterlen. **Le Bois le Prêtre**, dessins d'après nature par M. S. Laurent. Paris, Hachette et Cie, 1917. In-16, dans la collection « Mémoires et récits de guerre »; prix : 3 fr. 50.

Nous avons déjà accompagné nos braves soldats au bois le Prêtre avec le très beau volume de Jean Variot, *la Croix des Carmes* (cf. *Rev. histor.*, t. CXXII, p. 385). Nous les y retrouvons dans cet autre très beau livre. Le récit de Variot était compris entre les dates de janvier-juillet 1915; celui de M. Dieterlen va d'octobre 1914 à avril 1915; les deux se recouvrent donc en partie. A vrai dire, M. Dieterlen ne s'est pas soucié, non plus que M. Variot, d'une chronologie stricte; nous n'avons point ici de journal des opérations militaires. Au début de son ouvrage, il nous raconte la montée de Mamey (canton de Domêvre) aux tranchées dans le Quart-de-Réserve; à la fin, la descente de ces tranchées à Montauville, près de Pont-à-Mousson; et, dans l'intervalle, il nous décrit tout ce qu'il a pu observer dans ces fameuses tranchées : les gourbis et cagnas, la boue dans laquelle les hommes pataugent et qui se colle à tous les membres, les cadavres qui obstruent le passage, ceux avec lesquels on fait des parapets. Mais surtout il rend un éclatant hommage aux soldats et aux officiers, à ceux de l'infanterie comme à ceux du génie et aussi aux brancardiers qui vont chercher les blessés sous la mitraille et sont souvent atteints par les balles. De tous, il rapporte d'admirables traits d'héroïsme. Et voici le défilé des prisonniers allemands, les uns arrogants, les autres plats et suppliants. Puis, ce sont les péripéties d'une attaque des lignes allemandes où la compagnie perd ses officiers et beaucoup d'hommes, mais gagne quelques mètres de terrain. Il faut lire ce livre véridique d'un témoin fidèle pour savoir quelle dette de reconnaissance la France a contractée envers ses soldats, réservistes ou « bleuets », qui, entre la montée aux tranchées et la descente, ont enduré pour elle de si grandes souffrances.

Chr. Pfister.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire générale.

— C. W. Previté Orton. *Outlines of Medieval History* (Cambridge, University Press, 1916, in-8°, xii-585 p. avec 7 cartes; prix : 10 sh. 6 d.). — Dans le nouveau *Précis* que M. Previté Orton a jugé opportun de publier, les étudiants anglais trouveront un exposé en général exact et parfaitement clair de toute l'histoire du moyen âge; le plus grand mérite de ce livre est, en effet, d'être très complet. Sur certains sujets comme l'histoire intérieure de l'Italie, la Hongrie, les Balkans, les Mongols, les États scandinaves, les régions baltiques et les populations slaves, il y a des indications précises, assez nouvelles dans un ouvrage d'un caractère aussi élémentaire. Il faut pourtant, dans un *Précis*, renoncer à tout dire : pourquoi l'auteur n'a-t-il pas davantage simplifié le récit des invasions, de la guerre de Cent ans et de celle des Deux-Roses? Il aurait pu, dès lors, passer moins rapidement sur les époques et les faits essentiels : douze pages sont consacrées à Charlemagne et à la civilisation carolingienne, moins de trois à Philippe-Auguste; le chapitre des Croisades, les courts paragraphes accordés à Frédéric Barberousse et à saint Louis sont vraiment insuffisants. Certains sujets perdent trop à être résumés à l'excès : ce qui est dit des origines de la féodalité, du système féodal français, des villes, est bref au point de devenir insignifiant. Enfin, on doit regretter que les maigres pages où sont présentées les civilisations médiévales successives soient mal rattachées et presque toujours subordonnées aux récits de l'histoire politique. Elles achèvent de donner à ce *Précis* un aspect démodé. J. M.

La Guerre.

— *Pages actuelles, 1914-1917* (Paris, Bloud et Gay; suite). — N° 104. Sir Thomas Barclay. *Le roi George V d'Angleterre* (quelques indications rapides et nécessairement superficielles sur le roi actuel et d'intéressantes observations sur Édouard VII; ceci en particulier, que la politique personnelle du précédent souverain était vue d'assez mauvais œil par certains chefs de parti, même très aristocratiques. George V, au contraire, s'interdit tout acte ou toute parole qui pourrait compromettre son attitude de roi constitutionnel. Il règne et ne gouverne pas). — N° 105. *Le capitaine Augustin Cochin* (recueil des lettres qu'il écrivit du 19 février 1915 au 7 juillet

1916; la plupart viennent du front; certaines sont une importante contribution à l'histoire, car elles indiquent clairement pourquoi telle de nos offensives, quoique victorieuse, est demeurée stérile. Une préface de M. Paul Bourget met en haut relief les rares mérites du jeune héros tué le 9 juillet au calvaire d'Hardécourt). — N° 106. Georges Goyau. *L'Église de France durant la guerre, août 1914-décembre 1916* (avec une liste des principales publications relatives à ce sujet). — N° 107. Alexandre Millerand. *L'effort et le devoir français* (beaucoup de chiffres utiles). Ch. B.

— *Pages d'histoire, 1914-1917* (Paris et Nancy, Berger-Levrault; suite). — N°s 123, 125 et 127 : *Les communiqués officiels*. XXV : *Novembre 1916*. XXVI : *Décembre 1916*. XXVII : *Janvier 1917*. — N° 124. Louis Piérard. *La Hollande et la guerre* (réquisitoire contre la neutralité de la Hollande officielle, toute bienveillante pour l'Allemagne; l'auteur ne touche pas à la question économique, à peine parle-t-il de la situation si difficile du pays au point de vue politique). — N° 126. René Puaux. *La course à la mer et la bataille des Flandres, septembre-novembre 1914* (exposé précis, nourri; dix cartes dans le texte permettent de suivre presque jour par jour les péripéties de cette bataille où les Allemands ont été vaincus pour la seconde fois. Le dernier chapitre est consacré au général Foch, le véritable vainqueur de cette dure bataille). — N° 128. S. R. *Chronologie de la guerre*, tome V. 1er juillet-31 décembre 1916 (précieux répertoire de faits). — N° 129. Georges Reynald. *Pour avoir la paix. La manœuvre allemande* (on trouvera dans ce volume le texte du discours prononcé par M. de Bethmann-Hollweg au Reichstag le 12 décembre 1916 et les notes des puissances centrales proposant l'ouverture de négociations pour la paix; les réponses des États de l'Entente à ces communications à la fois sincères et perfides; les « suggestions » des Neutres et la réponse de l'Entente. Tous documents que les historiens examineront avec l'attention la plus passionnée, puisque cet échange de notes devait amener l'Allemagne à faire la guerre sous-marine à outrance et les États-Unis à déclarer la guerre à l'Allemagne. Dans la préface, M. Reynald expose le jeu de l'Allemagne, l'attitude et la politique du président des États-Unis; c'est vraiment une page d'histoire). — N° 130. J. Hutter. *Les sous-marins* (le chapitre VII raconte les exploits des sous-marins alliés. La contre-partie sera connue plus tard). Ch. B.

— Berthem-Bontoux. *Les Françaises et la grande guerre*. Préface de François Veuillot (Paris et Barcelone, Bloud et Gay, 1917, in-16, 288 p.; prix : 3 fr. 50). — Avant même d'avoir ouvert ce livre, on devine ce qu'il contient; c'est et ce ne peut être qu'un recueil de récits, d'impressions, de souvenirs où triomphe l'âme héroïque ou charmante de la femme française, de la femme chrétienne. On le lira avec intérêt, avec émotion, parfois aussi peut-être avec ce malaise

qu'on éprouve à entendre dire trop de bien des personnes qui vous sont chères. Mais le sentiment qui anime l'auteur de ce livre est si beau et réconfortant qu'on se reprocherait de le critiquer. — Ch. B.

— *Les buts de l'Allemagne annoncés par les auteurs allemands* (Paris, Payot, in-8°, 48 p.). — Brochure de propagande à l'adresse des Neutres, s'il en reste. On a découpé dans les auteurs allemands et dans les harangues impériales des déclarations qui portent la lumière sur les moyens employés pour préparer l'opinion publique à la guerre, sur le sort réservé aux petits États si l'Allemagne était victorieuse comme elle croyait fermement l'être, sur l'hégémonie que dans son arrogance elle prétendait imposer au monde entier. Dans l'index bibliographique qui termine la brochure, on trouvera d'utiles précisions sur les auteurs dont les livres ont été mis à contribution pour ce réquisitoire contre la plus grande Allemagne. Ch. B.

— Jean-Bernard. *Histoire générale et anecdotique de la guerre de 1914* (Paris et Nancy, Berger-Levrault, in-8°; paraît par livraisons à 0 fr. 75 le fascicule). — N°s 11-16. Dans ces fascicules sont racontés la bataille de la Marne, le siège de Maubeuge, l'échec des Allemands devant Nancy, l'invasion de la Prusse orientale par les Russes. Le récit est intéressant, puisé aux bonnes sources, parsemé d'anecdotes plaisantes qui égaient, sans nuire à la gravité qu'il convient de conserver à travers les horreurs d'une telle guerre. — Ch. B.

— A. Baudrillart. *Une campagne française.* Préface de Frédéric Masson (Paris, Bloud et Gay, 1917, in-12, 272 p.). — Mgr Alfred Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris, mène avec vaillance le bon combat pour la France soit dans notre pays même, soit chez les puissances neutres. Il met au service de la cause qu'il défend sa haute autorité de prêtre, son talent littéraire, son éloquence et tout son amour de la patrie. Il a réuni dans ce volume quelques-uns des articles qu'il a écrits ou des discours qu'il a prononcés au cours de cette guerre. Voici la belle conférence faite par lui le 24 mars 1916 à la salle de la Société de géographie où il résume l'œuvre accomplie par le Comité catholique de propagande française à l'étranger : il y montre comment ce Comité a pris naissance, il énumère ses publications, indique les résultats obtenus. Voici les préfaces qu'il a mises en tête des ouvrages de propagande : *la Guerre allemande et le catholicisme* (*Rev. histor.*, t. CXX, p. 411); *l'Allemagne et les Alliés devant la conscience chrétienne* (*Rev. histor.*, t. CXXI, p. 387); *Ma captivité en Allemagne*, par M. l'abbé Aubry. Voici la réponse qu'il a rédigée, au nom des catholiques français, à l'orgueilleux manifeste des soixante-dix-sept catholiques allemands; le texte des interviews qu'il a accordées à des journalistes, notamment au correspondant du *Tijd*, journal catholique d'Amsterdam; des lettres qu'il a adressées à divers journaux, ayant affirmé ou insinué que le pape Benoît XV avait condamné l'œuvre de propagande catho-

lique française. Et voici pour finir toute une série de renseignements sur le voyage entrepris par lui en Espagne en avril et mai 1916 et dont les étapes ont été Vitoria, Madrid, Saragosse, Valence, Tolède, Valladolid, Saint-Sébastien; partout il a prêché, partout il a montré la justice de la cause française; et ses discours ont été pour cette cause un grand succès. Sous sa parole chaude et vibrante sont tombés bien des préjugés contre notre chère patrie. Il a semé le bon grain et la moisson lèvera. Il a eu mille fois raison de rassembler en un faisceau ces pages jusqu'ici éparses : nul Français ne les relira sans ressentir pour l'auteur de l'admiration et une profonde reconnaissance. — C. Pf.

— G. Blanchon. *Aux heures d'angoisse* (Paris, E. de Boccard, 1917, in-16, 241 p.; prix : 3 fr. 50). — Ces heures d'angoisse, ce sont les heures des débuts de la guerre. M. G. Blanchon réunit dans ce volume les articles qu'il a publiés au jour le jour dans le *Journal des Débats* ou dans des revues. Il a eu bien raison de n'y rien changer, encore que sur bien des questions il se soit trompé, que bien de ses prévisions ne se soient pas réalisées; ces études sont ainsi à leur manière des documents et renseigneront les historiens futurs sur les sentiments, les pensées, les espoirs et aussi sur le courage héroïque des Français, au fur et à mesure que se déroulait l'horrible guerre. Il a divisé son ouvrage en quatre livres : I. L'agression; c'est la ruée des Allemands sur la France et vers Paris, en août 1914. II. L'équilibre; de septembre à novembre 1914, après la victoire de la Marne, quand la guerre s'immobilise dans les tranchées. III. Pourquoi nous vaincrons; exposé d'ensemble assez long, portant la date d'octobre 1914-mai 1915 et où sont déduites toutes les raisons qui nous assureront la victoire. IV. Les étapes. Nous revenons à la date du 1er janvier 1915 et nous allons jusqu'au 1er novembre 1916, jour consacré aux morts; ce sont nos attaques de la Somme et de la Champagne, c'est l'admirable défense de Verdun. Ces étapes conduiront à la « Victoire ». M. Blanchon donnera ce dernier titre à un quatrième livre qu'il pourra ajouter, en un avenir que nous espérons prochain, aux trois précédents. C. Pf.

— Louis Maurice. *La politique marocaine de l'Allemagne* (Paris, Plon, 1916, in-16, 202 p.; prix : 3 fr. 50). — L'auteur veut nous exposer une des causes de la guerre de 1914 en nous montrant la place tenue par le Maroc — pendant les années 1905-1914 — dans les préoccupations de la diplomatie allemande. Le Maroc a été pour cette dernière le tremplin de sa politique contre la France, un des moyens employés pour amener notre pays à une capitulation sous la forme d'une alliance qui en aurait fait une seconde Autriche-Hongrie. C'est en neuf chapitres allant du voyage de Tanger au traité du 4 novembre 1911 (voyage et discours de Tanger, acte d'Algésiras, occupation de Casablanca, chute d'Abdul-Aziz, affaire des déserteurs de Casablanca, accord du 8 février 1909, contrat du 17 février 1909, Agadir, traité du 4 novembre 1911) que M. L. Maurice a traité cette question. Il ne se

lasse point de montrer que le Maroc a toujours été pour l'Allemagne une arme contre la France, une poudre toujours sèche. Il met en regard la patience du gouvernement français, faisant preuve parfois de trop d'abnégation dans son désir d'éviter la guerre, la lourde tâche assumée par le général Lyautey, en face d'un cabinet de Berlin qui soutenait sans cesse les agitations provoquées par ses agents, fomentait des révoltes, protégeait quiconque avait maille à partir avec nous, en inspirant des doutes sur la solidité et la durée de notre établissement. Il nous semble cependant que l'auteur n'a pas assez synthétisé la politique de Bismarck dans cet exposé colonial. Bismarck ne voulait conquérir aucun territoire, mais seulement implanter solidement ses nationaux dans certaines régions extra-européennes; leur donner la possibilité de se développer économiquement, de multiplier les maisons commerciales, les industries ; ce n'est que lorsque tout le territoire serait devenu économiquement allemand que Bismarck songeait à en faire une terre allemande politiquement. A notre avis, cette idée aurait dû être mise davantage en lumière dans ce livre, être le pivot de la thèse de M. Maurice. Elle doit du reste dominer dans tout livre sur la politique coloniale allemande; ce sont les intérêts économiques qui ont tout primé au Maroc, c'est le désir d'une association entre hommes d'affaires des deux pays (accord de 1909) qui a été à la base de la politique allemande au Maroc. M. R.

— Jules POIRIER. *Reims, 1er août-31 décembre 1914* (Paris, Payot, 1917, in-16, 352 p.; prix : 3 fr. 50). — C'est une chronique, jour par jour, de la vie à Reims depuis le début de la mobilisation jusqu'à la fin de l'année 1914. Elle est interrompue, du 12 au 14 septembre, par un récit de la bataille de la Marne qui n'apprend rien de nouveau. On ne relira pas sans émotion les détails et les documents relatifs à la destruction de la cathédrale opérée, sans motif militaire, par l'artillerie allemande. Ch. B.

— *Impressions de guerre de prêtres soldats* recueillies par Léonce DE GRANDMAISON; 1re et 2e séries (Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1916 et 1917, 2 vol. in-16; prix de chaque volume : 3 fr. 50). — Le directeur des *Études* a eu bien raison de recueillir ces *Impressions* que deux fois par mois a publiées sa revue; elles méritent d'être relues et ici nous avons un texte plus complet que dans les pages de la revue où souvent a sévi la Censure. La première série a eu un grand succès, puisqu'elle en est à sa huitième édition; la seconde trouvera certainement une faveur analogue auprès du public. Les prêtres soldats nous promènent sur l'immense front du champ de bataille d'Ypres à Salonique, avec un long arrêt en Artois, un autre en Champagne, lors de l'attaque du 25 septembre 1915, puis à Verdun, fin février et début de mars 1916; l'un d'eux nous conduit au delà de la ligne de feu, à Bruxelles, et nous expose les misères que les Allemands infligent à la malheureuse Belgique. On ne saurait lire ces récits sans éprouver une émotion profonde. Les croyants catho-

liques préféreront peut-être ceux dus aux aumôniers, qui volontiers nous entretiennent de la messe célébrée avant les assauts, de la communion distribuée dans les tranchées, des conversions de soldats ramenés à la foi et à une vie plus pure et faisant le sacrifice de leur existence, réconfortés par la divine parole; nous nous sommes surtout attaché, pour notre part, à ceux des prêtres qui ont pris part à la bataille comme officiers ou soldats et nous décrivent les péripéties et les émotions de la lutte. Entre tous ces chapitres du volume, nous retiendrons surtout celui qui a pour titre : Dans la fournaise de Verdun et qui est signé : Paul D***, sergent-fourrier [depuis sous-lieutenant] au ...e de ligne. Il est en tous points admirable. — C. Pf.

— Émile Mayer (lieutenant-colonel É. Manceau). *Autour de la guerre actuelle. Essai de psychologie militaire* (Paris, Chapelot, 1917, in-16, 319 p.; prix : 3 fr. 50). — En février 1891, dans un article intitulé : *l'Évolution de la tactique*, le colonel Mayer prédisait que toute guerre nouvelle serait caractérisée « par l'invisibilité complète des troupes, l'inviolabilité des fronts, la puissance de la défensive ». La campagne du Transvaal et celle de Mandchourie lui donnèrent raison et il revint sur ces idées dans un article de la *Bibliothèque universelle* (mai-août 1906) qui eut à l'époque quelque retentissement. Dans le présent volume, M. Mayer explique de quelle manière cette conception est née et s'est développée dans son esprit; il critique l'enseignement donné dans nos écoles militaires; signale les réformes à faire dans l'armée; par delà la guerre présente, il montre ce que doit être « la préparation de la prochaine guerre ». Le livre, de l'aveu de l'auteur, a été écrit un peu vite et a « une allure désordonnée ». Puis la censure y a fait des coupes sombres, notamment dans le chapitre : En vue de l'avenir, ce qui ne permet pas toujours de deviner le développement de la pensée. Le volume, où l'on trouve en somme assez peu d'histoire, sera discuté avec passion par les écrivains militaires.

C. Pf.

Histoire de France.

— Victor Giraud. *La civilisation française* (Paris, Hachette, 1917, in-16, viii-56 p.). — Ce « discours » a obtenu à l'Académie française le prix d'éloquence en 1916. Il a déjà paru dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 décembre 1916 (cf. *Rev. histor.*, t. CXXIV, p. 419). Il est divisé exactement en quatre points, où sont passées en revue toute la littérature, toute la philosophie, la religion et toute l'histoire de France. On y prouve, en se plaçant à ces quatre points de vue, que la France a pour originalité et pour mission de voir toutes choses sous l'aspect de l'humanité, *sub specie humanitatis*. Il y a dans le discours de beaux passages; mais aussi beaucoup de citations banales : Homo sum, la douce France, beau comme le Cid, Ah! nature, nature!, Gesta Dei per Francos. Décidément, ce genre académique est un genre bien faux. C. Pf.

— Louis FILIPPI. *Essai sur le maréchal de France Alfonso d'Ornano, maire de Bordeaux, 1548-1610* (Alger, impr. Jourdan, 1915, petit in-8°, 132 p.). — On trouvera dans cet « essai » tous les éléments d'une étude complète sur le maréchal d'Ornano. Mais cette étude n'est pas faite. Les deux premières parties — la jeunesse, la carrière militaire, — n'ont pas d'autre prétention que de résumer les travaux antérieurs. La troisième et dernière partie, consacrée à l'administration du maréchal à Bordeaux, est plus importante. A l'aide de documents empruntés aux archives départementales de la Gironde, M. Filippi expose d'une façon fort pittoresque les démêlés d'Ornano avec le duc d'Épernon et surtout avec le cardinal de Sourdis, dont il apprécie sans complaisance le caractère et le rôle. Mais il fallait analyser avec plus d'ampleur l'œuvre proprement administrative du maréchal, car elle est de tout premier ordre et digne de celle que réalisait avant lui le maréchal de Matignon. « L'établissement de la police ordonnée par l'édit de Nantes, la réconciliation des nobles en querelles, la diminution des impôts extraordinaires, ... la visite de la frontière, la fonte de la vieille artillerie, ... le repassement des poudres, ... les assemblées populaires en l'hôtel de ville, ... la fréquentation des hôpitaux, etc. », tels sont quelques-uns des travaux où Ornano montra, dans les dix dernières années de sa vie, une inlassable activité en même temps qu'un dévouement sans limites à la cause du roi. Loyac les mentionnait dès 1615, M. Filippi les indique après lui ; mais il convenait d'insister pour apporter une plus utile contribution à l'histoire de l'administration provinciale au lendemain des guerres de religion. L. V.

— Paul MEURIOT. *La population et les lois électorales en France de 1789 à nos jours* (Berger-Levrault, Nancy et Paris, 1916, 1 brochure in-8°, 96 p.). — M. Paul Meuriot examine les diverses périodes du régime électoral de la France de 1789 à nos jours, et pour chacune d'entre elles — époque révolutionnaire, Consulat et Premier Empire, monarchie censitaire, régime du suffrage universel, — il recherche quelle est exactement la relation entre la population et la représentation parlementaire. Cette relation est presque toujours anormale, illogique, contradictoire, aussi bien avec le principe des « trois bases » — territoire, population, contribution directe — établi par la Constituante, que dans les manifestations actuelles de la vie électorale. C'est à peine si, à trois reprises, en 1848-1849, en 1871 et en 1885, on peut constater un effort de sincérité qui réalisa pour peu de temps une représentation parlementaire adéquate à l'état numérique de la population.

Des statistiques extrêmement précieuses ont été établies d'après les pièces des Archives, les tableaux du *Moniteur* ou les indications puisées à tels ouvrages contemporains, comme l'*État des citoyens de Paris au 6 juin 1791*, les *Voyages en France* d'Arthur Young ou le *Nouveau dictionnaire géographique de la France* du Constituant

de Pinteville-Cernon. Ces statistiques font l'objet de délicates analyses et d'interprétations judicieuses où tout demeure clair et précis (le mérite n'est pas mince) et dont l'ensemble complète, dans le domaine démographique, les études antérieures sur notre législation électorale faites surtout au point de vue politique et juridique[1]. On y puisera des renseignements de tout premier ordre sur l'histoire politique, sur la vie sociale, sur l'état économique de nos départements depuis 125 ans. Notons l'intérêt que M. Meuriot attache avec raison à la représentation professionnelle que l'Acte additionnel introduisit pendant quelques semaines dans notre législation et signalons la place spéciale qu'il a donnée au département de la Seine, « vu l'importance exceptionnelle de Paris dans l'histoire politique de la France ».

Il était à peu près impossible de ne pas laisser échapper, au cours d'une étude aussi minutieuse, quelques fautes d'impression. Relevons-en quelques-unes. Dans le tableau A de la page 6, le pourcentage 13,6 (rapport des citoyens actifs à la population dans les dix départements les plus peuplés) est légèrement supérieur au chiffre (13,4) donné à la page 5. Combien y eut-il de départements ayant envoyé six représentants à la Législative et à la Convention? Neuf, déclare M. Meuriot à la page 11; mais il se corrige lui-même dans le tableau de la page 13 qui en compte dix, l'Ain ayant été probablement oublié dans le calcul précédent. Légère contradiction dans les renseignements donnés sur le taux des électeurs en Corse en 1846 : 1,4 pour 1,000 habitants (p. 38) ou 1,6 (p. 39). Dans la liste, donnée à la page 54, des dix départements ayant en 1848 le taux le plus bas d'électeurs, les Basses-Pyrénées figurent avec le chiffre de 26,1°/₀, les Hautes-Alpes avec 26; or, le tableau des pages 55-56 intervertit ces indications. Il nous indique également que la Corrèze (26°/₀) aurait dû prendre, dans la liste de la page 54, la place de l'un des deux départements précités, etc... Mais nous aurions tort d'insister : un pareil relevé risquerait de faire méconnaître la valeur et l'utilité de cette brochure où M. Meuriot a prouvé autant de science que de conscience. L. V.

— Comte de Caix de Saint-Aymour. *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des pays qui forment aujourd'hui le département de l'Oise.* Deuxième série (Paris, Édouard Champion, 1916, in-8°, 190 p.; prix : 5 fr.). — La première série de ces *Mémoires* a paru en 1895; elle-même faisait suite aux « Causeries du Besacier » et ce pseudonyme est devenu un surnom dont l'auteur se glorifie avec raison dans la préface un peu amère mise en tête du présent volume. Ce volume se compose de douze études sur des sujets souvent d'assez minime importance, mais toutes fondées sur des documents inédits. Quelques-unes se rapportent au moyen âge; la première signale

1. Voir notamment la substantielle étude de G. Weill, *les Élections législatives depuis 1789*, Paris, 1895.

trois Jean de Crespy, clercs du roi, l'un de Philippe le Bel, surintendant des biens des Juifs et trésorier dans les sénéchaussées de Toulouse et de Carcassonne, l'autre de Philippe VI, trésorier en Normandie, le troisième de Charles VI, secrétaire de son oncle Louis d'Anjou qui fut lieutenant en Languedoc; plus loin sont publiés, d'après la collection Blondeau, un dénombrement de l'évêché de Senlis en 1383 et, d'après les *Quittances et pièces diverses* de la Bibliothèque nationale, une enquête judiciaire à Baron, de 1480, pour déterminer les droits réciproques de l'évêque de Senlis et du seigneur dudit lieu. Nous sommes tout d'un coup transportés au XVIIe siècle. Une armée hispano-allemande que commandent le duc Ulrich de Wurtemberg et Charles IV de Lorraine, chassé de son duché depuis 1633, et qu'ont appelée les Frondeurs en haine de Mazarin, commet mille sévices en 1652 autour de Senlis et Noyon; l'auteur nous décrit leurs ravages et c'est l'article le plus général de son volume (lire, p. 158, Anne d'Autriche au lieu de *Marie de Médicis*). Signalons encore, pour le XVIIe siècle, une lettre de dom Ruinart, du 14 août 1697, et où le bénédictin se montre très réservé au sujet d'un saint Évremond, honoré à Creil. Les articles suivants traitent de dénombrements et de droits féodaux : description de la terre et seigneurie d'Ermenonville (milieu du XVIIe siècle); les dîmes de Néry et le prieur de Montépiloy (curieux procès terminé en 1657); la seigneurie et le domaine de Bouillancy (appartenant depuis 1672 à l'hospice des Incurables); l'église Saint-Rieul de Senlis et le marquis de Villette (il s'agit de l'ami de Voltaire qui devait à cette église un minime surcens). Les titres des deux articles suivants en indiquent le contenu : réduction du nombre des notaires de Senlis en 1775; topographie médicale de Senlis en 1785. Une seule étude se rapporte au XIXe siècle. En 1815, après la seconde Restauration, se forma une association paternelle des chevaliers de saint Louis qui ouvrit à Senlis un collège pour les enfants des chevaliers ruinés par la Révolution. Ce collège eut successivement comme directeurs dom Marquet et dom Groult d'Arcy. En 1821, un second collège « des enfants de saint Louis » fut fondé à Vaugirard, ce qui entraîna en 1823-1824 la fermeture de la maison de Senlis. L'établissement de Vaugirard lui-même végéta et fut transféré en 1827 à Versailles; et l'institution fut définitivement supprimée en 1830. C. Pf.

— M. Jean Régné, archiviste de l'Ardèche, toujours très actif, en même temps qu'il prépare sa grande histoire du Vivarais a publié une série d'articles que nous signalons brièvement : 1° *Une relation inédite de la révolte des masques armés dans le Bas-Vivarais*, 1782-1783, 16 p. in-8°; extrait de la *Revue historique de la Révolution française et de l'Empire*, 1915. Ces masques armés pénétraient dans les officines de procureurs, de praticiens ou même de notaires, enlevaient tous les papiers qu'ils brûlaient. La relation est due à l'un de ceux qui furent appelés à disperser ces bandes, le commandant de

Dampmartin. 2° *La grande peur en Vivarais*, fin juillet 1789, 30 p. in-8°; extrait de la même *Revue*, 1916. Il montre comment de la rive dauphinoise du Rhône le bruit de l'arrivée d'une grande armée de Savoyards se répandit dans les localités de la rive vivaroise et il suit le chemin suivi par cette fausse nouvelle de Tain à Tournon et Annonay, de Loriol au Pouzin, à Privas et Aubenas, de Montélimar à Largentière, de Pierelatte à Bourg-Saint-Andéol. 3° *Les synthèses d'histoire provinciale de 1905 à 1915*, 14 p.; extrait de la *Revue du Vivarais*, 1917. Il signale les progrès faits par l'histoire provinciale dans nos écoles primaires, à la suite d'une circulaire de Maurice Faure, ministre de l'Instruction publique, et insiste sur la collection « les Vieilles provinces de France ». C. Pf.

— Émile Monal. *Les maîtres apothicaires de Nancy au XVIIe siècle* (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1917, grand in-8°, viii-237 p., avec cinq planches hors texte). — C'est une étude très fouillée sur la profession d'apothicaire particulièrement dans la ville de Nancy et au xviie siècle; nous ajoutons cet adverbe, parce que parfois l'auteur empiète sur toute la Lorraine et nous parle des apothicaires d'Épinal ou de Pont-à-Mousson ou nous conduit en deçà ou au delà du xviie siècle. Le travail se divise de la manière la plus nette en trois parties. La première nous fait connaître les règlements de la corporation des apothicaires : deux surtout sont importants, celui du 31 juillet 1640, au temps où les Français occupaient Nancy — et j'y distingue une influence française très prononcée — et celui du 4 mai 1665 qu'approuva le duc Charles IV. Les apothicaires se constituent en corporations, élisent leurs jurés, se réservent le monopole de la vente des drogues; nul ne peut s'établir apothicaire sans un stage minutieusement réglé, sans un examen passé devant les maîtres experts, sans un chef-d'œuvre. La corporation se double d'une confrérie qui a pour patronne la Très sainte Vierge en sa Nativité et qui célèbre sa fête le 8 septembre. Tous les règlements sont analysés avec soin par M. Monal; quelques-uns encore inédits sont publiés pour la première fois en appendice; celui de 1665 avec ses cinquante articles, imprimé en 1670 par les Charlot, est reproduit de façon plus correcte à l'aide du registre des lettres-patentes de Charles IV. La seconde partie relève les noms des maîtres apothicaires de Nancy au cours du xviie siècle; elle indique même ceux de leurs apprentis. Tous ces noms ont été trouvés dans les archives de la corporation qui, pendant longtemps, ont été conservées dans la pharmacie Monal et ont été données en 1893 au Musée lorrain. L'auteur signale parmi les maîtres ceux qui ont été jurés et aussi ceux qui ont été anoblis; pour les anoblis, il remonte à l'année 1504. Il nous retrace la physionomie de trois de ces apothicaires qu'il prend comme types : « un bûcheur, un fêtard et un profiteur » et peut-être, pour l'amusement de la galerie, fait-il un peu tort aux deux derniers. La troisième partie est consacrée aux médicaments et aux remèdes. Ici, M. Monal reproduit surtout des

documents, quelques-uns fort suggestifs; c'est d'abord la liste de tous les médicaments en vente chez les apothicaires avec le tarif des prix; ce sont surtout des comptes présentés par les apothicaires de la maison ducale et qui nous ont été conservés parmi les preuves des registres de dépenses des trésoriers ducaux[1]. Il y a la note « des parties fournies pour le service de Son Altesse par Claude Gaspard et Cailley, apothicaires de Sadite Altesse ». Il va du 1er juillet au 30 septembre 1629 et s'élève à 2,030 fr. 9 gros; mais le compte — d'apothicaire — est réduit après examen à 1,800 francs. Il y a là une énumération fort amusante de clystères laxatifs, de pots de tisane, de pilules, julep, décoction de sassafras, sans parler des confitures de coings (cotignac) et des raisins de Damas qui, en ces temps, étaient débités chez les apothicaires. O Molière!

Ce travail a valu à M. Émile Monal le grade de pharmacien avec éloges. Nous joignons les nôtres à ceux de l'École; nous voyons avec plaisir que des professionnels cherchent ainsi à reconstituer l'histoire de leur profession. Ils apportent à ces études une compétence qui fait défaut aux simples historiens. C. Pf.

G. Letonnelier. *Notice sur l'Académie florimontane* (Annecy, J. Abry, 1915, in-8°, 76 p.). — Dans son *Histoire du bienheureux François de Sales*, publiée en 1634 à Lyon, Charles-Auguste de Sales, neveu et successeur de François sur le siège de Genève, écrit : « Il entra dans l'Esprit, tant du Bien-heureux François que du Président Favre, d'instituer une Académie en une si grande abondance de beaux Esprits. Ce dessein estant proposé fust généralement appreuvé d'un chacun; et parce que les Muses fleurissoyent parmy les montagnes de Savoye, il fust treuvé fort à propos de l'appeller Florimontane et de luy bailler pour emblème un Orenger, avec ceste devise : *Flores fructusque perennes.* » M. G. Letonnelier a réuni dans cette très intéressante brochure tous les documents que nous possédons sur cette Académie — il n'y en a que neuf en tout — et il les a soumis à une critique serrée; il insiste sur les constitutions de l'Académie que Charles-Auguste de Sales nous a conservées en latin et en français, et il prouve que le texte latin est l'original. Cette Académie fut formée à l'imitation des Académies italiennes, très nombreuses aux XVIe et XVIIe siècles; elle fut créée au début de 1607 et elle disparut en 1610, après trois années d'existence. Le jurisconsulte Antoine Favre eut une grande part dans sa création; quand il fut nommé président du Sénat de Savoie et quitta Annecy pour Cham-

1. Ici M. Monal a trouvé en M. Hippolyte Roy un excellent collaborateur. Depuis quelques années M. Roy dépouille ces registres de compte des ducs de Lorraine dont la longue série est conservée aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle et il a réussi ainsi, par mille détails précis, à reconstituer *la Vie à la cour de Lorraine sous le duc Henri II, 1608-1624* (*Rev. histor.*, t. CXVIII, p. 154), ouvrage auquel il donnera bientôt une suite, comprenant le règne de Charles IV (1624-1675).

béry, l'Académie, qui s'était installée en sa demeure, cessa d'exister. Quels furent les membres de l'Académie, quelle fut la nature de ses travaux, M. Letonnelier essaie de nous le dire. L'Académie florimontane fut peut-être la plus ancienne dans un pays de langue française, après celle toutefois qui fut créée en 1570 par le poète Jean-Antoine Baïf et dont M. Ed. Frémy s'est constitué l'historien. L'Académie moderne d'Annecy, qui date de 1851, a repris son nom poétique et continue son œuvre : depuis 1860, elle publie la *Revue savoisienne* dont nous signalons les articles à nos lecteurs. C. Pf.

— Georges Cucuel. *Le pays de Montbéliard vu par les voyageurs au XVIIIe siècle* (Montbéliard, société anonyme d'imprimerie, 1917, in-8°, 24 p.; extrait des *Mémoires de la société d'émulation*). — Jean-Jacques Rousseau a visité le saut du Doubs dans l'été de 1765; d'autres voyageurs ont voulu admirer le beau paysage et par surcroît sont venus au pays de Montbéliard. Qu'ont-ils dit de la petite ville si française, sous la domination des ducs de Würtemberg? Comment ont-ils décrit les environs? A vrai dire, M. Cucuel remonte bien au-delà de 1765, puisqu'il signale un voyage de 1681 fait par le sieur de l'Hermine parisien, dont les deux voyages en Alsace de 1674-1679 et en 1681, publiés par la Société industrielle de Mulhouse en 1886, sont un si précieux document sur l'assimilation de l'Alsace à la France au XVIIe siècle. Il range les relations qu'il a recueillies en plusieurs catégories : les guides; les amateurs et les gens du monde (notons la relation inédite d'un voyage de Mlle de Mortemart en 1769); les hommes de lettres (Masson de Pezay, Lezay-Marnésia, le père du célèbre préfet de Strasbourg; il ne cite pas la jolie étude de Rod. Reuss sur ce voyage du marquis de Pezay, dans la *Revue d'Alsace* de 1876); les savants, économistes, historiens et géographes. Il analyse les notations de chacun de ces voyageurs; on pourrait dire qu'il les orchestre; et il présente à la fin une excellente bibliographie. En somme, article très aimable[1]. C. Pf.

— Félix Pasquier. *Notes et réflexions d'un bourgeois de Toulouse au début de la Révolution, d'après des lettres intimes* (Toulouse, M. Bonnet, 1917, in-8°, 64 p.). — Ce bourgeois s'appelle Louis-Joseph Fauré et était avocat au Parlement de Toulouse et ces lettres ont été écrites, du 27 mars 1788 au 10 novembre 1791, à un ami habitant le Quercy, Emmanuel-Martin Lagrange de Ladoux. L'éditeur en a supprimé tous les passages personnels, pour ne donner que ceux où il est question des événements publics, et ces missives nous apprennent quelques menus faits qui se sont produits à Toulouse et aux environs. On y trouvera des renseignements sur l'agitation de 1788, sur l'exil du Parlement, sur le brûlement de l'effigie du cardinal

1. *Magetobrige* n'est pas, comme il est dit p. 18, le lieu de la bataille entre César et Arioviste; c'est là qu'Arioviste vainquit les peuplades gauloises coalisées contre lui.

de Brienne, ancien archevêque de la ville; puis, en 1789, sur les élections aux États-Généraux, sur la « grande peur »; en 1790, sur les premières élections municipales, la Fédération, la dispersion du Parlement; en 1791, sur l'incendie du château de M. de Clarac à Buzet-sur-Tarn, les élections des curés, les émigrations à l'étranger. L'auteur de ces lettres nous apparaît comme un esprit assez médiocre et M. Pasquier nous paraît le juger trop favorablement. Fauré est nettement réactionnaire et ne comprend rien aux événements qui se passent; il en arrive à faire des vœux contre la France : « M. le comte de Clarac a joint les troupes de l'Empereur... (Il écrit) que l'armée de l'Empereur existe maintenant en réalité et non en idée, comme on se plaisait de le dire. Il viendra se venger de l'injustice qui lui a été faite. Je le verrai avec grande satisfaction. » C. Pf.

— Mentienne. *Histoire de Bry-sur-Marne, des temps préhistoriques au XXe siècle* (Paris, H. Champion, 1916, in-8°, 609 p.; prix : 10 fr.). — Ce gros volume consacré à une petite ville du département de la Seine comprend trois parties. La première est une histoire de cette localité depuis l'époque quaternaire jusqu'à nos jours. Des fouilles exécutées en 1902 et 1903 ont mis au jour quelques témoins intéressants pour l'âge de la pierre polie et pour celui du « bos primigenius ». Le moyen âge n'a laissé que de faibles traces; mais au XVIIIe siècle la seigneurie de Bry fut achetée (1763) par M. de Silhouette, contrôleur général des finances, qui agrandit le domaine et y fit construire un château avec une vaste bibliothèque qui compta jusqu'à 140 manuscrits. Avant la Révolution, elle était possédée par M. de Laage qui vendit le château à Talleyrand en 1802, moins la bibliothèque. L'immeuble passa ensuite au baron Louis (1816), puis à sa nièce, Mlle de Rigny (1837), enfin fut vendu par lots après la mort de celle-ci (1857); le château, acheté alors par M. Devinck, fabricant de chocolat à Paris et député, fut incendié pendant la bataille de Champigny en 1870 et la bibliothèque anéantie. A ces détails, M. Mentienne en ajoute beaucoup d'autres relatifs à la commune de Bry, en particulier pendant les treize années où il exerça les fonctions de maire (1868-1881). Une seconde partie, consacrée aux églises, présente un moindre intérêt. Enfin, dans un appendice qui occupe près de la moitié du volume (p. 355-609), ont été publiés un assez grand nombre de documents. Nous signalerons notamment le journal tenu par M. Mentienne pendant le siège de Paris et surtout la partie relative à la bataille de Champigny. Avec ce journal, nous effleurons la grande histoire; le reste est de plus mince valeur. On peut trouver que l'auteur s'étend un peu trop complaisamment sur certains habitants de la commune : Vestris, Talma, Daguerre, l'habile inventeur avec Niepce de la photographie, qu'il donne trop d'importance à certaines fêtes locales où la poésie occupe une place excessive; mais on oublie ces défauts en songeant à la peine qu'il a prise et à la quantité de menus faits que son livre a sauvés de l'oubli. Ch. B.

Histoire d'Allemagne.

— Charlotte A. Van Manen. *L'épanouissement de l'Allemagne et l'hégémonie prussienne*, traduit du hollandais par Pierre Waelbroeck (La Haye, M. Nijhoff, et Paris, Van Oest, 1916, in-16, 143 p.). — Ce sont deux fortes études dues à une hollandaise, docteur en sciences politiques, et à qui les questions d'économie sociale et de droit constitutionnel sont familières. La première nous décrit le grand développement industriel de l'Allemagne dans les trente années qui ont précédé la guerre mondiale, l'opposition entre l'Allemagne agricole et l'Allemagne industrielle, l'augmentation de la population, les nouvelles méthodes commerciales, les trusts et le rôle des banques, le *dumping*. L'article de Mme Van Manen fait songer au beau livre de M. Henri Hauser; de part et d'autre, les conclusions sont les mêmes. La seconde étude expose le mécanisme de la constitution de l'empire allemand sur laquelle la Prusse a la haute main. L'Allemagne, en réalité, ne jouit d'aucune liberté : au Conseil fédéral, la Prusse est entièrement maîtresse; les pouvoirs du Reichstag sont illusoires; le ministre dirigeant de l'Empire, le chancelier, n'est point responsable devant lui, mais devant l'Empereur, qui est en même temps roi de Prusse. Tous les fonctionnaires de l'Empire sont animés de l'esprit prussien; ils sont du reste en grande majorité prussiens, ce dont se plaignent, non parfois sans aigreur, les autres États confédérés. Et qu'est-ce que cette Prusse qui impose ainsi son hégémonie à l'Allemagne? Elle possède le triste privilège d'être le seul grand État de l'Europe occidentale — aujourd'hui on mettrait l'Europe tout court — qui n'ait encore ni le suffrage direct, ni le vote secret pour l'élection de sa chambre des députés et le roi remplit à peu près comme il veut la chambre des seigneurs. La Prusse est un pays de castes : caste nobiliaire, caste militaire, caste religieuse. Le droit d'association et de réunion n'y existe pour ainsi dire pas. Et cette Prusse veut courber sous son sceptre ou sous celui de l'Allemagne les populations conquises, comme les Polonais, les Danois et les Alsaciens-Lorrains! A cette tyrannie, Mme Van Manen oppose, avec une satisfaction évidente, la liberté qui règne en Hollande : ce contraste résulte de toutes les pages de son livre. « Suprema lex regis voluntas », écrivait Guillaume II dans le livre d'or de Munich, lors d'une visite à cette ville; « Orange et Néerlande, unis, forts et libres », écrivit un jour un prince d'Orange.

Chose curieuse! dans ce volume, écrit en 1916, l'auteur ne parle pas de la guerre ni de la terrible responsabilité de la Prusse dans la déclaration des hostilités. Mais ne donne-t-elle pas d'une façon indirecte un avertissement à ses compatriotes, en leur montrant le sort qui les menacerait, si l'Allemagne était victorieuse? Puis comment, éprise comme elle est de liberté, ne pourrait-elle pas être de cœur

avec les Alliés. Elle écrit en tête de son livre : « La Hollande naquit d'une lutte pour la liberté... C'est donc par l'essence de sa nature même que la Hollande se sent une avec tous ceux qui aspirent au même idéal[1]. » C. Pf.

— Poultney Bigelow. *Mes souvenirs de Prusse.* Traduit de l'anglais par M. Henriot-Bourguongne (Paris, Payot, 1917, in-16, xix-316 p.; prix : 3 fr. 50). — M. Bigelow est le fils de John G. Bigelow, ambassadeur des États-Unis en France sous Napoléon III, puis en Prusse en 1870 et pendant les années qui suivirent le traité de Francfort. Tout enfant, il fut conduit par le Dr Hinzpeter auprès de ses deux pupilles, les princes Guillaume et Henri, fils du prince impérial Frédéric et fut le compagnon de leurs jeux. Guillaume II devenu empereur n'a pas oublié son ancien camarade qui fut invité non seulement dans le cercle intime de la cour, mais encore à des manœuvres impériales de l'armée et de la flotte, ainsi qu'au voyage de l'empereur en Grèce, lors des fiançailles du diadoque Constantin avec la sœur du Kaiser. Il a donc été en situation de voir de près le monde officiel de Berlin. On lui doit un ouvrage très documenté : *History of the german struggle for liberty, 1806-1848*, où il prouva qu'il connaissait aussi bien l'histoire du pays que les différentes classes de la société. Témoin intéressant à consulter s'il en fut. D'abord grand admirateur de l'Allemagne, il ne tarda pas à constater la place excessive et néfaste qu'y prenait de plus en plus le régime prussien. Américain à l'esprit très libéral et très libre, qui avait goûté le charme de l'esprit français et apprécié l'éminente qualité du gentleman britannique, il finit par être fatigué jusqu'à la nausée de la morgue des junker, de l'esprit militariste qui fausse l'éducation, le caractère, la politique économique et jusqu'à la science elle-même. Quant à l'empereur, il note son intelligence, son charme personnel, mais aussi une certaine grossièreté de manières qui ferait croire qu'il est trop prussien pour avoir un vif sentiment de l'honneur. Il regrette qu'il se soit compromis dans les aventures d'une politique personnelle qui prit de bonne heure un caractère de provocation à l'égard des puissances rivales comme l'Angleterre et la France. Il ne lui pardonne pas plus son télégramme au président Krüger que l'insolence de l'amiral Diederichs à l'égard de Dewey et de la marine de guerre américaine. La brutalité prussienne, qu'il retrouve à la base du grand effort allemand depuis un demi-siècle, lui est odieuse. Il déteste Bismarck et il ne parle de son fils Herbert qu'avec mépris. « Le Prussien », dit-il, p. 303, « n'est pas encore sorti de la barbarie de pensées et de mœurs qui le caractérisait dans le courant du xve siècle, à l'époque où ses marécages ances-

1. La traduction française nous paraît correcte. Seulement, on voit que les typographes ne comprenaient pas le français; ils ont imprimé, p. 70, *routes* au lieu de toutes; p. 72, *indentité;* p. 87, *toute* au lieu de tout, etc.

traux furent envahis par les Croisés qui le convertirent à la *Kultur* sous sa forme la plus violente. » Ch. B.

— Dr ACHALME. *La science des civilisés et la science allemande*, avec une préface de M. Ed. PERRIER et une réponse du professeur OSTWALD (Paris, Payot, 1916, in-16, 262 p.; prix : 3 fr. 50.). — Dans ce petit livre, qui, malheureusement, a trop souvent l'allure d'un pamphlet, M. Achalme a voulu montrer que, presque toujours, la science allemande fait passer les intérêts du *Deutschtum* avant les nécessités de la vérité scientifique. Il a écrit des pages pleines de verve sur l'organisation du travail scientifique en Allemagne, la méthode bibliographique et ses excès (dont l'un des moindre est de créer et de soutenir les réputations allemandes), le dogmatisme scientifique, les véritables entreprises de publicité que sont la presse et les congrès savants, la main-mise allemande sur les chercheurs étrangers et leurs productions, le rôle grandissant attribué à la simple technique, l'esprit commercial, etc... M. Achalme ne s'occupe guère que des sciences médicales, biologiques et chimiques ; l'historien aura peu à glaner dans son livre ; notons pourtant une intéressante histoire du principe de la conservation de l'énergie. — En annexe a été imprimée une réponse du professeur W. Ostwald : « Il est bien connu du monde entier », y est-il dit entre autres choses, « que la prétérition des travaux non français dans les livres et les revues générales peut être considérée comme la règle chez nos collègues de l'autre côté du Rhin. » Est-ce aussi l'avis des historiens allemands qui connaissent la *Revue historique* et, en général, les publications historiques françaises ? J. M.

HISTOIRE D'ALSACE-LORRAINE.

— Paul-Albert HELMER. *France-Alsace*. Préface de M. Maurice BARRÈS (Paris, l'édition française illustrée, [1916], in-16, xv-316 p.; prix : 3 fr. 50). — M. Helmer, ainsi que le rappelle M. Barrès en sa belle préface, a été avant la guerre avocat au barreau de Colmar, défenseur de l'abbé Wetterlé et de Hansi, conseiller juridique du Souvenir alsacien-lorrain, mêlé à toutes les péripéties de la vie politique en Alsace-Lorraine dans ces dernières années, le rédacteur du fameux programme de l'Union nationale adopté en juin 1911 après l'établissement de la nouvelle constitution dans le pays d'Empire. Depuis la guerre, il s'est mis à la disposition de la France, a servi en août 1914 d'intermédiaire entre les troupes françaises entrées en Alsace et la population indigène, a répandu en France par ses conférences et ses articles la connaissance de l'Alsace, est venu en aide aux Alsaciens engagés au service de la France ou à ceux qui par de fâcheuses erreurs avaient été expédiés dans des camps de concentration, est membre très actif et très dévoué de la commission interministérielle des Alsaciens-Lorrains. Ce sont ses articles et ses conférences sur l'Alsace que l'on trouve réunis dans ce volume. Il nous parle avec sa grande autorité de

l'Alsace dans le passé, de la manière dont elle a été réunie à la France au XVIIe siècle et s'est fondue avec elle[1], de la situation faite au pays après l'annexion à l'Allemagne; il rappelle avec éloquence toutes les persécutions infligées par l'Allemagne aux Alsaciens, mais aussi les résistances énergiques opposées par ces Alsaciens à leurs vainqueurs et, à propos de tous ces derniers événements, il aurait pu dire : *Quorum pars magna fui.* Il nous décrit la situation présente de l'Alsace, au cours même de cette lutte qui est pour elle si tragique, où les Alsaciens combattent les uns avec enthousiasme du côté français, les autres par contrainte du côté ennemi, où l'angoisse étreint les cœurs, où une petite partie de l'Alsace reconquise fait fête à nos militaires, tandis que le joug allemand pèse plus dur et plus terrible sur l'autre partie, celle qui attend sa délivrance. Enfin, il prépare l'Alsace de demain, l'Alsace qui tout entière fera retour à la France, qui se soudera de nouveau à elle. L'Alsace prendra place au foyer de la France auquel la violence l'a arrachée en 1871 ; il n'y aura point besoin de plébiscite ni de vote. Les

1. M. Helmer connaît bien l'histoire d'Alsace d'après les documents. Toutefois ce qu'il dit, p. 23, du Conseil supérieur d'Alsace n'est pas tout à fait exact. Selon lui, les membres de ce Conseil étaient tous originaires de l'Alsace. « Un jeune magistrat de Besançon fut admis à titre d'exception et par égard pour son mariage avec la fille d'un conseiller du Conseil souverain. Il s'appelait Athalin et fut l'ancêtre de toute une lignée de magistrats colmariens et parisiens. » La phrase est jolie; mais, en réalité, il y eut au Conseil, à l'origine du moins, de nombreux Français de l'intérieur. Quand, en 1658, le Conseil fut institué à Ensisheim, il se composait de l'intendant Charles Colbert, président, de Jean Favier et de Bénigne Bossuet, le père du futur évêque de Meaux, comme conseillers. Un seul conseiller, Jean-Jacques Galinger, était Alsacien; on vantait sa science des coutumes locales. Le procureur général fut Charles Colbert, cousin de l'intendant du même nom, et plus tard aussi intendant d'Alsace; l'avocat général Humbert Bassand. Les deux Alsaciens adjoints au Conseil, l'un comme chevalier d'honneur d'épée, Georges-Frédéric d'Andlau, l'autre comme chevalier d'honneur d'église, dom Bernardin Buchinger, abbé de Lucelle, étaient surtout décoratifs. Quand, en 1661, un Conseil provincial remplaça le Conseil souverain, il devait se composer d'un président français, de six conseillers français et de trois conseillers « allemands » — entendez alsaciens. En 1680, on donna à ce Conseil qui siégeait à Brisach le titre de « supérieur », — lui-même reprit le titre de « souverain ». En 1691, les conseillers, jusqu'alors nommés par le roi, furent contraints d'acheter leurs charges dont ils purent désormais disposer; à partir de ce moment, ils les laissèrent à leurs fils ou à leurs gendres ou encore les vendirent; et l'une des conséquences de cette mesure fut que peu à peu le personnel devint entièrement alsacien. Seul le premier président continuait d'être nommé par le roi et encore, à partir de 1747, le choix du gouvernement ne se porta que sur des Alsaciens. Quand, en 1770, l'hérédité des charges fut abolie, le pli était pris, et le Conseil supérieur prétendit que l'État ne devait plus choisir que des magistrats d'origine alsacienne; il s'inclina pourtant, en 1777, devant la nomination d'Athalin, parce qu'il était le gendre du conseiller Larcher et c'était là un heureux précédent pour « Messieurs, pères de famille ». Est-il besoin de rappeler que, depuis 1698, le Conseil supérieur siégeait à Colmar?

Alsaciens se trouveront tout simplement réintégrés dans la nationalité qui leur a été ravie malgré eux et dans leurs droits de citoyens français. Une série de documents publiés en appendice (les protestations des députés alsaciens à Bordeaux contre toute annexion, le discours de M. Teutsch au Reichstag le 18 février 1874), un tableau chronologique des principaux faits de l'histoire d'Alsace de 1871 à 1914, une conférence faite par M. Helmer avant la guerre — le 3 décembre 1913 — terminent ce volume dont l'on ne saurait assez recommander la lecture à tous les Français. C. Pf.

— P.-A. Helmer. *Les généraux alsaciens pendant la Révolution et l'Empire* (Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1917, in-8°, 24 p.; dans les *Annales d'Alsace*). — Dans cette conférence faite le 13 juin 1916 au profit des engagés volontaires alsaciens-lorrains, M. Helmer ne se borne pas à raconter les exploits des généraux alsaciens devenus très célèbres, Kellermann, Kléber, Rapp, Lefebvre; il évoque aussi la mémoire de quelques soldats moins connus, Jacques-Job Élie, de Wissembourg; Jean-Adam Schramm, de Beinheim; Scherer, de Delle; Cœhorn, de Strasbourg. Tous ces noms, comme le dit M. Helmer, montrent la grande place que l'Alsace a tenue dans l'armée française et la gloire impérissable qu'elle y a récoltée. Et de tels souvenirs ne s'oublient pas. C. Pf.

— Abbé Wetterlé. *Ce qu'était l'Alsace-Lorraine et ce qu'elle sera*. Neuf conférences. Préface de M. Maurice Weschinger (Paris, l'édition française illustrée, in-16, 316 p.; prix : 3 fr. 50.). — L'abbé Wetterlé est justement populaire. Là-bas, en Alsace, il a mené avant la guerre le bon combat. Avec quelle verve il s'est élevé dans son journal, *le Nouvelliste de Colmar*, contre les mesquines persécutions du gouvernement allemand; et comme il a su stigmatiser les ridicules prétentions de tous ces fonctionnaires teutons, venus d'outre-Rhin, qui affichaient leur dédain pour la société alsacienne et prétendaient introduire dans le pays la « culture » germanique! Puis au *Reichstag*, au *Landesausschuss* et, depuis la constitution de 1911, à la chambre d'Alsace-Lorraine, il a défendu avec une éloquente âpreté les droits du pays et réclamé pour lui sa place au soleil. Les Allemands le détestaient et le directeur du lycée de Colmar, un certain Gneisse, l'a fait condamner à deux mois de prison qui ont été supportés avec gaieté et comme un honneur. Et dès cette époque l'abbé Wetterlé venait en France apporter la bonne parole; on trouvera dans ce volume la très belle conférence qu'il prononça, en janvier 1913, à la salle de la société de géographie de Paris, sur Mgr Dupont des Loges, ce Breton qui, à l'évêché de Metz, sut tenir tête aux Allemands et demeura jusqu'à sa mort, en 1886, un irréconciliable protestataire. Au moment où la guerre éclata, les Prussiens allaient arrêter le vaillant abbé; mais il sut à temps leur fausser compagnie. Depuis les deux années et demie que dure la lutte, l'abbé Wetterlé a parlé de l'Alsace-Lorraine dans beaucoup de villes de France; il a parlé devant les auditoires les plus variés, s'ef-

forçant de propager des notions exactes sur le pays. On trouvera dans ce volume huit de ses conférences. Les unes sont techniques, lorsqu'il expose par exemple les constitutions « octroyées », disons plutôt infligées, à l'Alsace-Lorraine en 1879 et 1911, lorsqu'il montre, à l'aide des statistiques, sa situation économique, ou bien encore lorsqu'il décrit le groupement et le programme des divers partis dans le Reichsland de 1871 à 1914. Les autres nous font connaître les persécutions auxquelles les Alsaciens-Lorrains ont été en butte sous le régime allemand, la « pensée française » demeurée toujours vivace dans leur cœur; elles rendent hommage à la femme alsacienne, qui a protégé son foyer contre toutes les intrusions germaniques et gardé autour d'elle le souvenir français, ou encore à la jeunesse de l'Alsace, même à celle qui a suivi les cours des lycées allemands et à qui, à cause de son amour pour la France, aucune persécution n'a été épargnée : nous avons déjà résumé d'après lui la touchante histoire du jeune Jean (cf. *Rev. histor.*, t. CXXI, p. 385). Enfin, M. Wetterlé nous indique ce que doit être l'Alsace-Lorraine de demain, l'Alsace-Lorraine revenue à la France; il montre la nécessité pour la France d'user envers elle de certains ménagements, de respecter certaines situations acquises, en quoi nous sommes d'accord avec lui de façon générale, bien que nous n'approuvions pas certaines des mesures qu'il conseille, par exemple la nomination au moins provisoire d'un gouverneur français d'Alsace-Lorraine[1]. Il conseille aux Français de l'intérieur de visiter l'Alsace, quand elle aura été rendue à la mère-patrie, d'acheter les excellents produits du pays, entre autres ses vins généreux, de témoigner en toute circonstance leur affection aux Alsaciens, qui ont souffert pendant quarante-cinq ans pour la France : c'est grâce à leurs souffrances que la France a pu se relever. Ces conseils seront entendus. Nous ne saurions assez recommander la lecture de ce volume; il est tout rempli du plus profond amour de l'Alsace et de la France. C. Pf.

— *L'Album Zislin.* Dessins de guerre. Préface de M. Galli, fascicule 1 (Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1916, in-16, pl. 1 à 16; prix : 3 fr. 50). — Nous sommes reconnaissants à Zislin et à la maison Berger-Levrault d'avoir envoyé à la *Revue historique* ce bel album de dessins de guerre. Qui ne connaît en Alsace et en France les noms de Zislin et de Hansi? Leur crayon spirituel a saisi à merveille tous les ridicules des Allemands qui prétendaient régner en maîtres dans le pays; il a évoqué aussi les souvenirs glorieux des anciens généraux de la République et du premier Empire français, Kellermann et Kléber. L'un, dans son journal hebdomadaire, *Dur's Elsass*, l'autre dans ses albums,

1. M. Wetterlé semble du reste avoir changé d'avis. Dans une conférence faite à la fin d'avril 1917, il se déclarait partisan de la création à Paris d'un sous-secrétariat d'Alsace-Lorraine, chargé de centraliser les affaires de l'ancien *Reichsland*, du moins pendant un certain temps, et c'est là une institution à laquelle nous sommes tout disposé à nous rallier.

l'Inauguration du Hoh-Königsbourg, *Professor Doktor Knatschke*, *l'Histoire d'Alsace*, *Mon village*, ont vengé les Alsaciens de toutes les tracasseries dont les accablèrent les Teutons, et leurs œuvres seront considérées comme une préface annonçant la délivrance. A diverses reprises Zislin fut condamné à la prison où il a subi le régime des condamnés de droit commun; et Hansi de son côté était accusé de haute trahison devant la cour de Leipzig; mais l'un et l'autre ont pu accourir en France au moment de la mobilisation et s'engager sous le drapeau français. Ni l'un ni l'autre n'ont renoncé à leur crayon. Les seize planches du présent album de Zislin stigmatisent les cruautés commises par les Allemands dans cette guerre, l'alliance des socialistes et de Guillaume II, les invocations au « vieux Dieu ». Toute poignante est celle qui déroule sous nos yeux la « tragédie alsacienne ». Les pères accablés sont dans les tranchées allemandes, contraints de faire le coup de feu contre les Français; et les fils, les petits enfants de Thann et de Saint-Amarin, jouent « aux soldats français », précédés du drapeau tricolore, sous l'œil attendri de nos officiers. C. Pf.

— On nous permettra aussi de signaler deux almanachs alsaciens qui seront dans la suite très recherchés des collectionneurs : 1° le nouveau *Messager d'Alsace* pour 1917, édité à Dannemarie (prix : 0 fr. 75). Il contient de nombreuses illustrations de guerre bien choisies, des articles où l'on retrouve avec plaisir les signatures aimées en Alsace, de MM. Barrès, Wetterlé, H. Colin, Welschinger, Blumenthal, Hinzelin, Helmer, quelques contes et *witz* en dialecte du pays. Sur la couverture, au lieu du *hinkende Bote*, un poilu français, avec son casque et tout son équipement, accueilli joyeusement par une famille alsacienne, tandis qu'à l'horizon se lève le soleil. Au revers, comme dans nos anciens almanachs alsaciens : *das grosse Cinmaleins*. Que de fois j'ai pris plaisir à feuilleter la série des *Hinkende Bote* dont la *grosse Abdildung* me remplissait d'admiration en mon enfance! Mais aucun ne me sera plus cher. — 2° *Almanach républicain d'Alsace-Lorraine* pour 1917 (Paris, H. Dusseris, prix : 0 fr. 45). Son but est de faire connaître aux Français l'Alsace et aux Alsaciens-Lorrains la République. On y a reproduit un fragment du discours prononcé par M. Lavisse aux étudiants alsaciens de Strasbourg en 1913; M. Blumenthal y a esquissé une histoire de l'Alsace-Lorraine française, Rod. Reuss raconté la biographie de Kléber, Ch. Andler exposé la grande œuvre scolaire de Jean Macé, Ludoviç Meister dit « pourquoi les petits Alsaciens aiment la France ». Le fascicule contient quelques belles phototypies d'où se détache : la République de Roll. — C. Pf.

Histoire d'Autriche-Hongrie.

— Dr Victor Kuhne. *Ceux dont on ignore le martyre. Les Yougoslaves et la guerre* (Genève, Kundig, 1917, in-16, 299 p.; prix : 3 fr. 50). — Dans ce livre, on veut surtout mettre en lumière les odieux procès dont l'Autriche-Hongrie accable les Yougoslaves de ses états en Croa-

tie, en Bosnie et Herzégovine. La série commence par le procès de Zagreb (Agram) en 1909; elle se termine par le grand procès de Banialouka qui fut intenté en pleine guerre à 156 inculpés, dura du 3 novembre 1915 au 22 avril 1916, donc pendant 175 jours, et se termina à la condamnation à mort par pendaison de 16 accusés et par des travaux forcés variant de vingt à deux ans infligés à la plupart des autres; quelques-uns seulement étaient libérés faute de preuves suffisantes. Ces chapitres sur les procès politiques sont précédés de notions générales sur les Yougoslaves, d'un résumé de l'histoire du règne de Pierre Ier en Serbie depuis 1903, d'indications sur les sociétés de *Sokols* et de *Pobratimstvos*, sur la société *Prosveta* en Bosnie; ils sont suivis d'annexes où sont énumérés les Slaves que les tribunaux autrichiens ou hongrois ont condamnés à mort, aux travaux forcés, à l'expulsion, ceux qui ont été exclus de l'ordre des avocats, les livres ou journaux saisis, les règlements portant atteinte aux droits et à la fortune de cette vaillante race. L'auteur de l'ouvrage est un Suisse qui a voulu traiter ce sujet « à un point de vue strictement neutre, c'est-à-dire sans parti pris, sans animosité, d'une manière quelque peu scientifique ». On aurait peut-être désiré, dans la disposition des matériaux et des faits que l'auteur connaît très bien, plus d'ordre et de vigueur. C. Pf.

— Feldmarschalleutenant Wilhelm Edler von Wannisch. *Oesterreich-Ungarn nach dem Kriege. Mahnungen und Wünsche eines Alten aus den Bergen* (Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt, 1917, in-16, 84 p.). — Cette brochure, par la personnalité de son auteur, officier général autrichien, et parce qu'elle a été éditée en Allemagne, mérite de retenir l'attention. Elle s'efforce de rappeler, sous une forme très enveloppée, les politiques allemands et les pangermanistes d'Allemagne et d'Autriche au respect des intérêts autrichiens. Ce rappel est d'autant plus significatif qu'il rend hommage à la « volonté d'action » du nouvel empereur. L'auteur se place à un point de vue uniquement, strictement autrichien, d'État autrichien, dont les conditions d'existence sont purement géographiques et politiques, et qui ne saurait être dominé par la question des nationalités. Une politique très large, dit-il, s'impose pour résoudre le problème des langues et des écoles, notamment à l'égard des Slovènes. L'Allemand ne peut prétendre à être la langue officielle dans tout l'État. La solution libérale du problème des nationalités permettra de tout subordonner aux nécessités vitales de l'État autrichien. Celui-ci, devenu plus fort, ne sera plus à la remorque de la Hongrie : il faut s'attacher au dualisme, mais ni le trialisme, ni une organisation fédérative ne répugneraient au général. Par contre, il est très dur pour les partisans d'une union personnelle et pour le parti hongrois de l'indépendance. Seuls les intérêts de l'Autriche doivent déterminer ses rapports avec ses alliés. Il est remarquable qu'il soit à peine question de la *Mittel-Europa :* sans doute, on souhaite maintenant l'alliance avec l'Allemagne, mais « sous la complète garantie de la souveraineté austro-hongroise » et

l'on met, à plusieurs reprises, l'accent sur cette réserve. L'auteur considère comme irréalisable la suppression des barrières douanières entre Allemagne et Autriche; tout au plus pourrait-on élaborer des tarifs préférentiels. Ces indications prendront toute leur valeur si on les rapproche des critiques adressées aux Allemands d'Autriche, à ceux surtout du parti progressiste, pour leur propagande et leur politique de germanisation à outrance. Tout cet opuscule constitue un avertissement adressé par un vieux soldat autrichien à ceux qui, en Autriche et en Hongrie, subordonnent les intérêts autrichiens ou austro-hongrois à la politique allemande et aux projets pangermanistes. J. M.

— Gottfried Beck. *Ungarns Rolle im Weltkrieg. Eine historisch-politische Studie nebst Enthüllungen über den österreichisch-ungarischen Geheimdienst und die Sarajewoer Verschwörung auf Grund von persönlichen Erlebnissen des Kroaten Rud. Bartulitch* (Lausanne, Payot, 1917, in-16, 246 p., 3 photographies). — Ce petit livre, dont l'auteur est un socialiste, très probablement autrichien, se présente comme une œuvre de combat. Il veut établir la responsabilité des Magyares dans le conflit européen, montrer que depuis longtemps Budapest a voulu, autant que Berlin, une guerre indispensable à ses projets impérialistes. Tout ceci n'est pas très nouveau, et ni sur le dualisme, ni sur les nationalités en Hongrie, M. Beck n'apporte rien de bien intéressant. Il a beaucoup emprunté aux beaux travaux de Seton-Watson : toutefois il ne connaît pas la dernière publication de cet écrivain dont le sujet se rapproche beaucoup du sien (cf. *Rev. histor.*, t. CXXIV p. 118) et où il aurait retrouvé certaines de ses idées. Mais il n'était pas inutile que cet exposé, clair et véhément, de la politique magyare, fût écrit en allemand.

M. Beck publie en outre des « révélations » sur l'attentat de Sarajevo. Ce drame à déjà fait naître bien des hypothèses : il est certain qu'il s'est produit en de très extraordinaires conditions et que, pour qui connaît la police de Vienne ou de Budapest, l'absence de toute mesure de précaution est singulière. M. Jules Chopin (dans le *Mercure de France*) a supposé que l'attentat des bombes — celui qui échoua — avait été préparé par l'archiduc lui-même; M. H. Wickham Steed (*Nineteenth Century*, 1er février 1915) suppose que François-Ferdinand, définitivement lié à Guillaume II depuis le pacte de Konopischt, aurait été considéré comme un traître par les autorités austro-hongroises et supprimé par elles. Pour M. Beck, il devient une victime des Magyares : l'archiduc avait le projet de donner une solution au problème des Slaves méridionaux en créant un royaume croate, membre autonome de la monarchie des Habsbourg, en substituant le *trialisme* au dualisme; on sait quel coup cette politique aurait porté au pouvoir des Magyares. Ceux-ci ont sans cesse tendu à diviser les Croates, partisans du trialisme, et les Serbes de la double monarchie, attachés à l'idée d'une grande Serbie; cette fois encore, ils se servirent des Serbes; François-Ferdinand fut assassiné par des Serbes à l'instigation

des Hongrois qui facilitèrent l'attentat. Telle est, du moins, la version qu'aurait donnée le chef de la police d'Agram, en mai 1915, à un agent politique croate nommé Bartulitch. Elle mériterait d'être prise au sérieux si nous pouvions savoir ce que vaut le témoignage de cet énigmatique personnage. Ses souvenirs forment tout un chapitre du livre de M. Beck : ils renferment de très curieux renseignements sur la vie publique en Croatie avant la guerre, sur le parti du docteur Franck (parti croate d'empire) et sur l'attitude du gouvernement après le procès d'Agram, sur les menées hongroises et sur la rivalité des Autrichiens et des Hongrois en Croatie pendant la guerre, etc. ; ce récit devrait être soumis à un examen critique ; si certains faits qu'il rapporte sont exacts, ils sont dignes d'une très sérieuse attention. J. M.

Histoire de Grande-Bretagne.

— *Oxford University Press. General Catalogue, november 1916* (Londres, Humphrey Milford, in-8°, VIII-566 p.). — Si le présent catalogue était semblable à tous ceux que répandent les maisons d'édition, la *Revue historique* ne l'annoncerait pas ; mais il se distingue des autres, d'abord parce qu'il porte l'estampille de l'Université, en outre et surtout parce qu'il analyse, quand il y a lieu, les ouvrages annoncés. Par exemple, pour les ouvrages de mélanges tels que les *Seventeen lectures* de Stubbs ou les *Oxford studies*, publiés sous la direction de P. Vinogradoff, on ne trouvera pas seulement à leur place le titre de volume, mais celui des articles qui le composent. Le catalogue est donc à la fois méthodique et analytique ; il est dressé par auteurs et par matières. De même aussi l'index. Quelques illustrations bien choisies, un tableau des caractères employés par l'imprimerie de l'Université avec leur appellation technique, une note sur le papier et la reliure ajoutent à l'intérêt du volume, dont l'impression et la correction sont remarquables. Il y manque quelques pages d'introduction sur l'histoire même de cette imprimerie, dont le premier volume porte la date de 1468, et sur son organisation présente ; tout le monde ne sait pas en effet les garanties que le patronage de l'Université apporte à l'œuvre accomplie par la grande maison de l'*University Press*. Ch. B.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

France.

1. — **Annales révolutionnaires**. 1917, mars-avril. — Gustave Rouanet. Robespierre et le journal « l'Union » (quoi qu'on en ait dit, sur la foi des *Actes des apôtres*, Robespierre a été totalement étranger à la fondation et à la rédaction de ce Journal, dont soixante-douze numéros parurent du 21 novembre 1789 au 2 avril 1790; il reparut le 12 mai suivant sous le titre « le Journal de la liberté » et s'éteignit définitivement le 29 août, sans que Robespierre y eût jamais écrit une ligne. Il est donc innocent des sottises contenues dans ce Journal et dont on a voulu lui faire endosser le ridicule). — A. Mathiez. Les subsistances pendant la Révolution. De la réglementation à la liberté. — Gabriel Vauthier. Une église de Paris sous le Directoire : Saint-Laurent. — G. Vallée. L'École centrale de la Vienne, 1795-1805. V. L'enseignement. VI. Les sciences. VII. Les lettres. — Étienne Babey. Souvenirs sur la Restauration; suite (second moyen de contre-révolution : ligue du nouveau clergé; troisième moyen : les Jésuites, les petits séminaires, l'Université; écrit en janvier 1825). — A. Mathiez. Fouquier-Tinville et Robespierre (loin d'avoir été une créature docile de Robespierre, Fouquier fut son ennemi, au point qu'à la veille du 9 thermidor, Robespierre demanda sa révocation au Comité de salut public). — Notes d'audience de Topino-Lebrun sur le procès de Lebrun-Tondu. — Dommanget. La carte de pain à Beauvais en l'an II. — Edmond Campagnac. Une préface de Léon Cladel (à *l'Histoire anecdotique de la Révolution française*). — A. Mathiez. L'arrestation de Volney en l'an II (arrêté le 16 frimaire an II « comme ayant eu des liaisons avec La Fayette, il fut relâché le 30 fructidor, ses papiers examinés ayant rendu témoignage de son civisme). = C.-rendus : *G. Blum*. La caricature révolutionnaire, 1789-1795 (catalogue des estampes satiriques de l'époque révolutionnaire conservées en France; mais l'auteur n'a pas suivi l'ordre chronologique, le seul qui ait une valeur scientifique). — *L. Misermont*. Le serment à la constitution civile du clergé, le serment civique et quelques documents inédits des archives vaticanes (insuffisant). — *J. Masse*. Histoire de l'ancienne Chautagne (bon).

2. — **Le Moyen âge**. 2e série, t. XIX (1915-1916), janvier-juin 1915. — L. Auvray. Le *Vetus codex longobardicus* de Baluze,

autrefois conservé à la Chambre des comptes de Paris; analyse et extraits (onze actes des souverains carolingiens et des empereurs allemands et vingt-cinq bulles pontificales des XII-XIVe siècles. Ces pièces se rapportent presque toutes à l'Italie du nord). — J. MIRET Y SANS. Lettres closes des derniers Capétiens directs (quinze pièces des années 1291-1347 tirées des Archives de la couronne d'Aragon; un fac-similé. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXIV, p. 383). = C.-rendus : *A. Långfors*. Huon, le roi de Cambrai : Œuvres, et Raoul le Petit : Histoire de Fauvain (important article critique par A. Guesnon). — *J. Depoin*. Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs; t. II (quelques identifications de noms de lieux sont sujettes à révision). — *L. Foulet*. Le Roman de Renard (les théories de l'auteur appellent quelques réserves). = Juillet-décembre 1915 (voir l'analyse de ce fascicule dans la *Rev. histor.*, t. CXXII, p. 408). = Janvier-juin 1916. A. GUESNON. Adam de la Halle et le *Jeu de la feuillée* (corrige les nombreuses erreurs commises par les biographes d'Adam de la Halle et montre que ce dernier n'est pas l'auteur du *Jeu de la feuillée*. « Il est, au contraire, le sujet principal de cette pièce où lui et les siens, sa clergie, son pui d'amour, ses amis, son protecteur sont offerts en pâture à la malignité publique, sous la plume railleuse d'un adversaire anonyme. » En appendice, publie, entre autres, le texte d'une enquête de l'année 1289 en dialecte picard sur l'administration des échevins d'Arras). — G. HUET. Notes d'histoire littéraire. I. Le témoignage de Wace sur les « fables » arthuriennes. = C.-rendus : *Ph. Lauer*. Recueil des actes de Louis IV, roi de France (cette édition appelle d'assez nombreuses corrections de détail). — *V. Mortet*. Mélanges d'archéologie (J.-A. Brutails propose quelques corrections touchant la terminologie des architectes du moyen âge). — *N. B.* Ce numéro fait suite au numéro de juillet-décembre 1915. Un fascicule doit être encore publié ultérieurement pour achever le volume XIX, qui, par exception, chevauche sur les deux années 1915 et 1916.

3. — **La Révolution française**. 1917, mars-avril. — Assemblée générale annuelle tenue le 18 mars 1917; rapport de M. Camille BLOCH (les travaux de l'année; hommage aux membres décédés). — P. MAUTOUCHET. La population parisienne et la crise de l'alimentation sous la Terreur (la crise du pain, de la viande, des œufs, des légumes; moyens proposés pour y remédier). — J. ADHER. L'assistance publique au XVIIIe siècle. L'enquête de 1775 dans le diocèse civil de Toulouse (analyse des réponses faites par 58 communautés sur 206; vœux exprimés). = C.-rendus : *Pasquier*. Notes et réflexions d'un bourgeois de Toulouse au début de la Révolution d'après des lettres intimes (témoin ni impartial ni intelligent, mais bien placé). — Abbé *Misermont*. Le serment à la constitution civile du clergé, le serment civique et quelques documents inédits des archives vaticanes (les prêtres ordonnés par les évêques constitutionnels après le 10 août 1792 ne firent jamais le serment à la constitution civile du clergé,

mais celui de liberté et égalité). — *Guy de Pourtalès*. A mes amis suisses (vibrant d'émotion contenue et de passion très noble).

4. — **Revue des études historiques.** 1917, janvier-mars. — Henri WELSCHINGER. Ce que pensait Frédéric Nietzsche de la Kultur et de l'histoire allemandes. — François ROUSSEAU. La commune dans la paroisse Saint-Jacques-du-Haut-Pas (récit de ce qui s'est passé à l'église et dans le quartier du 3 avril au 25 mai 1871). — André AUZOUX. Les dernières années de Suffren (honneurs rendus à Suffren à son retour en France en 1784). — Léon MIROT. La vie urbaine de Douai au moyen âge (d'après les quatre volumes de Georges Espinas). — Ém. DÉBORDE DE MONTCORNIN. Le Rhin dans l'antiquité et dans les premiers siècles de notre histoire (d'après le t. I d'E. Babelon). = C.-rendus : *Julien Luchaire*. Les démocraties italiennes (prémices générales, conclusions limitées à Florence). — *Ch. Flachaire*. La dévotion à la Vierge dans la littérature catholique au commencement du XVIIe siècle (excellent). — Comtesse *E. de Clermont-Tonnerre*. Histoire de Samuel Bernard et de ses enfants (anecdotique; bien présenté). — *Pierre Kohler*. Mme de Staël et la Suisse (beaucoup de renseignements nouveaux, d'un saisissant intérêt). — *Louis Benaërts*. Les commissaires extraordinaires de Napoléon Ier en 1814 (fait avec soin). — La situation agricole de 1814 (réponses à un questionnaire adressé en 1812 par M. de Montalivet aux sous-préfets de l'Empire). — Documents sur l'histoire religieuse de la France pendant la Restauration, 1814-1830 (intéressant recueil). — *A. Crémieux*. La censure en 1820 et 1821 (la question est redevenue d'actualité). — Publications sur la guerre européenne que nous avons signalées. — *J.-W. Jeudwine*. The manufacture of historical material (utile contribution à l'étude des sociétés primitives).

5. — **Revue des études napoléoniennes.** 1917, mai-juin. — Antonin DEBIDOUR. Le régime du Concordat et les origines de la séparation de l'Église et de l'État. — LEDEUIL D'ENQUIN. M. de Hervas, marquis d'Almenara, beau-père du général Duroc (Martinez de Hervas était un banquier; d'abord administrateur de la banque royale Saint-Charles, il ouvrit plus tard une banque qu'il installa en 1801 dans l'hôtel de l'Infantado ou de Saint-Florentin. Il y traita les affaires financières de l'Espagne, d'abord avec un grand succès, puis il fut ruiné par la crise d'octobre 1805. Sa fille, Marie, épousa Duroc le 9 août 1802. Leur union fut très tendre. Longtemps après la mort de Duroc et d'une fille née de leur mariage, la veuve épousa le baron Fabvier, pair de France, le 16 mai 1831; elle mourut à Paris le 9 décembre 1871). — SAINT-MATHURIN. Napoléon III et l'Allemagne française (relève dans un grand nombre de publications allemandes des témoignages non équivoques et d'ailleurs désintéressés, pour la personne de l'empereur, de sa dynastie et de sa politique. Il avait une admirable partie à jouer; il la perdit par ses propres fautes, autant

que par l'audace réfléchie et sans scrupule de son irréconciliable adversaire, la Prusse). — Louis DAVILLÉ. Le retour à la tradition française en histoire (l'histoire est avant tout une œuvre de science; il y a donc une technique de l'érudition que l'Allemagne a poussée très loin et qu'il faut continuer d'apprendre et de pratiquer. Mais l'histoire est aussi un art; « la France, sans copier l'Allemagne, peut chercher à s'approprier son esprit méthodique et organisateur, tout en retrouvant l'ancienne culture philosophique et littéraire qui faisait sa supériorité ». Il importe donc, d'une part, de développer la culture générale et, d'autre part, de se rappeler que les livres sont faits pour être lus et fournir au lecteur des idées générales. Conséquence : il faut refondre le programme de 1902 qui donne une place excessive aux notions abstraites, à l'histoire de la civilisation, et néglige l'histoire politique et militaire qui est justement la plus à portée des enfants dans nos lycées et collèges). — Daniel FOSSE. Le tribunal de Montauban et les événements de 1814-1815.

6. — **Revue historique de la Révolution française et de l'Empire.** 1916, octobre-décembre. — Commandant WEIL. Un couple royal en exil : le duc et la duchesse d'Aoste; Victor-Emmanuel Ier et la reine Marie-Thérèse, 1798-1806; I (Victor-Emmanuel, duc d'Aoste, était le frère cadet de Charles-Emmanuel IV, roi de Sardaigne; il avait épousé Marie-Thérèse d'Autriche, fille de l'archiduc Ferdinand. La conquête du Piémont par les Français en 1798 et en 1800 les chassa de leur pays et les contraignit de se retirer, d'abord à Florence et à Livourne, ensuite à Naples où ils reçurent l'hospitalité de leur cousine, la reine Marie-Caroline. Utilise, outre la correspondance de Marie-Caroline, qui est plutôt sévère pour le couple exilé, les lettres de Marie-Thérèse à son beau-frère Charles-Félix, duc de Genevois, publiées par D. Perrero dans ses *Reali di Savoia nell' esiglio*). — Félix PONTEIL. La Société populaire des antipolitiques et le sentiment patriotique à Aix-en-Provence en 1792-1795, d'après des documents inédits conservés aux archives départementales des Bouches-du-Rhône. — Léon PRUGNARD. Le procès et la mort du général Mouton-Duvernet; suite et fin (prouve que le général n'est pas coupable d'avoir pris part à un complot pour renverser Louis XVIII et rappeler Napoléon; il a cédé au mouvement populaire que soulevait le prestige de l'Empereur. Il fut victime des passions royalistes; après avoir trouvé une retraite sûre à Montbrison pendant sept mois, il se livra volontairement au préfet de la Loire. Condamné à mort le 19 juillet 1816, il fut fusillé à Lyon le 27 suivant. La personne chez laquelle il avait trouvé asile à Montbrison n'est autre que Camille de Meaux, dont le petit-fils fut le gendre de Montalembert; Camille de Meaux a laissé de cet épisode une relation en partie reproduite par l'auteur de l'article). — R. VALLENTIN DU CHEYLARD. Après le siège de Toulon; suite (représailles exercées par les républicains). — J.-P. PICQUÉ, député des Hautes-Pyrénées à la Convention. Souvenirs inédits; suite et fin

(quelques notes sur certains conventionnels). — Gabriel VAUTHIER. L'architecte Legrand et les thermes de Julien (publie un mémoire adressé à la Convention par l'architecte Legrand en vue d'assurer la conservation de ce qu'on appelait déjà les « thermes » de l'empereur Julien; l'affaire n'aboutit pas). — A. E. Bonaparte et les Juifs de Mantoue (publie une lettre de Bonaparte, de Mantoue le 18 ventôse an V, relative à un échange de numéraire qui devait être opéré par les Juifs pendant le séjour du général à Mantoue, mars 1797). — O. K. Une lettre inédite de Charles-André de Pozzo di Borgo à Sir Francis d'Ivernois, 18 juin 1803.

7. — Journal des savants. 1917, février. — Camille JULLIAN. Aix-en-Provence dans l'antiquité; II (époque romaine jusqu'à César; César; Auguste. « La Provence eut trois villes maîtresses : Marseille, celle-là vivant à cause de son port maritime; Aix, produit d'un carrefour central; Arles, résultat d'un port fluvial de lisière. Destinées et luttes au moyen âge dériveront de toute cette histoire, qui commence aux tribus ligures »). — Louis LEGER. Le voyage littéraire d'un Russe dans les Balkans (il s'agit de Victor Ivanovitch Grégorovitch, né en Podolie en 1815, mort en 1876, auteur d'un voyage dans la Turquie d'Europe, imprimé à Khazan en 1848, réimprimé en 1877, au moment de la guerre libératrice. Sur lui, N. Petrovsky a publié en 1916 à Petrograd un intéressant volume). — E. RODOCANACHI. César Borgia en Romagne (d'après le livre de William Harrison Woodward). — P. BONNEFON. Lettres inédites d'Ernest Beulé; I (lettres à Charles Garnier sur les fouilles de l'Acropole, 1850-1853). — Ernest LAVISSE. Le musée Condé en 1916. = C.-rendus : *G. Schlumberger.* Récits de Byzance et des croisades (série d'excellents récits; l'auteur y a joint des récits sur d'autres périodes, ainsi sur la campagne de France à Colmar en décembre 1813). — *P. Cloché.* La restauration démocratique à Athènes en 403 av. J.-C. (très approfondi; documentation consciencieuse et étendue; sera d'un utile secours à tous ceux qui voudront désormais étudier cette crise de la constitution athénienne). — *Louis Halphen.* L'histoire de France depuis cent ans (bon). — Le biblioteche Milanesi. Manuele ad uso degli studiosi (excellent guide pour toutes les bibliothèques de Milan; catalogue des publications périodiques reçues par elles). — *H. G. Rawlinson.* Intercourse between India and the Western World (bon résumé). = Mars. R. DE LASTEYRIE. La cathédrale de Reims (compte-rendu du livre de Bréhier, œuvre d'intelligente vulgarisation plutôt que d'érudition, bien écrite, de lecture agréable; croit, avec M. Bréhier, que les figures royales représentent des rois de France; lui reproche, dans son étude de la statuaire, de trop distinguer des groupes provenant d'un même maître, disons au moins d'un même atelier, et signale certains termes d'architecture employés par lui improprement). — Dr CAPITAN. Les origines de la civilisation en Europe : les précurseurs magdaléniens et le berceau égéen (d'après un article de Sir Arthur Evans; impor-

tance de la Crète dans l'histoire primitive. « Ce sont les Minoens qui transmirent aux civilisations ultérieures la torche enflammée du progrès qui provenait elle-même de la lueur vacillante précieusement conservée et transmise par les primitifs habitants des cavernes quaternaires »). — H. LEMONNIER. Les *Études* de Pierre Duhem sur Léonard de Vinci; II (Duhem prouve bien la vaste érudition de Léonard et répond à la première partie de son sous-titre : « Ceux qu'il a lus »; mais il passe plus brièvement sur « ceux qui l'ont lu » et il y aurait lieu de reprendre cette partie de son travail; grands problèmes généraux que posent ces belles études). — Henri DEHÉRAIN. Gaston Darboux (article nécrologique). = C.-rendus : *Georges Dottin*. Les anciens peuples de l'Europe (guide succint, mais bien au courant). — *Maxime Collignon*. L'emplacement du Cecropion à l'Acropole d'Athènes (décisif). — *Clarence Eugène Boyd*. Public Libraries and Literary Culture in Ancient Rom (bibliothèques de Rome, pendant les deux premiers siècles de l'Empire). — *A. Blanchet* et *A. Dieudonné*. Manuel de numismatique française; t. II (excellent; beaucoup d'aperçus personnels). — *Paul Fournier*. Un groupe de recueils canoniques des xe et xie siècles (a bien établi la filiation des quatre collections étudiées). = Avril. Maurice CROISET. L'histoire du texte de Platon (d'après le livre de Henri Alline). — C. HUART. Les origines de l'empire ottoman (d'après le livre d'Herbert Adams Gibbons; fables sur la naissance de l'empire ottoman; signale sur cette question deux documents que jusqu'à présent les historiens n'ont pas connus, l'un persan, Khondémîr, dans « l'Ami des biographies », écrit en 1520, l'autre arabe, Ibn-Khaldoùn, dans son « Histoire universelle », antérieure à 1402; les conquêtes turques jusqu'à la mort de Bayezid I, 1403; importance du corps des janissaires). — J.-A. BRUTAILS. La législation du val d'Arran au moyen âge (d'après la publication de Ferran Valls Taberner, qui a réuni les privilèges et ordonnances concernant le val dans la période de 1250 à 1450). — Paul BONNEFON. Lettres inédites d'Ernest Beulé; II (sa collaboration au *Journal des savants*, lettres de 1855 à 1864). — Louis LEGER. Nouvelles découvertes archéologiques des Russes à Trébizonde (ancienne église chrétienne sous des constructions turques). = C.-rendus : *Gustave Glotz*. Le droit des gens dans l'antiquité (montre bien l'évolution du droit familial grec qui s'achève en un droit des gens humain). — *P. Cloché*. Étude chronologique sur la troisième guerre sacrée (a montré beaucoup d'érudition et beaucoup de conscience, sinon toujours beaucoup d'art). — *Pedro Bosch Gimpera*. El Problema de la Cerámica Ibérica (répartition de cette céramique en quatre régions; problèmes qui se posent à son sujet). — *Giovanni Costa*. Impero romano e cristianesimo (conclusions qui se dégagent de ce travail; à la théorie classique des dix persécutions, souvenir des dix plaies d'Égypte, l'auteur oppose une vue plus exacte des choses). — *Arthur Långfors*. Notice du manuscrit français 12483 de la Bibliothèque nationale

(recueil de lectures en l'honneur de la Vierge; la compilation est antérieure à 1328). — Catalogue of books printed in the 15th century now in the British Museum ; part IV (fascicule consacré aux presses romaines; excellent).

8. — **Polybiblion.** 1917, février. — Publications relatives à la guerre européenne, parmi elles : *Jean Debrit.* La guerre de 1914, notes au jour le jour, 4 vol. (du 1er août 1914 au 20 septembre 1915; bonne suite chronologique); *Louis Maurice.* La politique marocaine de l'Allemagne (de 1905 à 1914, réquisitoire sévère et juste contre l'Allemagne); abbé *Félix Klein.* Les douleurs qui espèrent (émouvant). — *Louis Dimier.* Bossuet (connaissance approfondie du XVIIe siècle). — *Louis Barthou.* Lamartine orateur (une revanche pour la mémoire de Lamartine). — *L. Hardy Canfield.* The early persecutions of the Christians (histoire objective). — *Louis Pastor.* Histoire des papes depuis la fin du moyen âge, traduction *A. Poizat;* t. IX et X (la traduction est insuffisante et ne dispense pas de recourir à l'original). — *Jean Régné.* Histoire du Vivarais; t. I (a réimprimé le t. I de l'histoire du chanoine J. Rouchier, paru en 1862). — *J. Dupont.* Jeanne d'Arc (grande place donnée aux documents du XVe siècle). — *Pierre-Maurice Masson.* La religion de Jean-Jacques Rousseau (œuvre mûrement méditée et composée). — *I. Loutschisky.* Quelques remarques sur la vente des biens nationaux (bonnes observations). — *Jules Cochon.* Le général Songeon, sa vie militaire et civile (bon). — *Pierre Martino.* Stendhal (travail de mise au point; M. Audiat, auteur du compte-rendu, se montre très dur pour Stendhal). — *A. Debidour.* Histoire diplomatique de l'Europe depuis le congrès de Berlin jusqu'à nos jours; t. I : 1878-1904 (d'une lecture facile et d'une clarté appréciable dans une matière si complexe). — *Ernest-M. Rivière.* Corrections et additions à la « Bibliothèque de la Compagnie de Jésus » (très précieux). — *S. Rumor.* Bibliografica storica della città e provincia de Vicenza (7,989 numéros; fait avec beaucoup de soin). = Mars-avril. Publications relatives à la guerre européenne, parmi elles : *Paul Giraud.* Devant l'histoire. Causes connues et ignorées de la guerre (ouvrage rédigé sobrement, dans un ordre logique, avec une méthode simple); *Stanislas Posner.* La Pologne d'hier et de demain (riche en documents et en aperçus économiques); *Paul Louis.* Les crises intérieures allemandes pendant la guerre (bien renseigné). — *Georges Dottin.* Les anciens peuples de l'Europe (ouvrage on ne peut mieux fait). — *Henry Graillot.* Le culte de Cybèle à Rome (travail complet, mais l'auteur abuse des assimilations avec la religion chrétienne). — *Ernest Babelon.* Le Rhin dans l'histoire; t. I (érudition sûre). — *J.-H. Albanès* et *Ulysse Chevalier.* Gallia christiana novissima; t. VI : Orange (731 pièces publiées, analysées ou mentionnées). — *A. Tuetey* et *H. Lacaille.* Journal de Clément de Fauquembergue, greffier au Parlement de Paris, 1417-1435; t. III (excellente édition). — *Saint-Simon.* Mémoires,

t. XXVII, éd. de *J. Lecestre* et *J. de Boislisle* (conduit jusqu'à la mort de Louis XIV). — *Benjamin Fabre*. Un initié des sociétés secrètes supérieures. Franciscus eques a capite galeato, 1753-1814 (nombreux documents sur le marquis de Chefdebien, fondateur à Narbonne d'une loge du rite des Philadelphes). — *Émile Bridrey*. Cahiers de doléances du bailliage de Cotentin (bon). — *Paul Marmottan*. Le palais impérial de Strasbourg. — *Joseph Burnichon*. La Compagnie de Jésus en France. Histoire d'un siècle, 1814-1914; t. II : 1830-1845 (beaucoup de renseignements). — *M. Rondet-Saint*. Choses de l'Indo-Chine contemporaine (l'auteur ne ménage pas de justes critiques). — *Frédéric Duval*. Inventaire des documents pour servir à l'histoire du duché d'Alençon conservés dans les archives anglaises (utile répertoire). — *Ferrán de Sagarra*. Sigillografia catalana; t. I (contient une description de 250 sceaux des comtes de Barcelone, des rois d'Aragon et des princes de leur famille, du XIIe au XVIe siècle).

9. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1917, 3 mars. — *H. Prentout*. L'enseignement de l'histoire locale au lycée et à l'école (intéressant). — *B. de Mandrot*. Dépêches des ambassadeurs milanais en France sous Louis XI et François Sforza; I : 1461-1463 (important). — *C. Conti Rossini*. Fonti storiche etiopiche per il secolo XIX. Vicende dell' Etiopia e delle missioni cattoliche ai tempi di Ras Ali, Deggiac Ubié e re Teodoro (sorte d'histoire religieuse de l'Abyssinie, rédigée par un Abyssin converti au catholicisme : Takla Haïmanot de Memsah, qui mourut en 1902. Ce récit, qui s'arrête en 1868, est une œuvre importante, même pour l'histoire politique). — *Jos. Reinach*. Les commentaires de Polybe; 7e série (très intéressant). — Livres sur la guerre. = 10 mars. *L. Duchesne*. Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule; III. — *B. Berenson*. Venetian painters in America; The fifteenth century (ce livre fera époque dans l'étude de l'art vénitien). — *P. Kohler*. Mme de Staël et la Suisse (excellent; cf. *Rev. histor.*, t. CXXIV, p. 351). — *L. Gallouédec*. La Bretagne (bon résumé). — *A. Dayot*. Le Prado de Madrid (très beau volume). = 17 mars. *Julia P. Mitchell*. Saint-Jean de Crèvecœur (bonne biographie d'un fermier qui vivait en Pennsylvanie dans la seconde moitié du XVIIIe siècle). — *Albert Schinz*. Jean-Jacques Rousseau et le libraire-imprimeur Marc-Michel Rey (bonne étude sur les rapports de Rousseau avec son imprimeur, tirée du t. X des Annales de la Société J.-J. Rousseau). — *J. Vassal*. Dardanelles, Serbie, Salonique (excellent exposé des événements militaires par un médecin du corps colonial). — *F. Vander Vorst*. La nation criminelle. Étude historique de la déformation morale allemande (excellent). — *T. de Wyzewa*. L'art et les mœurs chez les Allemands (réédition d'un livre très exact et pénétrant, qui a été écrit en 1884, puis publié en 1887 et en 1890). = 24 mars. *Leonard A. Magnus*. The tale of armament of Igor, a D. 1189, a russian historical epic (texte

et traduction, avec un très bon commentaire, d'une sorte de poème en prose ou en vers accentués, qui raconte une expédition des princes russes contre les Polovtses en 1184). — *J. Lair* et baron *de Courcel*. Rapports et notices sur l'édition des mémoires du cardinal Richelieu; fasc. V (bon). — *B. E. Schmitt*. England and Germany, 1740-1914 (résumé un peu sec, mais assez pénétrant). — *T. Sillani*. Lembi di patria (livre joliment illustré qui promène le lecteur aux confins de l'Italie, dans les terres « irredente », à travers les monuments, témoins irrécusables et glorieux de la domination de Rome et de Venise). = 31 mars. *L. de Launay*. France-Allemagne. Problèmes miniers, munitions, blocus après guerre (important et riche d'idées). — *J. W. Headlam*. The Issue (excellente étude sur les buts de guerre de l'Allemagne, d'après les publications allemandes). — *J. Destrée*. En Italie pendant la guerre, mai 1913-août 1916 (très intéressant). — *Élie Berger*. Recueil des actes de Henri II; t. I (important; mais M. Berger aurait pu se dégager plus complètement du plan adopté par L. Delisle pour la constitution de son recueil). — *H.-Fr. Delaborde*. Recueil des actes de Philippe-Auguste (œuvre très importante; on y trouve une belle série de chartes de communes ou de coutumes qui sont de premier ordre pour la connaissance de nos institutions. Quelque hésitation dans la manière de publier les textes). = 7 avril. *Hermann Fernau*. Durch!... Zur Demokratie (remarquable. L'auteur, qui est Allemand et républicain, veut montrer que le militarisme prussien est une conséquence inéluctable de la dynastie prussienne. Livre touffu et confus, mais plein de substance, de courageuse honnêteté et aussi de candeur). — *Paul Giraud*. Devant l'histoire (bon exposé de la crise diplomatique qui a précédé la guerre. Mais M. Giraud a négligé un document important qui a soulevé une vive polémique dans certains journaux américains; voir *Rev. histor.*, t. CXXII, p. 434, et t. CXXIII, p. 428; c'est la dépêche de Bethmann-Hollweg à Tchirsky, ambassadeur d'Allemagne à Vienne, 30 juillet 1914. S. Reinach retrace ici l'histoire de cette dépêche, qui ne figure pas dans le *Livre blanc*, mais dont Bethmann-Hollweg a reconnu l'authenticité. Il en résulte qu'à un moment, le 30 juillet, le parti de la paix parut l'emporter à Berlin. On trouvera la dépêche de Bethmann dans l'*Histoire de douze jours*, de Jos. Reinach, à la p. 384, avec le commentaire approprié). = 14 avril. *Louis Maurice*. La politique marocaine de l'Allemagne (exposée à l'aide des papiers saisis après la déclaration de guerre chez le fameux Karl Ficke et ses associés. Cette maison de commerce était une véritable agence politique : de 1906 à 1911, elle ne cessa de créer les plus grands embarras au gouvernement français, d'après les ordres venus de Berlin). — La vie de sainte Odile (c'est tout un mémoire de Chr. Pfister sur le texte de la vie latine et ses plus récents commentateurs. L'examen de l'édition donnée par Levison l'a conduit à faire lui-même la critique de son étude sur *le Duché mérovingien d'Alsace et la légende de sainte*

Odile, parue en 1894, et à la modifier sur certains points. Dans cette légende, un seul point paraît devoir être considéré comme acquis : sainte Odile a existé et elle a fondé à la fin du VIIe siècle le monastère de Hohenbourg; rien de plus. Sur cette base étroite se sont échafaudées plus tard des traditions qui rattachent la sainte à Baume-les-Dames, à Moyenmoûtier, à Ebersheïm; tenter aujourd'hui de les fondre ensemble, malgré leurs contradictions, est une entreprise vaine et contraire à toute saine critique). = 21 avril. Studi della scuola papirologica; t. II (beaucoup de lettres privées). — *C. G. Torrey*. The composition and date of Acts (très savant et très aventureux; l'auteur « ne paraît éclaircir le problème des Actes ni pour l'ensemble ni dans les détails »). — *G. De Sanctis*. Storia della repubblica Ateniese dalle origini all' età di Pericle; 2e édit. (bon; cette nouvelle édition a été augmentée de deux chapitres nouveaux). — *H. Pedersen*. Et blik paa Spregvidenskabens historie (remarquable exposé de ce qu'on sait sur les langues qui ont été parlées dans les pays limitrophes de la Grèce et du Latium; et histoire de la grammaire comparée au XIXe siècle, histoire dans laquelle les Danois occupent une place des plus honorables, où ils ont même été les précurseurs de la philologie germanique). — *H. Lammens*. Moawia II ou le dernier des Sofianides (bon).

10. — Annales de géographie. 1917, 15 mars. — VIDAL DE LA BLACHE. La répartition des hommes sur le globe. I. Inégalités et anomalies. II. Le point de départ. — Édouard BLANC. Le futur réseau des voies navigables de l'empire russe (expose le programme des travaux proposé par la Commission interministérielle de 1911). — Jules WELSCH. Le comblement du havre de Baisse, Vendée (d'après les indications fournies par les cartes anciennes. Remarque à noter : « Le dessin général de la côte n'a pas changé depuis l'époque historique; mais on constate l'existence de nombreuses modifications locales »). — Émile HAUMANT. Deux études de V. P. Semenov-Tian-Chanskii sur la géographie politique de la Russie.

11. — Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français. 1917, janvier-mars. — N. WEISS. 1517-1917. Protestants et catholiques allemands à la lumière de quatre siècles d'histoire (il faut rechercher les responsabilités allemandes dans la guerre présente aussi bien dans le camp des catholiques que dans celui des protestants; Luther à Worms avait renié l'autorité de l'État et invoqué sa conscience; mais tous les Allemands se sont ralliés à la doctrine de l'étatisme et soumis sans examen aux caprices du pouvoir). — Marcel GODET. Les protestants à Abbeville au début des guerres de religion, 1560-1572; I (introduction et sources; nomination d'un huguenot, Robert de Saint-Delis, comme gouverneur d'Abbeville en 1559; sacrilèges commis par des soldats protestants de la garnison, 1560 et 1561; mesures prises par l'échevinage pour maintenir l'ordre). — N. WEISS.

Martin Luther, Jean Eck et l'Université de Paris, d'après une lettre inédite (c'est une lettre, datée du 19 septembre 1519 et adressée à l'archevêque de Sens, Étienne Poncher, par Paul de Milan, cubiculaire apostolique et ami de Jean Eck; elle était destinée à faire pencher la balance en France en faveur d'Eck dans son conflit avec Luther). — Fr. PUAUX. Lettre de la Vénérable Compagnie des pasteurs de Genève au sujet de la revision du Psautier (26 novembre 1700; elle est adressée aux églises françaises du Refuge). — ID. L'index librorum prohibitorum de 1757 (de cet index qui contenait les noms de Montesquieu, Locke, Malebranche, Montaigne, on tire les titres des ouvrages dus aux écrivains de la Réforme française; l'index mentionne les ouvrages condamnés depuis 1596 avec la date de la condamnation). — Charles BOST. Les pasteurs Astruc. Le père de Jean Astruc (l'hébraïsant et médecin Jean Astruc était le fils de Pierre Astruc, ancien ministre d'Aigremont, qui se convertit au catholicisme en 1685 et se fixa à Sauve). = C.-rendus : *A. Renaudet*. Préréforme et humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie (enquête très vaste; mais finalement les réformes réclamées avec bruit se réduisent à bien peu de chose). — *George V. Jourdan*. The movement towards catholic reform in the early sixteenth century (range Érasme et Lefèvre parmi les réformateurs catholiques). — *Albert Monod*. Les sermons de Paul Rabaut, pasteur du désert, 1733-1785 (excellent).

12. — Bulletin hispanique. 1917, janvier-mars. — G. CIROT. Quelques lettres de Mariana et nouveaux documents sur son procès (ces lettres, tirées des archives de Simancas ou du British Museum, vont de 1580 à 1623). — M. AZAÑA. Notre mission en France (en octobre 1916; récit fait en espagnol par l'un des membres de cette mission, le distingué secrétaire de l'Athénée de Madrid). — H. MÉRIMÉE. Les académiciens espagnols à Toulouse. — Les académiciens espagnols à Bordeaux. Discours de M. THAMIN. — ST.-C. La main de l'Allemagne en Espagne (série de coupures de journaux prouvant que l'Allemagne use de tous les moyens d'intimidation en Espagne, mais aussi que l'élite intellectuelle est pour les Alliés). — M. BATAILLON. Lettre sur les études grecques en Espagne du XVe siècle à nos jours. — E. MÉRIMÉE. Les cours pour étrangers en Espagne. = C.-rendu : *Francisco Giner de los Rios*. Ensayos sobre educación (ces essais ont paru de 1870 à 1902; quelques retouches et quelques additions faites par l'éminent auteur peu de temps avant sa mort).

13. — Bulletin italien. 1917, janvier-mars. — J. MATHOREZ. Notes sur les Italiens en France du XIIIe siècle jusqu'au règne de Charles VIII; I (les Lombards jusqu'au début du XVe siècle; quelques-uns de ceux qui ont fait souche). — Andrea SORRENTINO. La légende troyenne dans l'épopée chevaleresque de Matteo Maria Boiardo (article en italien). — Eug. BOUVY. Alfieri, Monti, Foscolo. La poésie patriotique en Italie de 1789 à 1815. — H. HAUVETTE. La langue ita-

lienne dans l'enseignement public français en 1917. = C.-rendus : *Arturo Bini* et *Giuseppe Fatini*. Canti della Patria (anthologie de poésies patriotiques; 1er volume, des origines à 1815; 2e, de 1815 à 1870; recueil bien compris, mais pourquoi s'arrêter à 1870?). — *Antonio Fradeletto*. La storia di Venezia et l'ora presente d'Italia (pages émues).

14. — **Revue de l'histoire des religions**. 1917, janvier-février. — P. Saintyves. Le culte de la croix dans le bouddhisme en Chine, au Népal et au Thibet (le dordje ou la croix de foudre dans le culte bouddhique en Chine et au Thibet; la croix de feuillage ou l'arbre de la croix dans le bouddhisme du Thibet et du Népal; série de faits très curieux). — A. Bel. Coup d'œil sur l'islam en Berbérie (texte de deux conférences faites à Fez aux officiers et fonctionnaires français en 1916). = C.-rendus : *S. Langdon*. Sumerian Epic of Paradise, the Flood und the Fall of Man (transcription et traduction de deux nouveaux morceaux du poème sumérien; Langdon cherche à déterminer quelle influence la version sumérienne a pu exercer sur les premiers chapitres de la Genèse). — La sainte Bible; 1re livraison : Genèse, Exode I-IX (cette nouvelle traduction que publie la Société biblique de Paris à l'occasion de son centenaire est fondée sur des bases scientifiques solides et elle se présente sous une forme littéraire agréable). — *Henry Whitehead*. The village Gods of South India (résumé de ses recherches antérieures sur le culte des divinités de village dans l'Inde méridionale). — *W. Th. Elmore*. Dravidian Gods in modern Hinduism (s'est beaucoup servi des recherches de Whitehead, mais donne des monographies développées de certaines divinités adorées par les Telugu du district de Nellore). — *W. M. Ramsay*. The bearing of recent discovery on the trustworthiness of the New Testament (série de conférences faites à Virginia; expose les arguments que les récentes découvertes archéologiques apportent en faveur de la vérité du Nouveau Testament; considérée comme un bloc, la thèse appelle de graves objections).

15. — **Revue des études anciennes**. 1917, janvier-mars. — H. Lechat. Notes archéologiques; X (le temple d'Assos, sur la côte sud de Troade; il est certainement antérieur au milieu du vie siècle; les temples de Delphes, d'après les études de F. Courby). — H. de la Ville de Mirmont. Annaeus Serenus, préfet des vigiles; V (Annaeus Serenus et l'affranchie Acté). — Th. Reinach. A propos de la question de l'enseignement primaire dans l'empire romain (prouve par deux textes empruntés aux Papyrus d'Oxyrhynchos qu'en général les personnes, même d'un rang élevé, ne savaient pas lire). — Camille Jullian. Notes gallo-romaines. LXXIII. Petromantalum (ce mot, qui paraît deux fois dans l'onomastique de la Gaule, veut sans doute dire carrefour). — J. Loth. Lia Fáil ou pierre de Fál, pierre d'intronisation ou d'épreuve des rois d'Irlande à Tara. — G. Dottin. Le serment

celtique (les trois parties de ce serment : la chute du ciel, les tremblements de terre, les raz de marée, sont dès l'antiquité rattachées aux traditions des Celtes). — G. GASSIES. Tête de divinité antique trouvée à Meaux (au printemps de 1916). — Camille JULLIAN. Chronique gallo-romaine. = C.-rendus : *A. Ernout*. Recueil de textes latins archaïques (excellent; quelques critiques de détail). — *H. G. Rawlison*. Intercourse between India and the western world from the earliest times to the fall of Rome (ouvrage clair, bien composé et aboutit à des conclusions raisonnables). — *René Dussaud*. Introduction à l'histoire des religions (c'est plutôt une conclusion qu'une introduction). — *M.-J. Lagrange*. Mélanges d'histoire religieuse (intéressant). — *Eusèbe*. Histoire ecclésiastique; éd. par *E. Grapin*, t. II et III, texte et traduction (bon). — *Roger Grand*. Le contrat de complant depuis les origines jusqu'à nos jours (bon; observations suggestives de J.-A. Brutails).

16. — Revue des sciences politiques. 1917, 15 avril. — Général DE LACROIX. L'effort de la Roumanie (situation générale au moment de l'entrée en action de la Roumanie, l'invasion de la Transylvanie, les opérations en Dobroudja, invasions par les Austro-Allemands de la Valachie, bataille de l'Argès, défense du Sereth, situation des deux partis à la fin de février 1917). — Ed. PERRIER, J. REINACH, R. VESNITCH. L'effort serbe (discours prononcés à la Sorbonne le 8 février 1917). — Ch. DUPUIS. La déclaration des droits et devoirs des Nations de l'Institut américain de droit international (les conférences panaméricaines tenues à Washington en 1889, à Mexico, 1901-1902, à Rio-de-Janeiro, 1906, et à Buenos-Ayres, 1910; constitution, à la suite de ces conférences, de l'Institut, le 12 octobre 1912; inauguration à Washington le 29 décembre 1915; sa déclaration des droits et devoirs des Nations adoptée le 6 janvier 1916). — Comte DE CALAN. Le recrutement régional des partis politiques de 1789 à 1914. Un pays de gauche : la Champagne (passe en revue les élections depuis 1789 jusqu'à 1914 et cherche à déterminer les nuances d'opinion en Seine-et-Marne, Ardennes, Aube, Marne et Haute-Marne; extrait d'un ouvrage en préparation concernant toute la France). — Maurice DEWAVRIN. La guerre européenne et le mouvement économique au Japon. — Louis LEGER. Les Roumains au service de l'Autriche (les Transylvains qui sont contraints de servir dans l'armée hongroise, d'après un livre d'Octavian Taslauanu). — E. G. Pangermanisme et social-démocrate (ces deux expressions ne constituent pas une antithèse; en réalité, dès 1898, Woltmann, en Allemagne, et, en 1905, Reimer en Autriche ont tenté de concilier en théorie et d'associer en pratique deux partis que les anciens socialistes considéraient comme irréductiblement hostiles). — Ch. BASTIDE. Rapprochements historiques (cite un passage du chroniqueur Henry Knighton sur la peste bubonique en Angleterre en 1348 et sur ses conséquences; veut voir là une analogie avec les événements actuels). = C.-rendus : Ouvrages sur la guerre

que nous avons signalés; à noter : *G. K. Chesterton*. Les crimes de l'Angleterre; trad. de *Ch. Grolleau* (œuvre d'un humaniste qui déconcerte parfois; mais cet humaniste est aussi un lyrique); *Hermann Fernau*. Durch!... zur Demokratie (œuvre d'un révolutionnaire allemand qui ne cache pas son drapeau); *S. Zurlinden*. Der Weltkrieg. Vorläufige Orientirung von einem schweizerischen Standpunkt aus; t. I (manque un peu d'unité, d'ordre et de méthode; mais ce démocrate suisse est bien plus perspicace que beaucoup de social-démocrates allemands).

17. — **Le Correspondant**. 1917, 10 avril. — MILES. Silhouettes de guerre. Les vaincus et les vainqueurs de la Révolution russe (néfaste influence exercée par la tsarine sur l'esprit de son époux, Nicolas II, depuis la naissance du grand-duc héritier et surtout depuis l'apparition à la cour de Raspoutine et consorts; portrait du prince Lvov, de MM. Rodzianko, Milioukov, Goutchkov et Kerensky). — Charles STIÉNON. La campagne d'Égypte. I. L'échec de l'attaque ottomane sur le canal de Suez. — Marcel DUPONT. En campagne. Impressions d'un officier de légère. IX. L'offensive d'Artois en septembre 1915. — Laurent D'ARCE. De Suse à Bagdad, par le désert des Beni Laam et le Tigre; fin. = 25 avril. Henry COCHIN. Le jubilé de Dante Alighieri et le saint-siège apostolique (explique pourquoi Dante a placé dans son *Enfer* tant de papes, ses contemporains. Ceux qui sont venus après ont pardonné au grand poète; le pape actuel, Benoît XV, se porte garant de l'orthodoxie de Dante et le réclame pour l'Église : « Noster Dantes. » C'est donc dans un enthousiasme unanime que sera célébré en 1921 le sixième centenaire de sa mort). — MILES. Silhouettes de guerre. M. Jules Renkin (le ministre belge des colonies; les Allemands chassés de l'Afrique orientale par l'effort commun des Anglais et des Belges; prise de Tabora le 19 septembre 1916). — Maurice BARRÈS. La fédération nationale d'assistance aux mutilés de terre et de mer. — Charles STIÉNON. La campagne d'Égypte. II. L'attaque des Senoussis et son échec (en 1916). — Jacques DE COUSSANGE. Les pays scandinaves, le blocus et la guerre. — Max TURMANN. Le Rhin libre (à propos d'un ouvrage que V.-S. Ruelens-Marlier vient de faire paraître sous ce titre). — Alexandre MASSERON. M. Benedetto Croce et la guerre. = 10 mai. MILES. Silhouettes de guerre. M. Bonar Law. — Alfred DUMAINE. Lady Blennerhassett; la dernière européenne (Lady Blennerhassett, qui vient de mourir, était une Allemande qui fut élevée au Sacré-Cœur de Paris et qui épousa un grand seigneur irlandais; elle vécut longtemps en Angleterre, puis finit par se retirer à Munich, sa patrie. Elle connut le monde diplomatique et ecclésiastique, Dœllinger et Newman, et composa, soit pour le grand public, soit pour les érudits, des biographies sur des grands personnages de la Grande-Bretagne : Marie Stuart et Newman, de la France : Jeanne d'Arc, Mme de Staël, Talleyrand, de l'Italie : G. d'Annunzio. Elle avait su se faire une âme européenne tout en restant très grande

dame). — Georges HERSENT. Problèmes d'après guerre. II. La réforme de l'éducation nationale. — A. F., lieutenant de vaisseau. Les marins à la tranchée de Calonne (émouvant tableau des prodiges accomplis par les canonniers de la marine chargés d'installer, de servir et de défendre l'artillerie lourde qui rendit de si grands services dans les Hauts de Meuse). — Chr. MARÉCHAL. La dévotion à la Vierge au commencement du XVIIe siècle (à propos du livre de M. Flachaire). = 25 mai. Sadi CARNOT. L'Internationale et la guerre de 1870 (l'Internationale a fomenté des troubles, des grèves qui ébranlèrent le pays et menacèrent la discipline dans l'armée en 1869 et en 1870; pendant les semaines qui ont précédé la déclaration de guerre, des grèves, en Alsace, ont entravé la mobilisation. Les documents utilisés par l'auteur avaient déjà été publiés par lui dans un volume paru en 1908 sous les auspices de l'état-major général de l'armée. Il laisse entendre que le gouvernement prussien favorisa ce mouvement et ce procédé n'a rien qui puisse nous étonner; il accuse aussi, mais sans le prouver, Karl Marx d'avoir été précisément dans cette circonstance un des agents de la Prusse). — MILES. Silhouettes de guerre. Le prince G. E. Lvov (détails précis et très intéressants sur l'organisation et le développement des Zemstvos qui, sans le vouloir, ont si puissamment contribué à la chute de l'ancien régime). — ***. L'avenir industriel de l'Angleterre. II. Après la guerre (la combinaison des politiques étrangère, commerciale et financière). — Marcel DUPONT. En campagne. Impressions d'un officier de légère. X. L'offensive d'Artois (émouvant). — E. BEAUPIN. Le saint-siège et la guerre. L'office provisoire d'informations en faveur des prisonniers de guerre. — Georges HERSENT. Problèmes d'après guerre. La réforme de l'éducation nationale; fin. — L. DE LANZAC DE LABORIE. Un projet de mariage du duc d'Orléans, 1836. Correspondance confidentielle et inédite de Thiers et du comte de Sainte-Aulaire, ambassadeur à Vienne; II (échec de la combinaison d'un mariage avec une archiduchesse d'Autriche; émotion produite par l'attentat d'Alibaud contre la vie du roi). — Paul GAULTIER. Le germanisme contre le christianisme (décroissance du sentiment chrétien en Allemagne depuis une trentaine d'années).

18. — Études. Revue fondée par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1917, 5 avril. — Pierre GUILLOUX. Saint Augustin et la guerre (série de passages tirés de ses œuvres; Augustin connaissait bien les guerres faites par Rome; à son époque, Alaric, en 410, s'empara de Rome; puis les barbares portèrent la guerre sur le sol de l'Afrique aux portes mêmes d'Hippone). — Joseph DE TONQUÉDEC. L'œuvre de Paul Claudel; II. — R. RISTELHUEBER. La France en Syrie au XVIIe siècle. François Picquet, consul de France à Alep, protecteur des Maronites, 1652-1661 (il était fils d'un banquier de Lyon, succéda, à vingt-cinq ans, à Bonnin dans le poste de consul, sa charité envers les Maronites, entra en 1661 dans les ordres et quitta la Syrie). — Jules LEBRETON.

Quelques publications sur la Belgique et la guerre (Jean Massart commandant de Gerlache, Maurice des Ombiaux, Emile Verhaeren). — Impressions de guerre. XLVII. Au bois des Caures avec le colonel Driant (21-22 février 1916). = C.-rendus : *J. de Saint-Léger*. Louis XVII dit Charles de Navarre (Mme de Saint-Léger qui vient de mourir a défendu jusqu'au bout la thèse que Mathurin Bruneau était le vrai Louis XVII). — Capitaine *Hassler*. Ma campagne au jour le jour, août 1914-décembre 1915 (belle œuvre). = 20 avril. Louis PERROY. Le drapeau de la France (le drapeau avec le Sacré-Cœur de Jésus). — Joseph DE TONQUÉDEC. L'œuvre de Paul Claudel; suite et fin. — Impressions de guerre. XLVIII. C. HEARTY. Un faible; la méditation du guetteur de nuit (Génermont-en-Santerre, novembre 1916). — Pierre GUILLOUX. Un historien de Bretagne : dom Alexis Lobineau (né à Rennes le 9 octobre 1667; mort à Saint-Jacut-de-la-Mer le 3 juin 1727; appréciation de son œuvre). — Louis JALABERT. L'odyssée d'un journaliste en pays ennemi (un Anglais qui signe « celui qui a dîné avec le Kaiser »). — Paul DUDON. Bulletin d'histoire religieuse : chez les protestants (signale le livre de Henri Cordey sur Edmond de Pressensé). = C.-rendu : Abbé *Marin*. Saint Nicolas, évêque de Myre (bon; la légende des trois enfants dans le saloir se trouve pour la première fois au XIIe siècle, chez Robert Wace). = 5 mai. Pierre MERTENS. La légende dorée en Chine. L'œuvre de la pitié francaise au Sen-Mou-Yeu (il s'agit d'une maison de Religieux auxiliaires à Changhaï : ouvroir, infirmerie, dispensaire). — Joseph GIRAUD. Les poèmes de la tranchée (de Louis Mercier). — Impressions de guerre. XLIX. Comment ils meurent; comment ils souffrent; comment elles veillent. — Yves DE LA BRIÈRE. Chronique du mouvement religieux (signale les deux premiers volumes consacrés par Charles Guillemant à l'évêque de Langres, Mgr Parisis, mort en 1866). = C.-rendus : Abbé *J. Grimault*. Ma paroisse de Saint-Jacques; 4 vol. (aux portes de Rennes; étudie les produits du territoire, donne de longues listes des anciennes familles). — *Ernest Jovy*. Un fils de Mme de Sablé, M. de Laval, évêque de La Rochelle, et Phelippes de La Brosse (vingt-deux lettres inédites adressées par l'évêque et le doyen du chapitre de La Rochelle à Mme de Sablé de 1662 à 1675; intéressante introduction).

19. — La Grande Revue. 1917, mars. — Robert HERRICK. Le choix de l'Amérique (explique pourquoi l'Amérique devait se rapprocher de l'Entente, leur idéal étant commun. Écrit avant la rupture des États-Unis avec l'Allemagne). — Albert MATHIEZ. La crise du sucre en 1792. — Étienne ANTONELLI. Le problème économique d'après guerre. I. Les idées et les tendances (nécessité d'organiser une entente économique entre les Alliés et aussi le commerce et l'industrie chez nous-mêmes. Cette organisation paraît actuellement devoir se faire sous la protection de l'État; mais aucun plan d'ensemble n'a encore été esquissé). — Dr ALBERT. L'Allemagne, les Neutres et

Nous. — R. DE MARMANDE. Le peuple au feu (intéressante étude sur ce que pensent les soldats du front; mais il n'a pas été permis à l'auteur de tout dire). = Avril. Grégoire ALEXINSKY. Les paysans russes et la guerre. — Henri MAYER. Science française et science allemande (expose, d'après Victor Bérard, la manière et les procédés de Wolf, le critique de l'œuvre homérique). — Étienne ANTONELLI. Le problème économique d'après-guerre. II. L'action projetée et l'action nécessaire.

20. — Mercure de France. 1917, 1er avril. — W. H. FRIEDEL. Le rôle politique des universités allemandes (surtout depuis 1871. De la propagande dirigée par Ed. Meyer et Wilamowitz-Mœllendorf; ceux qui ne partagent pas leurs idées se taisent, excepté un, le prof. Fœrster, de Munich, qui a eu le courage de condamner publiquement, en Allemagne même, le dogme du patriotisme prussien que Bismarck et le gouvernement de Berlin ont exploité pour consolider l'empire à l'aide de la puissance militaire et de l'enseignement universitaire). — Henry VIOLLET. Les fronts d'Asie (décrit la situation anarchique de la Perse qui a permis l'invasion de ce pays par les Turcs et mis en échec les Russes maîtres de l'Arménie. Néfaste influence des menées allemandes en Asie Mineure). — Albert ERLANDE. En campagne avec la légion étrangère; suite. 1re partie : le bataillon se forme, ch. IV. 2e partie : aux tranchées, en Champagne ; suite le 16 avril et le 1er mai. = 16 avril. J. W. BIENSTOCK. La Russie nouvelle (comment fut préparée la Révolution russe; publie deux lettres de Goutchkoff, ancien président de la Douma, au général Alexéieff, chef du grand état-major général, où sont exposées les preuves de l'incurie et de la mauvaise gestion dont certains ministres se sont rendus coupables. De l'influence néfaste exercée par des favoris, tels que le moine sadique Raspoutine, le voyant Mitia Koliaba, le traître Miassoiédoff, le séduisant Protopopoff, qui défendait avec chaleur le patriotisme de l'impératrice et de la cour et qui, après avoir charmé Paris, allait à Stockholm causer avec l'ambassade allemande. De quelques chefs du nouveau gouvernement : Milioukof, Lvov, etc.). — André DUBOSQ. Nos alliés italiens (quelques considérations sur la politique italienne dans l'Adriatique et l'Orient; de la nécessité pour la France et l'Italie de rester unies pour régler de bon accord ces questions sur les bases de la justice et de la sagesse). — Louis BRESSE. Le vrai Ferdinand (biographie, caractère et politique du tsar des Bulgares, petit-fils du roi des Français, Louis-Philippe Ier). = 1er mai. René LOTE. Des causes économiques et intellectuelles. Réflexions sur la guerre (article fort et courageux; montre ce qu'il y a d'enviable dans la « culture » allemande et combien nous devons tendre tous nos efforts pour comprendre les causes des succès remportés en quarante ans par les Allemands, pour faire comme eux et, si possible, mieux qu'eux). — Louis BRESSE. Le vrai Ferdinand (félonie du roi qui trahit successivement ses alliés, sans inspirer la moindre confiance à ses sujets

bulgares. « Ferdinand de Cobourg est en train de méditer la leçon qui se dégage des événements. Son destin est fixé et en même temps celui de sa dynastie; il avait tout prévu, hormis la possibilité d'une alliance des peuples contre les trônes »). = 16 mai. J.-H. Rosny jeune. La moralité publique en France et en Allemagne avant la bataille de la Marne. Imité de Tacite (la victoire de la Marne sera « le rachat de la France, payant de sa chair et de son sang le long oubli de sa destinée supérieure. A partir de cette victoire, l'Allemagne retombe lourdement de son rêve d'hégémonie; elle devient la force grossière vaincue par une faiblesse intéressante »). — Pierre Lasserre. Le sentiment religieux au XVIIe siècle (à propos de l'Histoire littéraire du sentiment religieux commencée par Henri Brémond). — Paul Louis. La cassure de la social-démocratie allemande, de la conférence minoritaire au congrès de Gotha, janvier et février 1917. — J. Perdriel-Vaissière. Rupert Brooke, le premier mort des Dardanelles (d'après le journal de bord du commandant du *Duguay-Trouin*). — Albert Erlande. En campagne avec la légion étrangère; suite, 3e partie : attaques en Artois.

21. — Revue chrétienne. 1917, février-mars. — Boberley. Les idées de Quinet et de Michelet sur la religion; 4e article. II. Edgar Quinet; sa pratique religieuse (Quinet, fils d'une mère calviniste et d'un père catholique, mais libre-penseur, reçut le baptême catholique et fit sa première communion; les idées libérales dans lesquelles il avait été élevé l'amenèrent à s'éloigner du catholicisme dès le début de son premier séjour à Paris ; la virulente polémique de Louis Veuillot contre l'Université le rejeta définitivement vers le parti hostile au clergé, surtout aux Jésuites. A la mort de sa mère, 7 février 1847, il refusa toute cérémonie religieuse et prononça sur sa tombe des paroles qu'un pasteur protestant n'eût pas désavouées. Lorsqu'il épousa en juillet 1852 Hermione Asaky, veuve du prince roumain Mourouzi, les mariés reçurent la consécration religieuse à une chapelle évangélique. Il n'y eut cependant pas de conversion et, malgré ses opinions qui le rapprochaient du protestantisme, Quinet resta libre de toute confession. Ceci l'éloigna de la plupart de ses amis politiques; Michelet lui reprochait de « garder » le christianisme que, pour sa part, il « supprimait »). — John Viénot. Un honnête homme sous le Directoire : La Revellière-Lépeaux. Chap. IV : La Revellière à la Constituante. — Charles Ballande. Extraits de ses lettres; suite (toujours en mer, du 11 avril 1915 au 23 avril; il périt quelques jours plus tard dans le naufrage du *Gambetta* torpillé dans la mer Tyrrhénienne). — Henry Dartigue. Paul Stapfer. I. Sa famille et sa carrière. — Gaston Bonet-Maury. Raspoutine. = Avril-mai. R.-G. Lévy. L'effort anglais. — Henry Dartigue. Paul Stapfer. II. Le critique.

22. — La Revue de Paris. 1917, 1er avril. — Y. L'odyssée d'un

transport torpillé; II (récits drôlement contés et toujours instructifs). — Hector BERLIOZ. Lettres : le musicien errant, 1847-1854, publ. par Julien TIERSOT; suite le 15 avril. — Gabriel MILLET. Les Zemstvos à la veille de la Révolution. — Albert MATHIEZ. La mobilisation générale en l'an II. — Auguste GAUVAIN. Encerclement et hégémonie (réplique au factum asséné par Schiemann sur l'auteur anonyme de *J'accuse!* Montre que, si les Allemands ont voulu la guerre, c'est dans la certitude qu'elle leur donnerait l'hégémonie. Il est bien inutile alors de discuter sur la question de savoir si elle était défensive, préventive, comme le fait Henri Finke, et jusqu'à quel point elle était légitime. L'intention est claire et cela seul importe). — Jos. REINACH. A propos de cartes allemandes (on a saisi sur des cadavres ou des prisonniers allemands des cartes qui révèlent le plan de l'attaque brusquée par la Belgique et par notre Nord-Est jusqu'à la mise hors de combat de nos armées; Paris n'y figure point; c'est donc que, suivant les idées de Moltke, les Allemands voulaient d'abord détruire nos armées et seulement après revenir sur Paris). = 15 avril. Robert HERRICK. Le président Wilson et le pacifisme américain. — Commandant WEIL. Noble conduite d'une reine détrônée (montre les efforts accomplis par la comtesse de Hartz, ex-reine de Westphalie, en 1815, pour obtenir d'être réunie à son mari et de partager sa demi-captivité à Gœppingen). — Georges LACHAPELLE. L'emprunt de la victoire en Angleterre. = 1er mai. Marc HENRY. Villes et paysages d'outre-Rhin. I : Hambourg, Brême, Lübeck. — Paul VERRIER. Le Slesvig (son histoire; son annexion à la Prusse en 1866; son organisation actuelle; sa résistance inlassable à toutes les tentatives de germanisation; oppression dont il souffre, surtout depuis 1897 : « Pas un Allemand, à part quelques socialistes, ne demande le retour du Slesvig danois au Danemark »; il faudra pourtant bien que justice lui soit rendue). — A.-Fr. LEGENDRE. Notre action économique en Indo-Chine. — Auguste GAUVAIN. La Révolution russe et la démocratie (explique les causes de la Révolution et montre l'importance des forces morales qui ont abouti au triomphe de la démocratie dans l'empire des tsars. D'autre part, ce triomphe s'est produit à temps pour libérer la conscience du Président des États-Unis : « M. Wilson s'est constitué le champion de la démocratie et du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes; il est heureux d'avoir enfin pu mettre d'accord ses actes et ses paroles »). — A propos de l' « Odyssée d'un transport torpillé » (la troisième partie de cet article est ajournée par la Censure; cependant les lettres dont elle défend la publication ne différaient pas de celles qu'elle a tolérées dans les numéros des 15 mars et 1er avril et qui répètent toutes les mêmes plaintes : manque de télégraphie sans fil, absence d'escadrilles de protection, gaspillage d'efforts et d'argent...). = 15 mai. G. FERRERO. La folie de l'illimité. Le grand problème du monde moderne. — V. LEBEDEV. Un socialiste russe à l'armée française : Étienne Nikolaevitch Sletov. — L. HOULLEVIGUE.

Les étudiants étrangers dans nos universités. — H. ROSNOBLET. Gens d'Alsace. — L. BATIFFOL. Lectures du temps de guerre à la Bibliothèque nationale (de l'influence exercée par la guerre sur les genres de lectures qui ont le plus de faveur. L'auteur, qui étudie ainsi les goûts du public, aurait pu s'enquérir en outre si le public est mieux servi qu'auparavant et s'il lui est plus facile de travailler dans le bruit des conversations particulières qui sont un des fléaux de notre grande Bibliothèque). — Y.-M. G. L'Irlande dans la crise européenne.

23. — Revue des Deux Mondes. 1917, 1er avril. — Marcelle TINAYRE. Un été à Salonique, avril-septembre 1916; II. — René STOURM. Paul Leroy-Beaulieu. — UNE BRUXELLOISE. La vie à Bruxelles sous le joug allemand, août 1914-octobre 1916 (notes curieuses, amusantes, affligeantes d'un témoin). — Adrien MITHOUARD. Apologie pour les Parisiens (en raison de leur attitude ferme, sans fanfaronnade, depuis le début des hostilités). — Charles STIÉNON. L'effondrement colonial de l'Allemagne. La conquête par les Anglo-Belges de l'Afrique orientale allemande (important). = 15 avril. Frédéric MASSON. L'énigme de Sainte-Hélène (l'isolement dans lequel est plongé l'empereur dans les dernières années de sa captivité est l'œuvre du cardinal Fesch; asservi aux individus qui exploitent sa crédulité, celui-ci refuse d'admettre aucune nouvelle arrivant du dehors et supprime toute correspondance de l'empereur avec sa famille). — Colette YVER. Rouen pendant la guerre. — Édouard SCHURÉ. L'épopée serbe dans ses chants héroïques. II. La légende de Marko; la résurrection de l'âme serbe. — Victor GIRAUD. Les derniers livres d'Émile Faguet. — Jacques BAINVILLE. Comment est née la Révolution russe. — Émile HOVELAQUE. Les écrivains américains et la guerre (les chroniqueurs, les romanciers, les philosophes). — T. DE WYZEWA. La religion du « dieu allemand » (d'après les sermons de guerre du pasteur Karl Kœnig, les Dévotions de guerre du Dr J. Rump, la Passion de l'Allemagne du Dr Preuss, Hurrah et Alleluia du prof. J. P. Bang). = 1er mai. Pierre KHORAT. Propos d'un combattant. La guerre en Macédoine (marche vers Florina; comment les Bulgares, après s'être retirés habilement, organisent une opiniâtre résistance dans les lignes de Kenali; entrée des troupes alliées à Monastir le 19 novembre 1916 et arrêt des opérations par suite de la faiblesse numérique de l'armée victorieuse. Comment cette armée a su s'adapter aux nécessités d'un pays sans ressources et sans routes). — G. LENÔTRE. Rêveries d'après guerre sur des thèmes anciens. I. Au printemps de nos bisaïeules (anecdotes et tableautins sur la vie en France à la fin de l'Ancien régime et au début du nouveau). — H. WELSCHINGER. Le prince de Bülow et la politique allemande (d'après la nouvelle édition de la *Politique allemande;* livre publié d'abord en 1914, avant la guerre, dont il prédisait les buts de conquête, puis remanié en 1916, après l'échec de tant d'orgueilleuses conceptions.

La comparaison des deux éditions, séparées par de si prodigieux événements, est instructive). — Louis HACHETTE. L'avenir du livre français (de l'organisation nécessaire préconisée par le Congrès du livre pour permettre à la librairie française de lutter contre la librairie allemande. On ne parle ici que des moyens matériels, comme si le livre n'était qu'un article de commerce). — Germain LEFÈVRE-PONTALIS. Un crime allemand. La destruction de Coucy (oui, ils ont détruit Coucy comme ils détruisent Reims. Aucun peuple n'avait encore possédé à ce point le génie de la destruction. *Deutschland über alles!*). — Henri LORIN. Ce que les colonies ont fait pour la France (depuis la déclaration de guerre. Les sujets français d'outre-mer ont contribué à la défense armée de la métropole en lui fournissant au moins 280,000 hommes, dont beaucoup enrôlés dans des corps d'élite). — André BEAUNIER. Les tribulations d'Homère (à propos de l'étude critique de Victor Bérard sur les prolégomènes de F. A. Wolf. Cette fois, M. Beaunier ne parle plus de l'érudition avec son dédain coutumier; est-ce parce qu'elle a conduit V. Bérard à dénoncer « un mensonge allemand »?). = 15 mai. Henry BORDEAUX. Les captifs délivrés : Douaumont-Vaux, 21 octobre-3 novembre 1916 (exposé précis et documenté aux sources mêmes de l'état-major des opérations qui aboutirent à la reprise de ces deux forteresses. Un peu trop de recherche dans l'expression; les faits tout nus ont un accent si héroïque que la littérature vient ici en affaiblir la grandeur). — G. LENÔTRE. Rêveries d'après-guerre sur des thèmes anciens. II. La douceur de vivre (témoignages de voyageurs étrangers sur la facilité de la vie en France avant la Révolution). — Baron Jehan DE WITTE. Les entretiens du comte Czernin, d'après le *Livre rouge* austro-hongrois, 22 juillet 1914-27 août 1916 (analyse la brochure intitulée le *Livre rouge austro-hongrois sur les affaires roumaines* qui contient la correspondance échangée entre le Ballplatz et le comte Czernin, alors ambassadeur de l'Autriche-Hongrie à Bucarest; il s'agit donc des entretiens que le comte eut avec les chefs du gouvernement et de l'opinion publique en Roumanie. Ils sont du plus haut intérêt, car le comte Czernin était très exactement renseigné sur ce qui se passait à la cour et dans les conseils du gouvernement et il voyait nettement, sous la pression de l'opinion publique, la Roumanie s'acheminer vers la rupture avec les empires du Centre). — Marylie MARKOVITCH. Une semaine de révolution à Petrograd (l'auteur raconte ce qu'elle a vu et ce qui lui a été rapporté de certain sur la révolution qui a éclaté à Petrograd en février dernier; il y eut une semaine de sanglants combats entre les insurgés et la police. Le peuple était tout entier pour la cause de la révolution, rendue inévitable par les fautes, les scandales et les crimes du tsarisme).

24. — Revue politique et littéraire (Revue bleue). 1916, 30 septembre-7 octobre. — H. WELSCHINGER. La démission de M. Thiers, 24 mai 1873 (d'après des souvenirs personnels et les papiers

inédits de Thiers lui-même; fin le 14-21 octobre). — J. ALAZARD. L'union franco-italienne, base de la lutte contre l'impérialisme germanique. — Paul LOUIS. La crise hongroise et sa portée (cette crise n'empêchera nullement la Hongrie de rester alliée de l'Allemagne; elle lui est rivée comme l'esclave à sa chaîne). — Félix ASNAOUROW. Un facteur important de la civilisation victorieuse (c'est la connaissance de la langue russe; il importe d'en intensifier l'enseignement dans nos lycées). — L. DE LANGALERIE. Athènes et son peuple. = 14-21 octobre. Paul LOUIS. Que veut l'Allemagne? (commente le discours prononcé par le chancelier le 28 septembre 1916). — Fr. MACLER. Arménie et Russie (marque l'importance, pour l'avenir du peuple arménien, de la tournée de conférences faite par le poète russe Brussov au Caucase). = 28 octobre-4 novembre. IMBART DE LA TOUR. Jeanne d'Arc dans la fiction et dans l'histoire (conférence faite à l'Athénée de Madrid le 5 mai 1916; fin le 11-18 novembre). — Paul LOUIS. Discorde et confusion en Allemagne (elles sont encore plus grandes depuis le discours du chancelier du 28 septembre). — G. BIANQUIS. L'Allemagne d'avant-guerre. Un manifeste du parti du Kronprinz (celui de *Paul Liman* : Der Kronprinz. Gedanken über Deutschlands Zukunft). = 11-18 novembre. G. BLONDEL. L'organisation allemande et le problème alimentaire. — Paul LOUIS. La dictature en Autriche. — Paul GAULTIER. L'obstination serbe (d'après H. Barby, L. Thomson, le colonel Angell, Léo d'Orfer). — G. BIANQUIS. L'Allemagne d'avant-guerre. Un manifeste du parti du Kronprinz; fin (l'ouvrage de Paul Liman, qui s'adressait au prince impérial comme au chef du parti militaire au moment où l'empereur lui-même paraissait répugner à faire la guerre, a peut-être contribué, par réaction, à pousser Guillaume II dans le parti des pangermanistes les plus résolus). = 25 novembre, 2-9 décembre. Henri CHARDON. Études sur l'organisation de la République (premier point : il faut organiser fortement la police; suite le 16-23 décembre). — Gustave LE BON. L'évolution des idées religieuses et philosophiques (étudie les influences religieuses pendant la guerre et l'évolution nouvelle de la pensée philosophique). — Gaston CHOISY. Le dogme du silence chez les Allemands. — Paul LOUIS. La réélection de M. Wilson (« je suis de ceux qui tiennent la réélection de M. Wilson pour un événement heureux »). — Félix SARTIAUX. Kant et la guerre européenne (Kant a condamné la guerre ; mais la paix n'était pour lui qu'une idée « métaphysiquement sublime » et, d'autre part, on trouve chez lui des arguments pour justifier la guerre et le droit de punir que s'arrogent les Allemands en campagne). = 16-23 décembre. C. JULLIAN. La place de la guerre actuelle dans l'histoire générale. Empire et patrie (leçon d'ouverture du cours professé au Collège de France). — André TUDESQ. Les Italiens et l'Orient (la politique des Italiens en Orient ne doit pas et ne peut pas rencontrer en France de mauvaise volonté. Les deux pays peuvent et doivent s'entendre pour élever les

populations qu'ils soumettront « jusqu'à leur civilisation commune et par des procédés analogues »). — Paul LOUIS. Le changement de règne autrichien. — E. LÉMONON. Le ministère Lloyd George.

25. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances. 1916, septembre-octobre. — Dr CAPITAN. Le couteau de pierre à sacrifices humains de l'ancien Mexique dans deux livres du XVIIe siècle; comparaison avec deux pièces originales (le volume de Liceti paru à Padoue en 1634, celui de Zimmermann à Dresde en 1687; il s'agit d'un couteau de pierre avec un manche de bois représentant une figure humaine; on trouve deux instruments analogues, l'un parmi les objets mexicains du British Museum, l'autre au musée Kircher à Rome). — A. MORET. L'administration locale sous l'ancien empire égyptien (il s'agit des « saron », représentant l'administration locale et coexistant avec les administrateurs royaux du nome). — Franz CUMONT. Deux milliaires de Septime-Sévère (ils appartiennent à la route qui de Berée se dirigeait vers l'Euphrate par Batné et Hiérapolis; cette route fut construite en l'an 197). — Félix MOURET. Notes sur les fouilles d'Ensérune, près de Béziers (nécropole où les poteries dites ibériques, à décor géométrique, voisinent avec des vases grecs du IVe siècle; description de quelques-uns de ces vases et énumération des objets trouvés). — Louis LEGER. L'étymologie des mots « obus » et « obusier » (de l'allemand « haubitze », qui lui-même provient du tchèque). — SEYMOUR DE RICCI. Une inscription grecque d'Égypte (veut y trouver le chiffre 6,470 et y voit une preuve de l'existence en Égypte, en dehors de Naukratis et de Ptolemaïs, de cités à constitution hellénique). — H. HÉRON DE VILLEFOSSE. Deux inscriptions chrétiennes trouvées à Carthage (l'une date de 438 de notre ère). — Paul DURRIEU. Jean de Meun et l'Italie (il semble bien que Jean de Meun figure en un acte notarié daté de Bologne, juillet 1269; il aurait donc été dans sa jeunesse étudiant à la célèbre Université; aussi bien dans son œuvre se trouvent de fréquentes mentions de personnages qui ont vécu en Italie). — Dr CAPITAN. Six nouveaux gisements préhistoriques dans l'Azaouad et dans la région du Haut-Sénégal (l'Azaouad est près de Tombouctou; pierres taillées du type acheuléen; mais aussi types différents prouvant l'existence de populations variées). — Jules FORMIGÉ. Observations sur le théâtre romain d'Orange (quelques détails techniques). = Novembre. E. POTTIER et Salomon REINACH. Rapport sur les fouilles d'Ensérune, près de Béziers (sont allés voir sur place les fouilles de F. Mouret; divisent les vases funéraires en quatre catégories : vases grecs de fabrication attique, vases campaniens, vases dits ibériques, vases indigènes). — Louis LEGER. La bataille de Kossovo et la chute de l'Empire serbe (juin 1389; éloquente lecture faite à la séance publique). — Gaston MASPERO. Notice sur la vie et les travaux de Michel Bréal (lue en séance publique par M. R. Cagnat).

26. — Académie des sciences morales et politiques. Comptes-

rendus des séances et travaux. 1917, avril. — A. CHUQUET. Les Prussiens et le musée du Louvre en 1815 (cf. *Rev. histor.*, t. CXXIV, p. 405). — Eug. D'EICHTHAL. George Sand et le prince de Talleyrand (George Sand visita le 28 septembre 1834 le château de Valençay dont la duchesse de Dino lui fit les honneurs; le 15 octobre 1834, Sand fit paraître dans la *Revue des Deux Mondes* un portrait de Talleyrand « d'un parfait idéal de laideur », écrit Sainte-Beuve; Talleyrand répondit en quelque manière, en prononçant, le 3 mars 1838, en une séance de l'Académie des sciences morales, l'éloge du comte Reinhard et en y retraçant le portrait idéal d'un ministre des Affaires étrangères; il mourut quelques semaines plus tard, réconcilié avec l'Église par les soins de l'abbé Dupanloup). — Charles BENOIST. Rapport sur les causes économiques, morales et sociales de la diminution de la natalité; le passage de la Normandie à la Bretagne (arrondissement de Fougères). — Jacques FLACH. Revendication contre l'Allemagne du poème de Gauthier d'Aquitaine (cf. *Rev. histor.*, t. CXXIII, p. 394). = Mai. André WEISS. Notice sur la vie et les travaux de M. A. Esmein. — A. CHUQUET. Verdun en 1792 (reddition de la ville le 2 septembre 1792; « les Verdunois avaient eu peur du bombardement; mais on aurait tort de croire qu'ils accueillirent le vainqueur avec enthousiasme. S'ils arborèrent la cocarde blanche, ce fut sur l'ordre du vainqueur, qui traita Verdun en ville conquise et l'écrasa de réquisitions...; des dames et des demoiselles allèrent voir le camp prussien, aucune ne harangua Frédéric-Guillaume et ne lui offrit des dragées »). — Eug. D'EICHTHAL. Souvenirs d'une ex-saint-simonienne (Mme Bazard, lettres adressées par elle de Sainte-Périne en 1864 et 1865 au père de M. d'Eichthal). — Charles DUPUIS. Une déclaration américaine des droits et devoirs des nations (celle qui a été adoptée, le 6 janvier 1916, par l'Institut américain de droit international, fondé en 1912; cf. *supra*, p. 406).

27. — L'Anjou historique. 1917, janvier-février. — Les évêques d'Angers jusqu'au XIIIe siècle (d'après le manuscrit de Pocquet de Livonnière). — Un incident à l'Académie d'Angers, 1696 (placet adressé par les académiciens à Louis XIV pour qu'on empêchât la construction d'un lavoir près du local de leurs séances). — Une mission à Saint-Maurille d'Angers, 1738 (d'après le coutumier du séminaire). — Réception du portrait de « Monsieur » à Angers, 1775 (le comte de Provence avait reçu en apanage le duché d'Anjou; compte-rendu des fêtes célébrées à l'occasion de cette réception d'après le registre des délibérations de la municipalité). — Le clergé de Chaudefonds sous la Révolution (biographie des curés, vicaires et chapelains). — Situation lamentable du district d'Angers en 1794 (lettre des directeurs du district au Comité de salut public, 12 août, et autres documents). — Pourquoi les magistrats angevins demandaient une école de droit, 1803 (texte d'une pétition adressée au Premier Consul par le

tribunal d'appel d'Angers). — La conjuration de Pichegru et les Angevins, 1804 (fêtes célébrées à Angers lors de la découverte de la conjuration, d'après les *Affiches d'Angers*). — Un crime à Montreuil-Bellay, 1806 (affaire d'empoisonnement). — Installation du lycée d'Angers (le 10 novembre 1806 eut lieu l'inauguration dans la chapelle de Saint-Joseph). — Une visite à l'abbaye de Bellefontaine, 1845 (par l'historien breton Pître-Chevalier; extrait du *Musée des familles*). — Nomination de l'abbé Freppel à l'évêché d'Angers (à la fin de 1869). = Mars-avril. Le présidial d'Angers (notice empruntée à Pocquet de Livonnière, dans ses *Arrêts célèbres* publiés en 1725). — Les Missions à Saumur avant la Révolution (extrait d'une relation contemporaine sur la mission prêchée par le P. Honoré de Cannes, capucin, en 1684; autres missions en 1728 et 1747). — Installation du gouverneur des Ponts-de-Cé, 1747 (le sieur de Goyon). — Une nomination ecclésiastique au XVIIIe siècle (contestation à propos du doyenné de la collégiale de Saint-Pierre d'Angers, en 1755-1756). — Mme Révellière, de Cholet, fusillée au Champ-des-Martyrs d'Angers, le 1er février 1794 (173 femmes furent fusillées ce jour). — La Vendée angevine en octobre 1797 (après le coup d'État de fructidor, rapport du général Vidalot-Dusirat). — Un agent secret de l'Empereur en Maine-et-Loire, 1805 (le général de brigade Lacour). — Le fondateur de la Trappe de Bellefontaine (le P. Urbain Guillet, d'après une vie manuscrite par le P. Romuald). — La conspiration Berton à Saumur (le général Berton fut condamné à mort le 12 septembre 1822 par la cour d'assises de Poitiers et exécuté le 5 octobre). — Établissement des Jésuites à Angers (en 1839, ils y établirent une résidence; en 1841, ils l'installèrent près de la butte du Pélican; liste des supérieurs). — Le général de Lamoricière et le comte de Quatrebarbes (communication faite par le second sur le premier à la Société des arts d'Angers en 1866). — Journal d'un Angevin pendant la guerre de 1870 (M. Dervieux, plus tard économe des hospices). — Installation de Mgr Rumeau, évêque d'Angers (27 février 1899). = Mai-juin. Fondation de l'abbaye du Ronceray à Angers, 1028 (traduction de l'acte de fondation). — Claude Pocquet de Livonnière, 1651-1726 (biographie empruntée aux *Mémoires* du P. Niceron). — Henri Arnauld, évêque d'Angers, et l'affaire des réguliers (en 1654, cet évêque interdit aux réguliers l'usage de plusieurs de leurs privilèges; il en résulta une querelle à laquelle mit fin en 1659 une bulle du pape Alexandre VII). — Une chronique angevine (elle est due à Denys Chevallier, curé de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé; extraits de cette chronique de 1709 à 1723). — Le « sacre » d'Angers, 1768 (ordonnance de police sur la procession du Très-Saint-Sacrement). — Les administrateurs du département de Maine-et-Loire et les prêtres insermentés, 1791-1792 (arrêtés pris contre eux par le Conseil général et le Directoire du département). — En 1809. Pourquoi les Angevins demandaient quatre Facultés (lettre envoyée au grand maître de l'Université par le maire d'Angers, M. de La Bes-

nardière, et M. Ducloux, député de Maine-et-Loire. Napoléon accorda le 10 mars 1809 à Angers une Académie comprenant Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne; mais les Facultés ne furent pas créées). — Les fêtes vendéennes sous la Restauration (services funèbres, inaugurations de monuments en l'honneur des chefs vendéens; distributions d'armes d'honneur à des Vendéens; voyages de princes; baptêmes de cloches de 1814 à 1829).

28. — Archives historiques du département de la Gironde. Tome XLV, 1910. — Georges MILLARDET. Chartes gasconnes; régions du Marsan, de la Chalosse, de l'Albret et régions limitrophes (recueil constitué uniquement pour servir à l'étude de la langue vulgaire en Gascogne, du XIIIe au XVIe siècle; mais la plupart des chartes présentent aussi un intérêt historique. Notons par exemple le testament de Pierre Amanieu, captal de Buch, du 21 mai 1300, et une ordonnance de police prise par les jurats et le conseil de Saint-Sever en 1480. Avec un glossaire des mots gascons). — H. PATRY. Arrêts du Parlement de Guienne concernant l'histoire des débuts de la Réforme dans le ressort de ce Parlement, 1552-1554. — E. CORBINEAU. Documents sur l'époque révolutionnaire à Libourne, provenant des registres de délibérations des Sociétés des Amis de la Constitution et de la Société des Sans-Culottes de Libourne. — NICOLAÏ. Documents sur la fortune privée au XVIIIe siècle (frais d'éducation du jeune marquis de La Tresne, fils du premier président de La Tresne, au collège Louis-le-Grand à Paris, 1703-1706. Notes payées pour les obsèques du premier président de La Tresne, 1703. État des dépenses faites à l'occasion des obsèques de M. le président Lalanne, 1712. Menu d'un dîner offert par M. le président de La Tresne, 1700. Prix de vins en barriques et en bouteilles, 1706-1802. Comptes d'administration de Haut-Brion, 1772-1774). — CHAULIAC. Documents divers (instruction aux chanoines de Saint-Émilion, concernant l'emploi des lettres grecques pour représenter les nombres, XIIe siècle; contrat de mariage de Jeanne de Béarn, fille naturelle de Gaston de Foix, avec Raimond Amanieu Andron de Lansac, chevalier, 2 août 1450. Dénombrement en faveur de Gaston de Foix, captal de Buch, comte de Benauge, 29 décembre 1510. État de « l'établissement, fondation et revenu » du collège des Jésuites de Bordeaux, 1668. Délibération de la Chambre de commerce concernant l'examen d'un courtier royal récipiendaire, 10 avril 1736, etc.). = Tome XLVI, 1911. Paul CARAMAN. Procès entre les frères mineurs de l'Observance et les frères prêcheurs de Bordeaux, avril-septembre 1489. — Pierre HARLÉ. Registre du clerc de ville de Bordeaux, XVIe siècle (ce registre contient de nombreux sommaires d'arrêts du Parlement ou de lettres patentes intéressant les affaires de la ville, des listes de membres du Parlement, des notes personnelles de Richard Pichon, « clerc de ville » de 1551 à 1603). — Extraits des registres de la Jurade de 1520 à 1537. — Alfred LEROUX. Documents concernant diverses chapelles de la palu de Bordeaux (vingt-six numé-

ros du XVIIe et du XVIIIe siècle). = Tome XLVII, 1912. Documents d'époque et de nature très dissemblables (à noter un mémoire sur les réparations à faire au palais de l'Ombrière pour y installer les greffes et les archives, 9 décembre 1669; une relation sur l'incendie de ce palais le 1er février 1704; le « Catalogue pour la circonscription des paroisses de la ville et des faubourgs de Bordeaux », février 1791; deux inventaires des meubles de l'abbaye de Sainte-Croix, 12 novembre 1455 et mai 1467; des documents concernant la Château-Trompette, 1602-1694; des lettres sur le cérémonial à observer pour recevoir le roi d'Espagne, 1700, etc.). = Tome XLVIII, 1913. Abbé BELLET. Documents statistiques sur la généralité de Bordeaux, 1730-1732; communiqués et transcrits par P. CARAMAN. — Documents relatifs à des travaux d'édilité et en particulier à la formation de la place royale, travaux dont la direction avait été donnée par le roi à l'architecte Gabriel, 1728-1738. — Alfred LEROUX. Statuts divers concernant la communauté des prêtres bénéficiers de Saint-Michel de Bordeaux, 1559-1774. Vidimus des privilèges accordés par Henri II, roi d'Angleterre, à l'abbaye de la Sauve, 13 décembre 1156; d'après un vidimus de 1281. = Tome XLIX, 1914. Paul CARAMAN. Actes de l'archevêché de Bordeaux sous le cardinal François de Sourdis, par son ancien secrétaire, le chanoine Jean Bertheau, 1601-1607 (important pour la biographie de ce cardinal). — Alfred LEROUX. Chartes de l'abbaye de la Sauve antérieures au XIIIe siècle. — Documents divers, parmi lesquels : le testament de Mathe de La Roqua, femme de Jean Colom, bourgeois de Bordeaux, 2 juillet 1334; un inventaire des biens meubles d'Eymeric de Caumont, seigneur de Lauzun, chanoine de Saint-André et de Saint-Seurin, XVe siècle; un rapport de la chevauchée de Pierre Faure, sieur de La Mote, juge criminel en la sénéchaussée de Périgord, contre les huguenots réfugiés à Mussidan et aux environs, août 1562; les « Souvenirs » de FERRÈRE, 12 mars-15 avril 1814, communiqués par J. BARENNES (sur la réception faite aux troupes anglaises à Bordeaux. Ferrère, avocat au barreau de cette ville, fut directement mêlé à ces événements. Il mourut, l'année suivante, en 1815). = Tome L, 1915. Paul COURTEAULT et Camille JULLIAN. Henri Barckhausen (longue et instructive notice nécrologique; la bibliographie compte 131 numéros). — R. BROUILLARD. Pierre Harlé (notice nécrologique sur un jeune érudit bordelais, mort pour la France, le 8 avril 1915, à l'âge de trente ans). — Registre de la comptablie de Bordeaux, 1482-1483, transcrit par G. DUCAUNNÈS-DUVAL (contient beaucoup de renseignements précieux, en particulier sur le commerce des vins et sur les relations maritimes de Bordeaux avec les ports d'Espagne, de Bretagne et d'Angleterre. Le port de *Saunye*, qui est souvent mentionné, a été identifié à tort avec Swansea; c'est Sandwich, et le mot aurait dû être écrit Sanuye; il aurait fallu de même écrire Plemue et non *Plemne*, qui est Plymouth, Dartemue et

non *Dartemne*, qui est Dartmouth, ainsi qu'on l'a dit à la table. Le *Belduc* de la page 125 doit être le Pouldu dans le Finistère. A noter par ailleurs les sommes dépensées sous la désignation de « fraiz de justice » pour diverses exécutions faites par le bourreau de Bordeaux, page 151). — Alfred LEROUX. Statuts et règlements des confréries de Bordeaux, XIVe-XVIIe siècles (1° Statuts et ordonnances de la confrérie de Notre-Dame d'août, en l'église de Puy-Paulin, 1357, retouchés en 1603. 2° Statuts de la confrérie de Saint-Vincent en l'église de Saint-Nicolas de Graves, XIVe-XVe siècles. 3° Livre de la « Confrairie des maistres compaignons cousturiers en l'église des Carmes de Bordeaux, 1444. 4° « Statuts politiques des sergents de bande de la ville de Bordeaux, pour leur confrérie instituée en l'honneur de saint Louis, roy de France, dans le couvent des Cordeliers ». Le nombre de ces « sergents de bande est fixé à 114, destinés pour le service de 38 compagnies bourgeoises, qui ont 3 sergents par compagnie ». 5° Statuts de la confrérie des cordiers, 1625. 6° Statuts de la confrérie de Notre-Dame des Bonnes-Nouvelles, 1627. 7° Statuts de la confrérie de Notre-Dame des Agonisants, dans l'église de Saint-Éloi, 1645. 8° Statuts de la confrérie « érigée en l'honneur de la Sainte-Famille de Jésus-Christ », 1650. 9° Règles de la confrérie de Saint-Luc « pour et en faveur des docteurs-médecins, jurez et aggrégez » de Bordeaux, 1660. 10° Statuts de la confrérie en l'honneur du glorieux saint Roch », pour empêcher toute « tache de paillardize, larcin, détraction, yvrognerie, blasphème » contre Dieu, la sainte Vierge ou les saints, 1661. 11° Statuts de la confrérie de Sainte-Claire « pour servir aux maîtres épingliers » de la ville, 1700. 12° Règlement de la corporation de Notre-Dame du Rosaire. 13°-14° Règlements pour la Société des dames du Saint-Sacrement. 15°-16° Projet de règlement pour la confrérie des saints Crespin et Crespinien « establie en 1744 dans la chappelle Sainte-Anne de l'église des Irlandois »; et statuts de cette confrérie des cordonniers, 1758. 17° Statuts de la confrérie « établie en l'église des Irlandois en faveur des tailleurs maîtrisés de la sauvetat de Saint-André », 1771). — Paul CARAMAN. Actes de l'archevêché de Bordeaux sous le cardinal François de Sourdis, par son ancien secrétaire, le chanoine Jean Bertheau, 1608-1609.

29. — Revue de l'Agenais. 1916, juillet-août. — Ph. LAUZUN. Le combat de Saint-Cast et le duc d'Aiguillon (le duc d'Aiguillon était de l'Agenais; il gagna le 11 septembre 1758, sur 16,000 Anglais qui venaient de débarquer en Bretagne, le combat de Saint-Cast; documents sur ce combat : une estampe dans les salons de la préfecture de Lot-et-Garonne; une plaquette contemporaine, à Rennes, impr. Guill. Vatar; liste des officiers et soldats tués; pièce de vers célébrant la victoire). — Chanoine DURENGUES. Le schisme des Filles de la Charité dans le diocèse d'Agen, en 1812 (elles persistèrent à reconnaître l'abbé Hanon, disgracié, comme supérieur général de Saint-

Lazare). — Ph. LAUZUN. Georges Sand en Gascogne; suite et fin. — Lettres d'un cadet d'Agenais, M. DAURÉE DE GARIGNAN; suite (lettres sur la campagne d'Espagne de 1719). = Septembre-décembre. Ph. LAUZUN. Profils militaires : Blaise de Monluc (ancienne gravure reproduisant les traits du célèbre capitaine qui fut gouverneur d'Agen; rappelle que la comtesse Marie de Raymond avait légué une somme de 40,000 fr. à la ville d'Agen, pour faire ériger une statue à Monluc; la ville jusqu'ici n'a pas accepté ce legs). — Chanoine DURENGUES. Gérard Roussel, abbé de Clairac, évêque d'Oloron (il obtint en 1532 l'abbaye de Clairac en Agenais, grâce à Marguerite de Navarre; il fut préconisé évêque d'Oloron le 4 février 1536; colère des réformateurs contre lui; il mourut en 1555, restant fidèle à l'esprit de la Réforme). — J.-R. MARBOUTIN. Dunkerque et les Gascons (le comte d'Estrades qui fut gouverneur de la ville de 1650 à 1652; les Gascons officiers de Jean Bart; d'Artagnan qui se battit en Flandre). — GRANET. Les expériences sur l'électricité à Clairac au XVIIIe siècle (expériences du cerf-volant faite par M. de Romas en 1753; tentatives de guérison d'un paralytique par l'étincelle électrique). — Lettre d'un cadet d'Agenais, Maximilien DAURÉE DE GARIGNAN; suite et fin (les dernières lettres publiées vont de 1719 à 1730; quelques détails sur la campagne d'Espagne de 1719-1720). — DARNALT. Les antiquités d'Agen; suite (XVe et XVIe siècles). = C.-rendu. Œuvres de *François de Cortèle*, sieur de Prades et de Cambes, publiées par *Charles Ratier* (né en 1586, mort en 1667, Fr. de Cortèle a laissé des vers et des comédies en dialecte gascon; toutes ces pièces dont quelques-unes inédites ont été réunies avec soin dans ce volume qu'accompagne un glossaire).

30. — Revue de l'Anjou. 1916, juillet-août. — M. SACHÉ. Les fillettes de Louis XI et le château d'Angers (cf. *Rev. histor.*, t. CXXIV, p. 161). — E. L. De Marseille à Salonique. Carnet de notes d'un jeune soldat angevin, 28 octobre 1915-3 juin 1916. — G. GRASSIN. Angers et l'Anjou pendant la guerre, novembre 1915. = Septembre-octobre. G. GRASSIN. Angers et l'Anjou pendant la guerre, décembre 1915. = C.-rendu. Abbé *Louis Calendini*. Histoire de l'église du Mans (histoire populaire illustrée). = Novembre-décembre. Camille CHARIER. L'expansion économique et la lutte contre les produits allemands. — G. GRASSIN. Angers et l'Anjou pendant la guerre, janvier et février 1916.

31. — La Revue savoisienne. 1916, 4e trimestre. — C. MARTEAUX. Étude sur les *vici* et les *villae* de la vallée du Giffre (il s'agit d'un affluent de l'Arve; découvertes archéologiques; noms gaulois qui ont survécu; *fundi* des propriétaires romains avec leur terminaison en *acus;* à suivre). — Fr. MIQUET. L'émigration des Savoyards originaires du Faucigny au XIXe siècle (d'après le registre des passeports à l'étranger délivrés par l'intendance de Bonneville en 1843). — Ch. REBORD. Bibliothèque publique d'Annecy, 1744-1900; suite (divers démé-

nagements de la bibliothèque : au nouvel évêché en 1808, à l'ancien hôtel de ville en 1822, après la création de l'évêché d'Annecy, plus tard au nouvel hôtel de ville). = C.-rendu. *Rannaud.* Histoire de Sixt, abbaye, paroisse, commune (travail de grande importance).

ITALIE.

32. — Archivio storico italiano. Anno LXXII, 1914, fasc. 2. — L. SCHIAPARELLI. Notes paléographiques. Signes tachygraphiques employés dans les « Notae juris » (avec une planche). — W. CESARINI-SFORZA. Considérations sur l'histoire et l'historiographie. — Riniero ZENO. Les municipes de Calabre pendant la période aragonaise. — G. BOURGIN. Publications relatives à l'histoire moderne et contemporaine de l'Italie = C.-rendus : *L. Reynaud.* Les origines de l'influence française en Allemagne ; t. I (ingénieux et bien écrit ; mais l'auteur n'a mis en lumière qu'un côté de la question). — *A. Canestrelli.* L'abbazia di Sant' Antimo (bonne étude archéologique sur une abbaye bénédictine peu connue). — *Karsawin.* Očerki religioznoj žiszni w Italii XII-XIII wiekow (excellent travail sur la vie religieuse en Italie au XIIe et au XIIIe s.). — *A. Serena.* La cultura umanistica a Treviso nel secolo XV (bon). — *C. Pellegrini.* Luigi Pulci ; l'uomo e l'artista (bon). — *G. Pitrè.* Biblioteca delle tradizioni popolari siciliane ; t. XXIV et XXV (fin de ce bel ouvrage plein de recherches originales ; le t. XXV et dernier traite de la famille et de la vie domestique). — *Redslob.* Die Staatstheorien der französichen Nationalversammlung von 1789 (compte-rendu de quarante pages par Fr. Ercole). — *Laura Guzzoni degli Ancarani.* Gino Capponi letterato (beaucoup d'utiles renseignements ; mais l'auteur aurait dû atténuer son admiration). — *Fr. Guardione.* I Mille (important recueil de documents). — *R. De Cesare.* Mezzo secolo di storia italiana, 1861-1910 (bon résumé, par un conservateur éclairé, nuance Cavour). — Antonio ANZILOTTI. De quelques publications relatives à l'histoire du Risorgimento. = Fasc 3. F. G. SAVAGNONE. Le prétendu concordat florentin de 1516 (on a beaucoup parlé de ce concordat et pourtant il n'a jamais existé). — Girolamo MANCINI. Le testament de L. B. Alberti (publie le texte de ce testament daté du 19 avril 1472 et montre comment les clauses en furent exécutées). — Niccolò RODOLICO. Amis et livres français d'un Janséniste italien : Scipione de' Ricci et l'abbé Gabriel de Bellegarde. — Fr. SAVINI. Simone de Lellis de Teramo, nonce du pape en Angleterre au XVe siècle (il y fut envoyé par le pape Martin V en 1420 pour recueillir les revenus de la Chambre apostolique ; plus tard, il agit comme avocat au concile de Bâle en 1437 ; puis il disparut. La date de sa mort est inconnue). = C.-rendus : *U. Stutz.* Kirchenrecht, Geschichte und System ; 2e édit. (remarquable). — *Fr. Nitti di Vito.* Codice diplomatico Barese. Vol. VIII : Le pergamene di Barletta, archivio capitolare, 897-1285 (important). — *Fr. Ferraironi.* Cenni storici sopra Triora, Liguria

occidentale, dal sec. x al xx (bon). — *G. Ferrari.* L'ordinamento giudiziario a Padova negli ultimi secoli della Repubblica veneta (important pour l'histoire du droit et aussi pour l'histoire générale). — *S. Pivano.* Albori costituzionali d'Italia, 1796 (beaucoup de recherches et de documents sur les origines du gouvernement constitutionnel). — *U. Mazzini.* L'occupazione austro-anglo-russa del golfo della Spezia, 1799-1800 (bon; beaucoup de documents, de plans, de cartes et de fac-similés). — La guerra del 1859 per la indipendenza d'Italia (six volumes composés par l'état-major italien : deux pour le récit, deux pour les documents, deux pour les planches. Très important). = Fasc. 4. Fr. Baldasseroni. Michele Amari et Giov. P. Vieusseux (d'après leur correspondance; en appendice vingt lettres inédites de 1844 à 1859, la plupart d'Amari et datées de Paris. Intéressant pour l'histoire de l'érudition). — L. Frati. Épître en vers en l'honneur de Niccolò Piccinino (éloge en hexamètres latins, à l'occasion de l'entrée triomphale de Piccinino à Bologne en 1440; réédite à la suite les versets en italien que la seigneurie de Florence fit mettre au bas du portrait des traitres qui avaient préparé la défaite de Piccinino à Anghiari). — Giov. Mercati. Notes de Settimani sur l'édition princeps de la *Storia Fiorentina* de Varchi. — R. Palmarocchi. Publications relatives à l'Italie méridionale, de la Révolution française à la Restauration. = C.-rendus : *A. Crivellucci.* Landulfi Sagacis Historia romana (modèle d'édition critique. Crivellucci est mort le 14 novembre 1914). — *Fr. Tarducci.* L'Italia dalla discesa di Alboino alla morte di Agilulfo (n'apporte rien de nouveau, sinon une fâcheuse tendance à contredire les opinions d'autrui). — *R. Palmarocchi.* L'abbazia di Montecassino e la conquista normanna (beaucoup de recherches et de vues originales). — Chartularium Studii Bononiensis (important recueil de documents sur l'Université de Bologne au xve siècle). — *Mifsud.* Archivî ed Università di Malta (bon). — *Fr. Ercole.* Tractatus de tyranno von Coluccio Salutati (bonne édition d'un traité bien connu, mais resté jusqu'alors inédit; il fut rédigé vers 1400 par Salutati, humaniste et chancelier de la République florentine). — *Alfred von Martin.* Coluccio Salutati's Traktat « Vom Tyrannen » (l'éditeur n'a utilisé que trois des cinq mss. de Salutati; commentaire intéressant, mais moins approfondi que celui d'Ercole). — *N. Mengozzi.* Il Monte dei Paschi di Siena e le sue aziende, 1472-1912 (très intéressant). — *A. Lazzari.* Le ultime tre duchesse di Ferrara e la corte Estente a' tempi di Torquato Tasso (superficiel). — *A. C. Jemolo.* Stato e Chiesa negli scrittori politici italiani del seicento et del settecento (instructif). — *Giuseppe Rondoni.* I giornali umoristici fiorentini del triennio glorioso 1860-1861. = C. Pellegrini. Publications concernant le sixième centenaire de Boccace = Anno LXXIII, 1915, fasc. 1. C. Cipolla. Les origines de Venise (ce que nous apprennent les textes jusqu'à la fin du viie siècle). — G. B. Picotti. Les rapports

entre Alexandre VI et Pierre de Médicis ; une double négociation pour le mariage de Laura Orsini. — G. Volpi. Francesco Redi et le traité sur la manière de soigner toutes les maladies. — M. Roberti. La Belgique décrite par un Florentin du XVIe siècle (description composée à Anvers en 1561 par L. B. di Jacopo di Piero Guicciardini, neveu du célèbre historien Francesco). = C.-rendus : *Fr. X. Seppelt.* Kirchengeschichtliche Festgabe Anton de Waal dargebracht (beau volume de mélanges sur l'histoire ecclésiastique, pour fêter le 51e anniversaire de la première messe dite par Mgr A. de Waal, directeur du Campo santo teutonico). — *G. Mengozzi.* La città italiana nell' alto medio evo. Il periodo Langobardo-franco (livre confus, illisible, mais original et fécond; longue analyse en vingt pages par Fr. Ercole). — *Jos. Schnitzer.* Savonarolas Erzieher und Savonarola als Erzieher. Savonarola im Streite mit seinem Orden und seinem Kloster (deux ouvrages fort intéressants). — *Giov. Gentile.* Studî Vichiani (importante étude sur la philosophie de Vico). — *M. Rosi.* Storia contemporanea d'Italia dalle origini del Risorgimento ai giorni nostri (remarquable). = Fasc. 2. L. Schiaparelli. Notes paléographiques. Signes d'abréviations employés dans les *notae juris* (examine la théorie de Traube qui cherche l'origine du système d'abréviation des mots latins dans les modes employés pour abréger les noms des personnages sacrés. L'emploi des abréviations pour les *Nomina sacra* commence, dit Traube, au IVe siècle ; mais avant cette époque, on trouve des abréviations dans l'écriture tachygraphique et dans les *notae juris,* c'est-à-dire dans des mss. d'écriture commune. Conclusion : le système d'abréviations usité au moyen âge est le même, dans ses caractères généraux, qui avait été adopté dans les *notae juris* et celles-ci, à leur tour, tirent leur origine, probablement au second siècle de notre ère, des sigles et des notes tachygraphiques). — A. Favaro. Vincenzo Viviani et son « Racconto istorico della Vita di Galileo » (défend l'œuvre « honnête et consciencieuse » de Viviani contre les véhémentes critiques de Wohlwill; dans une étude critique parue en 1903, celui-ci avait cru pouvoir démontrer que le biographe de Galilée n'était pas digne de foi et que son témoignage avait induit en erreur la plupart des historiens). — G. Pellegrini. La bataille de Capo d'Orso racontée en vers par un témoin oculaire (bataille navale livrée au cap d'Orso, le 28 avril 1528 ; Filippino d'Oria, neveu d'André, à la tête des flottes réunies de Gênes et de France, y détruisit la flotte espagnole commandée par Ugo de Moncade; publie une nouvelle leçon de ce poème, assez différente de la première, donnée par Ferentilli, et plusieurs documents inédits). — Giov. Ferretti. Pietro Brighenti fut-il un espion? (oui certainement : il a trahi pour le compte de l'Autriche ses amis Giordani, Leopardi, Monti, Canova, etc. ; encore peut-on trouver en sa faveur des circonstances atténuantes). = C.-rendus : *C. Gini.* I fattori demografici dell' evoluzione delle nazioni. Fattori latenti delle guerre (remarquables).

— R. Commissione per la pubblicazione dei documenti finanziari della Repubblica di Venezia. 2e série : Bilanci generali; vol. II et III : bilanci dal 1736 al 1755. — *V. de Bartholomæis.* Un ritmo volgare Lucchese del 1213 (étude critique sur un fragment de chronique rédigé partie en latin, partie en langue vulgaire; il y est question d'un fait de guerre qui se produisit en 1213 entre Lucques et le marquis de Massa, Guglielmo Sardo, appuyé par les Pisans et d'autres chevaliers toscans; plus important au point de vue linguistique qu'historique). — *Marino de Szombathely.* Re Enzo nella storia e nella leggenda (intéressant au point de vue historique; mais important surtout en ce qui touche l'œuvre littéraire d'Enzo). — *Ed. Gamerra.* L'eloquenza in Toscana fra il 1847 e il 1849 (bon). = Fasc. 3. Arrigo Solmi. Les plus anciennes lois communales de Plaisance (publie sept textes des années 1135 à 1182). — Antonio Anzilotti. L'économie politique en Toscane et l'origine du mouvement réformateur du XVIIIe siècle. — Fr. Lemmi. Rome et Napoléon Ier (publie en appendice un rapport sur Rome et les États romains, qui fut envoyé à l'empereur, sans doute par Tournon, vers la fin de 1811). = C.-rendus : *A. Ambrosi.* Histoire des Corses et de leur civilisation (résumé consciencieux, sans grande originalité, mais riche en informations et en problèmes intéressants, que l'auteur soulève). — *A. Pernice.* Origine ed evoluzione storica delle nazioni balcaniche (important, mais fait trop vite). — *N. Ferobelli.* Gli Ebrei nell' Italia meridionale dell' età romana al secolo XVIII (important recueil de documents tirés des archives de l'État napolitain). — *R. Zeno.* Storia del diritto marittimo nel Mediterraneo (ouvrage d'un débutant, encore très inexpérimenté). — *P. Innocenzo Taurisano O. P.* I Domenicani in Lucca (bon; liste des prieurs de S. Romano de 1236 à 1863). — *L. Simeoni.* Gli antichi statuti delle arti veronesi secondo la revisione Scaligera del 1319, con una notizia sull' origine delle corporazioni a Verona (important). — *I. Del Lungo* et *G. Volpi.* La cronica domestica di messer Donato Velluti, scritta fra il 1367 e il 1370, con addizioni di Paolo Velluti, scritte fra il 1555 e il 1580 (excellente pubblication). — *S. Di Giacomo.* Collezione settecentesca (cinq volumes de cette collection du XVIIIe siècle ont déjà paru : Lettere di Ferdinando IV alla duchessa di Floridia, publ. par *S. di Giacomo*, 2. vol.; Aneddoti e profili settecenteschi par *B. Croce*; Epistolari veneziani del sec. XVIII, par *P. Molmenti;* Cagliostro, par *E. Petraccone;* on trouvera dans ce dernier volume une bonne étude critique sur le célèbre charlatan). — *Al. d'Ancona.* Scipione Piattoli e la Polonia (très intéressante biographie d'un italien qui, émigré en Pologne, tenta d'arracher à l'anarchie sa seconde patrie). = Fasc. 4. Francesco Ercole. L'origine française d'une formule connue de Bartole (il faut chercher dans les glossateurs français du XIIIe siècle l'origine de la formule : « civitas, superiorem de facto non recognoscens, est sibi princeps »; l'auteur montre par quelles voies elle a pénétré en Italie pour y recevoir son expression défini-

tive sous la plume d'un Bartole ou d'un Baldus). — P. S. LEICHT. La « forma sacramenti » de l'Istrie et sa date (discussion sur une « Forma sacramenti domini W., marchionis, et domini comitis Hengelpreti, et episcoporum et Hystriae magnatum »; Lenel avait cru pouvoir identifier le marquis W. avec l'archevêque d'Aquilée Volchero, marquis d'Istrie après 1208, et le comte Hengelpret avec le comte Engelbert de Gorizia. Il faut au contraire, avec le premier éditeur, P. Kandler, faire remonter le document aux premières années du XIIe siècle. Quant au fond, il s'agit de statuts discutés dans une assemblée composé de « majores » de la province, réunis sous la présidence du marquis, afin de prendre des mesures pour la protection de la paix publique. Le « W. marchio » est un Volricus ou Vodalricus nommé dans un acte de 1206). — Antonio ANZILOTTI. L'économie politique en Toscane et l'origine du mouvement réformateur au XVIIIe siècle; suite et fin. — Girolamo MANCINI. Lettre satirique de Giovani Andrea dell' Anguillara (22 mai 1563). = C.-rendus : *Pietro Vigo*. Livorno (bon livre). — *Al. Dudan*. La Monarchia degli Absburgo, origini, grandezza e decadenza (long compte-rendu de seize pages). — *L. Simeoni*. Le origini del comune di Verona (bon). — Storie Pistoresi 1400-1448, nuova editione, diretta da *G. Carducci* e *V. Fioriani* (source de première importance, en langue italienne). — *Cecil W. Sidney Woolf*. Bartolus of Sassoferrata. His position in the history of medieval political thought (très important). = Anno LXXIV, 1916, fasc. 1. G. PARDI. Plan d'une histoire démographique de Florence (trace les grandes lignes du développement de la population florentine à travers les siècles; fin dans le fasc. 2). — Ricardo DALLA VOLTA. L'évolution des colonies anglaises au XIXe siècle (d'après le très intéressant ouvrage de G. Mondaini : La colonizzazione inglese). — Widar CESARINI-SFORZA. Le Père Paciaudi et la réforme de l'Université de Parme au temps de Du Tillot. — Lodovico FRATI. Quelques lettres d'Egidio Foscarari (dominicain, né à Bologne en 1512, évêque de Modène en 1550; arrêté pour crime d'hérésie en 1559, il fut relâché après une enquête très sévère qui tourna en faveur de son orthodoxie. Envoyé deux fois au concile de Trente, il mourut à Rome le 22 décembre 1564. Publie quelques lettres de lui d'après un ms. conservé à la Bibliothèque du collège Santa Lucia de Bologne). = C.-rendus : *Leo Wiener*. Commentary to the germanic laws and mediæval documents (conclusions presque toujours inacceptables, fondées sur des équivoques, sur des rapprochements de mots dont l'origine et la signification sont différentes, édifiées par des raisonnements faux. Rien de vrai, d'exact ni de sensé). — *S. Nicastro*. Sulla storia di Prato (bonne esquisse). — *E. Verga*. La Camera dei mercanti di Milano nei secoli passati (remarquable). — *Giov. Mischj*. Castiglione Fiorentino in un documento del sec. XIII (bonne monographie d'une petite commune). — *G. Mancini*. L'opera « De corporibus regularibus » di Pietro Franceschi, detto Della Francesca, usurpata da fra Luca Pacioli (prouve, mieux encore qu'on ne

l'avait fait avant lui, que Pacioli, en publiant en 1509 un traité en latin sur l'art du dessin : « De quinque corporibus regularibus », a été un plagiaire : il a tout simplement démarqué un ouvrage de Pietro Della Francesca, peintre de Borgo S. Sepolcro, 1410-1492). — *L. Rossi.* Gli Eustachi di Pavia e la flotta viscontea e sforzesca nel secolo xv (étude fortement documentée sur le fameux Pasino, de la famille des Eustachi de Pavie, qui fut au xve siècle l'habile capitaine de la flotte ducale et de l'arsenal de Pavie). = Fasc. 2. Giov. Drei. Pour servir à l'histoire du concile de Trente. Lettres inédites du secrétaire Camillo Olivo (publie treize lettres datées de Trente, mai-août 1562). — Luigi La Rocca. La noblesse de Sicile d'après un tableau compilé pendant le règne de Victor-Amédée II de Savoie (xvie et xviie siècles). = C.-rendus : *Paulus Diaconus.* Historia romana, édité par *Amedeo Crivelluci* (excellente édition). — *Hartmann* et *Merores.* Ecclesiae S. Mariae in Via lata tabularium. 3 parties : 921-1200 (important). — *G. Bistort.* Il magistrato alle Pompe nella Repubblica di Venezia (beaucoup de documents relatifs à la police des fêtes et divertissements à Venise depuis la fin du xve siècle). — *E. Pandiani.* Vita privata Genovese nel Risorgimento (bon). — Nel secondo centenario della nascita del conte Giorgio Giulini, istoriografo Milanese (deux beaux volumes publiés sous les auspices du Conseil communal de Milan, sur la vie, les œuvres et la correspondance de Giulini).

CHRONIQUE.

France. — M. J.-B. Mispoulet, dont la mort inattendue a douloureusement surpris tous ses confrères et amis, était un savant d'une érudition solide et consciencieuse, d'un esprit clair, d'une méthode rigoureuse et précise. Né à Montpezat (Tarn-et-Garonne) en 1849, il fit d'abord son droit, puis il s'initia aux recherches historiques à l'École des Hautes-Études, dans la conférence des Antiquités romaines, alors dirigée par Léon Renier. Élève titulaire de cette École en 1878, il obtint quelques années plus tard le titre d'élève diplômé. Il professa ensuite un cours libre d'Institutions romaines à la Faculté des lettres de Paris; enfin, de 1904 à 1907, il fit, à la Section des sciences historiques et philologiques de l'École des Hautes-Études, sous la direction de M. Héron de Villefosse, des conférences consacrées soit aux Institutions et à l'épigraphie romaines du IVe siècle de notre ère soit à l'explication de plusieurs documents très importants récemment découverts, tels que l'inscription d'Aïn el Djemala (Tunisie) relative à l'exploitation des domaines impériaux et la table de bronze d'Aljustrel concernant les mines de Lusitanie. L'activité scientifique de Mispoulet a été considérable. Bien que ses fonctions de secrétaire-rédacteur à la Chambre des députés et au *Journal officiel* lui prissent beaucoup de temps, il ne cessait d'étudier les multiples problèmes que pose devant l'érudit l'organisation de l'État romain, soit à l'époque républicaine, soit sous l'Empire. Outre de nombreux articles publiés principalement dans la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger* et un *Manuel des textes de droit romain*, il laisse trois grands ouvrages qui garderont son nom de l'oubli : *les Institutions politiques des Romains*, 2 vol. in-8°, 1882-1883; — *Études d'Institutions romaines*, 1 vol. in-8°, 1887; — *la Vie parlementaire à Rome sous la République*, 1 vol. in-8°, 1899. Dans ces livres, il s'est efforcé moins de construire des théories que d'exposer des faits. Il insistait volontiers sur ce caractère de ses recherches. A son traité des *Institutions politiques des Romains* il a donné comme sous-titre : Exposé *historique* des règles de la constitution et de l'administration romaines. Dans l'Introduction de ses *Études d'Institutions romaines*, il a écrit : « Je suis parvenu [à mes solutions] par l'étude patiente des faits et en écartant systématiquement toutes les conjectures émises jusqu'ici. » La majeure partie de sa *Vie parlementaire à Rome sous la République* consiste dans la reconstitution serrée de plusieurs séances du Sénat romain. Il ne perdait jamais le contact avec les

documents; il ne s'écartait jamais d'eux. La vie, qui ne lui a pas toujours été douce, ne lui a pas permis de donner toute sa mesure comme épigraphiste et comme historien. Son œuvre n'en est pas moins des plus honorables. Ce n'est que justice de saluer avec une sympathie émue et de très vifs regrets ce travailleur probe et modeste, au moment où la plume lui tombe des mains. J. TOUTAIN.

— A nouveau nous avons la douleur d'annoncer la mort d'un jeune historien, élève de l'École normale supérieure, tombé victime de cette guerre. Yves LEMAREC, né à Bastia, le 12 novembre 1889, était fils d'universitaire; — son père est censeur des études au lycée de Caen. — Il entra à l'École dans la promotion de 1909 et montra un goût très vif pour les études géographiques. Il présenta pour le diplôme d'études supérieures un mémoire sur *l'Orne;* il avait exploré le fleuve dans tous ses recoins et il mettait en lumière l'importance de plus en plus grande du port de Caen et du canal de Caen à la mer. Cette belle étude a été publiée dans les *Annales de géographie.* Au moment où éclata la guerre, il achevait à Nantes en qualité de sous-lieutenant sa seconde année de service militaire; et, depuis le premier jour, il fut sur le front, prenant part à toutes les grandes actions. Il s'éleva rapidement au grade de capitaine et il fut tué à Remigny (Aisne) dans la nuit du 19 au 20 mai 1917, tandis qu'il inspectait les travaux de défense en avant des lignes.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu, comme membres ordinaires, MM. THUREAU-DANGIN et le comte H.-Fr. DELABORDE, professeur à l'École des chartes, en remplacement de MM. Georges Perrot et Paul Viollet, décédés.

— Elle a décerné le premier prix Gobert à M. Roland DELACHENAL pour son troisième volume de l'*Histoire de Charles V* et le second prix à M. RENAUDET pour son livre : *Préréforme et humanisme à Paris au commencement du XVIe siècle.* Elle a attribué le prix Fons-Mélicocq au comte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR pour ses *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des pays qui forment aujourd'hui le département de l'Oise.* Elle a attribué le prix Estrade-Delcros, destiné à récompenser, tous les vingt ans, « un travail rentrant dans l'ordre d'études dont l'Académie s'occupe », à M. GAIDOZ pour l'ensemble de ses travaux relatifs à la philologie celtique et au folklore. Elle a attribué une partie du prix Bordin à M. Louis BRÉHIER pour *la Cathédrale de Reims.* Pour le concours des Antiquités nationales, la première médaille a été décernée à M. LABANDE : *Trésor des chartes du comté de Rethel,* tomes III et IV; la deuxième à Mme Geneviève ACLOQUE : *les Corporations, l'industrie et le commerce de Chartres du XIe siècle à la Révolution;* la troisième à M. Vernier : *Chartes de l'abbaye de Jumièges.* Le prix Saintour a été partagé entre MM. PRENTOUT : *Étude critique sur Dudon de Saint-Quentin et son Histoire des premiers ducs normands,* l'abbé MESNIL : *les Saints du diocèse d'Évreux* et Roger

GRAND : *le Contrat de complant depuis les origines jusqu'à nos jours*. Elle a décerné le prix Prost (travail sur la pays messin) à l'Académie Stanislas de Nancy pour les tomes XII et XIII des Mémoires qu'elle a publiés depuis 1914; et le prix Stanislas Julien (monuments de l'Extrême-Orient) à M. SEKINO, savant japonais, et à ses collaborateurs pour leur *Album de planches sur les antiquités de la Corée*.

— L'Académie française a décerné le premier prix Gobert à M. POCQUET qui a terminé *l'Histoire de Bretagne* de M. DE LA BORDERIE; le second prix à M. CHAUVIRÉ pour ses deux thèses sur *Jean Bodin*. Elle a distribué le prix Thérouanne entre MM. A. BOPPE : *l'Albanie et Napoléon, 1797-1814;* Paul BALLAGNY : *Un général de l'an II, Charles Seriziat, 1756-1802;* A. BERGA : *Pierre Skarga, 1536-1612;* le général CANONGE : *Histoire de l'invasion allemande en 1870-1871;* Albert HELLY : *Guichard Déageant, 1574-1645*, et Paul VIARD : *l'Administration préfectorale dans le département de la Côte-d'Or, sous le Consulat et le Premier Empire*. Elle a décerné le prix Thiers à M. Albert PINGAUD : *Bonaparte, président de la République italienne;* le prix J.-J. Berger à M. F.-G. DE PACHTÈRE, tué à la guerre : *Paris à l'époque gallo-romaine*. Elle a partagé le prix Halphen entre MM. Auguste GAUVAIN : *les Origines de la guerre européenne*, et l'abbé Lenfant : *Notes d'un prêtre mobilisé*.

— L'Académie d'Amiens a décidé de mettre au concours pour le prix Ernest Prarond (600 fr.) une étude historique sur *l'Arrondissement d'Abbeville pendant la guerre*. Les ouvrages des concurrents devront parvenir au secrétaire perpétuel avant le 1er novembre 1918 si à cette date les hostilités sont terminées depuis plus de six mois et, au cas contraire, dans les six mois qui suivront la cessation des hostilités; ils ne seront point signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur. Pour renseignements complémentaires, s'adresser à M. Henri Michel, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Amiens, rue Dhavernas, 20.

Allemagne. — Lady BLENNERHASSETT est morte le 10 février 1917. Elle était Allemande. Charlotte, fille du comte Karl de Leyden, naquit en effet à Munich le 19 février 1843; mais elle reçut une partie de son éducation au couvent du Sacré-Cœur à Paris et elle épousa un grand seigneur irlandais, Sir Rowland Blennerhassett, catholique ardent, un peu à la mode de Lord Acton, son ami, et de Dœllinger, son maître; mais aussi publiciste fougueux et qui, après avoir longtemps habité l'Allemagne, finit par prendre violemment parti contre elle dans la presse londonienne. De là quelques difficultés entre les époux qui, à partir de 1877, reprirent leur liberté chacun de son côté, sans d'ailleurs cesser de s'estimer. C'est Sir Rowland qui, frappé des dispositions remarquables de sa femme pour les travaux littéraires, lui conseilla d'écrire. Elle débuta par un gros ouvrage en trois volumes sur *Mme de Staël* (1887-1889), qui fut aussitôt traduit en anglais et en

français; parurent ensuite des études de vulgarisation sur *Talleyrand* (1894, traduit aussi en anglais), *Gabriele d'Annunzio* (1901), *Marie-Antoïnette* et *Chateaubriand* (1903), Jeanne d'Arc (*Die Jungfrau von Orléans*, 1906). Au cardinal Newman, elle consacra un ouvrage approfondi, que ses rapports intimes avec le haut clergé catholique lui permirent de traiter avec une particulière compétence (*John Henry, Kardinal Newman*, 1904). Elle écrivit aussi en français une intéressante biographie de *Marie Stuart* (1909). Dans un volume de mélanges intitulé *Streiflichter* (1911), elle a réuni divers essais sur le siège de Paris en 1590, Essex en Irlande, la philosophie de l'histoire de Taine et le portrait de Napoléon, etc. Sa dernière œuvre est un recueil de souvenirs sur la reine Victoria (*Erinnerungen aus dem Viktorianischen England*, 1914). Elle reçut du gouvernement français, dit *Wer ist' s?*, la rosette d'officier de la Légion d'honneur.

Ch. B.

— La *Kölnische Zeitung* du 22 février 1917 donne d'intéressants détails sur les fouilles de Vetera Castra (Xanten), d'après un rapport d'ensemble présenté à la Société des Antiquaires de Rome par le directeur du musée, Lehner. Ces fouilles, commencées en 1905 et suspendues le 1er août 1914, permettent de distinguer dans l'histoire du fameux camp romain trois périodes :

1° Pendant la guerre de conquête entreprise contre la Germanie par Auguste et Tibère, de l'an 15 av. J.-C. à l'an 16 de notre ère, le camp n'est qu'une base d'opérations. Pas d'installation permanente; un simple cantonnement d'hiver, dont les fortifications volantes consistent en un rempart de terre et un fossé. Chaque fois que, la campagne finie, on y revient en automne, tout est à recommencer.

2° De l'an 16 à l'an 43, depuis le moment où Tibère renonce à la politique offensive à l'égard des Germains jusqu'à ce que Claude précise ses vues sur la Germanie, le Rhin devient la frontière de l'empire et n'est plus franchi par les légions romaines. Vetera se change en une forteresse chargée de garder la rive gauche du fleuve. Le camp a pour défenses permanentes une double palissade et un double fossé. Il se compose de baraquements élevés sur de solides fondations. Il est occupé par la Ve et la XXIe légion, jusqu'à ce que celle-ci soit envoyée sur le Rhin supérieur.

3° La dernière période est celle où Vetera a pour garnison la Ve et la XVe légion; elle dure jusqu'à la destruction du camp par les Bataves de Civilis en 70. La pierre et la brique font leur apparition. Un puissant rectangle long de 932 mètres et large de 636 occupe la pente d'une colline, conformément à la description donnée par Tacite dans ses *Histoires* (IV, 22-23). L'enceinte est toujours formée d'un rempart de terre à revêtement de bois; mais les poteaux des tours reposent déjà sur des socles en tuf de Brühl et, à l'intérieur, les principaux édifices sont bâtis en roches de l'Eifel et ornés de portiques dont les

calcaires proviennent des carrières de la Haute-Moselle. Le milieu du camp est dominé par le prétoire, qui forme un rectangle de 120 mètres sur 92 mètres 80. Précédé d'un portique, il renferme une grande cour carrée à colonnades. Au fond, une puissante construction à forme de basilique, ornée de colonnes corinthiennes, d'environ 8 mètres, et de peintures murales; tout autour, les sanctuaires des étendards, les bureaux d'états-majors et les dépôts d'armes. A l'ouest de cet édifice central, séparé de lui par une rue large de 18 mètres, s'élève un monument de dimensions moindres, mais dont la décoration n'est pas moins riche. Devant sa façade, s'étend également un portique. Par un portail et un vestibule ornés de colonnes, on gagne les appartements, qui se groupent autour de trois cours entourées de colonnades et sont longés sur le côté occidental par un grand jardin avec une galerie à colonnes. Tout le luxe de l'architecture impériale s'étale dans ce monument. Ce ne peut être, d'après l'emplacement, que le palais du légat commandant la Ve légion. Il est probable que celui de la XVe avait un palais semblable à l'est du prétoire. G. GLOTZ.

— On continue de discuter beaucoup en Allemagne sur la manière dont la loi salique doit être éditée dans la collection des *Monumenta Germaniae*. Mario Krammer, à qui cette édition avait été confiée en 1902, était arrivé à cette conclusion, au premier abord assez surprenante, il faut l'avouer, que la forme la plus ancienne de la loi était non pas le texte en soixante-cinq titres, mais celui en quatre-vingt-dix-neuf titres, et il voulait prendre ce dernier comme base de son édition. Cette conclusion a été vivement attaquée dans le Comité des *Monumenta*, notamment par Krusch et le baron von Schwerin, et l'édition si vivement attendue a été arrêtée. Une commission a été nommée pour examiner la question et décider en dernier ressort. Cette question passionne beaucoup le monde savant germanique, même en ce temps de guerre.

Espagne. — Le Conseil municipal de Barcelone, en exécution d'un legs que lui a fait dom Francisco Martorell y Peña, ouvre un concours pour le meilleur ouvrage d'archéologie espagnole. Le prix, s'il y a lieu de le décerner, sera de vingt mille pesetas; il sera adjugé le 23 avril 1922, fête de saint Georges, patron de la Catalogne. A ce concours seront admises les œuvres, imprimées ou manuscrites, d'auteurs espagnols ou étrangers, qui auront été déposées au secrétariat du Conseil avant le 23 octobre 1921; elles pourront être écrites en latin, en castillan, en catalan, en français, en italien ou en portugais.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE.

George (*Hereford B.*). Genealogical tables illustrative of modern history, 138.
Haskins (*Ch.-H.*). The Normans in european history, 93.
Knuttel (*W. P. C.*). Catalogus van de Pamfletten-Verzameling berustende in de Kon. Bibliotheek; t. VII, 139.
Mourret (abbé *Fernand*). Histoire générale de l'Église; t. IV : la Chrétienté, 353.
Northup (*George Tyler*). The Soderini letter in translation. The Mondus Novus in translation, 363.
Orton (*C. W. Previté*). Outlines of medieval history, 371.
Oxford University press. General Catalogue, 393.
Schmitt (*Théodore*). Zakonui Istorii (Les lois de l'histoire), 118.
Teggart (*Frederich J.*). Prolegomena to history, 350.
Vespucci Reprints, texts and studies, 363.
— Paesi novamenti retrovati et Novo mondo, 1588, 363.
— S'ensuyt le Nouveau Monde, 1515, 363.
— Soderini letter, 1504, 363.
Woobridge (*Frederick J. E.*). The purpose of history, 350.

HISTOIRE DE LA GUERRE.

Baud-Bovy (*D.*). L'évasion; récit de deux prisonniers français évadés du camp d'Hammelbourg, 143.
Baudrillart (Mgr *A.*). Une campagne française, 373.
Berthem-Bontoux. Les Françaises et la grande guerre, 372.
Bertrand de Laflotte. Dans les Flandres; notes d'un volontaire de la Croix-Rouge, 1914-1915, 142.
Blanchon (*G.*). Aux heures d'angoisse, 374.
Destrée (*Jules*) et *Dupierreux* (*Richard*). Aux armées d'Italie, 143.
Dieterlen (*Jacques*). Le Bois le Prêtre, 370.
Dupierreux (*Richard*). Voir *Destrée* (*Jules*).
E. R. (lieutenant, capitaine *Tuffrau*). Carnet d'un combattant, 143.
Flament (*Julien*). Sur l'air de « Tipperary ». Contes et récits de la grande guerre, 164.
Grandmaison (*Léonce de*). Impressions de guerre de prêtres soldats, 375.
Jean-Bernard. Histoire générale et anecdotique de la guerre de 1914, 373.
Mayer (*Émile*). Autour de la guerre actuelle. Essai de psychologie militaire, 376.
Pages actuelles, 1914-1917, 139, 371.
Pages d'histoire, 1914-1917, 141, 372.
Rey (*B.*). Quatre cents milliards. Étude sur le coût de la guerre et les indemnités que les puissances ennemies pourront payer, 144.
Spire (*André*). Les Juifs et la guerre, 145.
Tessan (*François de*). Les spécialistes de la victoire. Quand on se bat, 144.

HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ.

Bissing (*F. W. von*). Beiträge zur Geschichte der assyrischen Skulptur, 146.
Bouchier (*E. S.*). Syria as a Roman province, 152.
Canter (*Howard Vernon*). Voir *Oldfather* (*William A.*).
Chwostov (*Michel*). Razbitie form promuichlennosti v drevnem mirié (L'évolution des formes de l'industrie dans le monde antique), 119.
— Otcherzi organizatsii promuichlennosti i torgovli v greko-rimskom Egiptié (Esquisse de l'organisation de l'industrie et du commerce dans l'Égypte gréco-romaine); I, 119.
Espérandieu (*Émile*). Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine; t. VI : Belgique, 149.
Harrer (*Gustave Adolphus*). Studies

in the History of the Roman Province of Syria, 153.
Hawell (*H. L.*). Republican Rom, 151.
Johns (*C. H. W.*). Ancient Assyria, 148.
Jullian (*Camille*). Vercingétorix à Alésia, 158.
Mercer (*Samuel Alfred B.*). The oath in Babylonian and Assyrian Literature, 147.
Oldfather (*William A.*) et *Canter* (*Howard Vernon*). The Defeat of Varus and the German Frontier Policy of Augustus, 151.
Rawlinson (*H. G.*). Intercourse between India and the Western World from the earliest times to the fall of Rome, 123.
Sidersky (*M. D.*). Étude sur la chronologie assyro-babylonienne, 352.
Strong (Mrs. *Arthur*). Apotheosis and after life. Three Lectures on certain phases of art and religion in the roman empire, 122.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

Achalme (D^r^). La science des civilisés et la science allemande, 386.
Bellet (*Daniel*). Le commerce allemand. Apparences et réalités, 134.
Bigelow (*Poultney*). Mes souvenirs de Prusse. Traduit de l'anglais par *Henriot-Bourguongne*, 385.
Buts (les) de l'Allemagne annoncés par les auteurs allemands, 373.
Descamps (*Paul*). La formation sociale du Prussien moderne, 160.
Hauser (*H.*). Les méthodes allemandes d'expansion économique, 131.
Jousselin (*Lucien*). Révolution en Allemagne et paix prématurée, 160.
Maurice (*Louis*). La politique marocaine de l'Allemagne, 374.
Van de Vorst (*Ferd.*). La nation criminelle; étude historique de la déformation morale allemande, 160.
Van Manen (*Charlotte A.*). L'épanouissement de l'Allemagne et l'hégémonie prussienne, 384.

HISTOIRE D'ALSACE-LORRAINE.

Album Zislin (l'), 389.
Almanach républicain d'Alsace-Lorraine pour 1917, 390.
Armbrusler (*L.*). Annales d'Alsace, 162.
Bonnecase (*Julien*). La Faculté de droit de Strasbourg. Ses maîtres et ses doctrines, 129.
Helmer (*Paul-Albert*). France-Alsace, 386.
— Les généraux alsaciens pendant la Révolution et l'Empire, 388.
Krumholtz (*Charles*). La vérité sur les sentiments des Alsaciens-Lorrains, 162.
Messager d'Alsace pour 1917, 390.
Wetterlé (abbé). Ce qu'était l'Alsace-Lorraine et ce qu'elle sera, 388.

HISTOIRE D'AUTRICHE-HONGRIE.

Beck (*Gottfried*). Ungarns Rolle im Weltkrieg, 392.
Bertrand (*Pierre*). L'Autriche a voulu la grande guerre, 368.
Edler von Wannisch (feldmarschalleutnant *Wilhelm*). Oesterreich-Ungarn nach dem Kriege, 391.

HISTOIRE DE BELGIQUE.

Des Ombiaux (*Maurice*). Fastes militaires des Belges, 164.
Mercier (cardinal). Per crucem ad lucem. Lettres pastorales, discours, allocutions, 165.
Mokveld (*L.*). L'invasion de la Belgique; témoignage d'un neutre, 164.
Olyff (*François*). La Belgique sous le joug, 1914-1915, 163.
Vandervelde (*Émile*). La Belgique envahie et le socialisme international, 163.
Van Langenhove (*Fernand*). The growth of a legend, 165.

HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS.

Beck (*James M.*). The United States and the war, 166.
Thompson (*David*). Narrative of his explorations in Western America, 1784-1812, 127.
Wright (*P. Q*). The enforcement of international law through municipal law in the United States, 165.

HISTOIRE DE FRANCE.

Anniversaires historiques à célébrer entre bons Français, 158.
Aulard (*A.*). La fête de la Fédération. 14 juillet 1789, 159.
Batiffol (*L.*). Entrée d'Henri IV à Paris, 159.
Biard d'Aunel. Après la guerre. Pour remettre de l'ordre dans la maison, 158.
Blanchet (*Adrien*). Monnaies frappées en Gaule depuis les origines jusqu'à Hugues Capet, 108.
Boissonnade (*P.*). Histoire de Poitou, 126.
Boutroux (*E.*). La paix de Westphalie, 159.

Brancour (*René*). La Marseillaise, 158.
Brutails (*J.-A.*). La question de saint Fort, 159.
Cain (*Georges*). La Bastille, 158.
Caix de Saint-Aymour (comte *de*). Mémoires et documents pour servir à l'histoire des pays qui forment aujourdhui le département de l'Oise, 378.
Chaillan (abbé *M.*). Registre de comptes pour le collége papal Saints-Benoît et Germain à Montpellier, 1368-1370, 112.
Chantriot (*Émile*). L'administration des départements envahis en 1870-1871, 154.
Chapsal (*F.*), *Millerand* (*A.*), *Guillain* (*F.*), *Delombre* (*F.*), *Marvaud* (*A.*), *Peyerimhoff* (*H. de*), *Guébhard* (*Pierre*), *Lasteyrie* (*Ch. de*). Intérêts économiques et Rapports internationaux à la veille de la guerre, 135.
Chronique de Jean II et de Charles V, publ. par *R. Delachenal*, t. II, 1364-1380, 110.
Cinq siècles et demi d'activité coloniale, 1365-1914, 155.
Corail (*Jean*). Les centurions. Roman, 155.
Coubertin (*Pierre de*). Proclamation de Hugues Capet, 158.
Cucuel (*Georges*). Le pays de Montbéliard vu par les voyageurs au XVIIIe siècle, 382.
Daudet (*Ernest*). Prise d'Alger, 4 juillet 1830, 159.
Delachenal (*R.*). Histoire de Charles V, t. III, 113.
— Voir Chronique de Jean II.
Delay (*Paul*). Les catholiques au service de la France. II. Les diocèses de l'intérieur, 143.
Delombre (*F.*). Voir *Chapsal* (*F*).
Diehl (*Charles*). Bataille de Navarin, 20 octobre 1827, 159.
Dieudonné (*A.*). Monnaies royales françaises depuis Hugues Capet jusqu'à la Révolution, 107.
Dimier (*Louis*). Bossuet, 366.
Doublet (*Georges*). Recueil des actes concernant les évêques d'Antibes, 104.
Duchesne (*L.*). Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule. III. Les provinces du nord et de l'est, 102.
Duine (abbé *F.*). Le schisme breton, 105.
— La métropole de Bretagne. Chronique de Dol composée au XIe siècle et catalogues des dignitaires jusqu'à la Révolution, 106.
Enlart (*Camille*). Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens; t. III : le Costume, 108.
Enlart (*Camille*). Arras avant la guerre, 158.
Évolution (l') de la France républicaine, 1870-1914, 155.
Fauquembergue (*Clément de*), greffier du Parlement de Paris. Journal; t. III, 1431-1436, publ. par *Alexandre Tuetey* et *Lacaille*, 110.
Filippi (*Louis*). Essai sur le maréchal de France Alfonso d'Ornano, maire de Bordeaux, 1548-1610, 377.
Flachaire (*Charles*). La dévotion à la Vierge dans la littérature catholique au commencement du XVIIe s., 365.
France (la) à travers le XIXe siècle, 155.
Gazier (*Georges*). La Franche-Comté, 155.
Giraud (*Victor*). La civilisation française, 376.
Grailly (*F. de*). La vérité territoriale et la rive gauche du Rhin, 144.
Grandes divisions de l'histoire de France (les), 155.
Grosclaude (*Ét.*). Entrée des Français à Tananarive, 1er octobre 1895, 159.
Guébhard (*Pierre*). Voir *Chapsal* (*F.*).
Guillain (*F.*). Voir *Chapsal* (*F.*).
Histoire littéraire de la France, t. XXXIV, 115.
Images historiques. Monuments de gloire et de liberté, 158.
Jonquières (amiral *de*). Combats de Fou-Tchéou, 27 août 1884, 159.
Krebs (*L.*) et *Moris* (*H.*). Essai de reconstitution des fortifications de Nice, 156.
Lacaille. Voir *Fauquembergue* (*Clément de*).
Lacour-Gayet. Entrevue du Niémen, 25 juin 1807, 159.
Lamy (*Étienne*). Bataille de Bouvines, 159.
Lanzac de Laborie (*L. de*). La colonne Vendôme, 158.
La Roncière (*Ch. de*). Fondation de Québec, 3 juillet 1608, 159.
Lasteyrie (*Charles de*). Voir *Chapsal* (*F.*).
Lasteyrie (*Robert de*) et *Vidier* (*Alexandre*). Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, t. VII, 159.
Laudet (*Fernand*). Fondation de l'Académie française, 2 janvier 1635, 159.
Le Glay (*André*). La conquête de la Corse par les Français, 335.

Lehr (*Henry*). De Paris à Chartres au temps des diligences, 157.
— Remarques sur l'habitation populaire en Eure-et-Loir, 157.
Letonnelier (*G.*). Notice sur l'Académie florimontane, 381.
Lot (*Ferdinand*). La Loire, l'Aquitaine et la Seine de 862 à 866. Robert le Fort, 101.
Marvaud (*A.*). Voir *Chapsal* (*F.*).
Masson (*Frédéric*). Iéna, 14 octobre 1806, 159.
Mentienne. Histoire de Bry-sur-Marne, 383.
Mesnel (abbé). Les saints du diocèse d'Évreux, 102.
Messager (le) de Lorraine, 1917, 162.
Meuriot (*Paul*). La population et les lois électorales en France de 1789 à nos jours, 377.
Milterand (*A.*). Voir *Chapsal* (*F.*).
Monal (*Émile*). Les maîtres apothicaires de Nancy au XVIIe siècle, 380.
Monval (*Jean*). Le Panthéon, 158.
Moris (*H.*). Organisation du département des Alpes-Maritimes, 157.
— Voir *Krebs* (*L.*).
Pasquier (*Félix*). Un favori de Louis XI. Boffile de Juge, comte de Castres, vice-roi de Roussillon, 112.
— Notes et réflexions d'un bourgeois de Toulouse au début de la Révolution, 382.
Pératé (*André*). La galerie des batailles à Versailles, 158.
Peyerimhoff (*H. de*). Voir *Chapsal* (*F.*).
Pfister (*Chr.*). Le baptême de Clovis, 25 décembre 496, 158.
Poirier (*Jules*). Reims, 1er août-31 décembre 1914, 375.
Portal (*Ch.*). Extraits des registres de notaires, XIVe-XVe siècles, 357.
— Documents sur le commerce des draps à Lavaur au XVIe siècle, 357.
Prentout (*Henri*). Étude critique sur Dudon de Saint-Quentin et son Histoire des premiers ducs de Normandie, 96.
Régné (*Jean*). Une relation inédite de la révolte des masques armés dans le Bas-Vivarais, 1782-1783, 379.
— La grande peur en Vivarais, 380.
— Les synthèses d'histoire provinciale de 1905 à 1915, 380.
Roy (*Charles*). La Rochelle; ses jetons et médailles, 156.
Seignobos (*Ch.*). Prise de la citadelle d'Anvers par les Français, 23 décembre 1832, 159.
Sforza (*Giovanni*). Gli antenati di Napoleone I in Lunisiana, 167.
Thieme (*Hugo-P.*). Essai sur l'histoire du vers français, 153.
Tuetey (*Alexandre*). Voir *Fauquembergue* (*Clément de*).
Vidier (*Alexandre*). Voir *Lasteyrie* (*Robert de*).
Welschinger (*Henri*). L'arc de triomphe de l'Étoile, 158.
— La mendicité allemande aux Tuileries, 162.
Wickersheimer (D^r^). Commentaires de la Faculté de médecine de l'Université de Paris, 1395-1516, 111.

HISTOIRE DE GRANDE-BRETAGNE.

Faulkner (*Harold U.*). Chartism and Churches; a study in democracy, 134.
Rosenblatt (*Frank F.*). The Chartist movement in its social and economic aspects, 132.
Slosson (*Preston W.*). The decline of the Chartist movement, 133.

HISTOIRE D'ITALIE.

Adami (*Vittorio*). La magistratura dei confini negli antichi dominî di Casa Savoia, 168.
Anzilotti (*Antonio*). La crisi costituzionale della Repubblica fiorentina, 344.
— La costituzione interna dello stato fiorentino sotto il duca Cosimo I dei Medici, 344.
Benassi (*Umberto*). Guglielmo du Tillot, un ministro riformatore del secolo XVIII, 349.
Bibl (*V.*). Die Erhebung des Herzogs von Medici zum grossen Herzog von Toscana und die kaiserliche Anerkennung, 1569-1570, 346.
Bonardi (*Antonio*). Venezia e Cesare Borgia, 340.
Bonaventura (*Arnaldo*). Saggio storico del teatro musicale italiano, 170.
Calabrò (*Giuseppe*). Mazzini. La dottrina storica, 168.
Cardona (*Prospero*). Contributo alla storia del regno di Vittorio Amedeo II di Sicilia, 342.
Cartwright (*Julia*). Isabelle d'Este, marquise de Mantoue, 1474-1539, 341.
Contessa (*Carlo*). I regni di Napoli e di Sicilia 1700-1713, 342.
Croce (*Benedetto*). La Spagna nella vita italiana durante la Rinascenza, 333.

Cupis (*Cesare de*). Le vicende dell' agricoltura e della pastorizia nell' agro romano, 338.
Dalla Santa (*Giuseppe*). Uomini e fatti dell' ultimo Trecento e del primo Quattrocento, 166.
— Benedetto Soranzo, patrizio veneziano, arcivescovo di Cipro, e Girolamo Riario, 1482-1484, 167.
Degli Alberti (*Mario*). Le carteggio diplomatico du comte Vittorio Amadeo Balbo Bertone di Sambuy; t. II, 1839-1841, 167.
Della Porta (*Guglielmo*). La politica ecclesiastica di Vittorio Amedeo II, 343.
De Magistris (*Carlo Pio*). Lettere di Vittorio Amedeo II nel periodo dell' assedio di Torino, 1706, 343.
— L'elevazione di Cosimo I de Medici alla dignità di granduca di Toscana, 1569-1570, 346.
Deputazione veneta di storia patria. A commemorare nel primo cinquantenario la liberazione della Venezia. Il Nuovo archivio veneto, 168.
Ferrari (*Ciro*). L'ufficio della Sanità di Padova nella prima metà del secolo XVII, 339.
Ferrari (*Giannino*). L'ordinamento giudiziario a Padova negli ultimi secoli della Repubblica veneta, 340.
Fochessati (*Giuseppe*). I Gonzaga di Mantova e l'ultimo duca, 342.
Gaggese (*Romolo*). Storia di Firenze, 344.
Graziani (*Augusto*). Economisti del Cinque e Seicento, 338.
Grimaldo (*G.*). Le trattative per una pacificazione fra la Spagna e i Turchi, 1645-1651, 333.
Guasco (*Francesco*). Vittorio Amedeo II nelle campagne dal 1691 al 1696, 343.
Guazza (*Romolo*). La cattura del cardinale Giulio Alberoni e la Repubblica di Genova, 337.
Lazzari (*Alfonso*). Un umanista romagnolo alla Corte d'Ercole II d'Este. Bartolomeo Ricci da Lugo, 167.
— Lettere di Eleonora Ruffini a E. Benza, 169.
— Le ultime tre duchesse di Ferrara e la Corte Estense ai tempi di Torquato Tasso, 347.
Luzio (*Alessandro*). I preliminari della lega di Cambrai concordati a Milano e a Mantova, 332.
— Isabella d'Este e i Borgia, 341.
— Isabella d'Este di fronte a Giulio II, 341.
Massa (*Carlo*). I salari dei mestieri in Terra di Bari 1449-1732, 339.
Negri (*Paolo*). Relazioni italo-spagnole nel secolo XVII, 333.
Nicastro (*S.*). Per la storia delle riforme della seconda metà del 700, 349.
Panella (*Antonio*). Gli studî storici in Toscana nel secolo XIX, 169.
Pardi (*Giuseppe*). Sulla popolazione del Ferrarese dopo la devoluzione, 339.
Ramundo (*G. S.*). Il diritto degli Aragonesi sul Napoletano ed il ricordo della calata di Carlo VIII in un' istruzione di Alessandro VI, 335.
Rodocanachi (*E.*). Rome au temps de Jules II et de Léon X, 348.
Salaris (*Emiliano*). Una famiglia di militari italiani dei secoli XVI e XVII. I Savorgnano, 338.
Sandonnini (*Tommaso*). Il generale Raimondo Montecuccoli e la sua famiglia, 338.
Schipa (*Michelangelo*). La pretesa fellonia del duca d'Ossuna, 1619-1620, 347.
Segarizzi (*Arnaldo*). Relazioni degli ambasciatori veneti al senato dei secoli XVI, XVII e XVIII, 331.
Stallwitz (*Karl*). Die Schlacht bei Ceresole, 1544, 338.
Tallone (*A.*). Vittorio Amedeo II e la quadruplice Alleanza, 343.
Woodward (*William Harrison*). Cesare Borgia, 340.
Zanchi (*Francesco Teresio*). La prima guerra di Massimiliano contro Venezia, 1507-1508, 332.
Zanelli (*Agostino*). La devozione di Brescia a Venezia e il principio della sua decadenza economica nel secolo XVI, 339.
Zulian (*G.*). Le relazioni tra il cardinale Giulio Mazzarino e Venezia, 332.

HISTOIRE D'ORIENT.

Albaladhuri (*Ahmad ibn Jabir*). Voir *Hitti* (*Philip Khûri.*)
Chevrillon (*André*). Soumission du Nizzam et apogée de l'empire français dans l'Inde, 15 novembre 1750, 159.
Evans (sir *Arthur*). Les Slaves de l'Adriatique et la route continentale de Constantinople, trad. publ. par *P. de Lanux*, 174.
Forbes (*Nevill*), *Toynbee* (*Arnold J.*), *Mitrany* (*D.*), *Hogarth* (*D. G.*). The Balkans, 125.
Hitti (*Philip Khûri*). The origins of the islamic state; trad. du Kitâb futûh de l'imam *Albalâdhuri*, t. I, 173.

Hogarth (*D. G.*). Voir *Forbes* (*Nevill*).
Kuhne (Dr *Victor*). Ceux dont on ignore le martyre. Les Yougo-Slaves et la guerre, 390.
Lanux (*P. de*). Voir *Evans* (sir *Arthur*).
Leger (*Louis*). Les luttes séculaires des Germains et des Slaves, 138.
Mitrany (*D.*). Voir *Forbes* (*Nevill*).
Toynbee (*Arnold J.*). Voir *Forbes* (*Nevill*).

HISTOIRE DE POLOGNE.

Gasztowtt (*Anne-Marie*). Une mission diplomatique en Pologne au XVIIe s. : Pierre de Bonzi à Varsovie, 1665-1668, 171.
Grabienski (*W.*). La Pologne, résumé d'histoire, trad. par *Marie Rakowska*, 171.
Rakowska (*Marie*). Voir *Grabienski* (*W.*).

HISTOIRE DE SUISSE.

Cramer (*Lucien*). Notre neutralité. Autrefois et aujourd'hui, 172.
— La seigneurie de Genève et la maison de Savoie de 1559 à 1603; t. I, 336.
Histoire militaire (l') de la Suisse, 6e livraison, 172.
Pometta (*Eligio*). Come il Ticino venne in potere degli Svizzeri, 336.
Quervain (*F. de*). Voir *Seippel* (*Paul*).
Ragaz (*L.*). Voir *Seippel* (*Paul*).
Seippel (*Paul*), *Quervain* (*F. de*), *Zürcher* (*E.*), *Ragaz* (*L.*). L'indépendance intellectuelle de la Suisse, 173.
Zürcher (*E.*). Voir *Seippel* (*Paul*).

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

DESDEVISES DU DEZERT (G.). Vice-rois et capitaines généraux des Indes espagnoles à la fin du XVIIIe siècle. *1re partie* 225

FLICHE (Augustin). Les théories germaniques de la souveraineté à la fin du XIe siècle 1

MATHIEZ (Albert). Un essai de réglementation pendant la première invasion (septembre-décembre 1792) . . 265

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

HALPHEN (Louis). Études critiques sur l'histoire de Charlemagne. II. Les « Petites Annales ». 287

PARISET (G.). Le lieutenant Napoléon Bonaparte étudiant à Strasbourg 78

SAULNIER (Eugène). Le siège d'Orléans au début de 1589 . 68

BULLETIN HISTORIQUE.

Histoire de France. Le moyen âge jusqu'aux Valois; *suite et fin*, par Louis HALPHEN 93

— Fin du moyen âge, par Ch. PETIT-DUTAILLIS 109

Histoire d'Italie. Période moderne (*1re partie*), par Julien LUCHAIRE et Jean ALAZARD 331

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

BELLET (Daniel). Le commerce allemand. Apparences et réalités (**H. Hauser**). 134

[SUPPLÉMENT AU NUMÉRO DE JUILLET-AOÛT 1917.]

Pages

BERTRAND (Pierre). L'Autriche a voulu la grande guerre (**G. Pariset**) 367

BOISSONNADE (P.). Histoire de Poitou (**J. Régné**). . . . 126

BONNECASE (Julien). La Faculté de droit de Strasbourg ; ses maîtres et ses doctrines (**Aug. Fliche**) 129

CHAPSAL (F.), MILLERAND (A.), GUILLAIN (P.), DELOMBRE (F.), MARVAUD (A.), PEYERIMHOFF (H. DE), GUÉBHARD (Pierre), LASTEYRIE (Ch. DE). Intérêts économiques et rapports internationaux à la veille de la guerre (**H. Hauser**) 135

CHWOSTOV (Michel). Razbitie form promuichlennosti v drevnem mirié (**Louis Bréhier**) 119

ID. Otcherki organizatsii promuichlennosti i torgovli v grekorimskom Egiptié (**Id.**) 119

DIETERLEN (Jacques). Le Bois le Prêtre (**Chr. Pfister**). . 370

DIMIER (Louis). Bossuet (**Louis Villat**) 366

FAULKNER (Harold U.). Chartism and the Churches (**D. Pasquet**) 134

FLACHAIRE (Charles). La dévotion à la Vierge dans la littérature catholique au commencement du XVIIe siècle (**Chr. Pfister**) 365

FORBES (Nevill), TOYNBEE (J.), MITRANY (D.), HOGARTH (D. G.). The Balkans. A history of Bulgaria, Serbia, Greece, Rumania, Turkey (**L. Bréhier**) . . 125

HAUSER (Henri). Les méthodes allemandes d'expansion économique (**Ch. Rist**) 131

MOURRET (Fernand). Histoire de l'Église. Tome IV : la Chrétienté (**Aug. Fliche**) 353

PORTAL (Ch.). Extraits des registres de notaires; documents des XIVe et XVe siècles (**P. Boissonnade**) . 357

ID. Documents sur le commerce des draps à Lavaur au XVIe siècle (**Id**) 357

RAWLINSON (H. G.). Intercourse between India and the Western World from the earliest times to the fall of Rome (**Ch. Lécrivain**) 123

ROSENBLATT (Frank F.). The Chartist movement (**D. Pasquet**) 132

SCHMITT (Théodore). Zakonui Istorii (**Louis Bréhier**) . . 118

SIDERSKY (M. D.). Étude sur la chronologie assyro-babylonienne (**G. Contenau**) 352

Pages

SLOSSON (Preston W.). The decline of the Chartist movement (**D. Pasquet**) 133

STRONG (Mrs. Arthur). Apotheosis and after life (**Ch. Lécrivain** 122

TEGGART (Frederick J.). Prolegomena to history (**Louis Halphen**) 350

THOMPSON (David). Narrative of his explorations in Western America, 1784-1812 (**Ch. Bémont**) 127

Vespucci reprints (**L. Gallois**) 363

WOOBRIDGE (Frederick J. E.). The purpose of history (**Louis Halphen**) 350

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire d'Allemagne (H. HAUSER, Jean MORIZE, Chr. PFISTER). 160, 384

Histoire d'Alsace-Lorraine (Chr. PFISTER) 162, 386

Histoire d'Autriche-Hongrie (Jean MORIZE, Chr. PFISTER). 390

Histoire de Belgique (Ch. BÉMONT, H. MALO) 163

Histoire de France (Ch. BÉMONT, Louis VILLAT, Chr. PFISTER, R. POUPARDIN). 153, 376

Histoire de Grande-Bretagne (Ch. BÉMONT). 393

Histoire de l'Antiquité (G. CONTENAU, Ch. LÉCRIVAIN, Chr. PFISTER) 146

Histoire de la Guerre (Ch. BÉMONT, R. DOUCET, H. MALO, Chr. PFISTER, Marcel ROTHSCHILD) 139, 371

Histoire de Pologne (Ch. BÉMONT, Chr. PFISTER) . . . 171

Histoire de Suisse (V. VAN BERCHEM) 172

Histoire des États-Unis (D. PASQUET). 165

Histoire d'Italie (Jean ALAZARD). 166

Histoire d'Orient (A. BARTHÉLEMY, Ch. BÉMONT). . . . 173

Histoire générale (Ch. BÉMONT, Jean MORIZE, Chr. PFISTER) 138, 371

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

ÉTATS-UNIS.

1. American historical review (the) 198
2. Nation (the) 201

FRANCE.

Pages

1. Académie des inscriptions et belles-lettres 197, 416
2. Académie des sciences morales et politiques 197, 416
3. Anjou historique (l') 417
4. Annales de géographie. 182, 403
5. Annales révolutionnaires 175, 394
6. Archives historiques du département de la Gironde. . 419
7. Bibliographe moderne (le) 183
8. Bibliothèque de l'École des chartes 176
9. Bulletin de la Soc. de l'hist. du protestantisme français. 403
10. Bulletin hispanique. 184, 404
11. Bulletin italien 184, 404
12. Correspondant (le) 187, 407
13. Études. Revue fondée par des PP. de la Cie de Jésus . 189, 408
14. Grande Revue (la) 191, 409
15. Journal des savants. 179, 398
16. Mercure de France 191, 410
17. Moyen âge (le) 394
18. Nouvelle Revue historique de droit 184
19. Polybiblion 180, 400
20. Révolution française (la) 177, 395
21. Revue archéologique 185
22. Revue chrétienne 192, 411
23. Revue critique d'histoire et de littérature 181, 401
24. Revue de l'Agenais 421
25. Revue de l'Anjou 422
26. Revue de l'histoire des colonies françaises 177
27. Revue de l'histoire des religions 178, 405
28. Revue de Paris (la) 193, 411
29. Revue des Deux Mondes 195, 413
30. Revue des études anciennes. 405
31. Revue des études historiques 396
32. Revue des études napoléoniennes 178, 396
33. Revue des sciences politiques 406
34. Revue générale du droit 187
35. Revue historique de la Révolution française et de l'Empire 397
36. Revue politique et littéraire (Revue bleue) 414
37. Revue savoisienne (la). 422

GRANDE-BRETAGNE.

1. Athenæum (the) 204
2. Edinburgh Review 206

ITALIE.

Pages

1. Archivio storico italiano 423
2. Nuovo archivio veneto. 209

SUISSE.

1. Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève 215
2. Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. 215

CHRONIQUE.

Allemagne 222, 431
Danemark 222
Espagne. 433
France 216, 429
Grande-Bretagne. 223
Pays-Bas 223
Russie. 223

ERRATA 224
INDEX BIBLIOGRAPHIQUE 434

Le gérant : R. LISBONNE.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

D
1
R6
t.125

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY